

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

جامعة محمد خيضر



Université Mohamed Khider – Biskra  
Faculté des Sciences et de la technologie  
Département d'architecture  
Ref :.....

جامعة محمد خيضر بسكرة  
كلية العلوم و التكنولوجيا  
قسم الهندسة المعمارية  
المرجع :.....

Thèse présentée en vue de l'obtention  
Du diplôme de  
**Doctorat en sciences**  
Spécialité : Architecture

**LE ROLE DE LA GOUVERNANCE URBAINE DANS  
L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA FRANGE URBAINE  
DANS L'ECOSYSTEME E.N.F.E.U DE LA VILLE DE DJELFA**

Présentée par :

**REBIAI Hanane**

Sous la Direction du :

**Professeur FARHI Abdallah**

Soutenue publiquement le 22 mai 2024

**Devant le jury composé de :**

Pr. BELAKEHAL Azzedine	Professeur	Université de Biskra	Président
Pr. BELHADJ Belkacem	Professeur	Université de Laghouat	Membre
Pr. FARHI Abdallah	Professeur	Université de Biskra	Directeur de thèse
Dr. MEDAREGNAROU BOUBIR Hana MCA		Université de Batna 1	Membre

## REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mon infinie gratitude à Allah, le Tout-Puissant, le Créateur de toutes choses, pour sa guidance, sa miséricorde et sa bienveillance tout au long de cette quête du savoir. C'est par sa générosité et sa grâce que j'ai été bénie avec les ressources intellectuelles et les opportunités nécessaires pour mener à bien cette recherche.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers mon Directeur de thèse, Professeur FARHI Abdallah, pour sa précieuse contribution et son engagement envers ma recherche. Votre expertise, vos conseils éclairés et votre bienveillance ont été inestimables pour moi. Votre soutien constant, vos commentaires constructifs et vos suggestions judicieuses ont contribué de manière significative à l'enrichissement de mes idées et à l'amélioration de mon travail. Je suis profondément reconnaissante pour votre temps, votre dévouement et votre engagement envers ma réussite académique.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers les membres du jury qui ont consacré leur temps précieux pour évaluer et examiner ma thèse. Votre évaluation et votre engagement envers ma recherche sont d'une grande importance pour moi. Je vous suis reconnaissante pour votre participation et l'intérêt accordé à l'évaluation de ma thèse.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de cette recherche. Je suis reconnaissante pour votre patience, votre disponibilité et votre intérêt constant pour mon projet de recherche.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à ma famille qui m'a soutenue tout au long de ce parcours. Votre amour, votre compréhension et vos encouragements indéfectibles ont été essentiels pour ma réussite. Je suis infiniment reconnaissante pour votre soutien inconditionnel et votre présence constante dans ma vie.

## DEDICACE

A ma chère maman,

Cette dédicace est pour vous, une femme extraordinaire qui a porté le fardeau de la vie avec courage, détermination et amour infini pour ses filles. Vous êtes bien plus qu'une mère pour moi, vous êtes mon inspiration et ma source de force.

Vous avez traversé des épreuves avec une résilience remarquable. Malgré les défis, vous vous êtes battue pour nous, vos filles bien-aimées. Votre sacrifice et votre dévouement ont façonné nos opportunités dans la vie et ont façonné la personne que je suis aujourd'hui.

Vous êtes une militante, une combattante qui ne craint de se lever pour ce en quoi elle croit. Vous avez suivi votre propre chemin, défiant les normes et les attentes de la société, tout cela dans le but de créer un monde meilleur pour vos filles.

Maman, je veux que vous sachiez à quel point je suis fière de vous. Vous êtes une femme extraordinaire qui a surmonté les épreuves de la vie avec grâce et résilience. Je ne pourrai jamais vous remercier assez pour tout ce que vous avez fait pour nous, mais je vous promets que je m'efforcerai chaque jour d'honorer votre héritage et de faire de vous une fière maman.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>Gouvernance et espace périurbain international .....</b>	<b>1</b>
<b>Gouvernance et espace périurbain algérien.....</b>	<b>3</b>
<b>Inventaire de la frange périurbaine de la ville de Djelfa .....</b>	<b>4</b>
<b>Question fondamentale et hypothèse de recherche .....</b>	<b>9</b>
<b>Objectifs à atteindre .....</b>	<b>10</b>
<b>Etat de l’art et positionnement épistémologique .....</b>	<b>12</b>
<b>Structure de la thèse .....</b>	<b>18</b>
<b>PARTIE I : INVESTIGATION THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE .....</b>	<b>22</b>
<b>INTRODUCTION DE LA PARTIE I .....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 1.LA GOUVERNANCE URBAINE : UN EXERCICE ASSOCIANT LE SOCIAL À L’URBAIN.....</b>	<b>23</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>23</b>
<b>1.1. LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN ACTE SOCIAL A DES FINS URBAINES 23</b>	
1.1.1. Le citoyen au champ participationniste .....	23
1.1.2. La participation du citoyen au fait urbain.....	25
1.1.3. La logique organisationnelle de la participation.....	27
<b>1.2. ASSOCIER LE DECIDEUR ET L’USAGER DANS UNE DEMARCHE TRANSVERSALE DE LA GOUVERNANCE URBAINE .....</b>	<b>33</b>
1.2.1. La gouvernance urbaine : prémisses et évolution.....	33
1.2.2. Le cadre institutionnel et juridique algérien en matière de participation et de gouvernance.....	34
1.2.3. La gouvernance urbaine, une démarche associant le social à l’urbain ....	36
<b>1.3. LA BONNE GOUVERNANCE URBAINE.....</b>	<b>39</b>
1.3.1. Maîtriser la politique de la ville à travers la bonne gouvernance urbaine	39

1.3.2. De bons mécanismes pour une bonne gouvernance au service de la durabilité	40
1.3.3. La logistique de la bonne gouvernance urbaine.....	41
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>44</b>
<b>CHAPITRE 2.LA FRANGE URBAINE, ESPACE CLÉ DANS L'ESPACE PÉRIURBAIN.....</b>	<b>46</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>46</b>
<b>2.1. CARACTERISTIQUES SPATIALES DE L'ESPACE PERIURBAIN</b>	<b>46</b>
2.1.1. Prémices du phénomène et du terme de « périurbanisation ».....	46
2.1.2. La périurbanisation française.....	48
2.1.3. Situation des zones périurbaines.....	52
<b>2.2. LE SOCIAL, FACTEUR GENERATEUR DE LA PERIURBANISATION .....</b>	<b>55</b>
<b>2.3. DES FONCTIONS DIVERSIFIEES DE L'ESPACE PERIURBAIN ..</b>	<b>57</b>
<b>2.4. IDENTIFICATION ET ROLE SPATIAL DE LA FRANGE URBAINE</b>	<b>59</b>
2.4.1. Position et typologie de la frange urbaine .....	59
2.4.2. Frange périurbaine : Espace clé dans le périurbain .....	62
<b>2.5. FONCTIONNALITE DE LA FRANGE URBAINE ENTRE LE NATUREL ET L'URBAIN .....</b>	<b>64</b>
2.5.1. La frange urbaine : limite ou liaison ?.....	64
2.5.2. La frange urbaine, outil d'équilibre entre les systèmes : naturel et urbain	67
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>71</b>
<b>CHAPITRE 3.ACTEURS INTERVENANTS DANS L'ACTION URBAINE</b>	<b>73</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>73</b>
<b>3.1. ACTION URBAINE, EXERCICE DE MULTIPLES ACTEURS .....</b>	<b>73</b>

3.1.1.	Mécanismes de coalitions d'acteurs dans la ville .....	73
3.1.2.	Multiplicité d'acteurs de l'action urbaine .....	76
3.1.3.	Jeu des acteurs du système de l'action.....	81
3.1.4.	Problématique de coordination entre acteurs.....	84
3.1.5.	Marges de manœuvre dans l'évolution du projet .....	85
3.1.6.	Conflit entre les acteurs de l'action .....	88
<b>3.2.</b>	<b>PRISE DE DECISION, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION ;</b>	
	<b>AFFAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE .....</b>	<b>89</b>
3.2.1.	Pouvoir prépondérant du maître d'ouvrage dans l'action urbaine.....	89
3.2.2.	Maîtrise d'ouvrage déléguée, de l'Etat monopole à la décentralisation ..	90
3.2.3.	de financement de l'action publique .....	96
3.2.4.	Acteurs La société civile dans la prise de décision.....	98
<b>3.3.</b>	<b>ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET DE LA MAITRISE</b>	
	<b>D'USAGE 100</b>	
3.3.1.	La conception, une affaire de la maîtrise d'œuvre.....	100
3.3.2.	L'entrepreneur, acteur capital de la réalisation.....	102
3.3.3.	Les incontournables acteurs de la maîtrise d'usage.....	103
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>105</b>
	<b>CONCLUSION DE LA PARTIE I .....</b>	<b>107</b>
	<b>PARTIE II : CAS D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE D'INVESTIGATION... 109</b>	
	<b>INTRODUCTION DE LA PARTIE II.....</b>	<b>110</b>
	<b>CHAPITRE 4.LA VILLE DE DJELFA DANS SON HINTERLAND</b>	
	<b>112</b>	
	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>112</b>
<b>4.1.</b>	<b>EVOLUTION URBAINE ET PERIURBANISATION DANS UN</b>	
	<b>ENVIRONNEMENT NATUREL PARTICULIER.....</b>	<b>113</b>
4.1.1.	Situation stratégique dans un écosystème steppique contraignant .....	113

4.1.2. Evolution et périurbanisation de la ville de Djelfa dans son environnement	116
<b>4.2. DEVELOPPEMENT DU TISSU URBAIN DE DJELFA AU DETRIMENT DE SES ESPACES NATURELS.....</b>	<b>125</b>
4.2.1. Possibilités d’extension de la ville.....	125
4.2.2. Contraintes d’extensions et relation de la ville avec ses principaux espaces naturels à travers ses franges .....	126
<b>4.3. ACTEURS POUVANT INTERVENIR DANS LA VILLE DE DJELFA</b>	<b>130</b>
4.3.1. Société civile représentant incontournable du citoyen .....	130
4.3.2. Acteurs moteurs de l’action urbaine : les acteurs techniques .....	131
4.3.3. Acteurs administratifs, ordonnateur et coordinateur.....	134
4.3.4. Acteurs scientifiques : des moniteurs académiques et professionnels...	135
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>136</b>
<b>CHAPITRE 5.ETAT DE L’ART ET POSITIONNEMENT EPISTÉMOLOGIQUE.....</b>	<b>138</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>138</b>
<b>5.1. PANORAMA SUCCINCT DES RECHERCHES ANTICEDENTES</b>	<b>139</b>
5.1.1. L’analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977) .....	139
5.1.2. L’analyse des configurations socio-spatiales par Lardon (2012) .....	147
5.1.3. La segmentation par Bryant (1999) .....	151
5.1.4. L’application de la technique de l’observation par Loudiyi (2008) .....	153
5.1.5. L’application de la technique de l’entrevue semi-directive par Serrano (2015)	156
<b>5.2. L’APPROCHE COMPREHENSIVE DE L’ETUDE QUALITATIVE</b>	<b>158</b>
5.2.1. Les méthodes d’investigation : des techniques de recherche diversifiées	158

5.2.2. Sonal : logiciel de traitement et d'analyse de données qualitatives.....	163
<b>5.3. POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE.....</b>	<b>165</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>166</b>
<b>CHAPITRE 6.PROCESSUS MÉTHODOLOGIQUE, CONSTRUCTION</b>	
<b>TECHNIQUE, ÉCHANTILLONNAGE, COLLECTE DES DONNÉES, ANALYSE ET</b>	
<b>INTERPRÉTATION .....</b>	<b>167</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>167</b>
<b>6.1. APPLICATION DE LA TECHNIQUE DE L'ENTREVUE DE</b>	
<b>RECHERCHE A ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF.....</b>	<b>168</b>
6.1.1. Préparation de l'instrument de collecte de données : le schéma d'entrevue	
168	
6.1.2. Constitution de l'échantillon de l'enquête .....	169
<b>6.2. DEROULEMENT DE L'ENTREVUE .....</b>	<b>172</b>
6.2.1. Préparation d'un modèle d'entrevue.....	172
6.2.2. Construction du corpus par Sonal .....	173
6.2.3. Délimitation et thématization des extraits.....	174
6.2.4. Retranscription du contenu des extraits .....	175
6.2.5. Présentation du modèle d'entrevue retranscrit.....	176
6.2.6. La pondération des passages les plus intéressants .....	185
6.2.7. Constitution et insertion des tags .....	186
<b>6.3. ANALYSE ET INTERPRETATION DU MODELE D'ENTREVUE</b>	<b>187</b>
6.3.1. Analyse compréhensive des unités discursives de type significatif .....	187
6.3.2. Analyse fréquentielle des unités discursives de type numéraire.....	196
6.3.3. Analyse lexicométrique des unités discursives.....	201
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>205</b>
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE II.....</b>	<b>207</b>

<b>PARTIE III : DÉMONSTRATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS</b>	<b>208</b>
.....	
<b>INTRODUCTION DE LA PARTIE III</b>	<b>209</b>
<b>CHAPITRE 7. INVENTAIRE DES ACTEURS DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE DJELFA ET LEURS ZONES D'INCERTITUDE</b>	<b>211</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>211</b>
<b>7.1. CLARIFICATION DES PROJETS ET INVENTAIRE DES ACTEURS INTERVENANTS</b>	<b>212</b>
7.1.1. Le projet du Parc Citadin de la frange urbaine Sud-Est	212
7.1.2. Le projet 150 Logements Promotionnels Aidés de l'espace périurbain Est	216
7.1.3. Le projet de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits de la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa	221
7.1.4. Le projet du nouveau Pôle Universitaire de la frange urbaine Est	225
7.1.5. Le projet de la Gare Routière de la frange urbaine Nord-Est	229
<b>7.2. ZONE D'INCERTITUDE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE LA VILLE DE DJELFA</b>	<b>233</b>
7.2.1. Centralisation du pouvoir limite la zone d'incertitude du Parc Citadin	233
7.2.2. Zone d'incertitude des 150 Logements Promotionnels Aidés commandée par la hiérarchie du pouvoir	236
7.2.3. L'incertitude de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits de la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa, du pouvoir décisionnel au pouvoir gestionnaire....	237
7.2.4. Le cas du nouveau Pôle Universitaire de la frange urbaine Est.....	238
7.2.5. Zone d'incertitude liée au projet de la Gare Routière de la frange urbaine Nord-Est	239
<b>CONCLUSION</b>	<b>241</b>
<b>CHAPITRE 8. LA MAUVAISE GOUVERNANCE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE LA VILLE DE DJELFA PAR LA NON-PARTICIPATION CITOYENNE A LA PRISE DE LA DECISION ET AU FINANCEMENT</b>	<b>243</b>

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>243</b>
<b>8.1. SYSTÈME D’ACTION CONCRET DE LA PHASE DE LA PRISE DE DÉCISION</b>	<b>244</b>
8.1.1. Citoyen et acteur scientifique : acteurs écartés du processus décisionnel du Parc Citadin	244
8.1.2. Eloignement du citoyen et de l’acteur scientifique du processus décisionnel des 150 logements LPA.....	247
8.1.3. Le citoyen, compté dans la carte sanitaire comme facteur clé mais loin d’être parmi les décideurs de l’EPH 240 lits.....	250
8.1.4. Citoyen, acteur écarté du processus décisionnel du projet du deuxième Pôle Universitaire	253
8.1.5. L’acteur scientifique, une partie prenante de la prise de décision du projet du deuxième Pôle Universitaire .....	255
8.1.6. Citoyen et acteur scientifique, acteurs clés éloignés du processus décisionnel de la Gare Routière ! .....	257
<b>8.2. FINANCEMENT DES CINQ PROJETS DE LA FRANGE URBAINE</b>	<b>260</b>
8.2.1. Succession de financeurs du Parc Citadin .....	260
8.2.2. Financement du projet 150 logements (LPA), une forme de budget participatif	262
8.2.3. Financement strictement public pour des services sanitaires gratuits ...	264
8.2.4. Financement centralisé du projet du nouveau Pôle Universitaire.....	266
8.2.5. Financement du projet de la Gare Routière .....	267
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>268</b>
<b>CHAPITRE 9.LA MAUVAISE GOUVERNANCE DES FRANGES URBAINES DE DJELFA PAR L’EXCLUSION DU CITOYEN DE SYSTEME D’ACTION CONCRET DU CHOIX DE LA LOCALISATION ET DE LA REALISATION.....</b>	<b>270</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>270</b>
<b>9.1. CHOIX DE LA LOCALISATION DES CINQ PROJETS ETUDIES</b>	<b>270</b>

9.1.1. Choix de la localisation du Parc Citadin, participation citoyenne représentative 270

9.1.2. Non implication de l'acquéreur dans le processus du choix de localisation des 150 logements LPA..... 274

9.1.3. Citoyens, associations et acteurs scientifiques éloignés de la commission technique de choix de terrain de l'EPH 240 lits..... 276

9.1.4. Commission pluridisciplinaire de choix de localisation du nouveau Pôle Universitaire 279

9.1.5. Choix de localisation de la Gare Routière, phase d'implication du maximum d'acteurs de la ville ..... 282

**9.2. PHASE DES TRAVAUX DE REALISATION DES PROJETS ETUDIÉS 285**

9.2.1. Réalisation du Parc Citadin, une phase non achevée..... 285

9.2.2. Travaux de réalisation du projet 150 LPA, la phase d'implication de l'usager 288

9.2.3. Travaux de réalisation de l'EPH 240 lits, une multiplicité d'acteurs mais le citoyen est toujours écarté !..... 289

9.2.4. Réalisation du nouveau Pôle Universitaire, arène d'une multitude d'intervenants 293

9.2.5. Réalisation du projet de la Gare Routière ..... 294

**9.3. GESTION DE LA POST-REALISATION..... 296**

9.3.1. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité du projet du Parc Citadin ..... 296

9.3.2. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité du projet 150 LPA 298

9.3.3. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité de l'EPH 240 lits 299

9.3.4. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité du deuxième Pôle Universitaire ..... 300

9.3.5. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité de la Gare Routière 301

**CONCLUSION ..... 302**

**CHAPITRE 10.LA MAUVAISE GOUVERNANCE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE DJELFA PAR LA NON-COORDINATION ENTRE LES ACTEURS 305**

**INTRODUCTION ..... 305**

**10.1. ETAT DE LA COORDINATION DECISIONNELLE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE DJELFA ..... 306**

10.1.1. La coordination décisionnelle du projet du Parc Citadin..... 306

10.1.2. Phase de la prise de décision : Coordination limitée aux décideurs centraux du programme des logements LPA ..... 307

10.1.3. Coordination décisionnelle limitée aux décideurs centraux de l'EPH 240 lits 309

10.1.4. Coordination décisionnelle du deuxième Pôle Universitaire..... 311

10.1.5. Coordination limitée suite à la centralisation de la prise de décision de la Gare Routière 313

**10.2. ETAT DE COORDINATION ENTRE ACTEURS DU CHOIX DE LOCALISATION..... 315**

10.2.1. Absence de coordination entre acteurs du choix de localisation du Parc Citadin 315

10.2.2. Commission du choix de terrain des 150 logements LPA : Une forme de coordination acceptable..... 317

10.2.3. Coordination entre les acteurs du choix de localisation de l'EPH 240 lits 319

10.2.4. Coordination entre les acteurs du choix de localisation du deuxième Pôle Universitaire 321

10.2.5. Coordination entre les acteurs du choix du terrain de la Gare Routière 322

**10.3. ETAT DE COORDINATION ENTRE ACTEURS DE LA PHASE DE REALISATION DES CINQ PROJETS ETUDIES ..... 324**

10.3.1. Absence du mécanisme de coordination entre les acteurs de réalisation du Parc Citadin 324

10.3.2. Coordination entre acteurs de la réalisation des 150 logements LPA . 326

10.3.3. Coordination élémentaire entre les acteurs de réalisation du projet 240 lits 328

10.3.4. Coordination entre les acteurs de réalisation du deuxième Pôle Universitaire 330

10.3.5. Coordination entre acteurs de réalisation de la Gare Routière ..... 331

**10.4. REGULATION DE CONFLITS ENTRE LES INTERVENANTS DANS LA PHASE DE REALISATION DES CINQ PROJETS ..... 333**

10.4.1. Régulation de conflits entre acteurs au moment de réalisation du Parc Citadin 333

10.4.2. Gestion de conflits entre acteurs au moment de la réalisation des 150 Logements LPA 334

10.4.3. Régulation de conflits entre acteurs au moment de réalisation de l'EPH 240 lits 336

10.4.4. Régulation de conflits entre acteurs au moment de réalisation du deuxième Pôle Universitaire ..... 338

10.4.5. Gestion de conflits entre acteurs au moment de la réalisation de la Gare Routière 339

**CONCLUSION ..... 342**

**CONCLUSION DE LA PARTIE III ..... 344**

**CONCLUSION GÉNÉRALE..... 346**

**1. Gouvernance et franges, thématiques compliquées mais complémentaires..... 346**

**2. Investigation théorique et conceptuelle sur les concepts clés de l'hypothèse 347**

3. Cas d'étude, état de l'art, positionnement épistémologique et méthodologie d'investigation.....	351
4. Démonstration en fonction des relations entre les concepts de l'hypothèse	352
5. Limites et perspectives de la recherche .....	360
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>363</b>
<b>ANNEXES ANNEXE 01 .....</b>	<b>380</b>
<b>ANNEXE 02 .....</b>	<b>384</b>
<b>ANNEXE 03 .....</b>	<b>388</b>
<b>ANNEXE 04 .....</b>	<b>391</b>
<b>RESUMES.....</b>	<b>394</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: les trois types d'implication. Source : Verdier, 2009, p76.....	26
Tableau 2: Principaux mécanismes de la participation. Source : Liebard et DE Herde, 2005, d'après Berezowska Azzag, 2012. ....	32
Tableau 3 : Le projet urbain associe le social au spatial. Source : Verdier, 2009.....	38
Tableau 4: Flux inputs et outputs entre les deux systèmes « espace naturel et espace urbanisé ». Source : Rebiai Hanane, 2014. ....	66
Tableau 5: Couplage entre les grandes catégories d'acteurs et grandes catégories d'actions. Source : Serge Thibault, 2018, p.142.....	87
Tableau 6: superficie reboisée de la commune de Djelfa. Source : Conservation des Forêts, 2010.....	118
Tableau 7: répartition générale des terres de la commune de Djelfa. Source : DPSB de la Wilaya de Djelfa, 2008 et 2017.....	118
Tableau 8: Evolution de la population urbaine et du taux d'urbanisation (1954-2008). Source : Mouissa Abderrahmane, juin 2011. ....	123
Tableau 9: Caractéristiques des interviewés interrogés. Source : Auteure, 2019. ....	170
Tableau 10: Comparaison des unités discursives significatives de la catégorie « coordination ». Source : Auteure, 2020.....	194
Tableau 11: Inventaire des acteurs du projet du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022. ....	214
Tableau 12 : Inventaire des acteurs des 150 Logements Promotionnels Aidés. Source : Auteure, 2022.....	218
Tableau 13: Inventaire des acteurs du projet de l'EPH 240 lits. Source : Auteure, 2022. ....	222
Tableau 14 : Inventaire des acteurs du projet du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure, 2022. ....	226
Tableau 15 : Inventaire des acteurs du projet de la Gare Routière. Source : Auteure, 2022.....	230

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Exploitation agricole dans la zone Est séparant la ville du barrage vert Est. Source : Auteure, 2018.....	4
Figure 2: Terrains agricoles de la zone de Bahrara à l'Est de la ville. Source : Auteure, 2018.....	5
Figure 3: Reboisement Nord de Chbeika. Source : Auteure, 2018. ....	5
Figure 4: Reboisement du barrage vert de la sortie Est vers Moudjebara. Source : Auteure, 2018. ....	6
Figure 5: Clôture et accès du parc citadin de la sortie Est de la ville vers Moudjbara. Source : Auteure, 2018.....	6
Figure 6: Jardin aménagé au Nord de la ville près du reboisement du Chbeika. Source : Auteure, 2018.....	7
Figure 7: Zone d'activité au Sud de la ville. Source : Auteure, 2018. ....	7
Figure 8: Périurbanisation de la ville vers le Nord-Est. Source : Auteure, 2018. ....	8
Figure 9: Périurbanisation de la ville vers le Sud-Ouest. Source : Auteure, 2018. ....	8
Figure 10: Bidonville de Zeriàa dans la zone Nord-Ouest aux pieds de la forêt Senelba. Source : Algérie Presse Service, 2019. ....	9
Figure 11: Echelles de participation citoyenne. Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2015. ....	28
Figure 12: Les niveaux de participation citoyenne selon Arnstein Sherry. Source : Auteure d'après Arnstein Sherry, 2018.....	29
Figure 13: Les niveaux de participation selon AFNOR. Source : Auteure d'après Brodhag, Breuil et al., (2004, 2018).....	30
Figure 14: Processus d'un projet participatif. Source : Verdier, 2009.....	31
Figure 15: Synergie et perméabilité entre les acteurs intervenants dans un projet urbain. Source : Auteure, 2018.....	42
Figure 16: Situation de la couronne périurbaine à la périphérie de l'aire urbaine. Source : <a href="https://langloishg.fr/2012/04/27/la-notion-daire-urbaine-schema-et-definitions/">https://langloishg.fr/2012/04/27/la-notion-daire-urbaine-schema-et-definitions/</a> .....	48

Figure 17: L'aire urbaine parisienne vers 1959. Source : <a href="http://paris-projet-vandalisme.blogspot.com/2014/02/le-plan-damenagement-et-dorganisation.html">http://paris-projet-vandalisme.blogspot.com/2014/02/le-plan-damenagement-et-dorganisation.html</a> .....	49
Figure 18: Faubourg, banlieue et périurbain. Source : Dezert, Metton et Steinberg (1991) .....	51
Figure 19: La périurbanisation au sens littéral « autour des villes », ici à l'Est de Bayonne. Source : Dezert, Metton et Steinberg (1991) .....	53
Figure 20: Périurbanisation touristique littorale : Seignosse-Hossegor-Capbreton. Source : Dezert, Metton et Steinberg (1991).....	54
Figure 21: Typologie des franges urbaines. Source : IAU, 2010. ....	61
Figure 22: Typologie des franges urbaines. Source : IAU, 2010. ....	62
Figure 23: Les échelles d'échange dans la frange urbaine. Source : Christopher Bryant, 1995.....	68
Figure 24 : Rôle de la planification et de la gouvernance urbaines dans l'équilibre du système espace naturel/espace urbanisé. Source : Rebiai Hanane d'après Dakhia Karima, 2004. ....	70
Figure 25: Les pôles majeurs de la structure du projet urbain. Source : Avitablie, 2005. ....	75
Figure 26: Le système complexe du territoire. Source : Moine, 2007, cité par Marie-Hélène de Sède-Marceau, Alexandre Moine, 2008.....	78
Figure 27 : Cinq catégories d'acteurs d'un projet d'urbanisme Source : Etabli par l'auteure d'après Thibault, 2018. ....	81
Figure 28: L'aspect financier encadrant le processus du projet. Source : Auteure, 2020. ....	97
Figure 29: Position centrale de la Wilaya de Djelfa et de son chef-lieu dans les Hauts Plateaux-Centre. Source : Auteure, 2020. ....	114
Figure 30 : Croissance de la population de la ville de Djelfa aux différents RGPH. Source : ONS et DPAT de Djelfa, 2008.....	115
Figure 31: Evolution urbaine et périurbanisation de la ville de Djelfa. Source : Auteure sur une carte de Google Earth, 2020. ....	124

Figure 32 : Les franges de la ville avec ses principaux espaces naturels. Source : Auteure sur une carte de Google Earth, 2020. ....	130
Figure 33: Carte des partenaires du plan de circulation à une commune de la banlieue de Lille. Source : Bachelet 2014. ....	141
Figure 34: Le Val de Reuil dans la Basse-Seine. Source : Duhayon et Meunier-Chabert 2003. ....	144
Figure 35: Configuration socio-spatiale. Source : (Lardon et al. 2012). ....	147
Figure 36: Trois formes d’agriculture selon les configurations spatiales dans la Communauté de Volvic, Source et Volcans. Source : (Lardon 2015). ....	149
Figure 37: Relations entre acteurs dans les formes d’agriculture de la Communauté de commune de Billom Saint-Die. Source : Lardon, 2015. ....	150
Figure 38: Combinaison des stratégies foncières des agriculteurs et des perceptions de l’espace des élus municipaux. Source : (Serrano et Vianey 2014). ....	158
Figure 39: Base de données du corpus. Source : Sonal, 2020. ....	174
Figure 40: Fenêtre de gestion des thématiques. Source : Sonal, 2020. ....	174
Figure 41: Le corpus avant l’encodage. Source : Sonal, 2020. ....	175
Figure 42: Le corpus après l’encodage. Source : Sonal, 2020. ....	175
Figure 43: Interface de retranscription, exemple d’entretien avec un acteur scientifique. Source : Sonal, 2020. ....	176
Figure 44: Cinq niveaux de pondération qualitative. Source : Sonal, 2020. ....	185
Figure 45: Liste des tags avec la différence entre les volumes des tags. Source : Sonal, 2020. ....	186
Figure 46: Brique de couleur dans le mur du corpus équivalente à un extrait en cours de l’écoute. Source : Sonal, 2020. ....	187
Figure 47: Synthèse du corpus qui assiste l’analyse compréhensive. Source : Sonal, 2020. ....	188
Figure 48: Pondération d’unité discursive significative. Source : Sonal, 2020. ....	188
Figure 49: Différents niveaux de pondération des unités significatives. Source : Sonal, 2020. ....	189

Figure 50: Unités discursives contenant le mot-clé de « coordination ». Source : Sonal, 2020.....	190
Figure 51: Lecture verticale des extraits discursifs significatifs. Source : Sonal, 2020. .....	191
Figure 52: Croisement des thématiques en colonne. Source : Sonal, 2020.....	196
Figure 53: Lecture des entretiens en lignes. Source : Sonal, 2020.....	196
Figure 54 : Durée de l'extrait Figure 55 : Nombre d'extraits par catégorie Figure 56: Nombre moyen de secondes par extrait .....	197
Figure 57: Nombre de mots Figure 58: Pourcentage de réponses Figure 59: Débit moyen de mots par minute. Source : Sonal, 2020.....	197
Figure 60: Colonne de la durée des extraits Figure 61: Colonne de nombre d'extraits.....	197
Figure 62: Colonne du nombre moyen de secondes par extrait Figure 63: Colonne du nombre de mots .....	198
Figure 64: Colonne du pourcentage de réponses Figure 65: Colonne du débit moyen de mots par minute. Source : Sonal, 2020.....	198
Figure 66: Image de synthèse du graphique circulaire. Source : Sonal, 2020.....	199
Figure 67: Thématiques, entretiens et variables aidant à affiner l'analyse chronométrique. Source : Sonal, 2020. ....	199
Figure 68: Désactivation des thématiques liées au projet urbain et exploitation des thématiques liées au parc citadin seulement. Source : Sonal, 2020. ....	200
Figure 69: Croisement entre les thématiques du parc citadin et l'entretien d'un seul interviewé. Source : Sonal, 2020.....	201
Figure 70: Temps de parole consacré aux différentes thématiques par l'ensemble des interviewés. Source : Sonal, 2020. ....	201
Figure 71: Occurrences des différents mots présents dans la thématique de « Prise de décision du Parc Citadin ». Source : Sonal, 2022. ....	202
Figure 72: Mode de tri dans les options d'affichage de la lexicométrie. Source : Sonal, 2022.....	203

Figure 73: Lemmatisation des mots « centrale + ministère + ministre ». Source : Sonal, 2022.....	203
Figure 74: Détails des occurrences et synthèse des apparitions de la lemmatisation. Source : Sonal, 2022.....	204
Figure 75: Arbre du contexte avant et après la forme « central+ ». Source : Sonal, 2022.....	205
Figure 76: Plan d'aménagement du projet du Parc Citadin. Source : Atelier d'Architecture Azzouzi A, 2011. ....	213
Figure 77 : Le Parc Citadin entre conception du projet (à gauche) et réalité sur le terrain (à droite). Source : Atelier d'Architecture Azzouzi, 2011 ; prise de l'auteure, 2019. ....	213
Figure 78 : Carte des partenaires intervenants dans le projet du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022.....	216
Figure 79: Façade Sud des 150 LPA (vue sur la clinique en cours de réalisation). Source : Auteure, 2022.....	217
Figure 80 : Façade Est des 150 LPA. Source : Auteure, 2022. ....	217
Figure 86: Carte des acteurs intervenants dans le projet du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022.....	221
Figure 82: Carte des acteurs intervenants dans le projet 150 LPA. Source : Auteure, 2022.....	221
Figure 83: l'hôpital 240 lits de la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa. Source : Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Djelfa, 2021. ....	222
Figure 84: Carte des acteurs du projet de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits. Source : Auteure, 2022.....	225
Figure 85 : 8000 places pédagogiques du nouveau Pôle Universitaire. Source : Direction des Equipements Publics, 2013.....	226
Figure 86: Carte des acteurs intervenants dans le projet du Pôle Universitaire 2. Source : Auteure, 2022.....	229
Figure 87: Carte des acteurs intervenants dans le projet de la Gare Routière. Source : Auteure, 2022.....	233

Figure 88: Vue tabulaire des entretiens par entrée de temps, cas du projet du Parc Citadin. Source : Sonal, 2019.....	235
Figure 89: Lecture lexicométrique par mot "Wali" et par catégorie des thématiques liées à la décision. Source : Sonal, 2020.....	239
Figure 90: Lecture lexicométrique par mot "Ministère des Transports" et par catégorie des thématiques liées à la décision. Source : Sonal, 2020.....	241
Figure 91: Occurrence du lemme "représenta+" dans l'extrait "implication des acteurs dans la prise de décision du Parc Citadin". Source : Sonal 2022.....	245
Figure 92: Participation représentative du citoyen dans le processus décisionnel. Source : Sonal 2022.....	246
Figure 93: Système d'action concret de la phase de décision du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022.....	246
Figure 94: Classement des catégories thématiques suivant les préférences des interviewés sur le projet 150 LPA. Source : Sonal, 2022. ....	248
Figure 95: La centralisation de la prise de la décision des 150 LPA selon le contexte du lemme « central+ ». Source : Sonal 2022.....	248
Figure 96: Système d'action concret de la phase de décision des 150 LPA. Source : Auteure 2022. ....	249
Figure 97: Le contexte du lemme de la « mobilisation+ » de la société civile pour l'obtention du projet de l'hôpital (Sonal 2022).....	251
Figure 98: Système d'action concret de la phase de décision de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022. ....	253
Figure 99: Non implication du citoyen au processus décisionnel du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022.....	255
Figure 100: Implication de l'acteur scientifique dans le processus décisionnel du Pôle Universitaire représenté dans l'Université ou son Recteur. Source : Sonal 2022.....	256
Figure 101: Système d'action concret de la phase de décision du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.....	257
Figure 102: La centralisation de la prise de la décision du projet de la Gare Routière selon le contexte du lemme « central+ ». Source : Sonal 2022.....	259

Figure 103: Système d'action concret de la phase de décision de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.....	260
Figure 104: Acteurs de financement du projet 150 (LPA). Source : Auteure 2022...	263
Figure 105 : Graphique circulaire du temps consacré aux différentes thématiques, cas du projet 150 LPA. Source : Sonal 2022.....	264
Figure 106: Non-participation citoyenne au financement de l'EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.....	266
Figure 107 : Implication citoyenne représentative dans le choix de localisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022. ....	272
Figure 108: Contexte de lemmatisation « imposer+ » dans la thématique des acteurs de choix de terrain. Source : Sonal 2022. ....	273
Figure 109: Système d'action concret de la phase de choix de localisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022. ....	273
Figure 110: « Non » -implication citoyenne et des acteurs scientifiques au choix du terrain des 150 LPA. Source : Sonal 2022. ....	275
Figure 111: Système d'action concret de la phase de choix de localisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.....	276
Figure 112: « Non » -implication des citoyens et des acteurs scientifiques au choix du terrain de l'EPH 240 lits. Source : Sonal 2022. ....	278
Figure 113: Maisons illicites à côté de l'EPH 240 lits, cachées avec une clôture. Source : BERM 2014.....	278
Figure 114: Système d'action concret de la phase de choix de localisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.....	279
Figure 115: Implication de l'acteur scientifique au processus du choix de terrain du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022. ....	281
Figure 116: Système d'action concret de la phase de choix de localisation du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.....	281
Figure 117: Illustration de la « non-implication » du citoyen et de l'acteur scientifique au processus de choix du terrain de la Gare Routière. Source : Sonal 2022.....	284

Figure 118: Système d'action concret de la phase de choix de localisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022. ....	284
Figure 119: Temps consacré à la thématique "Acteurs de la phase de réalisation". Source : Sonal 2022.....	287
Figure 120: Système d'action concret de la phase de réalisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022. ....	288
Figure 121: Système d'action concret de la phase de réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022. ....	289
Figure 122 : Pourcentage de temps consacré aux différentes catégories de thématiques. Source : Auteure 2022.....	291
Figure 123: Système d'action concret de la phase de réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022. ....	292
Figure 124: Changement du système des acteurs pendant la réalisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.....	292
Figure 125: Système d'action concret des acteurs de la phase de réalisation du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.....	294
Figure 126: Système d'action concret des acteurs de la phase de réalisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022. ....	296
Figure 127: Absence de rentabilité de l'hôpital 240 lits selon les déclarations des interviewés. Source : Auteure 2022. ....	300
Figure 128: Coordination décisionnelle du projet du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.....	307
Figure 129: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon des déclarations des interviewés sur le projet 150 LPA. Source : Sonal 2022.....	308
Figure 130: Coordination décisionnelle du projet des 150 LPA. Source : Auteure 2022. ....	309
Figure 131: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon des déclarations des interviewés sur le projet EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.....	310
Figure 132: Coordination décisionnelle du projet de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.....	311

Figure 133: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon les déclarations des interviewés sur le projet du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022. ....	312
Figure 134: Coordination décisionnelle du projet du deuxième Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022. ....	313
Figure 135: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon les déclarations des interviewés sur le projet de la Gare Routière. Source : Sonal 2022. ....	314
Figure 136: Coordination décisionnelle du projet de la Gare Routière. Source : Auteure 2022. ....	315
Figure 137: Limitation de coordination entre certains membres de la commission du choix de localisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022. ....	317
Figure 138: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon des déclarations des interviewés sur le projet 150 LPA. Source : Sonal 2022. ....	318
Figure 139: Coordination acceptable entre les membres de commission de choix de localisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022. ....	319
Figure 140: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » de la thématique choix de localisation selon des déclarations des interviewés sur le projet EPH 240 lits. Source : Sonal 2022. ....	320
Figure 141: Coordination acceptable pendant le choix de localisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022. ....	321
Figure 142: Coordination acceptable entre les intervenants dans le choix de localisation du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022. ....	322
Figure 143 : La Gare Routière de la frange urbaine Nord-Est inondée. Source : Djelfainfo.dz, 2018. ....	323
Figure 144: Opposition entre les intervenants dans le choix de localisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022. ....	323
Figure 145: Contexte de lemmatisation « coordination » pendant la réalisation des premiers lots du projet du Parc Citadin. Source : Sonal 2022. ....	325
Figure 146: Coordination limitée aux premiers lots des travaux de réalisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022. ....	326

Figure 147 : Vue tabulaire par entrée de pourcentage de réponse, cas du projet 150 logements LPA. Source : Sonal 2022.....	327
Figure 148 : Taux de réponses des deux interviewés intéressés par la thématique de coordination pendant la phase de réalisation du projet 150 logements LPA. Source : Auteure 2022.....	327
Figure 149: Coordination entre les intervenants dans la réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.....	328
Figure 150: Coordination entre les intervenants dans la réalisation de l'EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.....	329
Figure 151: Coordination entre les intervenants dans la réalisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.....	330
Figure 152: Coordination entre les intervenants dans la réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.....	331
Figure 153 : Coordination entre les acteurs de la réalisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.....	332
Figure 154: Contexte de la lemmatisation « conflit » pendant la réalisation du Parc Citadin. Source : Sonal 2022.....	334
Figure 155: Contexte de la lemmatisation « maître d'ouvrage » gérant des conflits pendant la réalisation des 150 LPA. Source : Sonal 2022. ....	335
Figure 156: Analyse chronométrique par thématiques du projet 150 LPA. Source : Sonal 2022.....	336
Figure 157: L'arbre de lemmatisation DEP et DSP gérants des conflits entre les acteurs de la phase de réalisation de l'EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.....	337
Figure 158: Analyse chronométrique par thématique du projet de l'EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.....	338
Figure 159: L'arbre lexical de « DEP » gérant des conflits pendant la réalisation du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022. ....	339
Figure 160: Arbre contextuel de la lemmatisation « direction(s)+ » correspondant au gérant des conflits au moment de réalisation de la Gare Routière. Source : Sonal 2022.....	340

Figure 161: Analyse chronométrique par thématique de la Gare Routière. Source : Sonal 2022. .... 341

Figure 162: Analyse chronométrique par thématique du corpus des cinq projets. Source : Sonal 2022. .... 341

## **INTRODUCTION GENERALE**

Depuis la fin des années 1990, la montée de la notion de développement urbain durable exhause la réflexion partagée de l'espace urbain, où la question de la participation croisait la question urbaine dans un dialogue souvent tendu entre nécessité planificatrice et objectif d'inclusion d'acteurs (Bacqué et Mario 2011) dans une logique organisatrice se référant aux actions, aux échanges et aux systèmes de gouvernement où les frontières entre les organisations, les secteurs privés et publics et entre les différents acteurs tendent à devenir franchissables (Stoker 1998). L'efficacité de la gouvernance dépend d'un compromis entre plusieurs ingrédients liés à la mobilisation sociale, l'échange, la transversalité, les relations non-hiérarchisées, l'inclusion et la transparence.

Dans les territoires périurbains, apparaissent de nouveaux défis liés à la maîtrise de l'étalement urbain de la ville « urban sprawl », d'équilibre et de compromis de la dualité « ville et campagne », de sécurité alimentaire et de multifonctionnalité des territoires (Lardon et Loudiyi 2014) qui font appel à l'émergence de nouveaux modèles de développement et de nouvelles formes d'organisation (Lardon 2015). Gouvernance et territoires périurbains sont deux thématiques compliquées mais complémentaires qui alimentent des recherches académiques et professionnelles récentes dans plusieurs pays européens et nord-américains.

Toutefois, la gouvernance des territoires périurbains se trouve coincée et conditionnée par un tas de défis et d'enjeux liés à la difficulté de composer avec des acteurs multiples publics et privés, reconnus ou latents ; à la complexité de coordination et concertation d'intérêts différents, aux spécificités territoriales, à la variété des capacités d'acteurs variables, à la controverse des avis, et des attentes des différents acteurs (Loudiyi et Bryant 2008).

### **Gouvernance et espace périurbain international**

Le champ du périurbain suscite ces dernières années un intérêt particulier vu la diversité de ses enjeux, diversité sociale, situations territoriales inégales, différenciation d'intervenants et relations de pouvoir fluctuantes (Loudiyi et Bryant 2008) ; l'enjeu primordial qui apparaît depuis de longues années est lié au processus de périurbanisation des villes occidentales et de production d'espaces périurbains pouvant participer à l'aggravation de l'étalement de la ville, de ce fait, de multiples discours académiques français et anglo-saxons s'intéressaient à cette thématique.

Comme troisième espace clé du triptyque venant compléter le traditionnel couple ville-campagne (Debarbieux et Schaffter 2008), l'espace périurbain constitue dernièrement un thème de recherches scientifiques et professionnelles dans de nombreux de pays. Sa particularité est liée à l'hétérogénéité des sociétés et des intervenants sur chaque espace de dualité ville-campagne. Dans les recherches récentes, cet espace périurbain n'est plus considéré comme une ligne de séparation et distinction mais plutôt comme une frange de réinsertion et d'intégration sociale.

Dans nombre de pays, les franges urbaines sont devenues des espaces émergents et accessibles. Elles sont caractérisées par de nouvelles formes économiques et un développement résidentiel ; nombreux défis sont surmontés par ces espaces, acteurs intervenants, approvisionnement agricole, offre du travail, réserve foncière, mouvement migratoire, pression urbaine, etc. En réponse à ces défis, il est devenu indispensable d'adopter des politiques planificatrices stratégiques spécifiquement pour ces espaces. Dès lors, plusieurs pays européens et nord-américains commencent à s'intéresser aux territoires périurbains dans la recherche académique et l'action publique, et adoptent des stratégies plus particulières vu la complexité de ces territoires et la diversité de leurs enjeux (Loudiyi, Bryant et Laurens 2008), diversité d'acteurs, hétérogénéité de ses habitants venants très souvent des agglomérations différentes et travaillants dans des secteurs différents, variété d'activités dominée souvent par l'agriculture et l'industrie, particularité de leur gouvernance suite à la différenciation de décideurs et à la complexité d'acteurs venant d'horizons différents et portant des objectifs distincts parfois opposés.

En outre, ces territoires périurbains représentent des ressources multiples pour l'aire urbaine, des ressources de sol pour l'extension urbaine, ressources pour l'approvisionnement en eau de la ville, ressources en alimentation (agriculture, pâturage, etc.), ressources en sol pour l'industrie et le tertiaire, territoire de récréation et de détente, etc. ces territoires sont menacés et grignotés par l'étalement urbain « urban sprawl » source d'inquiétude pour les pays développés ; maîtriser l'urbanisation ou lutter contre l'étalement urbain est l'affaire de la gouvernance de la planification et de la gestion des espaces périurbains, de la consultation à la concertation, ces nouvelles formes de gouvernance sont devenues des dispositifs incontournables de conduite de projets de planification et de gestion des territoires périurbains dans une perspective de développement durable.

## **Gouvernance et espace périurbain algérien**

En Algérie le phénomène de l'urbanisation périphérique est peu pris en compte dans son ensemble, et à un degré moins important la thématique de gouvernance. Pour les documents d'urbanisme, l'espace périurbain constitue une simple réserve pour l'extension de la ville. Les textes législatifs algériens n'offrent pas la possibilité de l'instauration d'espaces et d'institutions permettant aux différents acteurs une implication efficace dans les problématiques de l'espace périurbain. La prise de décision liée à l'action publique est orientée par le poids politique des élus qui sont le principal décideur dans une démocratie représentative que vit toujours l'aire démocratique algérienne.

La prise en compte de la thématique de la gouvernance de l'espace périurbain en Algérie peut mettre l'accent sur un sujet qui a toujours été ignoré, il s'agit de la planification et de la gestion du périurbain qui est la clé de voûte de la lutte contre l'étalement urbain et la maîtrise de la croissance rapide des villes algériennes. Sa bonne maîtrise ne peut réussir qu'à travers l'inclusion efficace de ses différents acteurs, décideurs, élus, professionnels et citoyens et que chacun d'eux puisse constituer une pièce maîtresse dans la maîtrise de l'espace périurbain.

Malgré l'adoption par l'Algérie de la politique de la décentralisation des décisions relatives à la ville, et son adoption de la coordination, la concertation, l'information et la bonne gouvernance à travers la loi d'orientation de la ville n°06 - 06 du 20 février 2006 ; l'application de la gouvernance dans le champ urbain reste peu propice. Le citoyen par exemple, en tant que principal acteur de la ville se trouve seulement informé du projet urbain et parfois complètement marginalisé. Selon les recherches du Programme de Recherche Urbaine pour le Développement (PRUD), l'implication et la participation en Algérie restent ambiguës, malgré que le processus participatif évolue dans le monde (Navez Bouchanine 2004).

Désormais, avec le lancement du programme de renforcement des capacités des acteurs CapDel par le Programme des Nations Unies de Développement en Algérie (MICLAT-Algérie), cette dernière vit une nouvelle expérience, sans précédent en son genre d'implication des différents acteurs de la ville dans le processus de développement de la ville et ceci à travers les dix communes pilotes choisies pour appliquer le programme de renforcement des capacités des acteurs dans la planification et la gestion de leurs villes.

## **Inventaire de la frange périurbaine de la ville de Djelfa**

L'observation est une technique fréquemment utilisée par plusieurs disciplines n'exigeant pas beaucoup d'instruments. Elle constitue une phase exploratoire dans notre recherche nous permettant de recueillir des informations et des données sur le terrain afin de nous familiariser avec le cas d'étude. Nous avons eu l'occasion de nous offrir une observation répétitive des lieux, s'étalant de l'an 2012 jusqu'en 2019, nous permettant de constituer un inventaire réel de l'espace périurbain de la ville étudiée et nous aidant à élaborer l'hypothèse de notre recherche. L'observation permanente des lieux nous a permis de relever de multiples constats positifs et négatifs de la frange urbaine dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé de la ville de Djelfa.

Les constats positifs sont généralement les atouts constatés au niveau de la frange et participant au bon fonctionnement de l'espace périurbain et de la ville en général. Parmi lesquels, on peut distinguer des terrains agricoles occupant une partie importante de la frange, on les trouve à l'Est de la ville séparant la ville du barrage vert Est et au Sud-Est dans la zone Ras-Laàyoune, comme on peut trouver des surfaces agricoles non exploitées dans la zone de Bahrara au Nord-Est de la ville.



Figure 1 : Exploitation agricole dans la zone Est séparant la ville du barrage vert Est. Source : Auteure, 2018.



Figure 2: Terrains agricoles de la zone de Bahrara à l'Est de la ville. Source : Auteure, 2018.

Les reboisements du barrage vert sur la frange Est de Moudjebara et sur la frange Nord de Chbeika, sont des espaces verts reboisés dans le cadre de la politique du barrage vert reliant l'Est à l'Ouest algérien, qui a été initié par les Chantiers Populaires de Reboisement (CPR) des années 1960, et par les Chantiers d'Office National des Travaux Forestiers (ONTF) des années 1970 (Rebiai 2014). Ce barrage joue le rôle de frein à l'urbanisation, participe à l'équilibre de l'écosystème naturel, purifie et adoucit l'atmosphère et constitue une aire de détente et de divertissement pour les citoyens.



Figure 3: Reboisement Nord de Chbeika. Source : Auteure, 2018.



Figure 4: Reboisement du barrage vert de la sortie Est vers Moudjebara. Source : Auteure, 2018.

Le parc citadin au Sud-Est compte parmi les atouts les plus forts de la frange périurbaine de Djelfa. Il est lancé par la Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa, dans l'objectif de créer un espace de détente aménagé et sécurisé pour les habitants de la ville. Ce projet sert aussi à protéger le barrage vert côté Est contre les effets de l'étalement urbain de la ville.



Figure 5: Clôture et accès du parc citadin de la sortie Est de la ville vers Moudjbara. Source : Auteure, 2018.

Sur la sortie Nord de la ville, un jardin aménagé constitue une aire de détente près du reboisement de Chbeika. Cet espace est destiné aux familles et aux jeunes avec des aires de Pique-nique, des équipements de jeux pour enfants, des endroits pour pratiquer le sport et des kiosques de vente. En plus de son rôle de l'amélioration de la vie des citadins, ce jardin contribue à la protection des espaces reboisés contre les effets de l'urbanisation.



Figure 6: Jardin aménagé au Nord de la ville près du reboisement du Chbeika. Source : Auteure, 2018.

Au long du périurbain de cette ville, on peut distinguer la propagation du tertiaire, des équipements hôteliers, universitaires, de transport et de détente. Leur présence contribue à l'animation et à la rentabilité de la frange.

Face aux constats positifs, un tas de constats négatifs ont été observés, ce sont les faiblesses participant aux dysfonctionnements de la frange périurbaine face à l'urbanisation de la ville. Parmi ces faiblesses, on peut distinguer la présence de l'exploitation industrielle au Sud de l'agglomération. Elle est répartie en zones d'activités et de dépôt, occupant une superficie importante de la ville (près de 10%), soit 390 ha (URBATIA 2008). L'urbanisation de la ville vers le Sud est arrivée aux pieds de la zone industrielle où les limites sont devenues floues et l'urbanisation a dépassé la zone pour continuer son développement au Sud.



Figure 7: Zone d'activité au Sud de la ville. Source : Auteure, 2018.

La libéralisation du marché foncier en 1990 a encouragé le développement rapide de l'agglomération vers toutes les directions, jusqu'à son arrivée à la zone industrielle qui constitue

un obstacle d'extension vers le Sud, puis la ville a changé les directions de son extension urbaine vers l'Est et l'Ouest. La périurbanisation de la ville dans ces deux directions menace les espaces naturels environnants de la forêt Senelba au Nord-Ouest et des terrains agricoles à l'Est et à l'Ouest et des espaces reboisés de l'Est de la ville (Rebiai 2014).



Figure 8: Périurbanisation de la ville vers le Nord-Est. Source : Auteure, 2018.



Figure 9: Périurbanisation de la ville vers le Sud-Ouest. Source : Auteure, 2018.

D'autre part, le périurbain de Djelfa connaît une propagation importante de bidonvilles surtout celui de Zeriàa qui se disperse au détriment de la forêt de Senelba avec près de 3500 maisons. Malgré les efforts continus de résorption de l'habitat précaire et insalubre et de lutte contre la formation des bidonvilles, et malgré les opérations de relogement des milliers de familles avec des budgets considérables, notamment pour l'opération de relogement des centaines de familles après l'éradication du bidonville de Zeriàa au début de 2019, Djelfa et ses espaces naturels souffrent toujours du fléau des bidonvilles.



Figure 10: Bidonville de Zeriàa dans la zone Nord-Ouest aux pieds de la forêt Senelba. Source : Algérie Presse Service, 2019.

### **Question fondamentale et hypothèse de recherche**

L'observation répétitive de la périphérie de Djelfa a dévoilé que la planification et la gestion de ses franges urbaines favorisent de multiples dysfonctionnements qui semblent liés essentiellement à leur gouvernance. Malgré certaines positivités constatées telle la planification du parc citadin au niveau de la frange Sud-Est, d'un jardin au niveau de la frange Nord et aux secteurs non urbanisés devant les espaces naturels et sur un nombre de franges urbaines, le reste de la frange urbaine de Djelfa semble moins bien gouverné.

De ce fait, l'interrogation principale tourne autour de : *quelles sont les causes qui ont favorisé la mauvaise gouvernance de la frange urbaine de Djelfa ?*

En plus de la mauvaise gouvernance constatée dans un nombre d'espaces de la frange urbaine, même le parc citadin constaté positivement semble présenter des défaillances en termes de participation à la gouvernance et de coordination entre acteurs intervenants, ce qui a perturbé son avancement depuis la deuxième année du lancement de ses travaux. Ce qui implique une vérification focalisée par rapport à un projet pilote du parc citadin destiné aux habitants de la ville et aux riverains, qu'on va prendre comme un cas d'étude pour la présente recherche dans la catégorie d'équipement et d'espaces de détente et de divertissement. Et pour ne pas juger la gouvernance des franges urbaines comme mauvaise à travers un seul projet, nous jugeons utile de prendre d'autres projets dans les espaces périurbains des deux côtés Est et Ouest constituant

les principales directions de la périurbanisation de la ville, notre choix est également porté sur la gare routière de la frange périurbaine Nord-Est dans la catégorie d'équipement de transport et de liaison territoriale, le deuxième pôle universitaire de l'espace périurbain Est dans la catégorie d'équipement d'enseignement de grande envergure à influence régionale, le programme 150 Logements Participatifs Aidés de l'espace périurbain Est dans la catégorie de logement et l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits de la frange périurbaine Ouest dans la catégorie d'équipements publics hospitaliers.

Le processus d'élaboration de ces projets dans les espaces périurbains présente une mauvaise stratégie de gouvernance caractérisée par une marginalisation de certains acteurs, dont le citoyen acteur principal qui devait être impliqué en amont ; et à la mauvaise coordination entre les différents acteurs administratifs et techniques.

De ce qui précède, la réponse supposée à la question de recherche préalablement posée se présente comme suit :

*Il semble que les causes de la mauvaise gouvernance de la frange urbaine de Djelfa soient liées à la non-participation des citoyens et à la mauvaise coordination entre les acteurs venants des différents horizons techniques, administratifs et scientifiques.*

### **Objectifs à atteindre**

En s'intéressant à une thématique complexe composée de deux thèmes d'actualité de participation à la gouvernance et de planification et gestion des franges urbaines et des espaces périurbains, on s'attend à une multiplicité d'objectifs regroupés en trois grandes catégories pédagogiques, scientifiques et stratégiques :

#### Objectifs pédagogiques :

- Initier les étudiants et les praticiens à l'utilité de la participation à la gouvernance, et au droit du citoyen d'être impliqué dans le fait urbain en amont du projet.
- Développer les projets de fin d'étude en travaillant avec la société à travers des enquêtes et avec les gestionnaires administratifs et techniques à travers des interviews et les inviter aux soutenances pour favoriser l'échange et le débat scientifiques.

- Elaborer et développer des méthodes d'analyse dédiées aux projets urbains d'aménagement des espaces périurbains.
- Etablir des grilles d'évaluation de la participation à la gouvernance et de la coordination entre différents acteurs au sein des ateliers universitaires.

Objectifs scientifiques :

Le chercheur spécialisé doit être considéré comme un acteur principal dans le processus participatif de la gouvernance, son esprit scientifique et sa capacité de mener à terme le projet urbain lui confère le rôle d'un animateur du processus ; comme il peut jouer plusieurs rôles à la fois dans le processus de la gouvernance. « *Le chercheur est vu comme un acteur qui peut jouer plusieurs rôles : celui de l'expert, du scientifique, de l'animateur, etc.* » (Loudiyi 2008). De ce fait il est important de :

- Encourager l'implication du chercheur spécialisé dans le processus d'élaboration du projet de planification et de gestion des espaces périurbains.
- Recommander l'ouverture des laboratoires et des centres de recherches régionaux qui s'intéressent aux métiers de la ville et qui s'impliquent à la prise de décision urbaine.
- Développer des méthodes d'appui et d'accompagnement de l'action publique en termes de gouvernance des espaces périurbains.
- Favoriser l'organisation des rencontres scientifiques et des workshops à la faveur des collectivités locales et des citoyens.
- Etablir et développer de nouvelles méthodes d'analyse stratégique, des grilles d'évaluation et des chartes de participation à la gouvernance.

Objectifs stratégiques :

- Inciter les collectivités locales à travailler avec la législation en vigueur sur la participation et le droit du citoyen d'être impliqué dans les affaires qui le concernent.

- Encourager l'action publique à s'intéresser à la planification et à la gestion stratégiques des territoires périurbains et à l'exploitation participative des franges urbaines.
- Favoriser l'intercommunalité et l'attractivité territoriale dans l'exploitation des espaces périurbains.
- Bénéficier du programme CapDel pour mettre en valeur la thématique de gouvernance des espaces périurbains.
- Maintenir l'échange international dans le savoir-faire en matière de planification et de gestion participatives des espaces périurbains.

## **Etat de l'art et positionnement épistémologique**

### *Différents chercheurs*

Ces dernières décennies (dès le début des années quatre-vingt-dix), les recherches scientifiques et les ouvrages qui s'intéressent aux thématiques de la gouvernance, de la participation citoyenne, de la planification spatiale et du diagnostic partagé des territoires en particulier, connaissent une hausse et une réputation importante (Allie et Bryant 2003) dans le milieu des chercheurs intéressés par l'espace et par ses composantes. Michel Crozier, Erhard Friedberg, Christopher Robin Bryant, Sylvie Lardon, Salma Loudiyi, José Serrano, pour n'en citer que quelques-uns, ont accordé une importance à ce sujet depuis plusieurs années.

### *Michel Crozier*

Michel Crozier est docteur en Droit 1949 et ès lettres en 1969, professeur des universités et fondateur du Centre de Sociologie des Organisations à Paris en 1965. Crozier a développé la discipline de la sociologie des organisations (1960-1970) et a posé les fondements de la sociologie de l'action organisée en collaboration avec Erhad Friedberg. Crozier est également conseiller du gouvernement dans la politique publique, il a obtenu la Légion d'honneur, l'une des plus importantes distinctions de la France. Crozier étudie la façon dont les individus se comportent au sein des organisations et la projette sur les comportements relationnels des acteurs au sein d'un système (Crozier et Friedberg 1977), il souligne que les individus ont une capacité d'agir et peuvent façonner activement les institutions qu'ils représentent, plutôt que d'être de simples destinataires passifs des règles et structures de ces institutions.

Erhad Friedberg

Erhard Friedberg est sociologue et politologue, chercheur et ancien directeur du Centre de Sociologie des Organisations et du Centre National de la Recherche Scientifique en France. Il a développé avec Crozier la discipline de la sociologie de l'action organisée et a écrit des ouvrages phares pour cette discipline particulièrement « L'acteur et le système » (1972) en collaboration avec Crozier traitant l'analyse stratégique et l'analyse systémique, et « Le pouvoir et la règle » (1993). En plus de son parcours académique, Friedberg a aussi travaillé comme consultant de nombreuses recherches et interventions dans le domaine de l'action publique en France et en Europe.

Cristopher Robin Bryant

Développement durable de la communauté, participation communautaire et développement local, dynamiques et planification des territoires périurbains, stratégies de planification et de management des territoires sont autant de thématiques intéressant le chercheur Bryant. Ses travaux sur l'espace périurbain et ses dynamiques de développement depuis les années 1980 se concentraient sur le mécanisme régional de formation des franges urbaines dans le contexte de développement territorial, par exemple Bryant *et al.* 1982 (Bryant et Buffat 1999). Depuis les années 1990, le chercheur se préoccupe de la thématique de la gouvernance et de la gestion des territoires périurbains, une thématique qui ressemble à la nôtre et qui peut orienter et étayer la présente recherche.

Ses multiples travaux de recherches dans le domaine de la planification des territoires à travers le développement des approches d'analyse et de management contribuent à la promotion d'études académiques et professionnelles en Europe et en Amérique du Nord ; à travers son développement des stratégies de segmentation et de système Relationship des territoires.

Sylvie Lardon

Une palette de thématiques intéresse la chercheuse dont l'aménagement partagé du territoire, stratégies de planification des territoires, gouvernance des franges urbaines et rurales, développement des territoires périurbains, développement agricole, etc.

Dans sa recherche pluridisciplinaire, elle développe et utilise plusieurs techniques, telles que, la technique de diagnostic participatif prospectif, la technique de l'analyse des configurations socio-spatiales, la technique cartographique des scénarii par l'information

géographique, etc. Dans l'objectif d'établir les valeurs collectives attachées au territoire partagé et de favoriser la construction des représentations communes de la gestion d'un espace sous pression urbaine, Lardon développe une technique de diagnostic participatif prospectif, participant à la conception de procédés d'ingénierie du développement territorial aidant à la fois à la compréhension des formes d'organisation territoriale et à l'accompagnement de leurs transformations (Loudiyi, Bryant et Laurens 2008). Afin de faciliter la participation des acteurs à la conception de projets de territoire, la démarche s'est développée selon trois notions : celles d'itinéraire méthodologique, de principes organisateurs de l'espace et de « jeu de territoire » (Lardon 2008).

### Salma Loudiyi

La chercheuse travaille sur un ensemble de thématiques d'actualité parmi celles-ci : développement territorial, territoires périurbains et ruraux, agriculture et alimentation, gouvernance et espaces ouverts, projet urbain, développement durable et mobilisation sociale. Selon Loudiyi, l'enjeu central d'un projet urbain est moins que de résoudre un problème que confronte une communauté qu'à enclencher, soutenir et assurer la continuité d'une mobilisation sociale garante de l'efficacité des politiques publiques (Loudiyi 2008). Dans un certain nombre de ses recherches, elle étudie les conséquences propres et induites par l'instrumentation du Scot afin de comprendre le mécanisme de concertation mis en œuvre par les acteurs.

### José Serrano

Multiplés sont les thématiques qui intéressent le chercheur Serrano : aménagement de l'espace et urbanisme, périurbanisation, foncier agricole, rapport ville / agriculture, gouvernance du périurbain, développement urbain et territorial, etc. Dans ses recherches Serrano utilise l'approche de la sociologie des organisations comme grille d'analyse de la diversité des stratégies qui vise à expliquer les stratégies des acteurs dans une organisation du point de vue de l'usage du pouvoir (Serrano 2015).

Pour notre recherche, on s'intéresse à son application de la technique des entretiens semi-directifs dans l'étude et l'analyse des stratégies de développement et d'utilisation de l'espace agricole comme facteur de développement pour appréhender les stratégies des élus et des acteurs impliqués dans les projets de développement communaux.

Dans ses recherches, Serrano interroge les élus sur le développement de leurs communes, la place des espaces agricoles dans ces projets et les moyens utilisés. Les

représentants de la profession agricole ont été interviewés sur les opérations de sanctuarisation du vignoble qui ont gelé la croissance de l'agglomération. Et pour recueillir les positions des agriculteurs face à ces projets et afin de connaître leurs méthodes d'adaptation au contexte périurbain ils ont été interrogés par le chercheur en constituant un échantillon représentant la diversité des systèmes d'exploitation (polyculture, élevage, céréaliculture, maraîchage).

### *Différentes recherches*

Avec l'épanouissement de l'enjeu de la construction collective de diagnostic et de prospective des territoires, plusieurs méthodes d'appui et d'accompagnement des dynamiques d'acteurs ont été développées par des chercheurs (Loudiyi 2008). Au cours de cette modeste recherche, on a consulté des travaux de recherches sur la gouvernance urbaine, la planification et la gestion des territoires périurbains ; ils sont constitués essentiellement des travaux européens (notamment français) et nord-américains (surtout canadiens) eu égard à la pénurie des travaux de recherches nationaux.

### *L'analyse stratégique des organisations*

Développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg dans les années soixante-dix, l'analyse stratégique des organisations aide à comprendre et à agir sur le fonctionnement des organisations. L'organisation est vue par ces chercheurs comme étant un ensemble d'acteurs, individu ou groupe d'individus, aptes à effectuer des actions suivant leurs stratégies, où chacun d'eux cherche à accroître sa liberté d'action et satisfaire ses propres gains (Martin 2012). Le fonctionnement de cette organisation d'individus et de leurs stratégies d'action est dynamique sous l'effet du jeu de pouvoir, jeux de coopération et ensembles de conflits ; ce qui rend son fonctionnement en perpétuels interaction et affrontement.

L'application de l'analyse stratégique requiert d'aborder les principaux concepts clés développés dans la sociologie d'action organisée par Crozier et Friedberg : l'acteur, le pouvoir, la zone d'incertitude, la marge de manœuvre et le système d'action concret.

### *La méthode de segments*

La méthode de segments est développée et utilisée par Bryant dans ses recherches sur la gouvernance des franges urbaines, les segments se basent sur une combinaison de sectoriel et est associé à un ensemble d'intérêts. Planifier et gérer les franges urbaines devient de plus en plus une démarche très complexe, car il s'agit des espaces complexes présentant des défis

multiples, surtout avec la croissance de la participation de la société civile et son hétérogénéité dans les pays développés, augmentant les segments d'intérêts qui composent ces territoires périurbains (Loudiyi, Bryant et Laurens 2008). Fréquemment, les principaux segments représentent une combinaison de caractéristiques thématiques et géographiques, par exemple, le développement agricole à proximité de zones humides écologiquement sensibles (Bryant 1995).

La segmentation est plus qu'un dispositif aidant à décrire la situation d'une communauté et les préoccupations de ses habitants. Parce que d'un côté, chaque segment est associé à un ensemble d'intérêts, où il est considéré comme une construction autour de laquelle l'analyse de la transformation des espaces ruraux locaux dans la frange urbaine peut être étudiée. Dans son cadre, il est important d'identifier les réseaux et les acteurs associés aux différents segments et leurs positions relatives dans la communauté en termes de pouvoir et d'influence. D'un autre côté, les segments peuvent également être considérés comme des moteurs organisant la planification et la gestion de développement local. En effet, il est de plus en plus fréquent de constater des processus de planification et de gestion du développement local organisés autour et au sein des segments, par exemple des nombreux groupes communautaires travaillant autour des différents thèmes de la vie de la communauté (Bryant 1995).

### *L'analyse des configurations socio-spatiales*

L'approche de l'analyse des configurations socio-spatiales est importante pour interroger la disposition des acteurs et des institutions à interagir et à intervenir dans les territoires suivant un processus organisationnel de l'action publique. Cette approche vise à étudier les configurations qui caractérisent les dynamiques sociales et spatiales des territoires porteurs de projets et d'enquêter sur les actions mobilisées dans les processus de développement territorial (Lardon et al. 2012).

L'analyse des configurations socio-spatiales peut être mise en œuvre dans l'analyse du jeu d'acteurs de l'action collective et de leurs interactions, elle aborde les relations que les acteurs tissent aux territoires pour leurs activités et la manière dont ils se coordonnent entre eux pour des actions collectives établies à ces territoires et interpelle les politiques publiques de gestion des territoires et les modalités de leur gouvernance (Rey-Valette et al. 2011). Cette méthode est basée sur une grille d'analyse des configurations qui représente les modalités d'interactions entre acteurs, activités et espaces (Lardon 2012).

### La technique de l'observation

L'observation est une technique fréquemment utilisée dans les méthodes de recherches qualitatives, elle constitue une phase exploratoire de la recherche qui permet de se familiariser avec la situation à étudier et à définir l'objet d'étude. L'observateur recueille par cette technique des informations sur les phénomènes en observant les comportements et les situations. D'après Massonat (1987), l'observation permet de répondre au questionnement sur l'objet étudié et à analyser la manière aidant à choisir ce questionnement et élaborer une stratégie.

Selon la situation de l'observateur par rapport au phénomène observé, l'observation peut être participante quand il participe aux faits et interagir pour poser des questions aux personnes observées, ou non-participante quand il les observe de loin sans la moindre contribution, elle aide à définir le sujet de recherche qui sera traité par d'autres méthodes de recherches. La technique de l'observation se fait d'une façon plus ou moins structurée, l'observation structurée est basée sur la préparation des règles en amont comme des schémas d'observation pour guider et encadrer le processus, tandis que l'observation non structurée est spontanée et dépourvue des instruments et outils préparés à l'avance, elle aide à observer une vue d'ensemble et de collecter autant d'informations sans schéma. Peretz (1998) souligne que l'observation ne doit pas être ponctuelle sur un moment d'urgence, elle doit plutôt se dérouler sur une période assez longue, un observateur constamment présent in-situ pour une période importante peut récolter le maximum d'informations représentatives sur la situation ou le phénomène (Albarello 2007).

### La technique de l'entrevue de recherche

Conduit en respectant diverses règles, l'entrevue de recherche est un entretien entre deux personnes, un interviewer et un interviewé, dans l'objectif de créer un discours linéaire de l'interviewer sur un thème de recherche défini (Albarello 2007, p. 64). La technique de l'entrevue de recherche est inscrite dans la méthode d'investigation, une méthode qualitative utilisée par plusieurs disciplines, qui vise à produire un matériau et l'analyser par la suite par des techniques spécifiques.

Associée à la thématique de planification et de gestion collectives des espaces urbains, la technique consiste à analyser les jeux d'acteurs par des entretiens non ou semi-directifs, c'est une technique de recherche qui utilise un instrument de collecte centré sur un schéma de l'entrevue établi auparavant par l'équipe de recherche. Les recherches de Serrano et Vianey

(2014) sur les actions de limitation de la consommation foncière initiées par les collectivités territoriales de l'agglomération tourangelle en France, ont été établies grâce aux enquêtes semi-directives auprès des différents acteurs de l'espace périurbain de l'agglomération. Ces enquêtes abordaient les conditions de production et les pratiques agricoles, le rapport des agriculteurs aux autres acteurs du territoire et la perception des activités de diversification notamment les mesures d'entretien du paysage ou de préservation de la nature, cette technique a démontré son efficacité dans de telles recherches grâce à sa capacité d'appréhender les stratégies des acteurs impliqués dans les projets de planification et d'aménagement, et de recueillir les positions de citoyens face à ces projets.

Pour notre cas, nous nous familiarisons à la situation de notre recherche par l'observation des espaces périurbains de la ville de Djelfa durant plusieurs années pour nous aider à constituer l'objet de recherche et établir l'hypothèse de départ sur la mauvaise gouvernance de ces territoires périurbains qui est caractérisée par l'exclusion des citoyens et la mauvaise coordination entre les acteurs appartenant à différentes sphères. Pour vérifier notre hypothèse, nous procédons à la méthode d'investigation en utilisant la technique de l'entrevue de recherche dans le recueil des informations et la méthode de l'analyse stratégique pour analyser et interpréter les résultats obtenus des enquêtes que nous avons établies auprès des acteurs intervenants dans des projets implantés dans le périurbain de la ville de Djelfa. Tel est notre positionnement épistémologique.

### **Structure de la thèse**

La présente thèse commence par la mise en évidence de la problématique liée à la mauvaise gouvernance des franges urbaines et aboutit à la tentative de compréhension des causes de cette mauvaise gouvernance. Le contenu de la structure de cette thèse est fonction de l'hypothèse qui lie les causes de la mauvaise gouvernance de la frange urbaine de Djelfa à la non-participation des citoyens et à la mauvaise coordination entre les acteurs venant des différents horizons techniques, administratifs et scientifiques, en consacrant la première partie à l'investigation théorique et conceptuelle sur les concepts clés de l'hypothèse, la deuxième partie au cas d'étude, à l'état de l'art et au positionnement épistémologique ainsi qu'à la méthodologie d'investigation, alors que la dernière partie est dédiée à la démonstration en fonction des relations entre les concepts de l'hypothèse de la recherche. Ces trois parties sont divisées en dix chapitres précédés d'une introduction générale et succédés d'une conclusion générale.

Introduction générale : présente une entrée en matière sur sujet de la recherche en abordant brièvement ses contextes international et national. Elle traite la portée de la problématique pour le cas d'étude et comment elle est née et développée. Elle énonce également l'hypothèse à vérifier et les objectifs à atteindre, les chercheurs et les recherches similaires à la présente recherche et la structure de la thèse.

### Partie I : Investigation théorique et conceptuelle

#### Chapitre 01 : La gouvernance urbaine : un exercice associant le social à l'urbain

Le premier chapitre théorique aborde la logique organisationnelle de la participation citoyenne par rapport au fait urbain et à son évolution pour une gouvernance associant le social à l'urbain par la mise en œuvre des fondements institutionnels et juridiques au service des questions de la politique urbaine et de la durabilité.

#### Chapitre 02 : La frange urbaine, espace clé dans l'espace périurbain

Le deuxième chapitre théorique présente une caractérisation de l'espace périurbain, des facteurs de sa formation et des fonctions liées à cet espace. Il traite également le concept de la frange urbaine comme étant un espace clé dans l'espace périurbain, sa typologie et ses positions et ses fonctions les plus significatives.

#### Chapitre 03 : Acteurs intervenants dans l'action urbaine

Le troisième chapitre théorique se concentre sur la compréhension des dimensions du concept « acteur » liées aux mécanismes de coalitions d'acteurs dans la ville, de la prise de décision, à la programmation et au financement comme affaire de la maîtrise d'ouvrage urbaine, et des missions de conception et de réalisation comme affaire de maîtrise d'œuvre, d'usage et de maintenance du projet-produit comme missions de maîtrise d'usage.

### Partie II : Cas d'étude et méthodologie d'investigation

#### Chapitre 04 : La ville de Djelfa dans son hinterland

Le chapitre quatre présente un diagnostic de la ville de Djelfa, permettant de contextualiser les fondements de la problématique de la recherche en étudiant sa périurbanisation au détriment de ses espaces naturels périurbains, notamment vers les deux principaux espaces naturels périurbains au Nord-Ouest et à l'Est, et en présentant la société

civile et les différents acteurs locaux pouvant intervenir dans l'action urbaine destinée à cette ville.

#### Chapitre 05 : Etat de l'art et positionnement épistémologique

Dans sa première section, ce chapitre se concentre sur l'état des connaissances sur le sujet de la gouvernance des franges urbaines, en présentant la méthodologie développée ou adoptée par des chercheurs de renommée que leurs travaux vont dans la même ligne de notre problématique. Dans la deuxième section de ce chapitre, nous essayons de nous positionner par rapport aux démarches de ces chercheurs et de tirer part de chacune en termes de méthode, de technique, d'instrument de collecte et de manière d'analyse et d'interprétation des données, etc.

Chapitre 06 : Processus méthodologique, construction technique, échantillonnage, collecte des données, analyse et interprétation

Ce chapitre présente un préambule démonstratif qui explique les questions méthodologiques appliquées à la démonstration en présentant les questions liées à l'application de la technique de l'entretien semi-directif, et en présentant en détail un modèle d'entrevue concret afin d'expliquer le processus de démonstration, l'analyse du contenu et l'interprétation des résultats de ce modèle.

#### Partie III : Démonstration et interprétation des résultats

Chapitre 07 : Inventaire des acteurs des projets de la frange urbaine de Djelfa et leurs zones d'incertitude

Le septième chapitre se veut un fondement de l'analyse stratégique à appliquer sur le cas d'étude, il commence par la clarification des cinq projets à étudier et l'inventaire des acteurs intervenants, de leurs enjeux et de leurs ressources au sein de l'action organisée, puis il présente une lecture de la zone d'incertitude des projets pour comprendre le pouvoir des acteurs stratégiques et leurs marges de manœuvre dans le système de l'action organisée.

Chapitre 08 : La mauvaise gouvernance des projets de la frange urbaine de la ville de Djelfa par la non-participation citoyenne à la prise de la décision et au financement

Ce chapitre étudie le système d'action concret de la prise de la décision et du financement des cinq projets de la frange urbaine et vérifie l'implication du citoyen et de

l'acteur scientifique dans ce système, en mettant la lumière sur l'ensemble des interrelations qui se nouent entre les acteurs du projet.

Chapitre 09 : La mauvaise gouvernance des franges urbaines de Djelfa par l'exclusion du citoyen de système d'action concret du choix de la localisation et de la réalisation

Dans la même logique du chapitre huit, dans ce chapitre on continue à étudier le système d'action concret des cinq projets. On commence par le système d'action de la phase du choix de la localisation des projets en première section, puis le système d'action concret de la phase des travaux de réalisation en deuxième section et enfin la gestion de la post-réalisation des projets en dernière section du chapitre.

Chapitre 10 : La mauvaise gouvernance des projets de la frange urbaine de Djelfa par la non-coordination entre les acteurs

En continuité avec les chapitres qui étudient le système d'action concret des cinq projets, le dernier chapitre vérifie avec la même méthode la coordination entre les acteurs intervenants aux principales phases de projets étudiés pour confirmer ou infirmer la deuxième partie de l'hypothèse de recherche qui suppose que la mauvaise coordination entre les acteurs venant des différents horizons techniques, administratifs et scientifiques provoque la mauvaise gouvernance des franges urbaines.

Conclusion générale : constitue un retour sur les principaux points retenus et sur les conclusions des chapitres, elle affirme ou infirme notre hypothèse de départ sur la non-participation des citoyens et sur l'absence de coordination entre les acteurs des projets des franges urbaines de Djelfa. Cette conclusion énonce aussi les limites de cette recherche et les axes futurs à prendre en charge.

## **PARTIE I : INVESTIGATION THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE**

## INTRODUCTION DE LA PARTIE I

Dans l'objectif de développer une compréhension approfondie du sujet de notre recherche, nous consacrons cette première partie à la clarification des théories et des concepts clés, afin de construire une assise théorique qui servira de cadre à la recherche empirique à suivre. Cette première partie est composée de trois chapitres théoriques.

Le premier chapitre, intitulé « La gouvernance urbaine : un exercice associant le social à l'urbain », explore la logique derrière la participation citoyenne au fait urbain, mettant en avant son rôle crucial dans la validation des actions urbaines et dans l'atteinte de niveaux de décision. Il aborde le sujet de la gouvernance urbaine, ses origines, son évolution, tout en présentant les cadres institutionnels et juridiques algériens en matière de participation citoyenne et de gouvernance. Ce chapitre met en évidence comment la gouvernance urbaine intègre à la fois les aspects sociaux et spatiaux, et aborde enfin la question des politiques urbaines et des mécanismes essentiels pour une gouvernance efficace en faveur de la durabilité.

Le deuxième chapitre, intitulé « La frange urbaine, espace clé dans l'espace périurbain », met l'accent sur la frange urbaine, définie comme une frontière entre deux espaces distincts urbain/rural ou urbanisé/naturel, pouvant être à l'intérieur de l'agglomération ou à sa périphérie. Durant cette recherche, nous mettrons en avant le rôle de la frange urbaine dans la composition de l'espace périurbain, en examinant les facteurs clés de sa formation et les fonctions principales qui lui sont attribuées. Ce chapitre explore également la frange urbaine en décrivant ses différentes positions et sa typologie, pour finalement exposer les fonctions les plus marquantes de la frange urbaine.

Le dernier chapitre de la présente partie, « Acteurs intervenants dans l'action urbaine », explore en détail le concept d'acteur et son lien étroit avec l'action urbaine. Pour ce faire, il se concentre d'abord sur les divers aspects des coalitions d'acteurs en ville, en examinant les dynamiques de jeu, les interactions, les coordinations, les conflits et leurs résolutions. Ensuite, il aborde les dimensions associées à la prise de décision, à la planification et au financement, spécifiquement dans le contexte de la gestion des projets urbains. Enfin, il met en lumière les aspects relatifs à la conception, à la maîtrise d'œuvre, à l'usage et à la maintenance du projet-produit.

## **1. LA GOUVERNANCE URBAINE : UN EXERCICE ASSOCIANT LE SOCIAL À L'URBAIN**

### **INTRODUCTION**

L'acte de participer a toujours existé depuis l'apparition de la vie communautaire, et il se développa avec le temps de sa forme informelle à une forme professionnelle et organisée, notamment avec l'éveil des nations à la nécessité d'impliquer le citoyen dans les actions qui le concernent et qui concernent son milieu de vie.

Avec la nouvelle logique de développement durable, la participation du citoyen a connu une ampleur qui a atteint une forme de transversalité entre le citoyen, le professionnel et le décideur. Cette approche vise à mettre le décideur et le citoyen du même côté pour décider, planifier, contrôler, valider et gérer ensemble l'action publique dans une démarche appelée communément « la gouvernance ». La démarche de la gouvernance est en vogue depuis les années 1980, elle constitue une perspective de recherches importantes dans les différentes disciplines, elle consiste en la capacité des gouvernements à mettre en œuvre un état de décentralisation institutionnel équilibré et accessible par tous.

Dans le présent chapitre, on va essayer, dans un premier temps, de comprendre la logique de développement de l'acte de participation des citoyens à un droit qui permet d'atteindre des hauts niveaux de décision et de validation des actions, en expliquant la logique organisationnelle de la participation citoyenne au fait urbain. Dans un second temps, on aborde la notion de la gouvernance urbaine en explorant ses prémisses et son évolution, puis on expose les cadres institutionnel et juridique algériens en matière de participation et de gouvernance, on explique également dans cette section du chapitre comment la gouvernance urbaine associe le social au spatial. Dans la dernière section, on évoque la question de la politique urbaine et des bons mécanismes de la bonne gouvernance au service de la politique urbaine et de la durabilité.

### **1.1. LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN ACTE SOCIAL A DES FINS URBAINES**

#### **1.1.1. Le citoyen au champ participationniste**

La participation est le fait de participer et prendre part à quelque chose. Dans sa dimension sociale, l'action de participer veut dire la collaboration du citoyen dans la vie sociétale urbaine ou rurale (Verdier 2009, p. 74–75).

## Chapitre 1

Le citoyen est la pièce maîtresse de toute activité sociétale urbaine -mouvement associatif, événement culturel, sensibilisation sur la santé, manifestation politique, activité éducative, etc.- Ou rurale -activité agricole, festivité, regroupement de charité, etc.- Tant il est le principal usager, il a le droit d'être impliqué dans les affaires qui le concernent et qui concernent son milieu de vie. Selon l'importance de l'activité, il peut être seulement informé, comme il peut codécider dans certains projets. Le citoyen peut être impliqué selon deux configurations :

*Up-down* ; suivant un ordre supérieur des décideurs pour faire impliquer le citoyen, ce mode se limite généralement à la sensibilisation et à l'information.

*Bottom-up* ; ce mode est plus fiable, car il peut atteindre des niveaux plus élevés de la participation, tels que la codécision ; ce mode est provoqué par le citoyen ou par les associations qui le représentent et défendent ses droits.

L'implication du citoyen n'est pas le fait d'aujourd'hui, on peut la trouver même dans les civilisations antiques ; selon Manin (1995), la société civile grecque a fait effectivement office d'exception par son implication dans les délibérations et les décisions collectives concernant l'ordre et le devenir de la cité. L'émergence de la démocratie et d'une communauté de citoyens dans les cités grecques se caractérise par un attachement fort au divin (Trenta 2014, p. 40–41). La société civile grecque se manifeste par une participation directe aux affaires de la cité. De sa part, la société civile romaine s'exprime davantage au travers de l'instauration et du respect d'un droit civil à la ville. Ce que Cicéron exprime dans la République par la formule « *la loi est le lien de la société civile* » (Trenta 2014, p. 41), le citoyen romain était toujours un sujet de droit à sa ville.

Le champ participationniste a d'autant plus de chance d'être accepté et reçu par les citoyens que le champ politique qui se trouve de plus en plus soumis à l'influence d'acteurs externes et influencé par la centralité. La participation du citoyen à la décision publique et la prolifération des procédures participatives contribuent à la qualification et la valorisation du champ participationniste (Blatrix 2009), selon Verdier (2009) ces procédures devant être conçues et accompagnées d'une approche sociologique caractérisée par une rigueur scientifique compatible au champ de participation.

### 1.1.2. La participation du citoyen au fait urbain

D'après Oblet (2005) dès les années 1960 en France, la participation est évoquée officiellement dans le domaine de la planification, notamment quand les savoirs experts commencent à instaurer une place prioritaire à la participation, particulièrement avec la mise en place des assises d'un nouveau socialisme à travers une rencontre socialiste de Grenoble en 1965 qu'Hubert Dubedout et sa liste composée d'union des partis politiques (SFIO, PSU, GAM<sup>1</sup>) mettent en pratique après la conquête de la mairie. La liste d'Hubert Dubedout a œuvré pour la participation du citoyen à la décision des actions liées à son milieu de vie (Verdier 2009, p. 84). L'expérience de Grenoble la plus aboutie et la plus longue en France entre les 60 et 80 a mis en évidence la nécessité de disposer d'outils techniques de participation, notamment en matière d'urbanisme. Cette période a été caractérisée par la création de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Grenoble (Verdier 2009, p. 85) .

Un exemple de participation très prépondérant a caractérisé la période des années 1970 et 1980, celui de la mobilisation des habitants du quartier de l'Alma-gare à Roubaix, cette initiative s'est élaborée à travers plusieurs phases (Mollet 1981; Wuhl 2009) :

- La phase de contestation (1967) : les habitants se mobilisent contre un projet de rénovation urbaine imposé par l'Etat.
- La structure du mouvement « contre-pouvoir » (1973) : les militants font appel à des experts et à des chercheurs, pour se réunir dans un Atelier Populaire d'Urbanisme (APU). Ce dernier a élaboré un contre-projet, qu'il s'agit de sauvegarder les qualités spatiales dans les opérations de réhabilitation et de construction.
- La phase de reconnaissance (1978) : la mairie de Roubaix retient le contre-projet de l'APU et accepte son schéma directeur d'aménagement du quartier d'Alma-gare, qui est élaboré par les habitants et leurs experts.

Dans les années 80 et 90, la crise des banlieues reposait la question de l'écoute des habitants, car elle est montrée que c'est une question de société plus qu'une question de forme urbaine, et donc que la réhabilitation physique des bâtiments, voire l'excellence des projets urbains ne peuvent pas générer par elles-mêmes un mieux-être social (Verdier 2009, p. 92).

---

<sup>1</sup> Groupe d'action municipale

## Chapitre 1

La participation citoyenne au fait urbain a connu son ampleur notamment dans le cadre du projet urbain. Philippe Verdier explique comment le projet urbain fait participer tous les acteurs de la ville « ...il y a, chez un grand nombre de décideurs, d'élus, de concepteurs, de professionnels du social... et d'habitants, un intérêt pour partager des savoirs en vue de mieux fabriquer du projet urbain réellement "spatial-social" » (Verdier 2009, p. 178). Selon le CEUM (Centre d'Ecologie Urbaine de Montréal)<sup>2</sup> le projet urbain n'aura de portée que s'il est en mesure de mobiliser les citoyens et les acteurs locaux pour le mener à bien (CEUM 2015, p. 13).

Pour impliquer les citoyens aux projets d'aménagement dans un cadre de projet urbain, la démarche participative peut prendre trois types d'implication (Verdier 2009, p. 76).

Tableau 1: les trois types d'implication. Source : Verdier, 2009, p76.

1.Implication descendante	2.Implication test
<p><i>Impliquer pour faire adhérer, pour convaincre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Réunions publiques par quartiers</li> <li>*Expositions d'urbanisme</li> <li>*Réunions d'explication à l'occasion d'une procédure</li> <li>*Publications généralistes (bulletin municipal...)</li> <li>*Publications ciblées (dossiers d'information...)</li> </ul>	<p><i>Impliquer pour vérifier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Vérifier que les habitants adhèrent</li> <li>*Vérifier qu'ils ne sont pas inquiets</li> <li>*Savoir ce que les habitants pensent</li> <li>*Sondages, enquêtes d'opinion</li> <li>*Réception de groupes résidentiels ou professionnels par les élus</li> </ul>
3.Implication montante	
<p><i>Subie par les décideurs</i></p> <p>Des habitants s'impliquent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Réagir à des atteintes (à un groupe, à un lieu, à un cadre de vie...)</li> <li>*Défendre un groupe de pairs</li> <li>*Elaborer des contre-projets</li> </ul>	<p><i>Provoquée par les décideurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Pour prendre en compte les aspirations des citoyens</li> <li>*Pour prévenir les blocages</li> <li>*Pour qualifier les partenaires</li> <li>*Par volonté d'élaboration démocratique</li> </ul>

L'implication descendante, induite et conduite par les décideurs publics, caractérise les projets révisés périodiquement comme le modèle français en général et le SCU algérien, l'action

<sup>2</sup> Un guide a été établi par le CEUM, pour tracer les grandes lignes du processus de l'urbanisme participatif développé par ce centre au fil des années. Il fournit les intervenants par une vue sur les étapes à suivre, les acteurs à inclure et les outils de participation.

publique dans ces modèles est évaluée à la demande des autorités centrales seulement. L'implication montante, caractérisant le modèle anglo-saxon, est provoquée par l'initiative citoyenne ou entrepreneuriale qui constitue le moteur institutionnalisé de l'évolution des projets, ce modèle est en actualisation et suivi permanents (Berezowska Azzag 2012, p. 198). L'implication test, caractérisant les deux modèles précédents, est conduite pour les décideurs publics pour vérifier la réussite des décisions et les réactions des citoyens vis-à-vis de l'action publique par enquête et sondage publiques.

### **1.1.3. La logique organisationnelle de la participation**

La démarche participative vise essentiellement à construire une connaissance avec ceux qui sont concernés par cette connaissance. Elle affecte leur implication à la réflexion initiale et à la constitution des hypothèses, puis elle les associe à l'aboutissement et à la présentation des résultats, et aux débats sur les dispositions à prendre (Verdier 2009, p. 75). Dans le cadre de cette démarche, les citoyens et les partenaires sont invités à établir une vision globale du projet, et à discuter les idées et les hypothèses qui mènent le projet et à développer collectivement des scénarios d'aménagement qui seront par la suite validés ou modifiés par des professionnels associés au projet.

La logique de participation des citoyens dans les projets d'aménagement urbains de leurs villes ou leurs quartiers vise à satisfaire des besoins et à développer des objectifs communs pour le mieux-être de la communauté. Elle favorise l'échange d'idées et le déploiement des solutions innovantes (CEUM 2015, p. 13). Cette logique doit permettre aux citoyens d'exercer une réelle influence dans le processus de formation des idées et de prise de décisions dès le début de la réflexion sur le projet, et tout au long de sa réalisation. Donc, pour arriver à une participation citoyenne efficace, le citoyen doit être impliqué à toutes ces échelles, commençant par le niveau d'information et arrivant au niveau de codécision. A ce propos, le centre d'écologie urbaine de Montréal a établi un modèle explicatif des différents niveaux d'implication du



Source: SANTÉ CANADA, 2000.

Figure 11).



Source: SANTÉ CANADA, 2000.

Figure 11: Echelles de participation citoyenne. Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2015.

Dans les années 70, le sociologue Arnstein Sherry a proposé aux Etats-Unis une première échelle de huit niveaux de participation incluant aussi l'aspect économique lié au

## Chapitre 1

projet et considérant la société civile comme un acteur économique au même niveau que l'investisseur public et privé (Berezowska Azzag 2012, p. 209).

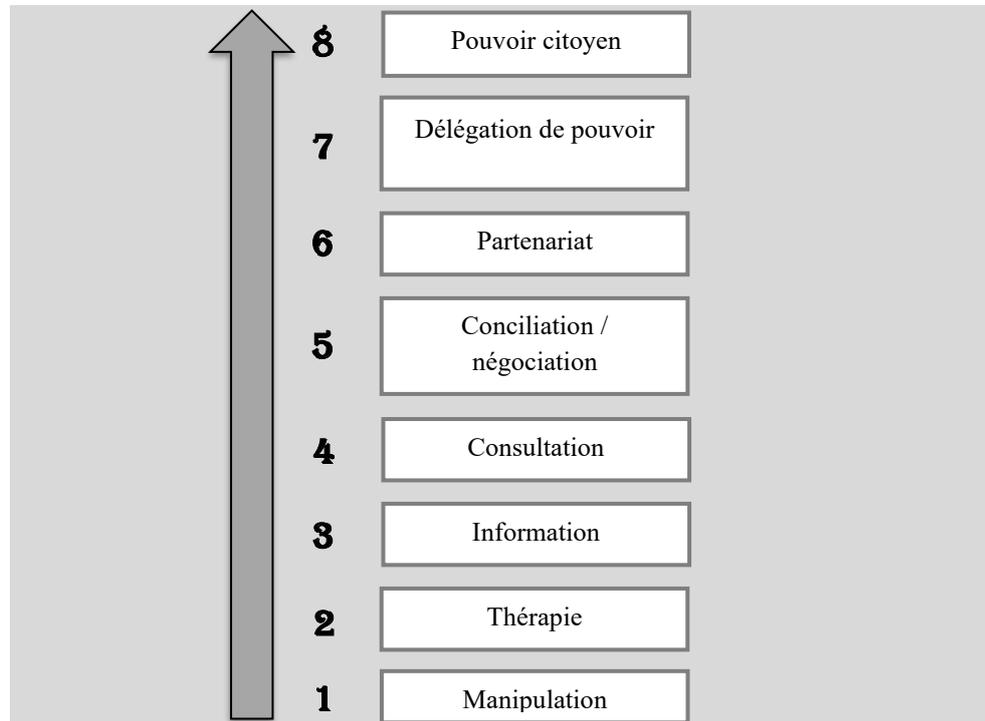


Figure 12: Les niveaux de participation citoyenne selon Arnstein Sherry. Source : Auteure d'après Arnstein Sherry, 2018.

Selon l'Agence Française de Normalisation AFNOR, la participation se fait à plusieurs niveaux du projet -diagnostic, conception, programmes, actions, évaluation- et passe par huit degrés qui correspondent à des attitudes différentes (Brodhag et al. 2004, p. 164) :

<b>8</b>	Adhésion	S'allier et partager totalement les objectifs, c'est la prise de décision collégiale.
<b>7</b>	Appropriation	Exprime la volonté de faire sien le projet ou la solution
<b>6</b>	Participation	Associer la population activement au processus conceptuel, organisationnelle et financière
<b>5</b>	Implication	Consiste à s'engager dans un processus en engageant sa responsabilité
<b>4</b>	Dialogue	Action permanente consiste à échanger mutuellement des points de vue et des propositions
<b>3</b>	Concertation	Echanger des avis préétablis et rechercher un compromis, la concertation est le plus souvent utilisée pour rassembler les différents acteurs sectoriels
<b>2</b>	Consultation	Solliciter l'avis des populations par enquête, questionnaire, interview...
<b>1</b>	Information	Apporter des informations et des connaissances aux citoyens.

Figure 13: Les niveaux de participation selon AFNOR. Source : Auteure d'après Brodhag, Breuil et al., (2004, 2018)

Un projet participatif qui répond aux attentes des citoyens est vu par Verdier (2009) comme « un projet d'habiter » qui peut répondre à plusieurs échelles de territoire : habiter un logement, un petit territoire de voisinage, un quartier ou une ville. Répondre aux aspirations des citoyens, veut dire que quelqu'un les aide à produire leur projet d'habiter « accoucher d'un projet d'habiter ». Ce processus de traduction des attentes des citoyens se compose selon Verdier des étapes suivantes :

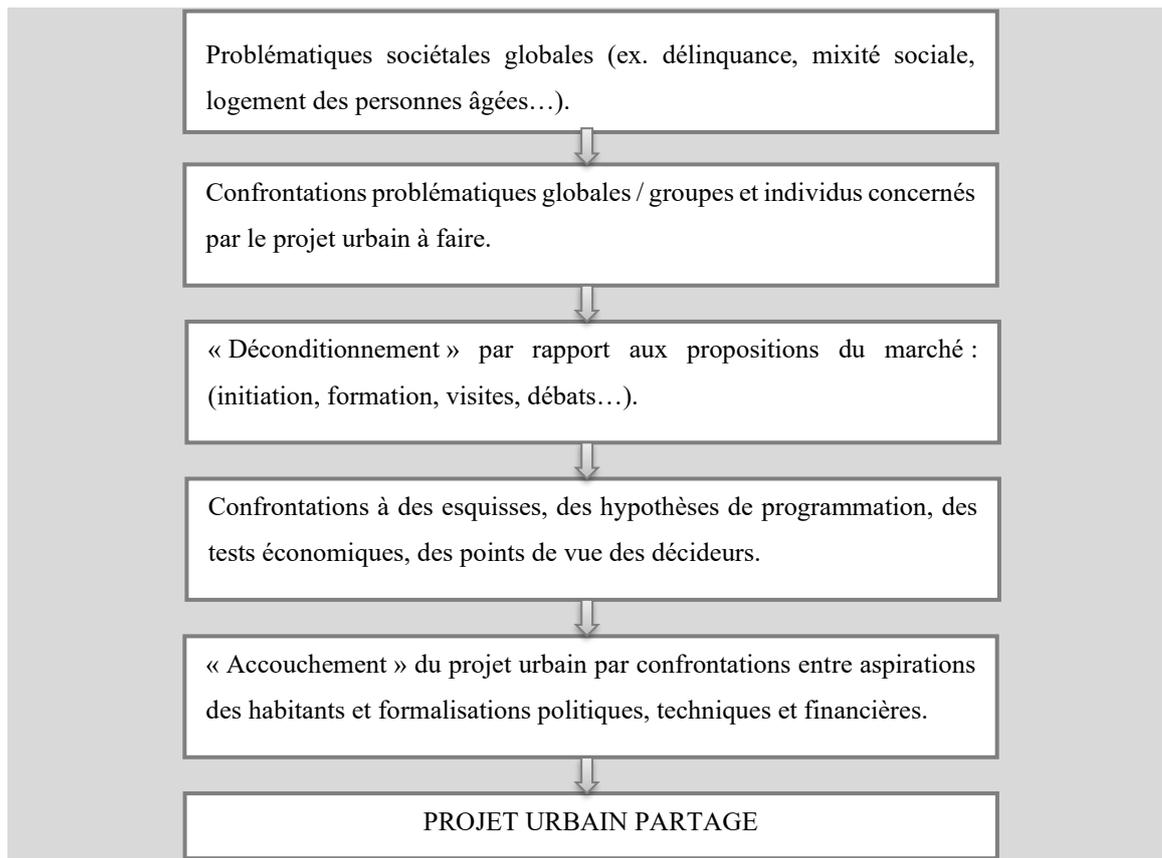


Figure 14: Processus d'un projet participatif. Source : Verdier, 2009.

La participation dans le projet urbain s'exerce suivant quatre niveaux :

- *La participation passive* ou les citoyens qui sont de simples bénéficiaires, consomment ce qu'ils reçoivent, même que ce type est très rudimentaire, certains le considèrent comme une forme de participation.
- *La participation physique* ou les citoyens contribuent à la mise en œuvre des actions qu'ils n'ont pas décidées ni planifiées, la population est considérée comme un instrument de mise en œuvre.
- *La participation consultative*, c'est à ce niveau que commence une réelle participation des populations qui sont invitées à établir un diagnostic sur leur milieu de vie et identifier leurs besoins, qui seront par la suite analysés pour en tirer un programme du projet par des professionnels.
- Un dernier niveau avancé et difficile à atteindre, il s'agit de *la participation décisionnelle*, c'est le citoyen qui identifie, analyse, décide, planifie, exécute, évalue et gère son projet en partenariat avec l'appui extérieur (MDSF et ADS 2007).

## Chapitre 1

Tableau 2: Principaux mécanismes de la participation. Source : Liebard et DE Herde, 2005, d'après Berezowska Azzag, 2012.

<b>Méthode</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Observation</b>
Enquête publique et commentaires publics	Volontaires, pas de débats	Recueillir les avis	Faible réciprocité Utilisation des avis Représentativité
Focus groups	Participants volontaires	Recueillir les avis	Sujets et problèmes particuliers Représentativité
Focus groups	Représentants des parties prenantes (acteurs déjà informés)	Exprimer les seuils d'inacceptabilité	
Conseil consultatif	Parties prenantes	Donner un avis consultatif sur les évolutions et les orientations stratégiques	Représentativité limitée aux groupes d'intérêt
Panel de citoyens	Petits groupes sélectionnés pour représenter le grand public	Contribuer aux processus de décisions Imaginer des futuribles	Délibératif Recherche de l'expression des valeurs Représentatifs
Jury de citoyens ou conférence de consensus ou noyau d'intervention participative	Idem que panel (type jury d'assises) + témoins représentant les intérêts concernés + experts + modérateur Eventuellement répétés	Rendre un jugement et une recommandation de planification plus formels (vote)	Délibératif Recherche de l'expression des valeurs Représentatif mais faible échantillon
Sondage délibératif	Jury de citoyens + échantillon beaucoup plus large + sondage par questionnaire (avant et après délibération)	Montre ce que penserait la population si elle avait l'occasion de développer des préférences réflexives	Délibératif Recherche de l'expression des valeurs Vote représentatif

Télévote	<p>Sondage délibératif mais sans délibération organisée et sans interaction directe</p> <p>Sondage par téléphone (ou par internet)</p>	<p>Les participants sont d'abord sondés puis reçoivent de matériel informatif. Ils sont invités à en discuter entre eux et avec leur entourage puis nouveau sondage</p>	<p>Permet un échantillon très important</p> <p>Moins cher que le sondage délibératif</p>
----------	--	---	--

## 1.2. ASSOCIER LE DECIDEUR ET L'USAGER DANS UNE DEMARCHE TRANSVERSALE DE LA GOUVERNANCE URBAINE

### 1.2.1. La gouvernance urbaine : prémisses et évolution

La participation des différents acteurs dans les affaires de la ville ou de la société n'est plus le produit d'aujourd'hui, elle remonte plutôt plus loin dans le temps. Le citoyen par exemple, a pris sa place dans les débats de la ville dès le V<sup>e</sup> siècle avant J.C à Athènes, spécialement dans l'Agora. Les décisions prises sur l'Agora par les citoyens sont étudiées par un conseil de nobles dans une salle couverte dénommée le Bouleutérieron. Un pouvoir exécutif composé par les premiers dignitaires ou les prytanes de la ville, se réunissent dans l'espace le Prytanée (Verdier 2009, p. 108).

Au VII<sup>e</sup> siècle, le messager de la religion islamique Mohammed (Que le Salut soit sur lui) a gouverné les musulmans avec des principes de Shura (El Choura ou la consultation.), il les consulte avant de prendre les décisions liées à la vie quotidienne, à l'économie et à la guerre. L'ordre a été donné au prophète Mohammed (QSL) par Dieu de consulter les croyants ; « (...) *Pardonne-leur ! Demande pardon pour eux ; consulte-les sur toute chose ; mais, quand tu as pris une décision, place ta confiance en Dieu. Dieu aime ceux qui ont confiance en lui* » (Le Coran Surat Al-Imran 03/Verset 159). La plupart des gouvernements musulmans ont suivi cet ordre en créant un conseil de consultation ou Majlis el-Shura, pour discuter sur les affaires des nations musulmanes « (...), *se consultent entre eux à propos de leurs affaires, (...)* » (Le Coran Surat Al-Shura 42/Verset 38.).

De 1835 à 1870, le préfet Haussmann entreprend une modernisation de Paris, qui constitue par la suite un modèle pour toute l'Europe. La réussite de cette modernisation est le résultat de l'implication de plusieurs ingénieurs et d'acteurs pluridisciplinaires. L'immeuble et

le boulevard Haussmanniens sont présentés comme des lieux archétypiques de mixité sociale (Verdier 2009).

A partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le débat sur le projet urbain a pris deux dimensions : sociale et spatiale. Son idée est que des groupes sociaux différents peuvent partager un même territoire, sur la base d'un projet qu'ils se sont tous approprié, même si cette appropriation n'exclut pas contradictions et arbitrage (Verdier 2009, p. 175). Le projet urbain est une réelle arène d'intervention d'une mosaïque d'acteurs - élus, professionnels, administratifs, citoyens, etc.- partageant des idées et des visons semblables, complémentaires ou opposées.

### **1.2.2. Le cadre institutionnel et juridique algérien en matière de participation et de gouvernance**

En Algérie, l'apparition de la participation et de la gouvernance au sens juridique est récente, même si leurs principes ont été appliqués dans la vie urbaine et rurale de l'algérien. La Twiza<sup>3</sup>, l'image traditionnelle de la participation a été toujours une action solidaire caractérisant les opérations de construction (maisons, mosquée, etc.), de l'aménagement (Rahba, cimetière, Souk, etc.), de l'agriculture et de l'organisation d'évènements (cultuels, culturels et de la fête de mariage, etc.). D'autre part, la consultation et l'implication des citoyens sur des sujets de la vie sociétale, culturels, économiques et politiques, sont apparues avec l'avènement de l'Islam en Algérie, à travers le conseil consultatif « Majlis El-choura » qui regroupe les notables et les savants de la société.

En matière de législation, la gouvernance a vu ses prémisses dans la loi algérienne au début de l'an 1990, la loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information, dans son article n°2, parle de droit du citoyen d'avoir accès et de participer à l'information « *le droit à l'information consiste dans le droit du citoyen d'être informé de manière complète et objective des faits et opinions intéressant la société aux plans national et international et dans le droit de participer à l'information par l'exercice des libertés fondamentales de pensée, d'opinion et d'expression* » (JORA n° 14).

---

<sup>3</sup> Un regroupement traditionnel d'origine arabe et berbère, il veut la collaboration et le volontariat de plusieurs personnes pour la réalisation d'une telle tâche volontaire (construction d'une mosquée, aménagement d'un quartier, etc.)

## Chapitre 1

La décennie 2000 ouvre une nouvelle perspective en termes de mécanismes de gestion qui sont devenus mieux définis, pour les démarches de concertation intersectorielle et interterritoriale, pour les moyens de gouvernance urbaine qui se mettent en place (SIG, ateliers de participation de type co-villes au niveau local) et pour la mise en place des lois relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire (n°01-02) aux conditions de création des villes nouvelles (n°02-08), à la protection de l'environnement dans le cadre de développement durable (n°03-10) et enfin, la loi portant l'orientation de la ville (n°06-06) (Berezowska Azzag 2012, p. 40).

Dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable, l'adoption de la loi d'orientation de la ville n°06-06 du 20 février 2006 a pour objet de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville. A travers ses différents articles, cette loi promeut la décentralisation des décisions relatives à la ville, la coordination, la concertation, l'information et la bonne gouvernance. Plus précisément dans son article n°11, elle promeut la bonne gouvernance de la ville à travers :

- Le développement des modes de gestion rationnelle et pertinente de la ville en utilisant des moyens et procédés modernes ;
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public ;
- Le renforcement de la coopération inter-villes ;
- La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation dans la gestion de la ville des différents acteurs : mouvement associatif, citoyen, secteur privé, etc.

Plus tard, en 2007 le gouvernement algérien avait consacré une séance au secteur de la communication pour le droit du citoyen à l'information et à la communication, dans le cadre de la poursuite des auditions des membres du gouvernement. Le communiqué officiel de cette séance s'articulait essentiellement sur le droit du citoyen d'être informé et écouté, de susciter sa participation et de transporter ses préoccupations.

Des travaux de recherches dans le cadre du Programme de Recherche Urbaine pour le Développement PRUD menés par l'équipe de Françoise Navez Bouchanine entre 2001 et 2004 portant sur « L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales au Liban, en Algérie, au Maroc et en Mauritanie » ont démontré que la participation dans ces pays est ambiguë malgré que les processus participatifs évoluent. Les chercheurs ont établi un constat sur la propagation de dispositifs de gouvernance informelle soustraits aux règles de "bonne

gouvernance” des bailleurs, qui gèrent cependant de multiples interactions de déséquilibre entre les décisions initiales prises par les décideurs publics et les actions réalisées (Navez Bouchanine 2004).

Depuis 2007, l’Algérie a procédé à la réforme de l’administration et la décentralisation de la gestion particulièrement par la finalisation des avant-projets de loi sur la commune et la Wilaya. La réforme des finances des collectivités territoriales et locales est largement entamée dans le sens de la consolidation de la décentralisation. Six ans plus tard, un plan stratégique « e-Algérie 2013 » a été lancé, dans l’objectif d’établir une stratégie de collaboration entre les parties prenantes (société civile, gouvernement, secteur privé, etc.) pour la promotion de la société, de l’information et de l’économie fondée sur le savoir mais à ce jour ce plan n’a pas été rendu public. Ultérieurement, dans l’objectif de mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive et durable, le SNAT 2030 prévoit une stratégie globale équilibrée ; parmi ses points les plus importants, on parle de la maîtrise de la gestion urbaine et de la bonne gouvernance (Berezowska Azzag 2012, p. 38). En 2016, dans l’objectif d’ouvrir la voie à la participation de la société civile à la concertation sur le développement économique et social, la Constitution algérienne a introduit la démocratie participative et la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques en établissant un conseil national sur la politique de développement économique et social du pays (JORA n° 69).

Malgré que l’Algérie dispose d’une capacité de financer et de gérer les plans d’action déployés pour appliquer et améliorer la bonne gouvernance dans tous les domaines, la majorité de ces lois restent inappliquées surtout pour les moyennes et petites villes.

### **1.2.3. La gouvernance urbaine, une démarche associant le social à l’urbain**

La notion de gouvernance est très souvent associée à un adjectif qualificatif « bonne gouvernance », car d’après la définition donnée par la banque mondiale vers la fin des années 1980, la gouvernance désigne une situation de bonne administration et de bonne gestion à la faveur du citoyen en l’impliquant en amont de toute décision et action. Cette idée engage selon Jean-Claude Nguingiri (2003) un changement de la "gouvernance" telle qu’elle est, vers la "gouvernance" telle qu’elle devrait être.

Des études antécédentes ont prouvé que si les citoyens n’ont pas été impliqués dans la démarche du projet urbain par les décideurs publics, ils subissent dans leur environnement physique et mental quotidien les influences de ce projet qui bouleverse leurs habitudes de vie. Les citoyens n’arrivent pas à une adhésion parfaite, et peuvent même se mobiliser contre le

## Chapitre 1

projet. Pour aboutir à une acceptation et une adhésion au projet, une réelle implication du citoyen en amont de la planification est indispensable (De Rynck, Filip et Dezeure, Karolien, 2009 cité par (Vermeulen et Hardy 2016). Dans la démarche du projet urbain, on ne peut pas séparer le social de l'urbain. Défini par Verdier (2009) comme une démarche collective et itérative, le projet urbain avec son caractère partagé associe à chaque phase de son développement le social au spatial, le tableau ci-après montre cette dualité à chaque étape du projet urbain.

# Chapitre 1

Tableau 3 : Le projet urbain associe le social au spatial. Source : Verdier, 2009.

	ETAPE	SPATIAL	DEROULEMENT	SOCIAL
Acco- uc- he- me- nt du pro- je- t pa- rta- gé	<b>1</b> <b>Découverte et diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déambulation, promenade, dessins</li> <li>• Lecture du site</li> <li>• Analyse histoire, relations à l'environnement</li> </ul>	Commande initiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déambulations, promenades, rencontres</li> <li>• Appropriations, occupations des lieux</li> <li>• Espaces valorisés et dévalorisés</li> <li>• Histoire sociale du site et de son environnement</li> <li>• Identification des acteurs sociaux</li> </ul>
	<b>2</b> <b>Hypothèses de programme et esquisses exploratoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothèses de programme</li> <li>• Scénarios-test-esquisses exploratoires</li> <li>• Nouvelles hypothèses</li> <li>• Pré-bilan d'opération</li> </ul>	Groupe du travail restreint programmation Elus-professionnels-habitants Initiation au langage de l'espace et aux bilans d'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématiques sociétales en cause</li> <li>• Entretiens et enquêtes</li> <li>• Formalisation de la demande sociale</li> <li>• Examen des scénarios</li> </ul>
	<b>3</b> <b>Images-exemples et concertation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'images-exemples facilement lisibles, mais honnêtes</li> <li>• Présentation d'images globales, vues d'ensemble du projet</li> <li>• Présentation de vues localisées</li> <li>• Nouveau pré-bilan</li> </ul>	Premier calage de programme Validation des programmes Ajustement de la commande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation au langage de l'espace</li> <li>• Concertations sur image d'ensemble et sur images localisées sous différentes formes (adaptées au public, réunions publiques)</li> <li>• Concertations sur programmes et gestion des espaces et équipements publics</li> </ul>
	<b>4</b> <b>Plan-guide Communication et négociations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du parti validé sous forme de plan-guide ou plan de référence comportant une règle de jeu visualisée pédagogique précisant :</li> <li>• Une diffusion large par tous les moyens modernes de communication</li> <li>• Rédaction des cahiers de charges de cession des îlots aux promoteurs</li> </ul>	Négociation du bilan et des missions de l'aménageur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du groupe de programmation</li> <li>• Concertation par groupes restreints sur les programmes des premiers îlots</li> <li>• Retour au groupe de programmation</li> </ul>
	<b>5</b> <b>Premières réalisations et retour sur projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des infrastructures</li> <li>• Réalisations des premiers espaces et équipements publics</li> <li>• Réalisations des premiers programmes de logements</li> </ul>	Retour vers le maître d'ouvrage, adaptation du programme et poursuite des réalisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des installations des premiers habitants</li> <li>• Suivi de la mise en service des espaces et équipements collectifs</li> </ul>

### 1.3. LA BONNE GOUVERNANCE URBAINE

#### 1.3.1. Maîtriser la politique de la ville à travers la bonne gouvernance urbaine

Le champ de l'aide internationale au développement est caractérisé vers la fin des années 1980 par l'instauration de la gouvernance urbaine, ou le manuscrit résultat des travaux établis par une équipe du travail interne à la banque mondiale en 1990 et intitulé : *Managing development : the governance dimension*, offre un document fondateur à la gouvernance urbaine (Osmont et al. 2008, p. 10). Ce document de la banque mondiale daté du 29 août 1991 affirme que la gestion responsable et la transparence sont à l'origine de l'efficacité des interventions gouvernementales et du développement économique (World Bank 1991).

Au fil du temps, on a assisté à l'évolution du vocable de la gouvernance. Les termes de la démocratie, de la gouvernance et de la bonne gouvernance sont devenus interchangeables dans des discours multiples, et le recours aux ONG est devenu en vogue<sup>4</sup> comme étant un membre indispensable de la société civile au sein des actions de développement. Une véritable industrie de développement est apparue du côté des ONG, qui ont bénéficié de véritable financement provenant des institutions internationales, ce qui a totalement banalisé le terme de la gouvernance. Puis, la gouvernance a fait un retour considérable dans les pays développés au début du XXIème siècle, et a provoqué une bonne littérature du terme de la gouvernance urbaine depuis une dizaine d'années (Osmont et al. 2008, p. 10).

La gouvernance urbaine comme une stratégie conceptuelle (Crowley 2003), mobilise dans son action une multitude d'acteurs et une variété de dispositifs de gestion. Elle intervient sur la ville en la considérant dans sa globalité, même lorsqu'il s'agit d'une gouvernance de projet. Ces dispositifs qui viennent d'en haut et de l'extérieur (coopération internationale), s'imposent comme des modèles opérationnels exogènes par rapport aux systèmes politiques et culturels endogènes (Osmont et al. 2008, p. 37). On peut faire référence à l'application du Programme des Nations Unies pour le Développement aux pays en voie de développement à travers son projet CapDel « Démocratie participative et développement local », qui représente un programme de « renforcement des capacités des acteurs du développement local ». En Algérie ce programme porté par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire en partenariat avec l'Union Européenne et le Programme des

---

<sup>4</sup> La collaboration ONG/Banque mondiale a concerné 28 % des projets entre 1987 et 1996, et 52 % en 1999.

Nations Unies pour le Développement (PNUD) vise à travers une approche prototype qui sera développée dans 10 communes pilotes du territoire national : Messaad (Djelfa), Béni Maouche (Bejaia), Ouled Ben Abdelkader (Chlef), Tigzirt (Tizi- Ouzou), Ghazaouet (Tlemcen), El Khroub (Constantine), Babar (Khenchela), Djanet (Illizi) et Timimoun (Adrar) (MICLAT-Algérie), à appliquer des modalités de la bonne gouvernance communale à travers l'information, la concertation, le diagnostic partagé et la transparence.

Travailler dans une perspective de bonne gouvernance urbaine nécessite la mise en place d'un processus et des mécanismes urbains qui permettront la mise en œuvre d'une gouvernance urbaine sûre et structurée, cela nécessite également de faire participer le citoyen et de travailler en partenariat avec les différents acteurs dans les différentes étapes et les différents niveaux, « *Élus locaux, militants associatifs, urbanistes, sociologues et intervenants sociaux, architectes, paysagistes, aménageurs et habitants... Tous, nous pensons être les maillons essentiels pour construire la ville, la comprendre, la faire vivre, l'embellir, la dessiner...* » (Verdier 2009, p. 5). Dans le processus de gouvernance urbaine, les acteurs n'ont pas la même perception du projet urbain (Vermeulen et Corijn 2015). Or, ces différences de vécu et de vision peuvent créer des richesses et des opportunités pour le projet et pour la ville.

La mise en œuvre des questions de la gouvernance urbaine est liée aux interventions des coopérations internationales dans le champ urbain, et ce à la fois sur le plan des conceptions et des gestions urbaines (modèles de développement urbain, idée de la place des villes dans le développement) et sur le plan des conditions de la production urbaine (logiques d'interventions et d'intervenants) (Osmont et al. 2008, p. 26). Berezowska Azzag (2012) lie la gouvernance urbaine à la politique de la ville et conçoit la gouvernance comme un ensemble d'éléments d'un processus coordonné dont les procédures, les outils, les moyens techniques, financiers et les acteurs constituent des éléments clés pour la mise en place d'une politique de la ville.

### **1.3.2. De bons mécanismes pour une bonne gouvernance au service de la durabilité**

En 1997, le document fondateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a expliqué les caractéristiques de la bonne gouvernance dans le développement, en énonçant que les institutions de la bonne gouvernance incluent trois domaines : l'Etat, la société civile et le privé, qui doivent travailler en synergie pour établir un développement humain durable se basant sur : la participation, la règle de droit, la transparence, la réactivité, l'élaboration du consensus, l'équité, l'efficacité, l'efficience, et la responsabilité

## Chapitre 1

(Osmont et al. 2008, p. 15). Dans une logique de développement durable, le groupe de réflexion de la banque mondiale pense que la gouvernance urbaine pour être bonne, elle doit répondre à une gestion sûre et saine des affaires publiques en se basant sur de bons mécanismes.

Dans son guide méthodologique « comprendre la démarche du projet urbain », (Berezowska Azzag 2012, p. 38) définit la gouvernance d'un territoire comme un art et une manière de manager les affaires urbaines qui visent un développement économique, social, environnemental et institutionnel durable en maintenant un équilibre d'action au service du développement durable de ce territoire. Elle explique également dans le premier volume de son guide méthodologique « connaître le contexte du développement durable » les bonnes pratiques qui aboutissent à une bonne gouvernance et qui sont liées généralement aux outils stratégiques de gestion urbaine et de management environnemental, au développement et généralisation des techniques d'information et de communication TIC et aux bases de données spécifiques et générales largement accessibles (Berezowska Azzag 2011, p. 158).

La mise en œuvre de la durabilité d'un écosystème urbain par la bonne gouvernance nécessite la mise en place d'une pluralité de mécanismes suivant plusieurs dimensions environnementales, sociales, économiques, institutionnelles, urbanistiques, etc. et une pluralité d'acteurs publics et privés travaillant en étroite synergie malgré leurs différences et la différence de leurs idées. Selon l'AFNOR, « *La gouvernance implique une nouvelle philosophie de l'action publique qui consiste à faire du citoyen un acteur important du développement de son territoire. L'Etat est vu comme un écosystème mettant en jeu une pluralité de dimensions - sociale, environnementale, urbanistique, économique, politique, etc.- et une pluralité d'acteurs, en interactions complexes* » (Brodhag et al. 2004, p. 111–112). Perçu comme étant un instrument de gouvernance urbaine, le projet urbain intervient dans un écosystème complexe, et assure son management en assurant le support logistique à la gouvernance urbaine (Vermeulen et Hardy 2016).

### **1.3.3. La logistique de la bonne gouvernance urbaine**

La stratégie conceptuelle de la gouvernance urbaine consiste en la capacité de mettre en œuvre un état de management sain du projet urbain en partenariat avec les différents acteurs concernés par le projet. En se basant sur un état de dialogue interactif et professionnel entre les décideurs, les professionnels et les citoyens dans l'objectif de répondre aux préoccupations des usagers, devant s'intégrer en amont du processus de management.

## Chapitre 1

Selon Stoker (1998), on peut dire que la gouvernance est caractérisée par la perméabilité des frontières entre les différents acteurs « *La gouvernance se réfère à l'action, aux systèmes de gouvernement où les frontières entre les organisations, les secteurs privés et publics tendent à devenir perméables* ».

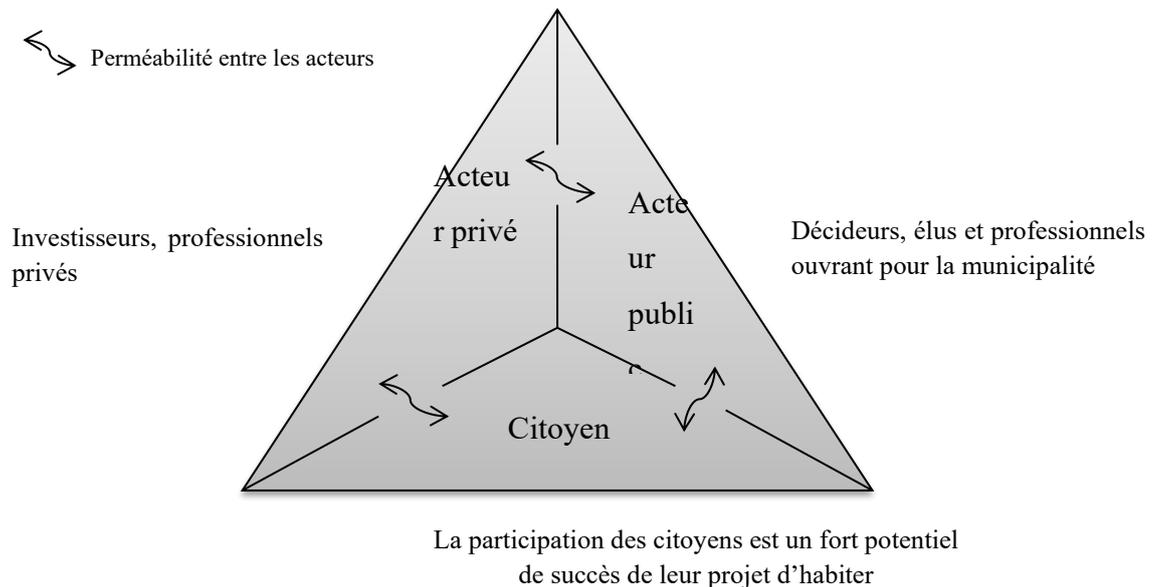


Figure 15: Synergie et perméabilité entre les acteurs intervenants dans un projet urbain. Source : Auteure, 2018.

Pour mener à bien un projet d'habiter, il est primordial d'impliquer plusieurs partenaires au démarrage du projet. Pour faciliter le lien avec les différents acteurs du milieu, il suffit de faire appel aux leaders de la communauté. Les acteurs utiles pour le projet sont les acteurs qui sont en mesure de mobiliser la communauté (représentant de quartier, membres associatifs, etc.) ; les autres partenaires sont les acteurs aptes à prendre des décisions quant au changement physique du milieu de vie (élus et gestionnaires, etc.). Le travail en partenariat avec les acteurs chargés de la planification et de la réalisation des travaux facilite la mise en œuvre des changements dans le milieu de vie. Le partenariat avec les citoyens leaders facilite l'implication des citoyens qui d'habitude, nécessite beaucoup du temps et de moyens.

Une diversité de citoyens et d'acteurs est nécessaire pour assurer une certaine objectivité et représentativité de la communauté. Donc, la collaboration est essentielle à la pérennité de toute démarche participative. La création d'un comité de travail organise mieux le processus participatif, ce comité est composé de différents partenaires qui sont choisis selon le contexte du projet (CEUM 2015, p. 17) :

- Citoyens engagés et citoyens experts ;

## Chapitre 1

- Élus et professionnels œuvrant pour la municipalité ;
- Membres des réseaux communautaires ;
- Représentants des milieux scolaires, universitaire, de la santé publique, du domaine du transport, etc.

La planification des projets d'habiter est passée d'un modèle hiérarchique des relations entre les acteurs (décideurs monopolisant le projet, techniciens et usagers en position de subordination) vers un modèle négocié, où la prise de décision est partagée entre tous les acteurs. Trois groupes d'acteurs interviennent dans le processus d'un projet participatif – maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et usagers (Berezowska Azzag 2012, p. 256–257) :

*Les maîtres d'ouvrage* sont les décideurs et les initiateurs des projets, ils s'intéressent à l'identification des objectifs, à la programmation, à l'encadrement du processus (intention préliminaire, orientation, financement, approbation). Ils sont constitués des administrateurs centraux (ministère, wilaya, commune), des élus et des organismes de maîtrise d'ouvrage délégués.

*Les maîtres d'œuvre* sont les professionnels de profils différents (urbaniste, aménageur, sociologue, etc.) s'intéressant à l'analyse, l'étude, le suivi, l'évaluation et le monitoring. Dans un projet participatif, il est indispensable de rapprocher la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre, dès la phase de réflexion sur le projet jusqu'à sa réalisation.

*Les usagers* sont les habitants, leurs représentants, propriétaires fonciers et immobiliers, entreprises, etc. qui participent dans le processus de décision, de conception, de réalisation et d'évaluation des projets avec les deux groupes d'acteurs de maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Même si, parfois leurs logiques s'affrontent, mais s'accomplissent aussi dans un jeu itératif, ou l'arbitrage entre les sept logiques d'acteurs : politique, administrative, foncière, technique, environnementale, citoyenne et commerciale s'exerce dans une logique du projet urbain. Les relations entre les différents acteurs d'un projet d'habiter changent d'un modèle hiérarchique à un modèle négocié. D'une position antérieure de commandement, le maître d'ouvrage est devenu un simple acteur face aux autres acteurs, les maîtres d'œuvre se multiplient et se spécialisent, les usagers ont un pouvoir d'intervenir et de co-décider pour réaliser leurs aspirations (Berezowska Azzag 2012, p. 247).

## CONCLUSION

Le citoyen est au centre de toutes les considérations sociétales urbaines ou rurales. Il est impliqué aux activités sociétales suivant un ordre supérieur des décideurs, c'est le modèle Up-Down, comme il peut provoquer ou imposer son implication à ces activités en arrivant à des niveaux très avancés de validation ou de décision selon le modèle Bottum-up.

Si l'action de participation est ancienne (ville grecque et romaine), sa mise en ordre officielle date seulement des années 1960. Lorsque les savoirs experts français l'acquièrent, une place prépondérante dans la planification, et en particulier à travers l'expérience de Grenoble, a mis en évidence des outils techniques de participation au fait urbain. Puis, grâce au projet urbain que la participation au fait urbain a connu son ampleur suivant trois types d'implication -Descendante, Test, Montante-

Dès le début de la réflexion sur le projet d'habiter et tout au long de sa réalisation, le citoyen doit exercer une réelle influence. Cette dernière se fait à plusieurs niveaux -Diagnostic, Conception, Programmes, Actions et Evaluation- et passe par huit degrés -Information, Sensibilisation, Consultation, Concertation, Dialogue, Engagement, Négociation, Codécision-

L'engagement de l'Algérie dans la démarche de développement durable a introduit la gouvernance dans ses institutions (loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information). En 2000, la fondation de mécanismes de mise en place d'une gouvernance urbaine à travers les SIG, les ateliers de participation de type co-villes au niveau local, les lois relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire (loi n°01-02) aux conditions de création des villes nouvelles (loi n°02-08), à la protection de l'environnement dans le cadre de développement durable (loi n°03-10) et enfin, la loi portant orientation de la ville (loi n°06-06). Et récemment à travers le SNAT 2030 qui prévoit une stratégie globale équilibrée ; l'équilibre territorial, la maîtrise de la gestion urbaine et la gouvernance territoriale.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement parraine le droit de la société civile en la considérant comme un élément fondateur de la gouvernance. Cette dernière est considérée comme une stratégie conceptuelle qui intervient sur la globalité de la ville, elle nécessite la mise en place d'un processus bien défini et des mécanismes urbains qui permettent sa qualification à une bonne gouvernance et qui sont liés aux outils de gestion urbaine et de management environnemental, au développement et généralisation des techniques d'information et de communication TIC et aux bases de données largement accessibles.

## Chapitre 1

Après l'adoption de la démarche de la gouvernance urbaine, la planification des projets d'habiter passe d'un modèle hiérarchique des relations entre les acteurs à un modèle négocié où la prise de la décision se partage entre les acteurs. Dans le modèle négocié, les logiques des différents acteurs s'accomplissent dans un jeu itératif du projet urbain

## **2. LA FRANGE URBAINE, ESPACE CLÉ DANS L'ESPACE PÉRIURBAIN**

### **INTRODUCTION**

La forte urbanisation qu'a caractérisée la ville ces dernières décennies, donne naissance à un nouvel espace périphérique dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé caractérisé par une nouvelle organisation sociale, spatiale et fonctionnelle. Cette recomposition urbaine dépend de plusieurs facteurs dont le social est le plus significatif, l'espace périurbain dépend des pratiques sociales et des systèmes de représentation des groupes sociaux.

D'une part, l'attention donnée aux espaces périurbains et aux marges urbaines a connu un essor important vu les enjeux divers posés par ces espaces. D'autre part, l'éveil des pays développés envers la nécessité de maîtriser l'équilibre ville-campagne les conduit à accorder une attention aux espaces périurbains en tant que territoires assurant l'articulation entre deux mondes spatiaux distincts.

L'inscription des nations dans la démarche de développement durable incite ces dernières à réfléchir les marges urbaines en s'inquiétant sur la consommation des énergies et des espaces naturels et agricoles, sur les risques de fractures sociales et de déséquilibre entre territoires (Bryant, Loudiyi et Laurens 2008, p. 1–2).

La frange urbaine au sens littéral, est définie comme étant une marge séparant deux espaces distincts urbain / rural, urbanisé / naturel, elle peut être interne -dans l'agglomération urbaine- ou externe -à la périphérie de l'agglomération-. Dans le présent chapitre, l'intérêt sera focalisé sur la frange urbaine comme espace de composition de l'espace périurbain. La première section sera dédiée à la présentation et à la caractérisation de l'espace périurbain, et l'explication du facteur le plus significatif dans sa formation ainsi que l'exposition des principales fonctions qui lui sont associées. La seconde section mettra sous la lumière la frange urbaine en présentant ses différentes positions possibles et sa typologie. En dernier, l'on exposera les fonctions les plus significatives de la frange urbaine entre deux territoires distincts.

### **2.1. CARACTERISTIQUES SPATIALES DE L'ESPACE PERIURBAIN**

#### **2.1.1. Prémices du phénomène et du terme de « périurbanisation »**

Le terme de « rurbanisation » (Bauer et Roux 1976) est apparu pour la première fois en 1976 dans un livre de Jean-Michel Roux et Gérard Bauer qui a fait sensation à l'époque, pour eux, ce terme décrit le phénomène de la périurbanisation qui résulte de la croissance et de la

## Chapitre 2

dissémination des villes dans l'espace. Le terme de « périurbanisation » remplace de plus en plus le terme de « rurbanisation » à partir des années 80, Beaujeu-Garnier (1983) explique la nécessité de définir un nouveau terme qui désigne l'espace périurbain comme une marge d'affrontement de deux espaces distincts « *on doit envisager plutôt ce qui est autour de l'agglomération (villes + banlieues) ; ce serait les franges, les marges de l'agglomération, mais sans être encore englobé dans l'urbain. C'est l'espace soumis à l'avancée du front urbain ... Le terme péri-urbain se révèle ainsi très utile, afin de saisir une nouvelle réalité ... un lieu de contacts où s'interpénètrent et s'affrontent deux mondes : le rural et l'urbain* » (CDU et Aquachar-Charpentier 1997, p. 3)

En fait, le phénomène lui-même n'est pas nouveau « *Certains éléments, liés à la croissance urbaine, qu'ils soient idéologiques, économiques ou sociaux, sont permanents. Ce qui est nouveau, c'est l'expansion spatiale du phénomène, sa dilution jusque dans les territoires très éloignés de la ville centre* » (Steinberg 1990). Selon certains chercheurs, le phénomène de périurbanisation remonte à l'antiquité. Dans la ville grecque et romaine, cet espace d'interface avait des fonctions diverses : funéraire, culturelle, artisanale, agricole ou encore d'habitation. On constate également la présence d'installations portuaires et commerciales intégrées dans ces marges urbaines (Ménard et Plana-Mallart 2015b, p. 18).

De même, selon Roland Étienne (2013), on peut trouver l'utilisation des termes liés à cet espace en analysant la terminologie utilisée dans des manuscrits grecs et latins, ce qui permet de découvrir la particularité des espaces périphériques dans ces civilisations. Le terme « suburbium » est découvert dans les manuscrits romains, à l'intérieur de la « civitas » romaine. Le « suburbium » entre l'urbs (cœur de la ville romaine) et l'ager (territorium : le territoire étendu), traduit une réalité spatiale et juridique. Le terme « proastéion » est utilisé pour la première fois au VII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère par Archiloque au sujet de Paros. Le « proastéion » est un espace entre l'asty (la zone urbanisée) et la chôra (la zone rurale) (Ménard et Plana-Mallart 2015b, p. 16). Plusieurs auteurs comme Peter Hall, Paul Cheshire, Leo Van Der Berg ou Roy Drewett considèrent que le processus de formation de ces espaces traduit les phases successives d'un « cycle de vie urbain ». Au départ, la population se concentre dans le centre « phase d'urbanisation », puis la croissance se déporte sur les couronnes extérieures « phase de suburbanisation » ou « de périurbanisation » et ensuite une dépression démographique « phase de désurbanisation » conduit à un renforcement éventuel du centre « phase de ré-urbanisation » (Collicard et al. 2004).

L'espace périurbain est apparu comme une composante dans l'aire urbaine, il est considéré comme une zone tampon entre l'agglomération et les zones rurales environnantes, dont les caractéristiques urbaines et rurales se mélangent.

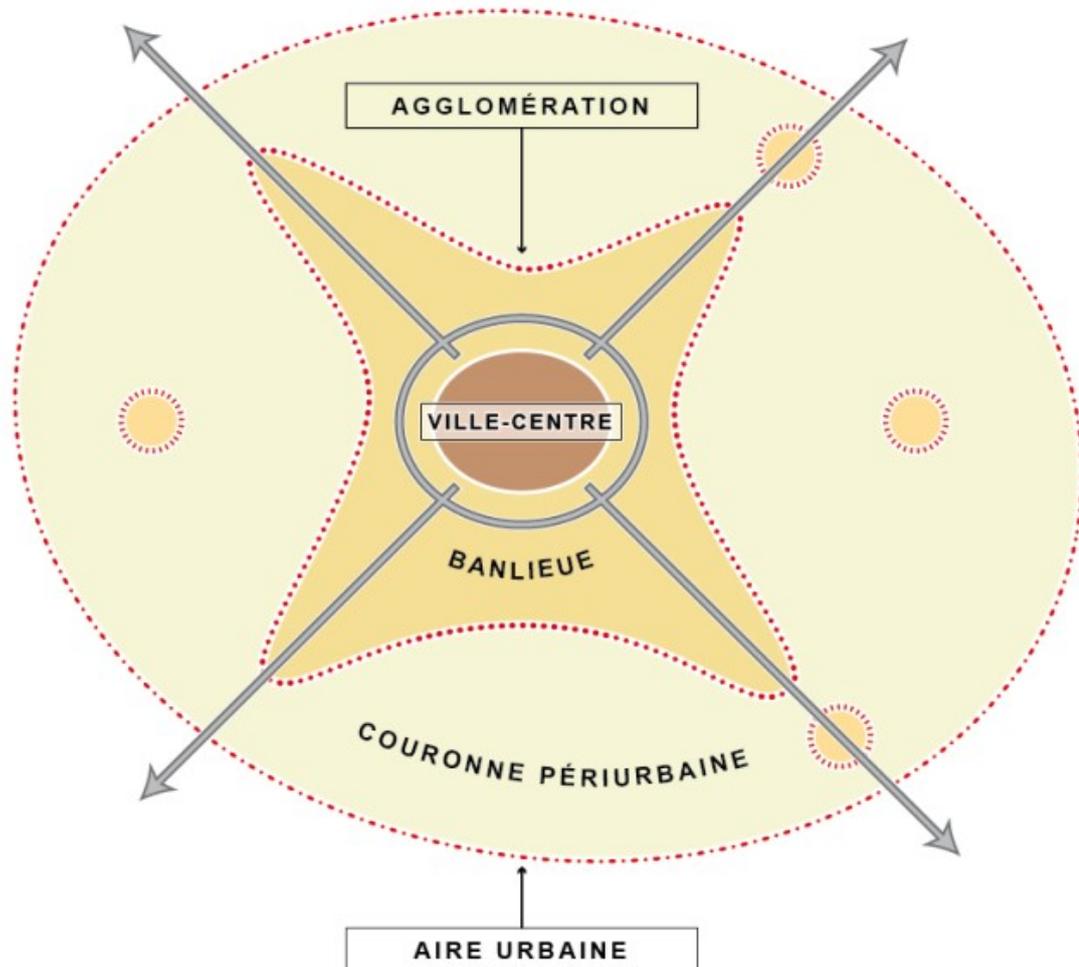


Figure 16: Situation de la couronne périurbaine à la périphérie de l'aire urbaine. Source : <https://langloishg.fr/2012/04/27/la-notion-daire-urbaine-schema-et-definitions/>

### 2.1.2. La périurbanisation française

Dans leur recherche, les trois géographes Bernard, Metton et Steinberg (1991) s'intéressaient à la périurbanisation française, parce que l'agglomération parisienne est la matière la plus riche en termes d'évolution historique (Figure 17). Notre intérêt pour cette étude épouse la même raison, et se justifie aussi par le fait que le modèle parisien est le plus explicatif en matière de recherches faites dans le domaine. Selon cette recherche, les auteurs avancent trois concepts s'étalant sur trois périodes de l'évolution du périurbain français : le faubourg, la banlieue puis la périurbanisation. La périurbanisation proprement dite, constitue une forme de banlieue considérée comme les franges les plus proches des agglomérations existantes, qui

peuvent constituer un mécanisme progressif qui n'en est qu'à ses commencements et qui finira à terme par la formation de nouvelles couronnes de l'agglomération.

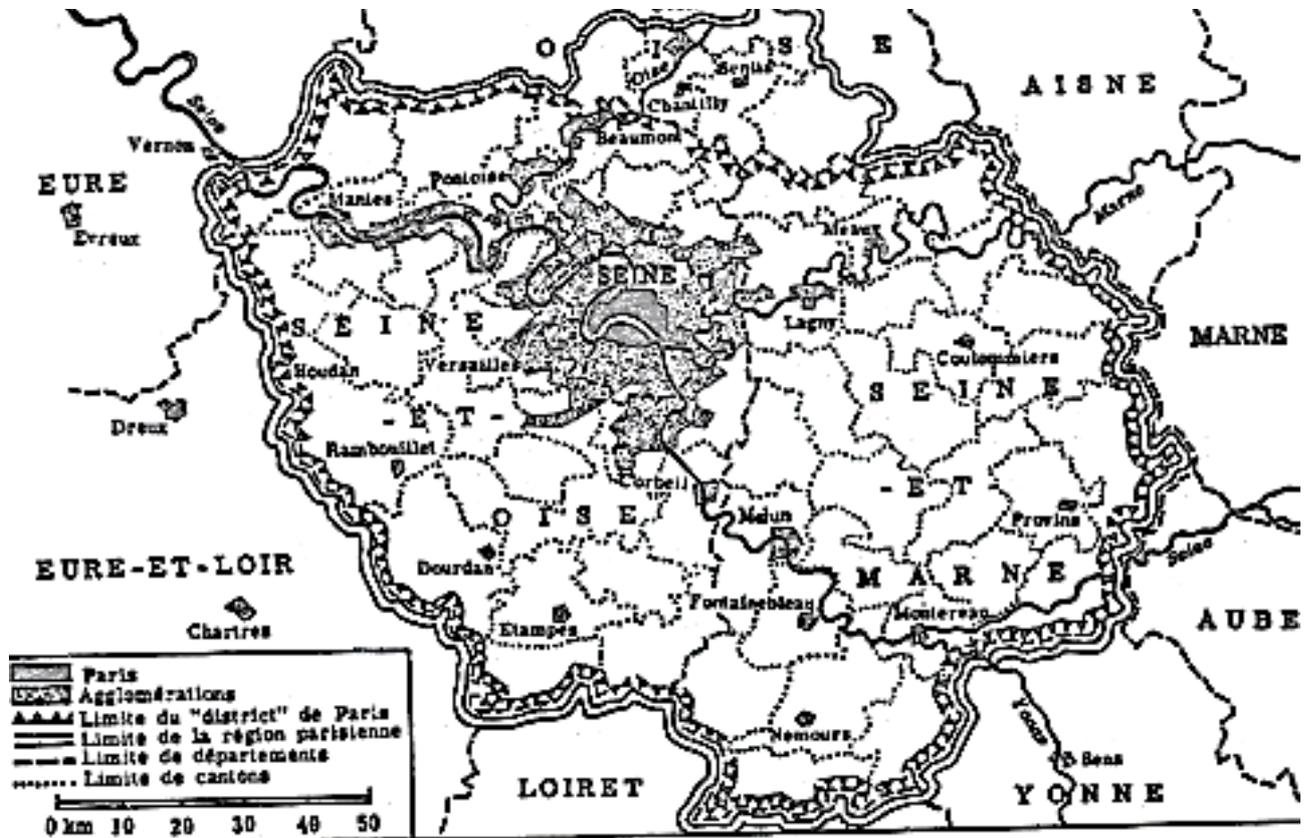


Figure 17: L'aire urbaine parisienne vers 1959. Source : <http://paris-projet-vandalisme.blogspot.com/2014/02/le-plan-damenagement-et-dorganisation.html>

Le faubourg est la forme traditionnelle d'extension de la ville depuis l'antiquité. Les faubourgs les plus récents qui remontent jusqu'à la révolution industrielle, étaient caractérisés par la construction des gares et des voies ferrées.

La banlieue, relève de l'industrialisation entre 1870-1970, elle est caractérisée par des éléments successifs tels :

- a. Une nette différence de rythme avec le développement du faubourg : l'exode rural, l'achèvement des grands axes du réseau ferroviaire, l'essor de l'industrialisation capitaliste moderne ;
- b. Le type et le rôle des voies de communication se modifient, le chemin de fer remplace la route comme axe de développement suburbain transportant les ouvriers et la marchandise ;

## Chapitre 2

- c. Une manifestation de développement anarchique, l'expansion banlieusarde s'effectue sous forme aléatoire ;
- d. La banlieue implique en effet une certaine interpénétration entre le milieu rural et le milieu urbain, avec de nombreux stades de transition.

La périurbanisation depuis 1970, ne constitue pas le seul mode d'évolution de la ville des années postérieures à 1970. Elle partage en effet cette fonction avec la réalisation des villes nouvelles, qui ont débuté à la même époque, avec l'émergence des grands ensembles. Le phénomène périurbain se caractérise par rapport au faubourg et à la banlieue par :

- a. Une croissance complètement détachée de l'agglomération-mère, à l'exception de quelques franges qui se développent en continuité avec l'urbanisation existante ;
- b. Après la route et la voie ferrée, c'est l'autoroute qui joue le rôle majeur, par l'intermédiaire de ses échangeurs ;
- c. Une propagation de l'automobile a rendu possible la dissémination de l'urbanisation dans les endroits les plus reculés ;
- d. Quant au rythme de l'urbanisation, il est inférieur à celui de la croissance banlieusarde du siècle écoulé.

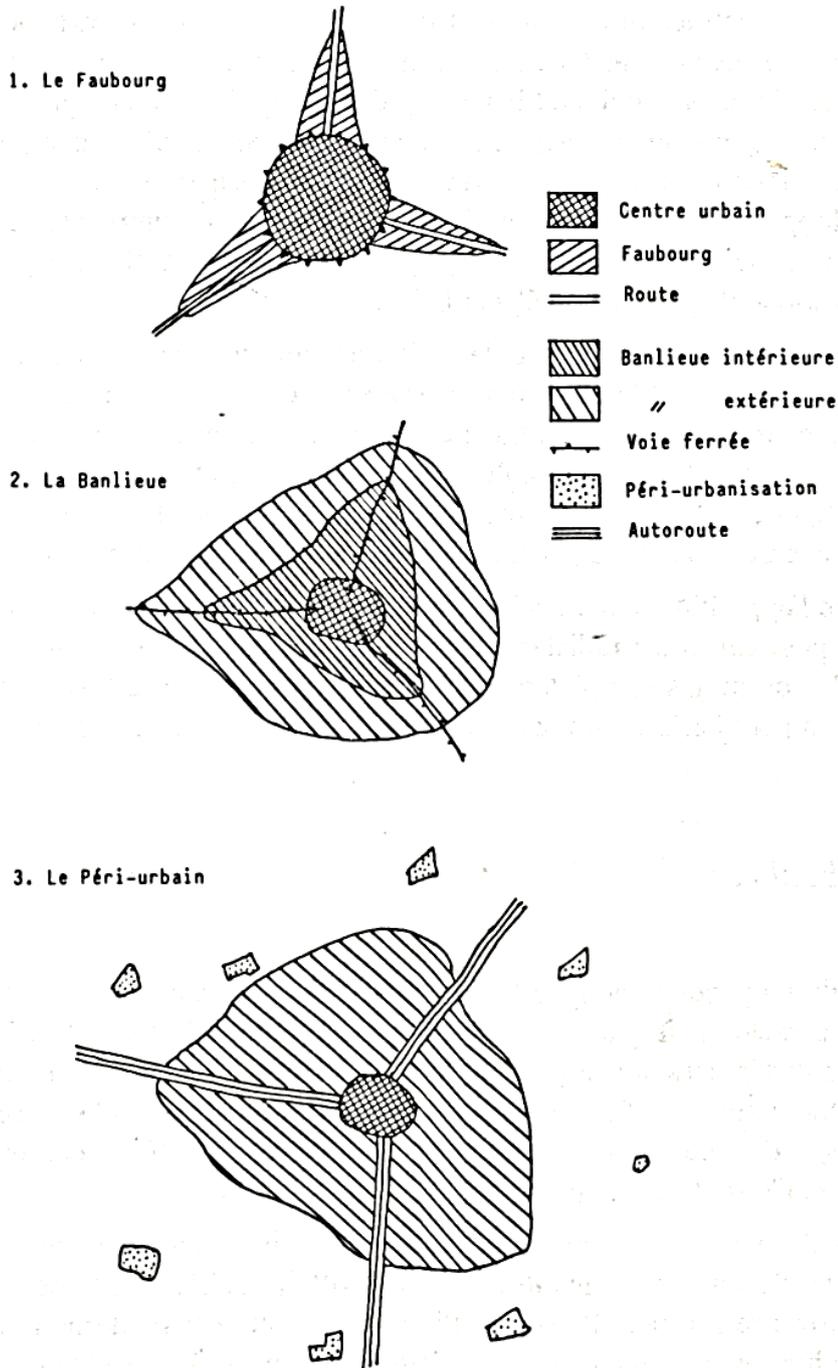


Figure 18: Faubourg, banlieue et périurbain. Source : Dezert, Metton et Steinberg (1991)

Les travaux de Pierre Brunet classifient trois principales catégories de zones périurbaines françaises selon la taille et l'échelle d'influence (CERVIR 1995) :

- a. Les grandes régions périurbaines*, couvrent des surfaces considérables qui sont attachées aux principales métropoles, urbanisées et industrialisées depuis de nombreuses décennies. Ces régions constituent la continuité des

principes urbains de l'agglomération-mère dans la mesure où chaque conurbation a plus d'un million d'habitant.

- b. *Les grandes villes périurbaines***, toutes les villes françaises, sauf les petites, connaissent un mouvement de périurbanisation. La périurbanisation souligne par conséquent leur pouvoir attractif, aussi bien d'ailleurs sur les campagnes environnantes qu'à l'échelle de régions plus vastes.
- c. *La rurbanisation touristique***, touche des portions du territoire français beaucoup plus vastes que la périurbanisation stricto sensu. On distingue trois types de localisations : des régions montagneuses, un large pourtour de la région de Paris, la plupart des littéraux peu ou pas urbanisés.

### 2.1.3. Situation des zones périurbaines

Le travail de Bernard, Metton et Steinberg (1991) analyse les différentes formes de périurbanisation en s'appuyant sur leur situation et leur rapport à l'agglomération-mère, où il distingue quatre formes de périurbanisation. La périurbanisation au sens littéral « autour des villes » est le type le plus émergent (Figure 19). C'est l'acception qui correspond au concept de « périurbain » à savoir les espaces subissant l'influence et la croissance de la ville-centre, tout en conservant des activités rurales et agricoles, souvent sur la majorité de leur territoire. Les types des villes entourées d'une couronne périurbaine sont très variés, que ce soit du point de vue de leur taille qui est considérée comme l'effet le plus spécifique, dans la mesure où l'espace périurbain d'une ville plus grande, sera certainement plus vaste et s'étend plus loin d'elle, puis de leur localisation par rapport à l'agglomération-centre, de leur évolution et de leurs fonctions. La deuxième forme distinguée est la rurbanisation, qui couvre des zones de la campagne converties délicatement mais aussi profondément en introduisant des modes de vie citadins et des activités urbaines, en gardant les spécificités paysagères de la campagne ; la rurbanisation c'est l'installation des populations urbaines dans des zones rurales, ce processus présente la particularité de se réaliser en discontinuité spatiale avec la ville, les zones pavillonnaires sont disséminées dans un cadre champêtre, c'est ce qui a incité Bauer et Roux (1976) à s'intéresser à la rurbanisation et à la ville éparpillée. Les auteurs ont bien éclairé le bouleversement dans l'organisation de la forme urbaine, on assiste à un desserrement géographique de la population et des activités mais qui sont toujours reliées par les infrastructures de transport au centre urbain.

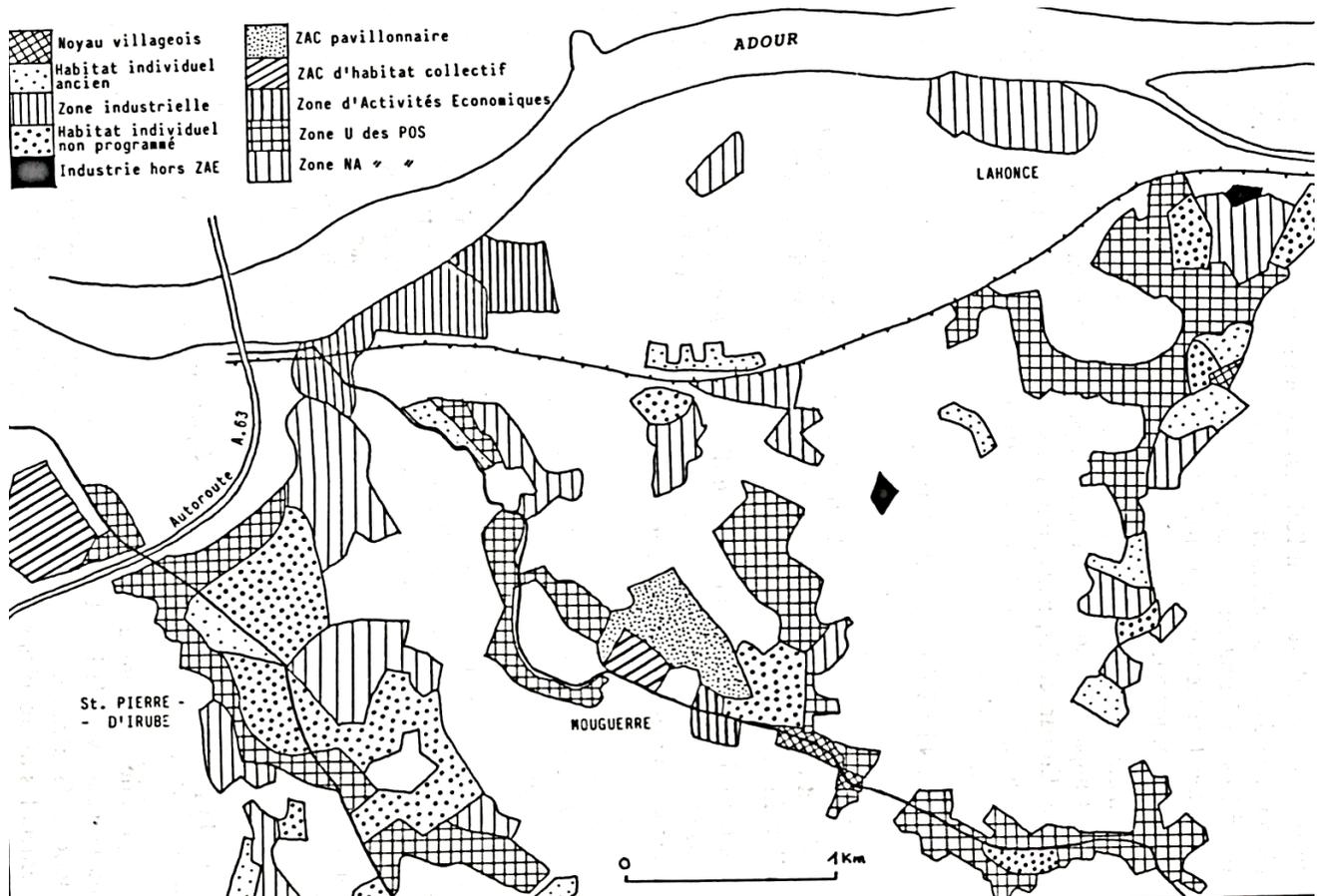


Figure 19: La périurbanisation au sens littéral « autour des villes », ici à l'Est de Bayonne. Source : Dezert, Metton et Steinberg (1991)

On distingue aussi la périurbanisation littorale où le littoral fait de bonne heure l'objet d'un développement, non seulement urbain, mais périurbain ou rurban (Figure 20). Mais ce qui a surtout déterminé l'étalement linéaire, c'est le tourisme balnéaire sous toutes ses formes, villes touristiques, zones de résidences secondaires, terrains de camping, etc. Et la dernière catégorie c'est la périurbanisation touristique (en dehors du littoral). Elle se relie aux formes du littoral mais offre en plus quelques formes de développement touristiques, des résidences secondaires de vacances, des villages touristiques, des montagnes, des bases nautiques, etc.

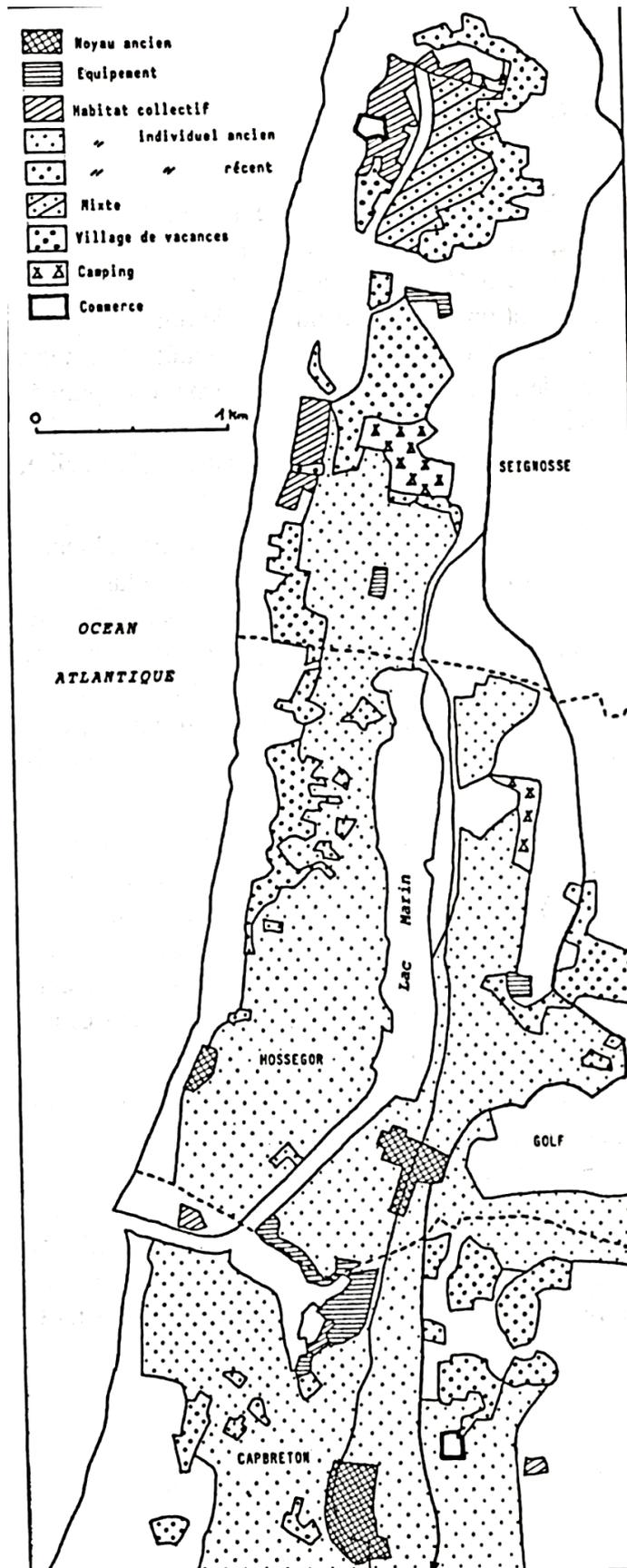


Figure 20: Périurbanisation touristique littorale : Seignosse-Hossegor-Capbreton. Source : Dezert, Metton et Steinberg (1991)

## 2.2. LE SOCIAL, FACTEUR GÉNÉRATEUR DE LA PÉRIURBANISATION

L'espace périurbain est résultant du phénomène de la périurbanisation, qui constitue une extension non programmée des zones urbaines. Très souvent, la périurbanisation évolue en discontinuité avec le tissu urbain de la ville, elle sollicite les acteurs du développement urbain sur le mode de production de l'espace et sur leurs effets dans la structuration des espaces périurbains. Ce phénomène est complexe, il est le résultat de causes multiples qui sont liées principalement au facteur social :

- La croissance démographique suite à l'augmentation du taux d'accroissement naturel et du solde migratoire ;
- La décohabitation des jeunes ménages à la recherche d'une vie indépendante et plus moderne que celle de la grande famille, surtout avec la solvabilisation de certains ménages ;
- L'accroissement de la taille des logements et la réforme des aides gouvernementales aux logements ;
- Le gonflement des couches moyennes salariées, surtout avec l'augmentation du taux d'activités des conjoints (Berger 1991, p. 57) ;
- Les désirs des habitants d'arriver à une maison individuelle avec jardin ;
- La recherche de la douceur environnementale et paysagère ;
- La cherté croissante des loyers dans le centre des agglomérations (Bernard, Metton et Steinberg 1991) ;
- La faible gouvernabilité des grands ensembles urbains qui génère l'exurbanisation des citoyens vers le périurbain ;
- La vétusté, le manque de confort, la petitesse des logements et le manque de cadre de vie adéquat dans les zones centrales (Bernard, Metton et Steinberg 1991).

Malgré la variété des facteurs qui interviennent dans la production de l'espace périurbain, le facteur social reste le plus significatif ; la périurbanisation des agglomérations est analysée en fonction de la production sociale de l'espace. Jaillet et Jalabert (1982) parlent d'un "nouvel espace social péri-urbain" en se basant sur des facteurs économiques, politiques et sociaux. Bidou (1982) va également dans ce sens en affirmant que la production et l'organisation de l'espace périurbain dépend des modalités spécifiques des différents groupes sociaux, tant dans leurs pratiques que dans leurs systèmes de représentations.

## Chapitre 2

Les zones périurbaines sont habitées par une mosaïque de population, des gens venant de la ville, de la campagne et des villes avoisinantes, dont chacun transporte son mode de vie et ses habitudes. Donc, les habitants du périurbain ne peuvent pas constituer un groupe homogène, « *on ne peut pas parler de populations spécifiquement péri-urbaines* » (Berger 1990), ce qui rend l'étude de la dimension sociale du périurbain complexe.

Les espaces périurbains constituent des frontières de la périurbanisation qui peuvent se renouveler selon la disponibilité du sol et les désirs des habitants. Selon Steinberg (1991), les espaces périurbains sont peuplés par trois principaux groupes d'arrivants « *Une minorité provient directement de régions ou départements extérieurs et de l'étranger, une autre provient du milieu rural environnant ou des petites villes proches et une majorité de l'agglomération mère* ». En effet, on peut distinguer trois principaux groupes de résidents du périurbain suivant le milieu où ils ont vécu auparavant :

- Une majorité provient de l'agglomération mère de la ville centre ou de la banlieue, c'est ce qu'on appelle l'exurbanisation des citadins vers les périphéries. Elle constitue le groupe principal générateur du phénomène de la périurbanisation ;
- Un deuxième groupe moins important, provient du milieu rural environnant, les gens de ce groupe ont des modes de vie très proches au modèle campagnard ;
- Une minorité provient des agglomérations urbaines avoisinantes ou lointaines.

Malgré la dissimilitude importante entre les groupes habitants du périurbain, ils peuvent présenter certaines caractéristiques communes, tels que :

- L'incapacité d'accéder à la propriété au centre ;
- Des jeunes ménages avec de jeunes enfants ;
- Des catégories sociales moyennes ;
- La plupart des ménages ont une ou deux voitures, pour faciliter l'accès au centre de l'agglomération.
- L'hybridation des modèles urbains et ruraux.

### 2.3. DES FONCTIONS DIVERSIFIÉES DE L'ESPACE PÉRIURBAIN

Généralement, les fonctions de l'espace périurbain sont considérées comme les principales caractéristiques qui lui confèrent sa spécificité par rapport à la ville. Mais plutôt que de se voir limité à une fonction particulière, c'est plutôt la combinaison de plusieurs fonctions qui le différencie. Le périurbain est censé être la source principale d'approvisionnement des citadins et l'enclume virtuelle qui clôture et protège la ville, il est aussi considéré comme une réserve potentielle assurant l'épanouissement de certaines activités de performance de la ville.

L'espace périurbain a toujours servi à l'approvisionnement de la ville, par de vastes champs maraichers qui approvisionnent les citadins en produits frais, légumes, fruits, olives, fleurs, en huile et miel (Authier et Coudroy de Lille 2015, p. 47) et qui servent d'espace d'élevage des ovins et des chevaux. Vu que les zones périurbaines ont une dominance naturelle très souvent cultivée et reboisée, elles peuvent constituer des poumons verts pour la ville. Elles approvisionnent également la ville en matériaux de construction, pierre, terre cuite, bois, etc.

Dès l'antiquité, les zones périurbaines servent à enterrer les morts, ce que certains ont appelé l'espace muet ; c'est pratiquement la première fonction qui a différencié l'espace périurbain de la ville. Dans le monde grec comme dans le monde romain, on n'enterre pas dans la ville ; par conséquent, les routes d'accès à la ville sont jalonnées par les nécropoles « ville des morts » (Authier et Coudroy de Lille 2015, p. 42).

En raison de présence de surfaces importantes et d'une bonne accessibilité à la périphérie des villes, les espaces périurbains se considèrent comme des terrains fertiles d'émergence d'activités importantes -centres commerciaux, campus scientifiques, parcs de loisirs, hôtels, etc.- Aux Etats Unis, le paysage périurbain a subi une profonde mutation au cours des trois dernières décennies. Ces mutations résident dans l'émergence de bureaux, de services aux entreprises, d'hôtels, d'ateliers de haute technologie mais aussi des campus universitaires qui recherchent des espaces verts pour étaler leurs laboratoires et unités de recherche (Ghorra-Gobin 1994, p. 438).

La tertiarisation joue actuellement un rôle capital dans l'économie des pays développés, au Canada, aux Etats Unis et en France, le taux de la tertiarisation peut atteindre 80% de leur économie. Cette évolution a dynamisé le marché immobilier par la création d'activités les plus performantes dans les périphéries, à l'image des hôtels, des entreprises, etc. (Berkani et Abbas n.d.). Au cours des dernières décennies, le périurbain aux Etats Unis ne cesse de s'étendre et de

## Chapitre 2

se renforcer, en attirant les activités tertiaires qui se trouvaient dans les villes et en créant des postes d'emploi pour tout ; cette mutation est le résultat de la politique de l'Etat fédéral qui a encouragé les transports urbains et les programmes de logements dans la périphérie des villes, ce qui a attribué une nouvelle envergure aux périphéries. Ce changement était à l'origine d'une mobilisation importante des chercheurs américains notamment géographes et sociologues à partir des années 1970 (Ghorra-Gobin 1994, p. 439).

En Algérie, par exemple la commune de Bab Ezzouar en tant qu'espace périphérique à Alger, a rencontré une urbanisation accélérée, marquée par la création des ZHUN, la réalisation du campus universitaire des sciences et des technologies Houari Boumediene, la réalisation des cités universitaires et des structures d'hôtellerie et de divertissement. Sa situation stratégique au carrefour de liaison entre l'espace industriel de Rouiba et Rghaia et entre l'espace administratif d'hyper centre et l'aéroport international, ainsi que la présence d'un réseau de voirie important renforcé par le passage d'un chemin de fer (Alger-Constantine) et le passage du tramway ont encouragé le développement du tertiaire de la commune. Tous ces atouts et la requalification d'une assiette importante de 55ha pour la réalisation du quartier d'affaires d'Alger favorisent l'attractivité et la tertiarisation de cet espace périurbain (Berkani et Abbas n.d.).

La mobilité est consubstantielle du mode de vie périurbain, elle est à l'origine de l'exploitation des territoires périurbains et de la combinaison de ses différentes fonctions et activités. Les distances ville / périphérie imposent aux habitants de cet espace un engagement dans la mobilité en moyens, en temps, en argent, en coûts d'organisation dont les citadins sont relativement dispensés par la proximité (Le Breton, Corre et Steunou 2012, p. 6). La facilité de déplacement et la propagation de l'utilisation de la voiture privée ont encouragé l'installation des gens aux périphéries des villes, en favorisant les mouvements pendulaires entre la périphérie et le centre de la ville. D'autre part, le développement des infrastructures de transport à la périphérie, pour des raisons d'accessibilité plus facile a participé au développement de l'espace périurbain.

L'exurbanisation progressive des résidences et de la majorité de nouveaux services (commerce, divertissement, infrastructure de transport intra-urbain) ont accentué les mouvements pendulaires entre le centre et la périphérie, et de la périphérie à la périphérie, ce qui a rendu la dualité périurbain / transport de plus en plus complexe. Le phénomène de la périurbanisation ne résulte pas des seuls mécanismes de la mobilité. Il répond également à des

besoins d'espace pour les désirs des habitants d'accéder à une maison individuelle et d'accéder aux différentes activités nécessaires.

### **2.4. IDENTIFICATION ET ROLE SPATIAL DE LA FRANGE URBAINE**

#### **2.4.1. Position et typologie de la frange urbaine**

Entre la vie urbaine et la vie rurale, se trouve un espace clé séparant les deux et différenciant leurs pratiques ; cet espace de frange urbaine a été auparavant traité comme une simple ligne de séparation et de passage entre les deux vies et les deux territoires. Se trouvant dans la périphérie de la ville, la frange urbaine fait partie de l'espace périurbain, elle est généralement un espace non urbanisé à dominance naturelle.

Séparés par la frange urbaine, les deux espaces naturels et urbains dans l'écosystème E.N.F.E.U se distinguent par plusieurs composantes et fonctions. L'emplacement de l'espace naturel peut être interne (reboisement, espace vert, espace d'eau, etc.) ou externe à l'agglomération urbaine (forêt, prairie, lac, etc.) se localisant à la périphérie de l'espace périurbain et le séparant de son hinterland. La frange urbaine se caractérise par la dominance des éléments naturels (eau, herbe, arbre, animaux, etc.) et parfois par quelques éléments construits tels que des maisons rurales, d'autre part, l'espace urbain est à dominance construite (voirie urbaine, bâtiments, espaces publics etc.), à la marge, ils peuvent y trouver des constituants naturels tels que (espace d'eau, espace vert, arbres, etc.). Un autre critère peut séparer les deux espaces liés à la fonction de chacun, l'espace naturel est généralement un espace de repos, de paysage, de ressources naturelles et d'équilibre d'écosystème naturel ; l'espace urbain se distingue par la variété de ses fonctions de services, de création de l'emploi, de l'habitat, de la santé, et de l'éducation, etc. Toutes ces différences sont séparées par la présence d'un espace intermédiaire qui peut imiter certaines caractéristiques des deux espaces.

L'explosion urbaine de la deuxième moitié du XXème siècle a fragilisé la ville, cette dernière est devenue difficile à maîtriser et s'étale sur son hinterland en déséquilibrant l'écosystème naturel et ses composants, ce qui a incité les penseurs de la ville à réfléchir sur la frange urbaine comme un espace intermédiaire de maîtrise de l'écosystème de la ville. La présence de la frange urbaine à la périphérie de l'aire périurbaine la rend exposée aux différentes pressions qui viennent de l'espace naturel (feu de forêts, désertification, attaques des animaux, etc.) et aux pressions causées par la croissance de la ville « *La frange urbaine est caractérisée*

## Chapitre 2

*par des pressions relativement fortes de la croissance par rapport aux zones rurales les plus éloignées* » (Bryant 1995, p. 266).

On peut distinguer les franges urbaines « extérieures » et les franges urbaines « intérieures ». Les premières marquent les limites physiques de la ville avec son hinterland, en contact avec les espaces ruraux, agricoles, boisés et naturels environnants, cette catégorie de franges nous intéresse dans notre présente recherche et nous l'appelons également « franges périurbaines ». Les secondes donnent sur des espaces ouverts urbains à l'intérieur de la ville (surfaces en eau, bois enclavés, espaces verts ou infrastructures dégagées) (Dugeny 2010, p. 80). Une frange urbaine ne doit pas constituer un simple trait dessiné sur une carte, mais un espace clé de rencontre entre deux territoires d'identités distinctes, le territoire naturel et le territoire urbanisé.

Donc, les franges urbaines sont présentes partout dans la ville, en limite urbaine ou de bourg, en lisière d'agglomération comme dans le rural. Si les documents de planification les identifient d'abord comme des instruments de limite de l'extension urbaine, les franges urbaines constituent aussi une zone frontière au sein de l'écosystème E.N.F.E.U qui permet de réfléchir sur les relations (Dugeny 2010):

- Ville / campagne : usages, coexistence, flux, mobilité résidentielle ;
- Bâti /non bâti : fonctionnalité des espaces, rareté et qualité de l'espace, aménagement conjoint des deux types d'espaces ;
- Homme / nature : services rendus par les écosystèmes naturels au fonctionnement urbain, recyclage, résilience, robustesse de l'aménagement, sensibilité à la protection de la nature.

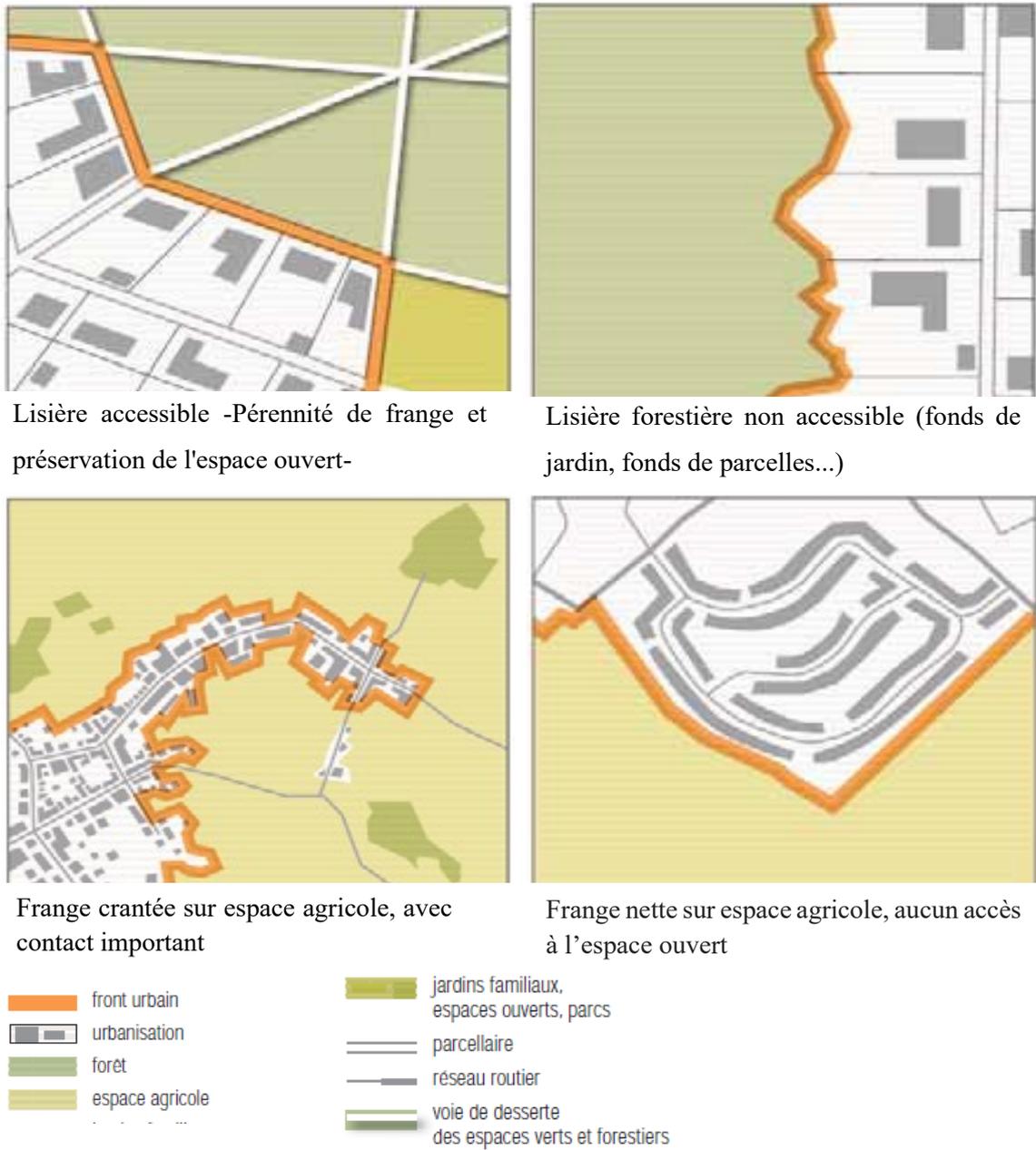


Figure 21: Typologie des franges urbaines. Source : IAU, 2010.

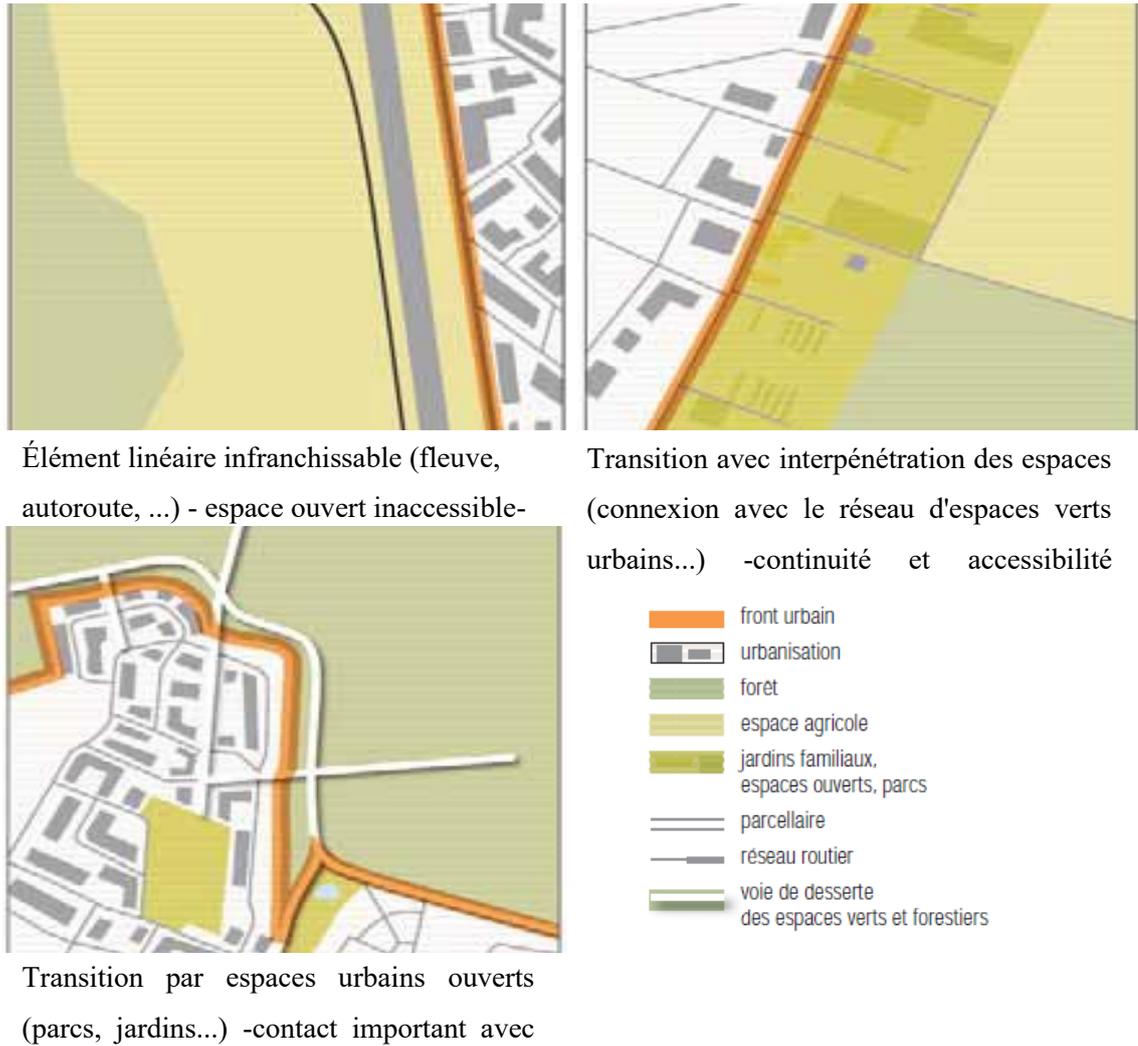


Figure 22: Typologie des franges urbaines. Source : IAU, 2010.

#### 2.4.2. Frange périurbaine : Espace clé dans le périurbain

Par rapport au champ d'étude de l'espace périurbain enrichi depuis les années 60, la frange urbaine ou périurbaine est une notion absolument peu analysée. Ce n'est que depuis les années 90 qu'on s'intéresse à l'espace de frange ou de front urbain. Même en termes d'instruments d'urbanisme et d'aménagement, il s'avère négligé et très rarement pris en considération ; les quelques instruments ou décisions qui le traitent, le considèrent seulement comme un espace figé dans le périurbain, ou bien un espace périurbain tout court. Cependant, on ne peut trouver que peu de recherches et de chercheurs qui s'intéressent à la frange comme un espace identifié par ses caractéristiques et ses fonctions et qui joue un rôle de transition entre ce qui est urbain et ce qui est naturel, et plus particulièrement entre l'urbain et le rural ; à titre d'exemple on se réfère aux réflexions de Raymond Delavigne (1990) qui explique l'importance de concevoir la frange urbaine comme étant un espace indispensable ayant ses propres

## Chapitre 2

caractéristiques et ses propres fonctions « *Où finit la ville, où commence la campagne? Qui est citadin, qui est rural ? La difficulté de répondre à ces questions amène à concevoir le front urbain ville-nature non comme une simple ligne de contact, mais comme un ensemble de relations spatiales et économiques* » (cité par (Rebiai 2014, p. 80)

La frange périurbaine a toujours été considérée par les instruments d'urbanisme et les rapports organisationnels comme une réserve potentiellement consacrée à l'extension de la ville. Tandis que dans certains pays, une attention particulière est accordée à cet espace. Par exemple aux Pays-Bas, Amsterdam a signalé en 1986 dans un plan spécial, les problèmes de la frange et les possibilités que les instruments institutionnels existants pouvaient offrir pour les résoudre (van Oort et Lucas 1997, p. 101)

Comme a été déjà évoqué, les franges périurbaines ne doivent pas être traitées comme de simples lignes de séparation, mais elles doivent constituer un élément focal en tant qu'espaces périurbains spécifiques (Burgel 1992, p. 45) qui méritent une attention particulière, de par leur importance dans l'écosystème urbain, « *en tant que façade de la ville, en tant que « membrane » ou « peau » favorable ou non aux échanges, en tant que « clé » pour la qualité tant des espaces urbains que des espaces ruraux qui s'y rencontrent* » (Dugeny 2010, p. 12).

Généralement, la frange périurbaine est un espace à dominance non urbanisée qui peut être accessible à l'urbanisation, se trouvant à la périphérie de l'espace périurbain, et constituant un espace intermédiaire entre le monde urbanisé -agglomération-mère et espace périurbain- et le monde rural. Prost (1992) définit cet espace comme étant un espace « flou » qui traduit l'affrontement entre les deux systèmes urbain et rural. A ses yeux, la frange périurbaine représente un conflit entre ces deux systèmes, que des opérations d'aménagement tentent parfois de diriger et de maîtriser mais qui a ses propres règles. La frange périurbaine est considérée également comme un espace de dialogue visuel et fonctionnel entre l'urbain et le rural, à travers lequel tous les espaces à dominance naturelle -urbaine ou rurale- peuvent tisser des liens ; d'après François Huart (2010) « *un front urbain n'est pas un simple trait sur une carte, mais un lieu subtil de rencontre entre deux territoires de forte identité : l'espace urbain et l'espace rural. De cette rencontre naît une perception réciproque, un espace de dialogue visuel pouvant se concrétiser par des perspectives* » (cité par (Bouzekri 2014, p. 44)

La réflexion sur les entrées de villes conduit à aménager et maîtriser les franges périurbaines en tant que portes urbaines. Suite à leur position de transition entre l'urbain et le rural, les franges périurbaines donnent des vues sur le paysage urbain des agglomérations

urbaines à travers l'espace rural. Donc, on peut entendre parler des portes des villes ou de seuils des villes donnant sur les agglomérations ou même sur les centres d'agglomérations à travers l'aménagement des percées urbaines ou des voies qui mènent de la frange jusqu'aux centres des agglomérations.

Suite à sa position d'intermédiaire, la frange sépare deux espaces dissemblables dans leurs caractéristiques, leurs pratiques et leurs intervenants. A son tour, cet espace intermédiaire porte certaines particularités en termes de pratiques et d'acteurs intervenants. C'est à travers cet espace que toutes les activités humaines fonctionnent dans des systèmes d'interactions. Ces systèmes d'interactions passent dans et à travers cet espace, et portent plusieurs activités sociales, économiques, politiques et environnementales selon une variété de réseaux et impliquent une diversité d'acteurs individuels, institutionnels, entrepreneuriaux et même politiques.

### **2.5. FONCTIONNALITE DE LA FRANGE URBAINE ENTRE LE NATUREL ET L'URBAIN**

#### **2.5.1. La frange urbaine : limite ou liaison ?**

La frange urbaine est définie par Bryant (1995) comme étant une arène où se déroulent des forces, et interviennent plusieurs acteurs « *la frange urbaine est présentée comme une arène dans laquelle plusieurs forces à différentes échelles opèrent sur l'activité humaine et dans laquelle les acteurs locaux et individuels ont un rôle important à jouer* ». Cette arène est souvent un lieu d'instabilité, de mutations, non seulement par les pressions foncières qu'exerce l'extension urbaine sur l'espace naturel à la recherche d'un sol à urbaniser, mais aussi par l'augmentation et la diversification des demandes urbaines en produits agricoles, en cadre végétal, en espaces de détente, et généralement en sources qu'offrent l'espace naturel (Tricaud 1996).

Dans une volonté de contenir et de maîtriser l'étalement urbain de la ville, la frange urbaine peut constituer une limite et un frein. Comme elle peut constituer une liaison entre les systèmes urbains et naturels dans une volonté de concilier la ville avec son hinterland naturel.

Les différents composants de l'écosystème de la ville s'interpénètrent et s'interagissent continuellement, leurs interactions et interrelations passent à travers l'espace intermédiaire de la frange urbaine. Dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé, passent des échanges de toutes natures : gazeux, énergétiques, économiques, etc. Cet écosystème vital

## Chapitre 2

constitue un milieu de vie des végétaux, des animaux et des hommes, ces interactions et forces peuvent influencer l'équilibre de l'écosystème et affectent la dynamique des activités humaines « *la frange urbaine est un domaine dans lequel une variété de forces et processus fonctionnent à influencer la structure et la dynamique des activités humaines* » (Bryant et Coppack 1991 cité par (Bryant 1995).

Les interrelations au sein de l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé et l'intervention de l'homme, déterminent certains usages favorisés du sol, caractéristiques d'un site donné. Les composants de cet écosystème se répartissent en deux grandes catégories : les espaces naturels et les espaces urbanisés qui ne sont pas effectivement des espaces construits (espaces ouverts urbains, espaces publics, espaces bâtis, domaines de réseaux...) (service de l'urbanisme I.A.U.R.P 1976, p. 11).

La simple observation du milieu de vie ne suffit pas pour comprendre son fonctionnement. Il est en effet, important d'analyser ce qui se passe à l'intérieur d'un système donné ou entre plusieurs systèmes -interrelations et flux- ce qui conduit à s'intéresser à la nature des fonctions des systèmes en cause, appréhendés à travers leur dimension spatiale (service de l'urbanisme I.A.U.R.P 1976, p. 13). Les principaux flux entre les deux systèmes naturel et urbain, peuvent se présenter comme suit (Voir Tableau 4) :

## Chapitre 2

Tableau 4: Flux inputs et outputs entre les deux composants de l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé. Source : Rebiai Hanane, 2014.

<b>Les flux inputs</b> : Actions du système de l'espace naturel sur le système de l'espace urbanisé :	<b>Les flux Outputs</b> : Effets du système de l'espace urbanisé sur le système de l'espace naturel :
<b>Actions positives :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ressources</i> : sol, eau, énergies, nourriture, matière première, ...</li> <li>• <i>Confort, lieux de détente et de loisirs...</i></li> <li>• <i>Paysage naturel...</i></li> <li>• <i>Frein pour l'étalement urbain ;</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Sécurité</i> : la présence d'un espace urbanisé à proximité de l'espace naturel, peut offrir à ce dernier plus de sécurité par la présence des différents acteurs et des équipements ;</li> <li>- <i>Exploitation</i> : les différents atouts d'espaces naturels s'exploitent mieux par la proximité aux activités d'espaces urbanisés ;</li> <li>- <i>Aménagement</i> : incitation des acteurs de la ville à la nécessité d'aménager l'espace naturel pour qu'il soit accueillant et attractif.</li> </ul>
<b>Actions négatives :</b>	
<p><i>Risques naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Glissement de terrain ;</li> <li>- Inondations ;</li> <li>- Attaque des insectes et des animaux sauvages ;</li> <li>- Feux de forêt.</li> </ul>	<p><i>Dégradation</i> : - Consommation du sol naturel et sa transformation en sol urbain.</p> <p>- Destruction du paysage et dégradation du couvert végétal.</p> <p><i>Risques technologiques</i> :</p> <p>- Pollution de sol, des oueds et des plans d'eau et rejet des déchets...</p> <p><i>Modification du climat urbain</i> : - îlot de chaleur urbain.</p>

### **2.5.2. La frange urbaine, outil d'équilibre dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé**

La forme des interactions entre les personnes et les activités au sein de la frange urbaine est un indicateur de compréhension des interrelations sociales, structurelles et fonctionnelles, ces interrelations peuvent être politiques (système international, national, régional ou local), sociales (la famille et ses proches), économiques (produits et leur marché) et biophysiques (écosystème) (Bryant 1989). Dans sa recherche sur le rôle des acteurs locaux dans la transformation de la frange urbaine, Bryant (1995) explique les différentes échelles d'interactions qui peuvent passer dans une frange urbaine. D'après cet auteur, le système d'interaction dans cet espace en question, peut fonctionner selon plusieurs échelles géographiques : macro, méso et micro. Par exemple l'activité d'une usine de production installée dans une frange urbaine est influencée par la disponibilité des matériaux, par le marché local, régional, national ou même international. Ou bien, une gare de transport ferroviaire qui se trouve dans une frange urbaine, son échelle d'influence peut dépasser le local vers l'international, selon le type de la marchandise et des voyageurs.

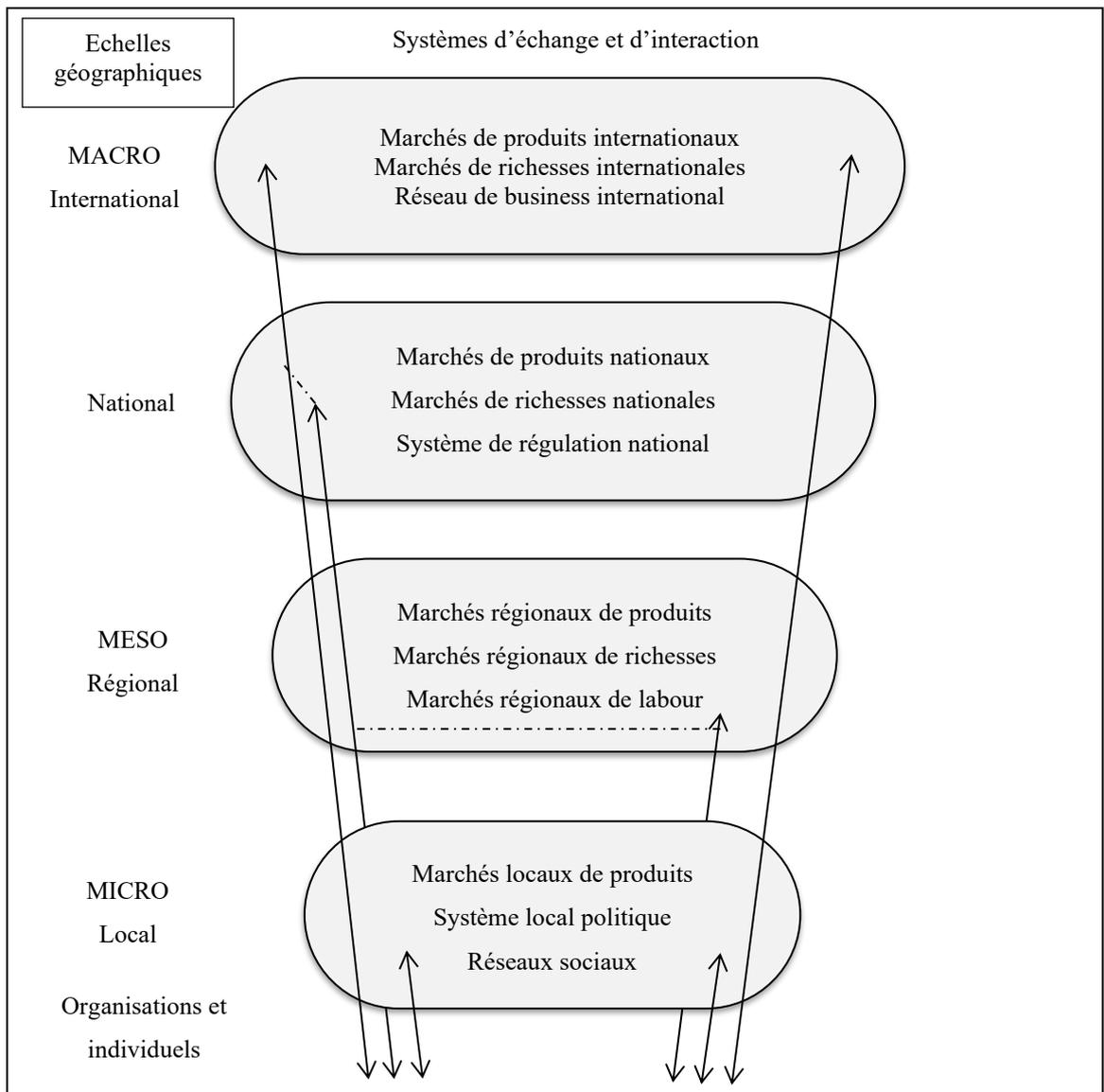


Figure 23: Les échelles d'échange dans la frange urbaine. Source : Christopher Bryant, 1995.

## Chapitre 2

Le type d'interactions entre les activités et les personnes dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé à travers la frange urbaine est un facteur important pour la compréhension des relations sociales, spatiales et fonctionnelles (Bryant 1995). Les interrelations entre les agglomérations-mères, les espaces périurbains et la frange urbaine sont toujours traitées d'un point de vue des effets néfastes des actions individuelles et municipales des périurbains sur les villes centrales en termes de temps, de coûts de déplacement, d'emploi, des infrastructures et des services (Bryant et Lemire 1993).

En conséquence, cet espace particulier nécessite une prise en compte particulière en amont de la planification et de l'aménagement de la ville comme étant un espace d'interrelations spatiales, sociales, fonctionnelles et économiques au sein de l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé. Maîtriser ces interrelations requiert la mise en œuvre des principes de la planification et de la bonne gouvernance sur l'ensemble de cet écosystème.

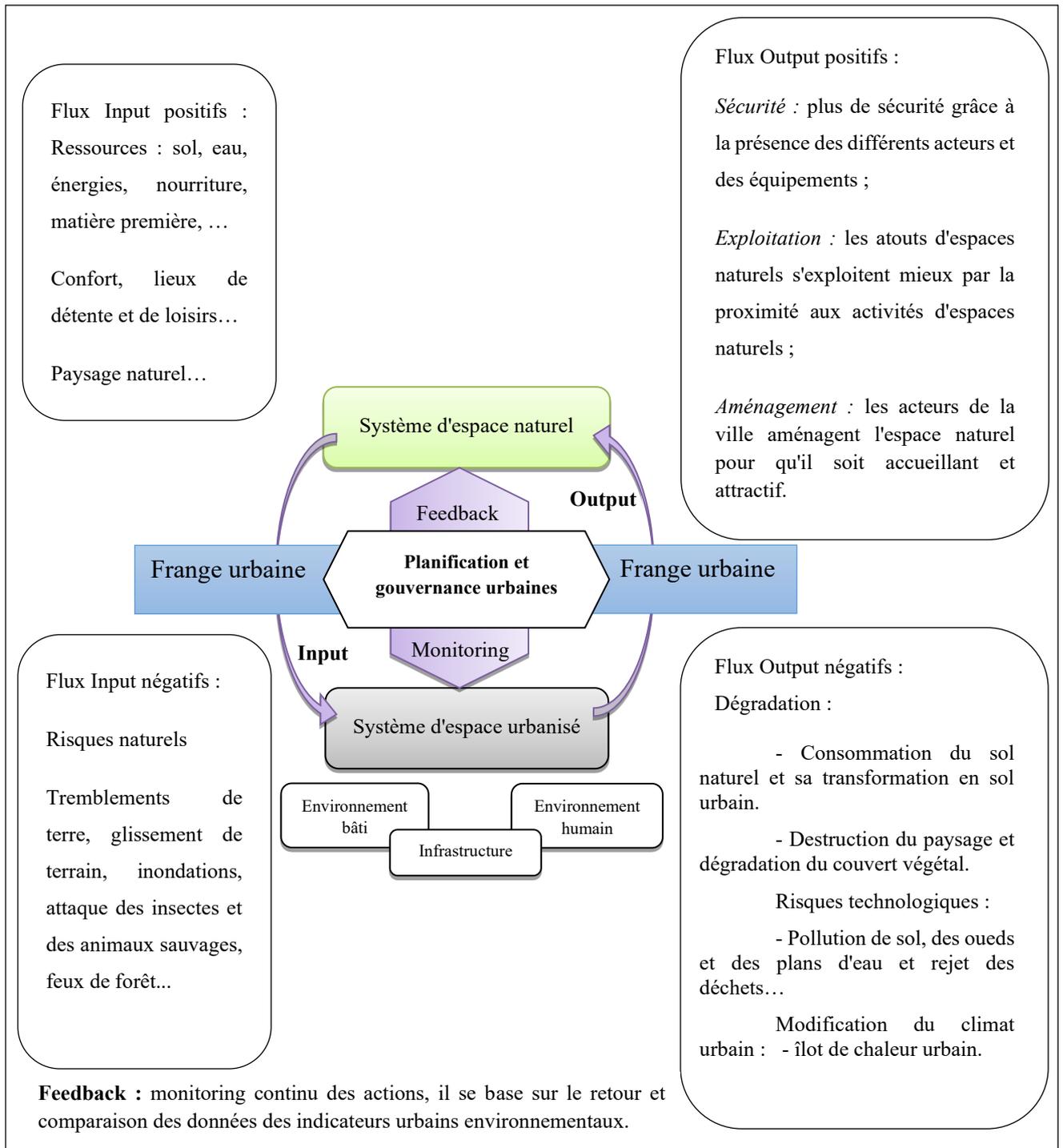


Figure 24 : Rôle de la planification et de la gouvernance urbaines dans l'équilibre de l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé. Source : Rebiai Hanane d'après Dakhia Karima, 2004.

### CONCLUSION

Ruralisation, exurbanisation et périurbanisation, sont plusieurs concepts utilisés pour désigner la recomposition d'un nouvel espace périphérique caractérisé par la présence d'une mosaïque sociale. Le terme de périurbain se révèle plus expressif, afin de saisir l'espace intermédiaire de contacts où s'interpénètrent deux mondes distincts ville et campagne.

La périurbanisation française s'avère la plus intéressante en termes d'évolution historique et en matière de recherche développées généralement par le modèle français et particulièrement par le modèle parisien. L'évolution historique de la périphérie française a révélé trois configurations différentes : du faubourg, forme traditionnelle d'extension de la ville depuis l'antiquité, à la banlieue qui abrite la majorité des habitants des agglomérations industrialisées entre 1870-1970 à la périurbanisation depuis 1970 qui évolue en discontinuité avec l'agglomération-mère.

D'une part, et malgré la diversité des enjeux posés par l'espace périurbain, l'enjeu de la représentation sociale et des pratiques résidentielles, reste le plus important. D'autre part, les facteurs sociaux sont considérés comme les principales raisons de la périurbanisation - croissance démographique, décohérence, aide aux logements et recherche d'aménités environnementales-

Plusieurs fonctions peuvent caractériser l'espace périurbain, il se détermine par une dominance naturelle très souvent cultivée et reboisée. Considéré comme le poumon vert pour la ville, le périurbain offre également une source d'approvisionnement aux citadins. D'autres fonctions sont liées au développement des infrastructures de transports, à l'accessibilité facile, aux maisons individuelles spacieuses avec jardins privés et à l'émergence des activités les plus performantes du tertiaire.

Par sa position dans la ville ou dans sa périphérie, la frange urbaine sépare deux espaces de natures et de fonctions différentes. A l'intérieur de la ville, la frange sépare l'espace à dominance urbanisée de l'espace naturel urbain, par exemple une frange urbaine d'un fleuve qui passe à l'intérieur de la ville. Dans la périphérie de l'agglomération, la frange urbaine constitue un espace périphérique de la zone périurbaine, la séparant de l'espace rural ou naturel périphérique par exemple un parc naturel situé dans la périphérie de la ville.

Par rapport à l'espace périurbain, le champ de recherche sur la frange urbaine est peu évoqué, ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'on commence à s'intéresser à la frange urbaine

## Chapitre 2

en tant qu'espace distinctif, reconnu par ses caractéristiques et ses fonctions. Elle constitue une façade et une entrée de la ville, une scène d'interactions et de dialogue visuel et fonctionnel entre ce qui est urbain et ce qui est rural ou naturel. En tant que composant de l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé, la frange urbaine est un lieu où passent plusieurs interrelations politiques (système international, national, régional ou local), sociales (la famille et ses proches), économiques (produits et leur marché) et biophysiques (écosystème) ; selon plusieurs échelles géographiques : macro, méso et micro.

### 3. ACTEURS INTERVENANTS DANS L'ACTION URBAINE

#### INTRODUCTION

Souscrivant au postulat stipulant que pour aborder et analyser la ville, il faut d'abord la comprendre comme langage sociétal et la décrypter comme syntaxe écrite par ses acteurs (Belguidoum 2008, p. 3), il devient indispensable d'identifier les acteurs qui interviennent directement et indirectement dans l'élaboration, la gestion et l'utilisation des projets destinés à la ville, de comprendre comment s'organise leur mobilisation, d'analyser les interactions entre intervenants au cours de l'action et de comprendre les logiques de coordinations entre eux.

De ce fait, partant de notre hypothèse qui suppose que la mauvaise gouvernance des franges urbaines est due à la non coordination entre acteurs, nous jugeons primordial d'aborder le concept d'acteur et de décrypter ses dimensions. Donc, ce troisième chapitre est consacré à la compréhension de ce concept et son interdépendance avec l'action urbaine. Pour ce faire, il est opportun de focaliser dans un premier temps, sur la compréhension de ses dimensions liées aux mécanismes de coalition d'acteurs dans la ville en abordant les questions du jeu d'acteurs, d'interactions, de coordinations, du conflit et de modes de résolution des conflits, et dans un deuxième temps, de s'intéresser aux dimensions relatives à la prise de décision, de programmation et de financement, liées à la maîtrise d'ouvrage sur le plan urbain, avant de mettre sous la lumière, dans un troisième temps, les dimensions inhérentes à la conception et à la réalisation liées à la maîtrise d'œuvre, d'usage et de maintenance du projet-produit.

#### 3.1. ACTION URBAINE, EXERCICE DE MULTIPLES ACTEURS

##### 3.1.1. Mécanismes de coalitions d'acteurs dans la ville

###### 3.1.1.1. Projet d'urbanisme : procédure d'inspiration d'une symbiose d'acteurs

Le projet d'aménagement est une procédure complexe comportant plusieurs opérations d'aménagement et mobilisant plusieurs acteurs voire plusieurs collectivités pour sa mise en œuvre ; en allant dans cette lignée, Joël Idt (2010, p.58) explique la différence entre le projet d'aménagement et l'opération d'aménagement « *Chaque opération d'aménagement renvoie juridiquement à une seule collectivité en charge de sa réalisation. Cependant, un projet d'aménagement n'est pas réductible à une opération d'aménagement* », les activités

d'aménagement et d'urbanisme ne remontent pas seulement de l'intention et de l'intervention libres d'un individu ou d'un groupe d'agir sur l'espace, suivant ses propres visions et aspirations, elles sont plutôt des activités encadrées et dirigées par la règle et obéissantes à un contrôle social. La règle s'accorde à la dimension réglementaire et procédurale de l'aménagement de l'espace, elle s'appuie sur la conduite politique du projet. Le contrôle social de ces activités fait que la différenciation entre le projet et la règle n'amène pas à une rupture entre ces deux volets mais à leur corrélation (Thibault 2018a, p. 116). En abordant la thématique de l'anthropologie du projet, Boutinet Jean-Pierre (2005) précise que le projet n'est pas seulement limité à l'intervention de son initiateur ou son concepteur, il est aussi le résultat de son environnement, qui par son caractère, inspire une symbiose d'acteurs capable de profiter des situations (Jolivet 2018, p. 169), ce qui a été également affirmé par Masboungi (2007). D'après cette dernière, savoir agir dans la ville « consolidée » sollicite des élus engagés, des porteurs de projets, des institutions intersectorielles locales compétentes, mais aussi un portage politique ferme (Kadri et Kettaf 2018)

Le projet est une forme d'intervention suscitée par les acteurs publics afin d'aménager l'espace urbain. Il est privilégié par les collectivités afin d'adapter ou transformer l'espace avant son utilisation (Thibault 2018a, p. 146) avec une potentialité d'intervenir sur toutes ses échelles, de l'habitat au territoire habité en impliquant toutes les sphères de l'action publique, de l'éducation avec l'implantation des équipements scolaires au développement économique en réalisant des entreprises et des sociétés économiques. La participation des individus et des institutions concernés par cette activité, peu ou prou importante selon l'envergure du projet, en est un résultat axiomatique (Idt 2010, p. 61). De ce fait, cette activité a pour spécificité de tisser des collaborations étroites avec de multiples autres domaines de l'action publique. Ce qui a des conséquences en termes de coordination entre les acteurs ressortissant des différentes sphères. De leur côté, Moine et Faivre (2011) affirment que le contenu et la forme des actions de l'aménagement, la gestion et l'utilisation de l'espace, s'appuient sur l'organisation des acteurs ou du profil de l'acteur qui les entraînent, en vertu des représentations qu'ils ont des contraintes et aménités de l'espace.

### **3.1.1.2. Projet urbain, outil principal de coalition intersectorielle**

Exercé comme une démarche de conception stratégique, le projet urbain est un outil d'application de la politique de développement urbain durable. Il permet d'établir une vision partagée d'avenir pour un long terme, sa mise en œuvre nécessite plusieurs instruments liés au programme, plans d'actions, guides, schémas et chartes, etc. dans un processus partagé et

concerté de co-décision, co-production, co-financement et co-gestion des actions par l'ensemble des acteurs en présence à savoir les usagers -habitants et travailleurs dans la ville-, les riverains, les élus, les gestionnaires, les décideurs, les professionnels, les techniciens et les promoteurs, etc. (Berezowska Azzag 2012, p. 85). De sa part, Christian Devillers (Merlin et Choay 1988, p. 642) qualifie le projet urbain comme étant un processus impliquant plusieurs acteurs ne pouvant pas être maîtrisés par une seule pensée dans l'objectif de rendre l'espace à l'usage. Structuré en trois grandes étapes de programmation, de préfiguration formelle et de réalisation (Avitablie 2005), le processus du projet urbain est continu et itératif. Verdier (2009) de son côté, montre que le projet urbain suit une démarche itérative, qui consiste à refaire le projet plusieurs fois et autant de fois, sans ignorer les acquis de l'étape précédente, d'après lui, c'est une démarche progressive et pragmatique qui s'effectue avec régularité et en continuité, sans laisser place au hasard. Cette démarche donne la possibilité à des ajustements et à des remises en cause pour valoriser les acquis, au travers des interventions et avis d'intervenants multidisciplinaires.

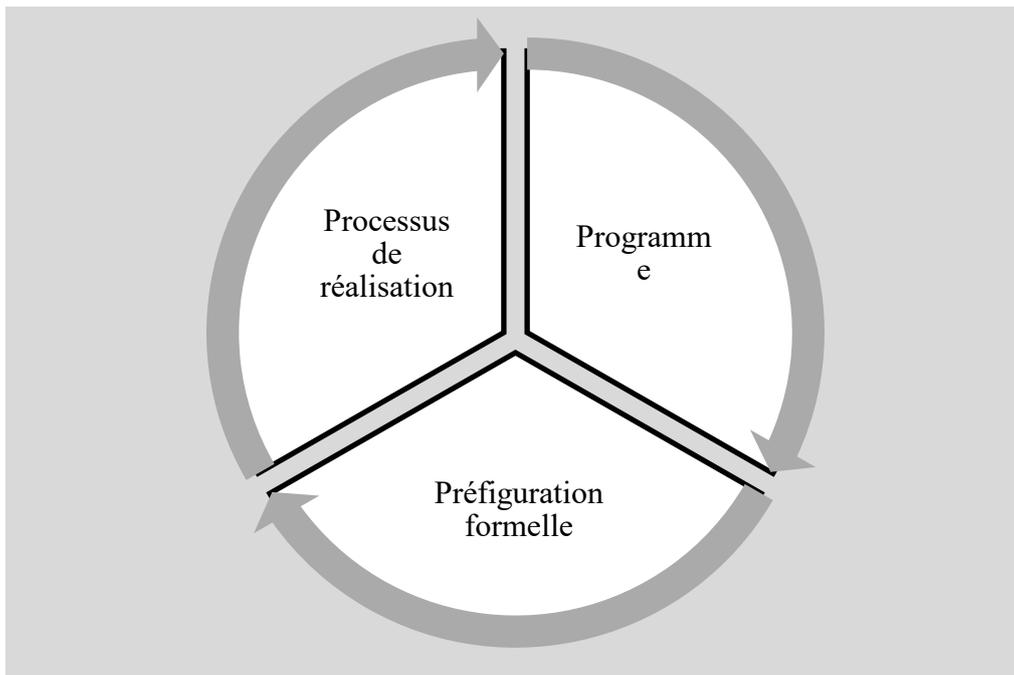


Figure 25: Les pôles majeurs de la structure du projet urbain. Source : Avitablie, 2005.

En Algérie, l'adoption progressive de la politique de développement durable urbain décrète la révision et la réforme des méthodes d'investigation de l'urbain, et le redressement des instruments d'aménagement réglementaires pour qu'ils répondent aux nouvelles exigences de coalitions intersectorielles, d'adaptabilité temporelle, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvres modernes. C'est ainsi que les prémisses du projet urbain commencent à paraître en Algérie comme un instrument stratégique conceptuel et opérationnel. Une première mise en

œuvre d'une réflexion sur le projet urbain était avancée vers l'an 1997 à l'occasion de la création du Gouvernorat du Grand Alger, le cahier de charges de Grand Projet Urbain d'Alger a introduit une nouvelle vision d'organisation de la gouvernance, en instaurant le partenariat et la concertation, en créant une agence de suivi et un système de gestion par le SIG, en créant des cellules de proximité et en introduisant les concours d'idées. Cependant, le GPU d'Alger n'a pas pu voir le jour, et avorté plus tard en 2001 (Berezowska Azzag 2012, p. 166–199).

### **3.1.1.3. L'aménagement et l'urbanisme, exercice de résolution d'incertitude socio-spatiale de la ville**

Le processus d'un projet peut masquer des interactions de pouvoir courantes qui organisent les systèmes d'actions ; son déroulement repose sur un ensemble structuré d'acteurs, d'actions et de ressources qui s'articulent dans un contexte socio-spatial en vue de produire un résultat, à savoir le projet-résultat, dont la réalisation constitue à la fois la condition et l'objectif du projet. Merlin et Choay (1988) expliquent que dans l'approche de l'urbanisme de négociation, un projet destiné à la ville n'est pas abordé comme une image finale qu'il faut constituer avec les mêmes démarches qu'un projet d'architecture, mais plutôt comme des objectifs à atteindre à travers une démarche stratégique basée sur des procédures juridiques et financières et des rapports de pouvoir sur la base de négociation entre les différents acteurs de la ville.

Le projet destiné à la ville est avant tout une manière de résolution de l'incertitude liée à son contexte socio-spatial, Martouzet (2018) explique que le projet d'urbanisme est un mode de réduction de l'incertitude de son environnement, dont il offre un nombre limité d'avenirs possibles face à l'avenir probable ou à l'infinité des scénarios éventuels. Sa gestion et résolution de son incertitude et de l'incertitude liée à son environnement est issue de son aptitude d'auto-organisation et d'organisation, une aptitude expliquée et abordée par Thibault (2018, p.110), qui selon lui, le processus d'un projet d'urbanisme, est à la fois organisant et autoorganisé, le projet organise ceux qui participent aux différentes phases de sa mise en œuvre, ainsi que leurs activités et leurs interactions; il est aussi organisé autour d'un processus qui conduit à la conception d'un projet-résultat.

### **3.1.2. Multiplicité d'acteurs de l'action urbaine**

#### **3.1.2.1. Qu'est-ce qu'un acteur de la ville ?**

L'acteur, dans un projet destiné à la ville, est un élément moteur, c'est lui qui déclenche, suit, réalise, utilise et évalue les actions, il peut être une personne physique ou morale, individuelle ou collective, privée ou publique. Selon Micaël (Tille 2000), le concept « acteur

d'un projet » inclut l'ensemble des individus, des collectivités, et des personnes morales privées ou publiques qui participent à l'élaboration du projet. Ils élaborent le projet qui les fera par la suite, postulat réfléchi par Jean-Pierre Boutinet (Martouzet 2018, p. 13) « *Les acteurs font le projet qui fait les acteurs* ». Philippe Bernoux (1985) explique dans la sociologie des organisations que l'acteur est un membre stratégique qui agit suivant sa référence rationnelle, sa propre logique, sa stratégie individuelle ou suivant la logique et la stratégie de l'organisation ou du groupe qu'il représente. Il intègre lui-même ses attentes et ses moyens aux objectifs collectifs du contexte opérationnel dont il se trouve, en développant ses propres agissements.

Les acteurs individuels ou collectifs et leurs interactions, entre sphères politique, administrative et technique sont une entrée privilégiée pour aborder le projet par la sociologie de l'action en collaboration avec la sociologie des organisations, l'anthropologie, la philosophie, la science politique et la psychologie (Toubal 2018, p. 222). Dans ce sens, la sociologie de l'action organisée chez Crozier et Friedberg (1977) prend comme évidence analytique que les acteurs de l'action sont des individus ayant des marges de manœuvre par rapport à l'organisation au sein de laquelle ils procèdent.

### **3.1.2.2. Multiplicité d'acteurs dans un système complexe**

Du quartier au territoire habité, peu importe son échelle, l'espace est le résultat d'interactions entre multiples acteurs hétérogènes, d'où vient la complexité du territoire. Selon Moine (2006), le territoire admet l'ensemble des caractéristiques associées aux systèmes complexes, en termes de structure et de dynamique. Moine et Faivre (2011) confirment que ce système est structuré par trois sous-systèmes inhérents, qui sont l'espace, structuré d'objets qui interagissent suivant leur localisation et à travers des aménités et des contraintes qu'ils offrent au deuxième sous-système, des acteurs qui sont regroupés par leurs interactions mutuelles qui les emmènent à l'aménagement, la gestion et l'utilisation de l'espace, ces deux sous-systèmes sont filtrés par un troisième sous-système, celui des représentations liées aux références personnelles du vécu, de mode, de l'idéologie et de référence sociétale. Par conséquent, le territoire est le résultat des actions et des interactions du deuxième sous-système des acteurs, comme l'exprime Bernard Pecqueur (2009), le territoire est considéré comme le résultat « d'un construit d'acteurs » autour de valeurs et d'intérêts communs (Allen et Llorente 2018, p. 357).

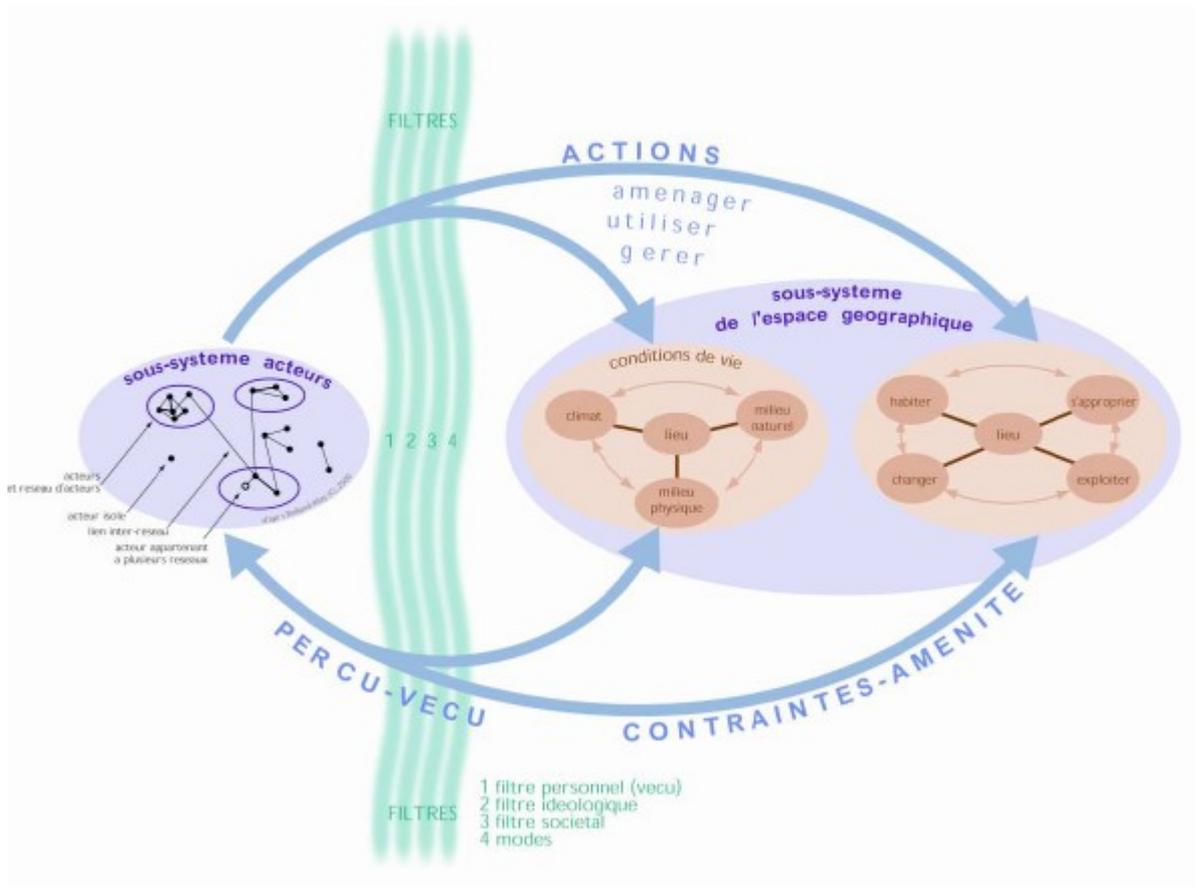


Figure 26: Le système complexe du territoire. Source : Moine, 2007, cité par Marie-Hélène de Sède-Marceau, Alexandre Moine, 2008.

Le sous-système des acteurs est composé d'acteurs interdépendants jouant un rôle défini de manière contractuelle (Dufranes et al. 2007, p. 3). Pour le contexte algérien, l'organisation sociologique de l'intervention au système du territoire est dotée d'acteurs appartenant aux différents rangs nationaux, régionaux ou locaux (Berezowska Azzag 2011, p. 152–157).

Acteurs nationaux : lié à l'administration centrale, ce groupe, constitué des institutions et organismes étatiques ou non étatiques centraux, ont une échelle d'influence sur le territoire national et peuvent collaborer en tant qu'acteurs à un projet national, régional ou local, on peut citer parmi lesquels :

- Les différents ministères (Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Ministère des finances, Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, Ministère des travaux publics et des transports, etc.),
- Les centres nationaux (centre national de développement durable, centre national économique et social, centre de contrôle technique de la construction, etc.),

## Chapitre 3

- Les agences nationales (agence nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, agence nationale des ressources hydriques, agence nationale des déchets, agence nationale de l'urbanisme, etc.),
- Les conseils et les commissariats nationaux (conseil national économique et social, commissariat national de littoral, haut-commissariat au développement de la steppe, haut-commissariat à l'environnement et au développement durable, etc.),
- Les bureaux nationaux (bureau national d'études pour le développement rural, etc.),
- Les observatoires nationaux (observatoire national de l'environnement et du développement durable, observatoire national de la ville, etc.),
- Les centres de recherches nationaux (centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement, centre national d'études et de recherches en urbanisme, etc.),
- Les associations nationales et les organisations non gouvernementales,
- Les caisses, les banques, et les fonds économiques nationaux.

Acteurs régionaux : sont des institutions et organismes étatiques ou non étatiques régionaux qui interviennent à l'échelle régionale ou locale (centres régionaux, agences, conseils et commissariats, bureaux d'études, observatoires, centres de recherches régionaux comme le Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides à Biskra, associations régionales et organisations non gouvernementales, etc.)

Acteurs locaux : c'est généralement l'administration de proximité, les associations, les bureaux d'études et les professionnels locaux intervenant et interagissant à l'échelle de proximité (Voir chapitre 04).

### **3.1.2.3. Le projet fait les acteurs qui feront le projet**

La question de l'acteur est devenue une entrée privilégiée par la sociologie de l'action organisée afin de rendre le processus du projet intelligible. La complexification des jeux d'acteurs dans un projet d'urbanisme ou d'aménagement connaît des dispositifs grandissants du contrôle protéiforme qui accompagne le processus du projet, qui est à la fois politique, juridique, social, technique et compromis financiers (Martouzet 2018, p. 25).

Par sa composition d'un ensemble d'éléments le projet est considéré comme système que ses composants et acteurs interagissent les uns avec les autres. Les acteurs dans ce système sont divisés en deux catégories selon Toussaint (2003a), les acteurs mobilisés dans le projet-processus et les acteurs concernés par le projet-résultat « *Le mode projet délimite la frontière*

### Chapitre 3

*entre les acteurs mobilisés dans le projet d'édification et les acteurs concernés par les édifices... le projet constituerait les premiers en délégués des seconds ».* Peu importe la l'importance d'un projet destiné à la ville, ses acteurs se regroupent en trois principaux groupes : les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvres et les usagers. L'application de la représentation de Toussaint sur ces derniers groupes suppose que les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvres constituent la catégorie des acteurs mobilisés dans le projet-processus qui sont tournés vers la production des dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain, tandis que les usagers sont les acteurs concernés par le projet-résultat, ce groupe est tourné vers l'usage du produit ou, plus généralement, vers l'instrumentation des dispositifs techniques et spatiaux dans l'activité sociale.

Thibault (2018a) de son côté, admet que les acteurs du projet sont un élément essentiel dans sa composition, qui prend des formes distinctes suivant les relations et les objectifs des acteurs. En aménagement et urbanisme, à tout projet correspondent cinq grandes catégories d'acteurs :

- Le maître d'ouvrage : celui l'initiateur qui passe commande du projet, il est le premier chargé de la conduite et du financement du projet. Par sa propriété du projet, il peut déléguer à un tiers la gestion et la conduite de son processus jusqu'à l'aboutissement du projet-résultat ;

- L'aide à la maîtrise d'ouvrage : cette catégorie est constituée des acteurs qui assistent la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ses différentes activités, de l'assistance à la construction des objectifs du projet à l'établissement de réponses portant sur d'autres domaines spécifiques ;

- La maîtrise d'œuvre : c'est la mission des professionnels qui sont chargés de la constitution des réponses à la commande énoncée par le maître d'ouvrage, dès lors que les objectifs et le cadre du projet ont été établis par celui-ci.

- La maîtrise d'usage : les acteurs pour lesquels la commande a été destinée, sont les usagers futurs directs de ce qui sera effectivement opérationnel.

- Les riverains : les acteurs qui ne sont pas directement les usagers de ce qui sera réalisé, mais se sentent concernés par le projet. Ceux-ci considérant que le projet est situé près de chez eux et peut alors influencer la situation antérieure au projet et éventuellement promouvoir ou dégrader cette situation.

Pour Thibault 2018a, p. 135), le processus du projet s'organise inévitablement par l'organisation des trois premières de ces catégories d'acteurs -le maître d'ouvrage, les acteurs de l'aide à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre- la quatrième et la cinquième catégorie peuvent être impliquées en tant que partenaires dans le processus du projet et non pas comme simples usagers et comme populations touchées indirectement par le processus de réalisation ou par le projet réalisé. Dans un certain nombre de cas, la catégorie de la maîtrise d'usage peut être tout ou partie de l'ensemble des trois autres maîtrises, il en résulte que ce sont les futurs utilisateurs effectifs du projet qui s'impliquent directement dans l'organisation du processus. L'implication des deux catégories d'usagers et des riverains dépend de la logique adoptée par les politiques publiques dans la mise en œuvre du projet.

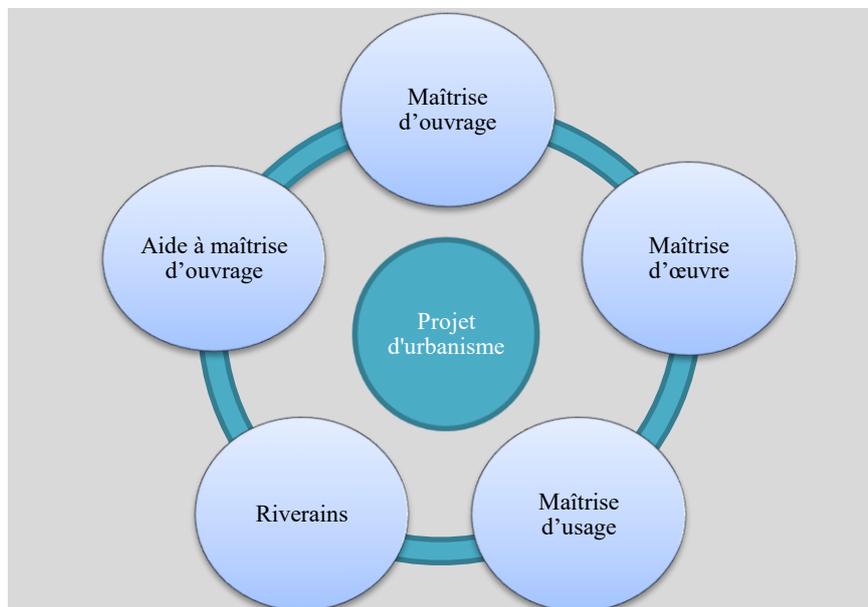


Figure 27 : Cinq catégories d'acteurs d'un projet d'urbanisme Source : Etabli par l'auteur d'après Thibault, 2018.

### 3.1.3. Jeu des acteurs du système de l'action

#### 3.1.3.1. Jeu des acteurs et logique d'intervention

Le mode projet vise à résoudre un problème, cela passe par l'amélioration d'une situation existante ou par la création d'une nouvelle situation. Par son caractère d'organisation des acteurs, le projet organise l'ensemble des acteurs à interagir autour du problème; Patrice Duran et Jean-Claude Thoenig (Idt 2010, p. 31) considèrent que la structuration des interactions entre acteurs se fait autour du problème à résoudre, problème dont l'analyste doit prendre en compte.

En 1970, Michel Crozier et Erhard Friedberg ont élaboré une théorie liée à l'acteur stratégique au sein du système. Cette méthode d'analyse stratégique aide les chercheurs à

### Chapitre 3

prévoir objectivement les convergences -jeux de coopération- et les divergences -ensembles de conflits- entre les acteurs d'un projet d'aménagement urbain. Elle permet de modéliser les actions menées individuellement ou collectivement par les acteurs, chaque action ou système d'actions renvoie à un jeu d'acteurs dépendants les uns des autres (Dufranes et al. 2007, 1-3).

Dans l'urbanisme participatif, les acteurs se multiplient et leurs relations se compliquent. Tous les acteurs prennent des positions d'équivalence, les décideurs politiques qui dominaient et chapeautaient auparavant se trouvent désormais tête-à-tête avec les usagers qui revendiquent et influencent le processus des décisions, ils acquièrent le pouvoir d'intervenir dans des visions politiques, des territoires et des secteurs divers. Les maîtres d'œuvres se multiplient et leurs visions du projet se diversifient suite à leurs pluridisciplinarités. Les frontières entre les trois groupes d'acteurs : maître d'ouvrage- maître d'œuvre- usager disparaissent, l'enchevêtrement des relations suite à la multiplication des acteurs rend le management du processus d'aménagement astreignant face à l'estompage du triptyque : maître d'ouvrage- maître d'œuvre- usager et l'émergence d'une nouvelle logique d'acteurs composée de (Berezowska Azzag 2012, p. 248) :

Administrateurs : pouvoirs publics initiateurs, commanditaires et leurs services.

Promoteurs, développeurs : maîtres d'ouvrages ou maîtres d'ouvrages délégués, publics ou privés prenant la charge de financer le projet et de le conduire jusqu'à son aboutissement.

Aménageurs : maîtres d'ouvrages publics ou privés prenant la responsabilité des études, des acquisitions foncières et de viabilisation.

Investisseurs : organismes de financement créditeurs qui fournissent les moyens financiers sous forme des crédits aux aménageurs et promoteurs.

Concepteurs : maîtres d'œuvres urbaines, spécialistes de tous les profils impliqués dans la conception selon les différentes dimensions du projet urbain -urbaine- socioculturelle- économique et environnementale-

Experts : consultants dans tous les domaines de spécialité en lien avec la conception, la réalisation, l'investissement, le management, le marketing et la commercialisation.

Concessionnaires : entreprises publiques ou privées fournisseurs de services techniques pour la collectivité locale dans le domaine de l'eau, énergie, assainissement, télécommunication, information, entretien urbain, etc.

## Chapitre 3

Propriétaires : fonciers ou immobiliers, publics, privés ou habous, institutionnels ou individuels.

Usagers : ensembles des citoyens concernés directement ou indirectement par le projet d'aménagement, soit individuellement soit par le biais des associations, comités, corporations, syndicats, ONG, etc.

Managers : les pilotes du processus de conception et de la mise en œuvre du projet urbain.

Entreprises : responsables de la réalisation de travaux publics, de construction et de services qui sont sur le terrain face à face aux contraintes techniques, qui ont leur propre vision sur la rentabilité et la faisabilité des opérations.

Les marges de manœuvre des acteurs sont liées au projet et dépendent de leurs caractéristiques. Crozier et Friedberg (1977) expliquent que les acteurs sont à la mesure de former leurs propres marges de manœuvre face aux ressources et contraintes liées à l'organisation de l'action collective.

### **3.1.3.2. Les interactions entre acteurs au sein du système de l'action**

L'organisation du système de l'action publique est appuyée sur la mobilisation des acteurs, identifiable malgré ses mutations au cours du processus du projet, évoluant suivant les interactions organisant ce système (Jolivet 2018, p. 168), les marges de manœuvre de chaque acteur dictent les règles du jeu encadrant l'organisation de ces interactions entre les acteurs de différentes sphères.

Friedberg (1993) construit une distinction entre les types des interactions au sein du système de l'action, qui consiste à distinguer deux types d'interactions : interactions instrumentales et interactions politiques, qui coexistent simultanément au cours de la même action. Les interactions instrumentales correspondent à la recherche d'un acteur de modifier l'action des autres pour réaliser sa propre action et aboutir à ses propres objectifs. Dans les interactions politiques, un acteur cherche à mettre une situation de négociation de restructuration des règles pour son intérêt. Dans cette théorie toute interaction est à la fois instrumentale et politique, cette distinction souligne la double finalité des interactions dans l'action collective : d'une part établir une action, et d'autre part structurer les règles du jeu encadrant cette action (Idt 2010, p. 136). Une autre distinction entre les types des interactions au sein de l'organisation de l'ensemble des acteurs est expliquée par Moulai (2015), les

interactions d'après lui prennent deux formes : les interactions verticales qui concernent les relations entre l'Etat et les collectivités locales et les interactions horizontales qui impliquent les entreprises (partenariats publics privés) et les organisations de la société civile avec les collectivités locales.

Selon Idt (2010) le déroulement de l'action est accompagné par la simultanéité des interactions hiérarchiques ainsi qu'extra-hiérarchiques, les premières correspondent aux relations de dépendance et de tutelle notamment entre la sphère politique et la sphère technique ou entre la sphère administrative et la sphère technique appartenant très souvent à la même structure, les interactions extra-hiérarchiques se produisent en dehors de toute hiérarchie entre les acteurs appartenant aux mêmes ou aux différents rangs et ressortissant des différentes structures.

### **3.1.4. Problématique de coordination entre acteurs**

#### **3.1.4.1. Coordination entre acteurs de l'action**

De multiples théories de l'action analysent la question de coordination, entre autre la sociologie de l'action organisée, qui permet selon Jean-Pierre Boutinet (Martouzet 2018, p. 15) d'analyser le jeu d'acteurs qui font le projet, une discipline qui se soucie de l'étude des projets essentiellement à partir des jeux d'acteurs censés les porter. Aborder la question de coordination aide à saisir la problématique d'organisation des acteurs porteurs des objectifs distincts autour d'une action collective. Selon Friedberg (1993), la problématique de la coordination entre les acteurs est centrale dans la compréhension du processus de l'action commune.

Le maintien d'un état de consensus dans l'organisation de l'action publique nécessite la mise en place de dispositifs fondamentaux de coordination entre les intervenants, qu'ils soient des dispositifs de comité de coordination, de pilotage et de partenariat (Idt 2010, p. 211). Selon Vanier (2009), assurer une cohérence entre les actions des acteurs face à un espace commun, est résultat du consensus obtenu autour des constats et des enjeux d'aménagement de l'espace par l'observation et l'interaction continue avec l'espace (Moine et Faivre 2011, p. 3). Les règles conduisant les échanges entre les acteurs au sein du système de l'action commune sont conçues comme des dispositifs de coordination associant les partenaires principaux, le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre et les utilisateurs du projet.

### **3.1.4.2. Pilotage de l'action publique**

En tant que, pratique gestionnaire et décisionnelle flexible d'articulation des différentes composantes du projet par les pilotes, le pilotage s'oppose aux pratiques bureaucratiques lourdes (Aoun, Farah et Teller 2018, p. 298), cette pratique permet de tenir compte des allers-retours du processus entre conception et réalisation avec flexibilité, sans les séparer, par exemple la phase de maîtrise d'ouvrage, ne peut être abordée séparément de la mise en œuvre technique (Arab 2004, p. 14–15). Le pilotage de l'action urbaine, est inspiré des sciences de la gestion et de management, il est projeté récemment aux projets d'aménagement et d'urbanisme, dans l'objectif d'encadrer et de conduire le processus de production du projet.

Dans un projet d'aménagement ou d'urbanisme, le pilotage vise à organiser l'action et d'en conduire l'élaboration, la mise en œuvre et l'aboutissement par un ou plusieurs pilotes venant du monde politique comme du monde technique, en gardant leur autonomie. Les pilotes sont souvent des élus locaux ou des gestionnaires stratégiques ayant une position importante au sein de l'institution qui assure la tâche de coordination des activités du projet. Ils doivent avoir une position proche du centre du système décisionnel politique (Aoun, Farah et Teller 2018, p. 300), ainsi une bonne maîtrise technique des différentes phases.

### **3.1.5. Marges de manœuvre dans l'évolution du projet**

Le passage de la planification spatiale traditionnelle à la planification stratégique collaborative engendre l'interaction entre une multiplicité d'acteurs et une pluralité d'actions au cours du processus du projet pour aboutir au résultat final. Selon Serge Thibault (2018b), le projet est un ensemble organisé d'acteurs et d'actions en interaction continue afin de réaliser un projet-résultat, dont la réalisation est la finalité du projet. Considéré par Toussaint (2003b) comme une instance de légitimation, le projet configure une mobilisation, celle des acteurs que le projet suscite et parmi ceux-ci, ceux qui auront légitimité à opérer et qui devront recevoir, en ce sens, un mandat des autres, un mandat qui peut être électif ou octroyé sur titre. La présence ou l'absence de contrainte organisationnelle et financière qui caractérise très souvent le processus du projet renvoie à deux modèles de relations entre les différentes phases du projet, quand il y a contrainte la relation entre les phases est circulaire, lorsque la contrainte est absente ou faible, les phases sont liées par une relation linéaire (Martouzet 2018, p. 133).

#### **3.1.5.1. Cadre temporel dans un projet**

Dans un contexte incertain, la complexité du projet est liée à une multiplicité des acteurs et à leurs différentes perceptions du temps : le décideur et l'échéance préétabli pour obtenir la

commande, l'élu et la durée de son mandat électoral, les temps de l'usager, la vision de la ville par l'urbaniste, l'aménageur et son cadre contractuel, le promoteur et le cadre des réalisations, etc. (Jolivet 2018, p. 159). Donc par sa complexité, le mode projet prédétermine son cadre temporel et prédéfinit la mobilisation d'acteurs face aux différentes phases, une mobilisation qui peut être simultanée avec le chevauchement des phases. Le cadre temporel dans un projet opérationnel s'ouvre sur la décision de juger la faisabilité du projet, puis de la phase de programmation, de la conception et de la réalisation (Toussaint 2003b, p. 169).

L'évolution du processus du projet au fil du temps est associée à une permanence de certains acteurs ainsi qu'une apparition d'autres acteurs avec la succession et le chevauchement des phases (Jolivet 2018, p. 190), l'intervention des acteurs dans l'évolution du processus du projet n'influence pas seulement son déroulement et ses résultats, mais aussi sa temporalité. La sortie ou l'introduction d'un acteur peut avoir des conséquences sur la structure temporelle des phases et influencer la durée globale du projet (Toubal 2018, p. 223), le départ d'un acteur peut entraîner la perte de connaissances et d'expertise spécifiques ou le ralentissement et les retards dans les activités qui dépendaient de cette expertise ; d'autre part, l'intégration d'un nouveau membre nécessite souvent du temps et des ressources pour lui permettre de s'adapter à l'équipe et de comprendre les spécificités du projet.

### **3.1.5.2. Couplage entre l'action et l'acteur**

Le projet est un processus structuré autour de cinq grandes actions liées à la problématisation, la programmation, la conception, la réalisation et l'utilisation du projet-produit. Serge Thibault (2018b) associe à ces grandes actions les trois actions primordiales de toute organisation, liées à la décision, la coordination et l'opération, et pouvant participer à la composition des interactions et des relations entre acteurs. Partant du postulat que le projet d'aménagement et d'urbanisme est un système complexe organisé autour d'une série de phases et un ensemble d'acteurs, Thibault (2018a) établit des composantes associant la phase d'action aux acteurs correspondants de cette phase. Ces composantes reflètent des champs d'action résultat de couplage entre catégorie d'action et catégorie d'acteur responsable de cette action, elles sont certes centrées sur un couple éminent, programmation / maîtrise d'ouvrage, conception / maîtrise d'œuvre, réalisation / maîtrise d'œuvre, utilisation / maîtrise d'usage, mais qui s'étalent dans des jeux d'échanges ou sont en relation de détermination avec les autres, pouvant être partie prenante de la détermination de l'action de chacun d'eux.

### Chapitre 3

Tableau 5: Couplage entre les grandes catégories d'acteurs et grandes catégories d'actions. Source : Serge Thibault, 2018, p.142.

	Programmation	Conception	Réalisation	Utilisation
Maîtrise d'ouvrage				
Maîtrise d'œuvre				
Maîtrise d'usage				

Le maître d'ouvrage est le responsable essentiel de la phase de programmation, il associe des experts et des professionnels de la catégorie de la maîtrise d'œuvre dans la mission de programmation. Selon la logique adoptée par les collectivités, les acteurs de la maîtrise d'usage peuvent être aussi impliqués dans cette phase. La phase de conception est avant tout la mission de la maîtrise d'œuvre, cette phase peut être effectuée avec la participation des deux catégories de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (Thibault 2018a, p. 141). Du côté de la maîtrise d'œuvre, deux catégories d'acteurs sont mobilisées dans cette phase, concepteurs et ingénieurs, les premiers assurent l'affectation et la spatialisation tandis que les deuxièmes assurent les dispositifs techniques de cette spatialisation. La phase de réalisation mobilise également deux catégories d'acteurs, entreprise et équipe de maîtrise d'œuvre, la première catégorie assure l'exécution des travaux pendant que la seconde assume le contrôle de la conformité des travaux. L'utilisation du produit final est l'affaire de la maîtrise d'usage.

La conduite du projet-processus correspond aux règles organisant les échanges entre les éléments de couplage action-acteur, chaque grande catégorie d'actions se rapporte à une grande catégorie d'acteurs, qui ne mènent pas seulement ces actions mais qu'ils en assument la production et sa responsabilité, les grandes catégories d'action de la maîtrise d'ouvrage à l'utilisation et les grandes catégories d'acteurs du maître d'ouvrage aux utilisateurs (Thibault 2018a, p. 141). Le groupe d'acteurs intervenant dans le processus du projet est distinct de celui des usagers du produit, l'implication des usagers du produit dans le processus d'élaboration du projet dépend de la politique publique adoptée et de la volonté du maître d'ouvrage de les intégrer notamment dans les phases de la programmation et de la conception du projet.

### **3.1.6. Conflit entre les acteurs de l'action**

Le déroulement des projets destinés à la ville est confronté à des contradictions et des oppositions liées à la divergence des cadres de références et des objectifs des différents acteurs. De nombreux conflits peuvent se manifester au cours du processus entre les différents intervenants et porteurs d'actions et d'objectifs. Lorsqu'un conflit survient entre les acteurs, le processus du projet se ralentit et peut même se mettre à l'arrêt.

#### **3.1.6.1. Causes du conflit entre acteurs**

Nombreuses sont les causes du conflit entre les acteurs, où le plus prépondérant est sans doute le problème du foncier dans la ville, tandis qu'il tient une place centrale dans la production de l'espace urbain et périurbain. L'action publique affronte souvent des difficultés liées à l'accès au foncier notamment dans le périurbain, ces difficultés résultent parfois de la simultanéité des propriétaires du foncier et des démarches laborieuses d'expropriation du terrain appartenant aux particuliers. Le propriétaire du terrain est un acteur clé dans la question du foncier et du conflit lié à celui-ci, il prend différents visages, des collectivités locales, des entreprises publiques, des services de l'Etat ou des propriétaires privés qui disposent très souvent des terrains de grande superficie (Callen 2011, p. 172). Des litiges peuvent survenir même entre les services publics sur la question d'accès au foncier propriété publique ou privée.

A un degré moins important, l'opposition et la divergence des enjeux et des objectifs provoquent des malentendus entre les différents intervenants dans l'action publique, qui peuvent ralentir le processus. Des institutions publiques s'opposent sur les programmes, la conduite et l'estimation des coûts des opérations d'un projet.

Pendant les oppositions entre les logiques des intervenants ; chaque acteur se réfère aux principes de la partie qu'il représente pour défendre sa position. La différence des logiques techniques est conséquence de la différence des cadres de référence et des marges de manœuvre des intervenants. Néanmoins, ce type de conflit n'oppose pas seulement des acteurs appartenant aux institutions, il oppose très fréquemment les acteurs appartenant à la maîtrise d'ouvrage aux acteurs appartenant à la maîtrise d'œuvre sur les dispositifs techniques d'organisation et de réalisation.

Plusieurs modes de résolution du conflit survenu au sein du système d'action de production de l'action publique peuvent être appliqués, ils sont liés à la résolution politique, à la résolution technique et à la résolution juridique.

### **3.1.6.2. Résolution du conflit entre acteurs**

La régulation politique est le mode de résolution appliqué très souvent pour résoudre les conflits d'une manière souple avec le minimum des coûts matériels. Ce mode renvoie aux dispositifs de coordination hiérarchiques, le fait de mobiliser des élus et des politiciens lui confère sa particularité politique. Des exemples de conflits analysés par Idt (2010), ont fait intervenir soit des acteurs politiques entraînant un contrôle hiérarchique sur des institutions différentes, soit des acteurs techniques intervenant au nom de leur institution où la résolution des conflits s'appuie sur la régulation politique de l'action qui est basée sur la hiérarchie.

D'un autre côté, l'arbitrage au niveau technique entre les institutions permet de résoudre les désaccords à l'échelle technique sans faire appel à l'arbitrage politique, les protagonistes techniques sont invités à trouver un accord entre eux avant de les transmettre à l'arbitrage politique.

En revanche, malgré que le recours à la régulation juridique est mentionné dans les cahiers de charges des marchés publics, ce mode de résolution de conflit reste peu appliqué, parce qu'il est connu pour son attermoisement de procédures et peut provoquer de coûts supplémentaires pour les parties en conflit, par conséquent, les parties en conflit dans l'action publique, qui sont souvent le maître d'ouvrage et l'entreprise de réalisation, s'accordent à envisager la solution à l'amiable qui est plus indiquée que le recours à la justice (Moulai 2015, p. 345)

## **3.2. PRISE DE DECISION, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION ; AFFAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

### **3.2.1. Pouvoir prépondérant du maître d'ouvrage dans l'action urbaine**

La maîtrise d'ouvrage urbaine se préoccupe de la conduite, du pilotage et du financement des projets d'aménagement par le maître d'ouvrage qui déclenche la commande du projet et qui sera éventuellement le futur propriétaire du projet-produit. Selon Jean-Yves Toussaint (2003a), le maître d'ouvrage est le plus souvent une personne morale, futur propriétaire de l'ouvrage. Il lui revient de fixer les objectifs, de déterminer le programme, d'établir l'enveloppe budgétaire et d'estimer le calendrier et les délais souhaités pour le projet.

La maîtrise d'ouvrage urbaine est associée à la phase amont du projet. Elle est définie par (Merlin et Choay 1988, p. 67) dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, comme étant une discipline qui s'appuie sur des principes de composition urbaine liés à

l'agencement des espaces publics, la continuité bâtie, les réseaux de circulation, les axes visuels et la hiérarchie des espaces non bâtis.

Composé des autorités centrales, des autorités locales et des élus, le maître d'ouvrage œuvre à définir les objectifs, d'élaborer les programmes et de prendre les décisions, encadre les négociations, assure le financement et maintient l'arbitrage. Dans le modèle des relations hiérarchiques, les autorités centrales viennent en tête, élaborent les textes législatifs, les règlements et les politiques urbaines ; les autorités locales et les élus réalisent la politique urbaine locale, appliquent les textes législatifs et les règlements et représentent les citoyens (Berezowska Azzag 2012, p. 238). La maîtrise d'ouvrage urbaine a été très souvent l'affaire de l'Etat et de ses collectivités locales dans l'objectif de maintenir le développement social et économique de la ville, d'après Nadia Arab (2004, p. 53), les collectivités locales constituent une institution territoriale de premier rang dans l'acte d'aménagement urbain, suite à leur position de mise en œuvre des prérogatives juridiques et des évolutions législatives, de l'adaptation des enjeux politiques liés à l'aménagement urbain, de l'énonciation des finalités de l'action publique urbaine ou encore de la mise en place d'une capacité d'action autonome

En Algérie, les maîtres d'ouvrages qui conduisent les projets d'action urbaine sont les Ministères, les Wilayas et les communes ; d'autres structures spécifiques peuvent jouer le rôle du maître d'ouvrage qui ont le statut d'une EPA, EPIC, EPST et EPSCP<sup>5</sup>. La maîtrise d'ouvrage peut être aussi assurée par l'association des partenaires publics avec des partenaires privés, mais ce modèle reste peu répandu en Algérie. L'ampleur du projet d'urbanisme en Algérie relève d'une décision publique, le code des marchés publics et les documents sectoriels définissent le maître d'ouvrage public comme le premier chargé du projet, il veille à assurer la maturation suffisante du projet et la mise en place du financement nécessaire à sa mise en œuvre.

### **3.2.2. Maîtrise d'ouvrage déléguée, de l'Etat monopole à la décentralisation**

La décentralisation de l'administration se veut de la délégation aux représentants de l'Etat à l'échelle locale de certaines décisions liées à la validation technique des ouvrages, à l'estimation budgétaire et à la fixation des délais de réalisation (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 15).

---

<sup>5</sup> EPA, Établissement public à caractère administratif, EPIC, Établissement public à caractère industriel et commercial ; EPST, Établissement public à caractère scientifique et technologique ; EPSCP, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

### Chapitre 3

Le maître d'ouvrage peut mander en quelques cas toutes ou une partie de ses missions en termes de projet à un maître d'ouvrage délégué. Suite à sa délégation par le maître d'ouvrage public, le maître d'ouvrage délégué intervient dans certaines phases du marché, il intervient dans la mission de localisation et acquisition du terrain pour le projet, la mise en place des conditions administratives et techniques d'étude et d'exécution du projet, les modalités du choix du maître d'œuvre, la gestion des contrats d'études de faisabilité et d'impact, etc.

En termes d'aménagement urbain, les collectivités locales interviennent indépendamment à trois titres : en tant que maîtres d'ouvrages des projets d'aménagement urbain, en mettant en exergue des politiques urbaines sur leurs territoires et en veillant à appliquer la réglementation relative à l'occupation du sol (Arab 2004, p. 52), cependant, ce n'est pas le cas pour les collectivités locales des APC algériennes ; étant donné que dès les réformes de décentralisation et de libéralisation du foncier, les marges de manœuvre de l'APC sont devenues limitées vis-à-vis des prérogatives des directeurs des différents organismes, acteurs de l'action urbaine, et la grandeur des privilèges des différents intervenants notamment ceux de l'APW, dominés par le premier représentant du pouvoir central, le Wali qui est le principal ordonnateur ; l'APC a perdu son monopole sur le foncier urbain et elle est devenue un acteur secondaire dans l'aménagement et la gestion de la ville. Cette défaillance n'est pas seulement justifiée par la diminution de ses prérogatives puisque même si l'APC dispose d'un service technique compétent, elle se désengage souvent de ses rôles en la matière à la faveur de la DUAC considérée comme sa tutelle (Mouaziz-Bouchentouf 2008, p. 1). Le désengagement de l'APC de l'action publique et l'incompétence des services qu'elle procure sont dus à l'insuffisance des moyens d'action techniques, juridiques et humains, ajoutée à ça la difficulté budgétaire de l'APC, face aux tâches gigantesques qui lui sont confiées par le dispositif réglementaire et législatif (Laghouag 2014, p. 14). C'est le cas pour les directions techniques, mais sur un plan moins important, parce que malgré les prérogatives de déconcentration lancées par l'Etat, les directions techniques déconcentrées manquent de compétences et d'effectifs compétents, face à l'absence d'organes qualifiés, de structures spécialisées et d'instances de coordination de l'action publique. Elles ne sont pas en mesure de prendre les décisions et de coordonner les actions, elles sont quasiment dominées par les décisions des acteurs politiques (Kadri et Kettaf 2018).

L'évolution de l'action publique est fortement liée au contexte socio-politique, elle est dictée essentiellement par l'évolution des instruments d'urbanisme et des dispositifs juridiques induisant l'apparition de nouvelles figures de la décision et de nouveaux acteurs de l'urbain. En

Algérie, depuis l'indépendance, trois mutations ont affecté ses instruments et ses acteurs de politique urbaine.

### **3.2.2.1. L'urbanisme de l'acteur central de la période 1969-1990**

Entre 1969 et 1990, les objectifs d'aménagement du territoire sont produits et dictés par un acteur central et réalisés par des exécutants locaux. Le seul "garant" ordonnateur des ambitions de développement économique et territorial était l'Etat, il a créé en 1969 au niveau national l'Établissement Technique d'Architecture et d'Urbanisme -ETAU- qui avait pour mission d'effectuer des études d'urbanisme et de poursuivre les études des quatre Plans d'Urbanisme Directeur d'Alger, Oran, Constantine et Annaba déjà élaborés. Quatre ans plus tard l'ETAU s'est déchargé des études urbaines et s'est réorienté vers les études architecturales seulement. Les études urbaines sont confiées à la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire -CADAT- en 1971, qui a poursuivi les études de la planification urbaine des villes notamment celles de l'Est algérien. Suite aux élections présidentielles de 1980, la CADAT est transformée en deux structures nationales : le Centre National d'Études et de Recherches en Urbanisme -CNERU- qui avait pour mission de poursuivre les études d'urbanisme et l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire -ANAT- chargée des études d'aménagement de territoire à l'échelle nationale SNAT, à l'échelle régionale SRAT et à l'échelle de la Wilaya PAW. En 1983, dans le cadre de la restructuration des entreprises et de décentralisation, le CNERU s'est divisé en centres régionaux indépendants chargés de missions d'études et de recherches urbaines, qui ont surtout pour objectif de réaliser des études urbaines dans le cadre du Plan d'Urbanisme Directeur -PUD- et de Zones d'Habitat Urbain Nouvelles ZHUN (programme déjà lancé en 1975 découlant de l'urbanisme opérationnel).

Les interventions des acteurs ont suivi le principe décisionnel hiérarchique, la programmation des études se fait par l'acteur principal des affaires urbaines, Ministère des travaux publics, puis le Secrétariat d'État au Plan dégageait des programmes d'équipements, d'infrastructures et de logements qui seront par la suite élaborés par la CADAT, le suivi de l'élaboration et de l'application de ces plans était la mission des Directions de l'Infrastructure et de l'Équipement -DIE-. Les organismes d'études de CADAT, puis du CNERU et des URB (centres régionaux de CNERU) jouaient le rôle des agences urbaines et des promoteurs fonciers. Le choix du terrain pour la réalisation de ces programmes était la mission d'une commission du choix de terrain dirigée par des agences régionales de la CADAT avec un rôle décisif, pour donner une légitimité populaire aux programmes des municipalités qui sont impliquées. Son rôle est seulement consultatif au sein de ces commissions.

### **3.2.2.2. La décentralisation suite aux réformes législatives à partir de 1990**

Le contre choc pétrolier de 1986 a porté un coup fatal à l'économie quasiment rentière de l'Algérie, ses effets ont touché plusieurs domaines politiques et socio-économiques (un déclin économique suivi par les émeutes d'octobre 1986) ont donné la légitimité au passage de l'Algérie à l'économie de marché dès les années 1990 et à la décentralisation de l'administration. Cette période constituait une phase charnière pour le pays, plusieurs réformes ont été mises en place, hypothéquant le monopole de l'État central sur la définition des politiques socio-économiques mais aussi urbaines. Les réformes législatives et institutionnelles associées à cette période ont soulevé la mise en place des nouveaux instruments et ont entraîné une nouvelle logique d'acteurs avec l'émergence de plusieurs structures décentralisées, la montée en puissance des élus locaux, la gestion multi-partisane des communes, la multiplication des propriétaires fonciers et l'affirmation d'acteurs de la société civile.

Dans l'objectif de réformer le régime juridique du patrimoine foncier ainsi que les instruments d'intervention de l'État, des collectivités et des organismes publics, les autorités algériennes ont promulgué la loi 90-25 du 18 novembre 1990 relative à l'orientation foncière. Depuis sa promulgation, les dispositions de monopolisation de la propriété foncière par l'État sont abrogées et des dispositifs de libéralisation du foncier ont été mis en place ; les nouvelles dispositions de décentralisation ont conduit à l'apparition de nouveaux acteurs clés, propriétaires privés et agences foncières, dans la politique urbaine.

La promulgation de la loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme a apporté la création de nouveaux instruments d'urbanisme le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme -PDAU- et le Plan d'Occupation des Sols -POS- qui définissent les orientations d'aménagement de l'espace urbain, le statut juridique des propriétés, la nature publique ou privée des acteurs intervenants, le champ de mise en place de ces instruments et la faisabilité économique de leurs opérations. L'assemblée populaire de commune sous la présidence de son président "P-APC", est obligée en vertu de cette loi d'établir des délibérations de commune ou de plusieurs communes -dans le cas du PDAU intercommunal- pour l'élaboration des PDAU et des POS de leurs communes, ceci en précisant les mécanismes de participation des organismes et services publics et de la société civile à l'établissement des plans. La présente loi oblige également l'implication de la société civile et les organisations professionnelles, il est également obligatoire de consulter toutes les institutions publiques chargées de l'urbanisme et de la construction, des travaux publics, de l'hydraulique, des monuments et sites, des transports, des postes et télécommunications, de distribution d'eau et

### Chapitre 3

d'énergie, de l'agriculture, et de la régulation économique pendant l'élaboration de ces instruments. Cependant, cette implication de la société civile n'est possible qu'en aval du processus de l'élaboration des plans, précisément au moment de l'enquête publique et après leur adoption par les APC.

Malgré les réformes qui ont préconisé l'évolution des jeux et des enjeux des acteurs locaux, leur influence n'a pas eu réellement une grande portée, par le fait que le financement des plans d'urbanisme reste assuré par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ou par la Direction de l'Urbanisme de la Wilaya, car les moyens financiers des APC sont limités et n'arrivent pas à couvrir de telles opérations de préparation des plans d'urbanisme. L'intervention des APC n'est pas seulement limitée par le manque des moyens financiers, mais aussi par le manque d'encadrement et de formation des élus et du personnel technique.

Le principal acquis de ces réformes est déjà le fait de réunir une mosaïque d'acteurs autour de la réflexion urbaine, peu importe leur degré de compromis et d'implication dans l'élaboration des plans d'urbanisme. Les acteurs publics et techniques locaux -structures techniques communales des APC, administrations publiques déconcentrées, bureaux d'études publics ou privés chargés de la maîtrise d'œuvre- participent dans un cadre réglementaire à l'élaboration des plans d'urbanisme. D'autres part, les interventions des acteurs privés -acteurs économiques privés, propriétaires du foncier et investisseur- au processus de décision passent à travers des mobilisations collectives ou par le biais des intermédiaires -fonctionnaires de l'administration centrale ou déconcentrée, notables ou élus- qui ne parviennent que rarement à influencer l'action publique.

Les loi 90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la Wilaya, définissent la commune et la Wilaya comme étant des collectivités territoriales déconcentrées, dotées de la personnalité morale et de l'indépendance financière. Les présentes lois dévouent une nouvelle vision de gestion des affaires publiques, elles procurent des privilèges aux assemblées populaires de la commune et de la Wilaya et au Wali en matière d'intervention dans la gestion de la ville.

La loi 90-30 du 1er décembre dite loi domaniale définit le domaine national ainsi que les règles de sa constitution, contrôle de son occupation et de sa gestion. D'après cette loi, le domaine public peut faire l'objet d'une utilisation directe du public usager ou par l'intermédiaire d'un service public, en régie ou en concession, auquel est spécialement affecté le bien.

**3.2.2.3. Après 2006 : vers un urbanisme plus participatif (vers la problématique de la politique de la ville)**

Depuis la promulgation de la loi 06-06 portant l'orientation de la ville, une nouvelle réflexion sur le devenir de la ville est apparue, associée à l'émergence d'une nouvelle configuration d'acteurs, certains d'entre eux sont des porteurs d'une nouvelle mesure de la politique de la ville. La configuration des acteurs de l'urbain se renouvelait suite à l'apparition du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement comme acteur majeur face au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat qui a dominé la réflexion urbaine pendant plusieurs années. Au bout des premières années qui ont suivi l'apparition de la loi, aucun schéma n'a abouti, car les deux acteurs majeurs sont des porteurs des démarches opposées, le premier (MATE) développe des réflexions sur la politique de la ville en élaborant une stratégie multisectorielle de développement et de gestion, cependant la majorité de ses projets n'ont pas vu le jour, en raison de son expérience jeune et de son staff modeste de professionnels; le deuxième (MUH) qui continue à étendre ses réflexions urbanistiques sur toutes les villes du pays et à gérer les compromis locaux entre tous les acteurs de la ville, grâce à son expérience ancienne dans le métier et sa richesse en structures déconcentrées, munies en cadre technique important.

Après la mondialisation et l'ouverture sur les expériences des pays développés en termes de participation de la société dans les affaires qui la concernent et après la promulgation de la loi 06-06 portant l'orientation de la ville, des prémisses de participation citoyenne volontaire ou organisée, individuelle ou regroupée sont apparues un peu partout en Algérie mais timidement, même des résistances individuelles et regroupées envers certains projets sont émergées. Hafiane (2011) expose l'expérience du site de Bardo à Constantine, après la démolition des bidonvilles en 2008 où les autorités locales ont récupéré une assiette foncière de 60 Ha dans le centre ancien de la ville près d'Oued Rhumel. Cet évènement a fait couler beaucoup d'encre, les professionnels, la société civile, les associations, les investisseurs, les chercheurs universitaires chacun dans sa position, tente de proposer sa vision du site. En conséquence, le Wali a lancé des conférences et des workshops initiés par la Wilaya de Constantine et ont fait l'objet d'un examen par les autorités centrales. Le premier workshop en janvier 2009 intitulé "Modernisation et restructuration des villes : Constantine" est initié par la Wilaya de Constantine en partenariat avec des chercheurs et des étudiants universitaires réunissant les différents professionnels, les citoyens, les investisseurs, les représentants des directions techniques et la presse; où des experts algériens et étrangers ont exposées des expériences de

restructuration des centres anciens et ont invité à la conciliation des savoirs techniques et universitaires. A l'issue de ces rencontres, un comité composé des universitaires ont repris les visions partagées par les intervenants sous formes des documents de synthèse et ont élaboré un canevas regroupant des scénarios de développement à long terme du site Bardo. Les institutions impliquées seront chargées de la mise en œuvre d'une agence de modernisation urbaine et des offices d'aménagement, chargées de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Sur la base de ces travaux un deuxième workshop a été lancé plus tard, regroupant des acteurs intersectoriels avec des universitaires algériens où l'objectif était l'évaluation des propositions d'une stratégie d'actions opérationnelle à appliquer en élaborant un cahier des charges pour la création de l'agence de modernisation urbaine et de l'office du Bardo qui a été transmis par le Wali au gouvernement.

### **3.2.3. Acteurs de financement de l'action publique**

En termes de financement à l'échelle locale, le Wali est le seul ordonnateur de toutes les charges financières de la Wilaya et le gestionnaire des Plans Communaux de Développement - PCD-, il gère les subventions d'équipement accordées par le Fond Commun des Collectivités Locales -FCCL-. Du côté des directions techniques, les projets inclus dans l'action publique urbaine sont financés par le budget du Plan Sectoriel de Développement -PSD- où l'ordre est transmis aux directeurs de l'exécutif. Le budget de l'APC est moins important en termes de projets d'aménagement et d'urbanisme et sa gestion est soumise aux prérogatives du Wali, la décentralisation en matière de décision financière en Algérie est de faible degré (Moulai 2015, p. 306).

Bien souvent, l'aspect financier organise le déroulement du projet opérationnel (Thibault 2018a, p. 133) et couvre toutes ses phases de la programmation jusqu'à la gestion post-réalisation (Figure 28). Par opposition aux projets d'aménagement du territoire qui ne posent pas les soucis de financement des travaux de réalisation, et contrairement aux projets de bâtiments et travaux publics qui sont dotés de budgets d'études et de réalisation moindres et qui s'effectuent selon les court et moyen termes, l'aménagement urbain nécessite des capitaux considérables et présume une mobilisation et un investissement des ressources financières sur le long terme; ce qui impose le besoin de recourir à des financements mixtes public-privé en sollicitant des capitaux privés des banques et des investisseurs privés (Arab 2004, p. 54).

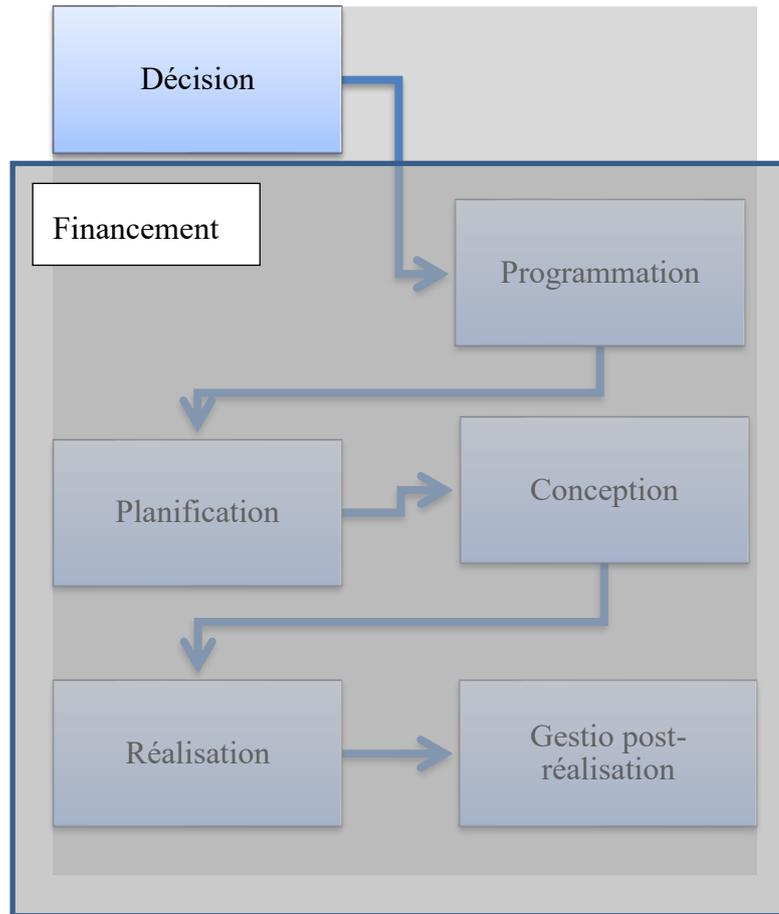


Figure 28: L'aspect financier encadrant le processus du projet. Source : Auteure, 2020.

De la progression liée à la mutation des modes de financement de l'action urbaine et aux nouvelles stratégies et compétences des partenaires privés découle une analyse suivant laquelle ces mutations reviennent à changer les contraintes d'inclusion des partenaires de l'aval vers l'amont de l'action et, ce faisant, augmentent les acteurs de la conception avec l'implication des parties porteuses d'objectifs, des finalités, des contraintes et des temporalités différentes (Arab 2004, p. 56). Dernièrement, la nouvelle formule de coopération entre les secteurs public et privé de partenariat public-privé PPP marque la montée en puissance du secteur privé dans l'investissement et le service public dans l'action publique (Moulai 2015, p. 96). Les négociations avec les acteurs économiques et le partenariat public-privé sont saisis aujourd'hui comme une exigence de la pertinence et de la légitimité de l'action publique urbaine (Arab 2004, p. 69).

Dans un contexte de resserrement des ressources fiscales (dès les années 80 et tout au long des années 90, la lourdeur du fardeau de l'endettement de l'Algérie l'a poussée à rééchelonner sa dette en 1994) et d'une baisse de l'investissement public, la participation et le partenariat avec le secteur privé dans la production et la gestion des services publics paraît

indispensable en Algérie. Depuis ce temps, l'Etat a engagé de larges réformes dans ses rapports au secteur économique -entreprises publiques et privées- afin de les soumettre au principe de commercialité et de développer des relations contractuelles entre le secteur public et le secteur économique. Le partenariat public-privé en Algérie ne quitte pas la phase rudimentaire.

### **3.2.4. La société civile dans la prise de décision**

Interroger le caractère démocratique des décisions de l'action urbaine apparaît dans l'analyse des questions de concertation et des modalités de participation des habitants et de leurs représentants dans le processus décisionnel (Arab 2004, p. 260). La société civile dans la position de prise de décision est aujourd'hui l'un des pivots essentiels de la gouvernance des villes développées. Aujourd'hui, la gouvernance offre une place grandissante aux citoyens et aux associations dans la prise de décisions liées à leurs cadres de vie. La notion de société civile est définie par l'UNESCO comme étant une auto-organisation de la société en dehors du cadre gouvernemental ou lucratif, elle renvoie aux principes de l'indépendance des sujets vis-à-vis du pouvoir central (Mouaziz-Bouchentouf 2008, p. 2). L'implication des experts au processus décisionnel de l'action urbaine sans avoir impliqué le citoyen et ses représentants, hypothétique le caractère démocratique des décisions, puisque les experts sont aveugles sans le regard des citoyens, ces derniers qui sont les lunettes que peuvent porter les experts pour apercevoir le cadre de vie des citoyens et leurs interactions avec les futures projections (Martouzet et Le Moigne 2018, p. 60). Depuis les réformes de décentralisation en Algérie, le citoyen commence à revendiquer ses droits à la ville et aspirer son implication dans les questions qui concernent son milieu de vie (Mouaziz-Bouchentouf 2008, p. 1).

Définies comme un intermédiaire entre l'Etat et la société civile, dans le champ de l'action urbaine, les associations constituent un moyen d'action collective et des luttes urbaines (Merlin et Choay 1988, p. 85). En Algérie, malgré le nombre grandissant des associations, plus de 120 000 associations en 2013 (Bennacer 2014), dès la promulgation de la loi n° 87-15 du 21 juillet 1987 relative aux associations, le mouvement associatif algérien reste peu connu avec un impact peu évalué en le comparant avec le cas français, notamment dans les questions d'aménagement et d'urbanisme, « *Par son caractère émergent et récent, le mouvement associatif reste généralement peu connu et son impact peu évalué en Algérie* » (Belakhal et al. 2009, p. 63). Une étude<sup>6</sup> menée par un groupe de chercheurs en 2009 comparant le mouvement

---

<sup>6</sup> Une étude comparative a été menée par les auteurs entre des associations de sauvegarde du patrimoine architectural et urbain, sur des cas d'étude en Algérie et en France. Cette comparaison est portée sur des

### Chapitre 3

associatif algérien avec celui français, a démontré une grande différence entre les associations françaises et algériennes en termes de stratégie d'actions, les premières collaborent avec la société entière avec tous ses acteurs; les deuxièmes se centralisent particulièrement sur les décideurs politiques soit en matière d'acquisition de financement ou même en tant qu'interlocuteurs, pourtant elles doivent mobiliser de nouvelles opportunités et attirer une mosaïque d'acteurs capable de fournir de nouveaux dynamismes à l'association algérienne (Belakhal et al. 2009, p. 69). Tandis que, la législation en vigueur incite l'implication des associations dans les questions urbaines, la loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme incite à faire participer les associations légalement constituées à l'élaboration des PDAU et POS et dans les questions de l'aménagement, du cadre de vie et de la protection de l'environnement. Par l'intermédiaire des associations, la réglementation confère un rôle important à la société civile dans l'élaboration et l'application des instruments d'aménagement et de gestion de la ville.

La participation de la société civile dans les affaires de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement a connu une vogue depuis les années 1960, tant dans les pays développés que dans ceux en voie de développement (Merlin et Choay 1988, p. 539). Le rôle de la société civile dans l'action urbaine dans les pays du Sud, est limité aux phases aval, en Algérie, la participation de la société civile dans le processus décisionnel de l'action urbaine est inexistante (Kadri et Kettaf 2018), elle est réduite aux dispositifs d'enquêtes publiques établies par les collectivités locales dans l'approbation et la mise en œuvre des instruments de l'aménagement et de la gestion de la ville, mais aussi dans les projets qui concernent les quartiers par le biais du comité de quartier et de l'APC (Kadri et Kettaf 2018). Cette dernière veille à encadrer les initiatives locales qui incitent les citoyens à participer au règlement de leurs problèmes et à l'amélioration de leur cadre de vie.

En Algérie, la participation de la société civile au processus décisionnel est insignifiante. Malgré que la réglementation encourage et encadre son implication dans les affaires qui concernent son cadre de vie, la société civile reste réellement écartée et défavorisée de ses droits à la ville. Les modes et le degré d'implication réelle de la société civile dans les choix du devenir de leur villes font défaut dans les pays de Maghreb (Kadri et Kettaf 2018).

---

aspects juridiques, financiers et sociaux, elle a été pour objectif d'évaluer le rôle des associations dans la sauvegarde du patrimoine d'en tirer les enseignements sur l'implication de la société civile dans la conservation de son héritage architectural et urbain.

L'incompétence et le désintéressement de la société civile sont les causes de son écartement de la gestion de la ville. Les associations et les élus locaux dénotent la situation dans laquelle se situent les citoyens ignorant leurs rôles et leurs devoirs que la réglementation leur accorde (Mouaziz-Bouchentouf 2008, p. 4). D'après Belmihoub (dans Moulai 2015, p. 131), la société civile algérienne ne joue pas correctement son rôle parce qu'elle n'a ni des organisations appropriées ni des compétences nécessaires les qualifiant à intervenir dans le processus décisionnel. La société civile nécessite actuellement des réformes profondes à l'échelle des organisations de leurs politiques et de leurs adhérents pour une bonne gouvernance de l'action publique.

### **3.3. ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET DE LA MAITRISE D'USAGE**

#### **3.3.1. La conception, une affaire de la maîtrise d'œuvre**

La mise en œuvre de l'action urbaine amène le maître d'ouvrage à déléguer la mission de la conception, de l'assistance au choix de l'entreprise de réalisation, de l'expertise environnementale et de la conduite du projet à un maître d'œuvre qui joue le rôle d'un assistant du maître d'ouvrage.

Choisi par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre doit assurer « ... *le respect des stipulations contractuelles et des règles de l'art en assistant la maîtrise d'ouvrage dans la passation des contrats de travaux, et en s'assurant, lors des opérations de réception, de la bonne exécution et de la conformité de l'ouvrage. Ainsi, il concourt à la qualité du projet, au respect des délais et des coûts et assure le rôle de coordination des entreprises et de direction des contrats de travaux jusqu'à la réception* » (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 5). Dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement, les maîtres d'œuvres sont principalement les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement : architecte, urbaniste, paysagiste, ingénieur en aménagement, en génie urbain et en environnement qui doivent collaborer avec d'autres profils – sociologue, économiste, écologiste, etc. Ces profils peuvent être regroupés ensemble dans des groupes privés spécialisés dans l'assistance de la maîtrise d'ouvrage, Dominique Lorrain et Gerry Stoker (Idt 2010) soulignent la montée en puissance des grands groupes privés qui assistent l'Etat dans la gestion des services urbains dans un nombre de villes européennes.

En Algérie, le champ de la maîtrise d'œuvre a connu des réformes de décentralisation depuis les années 1990. La mise en consultation des projets financés par l'État et par les collectivités locales est devenue obligatoire suite à la réforme du code des marchés publics, la

### Chapitre 3

restructuration des entreprises publiques et leur transformation en Entreprises Publiques Économiques -EPE- puis en Sociétés Par Actions -SPA- obéissantes aux règles de l'économie de marché a dé-monopolisé le champ de la maîtrise d'œuvre et l'a ouvert aux sociétés et bureaux d'études privés qui ont été constitués principalement d'architectes en l'absence de profils d'urbaniste (Hafiane 2011). Ces mutations rendent la concurrence sur la maîtrise d'œuvre entre les sociétés privées et publiques de plus en plus rude. Dans le marché d'aménagement algérien, la maîtrise d'œuvre est connue comme une tierce personne physique ou morale, ce qui lui confère son rôle technique et professionnel uniquement qui lui est assigné par les textes, le maître d'œuvre est chargé par le maître d'ouvrage pour des missions liées à la conception, au suivi et au contrôle.

Le modèle négocié des relations que suit le projet urbain, confère une position d'équivalence aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvres, qui travaillent ensemble dès le lancement de l'initiative de commande publique. Cependant, dans le modèle hiérarchique des relations, les tâches sont tracées à l'avance par le maître d'ouvrage qui délègue le maître d'œuvre à réaliser des missions de conception et de suivi. Les quelques initiatives algériennes rassemblant les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvres autour d'une réflexion commune en amont ont été établies autour des Schémas de Cohérence Urbaine -SCU- lancés par le Ministère délégué chargé de la ville, le PDAU d'Alger et le projet de la Baie d'Alger par la Wilaya d'Alger, malheureusement ces initiatives ne sont pas généralisées dans les autres projets ni dans les autres villes (Berezowska Azzag 2012, p. 241). Selon le modèle négocié des relations, le maître d'œuvre n'est pas seulement un chargé de la conception, du suivi et du contrôle ; dans ce modèle, la maîtrise d'œuvre s'élargit et devient pluridisciplinaire où elle intègre des experts et des consultants à titre de médiateurs. Le maître d'œuvre a une indépendance à l'égard des décideurs politiques, il n'est pas seulement impliqué pour traduire leurs intentions en termes conceptuel et technique, le maître d'œuvre a sa part de décision avec des visions globales et pluridisciplinaires (Berezowska Azzag 2012, p. 244–245). Dans le cadre de réalisation d'un ouvrage, d'un projet urbain ou paysager, la réglementation algérienne dicte les missions de la maîtrise d'œuvre suite au marché public de maîtrise d'œuvre, comme suit (JORA n°50) :

- Etudes préalables de diagnostic ou d'esquisse ;
- Etudes d'avant-projets sommaire et détaillé ;
- Etudes de projet ;
- Etudes d'exécution ou, lorsque c'est l'entrepreneur qui les effectue, leur visa ;

- Assistance du maître d'ouvrage dans la passation, la direction de l'exécution du marché de travaux, l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier et la réception des travaux.

### **3.3.2. L'entrepreneur, acteur capital de la réalisation**

La concrétisation du projet est la mission des entreprises de réalisation, qui prennent la charge de réaliser les ouvrages conformément aux dispositions de la maîtrise d'œuvre. La réalisation des travaux se traduit, d'une manière générale, par une adaptation ou une transformation de l'espace, ce qui conduit par conséquent à l'aboutissement du projet. Elle est souvent déléguée à une entreprise qui rassemble plusieurs entreprises sous-traitantes plus ou moins spécialisées dans les différents lots d'exécution. Suite à leur envergure, la réalisation des projets d'aménagement et des projets urbains doit être confiée à une multitude d'entreprises.

Le choix du partenaire cocontractant, qui prend la charge de la réalisation des travaux, se fait par la procédure de l'appel d'offres reposant sur l'appel à la concurrence à travers lequel le maître d'ouvrage choisit l'entreprise selon les critères du prix de la prestation, de la valeur technique de l'offre, du caractère innovant de la proposition et des performances en matière de protection de l'environnement. Une évaluation comparative des différentes offres se fait par l'autorité compétente, compte tenu des critères d'évaluation retenus (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 10).

En vue d'effectuer ses prestations, le service contractant peut recourir à la passation de marchés conclus avec des partenaires cocontractants. Le partenaire cocontractant peut-être une personne morale ou physique, travaillant soit individuellement soit dans le cadre d'un groupe d'entreprises. Suivant l'article n°140 du code des marchés publics, le cocontractant peut déléguer à un sous-traitant la réalisation d'une partie du projet, à travers un contrat de sous-traitance (JORA n°50).

Cette phase s'articule autour de l'exécution technique et financière, et connaît l'intervention de l'entreprise qui réalise les travaux, le maître d'ouvrage qui rémunère l'entreprise et le maître d'œuvre qui contrôle les travaux. À l'issue de cette étape, l'entreprise avise par écrit le maître d'ouvrage de la date de l'achèvement des travaux. Si le maître d'ouvrage accepte la réception du projet, il doit déterminer les modalités et la date de réception (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 11). Après la réception du projet, l'entrepreneur reste tenu envers le maître d'ouvrage de garantir la qualité et la maintenance du projet selon la garantie prédéfinie dans le cahier de charges.

### 3.3.3. Les incontournables acteurs de la maîtrise d'usage

#### 3.3.3.1. L'utilisateur, acteur clé de la ville

Une nouvelle mutation vient de bouleverser le champ d'action classique de production de l'espace intéresse le citoyen et sa nouvelle place qu'il a pris au sein du nouveau champ d'action urbaine, le titre -du futur habitant- absent du processus d'élaboration du projet vient d'être remplacé par la nouvelle formule -d'utilisateur acteur de la ville-. L'implication de l'utilisateur usager présume la construction des objectifs partagés et de consensus (Arab 2004, p. 56). De son côté Saïd Belguidoum (2008) définit également l'utilisateur comme acteur de la ville « *...les usagers de la ville sont désignés au mieux comme acteurs de la ville et souvent indifféremment comme habitants, citoyens ou encore citoyens* ». L'utilisateur n'est plus le récepteur, il devient désormais un émetteur qui génère des idées, impose des avis, encourage des décisions et freine d'autres. L'utilisateur usager peut être un habitant ou un groupe d'habitants, il intervient indépendamment ou dans le cadre d'un comité du quartier d'une organisation. Il peut être un riverain du projet, qui n'est pas forcément un utilisateur direct, mais exposé aux effets et impacts du projet.

Faire fonctionner, utiliser et gérer le projet après l'avoir réalisé est l'affaire de la maîtrise d'usage, cette maîtrise correspond à l'appropriation de l'espace par les usagers, de la possibilité de modifications et d'ajustement du fonctionnement de cet espace par des pratiques nouvelles (Martouzet et Vautier 2018, p. 408). En parallèle à son utilisation, la gestion de l'ouvrage est très souvent la mission de l'exploitant qui peut être le maître d'ouvrage, ou une instance faisant l'objet d'un contrat d'exploitation ou de concession avec le maître d'ouvrage (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 5) et des usagers, acteurs pour lesquels le projet a été destiné, mais l'utilisateur reste l'acteur majeur de cette phase d'utilisation du projet-produit.

La gestion de l'espace dépend de la capacité de la société civile de s'organiser pour le gérer et de la présence des structures de médiation entre les collectivités et les citoyens, parce qu'il est l'œuvre des pratiques des habitants -pratiques habitantes, processus d'appropriation, stratégies résidentielles-. Vu la fragilité de la société civile algérienne et le manque de confiance par rapport aux structures associatives et aux comités du quartier, le citoyen s'est retiré de la gestion de son lieu habité aussi bien en amont, pendant l'initiation des projets, ou en aval, au moment de fonctionnement et de gestion, sentiment de méfiance chez les habitants envers les membres de leur comité qui par son rôle d'intermédiaire travaille, selon eux, en complicité avec l'APC » (Kadri et Kettaf 2018). Son éloignement de la gestion de son lieu de vie ne fait

qu'accentuer le hiatus entre les administrateurs et les administrés, deux principaux acteurs de la vie urbaine, et par conséquent exacerber le désordre urbain (Laghouag 2014, p. 16).

### **3.3.3.2. Maintenance du projet-produit, n'est pas seulement l'affaire du propriétaire du projet !**

Après avoir reçu le projet-produit, et dans le cas des projets comportant un délai de garantie, l'entreprise de réalisation s'occupe de l'entretien et de la maintenance de l'ouvrage pendant un délai qui varie de six mois à un an, selon la garantie contractuelle définie dans le cahier des clauses administratives (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 13). Après la réception définitive, la gestion et la maintenance devront être l'affaire du maître d'ouvrage ou de l'exploitant en collaboration avec les usagers du projet-résultat.

Généralement, la gestion et la maintenance des espaces communs publics ou semi-publics est ignoré par l'individu algérien, il s'occupe de la maintenance et du nettoyage de ses propriétés, en dehors de sa demeure est considéré hors ses responsabilités. Les conséquences de ces pratiques sur les espaces communs et sur le cadre de vie des habitants sont déplorable. Ces comportements peuvent être expliquées selon Laghouag (2014) par l'étatisation de la société pendant longtemps, qui l'a fragilisé et a créé chez les citoyens ces attitudes négatives et a considéré les autorités publiques comme la source de toute initiative. Dans sa recherche sur la mal-gouvernance de la ville algérienne à travers l'étude du cas de l'habitat social, Laghouag a observé que non seulement tous les acteurs censés gérer et entretenir leurs espaces communs présentent des disparités criantes mais encore ne prennent aucune initiative de concertation entre eux.

Si la non-participation des citoyens au processus décisionnel est expliquée par leur exclusion par les pouvoirs publics, leur désengagement de l'entretien et l'appropriation correcte de l'espace est justifié par le manque de confiance entre les citoyens et leurs représentants - comité du quartier, association, élus et APC- d'une part et par la méconnaissance des habitants du savoir d'usage partagé et responsable de l'espace commun d'autre part, « ... *les APC et les élus sont souvent perçus par les habitants comme des acteurs qui sont plus au service du pouvoir central, témoignant de l'injonction de l'État à l'échelon local, que comme des acteurs ayant un pouvoir local légitimé et la représentativité de la société civile* » (Kadri et Kettaf 2018).

### CONCLUSION

La participation des institutions intersectorielles et des individus ressortissants de différentes sphères aux activités urbaines est devenue incontestable ; puisque le processus du projet d'aménagement ou d'urbanisme n'est pas seulement réduit à l'intervention de son maître d'ouvrage, il est plutôt le fruit d'intervention d'une symbiose d'acteurs composée d'élus engagés, d'initiateurs de projets, de concepteurs d'idées, de médiateurs, d'institutions intersectorielles, de partenaires publics-privés et de société civile. Ce processus favorise la constitution des collaborations étroites avec de multiples domaines de l'action publique et offre un terrain interactionniste aux acteurs ressortissant de différentes sphères techniques, administratives, scientifiques et politiques. Suivant une démarche progressive, itérative et pragmatique, le projet urbain se développe grâce aux adaptations et aux ajustements à travers des interventions multidisciplinaires ; sa mise en œuvre nécessite l'adoption d'un processus partagé et concerté de co-décision, co-conception, co-financement et co-gestion des actions par une mosaïque d'acteurs. La mise en œuvre du projet urbain nécessite l'adoption d'une politique de la ville aidant à déterminer le cadre constitutionnel et législatif qui encadre le jeu d'acteurs intervenants dans la ville, à travers la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de la participation, en instaurant une stratégie globale d'encadrement du jeu d'acteurs appliquée à travers la mise en place des outils de cadrage contractuel et en créant des institutions accompagnant la mise en œuvre de cette stratégie.

Du quartier au territoire habité, le territoire est le résultat d'interactions entre plusieurs acteurs, il est structuré par trois sous-systèmes qui sont le sous-système de l'espace composé d'objets interagissant suivant leurs localisations et le sous-système des acteurs qui sont organisés suivant leurs interactions mutuelles, ces deux sous-systèmes sont filtrés par des représentations liées aux références personnelles du vécu, de l'idéologie et de référence sociale.

Le système projet est construit autour des interactions entre ses deux catégories d'acteurs ; les acteurs mobilisés dans le projet-processus qui sont le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre et les acteurs concernés par le projet-produit qui sont les usagers. Dans une approche d'urbanisme participatif les frontières entre ces deux catégories d'acteurs disparaissent et tous les acteurs prennent des positions d'équivalence dans le processus du projet.

Peu importe la forme et la nature des interactions instrumentales et politiques, verticales ou horizontales, hiérarchiques et extra-hiérarchiques ; les règles du jeu encadrant ces

### Chapitre 3

interactions entre les différentes catégories d'acteurs sont dictées par les marges de manœuvre de chaque acteur. Ces règles du jeu sont conçues comme des dispositifs de coordination entre les intervenants, elles assurent le maintien d'un état de consensus entre les acteurs de l'action publique. L'encadrement et la conduite du processus de l'action publique ouvre des marges de manœuvre spécifiques aux acteurs stratégiques, ces marges sont liées aux pratiques du pilotage et de régulation politique de l'action.

De nombreux conflits peuvent se manifester au cours du processus du projet entre les différents intervenants et porteurs d'actions et d'objectifs, ils peuvent être liés aux problèmes d'accès au foncier, à l'opposition et la divergence des enjeux et des objectifs et à la différence des logiques techniques. Pour faire face à ces formes de conflit, des dispositifs de nature politique, technique et juridique de résolution du conflit peuvent être mis en œuvre pour régler les désaccords entre les parties en conflit.

Suite à son caractère de complexité, le projet s'articule aux champs d'action résultant du couplage entre catégorie d'action et catégorie d'acteur responsable de cette action programmation / maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée, conception / maîtrise d'œuvre, réalisation / maîtrise d'œuvre, utilisation / maîtrise d'usage, chaque champ d'action parmi ceux-ci est en relation de détermination avec les autres champs.

Dans les pays développés, la société civile a pris aujourd'hui une position primordiale dans la prise de décision. En revanche, malgré que les citoyens en Algérie commencent à revendiquer leurs droits à la ville, leurs participations restent limitées aux phases aval de projets. Le modèle négocié des relations que suit le projet urbain, confère une position d'équivalence aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres qui travaillent ensemble dès le lancement de l'initiative de commande publique. Cependant, dans le modèle algérien, le maître d'œuvre est connu comme une tierce personne chargée par le maître d'ouvrage des missions liées à la conception, au suivi et au contrôle, la mission de réalisation est également l'affaire de la maîtrise d'œuvre, elle est confiée par le maître d'ouvrage à une entreprise qui rassemble plusieurs entreprises sous-traitantes plus ou moins spécialisées dans les différents lots d'exécution de l'action urbaine. L'appropriation de l'espace après sa réalisation est l'affaire de la maîtrise d'usage ; tandis que, sa gestion et sa maintenance sont des missions à partager par la maîtrise d'usage et la maîtrise d'ouvrage ou une instance faisant l'objet d'un contrat d'exploitation ou de concession avec le maître d'ouvrage.

## CONCLUSION DE LA PARTIE I

La participation citoyenne dans l'action urbaine, bien qu'ancienne dans son essence, n'a été officiellement organisée qu'à partir des années 1960. Son acquisition par les savoirs experts français a marqué un tournant, notamment avec l'expérience de Grenoble, mettant en lumière des outils techniques pour la participation au développement urbain. Il est essentiel que le citoyen ait une réelle influence dès la conception jusqu'à la réalisation des projets. Cette influence opère à divers niveaux de diagnostic, conception, programmes, etc., et à travers huit degrés : information, sensibilisation, consultation, concertation, dialogue, engagement, négociation et codécision.

En Algérie, l'engagement en faveur du développement durable a introduit la gouvernance dans les institutions, soutenu par des lois et des mécanismes visant à promouvoir une gouvernance urbaine et territoriale équilibrée. La démarche de gouvernance urbaine a transformé la planification des projets, passant d'un modèle hiérarchique à un modèle négocié ou la décision est partagée entre les acteurs.

L'espace périurbain est caractérisé par une pluralité d'enjeux, parmi lesquels la représentation sociale et les pratiques résidentielles occupent une place centrale. Les facteurs sociaux, tels que la croissance démographique, la décohabitation, l'aide aux logements et la recherche d'aménités environnementales, sont considérés comme les principaux moteurs de la périurbanisation. Ce territoire se distingue par ses multiples fonctions, notamment sa vocation de poumon vert pour les citadins grâce à sa nature souvent cultivée et boisée, fournissant également des ressources d'approvisionnement aux habitants des villes. Les franges urbaines jouent un rôle de séparation entre espaces urbains et naturels, que ce soit à l'intérieur des villes en délimitant les zones urbanisées des espaces naturels, ou en périphérie, délimitant l'espace périurbain de l'espace rural. La participation des multiples acteurs, des institutions intersectorielles aux individus des différentes sphères, est essentielle dans les projets urbains, transcendant le rôle unique du maître d'ouvrage pour constituer une symbiose d'élus, d'initiateurs, de médiateurs, de partenaires publics-privés et de la société civile. Ce processus, favorisant les collaborations entre divers domaines de l'action publique, requiert une approche progressive et itérative, encourageant les adaptations et les ajustements par le biais d'interventions multidisciplinaires. Pour concrétiser ces projets, une démarche de co-décision, de co-conception, de co-financement et de co-gestion impliquant une variété d'acteurs est nécessaire, ce qui demande une politique urbaine définissant un cadre constitutionnel et

législatif. Les conflits potentiels, notamment liés à l'accès au foncier ou aux divergences d'intérêts, requièrent des dispositifs de résolution politique, technique et juridique. Enfin, dans des contextes tels que l'Algérie, la participation citoyenne reste limitée aux phases ultérieures des projets urbains.

## **PARTIE II : CAS D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE D'INVESTIGATION**

## INTRODUCTION DE LA PARTIE II

La deuxième partie, « Cas d'étude et méthodologie d'investigation », vise principalement à fournir une structure méthodologique et analytique pour étudier le sujet. Elle permet une exploration approfondie, détaillée et qualitative en utilisant une technique spécifique pour recueillir, analyser et interpréter les données.

Le choix de la ville de Djelfa comme contexte d'étude se justifie par sa position de transition entre le littoral, les hauts plateaux et le désert, dans la steppe qui est confrontée à des défis environnementaux. Le quatrième chapitre, « La ville de Djelfa dans son hinterland », sert de diagnostic pour cette ville, débutant par une mise en lumière de sa position stratégique au cœur des hauts plateaux et des axes nationaux, suivi par une exploration de ses caractéristiques naturelles tels que son relief, ses zones boisées et ses forêts. Il aborde ensuite l'expansion urbaine rapide de Djelfa et sa périurbanisation au détriment des espaces naturels périurbains, se concentrant sur deux directions d'urbanisation majeures vers le Nord-Ouest et l'Est, tout en étudiant les franges urbaines par rapport à ces espaces. Enfin, il offre un bref aperçu du volet social lié à la société civile et aux acteurs locaux impliqués dans l'action publique, dressant un inventaire des organisations gouvernementales et non gouvernementales de la ville.

Dans le chapitre cinq, « Etat de l'art et positionnement épistémologique », nous exposons l'état actuel des connaissances concernant notre domaine de recherche. Nous mettons en avant la méthodologie adoptée par des chercheurs éminents dont les travaux convergent avec les nôtres, établissant ainsi une base solide pour notre propre recherche, notamment pour sa démonstration. Dans un premier temps, nous examinons les principes sous-jacents de l'approche adoptée par ces chercheurs, décrivant succinctement le chercheur, sa méthode, les techniques employées, les outils d'analyse, ainsi que les résultats obtenus. Ensuite, nous abordons la technique de l'entrevue de recherche et son instrument de collecte et d'analyse, suivi de la présentation du logiciel Sonal, reconnu pour son efficacité dans le traitement et l'analyse des données qualitatives. Et enfin, nous cherchons à contextualiser notre propre position par rapport à ces recherches et à définir notre position épistémologique par rapport aux diverses démonstrations nécessaires pour étayer notre hypothèse.

Le chapitre six, « Processus méthodologique, construction technique, échantillonnage, collecte des données, analyse et interprétation », introduit les composantes fondamentales de l'instrument de collecte de données utilisé. Il détaille les questions et les aspects pratiques de cette technique, débutant par la préparation du schéma de l'entrevue et la constitution de

l'échantillon, jusqu'à l'exposition des conditions de déroulement des entretiens. Ensuite, il présente un modèle d'entretien concret, décrivant le processus depuis la construction des corpus jusqu'à l'analyse qualitative et quantitative des discours, notamment l'encodage, la retranscription, la pondération, etc. par le logiciel Sonal, suivi de l'analyse du contenu et de l'interprétation des résultats.

## 4. LA VILLE DE DJELFA DANS SON HINTERLAND

### INTRODUCTION

La multiplication des occupations périphériques autour des villes célèbres démontre l'importance et la particularité de cette aire urbaine, qui a longtemps fait l'objet de recherches, compte tenu de l'opposition traditionnelle ville-campagne. C'est un espace spécial, non seulement façonné par la ville, mais marquant également une transition progressive vers sa campagne (Ménard et Plana-Mallart 2015a). L'espace périurbain est devenu un espace émergent et accessible caractérisé par de nouvelles activités et un développement résidentiel. Cet espace pose plusieurs problèmes, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sols, la diversité des résidents, la redistribution démographique entre les villes, les banlieues et les campagnes et l'industrialisation, etc. (YADAV, C, S 1987). La planification et la gestion de ces territoires restent spécifiques, compte tenu de leur complexité et de la diversité de leurs enjeux (Loudiyi, Bryant et Laurens 2008). La conséquence de ces nombreux problèmes apparus dans ces territoires, fait que plusieurs pays ont adopté des politiques spécifiques pour les développer en réponse à ces défis, cela comprend la coexistence entre l'agriculture intensive ou le reboisement et la demande croissante d'espaces récréatifs en périphérie urbaine (Scherzer 1985).

Le sujet de cette recherche est déclenché suite au travail précédent sur la ville de Djelfa, des observations permanentes des lieux dans le cadre d'une recherche de magistère soutenue en 2014 à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme ont permis de constater les positivités et les négativités de cette ville ; notamment sa position entourée par ses principaux espaces naturels exposés et grignotés par son urbanisation rapide où ses franges avec ces espaces naturels urbains et périurbains commencent à s'urbaniser puis à disparaître. D'autre part, l'absence de certains acteurs importants de la gestion de la ville et de ses espaces naturels constatée pendant des entretiens effectués avec les gestionnaires de la ville et des questionnaires établis auprès des habitants remettent en question l'état de la participation citoyenne et de la gouvernance de la ville.

Le choix de la ville comme contexte d'étude a été également renforcé par sa localisation particulière au cœur de la steppe algérienne considérée comme zone tampon entre le Nord et le Sud algérien, confrontée aux nombreux problèmes de nature environnementale et climatique. Par sa situation de carrefour entre les trois sous-territoire : le littoral, les hauts plateaux et le

désert et par sa population importante ainsi que la population de toute sa Wilaya, la ville de Djelfa peut jouer le rôle de décongestionner le premier sous-territoire, de servir le deuxième et d'intégrer le troisième totalement marginalisé et dépourvu. Cependant, les quelques efforts déployés notamment à travers les directives de certains schémas tels que le SNAT, le PAW, le SDAT et les quelques programmes de développement destinés à la ville de Djelfa et sa Wilaya, restent insatisfaisants et en deçà des attentes d'une population importante comptée au rang de la sixième grande population à l'échelle nationale.

Le présent chapitre se veut être un diagnostic de la ville de Djelfa, qui nous permet de contextualiser les fondements de la problématique de la recherche. En premier lieu, nous éclairons la position particulière de Djelfa au centre des hauts plateaux-centre et au carrefour des axes nationaux lui conférant une position stratégique au niveau du territoire national, puis nous mettons en lumière les caractéristiques de son milieu naturel, relief, reboisement et forêts. En deuxième lieu nous étudions les possibilités d'extension de la ville et sa périurbanisation rapide au détriment de ses espaces naturels périurbains. Par la difficulté d'appréhender l'espace périurbain et d'en fixer les limites, nous essayons de nous limiter à deux directions d'urbanisation vers les deux principaux espaces naturels périurbains au Nord-Ouest et à l'Est et de mettre en lumière les franges périurbaines de l'agglomération avec ces espaces naturels. En dernier lieu, une brève présentation du volet social lié à la société civile et aux différents acteurs locaux pouvant intervenir dans l'action urbaine s'avère indispensable en présentant un inventaire des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

### **4.1. EVOLUTION URBAINE ET PERIURBANISATION DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL PARTICULIER**

#### **4.1.1. Situation stratégique dans un écosystème steppique contraignant**

##### **4.1.1.1. Position de la Wilaya et de son chef-lieu au centre des Hauts Plateaux Centres**

Occupant une position particulière au niveau du territoire national, la Wilaya de Djelfa est située au carrefour des routes nationales RN 1, RN 18, RN 40, RN 46, RN 89 et le chemin de fer reliant le Nord au Sud algérien (en cours de réalisation), son chef-lieu est à 300 km d'Alger et de Ghardaïa, 200 km de Msila, 250 km de Tiaret et de 100 km de Laghouat. Elle est localisée au centre de l'Espace de Programmation Territoriale des Hauts Plateaux-Centre qui constitue le cœur de l'Algérie et qui regroupe trois Wilayas : Djelfa, Msila et Laghouat avec une superficie de 75 483,35 Km<sup>2</sup>, ce qui correspond à près à 3,17% de la surface totale du

## Chapitre 4

territoire national (Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural n.d.). La position de l'Espace de Programmation Territoriale des Hauts Plateaux-Centre en fait une zone de liaison entre les différentes régions géographiques du pays (Nord, Sud, Est et Ouest) et en fait un carrefour stratégique par lequel transitent un grand nombre de personnes et de marchandises. L'aménagement et la requalification de Djelfa, cœur de l'EPT des Hauts Plateaux-Centre est vu comme un moyen de décongestionner la capitale et les villes du littoral algérien. La population de la Wilaya a atteint 1 092 184 habitants en 2008 (ONS 2008), ce qui la qualifie au rang de la sixième Wilaya en termes de population, en 2016 sa population est estimée à 1 453 523 habitants (DPSB 2017). Sa population importante et sa situation stratégique renforcée par le passage d'un réseau de routes importantes, constituent à elles seules une opportunité, qui offre au chef-lieu de la Wilaya la possibilité d'être la capitale des Hauts Plateaux-Centre; cela est renforcé par sa position centrale au cœur de sa Wilaya qui lui permet d'exercer une influence sur l'ensemble du territoire de la Wilaya et même sur les wilayas limitrophes, notamment de par ses fonctions administratives, ses équipements socio-économiques et ses activités commerciales. La centralisation des programmes d'infrastructures, d'équipements, d'activités (53% des unités industrielles de Wilaya), d'emplois (40% de l'emploi industriel total) et de logements sociaux (plus de 50% de ces programmes) au niveau de la ville Djelfa a été à l'origine de sa forte attractivité sur les autres agglomérations de sa Wilaya (CNTC- Spa Boumerdes 2012).

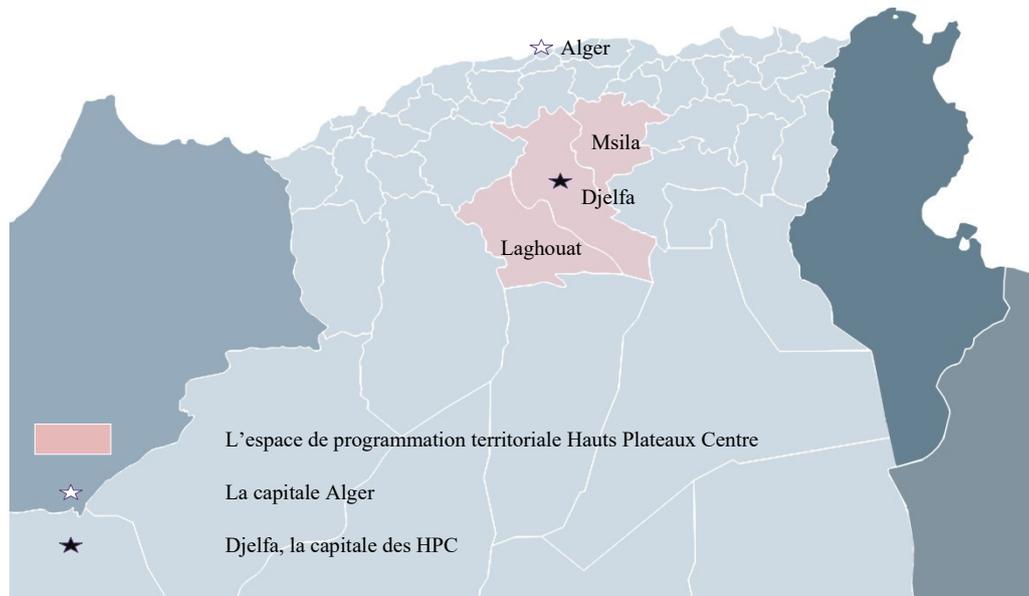


Figure 29: Position centrale de la Wilaya de Djelfa et de son chef-lieu dans les Hauts Plateaux-Centre. Source : Auteurs, 2020.

En terme démographique, la population de la ville de Djelfa est passée de 30 317 habitants en 1966 à 164 126 habitants en 1998, puis à 288 228 habitants en 2008, soit un taux

de croissance de 5,8 % (ONS 2008), pour atteindre un nombre de 427491 habitants en 2017 soit 29.56% de la population de la Wilaya (DPSB 2017). Cette forte croissance démographique est justifiée par l'attractivité effectuée par la ville de Djelfa sur le territoire de sa Wilaya, et également de sa région. Le problème sécuritaire des années 1990, la modernisation de la vie dans le chef-lieu de Wilaya et la concentration de l'emploi dans le secteur tertiaire et dans l'industrie après la création de la zone industrielle vers les années de 1970, ont également renforcé l'exode rural vers la ville de Djelfa ; « *Beaucoup de nomades sont attirés par le standard de vie moderne et se sont d'eux-mêmes sédentarisés* » (Bachar 2015). D'après les différents Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) -1966, 1977, 1987, 1998 et 2008- la population de la ville de Djelfa est en forte augmentation avec des taux d'accroissement naturels importants des périodes -1966/1977 (4.83%), 1987/1998 (5.71%), 1998/2008 (5.80%)- (DPAT 2008; ONS 2008).

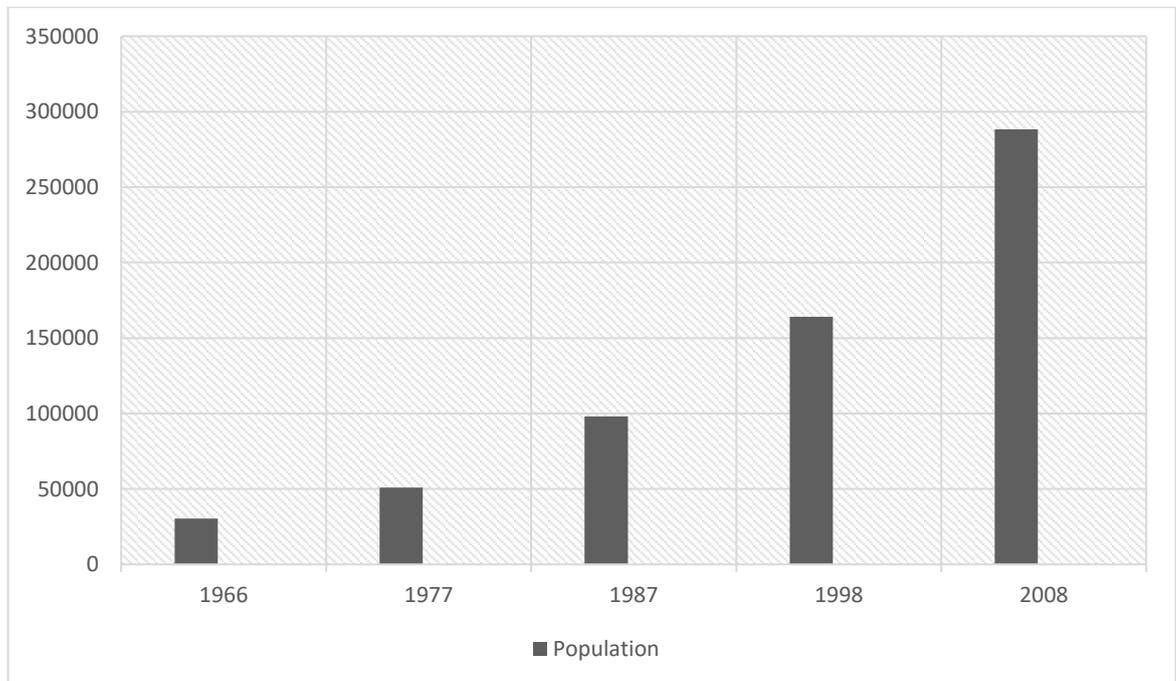


Figure 30 : Croissance de la population de la ville de Djelfa aux différents RGPH. Source : ONS et DPAT de Djelfa, 2008.

### 4.1.1.2. Écosystème de la steppe et caractéristiques climatiques

Djelfa appartient à la région de la steppe qui se distingue par sa nature écologique spécifique, soumise aux effets de l'aridité. La steppe est une transition entre le climat subhumide du Nord et le climat désertique du Sud. L'aggravation de l'aridité du Nord au Sud en passant par la steppe est observée à travers la dégradation de la richesse floristique où la steppe est un véritable laboratoire en plein air exposant le processus de toutes les phases de la

dégradation et de la désertification suivant l'intensité des agressions exécutées par l'homme et par le changement climatique (MATE n.d., p. 155). La steppe algérienne subit dernièrement une désertification continue qui est le phénomène le plus spectaculaire de l'environnement ; la progression rapide de l'ensablement concerne la quasi-totalité du territoire, menaçant les agglomérations au même degré que les terres agricoles (El Zerey et al. 2009). La concentration des populations en majorité des pasteurs nomades autour des principales agglomérations de la steppe a aggravé le problème du défrichement ainsi que la concentration des troupeaux à la proximité des villes et des axes routiers. La forte pression démographique provoque une augmentation des besoins des populations en logements, emplois et services, etc. et induit une exploitation excessive du milieu en accentuant la fragilisation de l'écosystème steppique (Bachar 2015).

La position continentale de la steppe et sa proximité du Sahara lui attribuent des caractéristiques climatiques sévères. Selon El Zerey et al. (2009), les conditions climatiques de la steppe sont très rigoureuses, caractérisées par une période de sécheresse représentant 5 à 6 mois de l'année. Occupant une position centrale au cœur de la steppe, le climat de la ville de Djelfa est caractérisé par une saison estivale sèche et chaude et une saison hivernale pluvieuse et très froide. En raison de son altitude élevée (1140m), les données de la Station Météorologique de Djelfa montrent que la ville de Djelfa est caractérisée par une précipitation considérable, par exemple entre 1990 et 2016 elle a eu une moyenne de pluie de 323,7mm (ANRH. Djelfa 2018). Les mois les plus humides sont les mois compris entre septembre et mai, tandis que les mois les moins humides sont juin, juillet et août.

### **4.1.2. Evolution et périurbanisation de la ville de Djelfa dans son environnement**

#### **4.1.2.1. Environnement naturel particulier de la ville de Djelfa**

Les reliefs de la ville de Djelfa sont généralement les plus hauts de sa Wilaya, avec des altitudes allant de 1020m à 1489m, ils sont contrastés et accidentés. Trois grandes unités morphologiques marquent son territoire : les montagnes qui occupent plus du tiers de la superficie totale, soit 39.32%, et se représentent par Djebel Senelba, Djebel El Ouest et le Kef Haouas, les piémonts qui représentent 8.20% de la superficie totale et les plateaux avec des faibles pentes occupant la partie la plus importante de la superficie de la commune, avec un pourcentage de 52,48%.

## Chapitre 4

Généralement, la ville de Djelfa fait partie de la steppe d'alpha, sa couverture végétale naturelle est composée principalement de hautes steppes arides avec des hiatus entre les groupements de végétation sur des sols généralement maigres en contact direct avec la roche mère, qui sont dénudés par l'action de l'érosion et des vents très puissants contribuant ainsi à la dégradation du milieu naturel (DPSB 2017). Ses forêts occupent ses principales montagnes de Senelba, Bahrara et Chbeikha et ses pâturages et parcours couvrent également de très grandes surfaces lui attribuant son image de la steppe.

D'un point de vue environnemental, son patrimoine forestier est particulièrement intéressant dans la mesure de la fixation du sol pour la lutte contre les phénomènes d'érosion, d'ensablement et de désertification. Pour la Wilaya de Djelfa, la superficie forestière totale est estimée à environ 214 117,41ha, soit 6,63% de la superficie totale des terres forestières du pays qui sont à environ 3 225 635,00ha. Ces forêts occupent les montagnes de Senelba Chergui et Guarbi (Est et Ouest), Shary Guebli (Est), Shary Dahri (Ouest), Djellals et Djebel Boukehil. Par conséquent, ces forêts sont toujours appelées à jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre de l'agriculture de montagne, de la production de fruits, de la lutte contre la désertification et de la protection des écosystèmes qui sont actuellement menacés par le changement climatique et par les abus exercés par l'homme (DPSB 2017).

Considérée comme l'espace forestier le plus important à l'échelle de la ville de Djelfa, la forêt Senelba est située dans les monts des Ouleds Nail de l'Atlas saharien, elle est à près de 2 km à l'Ouest de la ville, limitée au Nord par la dépression de Zoubia, à l'Est par la ville de Djelfa et au Sud par la route reliant Djelfa à Charef et à l'Ouest par une large frange de terre vide entaillée par les affluents d'Oued Zoubia (Bouchaïb 2008). Malheureusement, elle est exposée directement aux influences désertiques du Sud (sécheresse, ensablement et formation des dunes) puisqu'elle se trouve en contact direct avec le Sahara. La forêt est occupée principalement par le pin d'Alep et d'essence de moindre importance du chêne vert, du genévrier et du romarin, etc. Sa formation herbacée est assez dense, elle est composée principalement de l'alfa (BNEDER n.d.). Selon la Conservation des Forêts de Djelfa (2010), la superficie de la forêt est estimée à 18927 hectares. Elle est qualifiée de zone de développement durable dans le territoire algérien selon le Plan National d'Action PNAE-DD (Berezowska Azzag 2011) et elle est en cours d'étude pour être classée comme aire protégée selon l'étude de l'aire protégée menée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement n.d.). Une zone d'expansion touristique est instituée dans cette forêt, selon le décret n°88/232 du 05/11/1988 avec une

## Chapitre 4

superficie de 12.5 hectares (Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya de Djelfa 2012).

Dans le cadre des Chantiers Populaires de Reboisement (CPR) des années 1960 et des Chantiers d'Office National des Travaux Forestiers (ONTF) des années 1970<sup>7</sup>, Le projet a débuté dans la Wilaya de Djelfa, et plus précisément tout au long des deux routes de plantation, Djelfa- Ain Oussera et Djelfa- Boussaada. Il a été boisé pour lutter contre la désertification croissante en raffermissant le sol, en attirant la pluie et en produisant de l'humus.

Tableau 6: superficie reboisée de la commune de Djelfa. Source : Conservation des Forêts, 2010.

Surface des reboisements existants à la fin de 2007 en hectares	Dont 2007	Localisation	Surface forestière totale en hectares	% de reboisement par rapport à la superficie forestière de la commune
3.311,39	100	Axes routiers dont évitement ville de Djelfa	18.828	34,91

Par son appartenance à une région agropastorale, la vocation première de la ville de Djelfa est l'élevage ovin. La mise en valeur par la protection et la restructuration des importants pacages et parcours qu'elle renferme, notamment associée à une production fourragère, permettra le développement d'un élevage intensif, moderne et sédentaire d'un côté et l'utilisation rationnelle des ressources d'un autre côté. Elle occupe une population de l'ordre de 9% du total de la population occupée, pour une surface de l'ordre de 32053 hectares répartie comme suit :

Tableau 7: répartition générale des terres de la commune de Djelfa. Source : DPSB de la Wilaya de Djelfa, 2008 et 2017.

Terres Agricoles	SAT <sup>8</sup>	SAU <sup>9</sup>	SAU en Irrigué	SAU en sec	Forêts	Alfa	Parcours	Inculte	Superficie totale
Superficie	32 053	9.325	819	8175	18.828	3.050	22.728	286	54.217

Unité : hectares.

<sup>7</sup> Selon un gestionnaire dans la Conservation des Forêts de la Wilaya de Djelfa interviewé dans le cadre de notre recherche de magistère, 2014.

<sup>8</sup> Surface agricole totale.

<sup>9</sup> Surface agricole utile.

## Chapitre 4

Une enquête établie auprès des habitants de la ville de Djelfa en 2012 a révélé qu'avec un pourcentage très important qui a dépassé les trois quarts des habitants questionnés, ont affirmé leur visite aux différents espaces naturels de Djelfa ; c'est un vrai indice montrant la conscience des habitants de cette ville de l'importance d'espaces naturels pour leur bien-être. Mais leurs visites restent saisonnières pour le besoin du calme et de la verdure, et d'un degré moins important pour pratiquer le sport et passer les week-end et les vacances. Ainsi, presque la totalité des participants au questionnaire, soit 98%, ont répondu qu'ils sont des défenseurs de la nature et préfèrent la présence de la nature dans leur ville près de chez-eux.

L'hydrographie de la ville de Djelfa est représentée par les principaux oueds qui sont soumis à un régime saisonnier : oued Mseka, oued El Hadid, oued El Kirane, oued El Mguennah, oued Lozen. La majorité de ces oueds se jettent dans oued Mellah, principal drain passant par la ville du Nord-Ouest au Sud-Ouest. Les ressources en eaux souterraines sont encore méconnues, la nappe la plus connue est celle du synclinal Nord dont le potentiel existant est estimé à 40hm<sup>3</sup>/an avec un potentiel exploité de 20hm<sup>3</sup>/an (DPAT 2008).

Concernant les espaces verts urbains, hormis les rangées d'arbres sur les grands boulevards et quelques espaces verts du centre-ville (noyau ancien), on constate un manque d'espaces verts voire de jardins publics dans la majeure partie de la ville. Les espaces qui ont survécu à un moment donné ont été occupés par des bâtiments auto-construits ou publics. Cependant, les recommandations pour ces espaces ont été mentionnées dans les documents d'aménagement et d'urbanisme et ils ont été réservés pour des aires de jeux et des espaces verts.

En 2012, les espaces verts de la ville de Djelfa sont estimés à cinq espaces verts en bon état, onze en état moyen, et sept en mauvais état, selon des gestionnaires de la Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa ; confirmant ce que nous constatons plus haut sur le manque d'espaces verts dans cette ville. En raison du manque de la qualité dans ces espaces, les deux tiers des habitants interrogés dans le cadre de notre recherche de magistère fréquentent ces espaces, moins de 10% les visitent fréquemment et presque la moitié des habitants interrogés les fréquentent de temps à autre. Plus des trois quarts des répondants estiment que le manque d'aménagement, de gestion, de sécurité et de propreté caractérisent les espaces verts à Djelfa (Rebiai 2014).

### **4.1.2.2.Évolution du tissu urbain de la ville et périurbanisation**

Dans l'objectif de comprendre le processus d'urbanisation de la ville de Djelfa, et de saisir les paramètres qui influencent le mode de son évolution urbaine afin qu'elle puisse

construire son image actuelle, nous analysons les différentes étapes évolutives qu'elle connaît dans le temps. Le tissu urbain de toute ville est le résultat de nombreux changements dans le temps et dans l'espace, le développement de la ville de Djelfa a également connu de nombreuses mutations, son tissu urbain est le résultat des différentes étapes historiques générant différents modes d'occupation du sol et de la croissance de sa population sous l'influence de plusieurs facteurs liés à l'accroissement naturel et l'exode rural.

### **Le noyau colonial**

Avant la colonisation, la ville de Djelfa n'était qu'un carrefour entre les deux axes Nord-Sud et Est-Ouest, et ce n'est qu'après 1855 qu'elle est devenue une agglomération dans le cadre d'une politique de réalisation des sites d'avancement militaire, ce qui a permis la création d'une caserne et d'un caravansérail suivie par l'implantation d'un Souk et de son entrepôt qui sont évolués par la suite à un pôle d'échange (Heffaf 2011). En 1861, et après sa promotion au rang de chef-lieu de commune, la ville de Djelfa a profité de nombreux projets administratifs et résidentiels tels que : l'église, le siège de la mairie et le quartier résidentiel de bureau arabe (Rebiai 2014). Dans la période 1868-1930, sont réalisés des bâtiments sur l'axe Boussaâda-Porte de Charef, perpendiculaire à l'axe Alger-Laghouat, ce noyau urbain élémentaire subira par la suite deux redoublements successifs au sein de l'intramuros, ce qui crée un nouveau module qui sera redoublé suivant le boulevard de Boussaâda et le parcours de la pépinière à l'Est de la caserne, engendrant le premier redoublement, puis suivant la rue Senelba créant le deuxième redoublement (Heffaf 2011).

### **La première périurbanisation**

En 1921, la création de la gare du chemin de fer a joué un rôle déterminant pour le développement économique de la ville (Mouissa 2011) et par conséquent pour son développement démographique, d'après Kheira Bachar (2015), la ville comptait environ 6000 habitants lors du recensement de population de 1948. Entre la période 1925-1950, le noyau s'est développé dans deux directions Est et Ouest, les européens à l'Est, à la cité Bel Ombrage et la cité AMS<sup>10</sup> -actuellement Hachi Abderahmen-, et les arabes à l'Ouest, cité Guenani, cité Porte de Charef et cité Ain Chih (Benhouhou 2012).

---

<sup>10</sup> La cité connue sous le nom de l'AMS : Assistance Médico-Sociale

## Chapitre 4

En 1960, la majorité des terrains à l'intérieur des remparts furent occupés, et les remparts ont été démolis. Le noyau urbain était composé de seize parties issues de la division d'une structure rectangulaire orientée en parallèle avec la route reliant Laghouat et Alger ; et caractérisée par une structure en damier assurant une bonne liaison entre les différents quartiers. La démolition des remparts a ouvert l'horizon à l'extension de la ville dans toutes les directions, où les quartiers périphériques commencent à apparaître et à se propager selon deux types en donnant naissance à la première périurbanisation de la ville. Les prémices de la première périurbanisation de la ville de Djelfa ont eu lieu même avant la démolition des remparts, c'était suite à une extension extramuros donnant l'apparition des quartiers périphériques réguliers et non réguliers.

Les quartiers périphériques réguliers sont ordonnés avec une structure et des voies régulières avec des largeurs importantes ou moyennes, l'espace public dans ces quartiers est caractérisé par une présence timide d'espaces verts et il est dépourvu de mobiliers urbains. Les quartiers périphériques non réguliers sont caractérisés par une structure anarchique, avec des rues et ruelles non régulières et étroites, ce qui peut poser des problèmes de circulation. Les constructions de ces quartiers s'est faite par leurs habitants avec toute liberté du choix du site, de l'orientation, du matériau et du matériel de construction. La nature et les espaces verts dans ces quartiers sont entièrement absents.

L'habitat précaire constitue la dominance dans les quartiers périphériques non réguliers, c'est un type de construction illicite et insalubre, construit par une population pauvre, dépourvue de tous les moyens et techniques nécessaires à une construction conforme et réglementaire. Ce type se construit principalement à l'Ouest et au Nord-Ouest de la ville. Ces quartiers sont dépourvus de toute présence de nature et d'espaces verts car ils sont planifiés et réalisés par une population pauvre dans l'urgence pour se loger.

### **La deuxième périurbanisation**

Plusieurs opérations de réalisation de logements ont été exécutées dans la ville de Djelfa, afin de répondre à la forte demande, qui est due à une importante croissance démographique qu'a connue la ville à la veille de l'indépendance. Parmi ces opérations, nous signalons le Plan de Constantine en 1958, qui fut lancé avant l'indépendance et qui a permis la réalisation d'un programme HLM -Habitation à Loyer Modéré- à Guenani. Après le Plan de Constantine et entre 1970-1973, un programme de plusieurs opérations fut lancé, avec un total d'environ 200 logements.

## Chapitre 4

A partir l'an 1974, la ville de Djelfa devient chef-lieu de Wilaya à part entière. Cette dernière a connu une nouvelle dynamique et une poussée socio-économique en matière de réalisation des grands équipements et infrastructures, notamment après la création de la zone industrielle qui a renforcé la dynamique socio-économique de la ville. Elle a bénéficié dans la période 1974-1997 d'importants programmes pour le logement à travers des ZHUN -Zones d'Habitation Urbaines Nouvelles- dans le cadre de la décentralisation et la création de nouveaux centres périphériques donnant naissance à la deuxième périurbanisation de la ville par le pôle Est constitué principalement de la cité 5 juillet, cité 2178 logements, cité 840 logements, avec une superficie de 459.51 hectares et le pôle Ouest constitué de la cité Che Guevara, Haoues et Elfeth (Benhouhou 2012).

### **La troisième périurbanisation**

La troisième périurbanisation a été déclenchée par la création des lotissements, l'objectif de l'opération de lotissement était de répondre aux besoins des habitants, en matière de logements et pour renforcer l'engagement de l'Etat dans la réalisation de logements. L'opération de lotissement a été lancée dans la ville de Djelfa par 20 lotissements sur une surface de 462.68 hectares. Ils comprennent 8610 lots, parmi les anciens lotissements : Belghzel, Ainchih, Ben Rebih. Ces lotissements ont connu plusieurs problèmes, à l'instar de l'absence d'espaces verts et la négligence des plans d'aménagement comme dans certains lotissements, où les habitants ont construit sur les espaces verts, malgré leur prise en considération par les plans d'aménagement (Benhouhou 2012), ainsi que le non-respect de la nature et la destruction d'une partie de la forêt et des reboisements.

### **La quatrième périurbanisation**

Depuis l'indépendance, la ville de Djelfa a bénéficié de plusieurs programmes de logements collectifs dans le cadre des programmes de logements notamment les deux quinquennats 2010-2014 et 2015-2019, ce qui a engendré la modification du paysage urbain de la ville et l'épuisement de la ressource naturelle du sol par la création de nouveaux quartiers et de nouvelles extensions. Même après qu'elle ait abouti, ses franges périurbaines vers le Nord, face aux terres montagneuses et forestières, et vers le Sud face à la zone industrielle et les terres agricoles, l'extension urbaine accélérée de la ville ne s'arrête pas et elle reprend son évolution vers l'Est et l'Ouest. Elle vit un processus de périurbanisation rapide qui prend forme par l'adaptation de ses principaux axes. L'évolution urbaine et la périurbanisation de la ville de Djelfa résultant de la succession de ses différentes phases d'évolution peut se résumer dans la

figure ci-après (Figure 31) interprétant le développement historique de Djelfa sur son espace urbain.

En plus de l'accroissement naturel de la population, l'exode rural et l'attraction exercée par la ville de Djelfa sur son territoire proche et lointain ont engendré une forte progression de sa population urbaine ; le solde migratoire de la commune de Djelfa est supérieur à 2000 personnes selon le RGPH 2008. L'exode des populations rurales et urbaines est le résultat du déménagement des populations à la recherche d'un emploi et de meilleures conditions de vie. Avec l'accroissement non contrôlé de sa population urbaine, la ville de Djelfa est confrontée au défi de la maîtrise de son urbanisation rapide dans son environnement naturel particulier, notamment face à ses espaces naturels urbains et périurbains. Ainsi, la gageure de la ville de Djelfa est liée aux nombreuses dégradations naturelles subies par son environnement naturel, tandis que d'autres sont liées à son urbanisation non contrôlée. Les impacts du changement climatique et du surpâturage des parcours ainsi que les effets de l'urbanisation entraînent la dégradation de son écosystème steppique. Selon les services du cadastre de Djelfa (2011), la superficie totale de la commune de Djelfa est estimée à 51458 hectares, répartie en 2474 hectares en zone urbaine et 48984 hectares en zone rurale.

Tableau 8: Evolution de la population urbaine et du taux d'urbanisation (1954-2008). Source : Mouissa Abderrahmane, juin 2011.

<b>Année</b>	<b>1954</b>	<b>1998</b>	<b>2008</b>
<b>Population urbaine</b>	2 029	158 644	277 679
<b>Population totale</b>	10 070	164 126	288 228
<b>Taux d'urbanisation (%)</b>	<b>20.15</b>	<b>82.31</b>	<b>96.32</b>

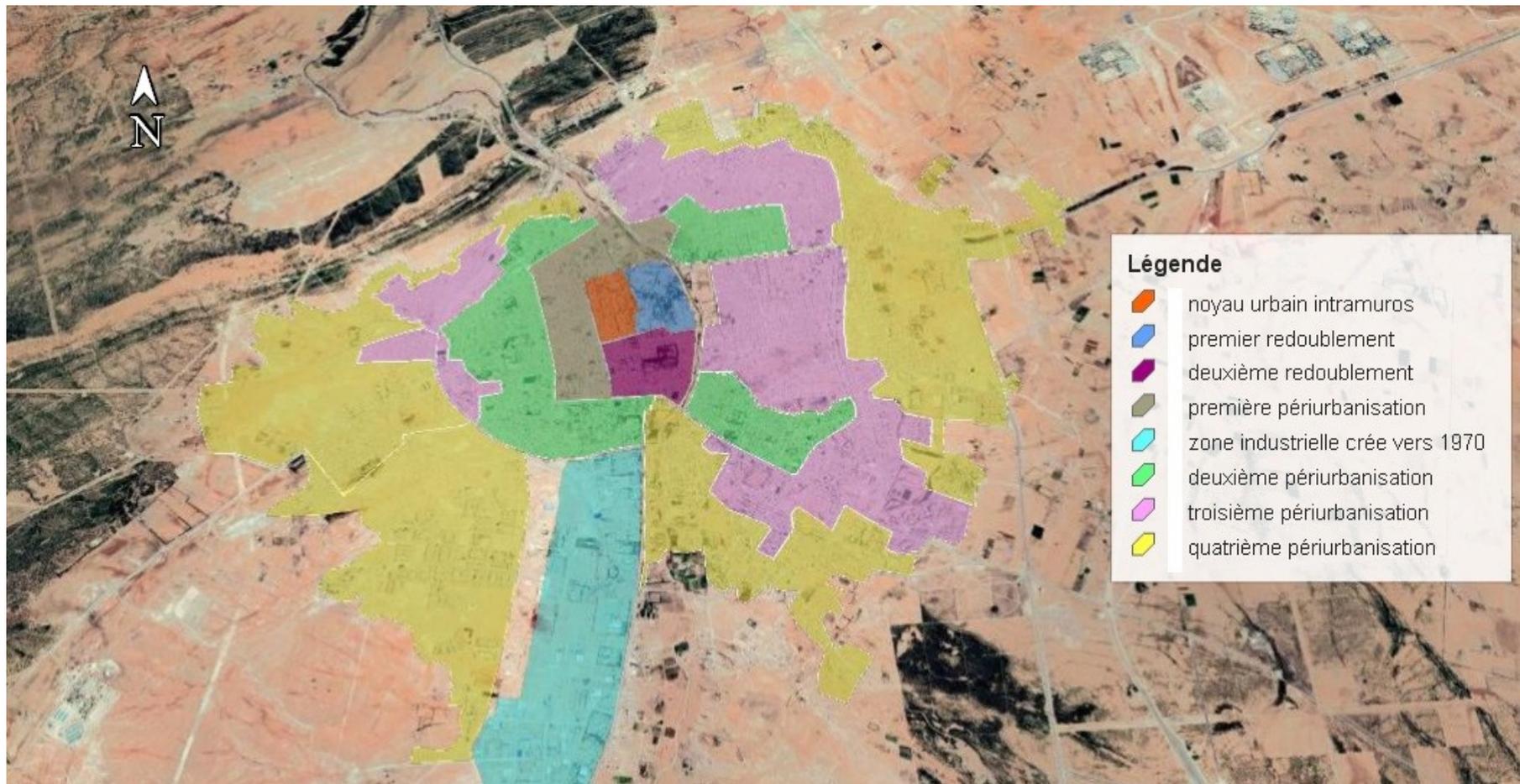


Figure 31: Evolution urbaine et périurbanisation de la ville de Djelfa. Source : Auteure sur une carte de Google Earth, 2020.

## **4.2. DEVELOPPEMENT DU TISSU URBAIN DE DJELFA AU DETRIMENT DE SES ESPACES NATURELS**

### **4.2.1. Possibilités d'extension de la ville**

Djelfa a connu depuis sa création une forte croissance urbaine, notamment après son passage au rang de chef-lieu de Wilaya en 1974, ce qui lui a d'ailleurs permis de bénéficier d'un programme spécial de modernisation urbaine et d'équipements. En 1885, la ville n'occupait que 15 hectares de sa superficie (CNTC- Spa Boumerdes 2012), alors qu'elle s'étendait en 2011 sur 2138 hectares, et elle s'étend aujourd'hui, en 2022, sur 3400 hectares en raison de ses croissances spatiale et démographique importantes.

De l'indépendance jusqu'en 1980, elle s'est progressivement développée selon deux directions avantagées, Sud et Ouest, le long de l'axe principal liant Alger et Laghouat. Ensuite, dès l'implantation de la zone industrielle dans la partie Sud de la ville qui crée un frein de l'extension Sud, la ville a pris les directions Est et Ouest de l'extension urbaine et elle s'est étendue de manière radio centrique contrairement à l'extension en damier qui l'a dominé depuis longtemps.

L'expansion de la ville n'a cessé de se développer même après qu'elle ait dépassé ses franges périurbaines du Nord vers les reliefs montagneux, et les forêts de Chbeika et Senelba, et qu'elle ait abouti ses limites vers le Sud avec la zone industrielle et les terres agricoles. Elle recommence ses extensions à l'Ouest là où existent d'autres contraintes foncières des terrains de propriétés Aarch, à l'Est derrière oued Mellah et sa zone inondable qui représente une véritable rupture urbaine dans le tissu et le fonctionnement de la ville et au Nord-Est au long de l'axe de Bahrara, cette zone de terres agricoles qui subit des inondations pendant les jours de forte précipitation, malheureusement les orientations des extensions urbaines établies par le PDAU recommande les POS dans cette zone (POS3, POS18, POS22). Son expansion s'est faite de façon rapide et désorganisée créant des quartiers périphériques fuyant le contrôle de tous les instruments et orientations d'organisation urbaine et augmentant le dysfonctionnement et le chaos de la ville.

La majorité des responsables interviewés dans la recherche du Magistère prônaient l'arrêt de l'expansion urbaine de la ville et le recours à la duplication des noyaux urbains et au développement d'autres communes voisines de Moudjebara, Ain Elbel et Ain Elmaàbed ; et à la requalification de l'agglomération secondaire d'Ouled Abaid'Allah à 2km au Sud de la zone

industrielle. En plus, un petit nombre a plaidé pour l'expansion de la hauteur de la ville en implantant des bâtiments de plus de dix étages. Globalement, tous les gestionnaires interviewés se sont inquiétés de la possibilité que la ville reproduise le scénario de l'étalement urbain des grandes villes algériennes au détriment de terres agricoles et reboisées.

Son développement spatial est rapide et chaotique, ce qui a créé des quartiers périphériques échappant au contrôle de tous les instruments urbains, et aggravant le dysfonctionnement et la désorganisation de la ville.

### **4.2.2. Contraintes d'extensions et relation de la ville avec ses principaux espaces naturels à travers ses franges**

Les terrains pouvant recevoir des futures urbanisations sont ceux sans contraintes naturelles ou technologique. Tandis que les zones non urbanisables sont les terrains inondables, ou avec rendement agricole important, les terrains en forte pente, les forêts, les reboisements et les rives des cours d'eau comme les fleuves et les oueds, etc. Pour la ville étudiée, ces terrains à contraintes sont révélés selon la révision du Plan Directeur d'aménagement et d'Urbanisme dans (URBATIA 2008) :

- Les plaines de Rosse Laàyone, de Maàlba et de Bnate Belakhel qui présentent des terres avec un rendement agricole considérable ;
- La forêt de Senelba au Nord-Ouest, et les terrains reboisés au Nord et à l'Est de la ville ;
- Les reliefs escarpés du mont Senelba au Nord de la ville ;
- Les secteurs inondables et les plaines le long des oueds ;
- Passage de lignes à moyenne et haute tension, voie ferrée et gazoduc.

Comme a été déjà évoqué, après le blocage des extensions urbaines de la ville de Djelfa par la zone industrielle au Sud et les zones agricoles au Sud-Est, elles sont réorientées vers l'Est derrière oued Mellah en créant une rupture urbaine et fonctionnelle, vers le Nord-Est sur des terres agricoles et inondables et vers l'Ouest et le Nord-Ouest en direction de la forêt Senelba et de ses terrains montagneux. Ces nouvelles directions privilégiées de la ville menacent ses espaces naturels périurbains particulièrement la forêt Senelba au Nord-Ouest, les espaces reboisés de l'Est, du Nord-Est et du Nord et les terrains agricoles de l'Est, du Nord-Est, du Nord-Ouest et aux rives d'oued Mellah.

## Chapitre 4

Le passage d'oued Mellah du Nord au Sud de la ville la divise en deux entités urbaines distinctes, cette rupture physique dans le tissu urbain de la ville crée une désarticulation entre deux entités distinctes dans leurs tissus, leurs activités et leurs habitants. L'entité du centre-ville avec son tissu en damier, des multiples activités et une mixité fonctionnelle, elle est habitée essentiellement par une population autochtone ; et l'entité Est caractérisée par la présence de grandes cités dortoirs et récemment la propagation des activités commerciales et de services, ses quartiers sont habités par une mosaïque des habitants arrivés suite à l'attractivité qu'exerce la ville sur son territoire de Wilaya et inter-wilayas.

Totalement insérée dans un milieu semi-aride, l'écosystème de la ville de Djelfa est soumis aux dégradations dues au phénomène de désertification et à la faiblesse des précipitations et leur irrégularité, la dégradation de son écosystème est aggravée par le surpâturage et les labours abusifs et par la forte urbanisation et la non maîtrise de ses extensions urbaines qui se développent d'une manière accélérée dans tous les sens. Selon l'étude du Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Djelfa menée par le Centre National des Technologies et du Consulting CNTC- Spa Boumerdes en 2012, la dégradation de la forêt et des parcours steppiques, la désertification, la pollution d'oued Mellah et de la nappe du synclinal Nord sont autant de facteurs conduisant à la nécessité de maîtriser la croissance urbaine de cette ville (CNTC- Spa Boumerdes 2012).

### **4.2.2.1. La frange urbaine de la ville avec Oued Mellah**

Considéré comme étant le principal drain collectant les eaux des autres oueds et passant par la ville du Nord au Sud, oued Mellah subit la pollution par la proximité de l'ancienne décharge et par le rejet des eaux usées et des eaux de la zone industrielle ; il menace la ville par ses inondations sous l'effet des pluies saisonnières.

Son passage du Nord vers le Sud partage la ville en deux parties distinctes, la partie ancienne à l'Ouest de l'oued avec plusieurs activités résidentielles, commerciales, artisanales et d'un degré moins important administratives. Et la partie nouvelle à l'Est de l'oued avec la dominance de l'activité résidentielle et récemment l'apparition des activités administratives, universitaires et commerciales importantes. La présence de cet oued a créé une rupture fonctionnelle et urbaine dans le tissu urbain. Les quatre ponts qui relient les deux parties de la ville, dont deux sont périphériques, sont insuffisants pour la décongestionner, notamment au niveau de l'intersection de Rouini jugée comme point rouge d'embouteillage de la ville. Ce qui pose avec conscience la nécessité de l'intégrer comme

élément structurant dans la composition urbaine de la ville, en luttant contre sa pollution, en se protégeant de ses inondations saisonnières et en aménageant ses rives.

Malgré la pollution de ce cours d'eau et la forte salinité de ses eaux, on relève la présence de plusieurs cas d'occupation du sol par l'agriculture. À cet effet, il est impérativement nécessaire de surveiller et d'établir des règles afin d'éviter les risques d'inondations et de contamination par des germes néfastes pour la santé humaine (ANAT Délégation Ain Oussera n.d.).

Les franges urbaines de la ville avec son oued ont été occupées par une agriculture urbaine importante, qui disparaît petit à petit à la faveur de l'urbanisation notamment dans les rives proches au centre-ville et sur une longueur de 3 km de part et d'autre, au-delà de cette partie les champs, existent toujours avec un rendement agricole moyen. Malgré la servitude de 30m de part et d'autre fixée par le PDAU révisé en 2008, l'urbanisation continue à grignoter les rives d'oued Mellah en laissant parfois 10m de servitude seulement.

### **4.2.2.2. La frange périurbaine de la ville avec la forêt Senelba**

Les forêts de Djelfa peuvent participer à son progrès économique, social et environnemental, elles jouent effectivement un rôle déterminant dans la protection de son écosystème et dans la lutte contre la désertification.

La forêt de Senelba située à près de 2 kilomètres à l'Ouest et au Nord-Ouest de la ville et couvrant une superficie de plus de 18 000 hectares est considérée comme étant le principal espace naturel de la ville. Cette forêt est dominée par le pin d'Alep, suivi du chêne vert, du genévrier, du romarin et de l'alfa, etc. En raison de son contact direct avec le désert, elle est touchée par les effets de la désertification et de la déforestation. Elle est bien distinguée par la présence des voies qui la traversent et par sa topographie (le massif de Senelba est le principal chaînon des monts des Ouleds Naïl). Et grâce à la proximité des infrastructures et d'un réseau routier, notamment la route nationale n°01 et le chemin de Wilaya 164, la forêt est désenclavée et bien accessible, ce qui facilite son accès aux habitants pour les promenades, ainsi que l'accès des agents forestiers pour aménager et protéger la forêt. Ceci favorise son intégration dans le processus d'urbanisation de la ville et facilite son aménagement et sa valorisation. Plus de la moitié de la forêt (51,15%) de Senelba a une vocation forestière, les autres vocations sont l'élevage et l'agriculture de l'ordre de 17,49% et les activités steppiques sont de l'ordre de 26,41% (MATE n.d.).

## Chapitre 4

La périurbanisation de la ville atteint la forêt, dont une frange de 200m seulement les sépare. Dans ce sens, au Nord-Ouest de la ville, le PDAU 2008 a projeté deux POS (POS 15 et POS Zeriaa-Chaoua) qui sont au contact direct avec la forêt, aucune interface n'est préconisée par le PDAU et ces deux POS.

### **4.2.2.3. La frange périurbaine de la ville avec l'espace reboisé du barrage vert**

Des efforts considérables ont été fournis pour le reboisement des zones sensibles qui ont conduit à la réalisation de 71 000 hectares de reboisement pour tout le territoire de la Wilaya. Cependant les résultats restent en deçà des efforts consentis puisque le taux de réussite du projet de reboisement n'atteint que 70% au maximum pour la ville de Djelfa (ANAT Délégation Ain Oussera n.d., p. 21). Les taux de réussite dans ces zones de reboisement sont faibles, en particulier celles proches de l'agglomération et qui sont exposées à la coupe des arbres et au pâturage. L'objectif des travaux de reboisement dans cette ville est de réaliser le projet phare du barrage vert, de restaurer le patrimoine forestier de la région, de produire du bois et de protéger l'environnement contre les effets de la désertification.

Le barrage vert du côté Est de la ville près de la route qui mène à la commune de Moudjebara, subit dernièrement une dégradation continue sous l'effet de la désertification et de l'urbanisation de la ville, notamment pour le renforcement de l'infrastructure routière (la voie d'évitement) et la réalisation d'une infrastructure ferroviaire. La projection des POS 6, 12 et 14 vers l'Est de la ville et près du barrage vert sans préconiser une marge de protection vont aggraver l'état de sa dégradation, mis à part l'implantation d'un parc citoyen séparant la ville (POS Bnet-Belakhal et une partie du POS 6) du barrage vert Est. Ce parc est implanté sur la frange périurbaine Est de la ville dans le cadre de préservation du patrimoine forestier par la création d'un poste avancé de Protection Civile et une antenne de Conservation des Forêts, et aussi dans l'objectif de créer un endroit sécurisé et conviviale pour les citoyens.

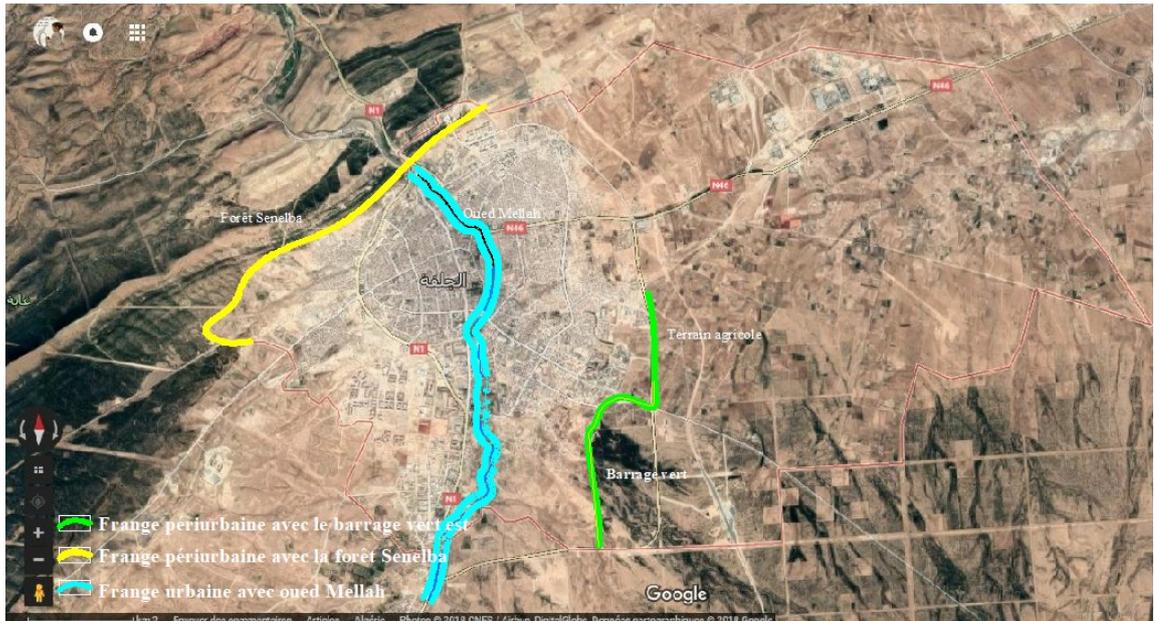


Figure 32 : Les franges de la ville avec ses principaux espaces naturels. Source : Auteure sur une carte de Google Earth, 2020.

Nous allons nous intéresser dans cette recherche aux franges qui marquent les limites physiques de l'agglomération urbaine avec son hinterland, en contact avec ses espaces ruraux et boisés environnants. On les appelle également les « franges périurbaines ».

### 4.3. ACTEURS POUVANT INTERVENIR DANS LA VILLE DE DJELFA

Selon la loi 06-06 portant loi d'orientation de la ville, la politique de la ville est définie et conduite par l'Etat en concertation avec les différents intervenants de la ville -décideur, spécialiste, gestionnaire, citoyen, mouvement associatif- dans l'objectif de promouvoir la bonne gouvernance.

#### 4.3.1. Société civile représentant incontournable du citoyen

La société civile joue un rôle déterminant dans la démocratie et la gouvernance, et assure l'articulation entre le citoyen et les collectivités. D'après Besson Samantha la complémentarité entre l'Etat et la société civile soutient l'instauration de la démocratie « *l'Etat et la société civile sont tous deux nécessaires au développement d'une démocratie forte et l'un ne peut jouer ce rôle, voire subsister sans le soutien de l'autre* » (Besson 2005). La Banque Mondiale considère la société civile comme un ensemble d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif fondées sur la politique, l'éthique, la science, la culture, la philanthropie ou la religion qui dynamisent la vie publique et défendent les intérêts et les valeurs de leurs adhérents ou d'autres qu'elles représentent ; elle prend la forme des organisations non gouvernementales, des

## Chapitre 4

organisations de populations de peuples autochtones, des syndicats, des groupements communautaires, des groupes religieux et des associations professionnelles, etc.

Conformément à la législation algérienne, le citoyen est associé aux programmes relatifs à la gestion de son cadre de vie, notamment par le biais de ses représentants (élus, organisations, associations, etc.) « *La législation confère un rôle majeur à la commune et à la société civile par le biais des associations dans l'élaboration et l'application de ces instruments (PDAU et POS) et donc dans l'aménagement et la gestion de la ville* » (Mouaziz-Bouchentouf 2008, p. 4). La société civile de la ville de Djelfa est représentée principalement par les assemblées locales élues -Assemblée Populaire de Wilaya et Assemblée Populaire Communale- qui ont pour mission la représentation des citoyens et la transmission de leurs attentes et leurs vœux auprès des collectivités locales, elles délèguent aussi les citoyens aux différentes commissions, réunions et concertations. La société civile de la ville de Djelfa est aussi représentée par 23 bureaux d'organisations nationales, 09 bureaux d'associations nationales, 06 organisations de Wilaya, 06 associations de Wilaya, 06 comité de Wilaya, 143 associations locales avec 1346 adhérents, 123 clubs de jeunesse et de sport avec 1238 adhérents, 57 associations agréées du quartier et 20 comités du quartier (voir ANNEXE 01).

### **4.3.2. Acteurs moteurs de l'action urbaine : les acteurs techniques**

En tant que pièce maitresse dans la ville, les acteurs techniques sont des intervenants directs dans l'aménagement et la gestion de l'espace urbain et périurbain, ils interviennent selon la nature du projet dans toutes ses phases. Publics ou privés, la mission des acteurs techniques dans l'espace urbain et périurbain est instituée par la loi algérienne.

1. Les services techniques de la commune ; les services techniques de la direction de l'urbanisme et de l'environnement au sein de la commune veillent au respect des instruments d'urbanisme établis pour la commune tout en respectant et protégeant l'environnement. Ces services réalisent les études d'urbanisme, délivrent les permis d'interventions architecturales ou urbaines aux citoyens, aux entreprises et aux institutions, veillent au fonctionnement de la ville, assurent une qualité de vie dans la ville et gèrent ses espaces publics.

2. Les services techniques de la Wilaya ; sous l'autorité du Wali, le secrétariat général suit l'action de tous les services d'Etat et assure la coordination des activités entre les directions de Wilaya, ses principales missions dans l'espace urbain et périurbain se résument dans :

## Chapitre 4

- L'initiation des plans d'investissement et le suivi de leur réalisation à travers son service de la coordination et de l'organisation.
- L'élaboration et le suivi de l'exécution des marchés publics pour les projets relevant du secteur du Ministère de l'Intérieur et veille au respect de la réglementation relative à la protection et la valorisation du patrimoine communal à travers la direction de l'administration locale.

3. La Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction a pour mission de mettre en œuvre, dans la ville, la politique de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction. Selon le décret exécutif n°13-13 du 15 janvier 2013 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs du ministère de l'habitat et de l'urbanisme, la DUAC intervient dans l'espace urbain et périurbain de la ville en assurant :

- La mise en œuvre, le contrôle et le suivi des instruments d'aménagement et d'urbanisme ;
- La préservation des sites et zones à vocation spécifique ;
- Le respect des règles en matière d'urbanisme ;
- L'organisation des interventions de revitalisation au sein des tissus urbains existants ;
- La mobilisation du foncier urbanisable à court, moyen et long terme ;
- L'instruction des demandes d'actes d'urbanisme et la promulgation des avis techniques nécessaires à l'établissement des actes y afférents.

4. Le Centre d'Etudes et de Réalisation en Urbanisme URBA TIARET, décidé au terme du décret n°83.168 du 05 mars 1983<sup>11</sup> suite à la restructuration du CNERU, le Centre d'études et de réalisations en urbanisme ayant pour dénomination « URBATIA Tiaret », le centre déploie ses activités à Djelfa à travers son unité régionale Urbatia-Djelfa. Le centre est habilité à élaborer toutes études dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, des infrastructures, de l'architecture et de la promotion foncière (ANU 2011).

---

<sup>11</sup> Portant dénomination de URBA-TIARET ayant son siège de la direction générale à Tiaret et comprenant des unités régionales et des antennes de représentations dans plusieurs Wilayas.

## Chapitre 4

5. La Direction du Logement ; initiée par le décret exécutif n° 13-13 du 15 janvier 2013, elle a pour mission de mettre en œuvre au niveau local la politique du logement et coordonner les actions pour le développement des programmes de promotion immobilière.

6. La Direction des Equipements Publics ; a pour mission de mettre en œuvre, au niveau local, la politique de l'Etat en matière de réalisation d'équipements publics et de précéder, en relation avec les structures concernées, à l'identification des tissus urbains existants et d'en proposer des opérations adaptées.

7. Le Haut-Commissariat au Développement de la Steppe ; est un établissement public à vocation technique et scientifique, créé dans l'objectif de préserver et de développer toute la région de la steppe qui s'étend sur une superficie de 32 Millions d'hectares. Le HCDS intervient dans l'espace rural et périurbain de la ville de Djelfa en améliorant les conditions de vie des populations rurales et riveraines et en protégeant et restaurant les parcours naturels.

8. La Conservation des Forêts ; créée par le décret exécutif n°95-333 du 25 Octobre 1995 ; elle a pour mission de protéger et développer le patrimoine naturel, de préserver et intensifier les espaces reboisés, assurer le développement rural, sensibiliser à la nécessité de protection de la nature et de lutter contre la désertification.

9. La Direction de l'Environnement, en tant que représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à l'échelle locale, œuvre pour la protection de la vie et la santé des citoyens contre tout type de pollution et de risque, pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels ; pour contribuer à la sensibilisation, à l'information et à l'éducation environnementale.

10. Le Bureau de Liaison Steppes d'Etudes pour le Développement Rural ; est un établissement public représente régionalement le bureau national d'études pour le développement rural qui de son tour travaille sous la tutelle du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ; et intervenant dans le domaine de la promotion d'agriculture et de mise en valeur et de protection des ressources naturelles. Le BLSEDER a réalisé à la faveur de la ville de Djelfa plusieurs projets d'études dans le domaine du développement agricole et forestier.

11. La Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires (ex : DPAT) ; en tant que représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au niveau de la Wilaya de Djelfa, la DPSB assure la définition et la délimitation du territoire de la Wilaya et

## Chapitre 4

de ses communes et établit différentes études du territoire sur le plan naturel, social, économique, etc. sous forme de monographie annuelle ; elle établit également et planifie les différentes actions d'aménagement du territoire.

12. Les Bureaux d'Etudes Techniques ; sont un acteur incontournable dans la ville contribuant à la maîtrise d'œuvre des projets. On peut distinguer autant de types de BET qui peuvent collaborer avec le maître d'ouvrage suivant le type de projet. Ils sont dotés d'ingénieurs, des spécialistes et des techniciens dont la mission est de réaliser des prestations d'études pour le maître d'ouvrage.

### **4.3.3. Acteurs administratifs, ordonnateur et coordinateur**

Ce sont les services administratifs de tous les organismes cités en haut (DUAC, Urbatia-Djelfa, DL, DEP, DPAT, HCDS, CF) chargés par la gestion et la coordination entre les autres organismes ou acteurs. Ajoutant à ces structures, en tant qu'institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales décentralisées de la Wilaya et de la commune sont considérées comme acteurs principaux de l'espace portant le statut de décideur et ordonnateur suivant les attributions dévolues par la réglementation en vigueur (la loi n°12-07 du 21 février 2012 relative à la Wilaya, la loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune, la loi n°90-29 du 01 décembre 1990 relative à l'Aménagement et l'Urbanisme, le décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991, modifié et complété par le décret n°05-317 du 10 septembre 2005 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents et le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, modifié et complété par le décret n°05-318 du 10 septembre 2005 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents), elles sont représentées par :

L'Assemblée Populaire de Wilaya ; dans le cadre des attributions dévolues à la Wilaya par les lois et les règlements l'APW exerce des compétences en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement de la Wilaya et de son territoire.

Le Wali ; un représentant de l'Etat et un délégué du gouvernement au niveau de la Wilaya. Il est considéré comme l'un des acteurs de la ville, et dispose de pouvoir dans le domaine d'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

L'Assemblée Populaire de la Commune ; est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire, du développement local et de la gestion du service public de proximité ; l'APC est surtout une arène d'exercice de citoyen.

Le Président de l'Assemblée Populaire de la Commune ; est un acteur principal de l'espace, il veille à l'élaboration et à l'approbation des différents plans et instruments d'urbanisme et à la délivrance des différents permis.

### **4.3.4. Acteurs scientifiques : des moniteurs académiques et professionnels**

La réflexion sur les acteurs intervenant dans la fabrication contemporaine de la ville évolue en fonction des questions soulevées par les praticiens sur ce sujet et de leur pertinence scientifique pour des domaines de recherches notamment de sociologie, d'économie, d'urbanisme et de sciences politiques, qui en font un sujet de recherche et d'exploration (Biau et Tapie 2009). Face aux nouvelles mutations et défis de la ville, le monde académique se trouve obligé de lever l'état de connaissance scientifique pour développer le savoir-faire économique, gestionnaire et réglementaire sur les nouvelles problématiques urbaines (Biau 2019). Pour la ville de Djelfa, la sphère des acteurs scientifiques est composée des structures et des personnels scientifiques pouvant intervenir ou effectuer des recherches au profit de l'espace urbain et périurbain de la ville. Parmi lesquels, on peut citer les enseignants chercheurs en aménagement et en urbanisme notamment au sein du département des Sciences de la Terre et de l'Univers, qui est spécialisé dans les sciences de la terre et de l'aménagement du territoire particulièrement de nature steppique, les chercheurs académiques en sociologie urbaine, en économie et en sciences politiques ; le Centre de Recherches Agropastorales, qui a pour mission de développer et réformer la région de la steppe ; les laboratoires de recherches universitaires, tels que le Laboratoire de l'Exploration et de la Valorisation des Ecosystèmes Steppiques, le Laboratoire de la Réforme du Système Constitutionnel et la Bonne Gouvernance, le Laboratoire de la Politique de Développement Rural dans la Steppe, le Laboratoire de Développement, Démocratie et Droits de l'Homme en Algérie ; ainsi que les différents académiques formés localement, en Algérie ou à l'Etranger dans le domaine de l'aménagement et de la gestion de l'espace. Ces structures et leurs personnels doivent contribuer à la réflexion sur les difficultés et les nouveaux enjeux de la fabrication de la ville, sur les interactions entre le monde de recherches scientifiques-académiques et le monde professionnel, et améliorent les formations des futurs professionnels à la lumière des nouvelles mutations ou combler le déficit actuel en termes d'enseignement aux nouvelles mutations de la ville du XXI<sup>ème</sup> siècle (Biau 2019).

## CONCLUSION

Par la position de centralité qu'occupe sa Wilaya au cœur des Hauts Plateaux, la ville de Djelfa, chef-lieu de sa Wilaya, dispose d'une situation stratégique de carrefour, lui offrant la possibilité d'être la capitale des Hauts Plateaux ; renforcée par ailleurs par sa population importante suite à la croissance naturelle et à l'exode de la population rurale et urbaine des autres agglomérations à la recherche de l'emploi et des services de proximité. Cependant l'appartenance de la ville de Djelfa à la steppe fortement touchée par le changement climatique lui confère des caractéristiques environnementales rudes pouvant entraver son développement. Ce qui atténue cette situation, c'est sa possession d'espaces naturels importants embellissant son image et équilibrant son écosystème, on cite par exemple les forêts de Senelba et de Chbeika, les espaces reboisés du barrage dépassants les trois milles hectares en 2007, des pâturages couvrant des surfaces importantes et des terres agricoles de Rosse Laâyone, Maâlba et Bnate Belakhel.

Depuis sa création sur le carrefour des axes Nord-Sud et Est-Ouest, la ville de Djelfa assiste à une évolution rapide notamment après son passage au chef-lieu de Wilaya et après la réalisation de sa zone industrielle qui a attiré des populations à la recherche de l'emploi, et engendrant la création des ZHUN et de programmes de logements en masse pour satisfaire les demandes croissantes des habitants en logement. Sa croissance rapide ne cesse de gagner en extension même après qu'elle ait dépassée ses franges périurbaines du Nord vers les reliefs montagneux, et les forêts de Chbeika et Senelba qui se trouvent menacés par les effets de l'urbanisation, et ses limites vers le Sud avec la zone industrielle et les terres agricoles. Elle reprend ses extensions à l'Ouest là où existent d'autres contraintes foncières, à l'Est derrière oued Mellah et sa zone inondable et vers le reboisement du barrage vert Est et au Nord-Est sur des terres fertiles et inondables. Les franges séparant la ville de ses principaux espaces naturels urbains -terrains agricoles et oued Mellah- et périurbains -reboisement du barrage vert et forêts- commencent à s'urbaniser sous l'effet de la croissance rapide de la ville et l'épuisement du sol urbanisable, certains POS sont programmés dans un nombre de franges comme celles du Nord-Ouest aux pieds de la forêt Senelba.

La présente étude du contexte a révélé que la périphérie de Djelfa est riche en reboisement et forêts naturels, et terres agricoles. Et que la réalisation des programmes de logement et des opérations de lotissement en masse dans sa périphérie suite à la forte progression de la population urbaine a engendré un processus de périurbanisation rapide

## Chapitre 4

modifiant le paysage urbain de la ville. La périurbanisation atteint ses espaces naturels périphériques, parfois les franges urbaines avec ces espaces disparaissent et la séparation espace urbanisé-espace naturel devient floue. De ce fait, la ville et ses espaces naturels sont devenus exposés à un certain nombre d'aléas naturels, désertification, inondations et incendies de forêt, qui obligent les collectivités locales à se réveiller pour maîtriser sa croissance rapide et combattre ou s'adapter aux différents risques affectant la ville et ses habitants. Cette situation est aggravée par son appartenance à la région de la Steppe, qui constitue une transition entre le Nord subhumide et le Sud désertique, elle soumet l'environnement de la ville de Djelfa à la dégradation et à la désertification continue menaçant l'agglomération urbaine, les terres agricoles et forestières.

La maîtrise de la croissance de la ville et la gestion de ses franges est l'affaire d'une mosaïque d'acteurs publics et privés appartenant à différents horizons qui doivent travailler en synergie sans exclure certains d'eux, afin de programmer des projets d'aménagement destinés aux franges de la ville assurant une bonne administration de l'action publique.

## 5. ETAT DE L'ART ET POSITIONNEMENT EPISTÉMOLOGIQUE

### INTRODUCTION

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, dans les pays occidentaux, les pistes de recherche sur la gouvernance, la planification et la gestion des territoires connaissent une popularité telle qu'en témoigne le nombre grandissant d'ouvrages publiés sur ces sujets (Allie et Bryant 2003). Avec l'épanouissement de l'enjeu de la construction collective de diagnostic et de prospective des territoires, plusieurs méthodes d'appui et d'accompagnement des dynamiques d'acteurs ont été développées par des chercheurs. Au cours de cette modeste recherche, on a consulté des travaux de recherches sur la gouvernance urbaine et la planification et la gestion des territoires périurbains. Pour construire collectivement des diagnostics territoriaux, et des prévisions pour aider et accompagner les dynamiques d'acteurs, plusieurs approches et techniques ont été développées et utilisées par les chercheurs (Angeon et Lardon 2003; Lardon et al. 2012).

Par le présent chapitre nous présentons l'état des connaissances sur le sujet de notre recherche, en présentant la méthodologie développée ou adoptée par des chercheurs de renommée que leurs travaux vont dans la même ligne que la nôtre. Cette phase constitue l'assise solide pour notre recherche et notamment pour la partie de la démonstration. Nous abordons en premier temps les fondements de l'approche développée, après une brève présentation du chercheur, de sa méthode, la technique utilisée, l'outil de l'analyse et des résultats obtenus. Malheureusement, certains chercheurs ne communiquent pas suffisamment la démarche méthodologique dans leurs travaux publiés. Ils se contentent d'une brève présentation de la méthode adoptée ou développée sans préciser ni la technique, ni l'instrument de collecte ni le logiciel de traitement ni même le modèle d'analyse des données. En deuxième temps, nous présentons la technique de l'entrevue de recherche et son instrument de recueil et d'analyse « schéma d'entrevue », puis, nous présentons le logiciel « Sonal » qui constitue un logiciel efficace pour le traitement et l'analyse des données qualitatives. En dernière section, nous essayons de nous situer par rapport à ces recherches et de se positionner épistémologiquement relativement aux différentes démonstrations que nécessitent nos relations hypothétiques.

Selon nos investigations documentaires sur l'état de l'art, l'on constate qu'un nombre important de chercheurs occidentaux, s'intéresse à la construction collective des territoires, face à une absence marquante de chercheurs algériens et africains. Leurs travaux sont souvent fondés

sur des approches et techniques sociologiques liées à la construction de diagnostic participatif prospectif, par exemple l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977) qui permet de comprendre comment les acteurs interagissent les uns avec les autres dans le système de l'action collective, l'analyse des configurations socio-spatiales déterminant les relations qu'entretiennent les différents acteurs à l'espace par (Lardon 2012), le développement des stratégies de segmentation et de système Relationship des territoires par Bryant (1999), l'analyse des effets produits par l'instrumentation de l'action publique par Loudyi (2008, 2010), et l'analyse de la diversité des stratégies par l'approche de la sociologie des organisations qui aide à expliquer les stratégies des acteurs dans une organisation du point de vue de l'usage du pouvoir par Serrano (2015).

### **5.1.PANORAMA SUCCINCT DES RECHERCHES ANTICEDENTES**

#### **5.1.1. L'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977)**

L'acteur au centre des thématiques de représentations, pratiques et organisations a intéressé plusieurs disciplines des sciences sociales, politiques, territoriales, etc. Etudier les comportements et les interactions entre acteurs dans ces domaines ou autres sont l'affaire de la sociologie des organisations. Le rendu de l'analyse stratégique peut être subtile, il doit tenir compte au non-dit que la marge de manœuvre de chacun nécessite en plus des charges émotionnelles liées aux positions de pouvoir, parce que les relations entre les acteurs dans le système de l'action collective que ce soient en coopération ou en contradiction ne sont pas sans ambiguïté, et ne peuvent se nouer d'une manière automatisée (Jeannot et al. 2003).

A travers ses travaux sur l'administration française et sur la sociologie du travail, Michel Crozier (1977) a développé la discipline de la sociologie des organisations (1960-1970) et a posé les fondements de la sociologie de l'action organisée en collaboration avec Erhad Friedberg (Crozier et Friedberg 1977). Ses ouvrages sur la sociologie des organisations et sur les acteurs ont contribué au développement des recherches sur l'action organisée, notamment à travers ses deux ouvrages « Le phénomène bureaucratique » en 1964 puis « L'acteur et le système » en 1977 en collaboration avec Erhad Friedberg qui offre un corpus réel pour l'analyse stratégique. La réflexion de Crozier sur la sociologie des organisations intègre des dimensions politiques revendiquées comme telles puisque Crozier présente les réformes qu'il considère souhaitables.

## Chapitre 5

Le pouvoir est vu comme une relation et non un attribut des acteurs, il ne peut se manifester et devenir contraignant pour l'une des parties en présence que par sa mise en œuvre dans une relation. Selon Crozier, n'importe quel champ est organisé en termes de pouvoir, de mouvement associatif, célébration d'un événement, d'équipe sportive, d'organisation militaire, d'organisme public ou privé, etc. (Philippe Bernoux et al. 2001). Des relations d'échanges et de négociations au sein du système peuvent donner du pouvoir aux acteurs « l'acteur et le système ». Le pouvoir d'un individu dépend de la prévisibilité de ses comportements, et il ne peut pas être absolu face aux résistances des autres individus et aux réactions du contre-pouvoir. Quatre sources du pouvoir dans un système : l'expertise technique, la maîtrise des informations, la maîtrise des relations avec les environnements pertinents pour l'organisation, la maîtrise des règles et de l'attribution des moyens (La Mache 2018). L'acteur, le pouvoir, le système d'action concret et la zone d'incertitude sont les éléments clés abordés par Crozier dans l'analyse stratégique.

L'acteur est rationnel et susceptible de mettre en œuvre des stratégies même si sa rationalité est toujours nécessairement limitée par la perfection et la non exhaustivité des informations dont il dispose. Une carte des partenaires est utile pour présenter un inventaire des acteurs qui sont pour ou contre l'action (Figure 33).

Le système de l'action concrète est un construit social, c'est l'ensemble de relations de pouvoir qui se constituent entre les acteurs d'une façon officieuse. C'est un système qui permet aux acteurs de faire des décisions et d'agir en fonction de leurs enjeux. Il repose sur des règles informelles et non écrites conduisant les relations entre les acteurs. Ce système est très important car il permet aux acteurs de s'adapter à l'évolution des situations et de prendre des décisions rapides. Il est également utile pour comprendre comment les différents acteurs interagissent et influencent le processus de prise de décision.

La zone d'incertitude est une zone permettant à l'acteur d'exercer son pouvoir dans le système en lui donnant une autonomie. L'acteur qui maîtrise la zone d'incertitude possède le pouvoir et en profite pour influencer les autres ou imposer ses points de vue. Elle se caractérise par une insuffisance des règles claires et précises, qui permettent aux acteurs d'exploiter les failles du système et de prendre des décisions sans contraintes. Une zone d'incertitude est donc un espace dans lequel les acteurs sont libres d'agir et de prendre des décisions sans suivre les règles établies.

## Chapitre 5

La marge de manœuvre est un concept qui fait référence à la liberté de décisions et d'actions d'un individu ou d'une organisation. Elle peut être contrainte par des contraintes externes telles que des lois ou des normes sociales. La marge de manœuvre est également limitée par des contraintes internes telles que le budget, le personnel et le temps disponible. Une plus grande liberté permet aux individus ou aux organisations d'être plus flexibles et créatifs dans leurs décisions et leurs actions. À chaque acteur une marge de manœuvre lui permettant d'exercer son ultime liberté qui se bloque devant les marges de manœuvre des autres acteurs. Chaque individu cherche à accroître sa marge de manœuvre et à réduire celle des autres en leur imposant des règles pour rendre leur comportement plus prévisible.

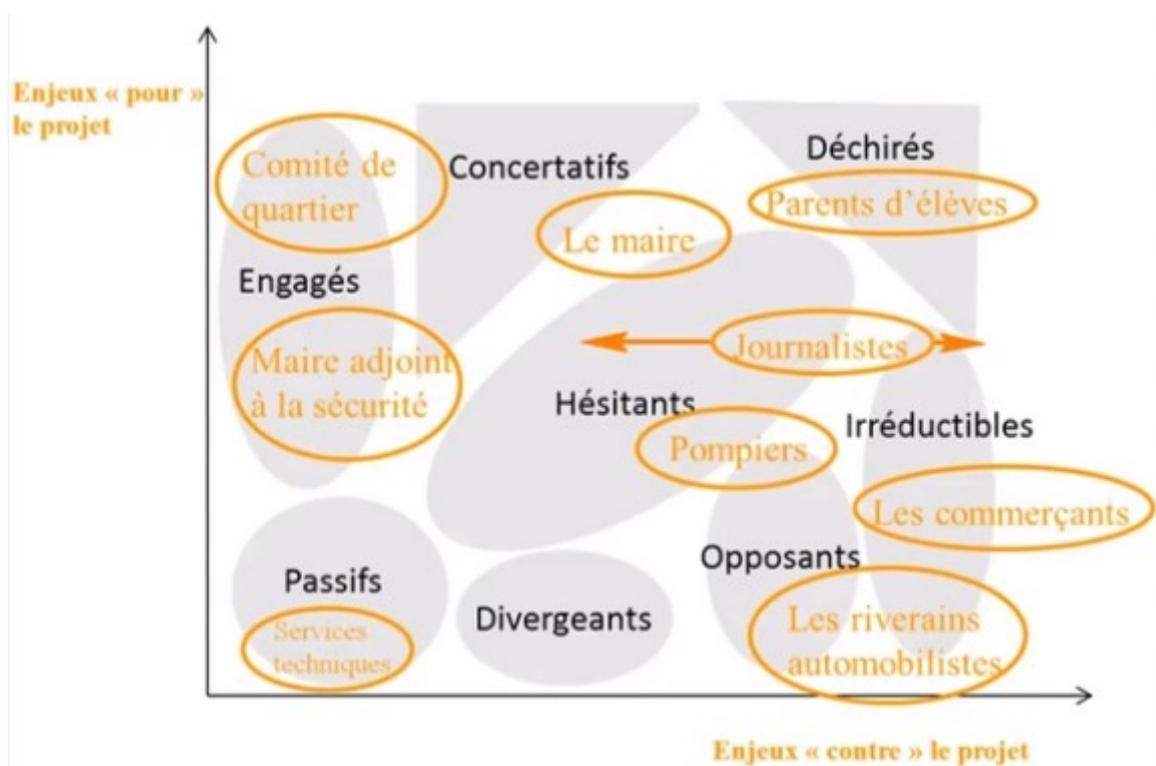


Figure 33: Carte des partenaires du plan de circulation à une commune de la banlieue de Lille. Source : Bachelet 2014.

Axe Y = enjeux "pour" l'action donc soutien qui utilise leurs ressources et leur zone d'incertitude pour faire réussir l'action

Acteurs avec des enjeux pour le projet :

- Engagés : Acteurs favorables
- Concertatifs : recherchent le compromis car ils ont un peu à perdre tout en étant favorables au projet

## Chapitre 5

Axe X = enjeux “contre” l’action donc antagonisme croissant, utilisent leurs ressources et leur zone d’incertitude pour faire échouer l’action

Acteurs avec des enjeux contre le projet :

- Irréductibles et Opposants : ils ont des enjeux forts contre le projet
- Divergents : opposants moins forts

Acteurs entre deux :

- Passifs : rien à gagner ni à perdre (ne sont pas donc des acteurs)
- Hésitants : peuvent basculer d’un côté ou de l’autre car ils ont autant à perdre qu’à gagner.
- Déchirés : ont à la fois beaucoup à perdre et beaucoup à gagner.

Crozier étudie la manière dont les individus se comportent à l’intérieur des organisations et la transpose sur les comportements relationnels des acteurs au sein d’un système (Crozier et Friedberg 1977). Certains chercheurs projettent cette approche sur leurs travaux notamment dans le domaine de la science politique, le management et l’aménagement. Un projet de recherche mené par le Centre d’études sur les réseaux, les transports, l’urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en France autour du sujet des diagnostics de territoires et systèmes d’acteurs à partir de cas réels en coopération avec des équipes d’universitaires et engageant les services extérieurs concernés. Les travaux de recherches qui ont duré plus que de deux ans ont mobilisé cinq équipes de recherches qui ont travaillé sur cinq cas de figure de politiques territoriales associées à des systèmes d’acteurs spécifiques. Ces travaux ont montré la possibilité d’intégrer dans l’analyse de territoire et de son système d’acteurs, les perspectives de la sociologie des organisations. Le groupe de travail « diagnostic de territoire et systèmes d’acteurs » a diffusé ses travaux et résultats sous forme d’une série de six cahiers sur les stratégies d’acteurs et sur l’appréciation des actions de l’autorité publique sur les territoires.

Traiter le sujet de territoire, exige de prendre en compte, non seulement l’espace, mais aussi les acteurs qui le construisent. Par rapport au terme de l’espace, le terme de territoire désigne l’espace structuré et territorialisé par le terroir qui signifie l’ensemble de communautés composées d’assemblages plus ou moins intégrés de sociétés relativement autonomes (Muller 1990). Le territoire est considéré comme un système vivant qui se construit en fonction de l’importance des projets qu’il reçoit et de la dynamique de ses acteurs.

## Chapitre 5

Ce groupe de travail procède à recueillir les données de l'analyse en utilisant des entretiens ouverts avec les protagonistes de l'action étudiée, en exploitant des documents d'étude et en analysant les contextes locaux, ce que leur a permis de déterminer tous les acteurs intervenants dans l'opération et d'identifier les logiques d'intervention de chacun, puis d'étudier les enjeux stratégiques des différents acteurs en abordant plusieurs projets réels et en organisant des rencontres et des tables rondes conciliant les académiques avec les praticiens. Le rapport de synthèse qui résume les travaux de ces recherches, expose l'application de la méthode de l'analyse stratégique sur trois projets concrets afin d'examiner les systèmes d'action publique locale en œuvre. Ci-après, nous essayons de présenter les principales lignes d'application de la méthode de l'analyse stratégique appliquée sur l'un des exemples concrets présenté dans le rapport de synthèse du groupe de travail « diagnostic de territoire et systèmes d'acteurs ». Cet exemple vise à analyser les politiques urbaines des villes nouvelles et des systèmes d'acteurs qui appartiennent à la sphère de la décision publique. L'application de l'analyse stratégique sur cet exemple passe par l'analyse des principaux concepts clés de l'analyse stratégique développée par Crozier et Friedberg : l'acteur, le pouvoir, la zone d'incertitude et le système d'action concret.

Le Val de Reuil, une ville nouvelle initiée d'une politique ambitieuse d'aménagement du territoire de la Basse-Seine pendant les années 60, et censée jouer le rôle d'un pôle-relai de Rouen sur l'axe de développement Paris – Le Havre.

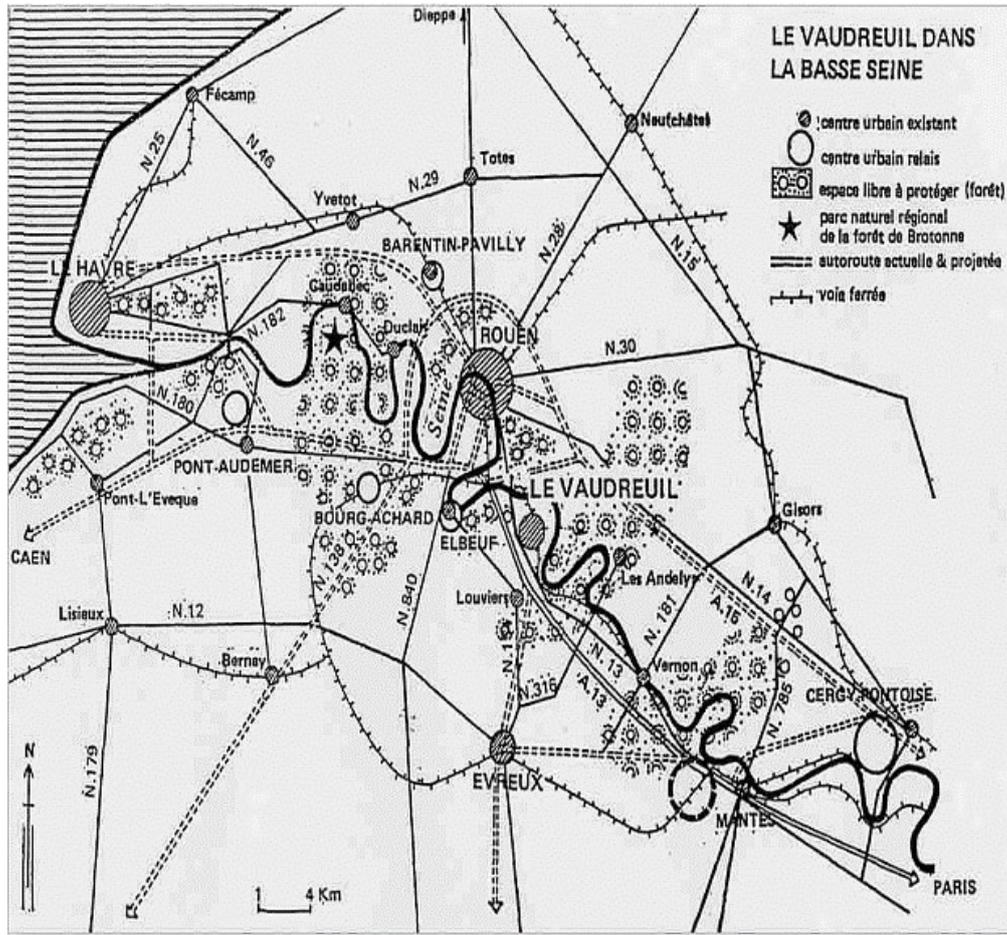


Figure 34: Le Val de Reuil dans la Basse-Seine. Source : Duhayon et Meunier-Chabert 2003.

### Les acteurs intervenants

#### *Acteurs-moteur :*

- L’Etablissement Public d’Aménagement de la Ville Nouvelle (EPAVN) du Vaudreuil jusqu’à sa dissolution en 1987, il intervient avec des fonds d’État.
- Le maire du Val de Reuil à partir de 1987. Il transpose la vision technicienne défendue par l’EPAVN par une vision politique de la ville, et ce n’est qu’en 1987 qu’il a obtenu les pleins pouvoirs d’aménagement.
- L’État central et local : sa position est dictée par l’engagement au développement du Territoire, par la création d’une nouvelle ville, jusqu’ à son achèvement en 2000.

#### *Acteurs-alliés :*

- Quelques élus clés, qui ont été les directeurs de l’EPAVN : Maire de Vaudreuil (jusqu’en 1977), Sénateur-Maire de Bernay, Conseiller général, le Député de Louviers, Président du Syndicat Mixte du Vaudreuil et le vice-président du même Syndicat Mixte ...

- Les communes des mêmes structures intercommunales que le Val de Reuil (à partir de 1994).

### *Acteurs-adversaires :*

- Le Conseil Général de l'Eure et le Conseil Général de Seine-Maritime, qui y apercevaient une concurrence directe du développement rouennais. Par la suite, les élus de Seine-Maritime feront partie du Conseil d'Administration de l'EPAVN et de l'Ensemble Urbain.
- Les communes géographiquement concernées, qui optent pour un ensemble urbain ne touchant pas leur autonomie, tout en coupant leur territoire.
- La société initiale ou les premiers habitants qui se sont établis en contrepoids à l'EPAVN, avec le problème de la représentation démocratique jusqu'aux élections municipales.
- Les propriétaires fonciers promis à l'expropriation lors de la réalisation de la ville nouvelle.
- Les médias, qui développent une image négative, s'appuient en partie sur la situation financière de la région du Val de Reuil et ses difficultés sociales.
- Les commerçants sur place dont le chiffre d'affaires est beaucoup plus faible que prévu avec une nouvelle population beaucoup moins importante.

### *Acteurs-outils :*

- L'Établissement Public d'aménagement de la Basse-Seine (EPBS) qui a un grand portefeuille de foncier.
- L'EPAVN, est un outil et un opérateur de logements, dont un opérateur social unique au début de la construction, qui a permis l'édification de « germe de ville » avec lequel seuls des programmes massifs de logements collectifs étaient compatibles.
- La SEMEDE (rebaptisée aujourd'hui EAD), à partir de 1987, émanation du Département, Elle réduit fortement les ZAC prévues et réoriente les programmes pour des raisons économiques. Elle travaille aujourd'hui pour le compte du Val de Reuil et de la communauté d'agglomération.

### **Le pouvoir des acteurs-moteur**

*L'EPAVN* : dérive son pouvoir de l'État, qui est légal pour les communes concernées. Il est remplacé par l'Ensemble Urbain, qui gérait à l'époque des fonds publics très importants pour la réalisation de du "germe de la ville" et des équipements publics.

***Le Maire du Val de Reuil*** : son pouvoir dépend de la durée de son mandat, qu'il tient de sa coopération étroite avec le pouvoir central et ses coalitions avec d'autres collectivités locales.

### **La zone d'incertitude**

La zone d'incertitude de la ville nouvelle du Val de Reuil identifiée par les chercheurs concerne la position de l'Etat financeur principal du Val de Reuil, vis-à-vis des acteurs-moteurs l'EPAVN et du Maire du Val de Reuil pendant la période de transition 1981-1987 « *l'État peut-il continuer à soutenir financièrement un projet urbain spécifique dont la teneur s'est étiolée et transformée au fil des années pour tenir compte des réalités économiques ? Doit-il continuer à financer des opérations de plus en plus banalisées ? Peut-il encore être, par délégation, un promoteur-aménageur dans un contexte institutionnel qui a radicalement changé ?* » (Duhayon et Meunier-Chabert 2003)

### **Le système d'action concret**

Pour toutes les villes nouvelles, des dispositifs sont mis en place pour créer un état d'équilibre entre l'Etat et les pouvoirs locaux et entre les visions politiques et techniques, ces dispositifs sont liés à l'égalité entre le pouvoir central de l'Etat et les élus locaux dans la gestion de l'EPAVN. En outre, les élus locaux ont le pouvoir de contrôler l'utilisation du budget dans le cadre de l'Ensemble Urbain.

Des doutes sur la légitimité de l'EPAVN ont commencé après l'élection du maire en 1981 notamment en raison des revendications des habitants représentés au sein du conseil municipal.

Après 1987, un autre système d'action se crée après le passage du Val de Reuil à une commune de plein droit, ce système se base sur des partenariats et des contrats, ainsi qu'un sens du développement communal avec les communes voisines : l'Union Communale des Transports Urbains Louviers-Val de Reuil (1994), la Communauté Urbaine Seine-Eure (2000).

Selon ce groupe de travail, trois conditions sont nécessaires pour instaurer un diagnostic stratégique du territoire : 1. Avoir une idée précise de la commande et de qui la parraine 2. Définir des thèmes stratégiques pour les différentes parties prenantes 3. L'analyse prend en compte non seulement des facteurs non factuels, mais aussi des facteurs politiques et même émotionnels.

### 5.1.2. L'analyse des configurations socio-spatiales par Lardon (2012)

En tant que chercheur en sciences et industries du vivant et de l'environnement, Sylvie Lardon est intéressée à plusieurs thématiques liées à l'aménagement partagé du territoire, les stratégies de planification de territoires, la gouvernance des franges urbaines et rurales, le développement des territoires périurbains et le développement agricole, etc.

Dans sa recherche pluridisciplinaire, elle développe et utilise plusieurs démarches, telles que, la démarche de diagnostic participatif prospectif, la démarche de l'analyse des configurations socio-spatiales, la démarche cartographique des scénarii par l'information géographique, etc. Parmi ces méthodes d'analyse développées par Lardon, nous nous intéressons à celle de l'analyse des configurations socio-spatiales parce qu'elle est mise en œuvre pour l'analyse du jeu des acteurs de l'action collective et de leurs interactions et sert à analyser les configurations socio-spatiales caractérisant les relations qu'entretiennent les différents acteurs à l'espace pour leurs actions et leurs relations pour des actions collectives dans des territoires périurbains (Lardon et al. 2012), cette démarche a été menée au début à partir de travaux de recherche sur les pôles d'excellence rurale en France, mais est généralisable aux territoires de projets, comme les pays et les Parcs Naturels Régionaux (Lardon 2015). Elle interpelle les politiques publiques de gestion des espaces ouverts et les modalités de gouvernance territoriale (Rey-Valette et al. 2011). La démarche est très souvent utilisée par Lardon, elle est basée sur une grille d'analyse des configurations socio-spatiales qui représente les modalités d'interactions entre acteurs, activités et espaces (Lardon 2012), elle indique les relations que les acteurs tissent au territoire pour leurs activités et la manière dont ils se coordonnent entre eux pour des actions collectives établies à ce territoire (Figure 35).

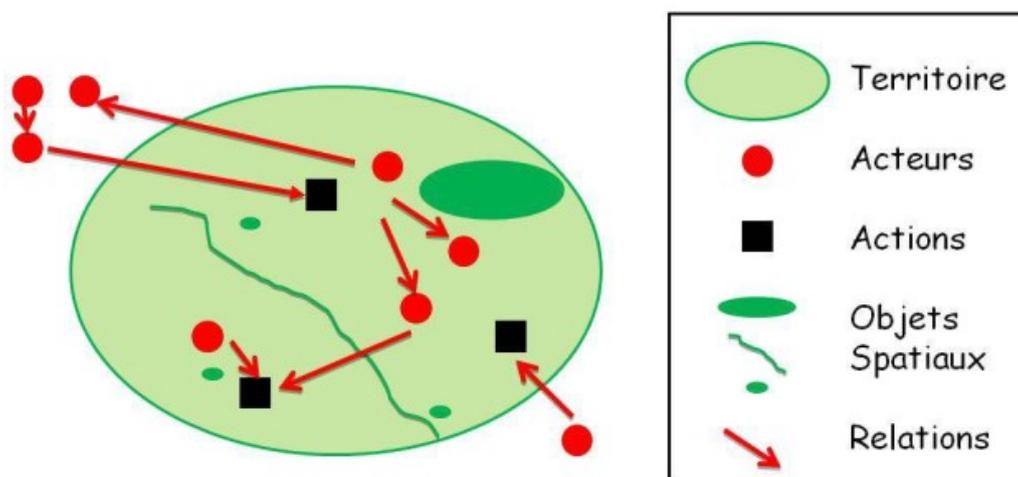


Figure 35: Configuration socio-spatiale. Source : (Lardon et al. 2012).

Une recherche établie par Lardon dans le Pays du Grand Clermont, un territoire centré sur une grande agglomération, Clermont-Ferrand, qui joue le rôle de métropole régionale bordée par les deux grands Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne (PNRVA) à l'Ouest et Livradois-Forez (PNRLF) à l'Est. Lardon s'intéresse dans ce territoire plus particulièrement à trois des communautés de communes, dans des configurations particulières d'interface urbain-rural : la Communauté de communes de Volvic Sources et Volcans, la Communauté de communes des Cheires et la Communauté de communes Billom Saint-Dier. Cette recherche est effectuée dans le cadre de la formation d'étudiants de Master, pendant laquelle des entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'une trentaine d'acteurs divers dans l'objectif de constituer le diagnostic basé sur l'analyse des configurations socio-spatiales (Lardon 2015).

D'après cette même auteure, les configurations socio-spatiales visent à caractériser les dynamiques sociales et spatiales constitutives des territoires porteurs de projets, elles permettent plus largement de s'interroger sur les leviers d'action mobilisés dans les processus de développement territorial. Etablir une grille des configurations socio-spatiales permet de représenter les modalités d'interactions entre acteurs, activités et espaces (Lardon 2012). L'émergence ou l'absence d'acteurs, leurs contributions à la réalisation des actions, l'identification de leurs interactions sont mises en évidence par la comparaison des configurations socio-spatiales à différents moments du projet de conception, lancement et mise en œuvre.

Les formes d'organisation varient en fonction de la répartition spatiale, concentrée ou diffuse, du statut ou de la prévalence des acteurs et des procédures sur le territoire du projet et selon les liens existants ou inexistantes avec des acteurs externes. Elles permettent de lire la contribution des actions au projet du territoire et la manière dont les acteurs (internes ou externes à la région) s'organisent pour estimer les ressources régionales.

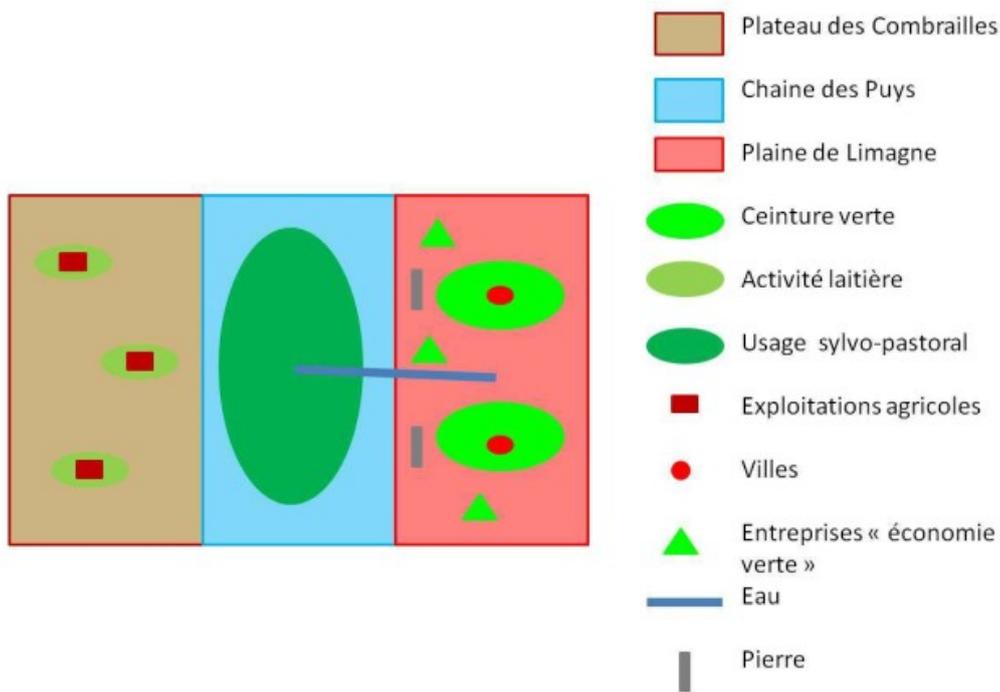


Figure 36: Trois formes d'agriculture selon les configurations spatiales dans la Communauté de Volvic, Source et Volcans. Source : (Lardon 2015).

La comparaison des configurations socio-spatiales à différentes étapes du projet met en évidence l'absence ou l'apparence des acteurs et leur contribution à la mise en œuvre des actions. La première grille de la composition spatiale de la communauté de commune de Volvic, Sources et Volcans (Figure 36) représente le paysage contrasté entre le plateau de la Combrailles et la plaine de Limagne. Selon Lardon (2015), diverses formes d'agriculture peuvent cohabiter dans la zone du projet, sans valoriser cette diversité dans la dynamique du projet.

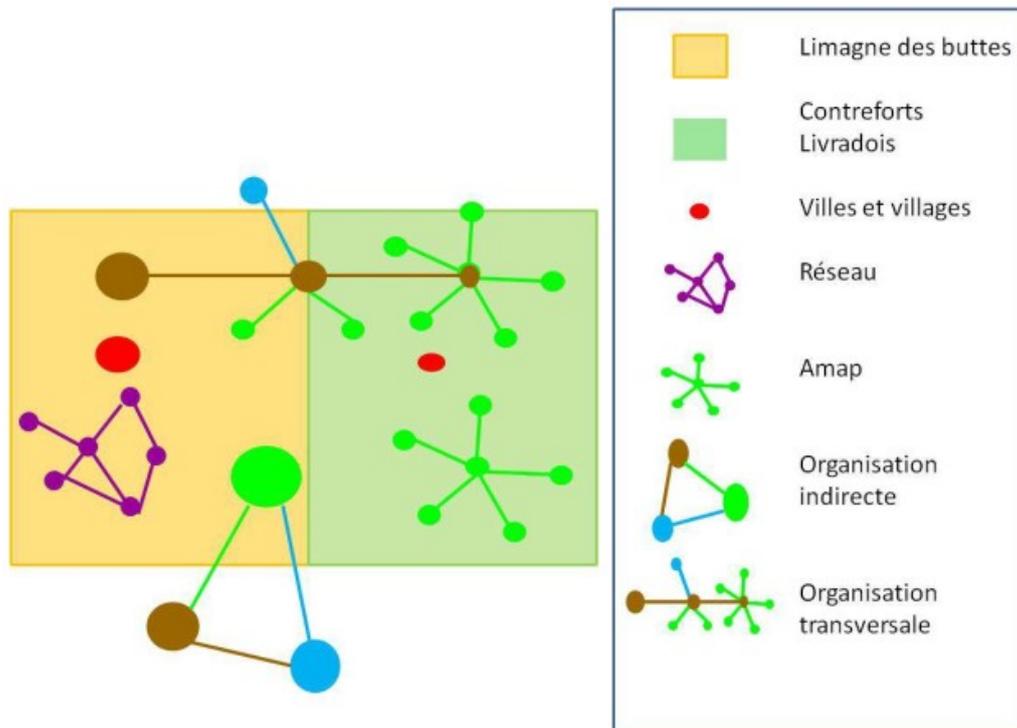


Figure 37: Relations entre acteurs dans les formes d'agriculture de la Communauté de commune de Billom Saint-Die. Source : Lardon, 2015.

Deux modèles coïncident avec différentes façons de coordonner l'action collective. Le premier modèle "en réseau" représente un espace tissé dans des relations assez fortes entre des organisations et des acteurs collectifs locaux. Ce lien découle de projets collectifs ayant un impact local à travers la production et la commercialisation de produits agricoles spécifiques. Les activités sont coordonnées indépendamment d'une autorité centrale. C'est le cas, par exemple, des acteurs associés à l'"ail de Billom". Le deuxième modèle "Amap" représente un espace organisationnel composé de sous-systèmes dans des réseaux organisés pour l'échange de population, avec des exigences, des fabricants et des produits divers. Les modèles suivants sont cohérents avec la volonté des acteurs institutionnels de s'engager dans l'agriculture. Un troisième modèle d'"organisation indirecte" concerne les situations où les gouvernements locaux ont des raisons de fonder des projets sur des bases non agricoles. Cependant, certaines mesures à objectifs environnementaux, culturels ou sociaux peuvent avoir un impact agricole positif. De telles actions, qu'elles soient indirectes ou intervenantes, n'affecteront que marginalement le développement de l'agriculture locale. A l'opposé, le quatrième modèle d'"organisation transversale" aborde la situation où les gouvernements locaux voient l'agriculture comme un axe à partir duquel ils peuvent créer une dynamique territoriale forte et un levier d'action clé du développement territorial. Leur action vise à harmoniser différents

modèles de développement agricole, ou différentes filières (agriculture de proximité et biologique, restauration collective, etc.). Ce modèle d'agriculture territoriale vise à décloisonner les échelles d'action, à différencier les secteurs et les perspectives publics et privés, et à fournir un soutien financier.

Dans cet exemple, l'auteure a conclu à la présence d'une diversité de formes d'agriculture et une variété de combinaisons avec d'autres activités d'élevage, d'industrie verte, etc. dans ces territoires en périphérie de l'agglomération clermontoise. Ses recherches ont montré que de nouveaux acteurs interviennent dans la dynamique de développement de ces territoires, tant ruraux que périurbains, et que de nouvelles formes de coordinations apparaissent entre ces acteurs. Ce qui semble manquer d'après Lardon dans ces territoires, c'est la vision d'un territoire, partagée par les différents acteurs et interreliée aux territoires voisins (Lardon 2015). Avec l'émergence de nouveaux modèles de développement des territoires périurbains et l'apparition d'un nouveau processus d'organisation d'intervenants, l'approche des configurations socio-spatiales se révèle importante pour interroger l'aptitude des acteurs locaux et des institutions à intervenir et à tisser des interactions entre eux dans un processus organisationnel de gouvernance aidant le développement de ces territoires périurbains.

### **5.1.3. La segmentation par Bryant (1999)**

Christopher Robin Bryant, est géographe et chercheur canadien, il travaille sur plusieurs thématiques d'actualité liées au développement durable de la communauté, stratégies de planification et de management des territoires, dynamiques et planification des territoires périurbains, participation communautaire et développement local. Ses travaux sur la frange urbaine et ses dynamiques depuis les années 1980 se focalisaient sur le processus régional de formation de franges urbaines dans le contexte de développement régional (exemple Bryant et al. 1982 et Bryant et Buffat 1999). Depuis les années 1990, le chercheur s'occupa de la thématique de gouvernance des territoires périurbains. Ses multiples travaux de recherches dans le domaine de la planification des territoires à travers le développement des approches d'analyse et de management, contribuent à la promotion d'études académiques et professionnelles en Europe et en Amérique du Nord, à travers son développement des stratégies de segmentation et de système Relationship des territoires.

Planifier et gérer le développement des territoires périurbains posent plusieurs défis, qui deviennent de plus en plus complexes, surtout avec la croissance de la participation de la société civile et son hétérogénéité, augmentant les segments d'intérêts qui composent ces territoires

périurbains (Loudiyi, Bryant et Laurens 2008). Fréquemment, les principaux segments représentent une combinaison de caractéristiques thématiques et géographiques, par exemple, le développement agricole à proximité de zones humides écologiquement sensibles (Bryant 1995). La segmentation est plus qu'un dispositif aidant à décrire la situation d'une communauté et les préoccupations de ses habitants. D'un côté, chaque segment est associé à un ensemble d'intérêts, où il est considéré comme une construction autour de laquelle l'analyse de la transformation des espaces ruraux locaux dans la frange urbaine peut être étudiée dans son cadre. Il est important d'identifier les réseaux et les acteurs associés aux différents segments et leurs positions relatives dans la communauté en termes de pouvoir et d'influence. D'un autre côté, les segments peuvent également être considérés comme des moteurs organisant la planification et la gestion de développement local. En effet, il est de plus en plus fréquent de constater des processus de planification et de gestion du développement local organisés autour et au sein des segments.

L'un des exemples de l'application de la méthode des segments dans une frange urbaine par ce chercheur est celui du Parc Naturel Régional « De Chevreuse », situé à 30 km de Paris. Cette étude a comme objectif de vérifier la mobilisation et la participation de tous les segments d'intérêts dans ce territoire pendant ses différentes phases. La région de localisation du Parc a subi des pressions au milieu des années 1970, des familles riches sont venues s'installer dans cette région riche par de vastes zones de forêt (16% de la superficie totale du Parc) avec un riche patrimoine culturel et architectural. Un petit nombre de citoyens ont préparé avec le système politique local et régional la naissance du Parc. Sa structure de gestion comprend une variété d'intérêts représentée à travers les institutions et les associations formelles. Ce segment sur le thème de l'environnement « ... a conduit à une caractéristique relativement permanente dans la frange urbaine de Paris avec deux impacts locaux et régionaux, ce qui affecte le modèle global de développement dans ce domaine » (Bryant 1995).

Dans cet exemple, un segment sur le thème de l'environnement a engendré plus d'un groupe de pression. Le mode de segment montre comment ce groupe de défenseurs du Parc ont porté leurs préoccupations spécifiques concernant l'environnement local à un tel niveau que d'autres acteurs locaux et externes ont coopéré pour soutenir un projet régional majeur. Il pourrait être poursuivi pour montrer dans quelle mesure l'ensemble initial d'intérêts ont été en mesure de maintenir leur influence sur les orientations politiques dans le Parc, en traçant les décisions et les actions des différents acteurs dans le cadre des différents réseaux de relations dans lesquels ils fonctionnent.

Le chercheur a conclu que l'ensemble des intérêts menés par ces défenseurs ont pu influencer les orientations politiques dans ce Parc, malgré que les agriculteurs qui sont représentés dans la structure de gestion et qui gèrent 33% de la superficie du Parc ont eu peu d'influence sur ces orientations politiques (Bryant 1995). En fin de compte, ces processus de planification et de gestion du segment plus inclusives peuvent conduire à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets qui peuvent changer les modèles de développement dans une région. L'insuffisance de données sur la méthode de segmentation dans les articles publiés par le chercheur nous ont empêchés de travailler avec cette méthode malgré son importance pour les territoires périurbains, et malgré l'importance des recherches de Bryant pour l'investigation théorique et conceptuelle sur la gouvernance et les territoires périurbains au cours de la présente recherche.

### **5.1.4. L'application de la technique de l'observation par Loudiyi (2008)**

Selma Loudiyi est une chercheuse travaillant sur un ensemble de thématiques d'actualité parmi celles-ci : le développement territorial, les territoires périurbains et ruraux, agriculture et alimentation, gouvernance et espaces ouverts, projet urbain, développement durable et mobilisation sociale. Loudiyi aborde dans beaucoup de recherches, le déroulement du processus de concertation en analysant les effets propres et induits par l'instrumentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), instrument d'action publique de nature générique, mis en œuvre par la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (2000) et repris par la loi sur l'habitat et l'urbanisme (2003), cet instrument intègre la planification urbaine dans la mesure où les enjeux proprement spatiaux laissent place à des enjeux d'implication et de participation sociale (Loudiyi 2008).

Dans l'une de ses recherches sur le projet urbain et la construction des capacités d'action collectives, Loudiyi œuvre à montrer que l'enjeu primordial d'un projet urbain est moins de résoudre un problème posé à une communauté qu'à enclencher, soutenir et assurer la continuité d'une mobilisation sociale garante de l'efficacité des politiques publiques. Pour ce faire, elle prend l'exemple du SCoT du Pays du Grand Clermont en étudiant les modalités de la participation des acteurs dans son élaboration et leurs implications dans la construction d'un système d'action autour d'un projet urbain (Loudiyi 2008), dans le cadre d'un article de recherche intitulé « Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont », par sa participation à l'élaboration du dispositif

et par son assistance aux séances de concertation autour du SCoT<sup>12</sup>, Loudiyi propose d'interroger l'effectivité de la transformation de l'action publique en analysant la conduite de la concertation locale dans la mise en place du SCoT du Pays du Grand Clermont. Au début de cette recherche, elle commence à présenter le cadre théorique proposé autour de l'instrumentation de l'action publique, qui offre une grille pour répondre à la logique de mobilisation ancrée dans les projets urbains, et sur les activités de planification concertée qui génèrent une forme de gouvernance territoriale, pour montrer que le SCoT présente les caractéristiques d'un instrument de gouvernance du territoire. En deuxième moment, la description de l'exemple du Grand Clermont permet de préciser les facteurs réels qui déterminent le déploiement de SCoT. La troisième partie revient sur les modalités de participation des acteurs à l'élaboration du SCoT du Grand Clermont et leurs implications pour la construction de dispositifs d'action autour des projets urbains, elle analyse les effets obtenus grâce à l'instrumentation de l'action publique, à travers les procédures adoptées et les outils mobilisés dans la conduite locale de la concertation. L'auteure a suivi et observé l'opération de la concertation pour le diagnostic du SCoT, son rôle explicite était d'observateur extérieur. Parallèlement, elle a été reconnue pour sa capacité à concevoir des outils participatifs sans aucune ingérence dans la mise en œuvre du "jeu de cartes". Ce jeu est caractérisé par son aspect ludique particulièrement reflété dans l'utilisation d'une terminologie spécifique au jeu " Dame de Cœur", "Joker", etc. Comme le prévoient généralement les règles particulières du jeu, le joueur détenant la "Dame de Cœur", carte maîtresse de la séance introduisant le thème général, doit initier le jeu après distribution des "cartes" ; puis avec les informations qui sont mentionnées, discute, complète, voire se positionne par rapport à l'ensemble. Ce jeu regroupe trois familles : l'état des lieux, les positionnements politiques et les démarches et projets existants ou en cours. Le diagnostic de SCoT est structuré autour de trois grandes commissions thématiques : cadre de vie et qualité du territoire, développement économique et fonctions métropolitaines, solidarité et cohésion sociale. La mobilisation des acteurs du Grand Clermont est réussie grâce à la stabilisation d'un système d'acteurs, la définition d'une identité collective capable de structurer une capacité d'agir (Loudiyi 2010).

La concertation pour le diagnostic du SCoT est constituée en deux phases : une étape préliminaire où une étude visant à recueillir les attentes des acteurs vis-à-vis du SCoT, suivie

---

<sup>12</sup> L'auteure n'a pas évoqué le type d'observation utilisée ni comment elle l'a manipulée dans cette recherche.

de la préparation d'un rapport sur le schéma directeur ; et la deuxième étape dans laquelle des débats sont organisés sur des questions et des enjeux des espaces désignés. L'observation de la procédure de consultation locale pour le diagnostic du SCoT à Grand Clermont, montre à quel point les outils conçus par les chercheurs peuvent s'échapper et faire l'objet d'une adoption "libre" par les acteurs. Loudiyi a conclu par une analyse critique de la mise en œuvre de ce dispositif et soulève de nouvelles questions. Qui contrôle l'utilisation des outils créés ? Comment les chercheurs peuvent-ils appréhender l'obtention d'outils participatifs et comment les utiliser ? Comment clarifier la mission des chercheurs impliqués dans les démarches participatives ? L'importance de soutenir une approche participative et de développer la méthodologie qui l'accompagne, et engager une analyse réflexive de la position du chercheur au sein de ces systèmes.

En finale, Loudiyi confirme qu'un SCoT s'élabore à partir de travaux de commissions de l'organisme porteur du projet, soutenus par des études complémentaires effectuées par des experts ou scientifiques locaux. En tant qu'instrument de l'action publique, le SCoT a l'ambition d'inclure et de faire dialoguer plusieurs acteurs hétérogènes, suivant une mobilisation sociale autour d'une ressource partagée. L'auteure affirme que le SCoT est un instrument de gouvernance territoriale qui reste à définir selon le lieu à investir. Elle s'appuie sur une analyse effectuée par le CERTU (2008) pour exposer deux modalités de gouvernance territoriale autour d'un SCoT. Soit les acteurs sont associés aux phases officielles de consultation et participent peu aux discussions amont, où leurs avis sont recueillis par le maître d'œuvre avec une audience restreinte. Soit leur association dans le cadre d'un dispositif de concertation plus large, sans pour autant que les positions ne soient considérées dans le SCoT.

Vers la fin de sa recherche, l'auteure constate que la conduite locale du processus de diagnostic partagé du SCoT, favorise une mobilisation sociale au processus d'interactions entre acteurs, à la construction d'un accord et enfin à la production d'une vision partagée. Elle dévoile ainsi que le processus de construction est caractérisé par une prédominance des élus et des institutions, ce qui s'accorde mal avec les injonctions à la participation et à la démocratisation des prises de décision (Loudiyi 2008). La présence de l'auteure aux séances de concertation autour la construction d'un diagnostic partagé du SCoT du Pays du Grand Clermont en tant que chercheur, lui a permis d'avoir une vision claire du processus aidant à constater que la réussite du processus participatif est dépendante à la stabilisation d'un système d'acteurs, la définition d'une identité collective capable de structurer une capacité d'agir.

### **5.1.5. L'application de la technique de l'entrevue semi-directive par Serrano (2015)**

José Serrano, professeur des universités en Aménagement de l'espace et de l'urbanisme travaillant sur plusieurs thématiques liées à l'aménagement de l'espace et l'urbanisme, la périurbanisation, le foncier agricole, le rapport ville et agriculture, la gouvernance du périurbain et le développement urbain et territorial, etc.

Dans ses recherches, Serrano interroge les élus sur le développement de leurs communes, la place des espaces agricoles dans les projets de développement communaux et les moyens utilisés. Les représentants de la profession agricole sont interviewés sur les opérations de sanctuarisation du vignoble qui ont gelé la croissance de l'agglomération. Et pour recueillir les positions des agriculteurs face à ces projets et afin de connaître leurs méthodes d'adaptation au contexte périurbain, ils ont été interrogés par le chercheur en constituant un échantillon représentant la diversité des systèmes d'exploitation (polyculture, élevage, céréaliculture, maraîchage).

Partant de fait que les espaces périurbains sont présentés comme des espaces de conflit (Mora 2008), la recherche de Serrano et Vianey (2014) « Patrimonialiser des activités agricoles pour banaliser la consommation d'espaces agricoles périurbains », analyse les usages controversés des espaces agricoles situés à la périphérie de l'agglomération de Tours. Les auteurs cherchent à vérifier que les décisions prises par les collectivités territoriales au nom de la limitation de la consommation foncière tendent soit à distinguer l'espace agricole en patrimonialisant des activités agricoles, soit à considérer les espaces agricoles comme un espace « générique ». Leur recherche qui s'appuie sur la synthèse de recherches menées dans l'agglomération tourangelle depuis une dizaine d'années (entre 2004-2014) a été établie grâce aux enquêtes semi-directives auprès des différents acteurs de l'espace périurbain de l'agglomération.

Les stratégies des élus et des acteurs impliqués dans les projets à l'échelle communale ou à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle ont été saisies lors d'entretiens semi-directifs, réalisés à des époques et pour des objectifs multiples appuyant la même thématique et le même objet liés aux stratégies de développement et l'utilisation de l'espace agricole comme facteur de développement. Ces enquêtes abordaient les conditions de production et les pratiques agricoles, le rapport des agriculteurs aux autres acteurs du territoire et la perception des activités de diversification notamment les mesures d'entretien

du paysage ou de préservation de la nature. Serrano a interrogé les élus sur le développement de leurs communes, sur les moyens utilisés et sur la place des espaces agricoles dans ces projets (Serrano 2015). Le volet « développement économique » a été analysé à partir d'entretiens avec les élus ou les techniciens des intercommunalités, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les représentants de profession agricole ont été enquêtés (Serrano et Demazière 2009), Serrano et Vianey ont interviewé les agriculteurs pour comprendre leurs positions face à un projet d'aménagement économique (Serrano et Vianey 2011) ou sur un espace plus large, pour connaître leurs méthodes d'adaptation au contexte périurbain (Quarantin 2012). Le schéma d'entrevue portait sur les modalités de production et les pratiques agricoles, les relations des agriculteurs avec d'autres acteurs du territoire et les activités de différenciation envisagées, y compris la conservation du paysage ou les mesures de conservation.

L'auteur utilise comme grille d'analyse de la diversité des stratégies des acteurs interviewés l'approche sociologique des organisations qui vise à expliquer les stratégies des acteurs dans une organisation du point de vue de l'usage du pouvoir (Serrano 2015). La discussion des résultats de la recherche a dévoilé que les élus envisagent l'agriculture de manière exclusive et ne voient les agriculteurs engagés, que dans une seule fonction de production alimentaire (Duvernoy 2002). Les représentants de la profession d'agriculture se contentent de défendre l'indemnisation la plus élevée en restant fidèle à une conception du foncier comme ressource générique. De leur part, les agriculteurs pensent que le sol est une ressource spécifique non délocalisable, chaque surface de vignoble consommée par l'urbanisation ne peut être compensée par d'autres surfaces à l'extérieur de l'aire d'appellation (Serrano et Vianey 2014). Le chercheur adapte l'approche de la sociologie des organisations pour déterminer l'autonomie décisionnelle des parties prenantes, il déduit que les élus et les agriculteurs aient chacun une zone d'incertitude. La perception ségréguée de l'espace agricole par les élus se conjugue aux stratégies foncières des agriculteurs pour désenclaver ou au contraire limiter l'usage de l'espace. Le cas général est la consommation aveugle des terres agricoles pour les besoins de l'urbanisation, le cas spécifique est la sanctification (Figure 38).

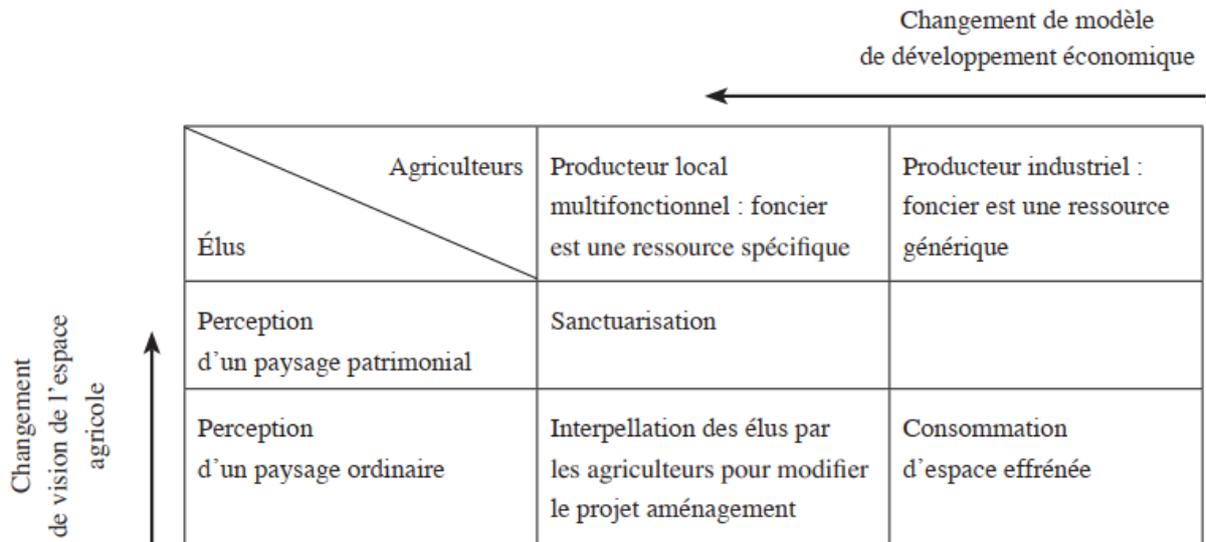


Figure 38: Combinaison des stratégies foncières des agriculteurs et des perceptions de l'espace des élus municipaux. Source : (Serrano et Vianey 2014).

La méthode des entretiens semi-directifs a prouvé son efficacité dans ces recherches effectuées dans le territoire de l'agglomération tourangelle, et ce, grâce à sa capacité d'appréhender les stratégies des différents acteurs impliqués dans les projets de planification et d'aménagement, et de recueillir les positions des agriculteurs et de leurs représentants face à ces projets. Cependant, le processus d'enquêtes a été bel et bien long, et laborieux où il a nécessité la mobilisation de plusieurs chercheurs pendant différentes périodes pour l'effectuer.

En guise de conclusion, les chercheurs ont confirmé que les acteurs interrogés se positionnent différemment. Les élus cherchent à maintenir une agriculture patrimonialisée qui participe à la gestion de l'espace et au développement souhaité. Les institutions de la profession agricole sont des acteurs-clé, leur poids relativise la place des acteurs publics (Fouilleux, Goulet, 2012 cité par (Serrano et Vianey 2014)), ils engendrent une conception générique de la terre et une a-territorialisation de l'agriculture, qui s'accompagne de la patrimonialisation d'une petite partie des espaces agricoles (Serrano et Vianey 2014).

## 5.2.L'APPROCHE COMPREHENSIVE DE L'ETUDE QUALITATIVE

### 5.2.1. Les méthodes d'investigation : des techniques de recherche diversifiées

L'étude qualitative est l'ensemble des méthodes et des techniques permettant d'effectuer des études qualitatives de fond afin de collecter ou d'analyser des données spécifiques auxquelles on ne peut pas attribuer une valeur ou une caractéristique mesurable. L'approche compréhensive de la méthode qualitative a surtout pour objectif d'effectuer une

investigation qualitative et de collecter l'information sur un objet d'étude, et d'analyser et de comprendre des phénomènes, des comportements de groupe et des faits.

L'analyse de l'objet d'étude grâce aux méthodes d'investigation permet de postuler un éventail d'associations typiques tels que : la consistance, la spécificité, la temporalité, la plausibilité, la cohérence, l'analogie, etc. (Schneider 2007).

Le processus des méthodes d'investigation se structure en trois moments clés du travail, premièrement le recueil des informations pouvant apporter des éléments de réponse crédibles, deuxièmement la préparation et le traitement des données par les retranscrire, les coder et les synthétiser et dernièrement l'analyse et l'évaluation des résultats. Les méthodes d'investigation sont très souvent appliquées à des champs disciplinaires analysant l'organisation sociale des populations, on distingue leur application dans la discipline de l'anthropologie, la sociologie, l'ethnologie, la psychologie et les sciences politiques (Badan 2017). L'urbanisme et l'aménagement du territoire en tant que disciplines associant société et acteurs reconnaît une application en vogue des méthodes d'investigation permettant d'appréhender l'espace en tant que résultat des interrelations entre représentations et pratiques sociales, de ce fait ils empruntent des techniques d'enquêtes et de questionnaires des sciences humaines et sociales.

La méthode d'investigation est envisagée comme une véritable construction et comme une stratégie d'ensemble dont les impératifs pour le chercheur en urbanisme et en géographie sont la réflexivité, la prise de distance et la créativité ; ces impératifs permettent d'accéder à une compréhension renouvelée et originale des phénomènes urbains et géographiques (Bertrand et al. 2006). Selon les objectifs et le sujet de la recherche, des techniques de recherches diversifiées peuvent être utilisées dans la méthode d'investigation, parmi ces techniques, on trouve notamment la technique du questionnaire, l'analyse de contenu et l'entrevue de recherche, etc.

### **5.2.1.1. La technique du questionnaire de recherche**

Le questionnaire de recherche est un questionnement écrit sur un sujet de recherche particulier, il peut être utilisé dans une approche qualitative, comme une technique de collecte de données descriptives et approfondies sur les perceptions et les expériences. Selon Albarello (2007), le questionnaire de recherche constitue à la fois le point de départ de l'observation empirique qui s'ensuit et le résultat de la réflexion théorique approfondie qui précède. Après l'interview, la technique du questionnaire devient la plus couramment utilisée dans divers types d'enquêtes et de recherches en sciences sociales. En fonction des objectifs recherchés ou des

domaines d'étude (connaissances, personnalité, caractère, attitudes, et bien d'autres), il en existe différentes formes de questionnaires, les objectifs de la recherche et les éléments contenus dans les hypothèses constituent les fondements de construction du questionnaire (Aktouf 1987). D'après Blanchet, Ghiglione et al.; (1987), dans certaines circonstances, il s'avère pertinent d'utiliser le questionnaire comme technique d'investigation, pour vérifier des hypothèses sous une forme de relations entre deux ou plusieurs variables. L'avantage d'utilisation du questionnaire dans ces circonstances est double, il offre une méthode relativement rapide et efficace pour collecter des informations auprès d'un grand nombre de participants, de plus, le questionnaire permet d'obtenir des données à grande échelle, ce qui facilite la généralisation des résultats d'une sous-population à une population plus large. Dans une approche qualitative, il est généralement préconisé de soutenir le questionnaire avec d'autres techniques de recherche pour une compréhension approfondie des phénomènes étudiés.

### **5.2.1.2.L'analyse de contenu, une technique d'investigation**

L'analyse de contenu est une technique qualitative visant à analyser et interpréter les données recueillies à travers des documents, des entrevues, des archives, des rapports, des discours, etc. Cette technique implique une prospection systématique et rigoureuse du matériel pour identifier des thèmes et des contextes d'action, elle permet d'obtenir une compréhension détaillée du discours et des représentations sociales liées au sujet de la recherche.

En fonction des hypothèses de la recherche, l'analyse de contenu procède généralement par la décomposition des données en unités significatives, telles que des mots, des phrases ou des thèmes. Ces unités sont ensuite examinées dans leur contexte et interprétées pour donner un sens global au contenu. Cette technique est considérée comme exogène, parce qu'elle est réalisée en dehors du contenu lui-même, en fonction des objectifs spécifiques de l'étude (Albarelo 2007). Elle vise à rendre le contenu plus intelligible en identifiant les éléments clés, les relations et les significations implicites en les reliant aux objectifs de l'étude. Selon Aktouf (1987), la technique de l'analyse de contenu est une étude de texte qui se veut :

-Objective : chaque chercheur analysant les mêmes données et poursuivant les mêmes objectifs et démarches de recherche devrait aboutir aux mêmes résultats.

-Systématique : il est indispensable d'identifier, classifier et examiner toutes les différentes significations de l'intégralité du contenu en relation avec les objectifs du chercheur.

-Quantitative : il est possible de quantifier les éléments significatifs en effectuant des calculs, des comparaisons statistiques, des pondérations, des analyses de fréquence et de moyenne.

### **5.2.1.3. La technique de l'entrevue de recherche**

Inscrit dans la méthode d'investigation, l'entretien est vu par (Blanchet et Gotman 2007) comme un instrument permettant l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal, il aide à comprendre et analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques. L'entretien mène une analyse des récits, des explications par le recueil de paroles, d'opinions, de positions, d'idées que l'interviewer cherche, puis il déplace, sélectionne et intègre ces données dans un cadre respectant les impératifs de sa recherche (Bertrand et al. 2006) cette double exigence procure à la technique de l'entrevue une place primordiale au sein des méthodes d'investigation qui est souvent soutenue par l'application des techniques d'observation et d'analyse de contenu.

Conduit en respectant diverses règles, l'entrevue de recherche est un discours entre deux personnes, un interviewer et un interviewé, dans l'objectif de créer un discours linéaire de l'interviewer sur un thème de recherche prédéfini (Blanchet et Gotman 2007). Selon (Kaufmann 2011), l'entrevue occupe une place importante dans le dispositif de recherches par ses multiples applications, elle peut être appliquée d'une façon exclusive dans l'objectif de comprendre ou de décrire, c'est l'entrevue exploratoire, une technique souple entre les mains du chercheur attiré par la richesse du matériau qu'il découvre. Elle peut être aussi utilisée dans l'objectif de mesurer, elle représente un instrument de recueil d'informations constituant un modèle de vertu méthodologique. En l'associant à d'autres techniques, l'entretien se limite à être un instrument complémentaire, l'entretien exploratoire par exemple permet de lancer et de cadrer une enquête considérée comme support exploratoire. L'entretien d'illustration sert à donner de la vie à des démonstrations trop sèches.

Selon le degré de liberté accordé aux informateurs, l'entrevue de recherche utilisée par la méthode d'investigation peut prendre deux formes, entretien semi-directif ou non directif. Ces formes proposent des degrés différents de structuration des questions et d'interaction entre l'interviewer et l'interviewé. Le choix entre ces deux formes dépend des objectifs attendus et de la nature du sujet de la recherche, lorsque l'interviewer souhaite collecter des informations cohérentes sur des thèmes spécifiques en laissant des marges de liberté aux interviewés, il favorise l'utilisation de l'entretien semi-directif. En revanche, lorsque l'interviewer souhaite

explorer les expériences subjectives et les contextes sociaux en profondeur où l'expression libre de l'interviewé est essentielle, le chercheur privilège l'utilisation de l'entretien non directif.

L'entretien non directif offre une plus grande liberté à l'interviewé de s'exprimer, ce qui favorise une exploration plus profonde et une expression plus authentique des perceptions et des expériences de l'interviewé. Selon Aktouf (1987), le chercheur utilisant cette forme doit sélectionner les personnes concernées directement par le problème, ou les plus informées sur le sujet de la recherche.

### **5.2.1.3.1. L'entretien semi-directif**

Qualifié par Kaufmann (2011) comme une technique « d'entretien compréhensif », l'entretien semi-directif offre au répondant la liberté de s'exprimer, où la directivité dans ce type est minimale ; l'interviewer peut tirer des informations sur l'objet d'études et des données auxquelles il n'aurait pas pensé, ressorties de la réalité du terrain (Romelaer 2005). À mi-chemin entre le directif et le non-directif, l'entretien semi-directif est une combinaison de ces deux types aidant à s'informer et de vérifier des données particulières liées aux hypothèses préétablies (Aktouf 1987). Ce type d'entretien est une possibilité d'approche libre d'adaptation et d'évolution en fonction des besoins de l'interviewer (Badan 2017). L'instrument « entretiens semi-directifs » s'inscrit dans la technique de l'entrevue de recherche qui relève de la méthode d'enquête, appliquée dans plusieurs disciplines, elle vise à produire un matériau et l'analyser par la suite par des modèles spécifiques. Ce type d'entretien est conduit comme une conversation où le chercheur amène le répondant à communiquer des informations et des idées nombreuses en prononçant une phrase d'entame, puis le chercheur laisse le répondant s'exprimer librement dans son propre langage en soutenant le discours avec des « oui » et en intervenant avec des relances si le répondant s'éloigne du sujet ou pour maintenir la dynamique de l'entretien (Romelaer 2005).

L'entrevue semi-directive aide à analyser un réseau social d'acteurs intervenant dans des projets liés aux champs de planification, d'aménagement et de gestion collective des territoires, c'est une technique centrée sur un guide ou un schéma d'entrevue établi par l'interviewer ou par l'équipe d'interviewers, qui constituera une base d'analyse une fois l'entretien est terminé. On peut constater que l'entretien semi-directif est l'une des techniques les plus utilisées et constitue une technique commune dans la majorité des recherches analysées, associée souvent à d'autres techniques comme l'analyse des segments, l'analyse des instruments des politiques publiques et le diagnostic des configurations socio-spatiales.

### 5.2.1.3.2. Schéma d'entrevue, un instrument de recueil et d'analyse

La grille de questions, le guide d'entretien ou le schéma d'entrevue est un ensemble organisé et hiérarchisé des thèmes que l'interviewer souhaite explorer, elle constitue une conciliation entre un discours librement exprimé et des réponses aux questions de recherches (Blanchet et Gotman 2007), c'est en utilisant cette grille que l'enquêteur peut faire ses relances « *le guide de l'interviewer est la liste des thèmes auxquels l'interviewer s'intéresse, thèmes sur lesquels il est susceptible d'effectuer ses relances* » (Romelaer 2005).

Elle constitue un instrument permettant de guider l'entrevue et de s'assurer que toutes les thématiques abordées sont couvertes. La grille de questions doit être préparée et conçue avant le début de l'entretien et peut être modifiée et actualisée en fonction des réponses obtenues. Elle peut également être utilisée pour structurer les données recueillies et faciliter leur analyse. L'interviewer mène une enquête en complétant cette grille de questions préalablement définie, permettant de structurer l'interrogation, une fois la phase d'entretiens terminée, la grille offre une base de comparaison et établit une trame directrice de l'analyse des données et de la comparaison entre les interventions des répondants (Badan 2017). Sa structure de thèmes établie en fonction des hypothèses de la recherche permet à l'enquêteur d'évoquer des relances pertinentes sur les différents énoncés du répondant afin de maintenir un état de dynamique et de pertinence à l'entrevue.

### 5.2.2. Sonal : logiciel de traitement et d'analyse de données qualitatives

La transcription et l'analyse des enregistrements prennent beaucoup de temps, ce qui stimule le chercheur à utiliser des logiciels d'aide à la transcription et l'analyse, Sonal est apparu parmi les logiciels gratuits, facile à maîtriser et à appliquer, il est développé par le sociologue Alex Alber. Ce logiciel est dédié aux analyses de données qualitatives, il offre une aide à la construction, la retranscription et l'analyse de corpus de données qualitatives. Selon (Guillaume et Benjamin 2018), Sonal cumule un certain nombre d'avantages parmi lesquels :

- Le fait de pouvoir assister la retranscription des entretiens par un système de dictée et de raccourcis locuteurs ;
- La possibilité de découper des segments de textes, de les coder et de réaliser une véritable analyse thématique ;
- La prise en charge de fichiers audio et vidéo, laquelle permet de préserver l'intégrité du matériau de base et d'intégrer la dimension temporelle à l'analyse.

## Chapitre 5

Sonal facilite la transcription des textes en les superposant aux bandes sonores, lors de la transcription, une balise s'associe automatiquement au début de chaque phrase de l'entretien, ce qui aide à trouver les citations durant l'analyse. Au fur et à mesure de la saisie, Sonal permet de thématiser les différents thèmes ou passages dans le même entretien, ce qui assiste la comparaison de ces thèmes entre les différents entretiens (Alber 2010).

En termes d'analyse, Sonal établit et assiste à quatre types d'analyses, dont deux qualitatives et deux quantitatives. La première méthode « qualitative » est l'approche compréhensive, elle consiste à envoyer les extraits triés dans une fenêtre de « synthèse » où ils pourront être relus et réécoutés, et éventuellement exportés vers un traitement de texte. Le logiciel n'effectue pas l'analyse, elle doit être faite manuellement hors logiciel, car il est seulement un outil d'aide à l'analyse en exposant les extraits retranscrits. La deuxième méthode « qualitative » consiste à l'analyse de la dynamique des interventions, sur la base du nombre de mots utilisés par l'interrogateur et par ses répondants. La troisième méthode, c'est l'analyse lexicométrique « une approche quantitative » qui consiste à étudier le vocabulaire utilisé dans les extraits filtrés. La quatrième méthode, c'est l'analyse chronométrique « une approche quantitative » qui consiste en l'analyse des temps de parole. De ce fait, partant de notre hypothèse de recherche nous devons procéder à l'analyse qualitative portant sur des données textuelles thématiques qui peut être assistée et aidée par la première approche compréhensive.

L'analyse et l'interprétation des données se fait sur la base des interprétations des segments de discours découpés par thématique, sous-thématique ou sens et appelés « unités discursives ». Selon le type d'unité discursive significative ou numéraire, les unités discursives peuvent être abordées différemment suivant trois approches :

Approche analytique compréhensive des unités discursives de type significatif.

Approche analytique fréquentielle des unités discursives de type numéraire. Sonal offre à travers cette approche trois analyses quantitatives : l'analyse tabulaire, l'analyse chronométrique et l'analyse des échanges (dites ADI ou l'Analyse Des Interventions) ;

Approche analytique lexicale des unités discursives des deux types précédents, significatif et numéraire.

Cette étape clé dans la recherche consiste à manipuler, traduire et traiter des données recueillies, c'est pendant cette étape que le chercheur interprète ce qu'il a découvert par rapport au problème, ainsi que les paramètres statistiques, les coefficients, les fréquences, les indices,

servant à en spécifier les caractéristiques (Aktouf 1987). Elle mène à une prise de position par rapport à ce que l'interlocuteur considère. Selon (Schneider 2007) il y a plein de méthodes d'analyse, par exemple pour analyser le dialogue, les phrases sont analysées mot par mot, pour analyser les politiques publiques, les phrases sont scannées à l'œil pour ressortir des éléments intéressants.

### **5.3. POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE**

Dans l'objectif de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse sur la mauvaise gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa et de mettre sous la lumière le processus de l'action publique destinée à l'intervention dans ses franges et qui semble présenter une mauvaise gestion caractérisée d'une part, par une marginalisation de certains acteurs, dont le citoyen comme acteur principal qui devait être impliqué en amont ; et d'autre part, par la mauvaise coordination entre les différents acteurs administratifs et techniques. Dans une approche qualitative, notre posture épistémologique fera recours à la méthode d'investigation, et particulièrement à la technique de l'entrevue de recherche, développée par les sciences sociales et appliquée dans la majorité des travaux sur la gouvernance et les territoires périurbains, qu'on a consultés au cours de notre recherche bibliographique (Loudiyi, Maury et Lardon 2011; Bryant 1973; Gigot 2012; Lardon 2015).

Pour collecter les données nécessaires, notre choix est porté sur l'entretien semi-directif, parce que nous souhaitons collecter des informations cohérentes sur les intervenants dans l'action publique destinée aux franges urbaines de la ville étudiée et sur la coordination entre eux pendant les principales phases de ces actions, tout en laissant des marges de liberté aux interviewés. Notre choix se porte également sur le logiciel Sonal comme instrument de traitement des données qualitatives, il nous assiste à la construction, la retranscription et l'analyse de corpus. L'analyse et l'interprétation des données obtenues lors des entretiens portera sur la mise en œuvre de l'analyse stratégique qui a prouvé son efficacité dans le champ de l'action organisée, dont on a constaté son application dans nombre de travaux (Serrano et Vianey 2014). Elle permet aux chercheurs d'explorer en profondeur le contenu des entretiens et de développer une compréhension plus complète des résultats. De plus, elle offre une structure cohérente pour l'analyse et la présentation des données, ce qui permet aux chercheurs de mieux communiquer leurs résultats. Elle nous permet donc de mettre en évidence les éléments significatifs et de développer des interprétations approfondies basées sur une analyse rigoureuse.

## Chapitre 5

Par le biais de l'approche que nous avons adopté, notre recherche est censée contribuer à éclairer les débats sur la gouvernance des franges urbaines pour améliorer leur gestion ; et à mettre en évidence les dysfonctionnements potentiels et à sensibiliser les acteurs de la ville à la nécessité d'une action corrective pour une bonne gouvernance de ces territoires.

### CONCLUSION

Nous avons essayé à travers ce chapitre, de nous positionner vis-à-vis des recherches antérieures portant sur la gouvernance et la construction collective des territoires, en effectuant une lecture des travaux d'un certain nombre de chercheurs : Crozier, Friedberg, Loudiyi et autres, en exposant leurs objectifs de recherche, leurs méthodes et leurs résultats. Cette lecture a révélé que notre thématique de recherche, par sa pluridisciplinarité peut se trouver à la croisée de plusieurs domaines et peut être traitée selon plusieurs angles disciplinaires, surtout ceux liés à la sociologie des organisations, au diagnostic du territoire, au management, aux sciences politiques, à l'urbanisme et le développement durable et aux sciences sociales, etc.

Les travaux abordés dans ce chapitre sont basés dans leur majorité sur des approches qualitatives liées à des recherches sociologiques telles que la construction de diagnostic participatif prospectif et l'analyse des configurations socio-spatiales déterminant les relations qu'entretiennent les différents acteurs à l'espace, la sociologie des organisations aidant à expliquer les stratégies des acteurs dans une organisation. Ces approches sont étayées par des techniques aidant à analyser l'objet d'études, on constate parmi ces dernières, la technique de l'entrevue de recherche, etc. pouvant être appliquée dans les disciplines de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction collective des territoires aidant à étudier la sociologie des organisations et à analyser la coordination entre les acteurs et leurs relations à l'espace. L'application de la technique de l'entrevue de recherche à notre recherche permettra certainement de mieux cerner notre hypothèse et de construire l'objet d'étude par le biais de l'entretien semi-directif. Cette technique nous aidera à étudier et analyser les positions des différents intervenants dans les projets d'aménagement de l'agglomération urbaine et de ses espaces périurbains, puis de saisir l'implication et la coordination entre les différents acteurs des projets d'aménagement de la ville de Djelfa.

## **6. PROCESSUS MÉTHODOLOGIQUE, CONSTRUCTION TECHNIQUE, ÉCHANTILLONNAGE, COLLECTE DES DONNÉES, ANALYSE ET INTERPRÉTATION**

### **INTRODUCTION**

Le présent chapitre se veut être un préambule démonstratif qui explique le contenu des composantes interrogatives de l'instrument de collecte de données inhérent à la technique adoptée en l'occurrence « l'entrevue de recherche ». Nous présentons tout d'abord, et dans un premier temps, les questions liées à l'application de cette technique dont le soubassement est de type « entretien semi-directif », en commençant par la préparation de son instrument de collecte de données appelé « schéma d'entrevue », puis la constitution de l'échantillon de l'enquête et enfin l'exposition des conditions de déroulement de l'entrevue. Cette présentation est destinée aux acteurs du projet urbain et du projet d'aménagement de la frange périurbaine Sud-Est représentée par le parc citoyen. Les autres schémas d'entrevue sont destinés aux acteurs concernés par les autres projets des franges périurbaines de la ville de Djelfa. Ils suivent la même logique méthodologique et le même processus d'élaboration.

Dans un second temps, nous présentons un modèle d'entrevue concret afin d'expliquer le processus de démonstration. En utilisant Sonal, on commence par la construction des corpus visés, puis l'analyse des discours par l'encodage, la retranscription fidèle des propos des interviewés, la pondération des passages jugés intéressants par rapport l'hypothèse de recherche et en fin la constitution des tags aidant à catégoriser les interventions similaires. Nous effectuons en dernier, l'analyse du contenu et l'interprétation des résultats de ce modèle d'entretien via l'analyse qualitative des unités discursives de type significatif puis l'analyse quantitative des unités discursives de type numéraire.

## **6.1. APPLICATION DE LA TECHNIQUE DE L'ENTREVUE DE RECHERCHE A ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF**

Dans le cadre de notre recherche, on travaille avec la technique de l'entrevue de recherche, pour étudier et analyser les positions des différents intervenants dans les projets d'aménagement de l'agglomération urbaine de la ville de Djelfa et de ses espaces périurbains afin de saisir l'implication et la coordination entre les différents acteurs impliqués dans les projets de développement de la ville ; parce que cette technique a montré son efficacité dans de telles recherches grâce à sa capacité d'appréhender les stratégies des acteurs impliqués dans les projets de planification et d'aménagement. Le choix de cette technique est soutenu aussi par les explications et les recommandations du professeur Jose Serrano<sup>13</sup> de l'université polytechnique François Rabelais de Tours.

Pour appliquer cette technique, on procède à la mise en œuvre des entretiens semi-directifs auprès des intervenants dans un nombre de projets publics dans l'espace périurbain de la ville de Djelfa. L'application de cette technique nécessite l'élaboration préalable d'un schéma d'entrevue en posant des questions hiérarchisées sur l'élaboration du projet urbain et sur ses différents acteurs depuis la première décision jusqu'à la gestion post-réalisation ; et puis sur l'aménagement de la frange périurbaine et la participation des différents acteurs dans les différentes phases des projets choisis dans la frange périurbaine.

### **6.1.1. Préparation de l'instrument de collecte de données : le schéma d'entrevue**

Notre schéma d'entrevue est une liste de questions à poser aux interviewés, il est organisé grâce à l'hypothèse structurant la recherche. Le passage de l'abstraction conceptuelle à la concrétisation d'indicateurs permet de cibler les questions les plus significatives capables de cerner le sens de l'ensemble des concepts contenus dans notre hypothèse. L'analyse conceptuelle en tant qu'objet scientifique (Kaufmann 2011), a permis l'élaboration de la grille de questions (Voir Annexe 2), les questions générales traduisent les dimensions de chaque concept, et les questions spécifiques sont les indicateurs concrets de ces dimensions. Dans la construction de cet outil de collecte, on a essayé de se baser sur la question centrale liée à la participation des différents acteurs à la gouvernance des projets « *Il faut construire une grille un peu comme on construit un objet scientifique : en travaillant à la cohérence, en renforçant*

---

<sup>13</sup> Professeur Serrano nous a accueilli dans le cadre d'un stage de perfectionnement en 2019 au sein de l'Unité Mixte de Recherches CITERs à l'université polytechnique François Rabelais de Tours en France.

*ce qui est central, en contrôlant ce qui est périphérique, en éliminant sans faiblesse ce qui est superflu* » (Kaufmann 2011).

### 6.1.2. Constitution de l'échantillon de l'enquête

La constitution de l'échantillon est considérée comme une pièce maîtresse pour la phase de l'enquête (Kaufmann 2011), les interviewés identifiés dans l'échantillon sont estimés qu'ils sont en position de nous fournir des informations et des réponses à nos questions mentionnées dans le schéma d'entrevue. Selon Romelaer (2005a) un entretien de recherche est un processus lourd et couteux, qu'on préfère utiliser parce qu'il est très riche et parfois irremplaçable ; un seul entretien peut demander jusqu'à un jour du travail, son codage et sa transcription une journée et son analyse peut demander plus qu'un jour tout dépend du sujet et de la finesse de l'analyse. D'après cet auteur, la première difficulté que rencontre un chercheur est comment choisir un nombre minimum d'entretiens significatifs par rapport au thème et à la méthode de recherche.

Pour prendre attache avec tous les acteurs à interviewer, nous avons demandé à chaque interviewé contacté de nous relier aux autres acteurs, selon Blanchet et Gotman (2007), cette astuce est appelée méthode de « *proche en proche* », elle consiste à demander à un premier interviewé potentiel de jouer le rôle d'intermédiaire vers un autre interviewé, et ainsi constituer une chaîne ; elle suppose de connaître la relation que lie l'intermédiaire à l'interviewé pour éviter les relations de domination et les effets de censure. Dans un premier temps, l'identification des acteurs à interroger s'est faite selon leurs appartenances aux organismes locaux impliqués dans la gestion de l'espace urbain, identifiés en amont dans la présente recherche, donc l'échantillon proposé, suppose de regrouper les acteurs censés participer à l'aménagement et à la gestion de l'espace urbain et périurbain de la ville de Djelfa. Ensuite, c'est grâce à la rencontre avec certains acteurs intermédiaires qu'on a pu, par la suite, mettre à jour la liste des acteurs à interroger, en ajoutant les personnes censées intervenir dans les projets publics de la frange périurbaine de la ville étudiée, ou en retirant certains acteurs qui se sont excusés de ne pouvoir pas nous répondre, après avoir compris le sujet de l'entretien. De ce fait, l'échantillon de notre entrevue peut être qualifié d'échantillon de catégorie visée par la recherche, ce qui le rend plus représentatif pour l'enquête ; l'objectif de cet échantillon n'est pas d'avoir une représentativité statistique à travers un nombre important d'interviewés, c'est plutôt d'explorer la variété des situations (Schneider 2007) à travers un nombre limité et visé préalablement. Face à ce critère, le caractère significatif des critères classiques de l'âge, de situation familiale et de la résidence devient moins efficace (Kaufmann 2011) dans notre

## Chapitre 6

échantillon, car l'échantillon visé est irremplaçable. Dans le Tableau 9, nous exposons les caractéristiques des interviewés interrogés durant la première entrevue destinée au projet urbain et au parc citadin ; les caractéristiques des interviewés interrogés durant les entrevues destinées aux autres projets d'aménagement de la frange périurbaine de la ville de Djelfa sont présentés dans l'Annexe 4. Le nombre de personnes contactées ne désigne pas le nombre des personnes interrogées, c'est plutôt le nombre des personnes contactées et programmées pour l'entretien, qui ne sont pas venues au rendez-vous programmé ou qui l'ont annulé après avoir compris l'objectif de l'enquête.

Tableau 9: Caractéristiques des interviewés interrogés. Source : Auteure, 2019.

Organisme d'appartenance	Nombre de personnes contactées (programmées)	Nombre d'entretien effectués	Fonction de l'interviewé	Date et lieu de l'entretien	Durée de l'entretien
Direction de l'Environnement	3	3	Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité, Ex-chef de projet du parc citadin	20-10-2019 à son bureau	De 09h30 à 11h00
			Ingénieur à la Direction de l'Environnement	31-10-2019 à son bureau	10h00 à 10h37
			Chef de service, ex- Directrice de l'Environnement	31-10-2019 à son domicile	De 18h48 à 19h22
Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction	3	2	Directeur de le DUAC de la Wilaya de Djelfa	28-10-2019 à son bureau	De 14h30 à 15h15
			Architecte au bureau travaux d'amélioration urbaine et VRD	31-10-2019 à la salle des réunions de la DUAC	De 14h20 à 15h00
URBATIA	1	1	Chef service technique à l'URBATIA	12-10-2019 à son bureau	De 15h00 à 16h00
Conservation des Forêts	2	1	Chef Circonscription des Forêts de la ville de Djelfa	27-10-2019 à son bureau	De 15h00 à 15h33
Haut-Commissariat de Développement de la Steppe	2	0	/	/	/
Direction de la Protection Civile	1	1	Chef service prévention à la Direction de la Protection	03-10-2019 à son bureau	De 10h00 à 10h30

## Chapitre 6

			Civile de la Wilaya de Djelfa		
La presse	1	1	Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa.	28-10-2019 à hôtel El-Amir au centre-ville de Djelfa	De 16h45 à 17h15
APW Assemblée Populaire de Wilaya	4	2	Ex vice-président de l'APW	29-10-2019 au siège de l'APW	De 12h00 à 13h02
			Chef service des marchés publics	03-10-2019 à son bureau	De 11h00 à 12h15
APC	2	2	EX PAPC 2012-2017	30-10-2019 à son bureau à la banque extérieure	De 09h00 à 09h37
			Directeur technique de la commune de Djelfa	30-10-2019 à son bureau	De 11h20 à 12h05
Bureau d'Etudes Techniques	1	1	Architecte, concepteur du parc citadin	29-10-2019 à son bureau	De 15h40 à 16h26
Direction de Logement	2	2	Chef service de logement public, Ex chef de bureau social DLEP	31-10-2019 à son bureau	De 15h30 à 16h15
			Architecte à DL, service LPL et Ex-architecte au SECAUD	30-10-2019 à son bureau	De 14h20 à 14h40
Département d'aménagement de l'Université de Djelfa	1	1	Enseignant chercheur	29-10-2019 à son bureau	De 09h00 à 10h03
Direction de la Programmation et de Suivi budgétaires	2	1	Directeur de la Programmation et de Suivi Budgétaires, Ex chef service des instruments d'urbanisme à la DPAT	28-10-2019 à son bureau	De 09h00 à 10h15
Direction des Travaux Publics	2	1	Chef de bureau de la voirie	03-10-2019 à son bureau	De 14h00 à 14h45

Dans un entretien semi-directif, pour un tel échantillon, précis et visé, il n'est pas demandé de pousser vers la pondération à l'extrême, car, en aucun cas un échantillon ne peut être considéré comme représentatif dans une démarche qualitative (Michelat, 1975, cité par Kaufmann, 2011). Nous avons essayé de travailler avec un petit échantillon, précis et visé, mais

à chaque fois que le processus progresse, de nouveaux acteurs clés apparaissent, ce qui est expliqué par Schneider (2007) l'échantillonnage par vagues qui est souvent dynamique et évolutif.

### **6.2.DEROULEMENT DE L'ENTREVUE**

Le travail a été commencé par la prise des rendez-vous préalablement avec les acteurs à interroger en leur expliquant l'objectif de l'enquête. Puis, au moment de l'entretien on a lancé la conversation tout en rassurant les interviewés que leurs interventions seront anonymes, et que leurs contributions aident à bien maintenir cette recherche qui sera bénéfique pour la gestion de leur ville où elle pourra aider à élaborer des outils d'aide à la décision dans une optique de participation transversale.

Avant le lancement de l'entretien, on a demandé aux interviewés la possibilité d'enregistrer leurs propos, certains parmi eux ont refusé l'enregistrement, ce qui nous a incité à les transcrire dans un bloc-notes parallèlement au discours de l'interviewé ; puis on a lancé l'entretien en prononçant l'expression d'entame introduisant l'objectif de l'entretien et informant l'interviewé qu'il peut s'exprimer librement dans son propre langage. Conduits comme une conversation, les entretiens ont duré 35 minutes en moyenne, où on a laissé parler les interviewés qui ont communiqué de nombreuses informations. On est intervenu par rapport aux points importants plus tard avant de relancer les prochaines questions. Certains interviewés n'ont parfois répondu que sommairement ou pas du tout à certaines questions, cela est expliqué par le manque de certaines informations chez quelques-uns. Ces conversations nous ont permis de rentrer plus en profondeur dans la logique de gestion des espaces urbains et périurbains par les différentes institutions publiques et les acteurs privés.

#### **6.2.1. Préparation d'un modèle d'entrevue**

Une fois que les entretiens de la présente recherche sont achevés avec les acteurs interviewés, nous nous sommes aidés pour leur transcription, codage et analyse par le logiciel Sonal, qui nous a facilité la tâche et nous a permis de gagner du temps ; la transcription d'une entrevue a duré une journée en moyenne.

Pour notre recherche, on procède à l'analyse qualitative portant sur des données textuelles thématiques, qui repose sur le raisonnement analytique de recoupement d'informations issues des extraits d'entretiens, puis à l'analyse quantitative portant sur des données numériques qui repose sur l'analyse fréquentielle des mots et du temps de la parole. A

l'aide du logiciel Sonal, on a commencé tout d'abord, par la transcription des propos en écrivant fidèlement les réponses des interviewés mot à mot, le codage et la thématisation des interventions en organisant le contenu de discours suivant des thématiques, puis l'analyse de discours par catégorisation et compréhension des réponses ; la première difficulté rencontrée est la gestion de la masse des données suite au nombre important des entretiens qui a atteint le nombre de 46 entretiens avec beaucoup d'informations et d'opinions récoltées.

Construit comme un outil d'assistance à la construction des corpus, le logiciel Sonal couvre un spectre de tâches assez important, il permet une organisation plus libre des différentes étapes du travail. Nous l'avons utilisé afin de gérer le corpus des entretiens dans sa version sonore et textuelle, il nous a assisté à l'encodage, à la retranscription puis à l'interprétation quantitative et qualitative.

Nous présentons ci-après un entretien modèle en expliquant les étapes de la construction du corpus, la délimitation et la thématisation des extraits, la retranscription fidèle des propos de l'interviewé, puis nous exposons la totalité de l'entretien modèle (questions et réponses retranscrites fidèlement). En analysant le discours, nous expliquons comment pondérer les passages les plus intéressants et comment insérer les tags « mots clés ». Enfin, nous exposons le parcours d'interprétation et d'analyse du contenu suivant les deux principales méthodes ; l'analyse compréhensive des unités discursives de type significatif, l'analyse des unités discursives de type numéraire (analyse tabulaire et analyse chronométrique) et l'analyse lexicométrique des unités discursives et numéraires. Ce modèle d'entretien correspond à un entretien effectué avec un architecte de la première catégorie des entretiens effectués en 2019 avec les acteurs du projet urbain et du projet d'aménagement de la frange périurbaine Sud-Est de la ville par le Parc Citadin.

### **6.2.2. Construction du corpus par Sonal**

Nous avons d'abord construit la base de données du corpus en insérant les différents entretiens dans leurs format sonore (Wav) et textuel (Word) en introduisant les caractéristiques de chaque entretien, à savoir le nom de l'interviewé, sa fonction, son sexe, son organisme d'appartenance, la durée et la date de l'entretien et le lieu de l'entretien, et en attribuant un code pour chaque interviewé pour assurer l'anonymat des interviewés.

## Chapitre 6

	Fonction	Organisme	Durée de l'entretien	Date de l'entretien	Lieu de l'ent
<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> 1 Env1	Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité, Ex-chef de projet du parc citadin	Direction de l'environnement	De 09h30 à 11h00	20-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 2 ChS	Enseignant chercheur	Département d'aménagement de l'université de Djelfa	De 09h00 à 10h03	29-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 3 P-APW	Ex vice-président de l'APW	assemblée populaire de Wilaya	De 12h00 à 13h02	29-10-2019	au siège de
<input type="checkbox"/> 4 Urbat	Chef service technique à l'URBATA	URBATA	De 15h00 à 16h00	12-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 5 W/i	Chef service des marchés publics	Wilaya	De 11h00 à 12h15	03-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 6 Arch	Architecte, maître d'œuvre du parc citadin	Bureau d'études techniques	De 15h40 à 16h26	29-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 7 DT-APC	Directeur technique de la commune de Djelfa	Assemblée Populaire de Commune	De 11h20 à 12h05	30-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 8 Env2	Ingénieur à la direction de l'environnement	Direction de l'environnement	De 10h00 à 10h37	31-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 9 P-APC	EX P-APC 2012-2017	Assemblée Populaire de Commune	De 09h00 à 09h37	30-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 10 CF	Chef circonscription des forêts de la ville de Djelfa	Conservation des forêts	De 15h00 à 15h33	27-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 11 Pres	Journaliste	---	De 16h45 à 17h15	28-10-2019	à l'hotel El-A
<input type="checkbox"/> 12 Env3	Chef de service, ex-directrice à la direction de l'environnement	Direction de l'environnement	De 18h48 à 19h22	31-10-2019	à son demet
<input type="checkbox"/> 13 DL	Chef service de logement public, Ex chef de bureau social DLEP	Direction de logement	De 15h30 à 16h15	31-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 14 DPSB	Directeur de la programmation et de suivi budgétaire, Ex chef service des instruments d'urbanisme à la DPAT	Direction de la programmation et de suivi budgétaire	De 09h00 à 10h15	28-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 15 DUAC1	Directeur de le DUAC de la wilaya de Djelfa	Direction d'urbanisme d'architecture et de construction	De 14h30 à 15h15	28-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 16 DUAC2	Architecte au bureau travaux d'amélioration urbaine et VRD	Direction d'urbanisme d'architecture et de construction	De 14h20 à 15h00	31-10-2019	à la salle de
<input type="checkbox"/> 17 SECAUD	Architecte à DL, service LPL et Ex-architecte au SECAUD	Direction de logement	De 14h20 à 14h40	30-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 18 PC	Chef service prévention à la direction de la protection civile de la wilaya de Djelfa	Direction de la protection civile	De 10h00 à 10h30	03-10-2019	à son burea
<input type="checkbox"/> 19 Dtp	Chef de bureau de la voirie	Direction des travaux publics	De 14h00 à 14h45	03-10-2019	à son burea

Figure 39: Base de données du corpus. Source : Sonal, 2020.

### 6.2.3. Délimitation et thématisation des extraits

L'encodage de chaque entretien passe d'abord par la délimitation des portions de bande homogènes ayant les mêmes caractéristiques, en attribuant une thématique et une couleur de la palette offerte en plusieurs nuances de couleurs par Sonal, cette phase nous a permis d'encoder l'ensemble des entretiens en plusieurs extraits homogènes verticalement selon les thématiques préétablies dans le schéma d'entretien.

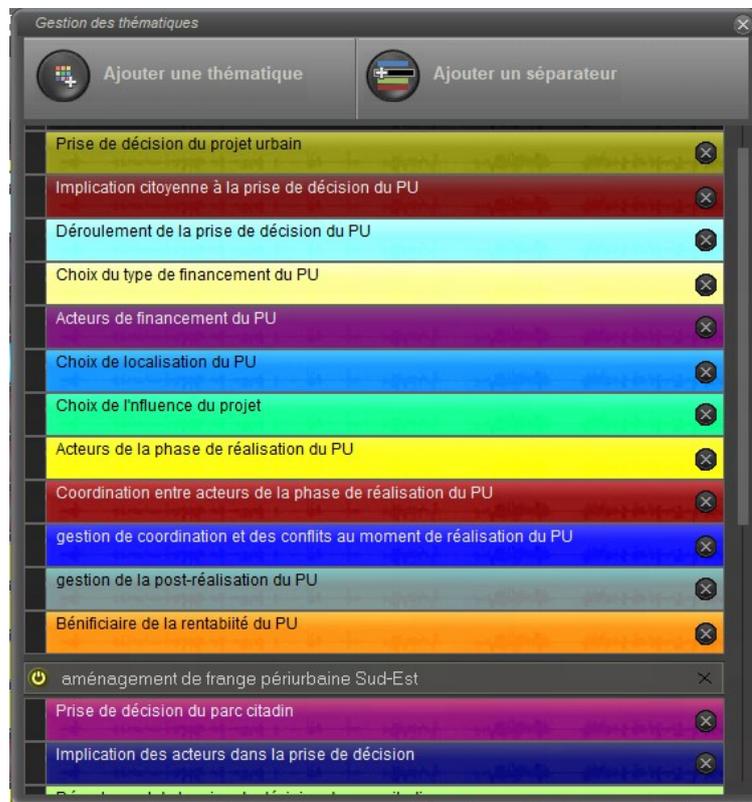


Figure 40: Fenêtre de gestion des thématiques. Source : Sonal, 2020.



Figure 41: Le corpus avant l'encodage. Source : Sonal, 2020.

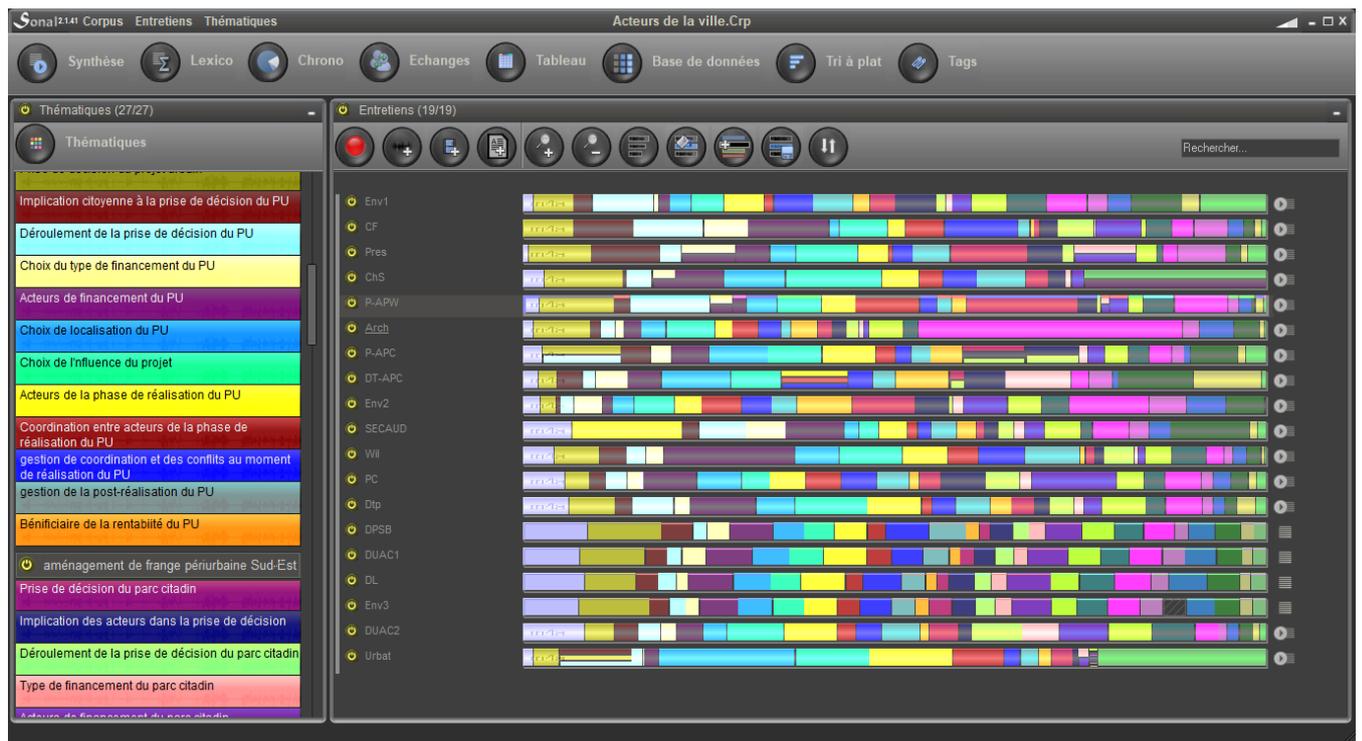


Figure 42: Le corpus après l'encodage. Source : Sonal, 2020.

#### 6.2.4. Retranscription du contenu des extraits

Une fois que les extraits sont thématisés, nous avons retranscrit le texte en réécoutant l'extrait sonore en parallèle, le logiciel assiste la retranscription à l'aide du système de dictée où la lecture de la bande s'arrête et attend la validation de l'utilisateur en fonction du progrès de la retranscription.

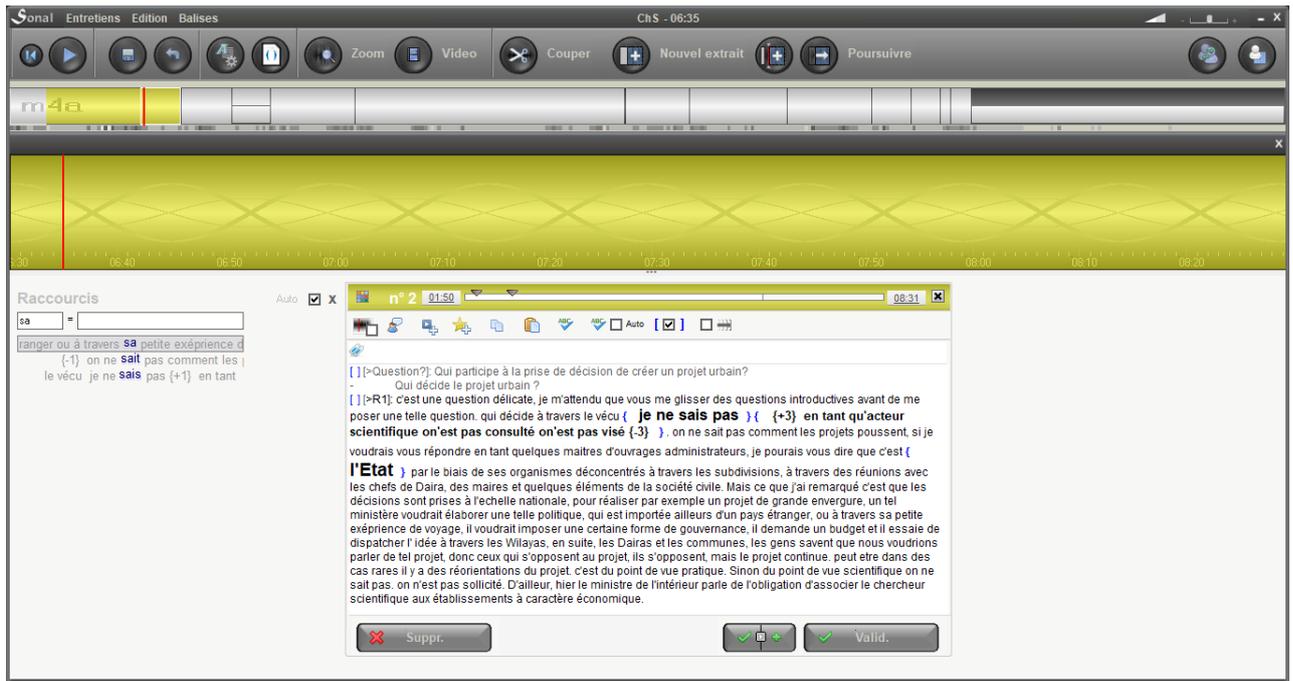


Figure 43: Interface de retranscription, exemple d’entretien avec un acteur scientifique. Source : Sonal, 2020.

### 6.2.5. Présentation du modèle d’entretien retranscrit

L’encodage, la thématisation, la retranscription et l’analyse de l’ensemble des entretiens suit le modèle suivant que nous présentons pour expliquer les différentes démarches adoptées dans la construction et le traitement du corpus. Ce modèle est constitué de l’entretien numéro 06 établi avec un architecte, qui a duré 46min29 et a pris 12 heures de retranscription et plusieurs jours d’analyse.

```

=====
Entretien exporté depuis Sonal (v.2.1) le 06/10/2020 à 10:12:07
=====

Arch.m4a
26 extraits
*****

1 - 00:00 > 00:41 [Introduction]

Je vous remercie de bien vouloir me consacrer de votre temps. Je suis enseignante à
l'université de Laghouat et en même temps doctorante inscrite au niveau de l'université de
Biskra. Je viens vous interviewer dans le cadre d'une recherche portant sur « La gouvernance
des franges urbaines de la ville de Djelfa : acteurs et implications ».
    
```

**2 - 00:41 > 04:14 [Prise de décision du projet urbain]**

**[>Question?]: - Qui participe à la prise de décision de créer un projet urbain ?**

[>R1]: D'abord, on parle du parc citoyen ou de n'importe quel projet?

( [>Question?]: D'abord, la première partie de l'entrevue est consacrée au projet urbain. Puis, dans la deuxième partie, on va parler de l'aménagement des franges urbaines de Djelfa, et on va prendre comme cas d'études le parc citoyen de la sortie Sud-Est de la ville de Djelfa)

[>R [97,2] 1]: Bon, je sais pas si on peut parler d'un projet urbain dans notre pays, parce que nous avons des instruments d'urbanisme qui sont faits pour être stockés dans des boîtes d'archive, Alors, si on se focalise sur le projet du parc citoyen, il s'agit d'un projet qui a été lancé dans le cadre d'une politique nationale, lancée par le ministère de l'environnement.

[>Question?]: Ça viendra par la suite, dans la deuxième partie des questions, si vous voulez on parle d'une manière générale d'un projet de grande envergure destiné à la ville

[>R1]: Pour la ville de Djelfa, je ne vois pas de projet urbain, il n'y a pas de projets urbains dans la ville de Djelfa.

( [>Question?]: On peut prendre par exemple le cas de la ZET, la zone d'expansion touristique qui est programmée vers le côté Nord-Ouest)

[>R1]: {+1} Vous savez que ce genre de projets font normalement l'objet d'une concertation avec les acteurs qui exercent dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme ou de l'habitat et du tourisme. Malheureusement, cette concertation est restreinte نقدرنا نقولوا شكلية. Parce qu'il y a une affiche au niveau de l'APC et la Daïra, mais c'est rare qu'on participe à ce genre de décision {+5}. La réglementation l'exige, mais elle est beaucoup plus une tâche administrative.

**[>Question?]: Sinon, dans la réalité qui prend cette décision?**

[>R1]: } {+5} Les projets sont généralement lancés par l'administration centrale, quand je dis l'administration centrale, je parle des ministères que ce soit le ministère du tourisme, de l'habitat, de l'environnement, c'est à dire selon la vocation du projet

**3 - 04:14 > 04:51 [Implication citoyenne à la prise de décision du PU]**

**[>Question?]: - Est-ce que le citoyen est impliqué dans la prise de décision ?**

[>R1]: Comme je viens de vous le dire, la concertation est une partie de la démarche du projet, mais elle n'a jamais intéressée ni les collectivités locales, ni les acteurs de la société. Malheureusement, on a à Djelfa des acteurs qui sont censés représenter les citoyens, mais ne le font pas.

**4 - 04:51 > 05:47 [Déroulement de la prise de décision du PU]**

**[>Question?]: De quelle manière la prise de décision est passée ?**

[>R1]: Tout ça, ça se passe au niveau central, on n'a pas une idée sur ce genre de projets, par exemple les ZET, il y'a une réglementation qui existe depuis l'indépendance, alors elles sont programmées au fur et à mesure du développement urbain et développement de la ville, mais il n' y a pas de renouvellement d'idées ou d'actualisation.

**5 - 05:47 > 06:20 [Choix du type de financement du PU]**

**[>Question?]: - Qui décide du choix de type de financement ?**

[>R1]: Le premier employeur, le premier financeur de ce pays c'est bien l'Etat, il n'y a pas d'investissement privé, c'est lui qui lance, et c'est lui qui investit dans ces projets publics

**6 - 06:20 > 07:25 [Acteurs de financement du PU]**

**[>Question?]: - Qui finance ?**

[>R1]: L'Etat

**[>Question?]: - Est-ce que le citoyen participe au financement ?**

[>R1]: Pas du tout, le citoyen cherche à avoir le financement de l'Etat

**[>Question?]: - Est-ce que c'est le même acteur qui finance les étapes de l'acquisition du terrain, de l'étude et de la réalisation ?**

[>R1]: D'une manière globale, c'est la même autorité, c'est l'Etat, mais après il y a des échelles, on peut parler de l'Etat, puis du Ministère, puis la direction régionale, puis la direction locale.

**7 - 07:25 > 08:58 [Choix de localisation du PU]**

**[>Question?]: Qui choisit la localisation du projet ?**

[>R1]: C'est la responsabilité de la DUAC, bon, on utilise souvent ce qu'on appelle un PV de choix de terrain, pour réaliser ce PC, le maître de l'ouvrage invite l'ensemble des acteurs concernés par le choix de terrain, c'est à dire les domaines publics, la DUAC, la direction de logement éventuellement s'il s'agit de projet de logement, la protection civile, les mines pour les servitudes, Sonelgaz pour l'alimentation, l'hydraulique pour les servitudes et l'alimentation, l'environnement, etc.

**[>Question?]: - Est-ce que le citoyen est impliqué dans le choix de la localisation ?**

[>R1]: Pas du tout, pas du tout, par voie réglementaire on ne consulte pas le citoyen pour le choix de terrain, à ma connaissance

#### 8 - 08:58 > 12:00 [Choix de l'influence du projet]

**[>Question?]: - Qui décide et étudie le rayon d'influence du projet ?**

[>R1]: Il n'y a pas d'étude d'influence, sauf dans les PDAU, les SNAT, tous les instruments d'urbanisme qui sont censés étudier le rayon d'influence des projets, des projets majeurs dans les villes

**[>Question?]: - Est-ce que ce sont les attentes et les besoins du citoyen qui déterminent le rayon d'influence du projet ?**

[>R1]: Parfois, oui, parfois, non. C'est à dire quand on a un maître d'ouvrage qui essaie de se projeter à travers le projet, et de se projeter de se mettre à la place des citoyens, et un maître d'ouvrage qui est à l'écoute du citoyen, qui se met à la place du citoyen, peut avoir un projet comme ça, mais un maître d'ouvrage qui réalise seulement ce que l'autorité lui demande de réaliser, j'en doute qu'il le fasse.

Quand on parle des attentes et des besoins par rapport à un projet urbain, la ville de Djelfa n'a pas de projet urbain, et pourtant les acteurs principaux qui sont censés choisir le type de projet, la localisation, l'envergure du projet sont des citoyens de Djelfa. Si vous remarquez l'étendue de la ville, l'extension de la ville, comment vous la jugez ? elle est rapide, anarchique, pourtant cette extension a été régie par des instruments d'urbanisme, vous savez que le PDAU, dans une partie du PDAU on est censés de faire une enquête socio-économique, la question va se poser sur ça

**9 - 12:00 > 13:05 [Acteurs de la phase de réalisation du PU]**

**[>Question?]: - *Qui est l'acteur principal de la phase de réalisation ?***

[>R1]: Dans la réalisation de n'importe quel projet selon la réglementation algérienne, il y'a trois acteurs, il y'a le maitre d'ouvrage, celui qui finance le projet, celui à qui lui revient le projet, le deuxième acteur c'est le bureau d'études ou le maitre d'œuvre, celui qui conçoit le projet, qui assiste le maitre d'ouvrage à le réaliser, et l'entreprise de réalisation

**[>Question?]: - *Est-ce que le citoyen est impliqué ?***

[>R1]: Pas du tout, il n'a pas à être impliqué dans la réalisation

**[>Question?]: *Est-ce que l'acteur scientifique est impliqué?***

[>R1]: A ma connaissance non

**10 - 13:05 > 14:44 [Coordination entre acteurs de la phase de réalisation du PU]**

**[>Question?]: - *Existe-il une coordination entre les acteurs techniques, administratifs, et scientifiques ?***

[>R1]: Comme vous pouvez le constater, que ce soit aménagement ou réalisation, il n'y a aucune coordination, il y a un petit effort, mais qui reste minime, comme vous voyez la voirie, le jour on met le bitume, demain on enlève pour passer la canalisation.

**11 - 14:44 > 16:10 [Gestion de coordination et des conflits au moment de réalisation du PU]**

**[>Question?]: - *Qui gère la coordination entre les différents acteurs au moment de la réalisation ?***

[>R1]: Au niveau de la Wilaya, le Wali fait un peu d'effort dans ce sens-là, c'est à dire, tiens-toi, l'hydraulique, il va saisir le directeur de l'hydraulique, allez passer les conduites avant qu'on passe le tapis, mais si non, si on laisse chaque administration et chaque acteur tout seul, il n'y a pas de coordination, il n'y a pas de volonté de coordonner, parce que souvent à l'intérieur de la même administration, si on prend la DUAC ou l'environnement, il n'y a pas de coordination entre les services mêmes

**[>Question?]: - *Qui gère les conflits entre acteurs au moment de la réalisation ?***

[>R1]: Il y a des mécanismes pour ça, quand il s'agit d'un projet entre les trois acteurs, il y a une réglementation, la réglementation du marché public est très claire, il y a un contrat entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, un contrat entre le maître d'ouvrage et l'entreprise de réalisation. Il y a une réglementation dans ce sens, tout ce qui est règlement de conflits. Quand on parle d'un conflit il y a des degrés, un conflit simple on peut le régler dans une réunion, un conflit plus avancé c'est le Wali

**12 - 16:10 > 16:46 [gestion de la post-réalisation du PU]**

**[>Question?]: - *Y-a-t' il une gestion après la réalisation du projet urbain ?***

[>R1]: Non, non, sauf quand il s'agit d'un projet OPGI, à l'OPGI ils ont un peu la responsabilité de la gestion de leur patrimoine

**13 - 16:47 > 18:26 [Bénéficiaire de la rentabilité du PU]**

**[>Question?]: - *Qui bénéficie de sa rentabilité ?***

[>R1]: vous savez qu'en Algérie n'existe pas pratiquement de projet rentable, la plupart des projets étatiques ne sont pas rentables, parce que la politique de l'Etat ne cherche pas à rentabiliser le projet. Je peux vous parler du cas du parc citoyen, dans la conjoncture actuelle l'état veut rentabiliser ce projet, mais avant ils ne voulaient pas, c'était un projet qui est censé mettre à la disposition des citoyens un espace de détente.

**14 - 18:26 > 19:20 [Prise de décision du parc citoyen]**

**[>Question?]: - *Qui est le décideur principal du parc citoyen ?***

[>R1]: Bon, le projet du parc citoyen, il s'inscrit dans un projet national lancé par le Ministre à l'époque, c'était Cherif RAHMANI qui voulait lancer dans chaque Wilaya un parc citoyen, Djelfa c'est la seule Wilaya qui a obtenu deux parcs citoyens, un parc à Djelfa, et un autre à Ain Ouessara. Donc il s'inscrit dans une politique du Ministère de l'environnement

**15 - 19:20 > 20:13 [Implication des acteurs dans la prise de décision]**

**[>Question?]: - *Qui est intervenu dans la prise de décision ?***

[>R1]: C'était un projet du Ministre, du cabinet du Ministre, je ne sais pas dans quel mécanisme est sorti ce projet, mais c'est un projet du Ministère

*[>Question?]: - Est-ce que le citoyen a été impliqué ?*

[>R1]: Non, mais la prise de décision c'était claire que toutes les Wilayas, plutôt toutes les agglomérations algériennes ne disposent pas de ce genre de projet. Il n'y avait pas d'espaces de détente, l'espace public lui-même n'était pas approprié

**16 - 20:13 > 21:01 [Déroulement de la prise de décision du parc citoyen]**

*[>Question?]: - De quelle manière la prise de décision d'aménager la frange urbaine Sud-Est a été passée ?*

[>R1]: C'est un projet ministériel mais le mécanisme déclencheur je pense comme d'habitude c'était une idée du cabinet ou du Ministre lui-même. Parce qu'il y avait un besoin, que les citoyens l'expriment ou non, y avait un besoin, quand on compare nos villes par apport à nos voisins marocains ou tunisiens où en Europe, on a des lacunes en termes d'espaces de détente et d'espaces récréatifs

**17 - 21:01 > 21:21 [Type de financement du parc citoyen]**

*[>Question?]: - Qui a choisi le type de financement de l'aménagement du parc citoyen ?*

[>R1]: Comme je vous ai dit, tous les projets d'envergure en Algérie sont financés par l'Etat

**18 - 21:21 > 21:39 [Acteurs de financement du parc citoyen]**

*[>Question?]: - Qui finance ce projet ?*

[>R1]: C'est l'Etat

*[>Question?]: - Est-ce que le citoyen participe au financement de ce projet?*

[>R1]: Pas du tout

*[>Question?]: - Est-ce que c'est le même acteur qui finance les étapes de l'acquisition du terrain, de l'étude et de la réalisation ?*

[>R1]: Oui, comme tous les projets d'ailleurs

**19 - 21:39 > 23:49 [Choix de localisation du parc citadin]**

**[>Question?]: - *Qui a choisi la localisation de ce projet ?***

[>R1]: C'était comme tous les projets, c'était la réunion de tous les acteurs intéressés par le foncier et le projet, mais à l'époque c'était le choix du Wali parce que le Wali voulait cette zone, parce qu'il y avait deux choix, le premier choix était en bas dans la zone où il y'a la direction du centre d'enfouissement, puis le Wali s'est imposé pour choisir le terrain du barrage, il savait que le terrain faisait partie du patrimoine forestier, qu'il allait avoir un conflit entre les deux directions ou entre les deux ministères, mais il a continué, il y avait une bonne volonté quand même, il y avait des bonnes intentions, parce que vous savez que 30 ou 40 % du terrain était déjà boisé c'est une forêt qui fait partie du barrage vert. Il voulait un terrain apte à accueillir ce genre d'espace

**[>Question?]: - *Est-ce que le citoyen a été impliqué dans le choix de la localisation ?***

[>R1]: Non, c'était le choix du Wali avec des bonnes intentions

**20 - 23:49 > 24:43 [Rayon d'influence du parc citadin]**

**[>Question?]: - *Qui a décidé et étudié le rayon d'influence de ce projet ?***

[>R1]: C'étaient des projets planifiés initialement avec un rayon d'influence régional, parce que un parc citadin est censé attirer tous les citoyens des localités, c'était déjà le programme du projet, le rayon d'influence est programmé.

**21 - 24:43 > 41:13 [acteurs de la phase de réalisation du parc citadin]**

**[>Question?]: - *Qui est l'acteur principal de la phase de réalisation ?***

[>R1]: il y'a le maitre d'ouvrage, la direction de l'environnement, le bureau d'études et l'entreprise de réalisation. On a réalisé seulement une clôture, puis on a réalisé un forage, puis une ouverture des pistes pour un peu dessiner la structure du projet et l'implantation pour gagner du temps en attendant la réévaluation du projet, malheureusement ça a beaucoup trainé puis il y'avait la conjoncture et **تقشف** et le projet n'a pas vu le jour.

**22 - 41:13 > 42:17 [Coordination entre acteurs de la phase de réalisation du parc citoyen]**

**[>Question?]: - *Existe-il une coordination entre les acteurs techniques, administratifs et scientifiques ?***

[>R1]: A l'époque de l'ex-Wali oui, il y'avait une coordination;

**[>Question?]: *Est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué?***

[>R1]: Il y'avait un bonhomme qui a travaillé avec nous, le Wali lui a demandé d'être un conseiller, il travaillait dans l'INRF (Institut National de Recherche Forestière), il était conseiller concernant les espèces forestières. Sinon l'université ne s'est pas manifestée, et on n'a pas demandé leur implication

**23 - 42:17 > 44:26 [Gestion de coordination et des conflits au moment de réalisation du parc citoyen]**

**[>Question?]: - *Qui gère la coordination entre les différents acteurs au moment de la réalisation ?***

[>R1]: C'est le Wali, c'est le seul qui peut exiger dans ce projet ou autre, le seul qui exige une coordination, parce que il n'y a pas de mécanismes réels, réglementaires de coordination, il n'y a pas d'institutions de coordination à part le Wali et les autorités

**[>Question?]: - *Qui gère les conflits entre acteurs au moment de la réalisation ?***

[>R 1]: Il y'avait pas de conflits, il y'avait une entreprise qui n'a pas respecté les délais à l'époque, qui a résilié les travaux. C'était par voie réglementaire, y avait des contrats.

**24 - 44:26 > 46:02 [Gestion de la post-réalisation du parc citoyen]**

**[>Question?]: - *Y-aura-t' il une gestion après la réalisation du projet du parc citoyen ?***

[>R1]: La direction de l'environnement a un problème avec la gestion de ce genre de projets, ils n'ont pas les moyens, ou les mécanismes, ou les chapitres administratifs pour gérer ce genre de projets. Ils ont peur de s'engager dans cette perspective, ils veulent léguer le projet à une entreprise que ce soit une entreprise étatique ou semi-étatique pour gérer ce projet

**[>Question?]: - Qui pourra gérer le projet après sa réalisation ?**

[>R1]: Franchement, je vois mal l'Etat gérer ce genre de projet parce que la plupart des projets qui sont gérés par l'Etat sont vraiment, hum... il y avait pas des volontés d'aller de l'avant avec le projet. Sinon, quand il s'agit d'un privé, de rentabiliser le projet, attirer beaucoup plus de clientèle ce n'est pas la même chose. Faudrait qu'un privé prend le projet qu'il le rentabilise.

**25 - 46:02 > 46:21 [Bénéficiaire de la rentabilité du parc citadin]**

**[>Question?]: - Qui pourra bénéficier de sa rentabilité ?**

[>R1]: L'investisseur et le citoyen. Le client et le prestataire

**26 - 46:21 > 46:28 [Clôture et remerciements]**

**6.2.6. La pondération des passages les plus intéressants**

Grace à l'option de pondération qualitative, le formatage de certains passages les plus importants a été effectué afin de donner plus de visibilité sur certaines informations qui seront éventuellement citées directement dans le manuscrit. L'option de la pondération qualitative met en gras et agrandit la police du passage jugé intéressant dans le texte retranscrit, cinq niveaux de pondération sont proposés par cette option permettant de distinguer cinq niveaux d'importance des passages.

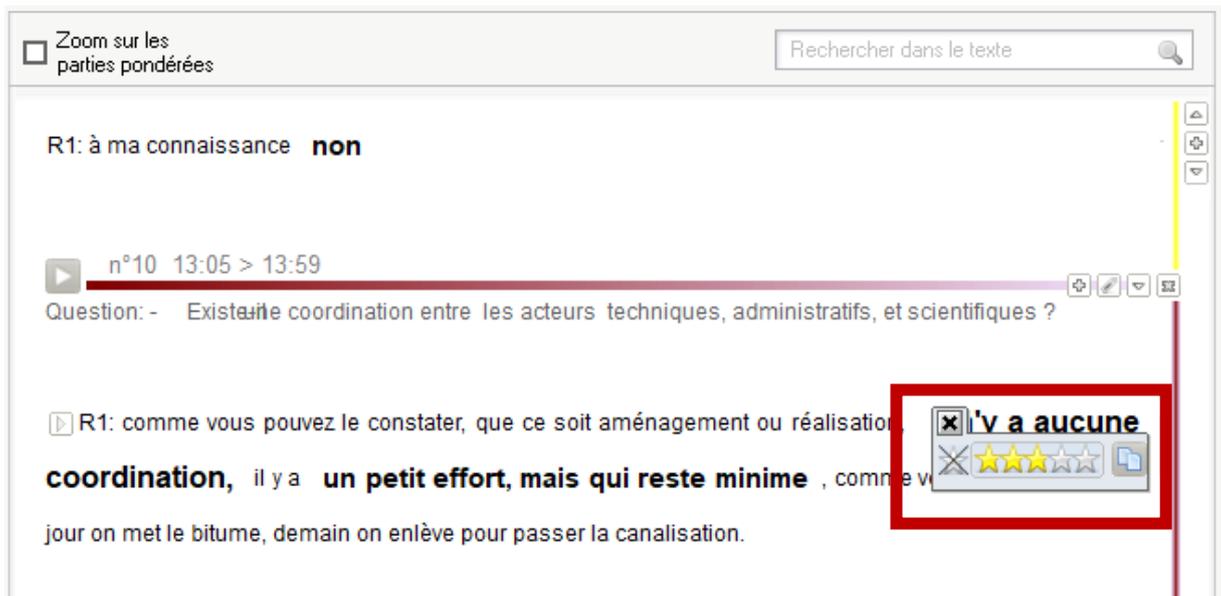


Figure 44: Cinq niveaux de pondération qualitative. Source : Sonal, 2020.

### 6.2.7. Constitution et insertion des tags

Afin de faciliter le filtrage des extraits, on ajoute des tags (des mots-clés) aux extraits en utilisant la commande « tags », qui favorise ainsi la saisie semi-automatique pour les mots-clés déjà existants. Il est possible de cliquer sur un mot-clé dans la liste de tags pour voir tous les extraits du corpus contenant ce mot-clé. Dans cette liste, plus le mot-clé est important et fréquent dans les extraits, plus il prend du volume.



Figure 45: Liste des tags avec la différence entre les volumes des tags. Source : Sonal, 2020.

Après la transcription et le traitement -pondération et tags- de tous les entretiens, on obtient une base de données qualitatives construite à travers un ensemble d'extraits possédant chacun une série de caractéristiques : une ou plusieurs thématiques, contenu textuel, coordonnée temporelle, mots clés et une brique d'une ou de plusieurs couleurs apparente sur le mur du corpus, en cliquant sur elle, apparait le texte équivalent à l'extrait.

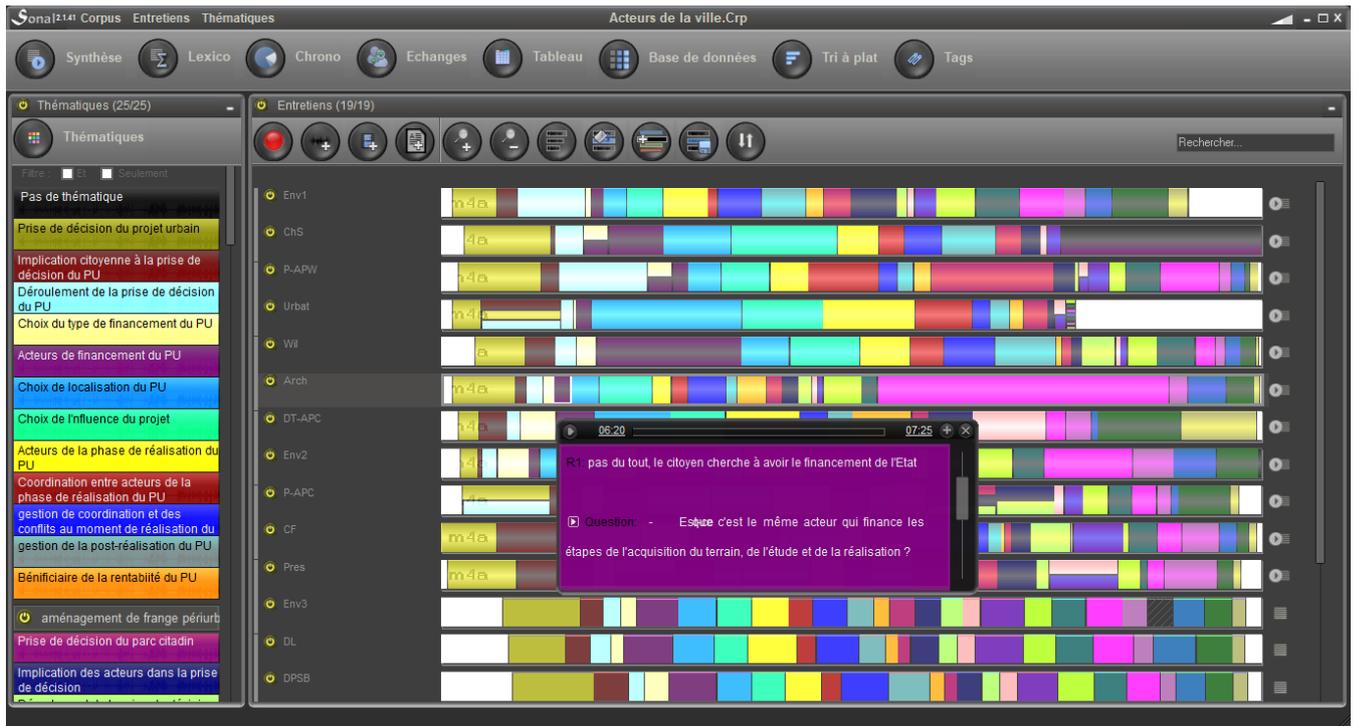


Figure 46: Brique de couleur dans le mur du corpus équivalente à un extrait en cours de l'écoute. Source : Sonal, 2020.

### 6.3.ANALYSE ET INTERPRETATION DU MODELE D'ENTREVUE

#### 6.3.1. Analyse compréhensive des unités discursives de type significatif

Après l'analyse de discours (retranscription, codage, pondération et insertion des tags) on a procédé à l'analyse sélective qui se base sur l'hypothèse de départ. Kaufmann (2011) pense que quelle que soit la technique utilisée, l'analyse de contenu est une réduction et une interprétation du contenu et non une restitution de sa totalité ou de sa vérité cachée. Puisque notre analyse repose sur une hypothèse, on a procédé à l'interprétation en donnant du sens aux données, et c'est la phase la plus importante dans ce travail. Selon Savoie-Zajc (2000), la valeur et l'importance d'une recherche qualitative dépend en grande partie de la capacité du chercheur à donner un sens aux données, et dépend aussi de plusieurs facteurs notamment : la perspective théorique du chercheur, la qualité de la collecte des informations, le contexte de l'étude, etc.

## Chapitre 6

The screenshot shows the Sonal software interface. The top bar includes a search field and various icons. Below, a list of 431 extracted segments is displayed, each with a color-coded question tag. A red box highlights the text: "Lecture de l'extrait en parallèle". Another red box points to a specific segment titled "n°2 00:41 > 04:14" with the tag "décideur, déroulement de prise de décision, centralisation". A third red box points to the text: "Le commentaire, est exclu de l'analyse, ici c'est une relance pour clarifier la question au-dessus." A fourth red box points to a question segment: "[1] Question: Bon, je sais pas si on peut parler d'un projet urbain dans notre pays, parce que nous avons des instruments d'urbanisme qui sont fait pour être stockés dans des boîtes d'archives. Alors, si on se focalise sur le projet du parc citadin, il s'agit d'un projet qui a été lancé dans le cadre d'une politique nationale, lancée par le ministère de l'environnement." A fifth red box points to the text: "Unité discursive significative".

Figure 47: Synthèse du corpus qui assiste l'analyse compréhensive. Source : Sonal, 2020.

Le repérage des passages les plus intéressants dans la synthèse se fait par le filtrage des fragments d'unités discursives déjà pondérés, ces pondérations vont éventuellement constituer des citations directes dans le manuscrit.

The screenshot shows the Sonal software interface with a filtered list of 9 extracted segments. A red box highlights the "Filtrer" button and the "Filtrer extraits" checkbox. Another red box points to the text: "Affichage des parties pondérées seulement (futurs citations directes)". A third red box points to the text: "Filtrage par pondération". A fourth red box points to a specific segment titled "n°14 18:26 > 19:20" with the tag "centralisation, décideur". A fifth red box points to the text: "Unité discursive significative pondérée".

Figure 48: Pondération d'unité discursive significative. Source : Sonal, 2020.

## Chapitre 6

The screenshot shows a software interface with a top bar containing icons and the text 'Sample'. Below the bar is a yellow header with the text 'Extrait n° 2 | Prise de décision du projet urbain'. The main content area displays two discourse units, each with a question and an answer (R1).

**Unité discursive significative pondérée 3/5**

n°3 04:14 > 04:51  
[citoyen, non participation citoyenne.](#)  
Question: - Est-ce que le citoyen est impliqué dans la prise de décision ?  
R1: comme je viens de vous le dire, la concertation, elle est une partie de la démarche du projet, mais elle n'a jamais intéressé les collectivités locales, les acteurs dans la société. **Malheureusement, on a à Djelfa des acteurs qui sont censés représenter les citoyens, mais ne le font pas.**

**Unité discursive significative pondérée 5/5**

n°4 04:51 > 05:47  
[centralisation](#)  
Question: De quelle manière la prise de décision est passée ?  
R1: **Tout ça, se passe au niveau central, on n'a pas une idée sur ce genre de projets,** par exemple les

Figure 49: Différents niveaux de pondération des unités significatives. Source : Sonal, 2020.

Les unités discursives contenant le mot-clé de « coordination » concept clé dans l'hypothèse de la recherche sont listées dans la synthèse, on les obtient en effectuant une recherche dans la synthèse par « mot-clé », ces unités discursives sont apparues de la manière présentée dans la Figure 50.

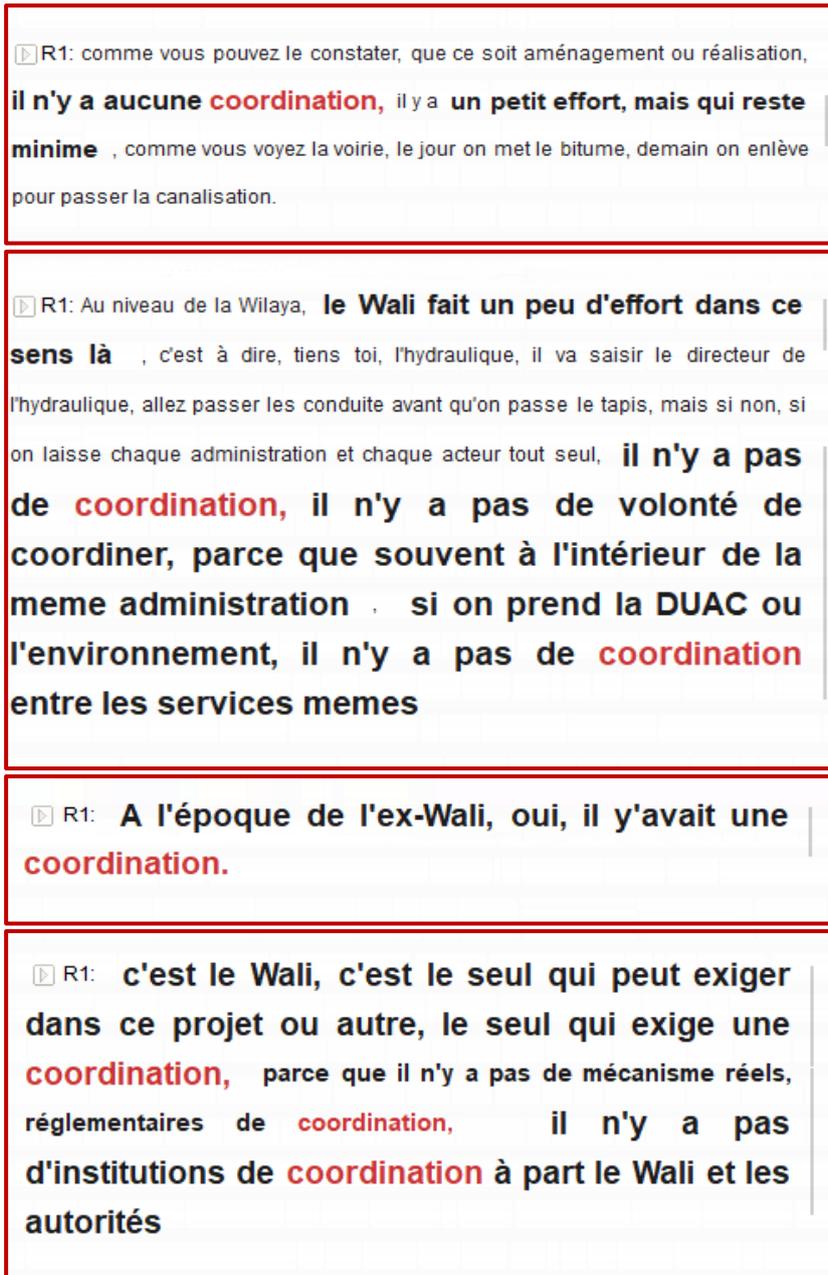


Figure 50: Unités discursives contenant le mot-clé de « coordination ». Source : Sonal, 2020.

Ces unités discursives significatives qui contiennent le concept clé de l'hypothèse vont constituer les citations directes de la démonstration, elles peuvent renforcer et argumenter notre position de départ sur le manque de coordination entre les acteurs :

*« Il n'y a aucune coordination, il y'a un petit effort, mais qui reste minime », « Le Wali fait un peu d'effort dans ce sens-là (de coordination) », « Il n'y a pas de coordination, il n'y a pas de volonté de coordonner, parce que souvent à l'intérieur de la même administration, si on prend la DUAC ou l'Environnement, il n'y a pas de coordination entre les services mêmes », « A l'époque de l'ex-Wali, oui, il y'avait une coordination. »*

## Chapitre 6

« C'est le Wali, c'est le seul qui peut exiger dans ce projet ou autre, le seul qui exige une coordination, parce qu'il n'y a pas de mécanisme réels, réglementaires de coordination, il n'y a pas d'institutions de coordination à part le Wali et les autorités » Entretien avec l'architecte, concepteur du parc citoyen.

Pour appuyer cette argumentation, une lecture verticale des extraits discursifs portant sur la coordination s'avère indispensable, cela se fait en effectuant une recherche dans la synthèse du corpus par mot-clé de « coordination » verticalement, c'est-à-dire en réactivant tout le reste des entretiens. Cette interprétation verticale des unités discursives permet de donner un sens aux fragments, c'est-à-dire au corpus suivant les catégories thématisées des différents locuteurs, elle est basée sur la comparaison des unités discursives significatives se rapportant à la même catégorie de coordination ou portant ce mot clé, et issues des différents entretiens. Elle permet de repérer des groupes fondés sur des ressemblances, des convergences et des divergences ou des oppositions, de repérer des relations de conflit, de concurrence et de complémentarité entre ces groupes.

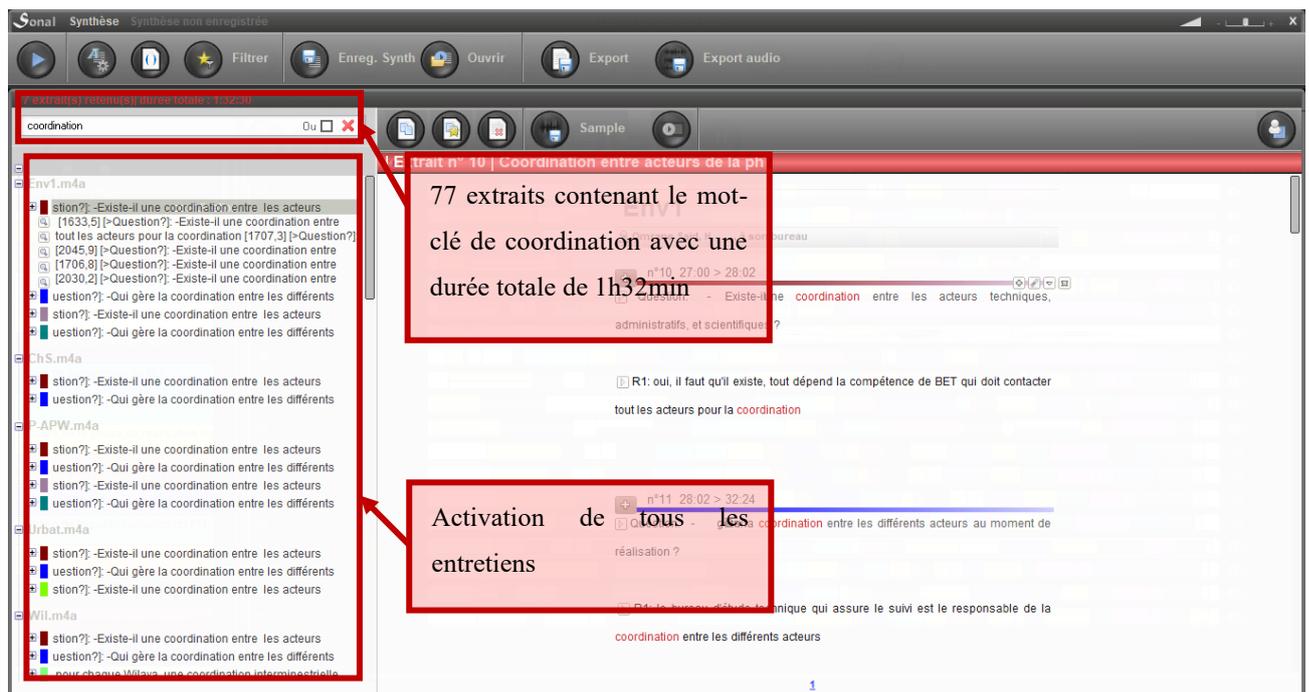


Figure 51: Lecture verticale des extraits discursifs significatifs. Source : Sonal, 2020.

Les extraits des différents interviewés contenant ce mot-clé « coordination » sont listés comme suit :

« Oui, il faut qu'il existe (la coordination), tout dépend la compétence de BET qui doit contacter tous les acteurs pour la coordination », « Le bureau d'étude technique qui assure le suivi est le responsable de la coordination entre les différents acteurs », « Oui, (il existe la

## Chapitre 6

*coordination) entre le CTC, l'hydraulique, Institut National de Recherches Forestières, les différents spécialistes, paysagiste, ingénieur, architecte, urbaniste, etc. »*

Entretien avec le chef du bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la Direction de l'Environnement et Ex-chef de projet du parc citadin

*« Scientifique n'existe pas, entre les autres acteurs nous avons certaine fluidité entre eux. Mais sauf que je vois que ça a tendance à s'étanchéifier, de plus en plus étanche entre services, il y a une dislocation entre les services. »*

Entretien avec un enseignant chercheur au département d'aménagement de l'université de Djelfa.

*« ... En principe théoriquement tout ça existe, malheureusement, il y'a toujours des déphasages on ne respecte pas les délais et puis soit on est en retard soit on est en avance et puis quand il y'a un déphasage, un des acteurs qui ne répond pas à l'échéancier de réalisation, tous les autres acteurs sont touchés par ce retard et puis il y'a un décalage... », « La coordination c'est généralement quand il s'agit de logements c'est la direction de logements, si c'est au niveau de la wilaya c'est le directeur exécutif lui-même, qui est l'acteur principal du projet, bien sûr. Il y a la DUAC aussi pour le côté aménagement, mais généralement c'est le maître de l'ouvrage. L'OPGI aussi peut intervenir dans la réalisation des projets de logements », « ...donc c'est ça dépend du promoteur, je ne sais pas s'il a fait intervenir des gens de sciences, quand je dis les gens de sciences c'est à dire des gens spécialisés dans le domaine. Sinon entre les autres types d'acteurs bien sûr qu'il existe une coordination entre les acteurs techniques et administratifs »*

Entretien avec l'ex vice-président de l'APW

*« Oui, une coordination totale entre les services techniques, les services administratifs, le bureau d'études, l'entreprise, les services de financement, etc. », « Pour tous les projets publics, il y a une coordination entre les différents secteurs »*

Entretien avec l'ex P-APC 2012-2017

*« Une décision centralisée dans le cadre d'un programme national de Dounia Parc pour chaque Wilaya, une coordination interministérielle entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Intérieur »*

Entretien avec le chef service des marchés publics à la Wilaya

## Chapitre 6

*« On revient toujours aux besoins de citoyens, là où il y a un besoin, on implante le projet, soit dans un quartier, soit dans plusieurs quartiers. Celui qui finance le projet c'est lui qui choisit la localisation, si c'est l'APC qui finance, donc c'est lui qui choisit la localisation, si c'est la DUAC qui finance, donc automatiquement c'est la DUAC qui choisit en coordination avec les autres acteurs. Comme le cas du projet sectoriel, on implique l'APC avec plusieurs acteurs. », « Ce bureau de coordination est localisé dans le service concerné ou bien dans le quartier concerné par le projet », « Pour la phase actuelle concernant la clôture, il n'y a pas de coordination, pour la phase prochaine il y'aura une coordination », « Pour le parc citadin il y a un cahier de charge qui identifie la coordination et la gestion »*

Entretien avec le Directeur Technique de la Commune de Djelfa

*« Oui entre le maître de l'ouvrage, le bureau d'études et l'entreprise de réalisation »*

Entretien avec un ingénieur à la Direction de l'Environnement

*« Dans notre domaine, oui ça existe. On ne peut pas travailler sans impliquer l'acteur scientifique, d'ailleurs nous travaillons en permanence avec l'institut national de recherche forestière, des fois avec HCDS haut-commissariat de développement de la steppe, et la DSA. Il y'a l'APC qui intervient avec nous comme acteur administratif, il y a aussi les vétérinaires comme acteurs scientifiques qui travaillent avec nous dans les campagnes de lutte contre les épidémies des animaux et des ovins. »*

Entretien avec le Chef Circonscription des Forêts de la ville de Djelfa

*« Il y'a une obligation pour ça »*

Entretien avec un journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa

*« Seulement entre acteurs techniques et administratifs »*

Entretien avec une chef service à la Direction de l'Environnement et ex. Directrice de  
l'Environnement

*« Oui, mais seulement entre acteurs techniques et administratifs »*

Entretien avec le Directeur d'Urbanisme d'Architecture et de Construction de la  
Wilaya de Djelfa

*« Oui, seulement entre les acteurs techniques et administratifs »*

## Chapitre 6

Entretien avec un architecte au bureau travaux d'amélioration urbaine et VRD à la  
Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction

« Elle (la coordination) doit exister »

Entretien avec le chef de bureau de la voirie à la Direction des Travaux Publics

Tableau 10: Comparaison des unités discursives significatives de la catégorie « coordination ». Source : Auteure, 2020.

Relation Catégorie/ mot-clé	Ressemblance	Convergence	Divergence	Opposition
Coordination entre les acteurs techniques, administratifs et scientifiques	Oui	Oui, il faut qu'elle existe	Oui, sauf l'acteur scientifique	Il n'y a aucune coordination
	Entretien avec Urvat/ Wil/ DT-APC/ ENV2/ P-APC/ DPSB/ DL/ CF/ PC/ SECAUD/	Entretien avec ENV1/ Dtp	Entretien avec ChS/ DUAC1/ DUAC2/ ENV3	Entretien avec Arch
		Oui, théoriquement, mais pratiquement il y'a toujours un déphasage entre acteurs	Entretien avec P-APW	
		Il y'a une obligation pour ça		
		Entretien avec Pres		

## Chapitre 6

Gérant de la coordination	Le Wali	Le maître d'ouvrage et l'entreprise pendant la réalisation	La DUAC	Le bureau de coordination
	Entretien avec Wil		Entretien avec <u>Urbat</u>	Entretien avec DT-APC
	Le Wali fait un peu d'effort dans ce sens	Entretien avec ChS		
	Entretien avec Arch	Le maître d'ouvrage et le directeur exécutif	Le ministère tutelle	
		Entretien avec P-APW	Entretien avec CF	
		Le maître d'ouvrage	Le bureau d'études techniques	
	Entretien avec le P-APC/ Dtp/ ENV2/ DUAC1/ DUAC2/ DPSB/ DL/	Entretien avec ENV1		
	Le Wali et le maître d'ouvrage	Les services techniques de l'APC ou bien la DUAC		
	Entretien avec SECAUD/ ENV3	Entretien avec PC		
	Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre			
	Entretien avec Pres			

La configuration verticale consiste en la construction du sens pour l'ensemble du corpus, cette interprétation nous offre une liberté de créativité en balayant verticalement les thématiques et les entretiens de l'ensemble du corpus, tout en nous appuyant sur l'interprétation subjective et en nous reposant sur l'hypothèse de la recherche.



## Chapitre 6

discours, cette catégorie est composée d'un seul extrait. L'interviewé a parlé dans cette catégorie 63 mots avec un taux de réponse de 79.4%.

Catégorie	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de décision
Arch	---	8%	1%
Total	00:00	03:33	00:37

Figure 54 : Durée de l'extrait Figure 55 : Nombre d'extraits par catégorie Figure 56: Nombre moyen de secondes par extrait

Catégorie	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de décision
Arch	0	269	63
Total	0	269	63

Figure 57: Nombre de mots Figure 58: Pourcentage de réponses Figure 59: Débit moyen de mots par minute. Source : Sonal, 2020.

La comparaison de ces résultats liés à la catégorie « implication citoyenne à la prise de décision du projet urbain » à l'ensemble du corpus se fait par une lecture verticale sur la colonne de cette catégorie.

	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de décision
Env1	---	3%	3%
ChS	---	1%	0%
P-APW	---	0%	2%
Urbat	---	3%	3%
Wil	---	3%	4%
Arch	---	3%	1%
DT-APC	---	2%	3%
Env2	---	2%	1%
P-APC	---	3%	3%
CF	---	7%	3%
Pres	---	8%	3%
Env3	1%	1%	1%
DL	1%	1%	1%
DPSB	1%	1%	1%
DUAC1	---	1%	1%
DUAC2	---	4%	3%
SECAUD	---	---	2%
PC	---	3%	2%
Dtp	---	7%	2%
Total	00:00	43:3	21:15

Figure 60: Colonne de la durée des extraits

	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de décision
Env1	---	3%	3%
ChS	---	1%	0%
P-APW	---	0%	2%
Urbat	---	3%	3%
Wil	---	3%	4%
Arch	---	3%	1%
DT-APC	---	2%	3%
Env2	---	2%	1%
P-APC	---	3%	3%
CF	---	7%	3%
Pres	---	8%	3%
Env3	1%	1%	1%
DL	1%	1%	1%
DPSB	1%	1%	1%
DUAC1	1%	1%	1%
DUAC2	---	4%	3%
SECAUD	---	---	2%
PC	---	3%	2%
Dtp	---	7%	2%
Total	1	19	19

Figure 61: Colonne de nombre d'extraits

Vue tabulaire

Rafraîchir

h:m:s Mots  
Extraits % réponse  
Sec / Ext Mots/min

	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de
Env1	---	3% 04:2	3% 02:06
ChS	---	1% 06:4	0% 00:19
P-APW	---	0% 06:1	2% 01:23
Urbat	---	3% 03:5	1% 05:41
Wil	---	3% 02:5	4% 01:45
Arch	---	3% 03:3	1% 00:37
DT-APC	---	2% 00:5	3% 01:17
Env2	---	2% 00:4	1% 00:12
P-APC	---	3% 03:5	3% 01:26
CF	---	7% 02:1	1% 02:42
Pres	---	8% 02:1	1% 02:31
Env3	1% 00:00	1% 00:0	1% 00:00
DL	1% ---	1% 00:0	1% 00:00
DPSB	1% ---	1% 00:0	1% 00:00
DUAC1	1% ---	1% 00:0	1% 00:00
DUAC2	---	4% 00:3	3% 00:29
SECAUD	---	---	2% 00:17
PC	---	3% 00:2	2% 00:16
Dtp	---	7% 00:3	2% 00:14
Moyenne	00:00	02:1	01:07

Vue tabulaire

Rafraîchir

h:m:s Mots  
Extraits % réponse  
Sec / Ext Mots/min

	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de
Env1	---	3% 65	3% 129
ChS	---	1% 26	0% 35
P-APW	---	0% 51	2% 134
Urbat	---	3% 24	1% 129
Wil	---	3% 65	4% 66
Arch	---	3% 26	1% 63
DT-APC	---	2% 8	3% 91
Env2	---	2% 6	1% 16
P-APC	---	3% 16	3% 63
CF	---	7% 9	1% 195
Pres	---	8% 15	1% 208
Env3	1% 24	1% 9	1% 25
DL	1% 0	1% 6	1% 26
DPSB	1% 0	1% 10	1% 39
DUAC1	1% 0	1% 9	1% 27
DUAC2	---	4% 7	3% 31
SECAUD	---	---	0% 2% 30
PC	---	3% 5	2% 28
Dtp	---	7% 5	2% 18
Total	24	253	1353

Figure 62: Colonne du nombre moyen de secondes par extrait Figure 63: Colonne du nombre de mots

Vue tabulaire

Rafraîchir

h:m:s Mots  
Extraits % réponse  
Sec / Ext Mots/min

	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de
Env1	---	3% 30,8%	3% 85,3%
ChS	---	1% 92,8%	0% 62,9%
P-APW	---	0% 89,1%	2% 85,1%
Urbat	---	3% 67,2%	1% 84,5%
Wil	---	3% 12,1%	4% 69,7%
Arch	---	3% 79,9%	1% 79,4%
DT-APC	---	2% 28,4%	3% 78,0%
Env2	---	2% 10,6%	1% 18,8%
P-APC	---	3% 57,3%	3% 68,3%
CF	---	7% 51,5%	3% 89,7%
Pres	---	8% 62,9%	3% 90,4%
Env3	1% 50,0%	1% 34,7%	1% 24,0%
DL	1% ---	1% 14,7%	1% 23,1%
DPSB	1% ---	1% 34,3%	1% 48,7%
DUAC1	1% ---	1% 35,2%	1% 25,9%
DUAC2	---	4% 19,2%	3% 35,5%
SECAUD	---	---	2% 23,3%
PC	---	3% 9,6%	2% 28,6%
Dtp	---	7% 14,5%	2% 27,8%
Moyenne	50,0%	60,0%	73,9%

Vue tabulaire

Rafraîchir

h:m:s Mots  
Extraits % réponse  
Sec / Ext Mots/min

	Pas de thématique	Prise de décision du projet urbain	Implication citoyenne à la prise de
Env1	---	3% 19,	3% 61,4
ChS	---	1% 39,	0% 110,5
P-APW	---	0% 82,	2% 96,9
Urbat	---	3% 31,	1% 22,7
Wil	---	3% 22,	4% 37,7
Arch	---	3% 75,	1% 102,2
DT-APC	---	2% 83,	3% 70,9
Env2	---	2% 80,	1% 80,0
P-APC	---	3% 42,	3% 44,0
CF	---	7% 42,	3% 72,2
Pres	---	8% 65,	3% 82,6
Env3	1% ---	1% ---	1% ---
DL	1% ---	1% ---	1% ---
DPSB	1% ---	1% ---	1% ---
DUAC1	1% ---	1% ---	1% ---
DUAC2	---	4% 118,	3% 64,1
SECAUD	---	---	2% 105,9
PC	---	3% 130,	2% 105,0
Dtp	---	7% 84,	2% 77,1
Moyenne	---	58,	63,7

Figure 64: Colonne du pourcentage de réponses Figure 65: Colonne du débit moyen de mots par minute.  
Source : Sonal, 2020.

### 6.3.2.2. Analyse chronométrique de l'entretien modèle

Comprendre pour combien du temps parlent les interviewés sur les différents sujets reflète les tendances générales quant au désir de chaque interviewé de parler ou de mettre l'accent sur les différents sujets. L'analyse chronométrique permet d'analyser le temps de parole consacré à une catégorie, le graphique circulaire résume le temps et le pourcentage du temps consacré à chaque sujet dans le corpus. L'image de synthèse du graphique circulaire fournit ainsi la durée totale de la bande, le temps des parties thématiques et le nombre d'extraits.

## Chapitre 6

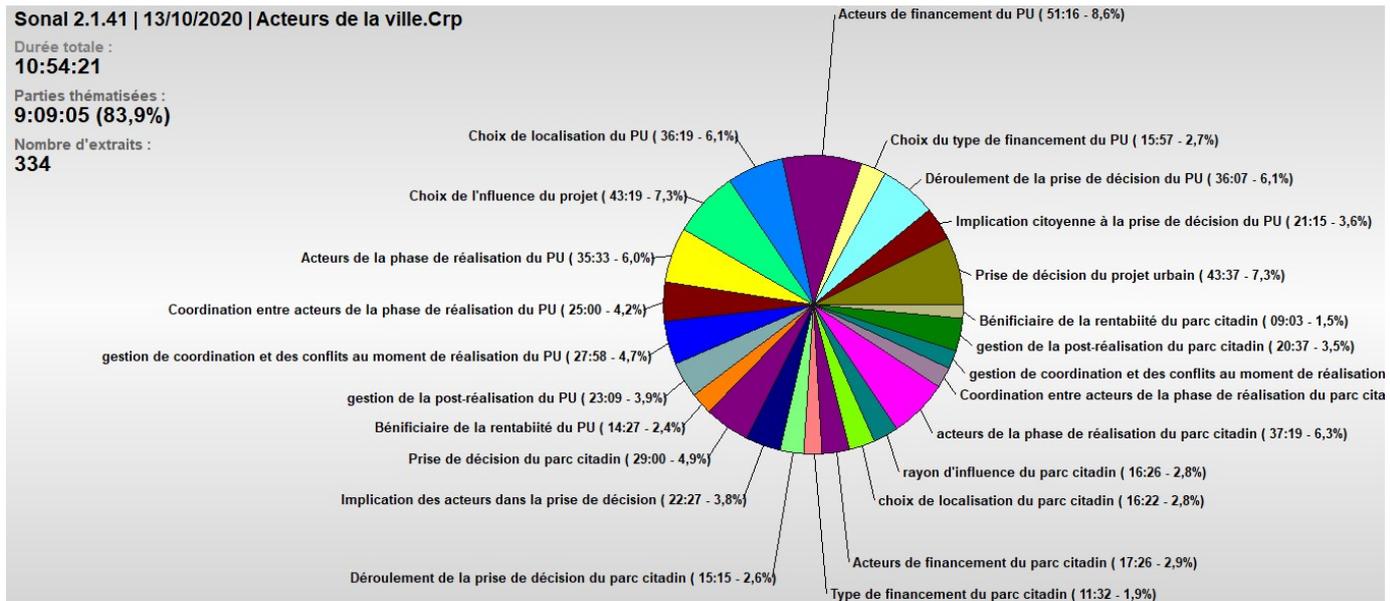


Figure 66: Image de synthèse du graphique circulaire. Source : Sonal, 2020.

Il est possible d'affiner l'analyse chronométrique en utilisant les options de filtrage selon les thématiques, les entretiens ou les variables aidant à repérer les variations entre les entretiens ou entre les extraits du même entretien.



Figure 67: Thématiques, entretiens et variables aidant à affiner l'analyse chronométrique. Source : Sonal, 2020.

## Chapitre 6

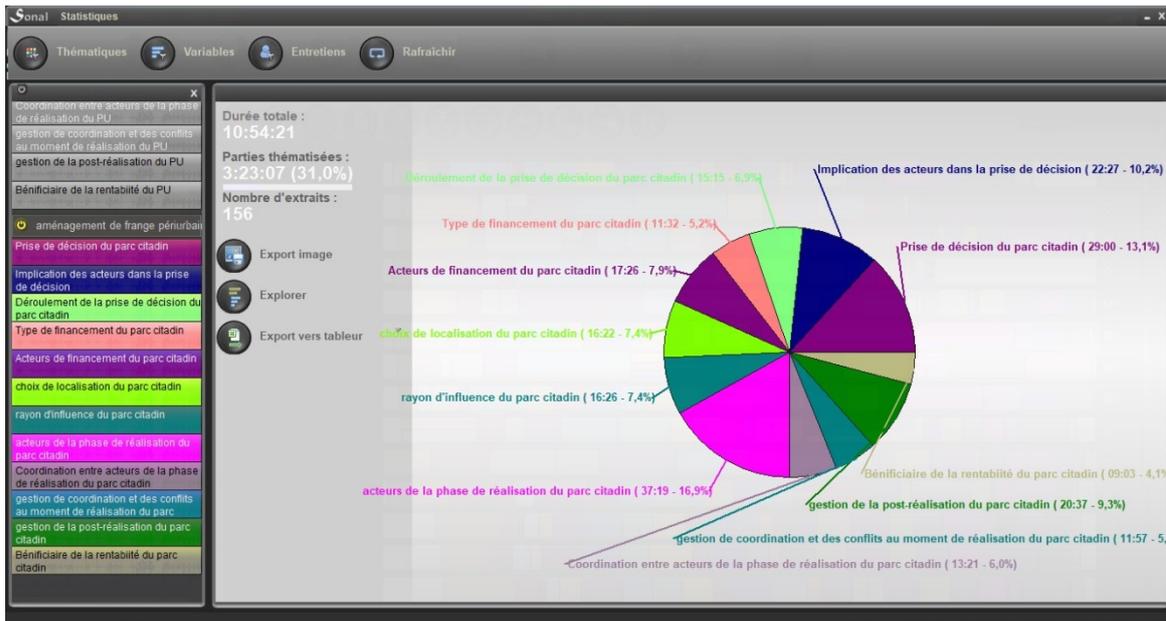


Figure 68: Désactivation des thématiques liées au projet urbain et exploitation des thématiques liées au parc citadin seulement. Source : Sonal, 2020.

Le croisement entre les variations des thématiques liées au parc citadin avec celles de l'entretien modèle d'analyse a donné le graphique circulaire (Figure 69) montrant la tendance de l'interviewé de parler sur les acteurs de la phase de réalisation de ce projet, en consacrant 36.1% du temps de sa parole, ou il a donné volontairement l'historique du parc citadin revenant sur la première décision et à la réception des premiers lots réalisés, et en exposant les causes selon lesquelles le projet n'a pas encore vu le jour, cette partie du discours n'est pas retranscrite car l'interviewé a ouvert volontairement la parenthèse pour revenir à l'historique du projet. En reprenant le même sujet des acteurs de la phase de réalisation du parc citadin avec l'ensemble des entretiens (Figure 70), on remarque que ce sujet n'a pas pris la même importance par le reste des interviewés, il a pris seulement 6,50% du temps total du corpus et vient en troisième rang après le sujet d'acteurs de réalisation du projet urbain (7.85%) et le sujet de la prise de décision du projet urbain (7.19%).



## Chapitre 6

publique, d'analyser l'efficacité de leur politique en mesurant l'évolution des priorités politiques au fil des années et d'évaluer la réalisation de leurs objectifs.

La commande lexico offerte par Sonal aide à effectuer une analyse lexicométrique des unités discursives et numéraires (Alber n.d). Pour notre cas, nous l'avons utilisé pour décompter les unités discursives significatives les plus récurrentes par thématique et par catégorie de projet. La figure ci-après (Figure 71) montre une page qui renseigne sur les occurrences des différents mots présents dans la thématique de « Prise de décision du Parc Citadin » après avoir filtré les entrées et choisir le groupe des entretiens sur le projet « Parc Citadin » et la thématique « Prise de décision »

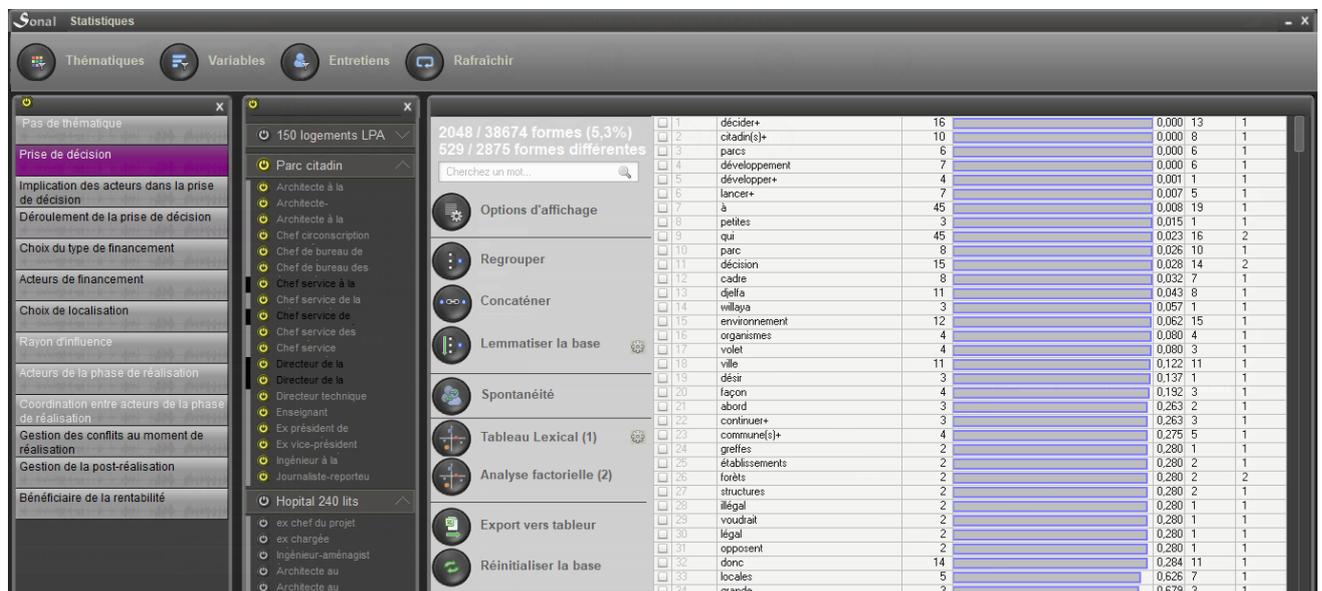


Figure 71: Occurrences des différents mots présents dans la thématique de « Prise de décision du Parc Citadin ». Source : Sonal, 2022.

Le tri des mots se fait en choisissant le mode de tri dans les options d'affichage (Figure 71), la sélection par occurrences affiche la fréquence des mots par ordre décroissant, la sélection par ordre alphabétique affiche la fréquence par ordre alphabétique dont les nombres précèdent les lettres, l'option par pourcentage des occurrences affiche sur le haut de la liste les mots 100% spécifiques qui ne figurent que dans les extraits sélectionnés pendant le filtrage suivis des mots 50% qui sont pour moitié dans les extraits et pour moitié dans le reste du corpus, et l'option par spécificité affiche l'analyse des particularités langagières des extraits analysés (Alber 2010).

L'analyse du mot significatif se fait en revenant au contexte de son apparition, l'analyse lexicométrique offerte par Sonal permet de retourner aux différents extraits dans lesquels la forme significative apparaît pour analyser les différentes significations données à cette forme

par les interviewés. Dans le modèle d'entrevue choisi pour la simulation dans ce chapitre et pour la thématique « Prise de décision du Parc Citadin », nous choisissons la forme des mots « Central+ » qui est significative à nos yeux parce qu'elle exprime la centralisation du processus décisionnel du projet, cette forme regroupe les mots « centrale, ministère et ministre » suite à la lemmatisation effectuée pour regrouper sous un même mot différents mots de la même racine ou partageant le même champ lexical (Figure 72). Le détail des occurrences montre toutes les phrases avec la forme du mot sélectionné, les contextes avant et après ce mot s'affichent sous forme d'un arbre qui peut faciliter la contextualisation visuelle de la lemmatisation « Central+ » (Figure 75).

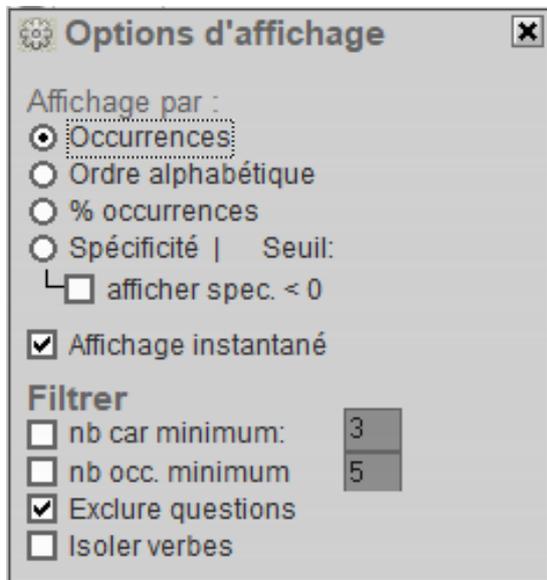


Figure 72: Mode de tri dans les options d'affichage de la lexicométrie. Source : Sonal, 2022.

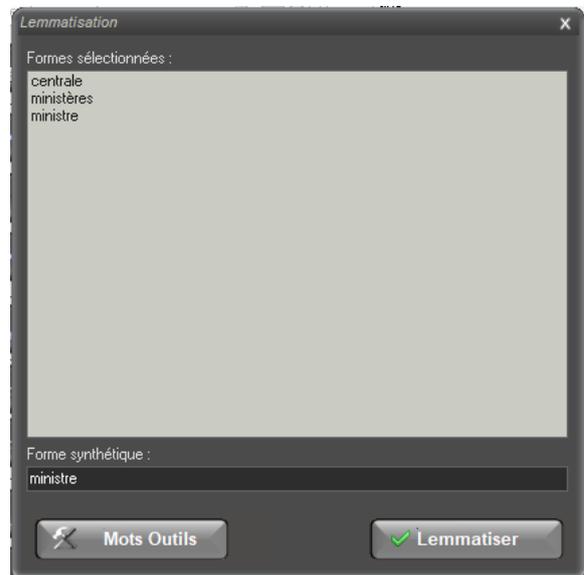


Figure 73: Lemmatisation des mots « centrale + ministère + ministre ». Source : Sonal, 2022.

## Chapitre 6

central+

Architecte- concepteur du parc citadin

projet qui a été lancé dans le cadres d'une politique nationale lancé par le **ministère** de l'environnement pour la ville de djelfa je ne vois pas de projet urbain il

che administrative les projets sont généralement lancé par l'administration **centrale** quand je dis l'administration centrale je parle des ministères de tourisme

bon le projet du parc citadin il s'inscrit dans un projet national lancé par le **ministre** à l'époque c'était cherif rahmani qui voulait lancé à chaque wilaya un parc

c à djelfa et un autre à ain ouessara donc il s'inscrit dans une politique de **ministère** de l'environnement - qui est intervenu dans la prise de décision c'était un

néralement lancé par l'administration centrale quand je dis l'administration **centrale** je parle des ministères de tourisme de l'habitat de l'environnement c'est à

Détails des occurrences

Nombre des fréquences

Filtrage des entretiens et des extraits

Formes	Freq.	Spécif.(La fon)	Prob.	Nb Ent.	Nb Xtr.
51 central+	5		5,907	1	1
centrale	2				
ministère	2				
ministre	1				

Synthèse des apparitions

Extrait n° 2 | Prise de décision

### Architecte- concepteur du parc citad

Parc citadin, AZZOÛZI Ahmed, H, Architecte, concepteur du parc citadin, Bureau d'étu

n°2 00:41 > 04:14

[gécideur.concertation.centralisation.APC.](#)

Question: - **Est-ce** le projet urbain ?

- **Est-ce** c'est l'Etat par le biais de ses structures ?
- **Est-ce** c'est les organismes techniques ?
- **Est-ce** c'est le citoyen?
- **Est-ce** c'est tout le monde ou une partie de ce qu'on vient d'avancer comme acteurs?

R1: **je sais pas si on peut parler d'un projet urbain dans notre pays, parce que nous avons des instruments d'urbanisme qui sont fait pour être stockés dans des boites d'archive**, alors si on se focalise sur le projet du parc citadin, il s'agit d'un projet qui a été lancé dans le cadres d'une politique nationale, lancé par le **ministère** de

Figure 74: Détails des occurrences et synthèse des apparitions de la lemmatisation. Source : Sonal, 2022.

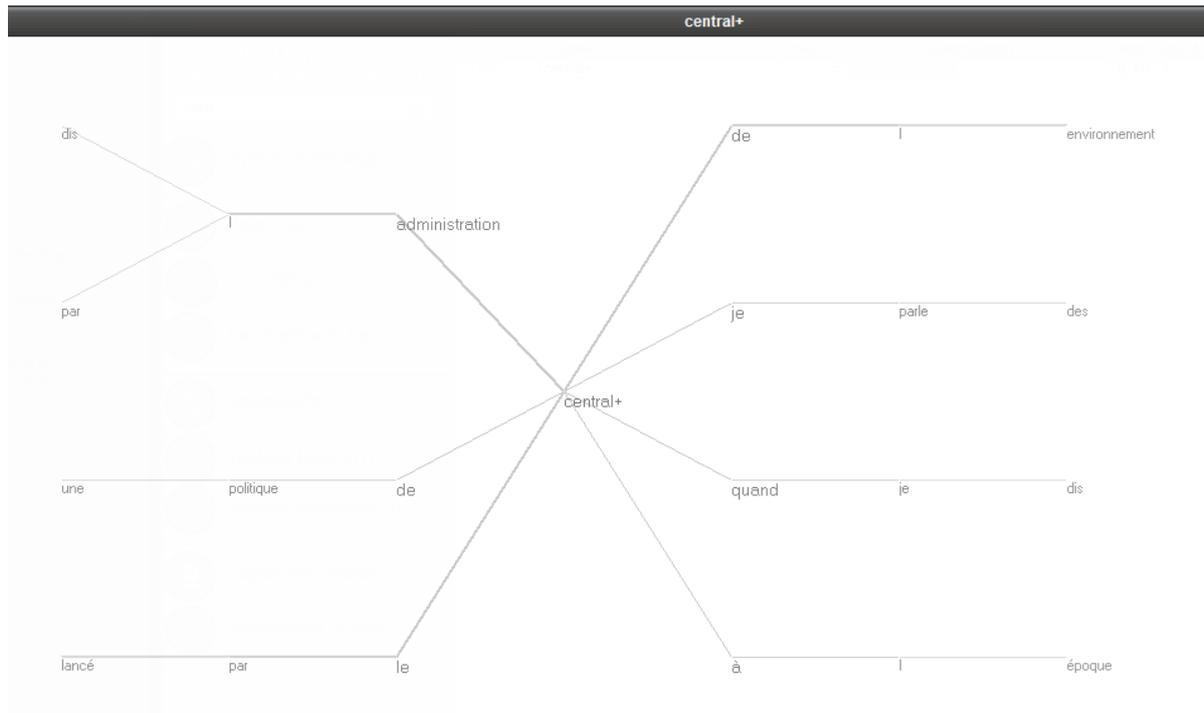


Figure 75: Arbre du contexte avant et après la forme « central+ ». Source : Sonal, 2022.

## CONCLUSION

Ce chapitre, consacré à la méthodologie appliquée à la recherche à partir de la collecte des données jusqu’à la démonstration, aborde les différentes étapes méthodologiques suivies dans l’application de la technique de l’entrevue de recherche utilisant l’entretien semi-directif, de la préparation de l’instrument de collecte des informations à l’exposition des conditions de déroulement de l’entrevue en première section du chapitre.

Le travail de l’enquête a été divisée en deux phases, la première effectuée en 2019 avec les acteurs de la ville notamment ceux qui sont intervenus dans le projet de l’aménagement de la frange urbaine Sud-Est par le parc citoyen, dix-neuf entretiens semi-directifs ont été exécutés durant cette phase dans le but d’interviewer un petit échantillon, précis et visé, toutefois et à chaque fois que la procédure d’investigation progresse, de nouveaux acteurs clés et de nouvelles suggestions de projets réalisés dans le périurbain refont surface, c’est ce qui est qualifié par Schneider (2007) par l’échantillonnage par vagues. De ce fait, une deuxième phase d’entrevue est entamée en 2020 avec les acteurs de la ville intervenants dans d’autres projets implantés dans les espaces périurbains et les franges urbaines Est, Nord-Est et Nord-Ouest par quatre projets : le nouveau pôle universitaire, les 150 logements promotionnels aidés, la gare routière classe A et l’établissement public hospitalier 240 lits. Dans ce cadre, vingt-sept entretiens semi-directifs ont été effectués suivant le schéma d’entrevue présenté dans l’ANNEXE 03

## Chapitre 6

L'analyse des données issues des entretiens prend deux formes. Une analyse qualitative concernant les informations textuelles thématiques, elle repose sur le raisonnement analytique de recoupement d'informations provenant des extraits d'entretiens, et une analyse quantitative traitant les informations numériques, elle concerne l'analyse fréquentielle des mots et du temps de la parole. L'entretien modèle présenté dans la deuxième section de ce chapitre résume le processus de traitement des informations obtenues et explique la construction du corpus -la délimitation, la thématisation des extraits, la retranscription fidèle des propos de l'interviewé- par le logiciel Sonal.

La troisième section du chapitre explique l'interprétation et l'analyse du contenu par Sonal, suivant les deux principales méthodes ; l'analyse compréhensive des unités discursives de type significatif et l'analyse des unités discursives de type numérique. Et puisque notre analyse repose sur une hypothèse, on a procédé à l'interprétation en donnant du sens aux données, et c'est la phase la plus importante dans ce travail, parce que la valeur et l'importance d'une recherche qualitative dépend en grande partie de la capacité du chercheur à donner un sens aux données et de comprendre la manière dont les interviewés réagissent. Pour ce faire, nous procédons à l'analyse du système des acteurs en appliquant l'analyse stratégique qui travaille en continuité avec les résultats de l'entretien semi-directif.

## CONCLUSION DE LA PARTIE II

L'étude du contexte a révélé que la périphérie de Djelfa abonde en forêts, terres agricoles et reboisement naturels. La croissance urbaine rapide a conduit à des programmes massifs de logement et de lotissement, transformant rapidement le paysage urbain. Ce processus de périurbanisation atteint les espaces naturels périphériques, brouillant la frontière entre urbain et naturel. Cette expansion expose la ville à des risques environnementaux tels que la désertification, les inondations et les incendies de forêt, exigeant des actions des autorités locales pour gérer cette croissance et faire face aux risques pour la ville et ses habitants.

L'exploration de l'état de l'art a mis en lumière la nature pluridisciplinaire de notre recherche, capable d'embrasser plusieurs domaines et perspectives, notamment la sociologie des organisations, le diagnostic territorial, le management, les sciences politiques, l'urbanisme et les sciences sociales. Les approches examinées reposent largement sur des méthodes qualitatives, telles que le diagnostic prospectif participatif et l'analyse des configurations socio-spatiales, permettant de comprendre les relations entre les acteurs et l'espace. Ces méthodes, appuyées par des techniques telles que l'entrevue de recherche, s'appliquent dans des disciplines comme l'urbanisme et l'aménagement, facilitant l'étude des organisations sociales et des dynamiques spatiales. L'utilisation de l'entrevue de recherche dans notre étude devrait affiner notre hypothèse et structurer notre objet d'étude grâce à des entretiens semi-directifs.

Le chapitre dédié à la méthodologie de recherche, depuis la collecte des données jusqu'à la démonstration, a exploré les étapes clés de l'utilisation de l'entrevue de recherche et a exposé la préparation de l'outil de collecte des informations ainsi que les conditions pratiques de réalisation de l'entrevue. L'analyse des données issues de ces entretiens par Sonal se décline en deux approches : une analyse qualitative des éléments thématiques textuels et une analyse quantitative des données chiffrées. L'interprétation des données, fondée sur notre hypothèse, revêt une importance capitale et implique une analyse approfondie du système des acteurs, s'appuyant sur l'analyse stratégique et en relation directe avec les résultats de l'entretien semi-directif.

### **PARTIE III : DÉMONSTRATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS**

### INTRODUCTION DE LA PARTIE III

La partie de la démonstration et l'interprétation des résultats vise à présenter les conclusions tirées des données recueillies et analysées. Son objectif principal est de donner du sens aux résultats obtenus grâce à l'analyse stratégique.

Le chapitre sept, « Inventaire des acteurs des projets de la frange urbaine de Djelfa et leurs zones d'incertitude », se concentre sur l'application de l'analyse stratégique à cinq projets situés dans la frange urbaine de Djelfa. Nous débutons par la clarification des projets et l'identification des acteurs impliqués, ainsi que de leurs intérêts et ressources influentes au sein de ces initiatives. Ensuite, dans la seconde partie du chapitre, nous examinons la zone d'incertitude entourant ces cinq projets en tant qu'études. Nous analysons le pouvoir des acteurs stratégiques et leurs possibilités d'action au sein de ce système organisé.

Le chapitre huit, « La mauvaise gouvernance des projets de la frange urbaine de la ville de Djelfa par la non-participation citoyenne à la prise de la décision et au financement », étudie l'évolution des cinq projets dans leur processus d'action, en se penchant particulièrement sur l'engagement du citoyen et de l'acteur scientifique dans ce cadre. Pour ce faire, nous mettons en avant les étapes clés du processus de projet, en commençant par l'analyse du système d'action lié à la prise de décision dans la première partie du chapitre, suivi par un examen du financement qui encadre l'ensemble du processus des projets dans la seconde section.

En poursuivant la ligne du huitième chapitre, le neuvième chapitre, « La mauvaise gouvernance des franges urbaines de Djelfa par l'exclusion du citoyen de système d'action concret du choix de la localisation et de la réalisation », se penche sur le système d'action concret lors de la sélection des sites pour les projets dans sa première section, et enfin, aborde la gestion post-réalisation des projets dans sa dernière section.

Le dernier chapitre, « La mauvaise gouvernance des projets de la frange urbaine de Djelfa par la non-coordination entre les acteurs », fait suite à l'étude des systèmes d'action dans les chapitres précédents, en se focalisant sur la vérification de la coordination entre les acteurs tout au long des phases clés des projets analysés. La première section aborde la coordination décisionnelle, clarifiant les rôles et responsabilités des intervenants pour garantir une compréhension et une exécution adéquate des décisions prises. La deuxième section analyse la coordination lors du choix des sites des projets, crucial pour l'adéquation des projets et pour éviter les conflits potentiels liés au foncier. La troisième section examine la coordination lors

de la phase des travaux, visant à assurer un consensus entre les acteurs clés pour atteindre les objectifs et éviter les retards. Enfin, la dernière section se penche sur la régulation des conflits pendant la phase d'exécution des travaux, soulignant les défis lors de cette étape prolongée et des tensions entre les nombreux intervenants.

## **7. INVENTAIRE DES ACTEURS DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE DJELFA ET LEURS ZONES D'INCERTITUDE**

### **INTRODUCTION**

Un acteur est un membre physique ou moral, individuel ou collectif, d'une organisation. Dans la sociologie des organisations, l'acteur est un élément stratégique qui détient une pertinence par apport à une situation et agit suivant ses ressources individuelles ou celles de l'organisation qu'il représente. Chaque acteur est un porteur d'enjeu qu'il défend, l'interdépendance des acteurs au sein du système exige la multiplicité des enjeux qui peuvent être divergents voire contradictoires. Selon Crozier et Friedberg (1977), les acteurs ont rarement des enjeux clairs et cohérents, ils les modifient pour s'adapter aux résultats, leurs actions ont toujours un sens, ayant une allure offensive pour améliorer une situation ou défensive pour préserver des marges de liberté. Selon la sociologie de l'action organisée, les stratégies établies par les acteurs ne sont pas forcément rationnelles parce que chacun a une rationalité limitée. Dans ce chapitre, nous procédons à l'application de l'analyse stratégique de l'organisation des cinq projets de la frange urbaine de la ville de Djelfa, pour ce faire, nous commençons, dans la première section du chapitre, par la clarification des projets et l'inventaire des acteurs intervenants, de leurs enjeux et de leurs ressources de pouvoir au sein de l'action organisée. Les acteurs importants dans les processus des projets, sont des acteurs (individus ou organisations) clés dont on ne peut s'en passer, ce sont les acteurs moteurs, alliés et outils. Les acteurs secondaires sont les individus ou les organisations constatés comme secondaires dans les processus des projets, sont les acteurs bénéficiaires, divergents et déchirés.

Dans le jeu de pouvoir, la zone d'incertitude permet à l'acteur stratégique d'exercer son pouvoir dans le système en influençant les autres et imposant ses points de vue. Les incertitudes se produisent comme des contraintes que les acteurs intègrent dans leurs stratégies, elles entrent dans le jeu d'acteurs où elles renforcent ou affaiblissent leur autonomie. Dans la deuxième section du présent chapitre, nous étudions la zone d'incertitude des cinq projets, cas d'étude. Nous étudions le pouvoir des acteurs stratégiques et leurs marges de manœuvre dans le système de l'action organisée.

## **7.1. CLARIFICATION DES PROJETS ET INVENTAIRE DES ACTEURS INTERVENANTS**

### **7.1.1. Le projet du Parc Citadin de la frange urbaine Sud-Est**

Le projet du Parc Citadin de la frange urbaine Sud-Est est inscrit au titre du programme national de réalisation des Parcs Citadins, il a été lancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au profit de la majorité des Wilayas du territoire national.<sup>14</sup> La Wilaya de Djelfa avait la chance de bénéficier de deux projets Parcs Citadins, le premier au niveau du chef-lieu de Wilaya et le second dans la ville d'Ain-Oussara située à 88km au Nord du chef-lieu de Wilaya. Ces projets constituent la première infrastructure du genre dans la région. Le projet du Parc Citadin de la ville de Djelfa est initié au début par la Direction de l'Environnement de la Wilaya en 2011 dans l'objectif de protéger l'espace reboisé limitant la ville de son côté Sud-Est, contre les mauvais effets de l'urbanisation, et aussi dans l'objectif de créer un endroit sécurisé et convivial pour les citoyens. Le site choisi est associé au périmètre périurbain et se situe au niveau du reboisement Sud-Est, au groupe domaniale N°10<sup>15</sup> et au Sud du chemin de Wilaya n°189. Le projet est doté d'un programme ambitieux composé principalement d'une série d'espaces et d'équipements d'attractions, dont un lac artificiel d'une superficie de 14000 m<sup>2</sup>, d'ateliers de sensibilisation, de multiples parcours dont les parcours d'un lac, le parcours sportif, les parcours jogging, des aires de jeux pour enfants et adolescents, une grande diversité des milieux : pelouse pour les jeux, prairies sauvages, boisement, jardins fleuris, des serres d'expérimentations et de vente, un plateau sportif avec plusieurs stades, des kiosques de services et espace de pique-nique, des espaces de stationnement de capacité de 500 véhicules et une antenne de protection civile pour rassurer les visiteurs du parc et du barrage vert (Figure 76).

---

<sup>14</sup> D'après un responsable à la Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa et chef du projet du Parc Citadin, 2019.

<sup>15</sup> D'après un responsable à la Conservation des Forêts de la Wilaya de Djelfa, 2019.



Figure 76: Plan d'aménagement du projet du Parc Citadin. Source : Atelier d'Architecture Azzouzi A, 2011.



Figure 77 : Le Parc Citadin entre conception du projet (à gauche) et réalité sur le terrain (à droite). Source : Atelier d'Architecture Azzouzi, 2011 ; prise de l'auteur, 2019.

## Chapitre 7

Tableau 11: Inventaire des acteurs du projet du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022.

	Acteur	Enjeu	Ressource	Stratégie
Acteur-moteur	Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Protection de l'environnement Conciliation ville-homme-nature Développement et équilibre territorial	Hiérarchique	Décision du programme, répartition des projets sur le territoire national et délégation des maîtres d'ouvrage
	Le Ministère des Finances	Financement du programme	Hiérarchique Financière	Allouer le budget nécessaire. Collaboration interministérielle
	Le Wali, premier ordonnateur à l'échelle de la Wilaya	Délégation du maître d'ouvrage Contre la commercialisation et la consommation de l'alcool	Organisationnelle	Coordination entre les acteurs clés Orientation du mécanisme de choix de localisation
Acteur-allié	La Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa	Concrétisation du programme à l'échelle de la Wilaya	Relationnelle Technique	Maîtrise d'ouvrage et maturation du projet
	Le Trésor Public de la Wilaya	Financement du projet	Financière	Attribution du budget nécessaire

## Chapitre 7

Acteur-adversaire	La Conservation des Forêts	Récupération de la propriété du terrain et des lots réalisés du Parc Citadin	Relationnelle et législative	Réclamation de la propriété à l'échelle ministérielle par voie réglementaire
Acteur-outil	La commission du choix de terrain composée de tous les services techniques	Choix d'un site adéquat pour le Parc Citadin	Technique	Implication de tous les services techniques  Exposition et pondération de plusieurs choix
	Le bureau d'étude pluridisciplinaire d'architecture et d'urbanisme	Maîtrise d'œuvre et assistance du maître d'ouvrage	Technique	Etudes ; Suivi Accompagnement
	Les entreprises de réalisation	Concrétisation du projet	Technique	Exécution des plans Respect des orientations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
	Les laboratoires techniques	Expertise technique	Technique	Stratégie neutre vis à vis le projet (n'ont rien à perdre ni à gagner)
Acteur-déchiré	La Direction Générale de la Protection Civile	Surveillance et sécurité des visiteurs et du barrage vert	Technique	Implantation d'un poste avancé de la protection civile sur un point stratégique entre le Parc Citadin et le barrage vert

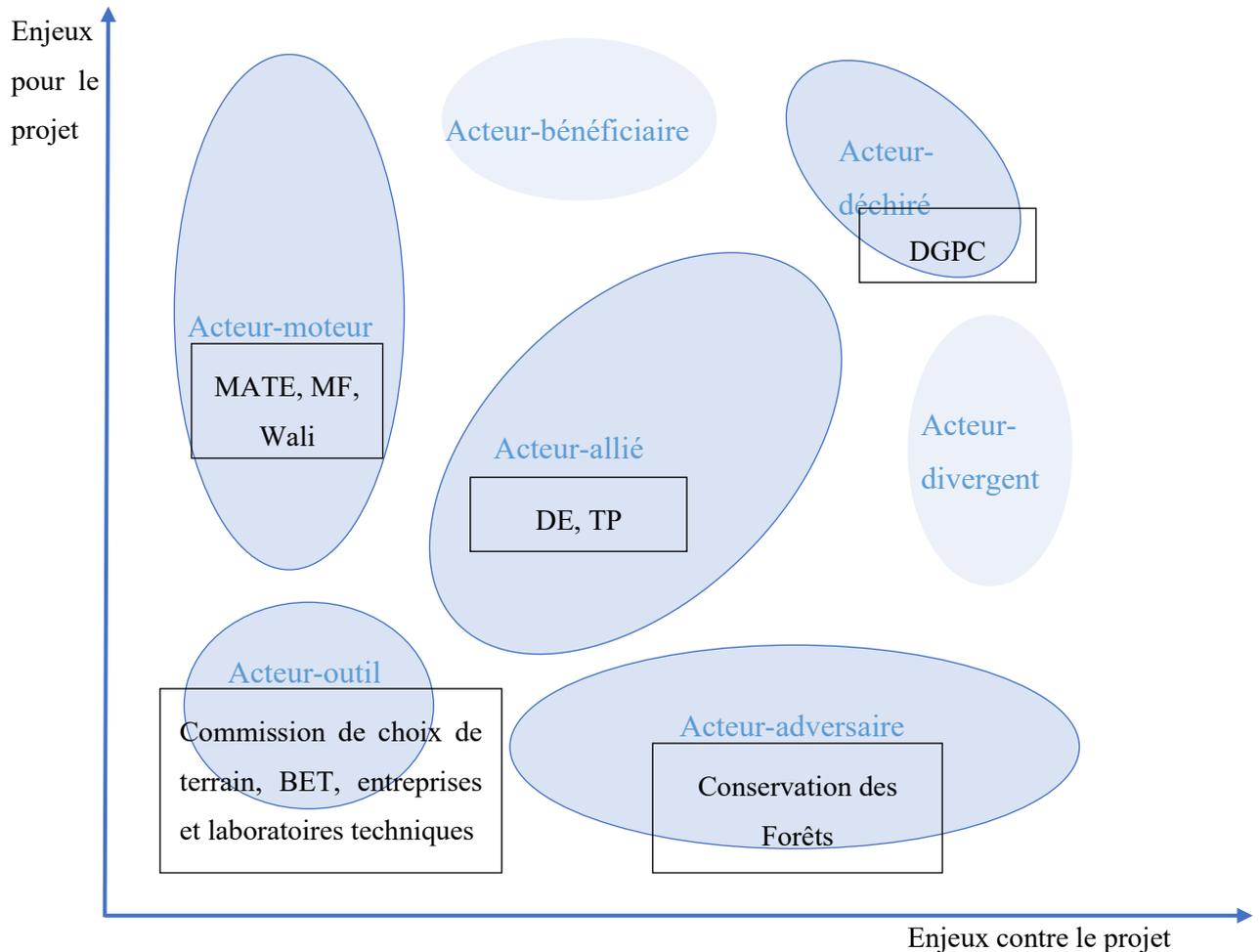


Figure 78 : Carte des partenaires intervenants dans le projet du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022.

### 7.1.2. Le projet 150 Logements Promotionnels Aidés de l'espace périurbain Est

Le programme 150 logements (LPA) de l'espace périurbain Est de la ville de Djelfa est implanté dans la périphérie Est, au Nord du deuxième pôle universitaire dans la cité nommée « Hachi Maamar », dans le but de promouvoir le logement social en faisant intervenir plusieurs acteurs dans son financement à l'instar du bénéficiaire, du Fonds National de Péréquation des Œuvres Sociales (FNPOS) et de la Caisse Nationale du Logement (CNL). Le logement promotionnel aidé (LPA) est un programme réalisé par un promoteur immobilier répondant aux règles qui régissent l'activité de promotion immobilière, fixées par la loi n°11-04 du 17 février 2011, conformément aux exigences techniques et financières déterminées par l'arrêté interministériel du 14 mai 2011 entre le Ministère des Finances et le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (JORA n°51). La fixation des niveaux de l'aide frontale octroyée par l'Etat pour l'accession à la propriété est visée par le premier Ministre suite au décret exécutif n°10-235 du 5 octobre 2010. Le projet 150 logements (LPA) de l'espace périurbain Est de la ville de Djelfa

## Chapitre 7

est réalisé par la promotion immobilière « EURL<sup>16</sup> Maroua » sur une superficie de 8908 m<sup>2</sup> et étudié par le bureau d'études techniques associé à la promotion immobilière dans son lancement puis par un autre bureau d'études techniques de construction « BETC » indépendant, mais choisi également par cette promotion immobilière. Une clinique privée est intégrée au sein de ce programme par le promoteur immobilier, occupant la façade Sud du projet.



Figure 79: Façade Sud des 150 LPA (vue sur la clinique en cours de réalisation). Source : Auteure, 2022.



Figure 80 : Façade Est des 150 LPA. Source : Auteure, 2022.

---

<sup>16</sup> Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

## Chapitre 7

Tableau 12 : Inventaire des acteurs des 150 Logements Promotionnels Aidés. Source : Auteure, 2022.

	Acteur	Enjeu	Ressource	Stratégie
Acteur-moteur	Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	Promouvoir le logement	Hiérarchique	Décision du programme et répartition des lots selon le nombre des promoteurs
	Le Ministère des Finances	Aide financière	Hiérarchique Financière	Allouer les différentes aides  Collaboration interministérielle
	Le Wali, premier ordonnateur à l'échelle de la Wilaya	Aboutissement du projet	Organisationnelle	Délégation du maître d'ouvrage  Coordination entre les acteurs clés  Désignation de la commission technique
Acteur-allié	La Direction du Logement et des Equipements Publics	Concrétisation du programme à l'échelle de la Wilaya	Relationnelle  Technique	Maîtrise d'ouvrage et maturation du projet
	La promotion immobilière <i>EURL Maroua</i>	Enjeu lucratif  Proximité et mixité par la proposition de plusieurs services (sécurité,	Technique  Financière	Maîtrise d'œuvre : études, suivi, exécution des travaux  Assistance du maître d'ouvrage

		commerce, santé, etc.)		Investissement dans une clinique privée dans le projet
	Les acquéreurs	Acteurs-alliés et bénéficiaires à la fois  Avoir accès à un logement digne	Financière	Co-financement du logement  Proposition concernant les matériaux, la clôture et la loge gardien
	La Caisse Nationale de Logements CNL et le Fonds National de Péréquation des Œuvres Sociales FNPOS	Contribution à la promotion du logement	Financière	CNL finance 25% du budget à condition que le postulant n'a jamais bénéficié d'une aide financière, ni lui ni son conjoint  FNPOS finance 18% du budget à condition que l'acquéreur a travaillé 3 ans au minimum
Acteur-adversaire	Le Centre Pénitencier des Mineurs	Sécurité du Centre et des détenus	Relationnelles et techniques	Mobilisation contre l'architecture du projet  Interdire des ouvertures en face à la cour et des

				raccordements d'assainissement avec le réseau passant par le Centre Pénitencier
	Service Technique de la Commune	Imposer le respect du cahier de charges préliminaire	Techniques	Mobilisation contre le programme du projet  S'opposer à l'insertion d'une clinique proposée par le promoteur et bloquer sa réalisation pour un certain temps
Acteur-outil	La commission du choix de terrain composée de tous les services techniques	Choix d'un site approprié pour le projet	Technique	Implication de tous les services techniques  Exposition et pondération de plusieurs choix
	Les laboratoires techniques	Expertise technique	Technique	Stratégie neutre vis à vis le projet (n'ont rien à perdre ni à gagner)
Acteur-divergent	Certains postulants non désignés	Réintégration de la liste des bénéficiaires	/	Réclamation de droits et tentative de réintégration de

				la liste des bénéficiaires
--	--	--	--	----------------------------

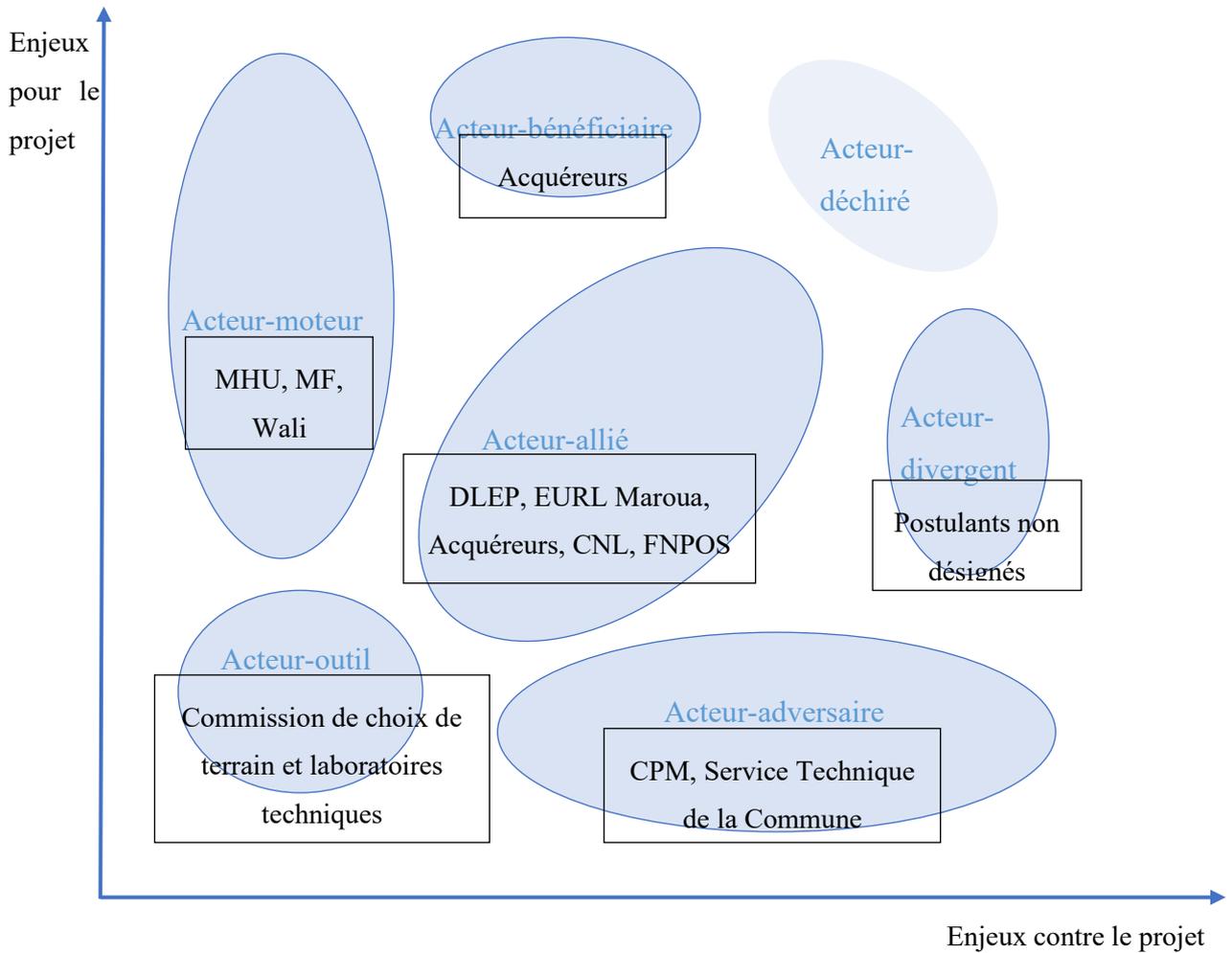


Figure 82: Carte des acteurs intervenants dans le projet 150 LPA. Source : Auteure, 2022.

### 7.1.3. Le projet de l’Etablissement Public Hospitalier 240 lits de la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa

Implanté dans la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa avec ses espaces reboisés de la forêt Senelba, l’hôpital 240 lits est considéré comme une infrastructure hospitalière importante pour la ville, il participe à la réforme des services sanitaires présentés aux habitants de cette ville et de ses communes avoisinantes : Moudjbara, Ain Mabed et Charef. Son implantation contribue à la répartition équitable des services médicaux publics entre la partie Est de la ville, couverte par l’ancien Etablissement Public Hospitalier et la partie Ouest, couverte par ce nouveau EPH.

## Chapitre 7

Réceptionné début de l'an 2016 par les services de la Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Djelfa, cet établissement hospitalier devient par la suite un équipement mixte destiné à la couverture médicale civile et militaire. Il comporte différentes spécialités médicales à l'instar de la médecine interne, la cardiologie, la chirurgie générale et plastique, la radiologie et la pédiatrie, réparties à travers différents plateaux techniques modernes.



Figure 83: l'hôpital 240 lits de la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa. Source : Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Djelfa, 2021.

Tableau 13: Inventaire des acteurs du projet de l'EPH 240 lits. Source : Auteure, 2022.

	Acteur	Enjeu	Ressource	Stratégie
Acteur-moteur	Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière	Réforme des services sanitaires	Hiérarchique	Décision du programme, répartition des projets sur le territoire national et délégation des maîtres d'ouvrage
	Le Ministère des Finances	Financement du projet	Hiérarchique Financière	Attribution du budget nécessaire

## Chapitre 7

				Collaboration interministérielle
	Le Wali, premier ordonnateur à l'échelle de la Wilaya	Délégation du maître d'ouvrage Aboutissement du projet	Organisationnelle	Coordination entre les acteurs clés  Orientation du mécanisme de choix de localisation
Acteur-allié	La Direction du Logement et des Equipements Publics	Concrétisation du projet	Relationnelle  Technique	Maîtrise d'ouvrage et maturation du projet
	La Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Djelfa	Réforme et répartition des services sanitaires	Relationnelle	Maîtrise d'ouvrage et maturation du projet
	Le Trésor Public de la Wilaya	Financement du projet	Financière	Attribution du budget Collaboration
Acteur-adversaire	Les riverains qui habitent les maisons illicites à côté du projet	Préserver leurs maisons	/	Mobilisation  Opposition à la démolition de leurs constructions illicites.  Refus de la compensation matérielle

## Chapitre 7

Acteur-outil	La commission du choix de terrain composée de tous les services techniques	Choix d'un site adéquat pour le projet	Technique	Implication de tous les services techniques  Exposition et pondération de plusieurs choix
	Les bureaux d'études techniques	Maîtrise d'œuvre et assistance du maître d'ouvrage	Technique	Etudes  Suivi  Accompagnement
	Les entreprises de réalisation	Concrétisation du projet	Technique	Exécution des plans  Respect des orientations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
	Les laboratoires techniques	Expertise technique	Technique	Stratégie neutre vis à vis du projet (n'ont rien à perdre ni à gagner)
Acteur-déchiré	Le Ministère de la Défense Nationale	Bénéficiaire des services médicaux à la faveur du personnel militaire	Relationnelle  Hiérarchique	Cogestion de l'équipement après sa réception par son maître d'ouvrage principal
Acteur-bénéficiaire	Les Citoyens, habitants de la ville de Djelfa et des	Avoir accès aux services médicaux et à l'emploi	/	/

	autres villes avoisinantes			
--	----------------------------	--	--	--

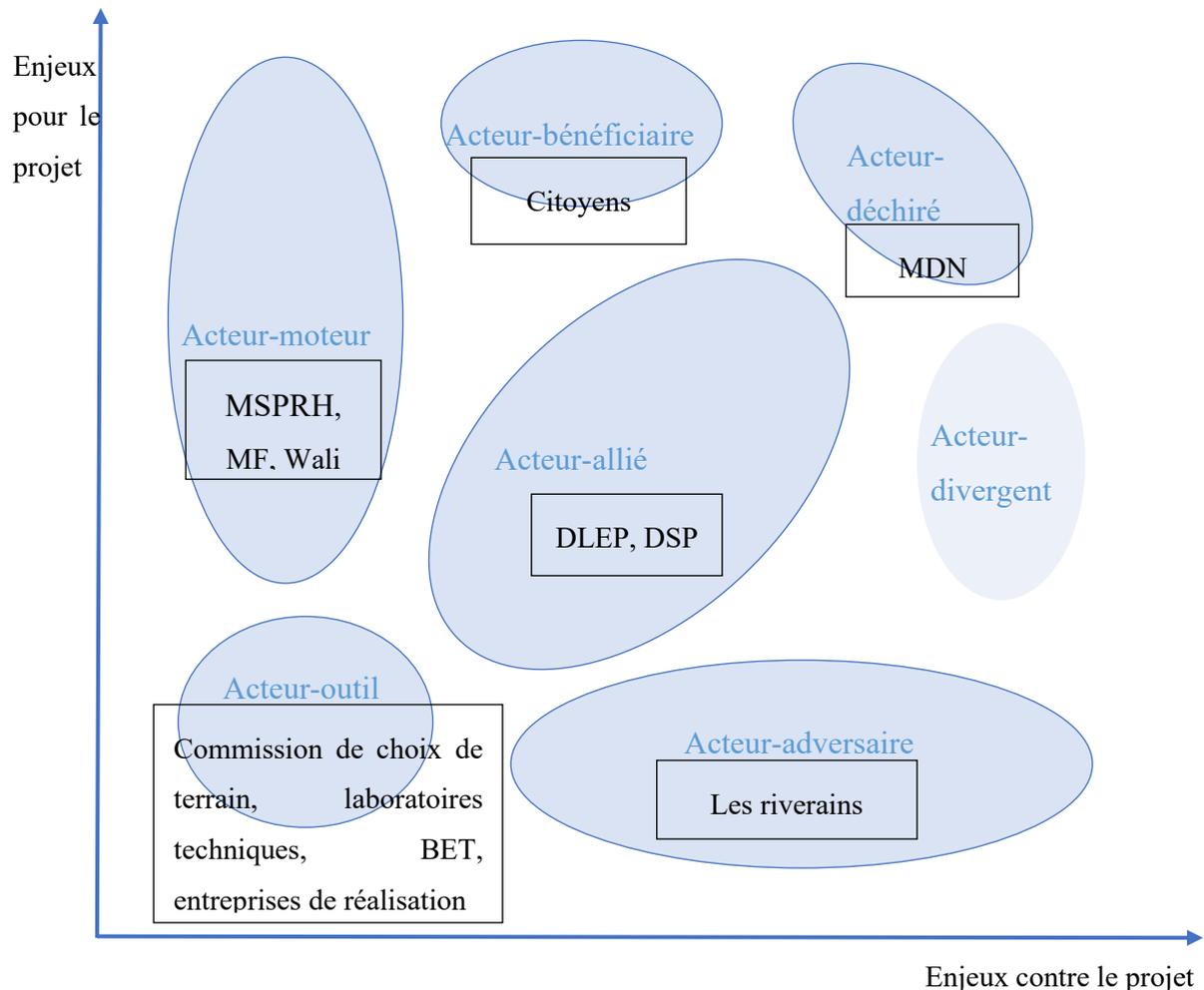


Figure 84: Carte des acteurs du projet de l'Établissement Public Hospitalier 240 lits. Source : Auteure, 2022.

#### 7.1.4. Le projet du nouveau Pôle Universitaire de la frange urbaine Est

La croissance de l'effectif des étudiants inscrits à l'université de Djelfa a incité les autorités locales de se mobiliser pour demander de nouvelles infrastructures universitaires dans le but d'augmenter la capacité de l'université en places pédagogiques et des œuvres universitaires en lits et en restauration, donc la programmation du nouveau Pôle Universitaire avec une capacité de 8000 places pédagogiques et 2000 lits dans le chef-lieu de la Wilaya est une réponse à la demande croissante de la Wilaya en services pédagogiques universitaires. Toute la Wilaya a eu un nouvel élan en termes d'attractivité régionale et territoriale grâce à cette nouvelle infrastructure importante notamment avec l'introduction de nouvelles filières et spécialités d'enseignement. Les travaux de construction du nouveau Pôle Universitaire lancés

## Chapitre 7

en 2011 ont été confiés à des entreprises nationales et étrangères, où ils ont contribué à l'emploi de la main d'œuvre surtout locale et la résorption du chômage des jeunes après le lancement de l'équipement. Dans le cadre du programme national de soutien à la croissance économique, la Wilaya de Djelfa a bénéficié d'un programme d'un nouveau Pôle Universitaire composé de 8000 places pédagogiques réalisées en deux tranches (réalisation de 4000 places en 2011, puis réalisation de 4000 places en 2012), une résidence universitaire de 2000 lits avec ses annexes (étude obtenue en 2010 et réalisation en 2012), un restaurant central en 2015, des aires de sports, des opérations d'aménagement et une clôture ont été également réalisées avec la réservation de trois sites pour deux instituts et un hall technologique.



Figure 85 : 8000 places pédagogiques du nouveau Pôle Universitaire. Source : Direction des Equipements Publics, 2013.

Tableau 14 : Inventaire des acteurs du projet du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure, 2022.

	Acteur	Enjeu	Ressource	Stratégie
Acteur-moteur	Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Renforcer les infrastructures de l'enseignement supérieur  Introduire de nouvelles	Hiérarchique	Décision du programme, répartition des projets sur le territoire national

## Chapitre 7

		disciplines d'enseignement		
	Le Ministère des Finances	Financement du projet	Hierarchique Financière	Attribution du budget nécessaire  Collaboration interministérielle
	Le Wali, premier ordonnateur à l'échelle de la Wilaya	Aboutissement du projet	Organisationnelle	Délégation du maître d'ouvrage  Coordination entre les acteurs clés  Orientation du mécanisme de choix de localisation
Acteur-allié	La Direction du Logement et des Equipements Publics	Aboutissement du projet dans des bonnes conditions	Relationnelle  Technique	Maîtrise d'ouvrage, coordination, suivi et maturation du projet, etc.
	L'Université de Djelfa et la Direction des Œuvres Universitaires	Augmenter la capacité de l'université et des œuvres universitaires en places	Relationnelle	Estimation des besoins  Participation au comité d'arbitrage

		pédagogiques et en lits résidentiels		
	Le Trésor Public de la Wilaya	Financement du projet	Financière	Attribution du budget Collaboration
Acteur-outil	La commission du choix de terrain composée de tous les services techniques	Choix d'un site adéquat pour le projet	Technique	Implication de tous les services techniques Exposition et pondération de plusieurs choix
	Les bureaux d'études techniques	Maîtrise d'œuvre et assistance du maître d'ouvrage	Technique	Etudes Suivi Accompagnement
	Les entreprises de réalisation algériennes et étrangère	Concrétisation du projet	Technique	Exécution des plans Respect des orientations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
	Les laboratoires techniques	Expertise technique	Technique	Stratégie neutre vis à vis le projet (n'ont rien à perdre ni à gagner)

Acteur-adversaire	Certains acteurs membres de la commission technique de choix de terrain	Equilibrer les services de l'enseignement supérieur entre les deux rives Est et Ouest de la ville	Technique	Proposition d'une autre localisation du programme au nouveau pôle urbain de Berbih
Acteur-bénéficiaire	Les citoyens et les étudiants	Etude, emploi, commerce, etc.	/	/

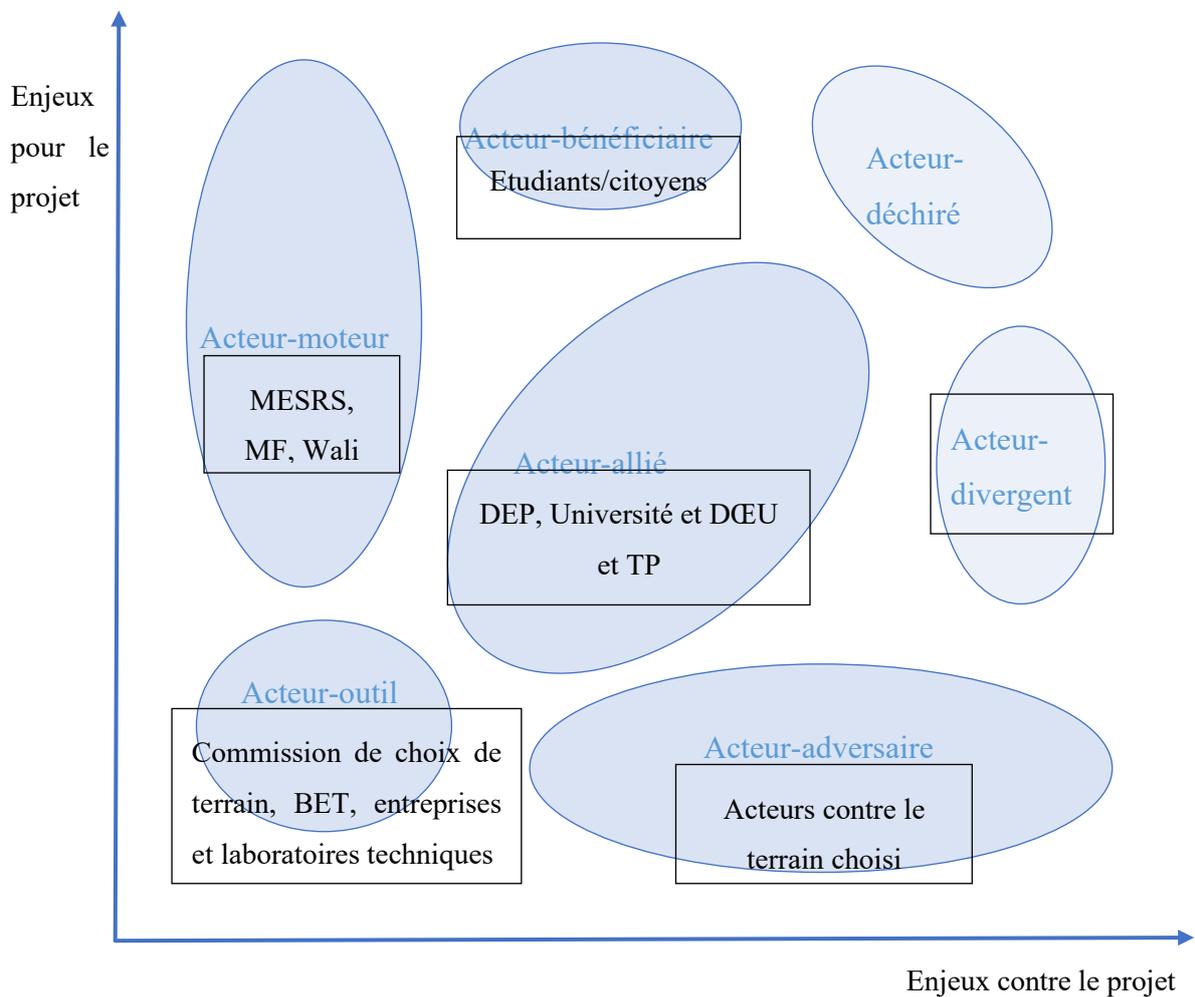


Figure 86: Carte des acteurs intervenants dans le projet du Pôle Universitaire 2. Source : Auteure, 2022.

### 7.1.5. Le projet de la Gare Routière de la frange urbaine Nord-Est

Dans le but de pallier au déficit en infrastructures de transport à l'échelle du territoire national, l'Algérie a procédé à la réforme des infrastructures de liaison notamment routières, en

## Chapitre 7

améliorant le réseau routier et en réalisant des gares routières de différentes catégories<sup>17</sup>. La Wilaya de Djelfa possède une position de carrefour entre les différentes régions du pays, dans la mesure où son chef-lieu à lui seul raccorde 24 lignes de transports inter-Wilayas et 22 lignes de transport inter-communal (Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires 2017).

Une gare routière est une installation structurante de niveau supra-urbain, fondée selon les exigences inhérentes à la nature et aux finalités de sa fonction (Zucchelli 1983), elle sert à faciliter le déplacement des voyageurs en leur offrant les moyens et le confort nécessaires pour atteindre une localité. La Gare Routière inter-Wilayas de la Wilaya de Djelfa est implantée dans la frange urbaine Nord-Est de la ville de Djelfa avec une capacité de 3 millions de voyageurs par an, elle couvre une superficie de 6ha (Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires 2017). Elle est implantée devant un carrefour important des routes nationales RN1 (évitement) reliant le Nord au Sud algérien et RN46 reliant la Wilaya de Djelfa à la Wilaya de Biskra.

Tableau 15 : Inventaire des acteurs du projet de la Gare Routière. Source : Auteure, 2022.

	Acteur	Enjeu	Ressource	Stratégie
Acteur-moteur	Le Ministère des Transports maître d'ouvrage principal du programme	Pallier au déficit en infrastructures de transport à l'échelle du territoire national	Hiérarchique	Décision du programme, répartition des projets sur le territoire national
	Le Ministère des Finances	Financement du programme	Hiérarchique Financière	Attribution du budget nécessaire Collaboration interministérielle

<sup>17</sup> A : inter-Wilayas, B : inter-communes

	Le Wali, premier ordonnateur à l'échelle de la Wilaya	Délégation du maître d'ouvrage Aboutissement du projet	Organisationnelle	Coordination entre les acteurs clés  Orientation du mécanisme de choix de localisation
Acteur-allié	La Direction des Transports déléguée par le Wali	Aboutissement du projet dans des bonnes conditions	Relationnelle Technique	Maîtrise d'ouvrage, coordination, suivi et maturation du projet, etc.
	Le Trésor Public de la Wilaya	Financement du projet	Financière	Attribution du budget  Collaboration
Acteur-outil	La commission du choix de terrain composée de tous les services techniques	Choix d'un site adéquat pour le projet	Technique	Implication de tous les services techniques  Exposition et pondération de plusieurs choix
	Le bureau d'études techniques	Maîtrise d'œuvre et assistance du maître d'ouvrage	Technique	Etudes  Suivi  Accompagnement
	L'entreprise de réalisation	Concrétisation du projet	Technique	Exécution des plans  Respect des orientations du

## Chapitre 7

				maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
	Les laboratoires techniques	Expertise technique	Technique	Stratégie neutre vis à vis du projet (n'ont rien à perdre ni à gagner)
Acteur- adversaire	Certains acteurs membres de la commission technique de choix de terrain	Implantation de la gare routière dans un terrain plus approprié	Technique	Proposition d'un autre terrain à la sortie Sud de la ville
Acteur- bénéficiaire	Les citoyens et les passagers	Déplacement, service et commerce	/	/

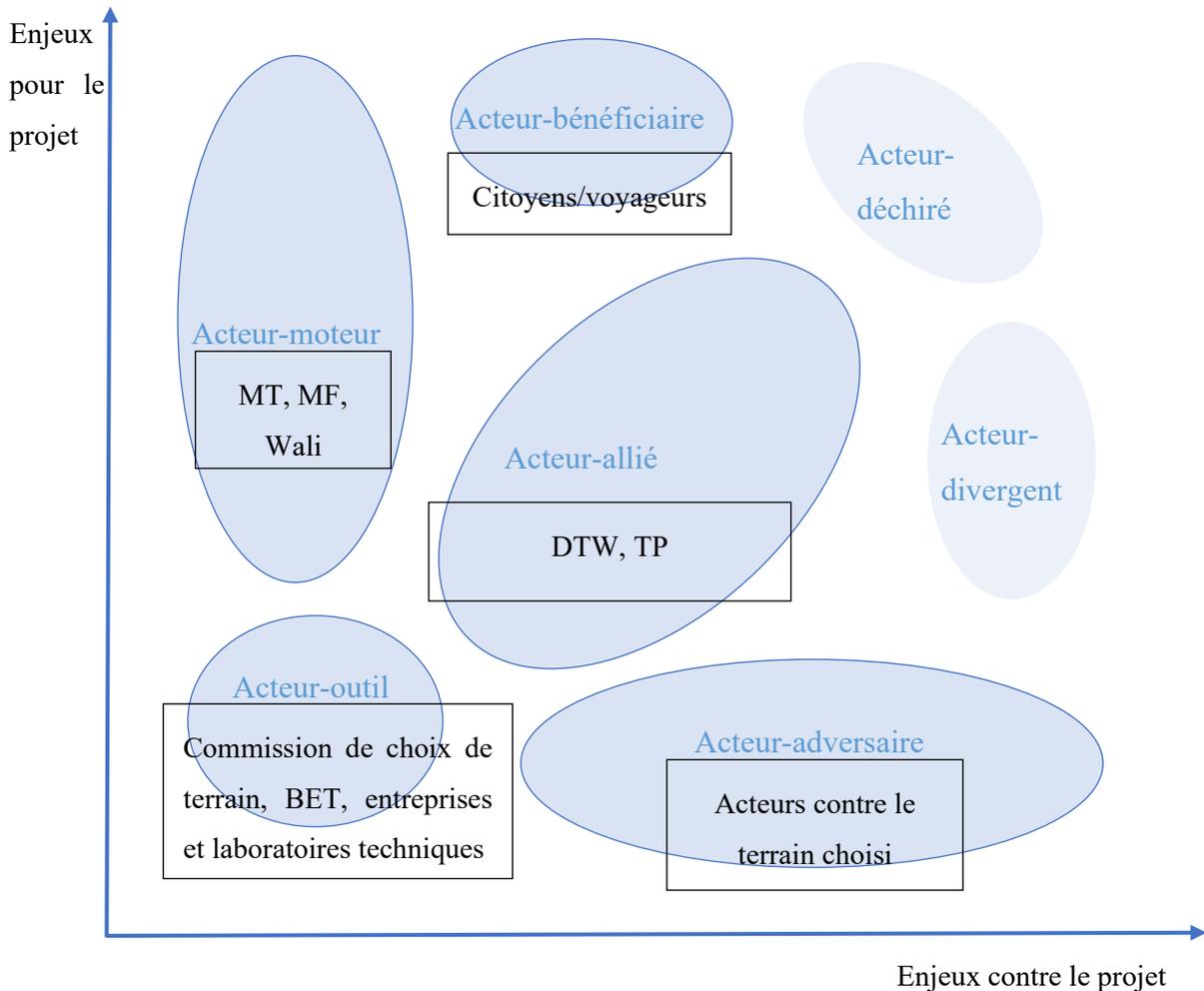


Figure 87: Carte des acteurs intervenants dans le projet de la Gare Routière. Source : Auteure, 2022.

## 7.2.ZONE D'INCERTITUDE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE LA VILLE DE DJELFA

### 7.2.1. Centralisation du pouvoir limite la zone d'incertitude du Parc Citadin

Les marges d'incertitude du projet du Parc Citadin sont entre les mains du décideur central, celui qui a initié et décidé le projet, et qui possède le pouvoir entier dans ce projet. Ça rejoint le postulat de Crozier (1963) qui avance que le pouvoir est limité par la structure hiérarchique et institutionnelle. Le Ministère d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement décideur de tout le programme des Parcs Citadins dispose et contrôle la zone d'incertitude à l'échelle centrale, qui reste ambiguë et inaccessible aux acteurs locaux.

Selon le code des marchés publics algérien, la décision des projets publics se base sur l'identification des besoins du secteur, l'article 27 de la loi 15-247 des marchés définit la

méthode de détermination des besoins, leur nature et importance doivent être identifiées avec précision en se référant à des spécifications techniques détaillées fondées sur la base de normes et/ou de performances ou d'exigences fonctionnelles par le secteur ou l'administration concernés. La décision des projets de grande ampleur qui prennent le statut régional, national ou international s'inscrit dans les programmes présidentiels, interministériels ou ministériels et n'étant pas soumise aux règles de détermination des besoins par l'administration locale, elle obéit plutôt au désir politique de l'instance habilitée à lancer le programme ; le programme national des Parcs Citadins destinés aux différentes Wilayas est soumis à cette logique, il s'inscrit dans la politique du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui a délégué le projet aux Directions de l'Environnement de chaque Wilaya pour assurer sa maturation, estimer les coûts, choisir la localisation et lancer les marchés de l'étude et de la réalisation. Cependant, la centralisation de la décision de ce projet ou d'autres projets de grande importance limite la zone d'incertitude entre les mains des autorités centrales et rend le mécanisme réel générateur du projet ambigu chez l'acteur local, « *Tout ça, ça se passe au niveau central, on n'a pas une idée sur ce genre de projets* » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019), « *L'idée est centralisée et elle se fragmente et se disloque, elle vient d'atterrir du haut en bas* » (Enseignant chercheur au Département d'Aménagement de l'Université de Djelfa, 2019). Ce dernier interviewé répond ainsi sur le processus de décision du projet du Parc Citadin « *On n'était pas impliqué, donc pas de réponse* », c'est le cas d'un bon nombre d'interlocuteurs qui ont marqué des hésitations et du mal à répondre à la question liée à la manière qui régit la prise de décision relative au projet urbain et du Parc Citadin « *Je ne peux pas vous répondre, car je ne sais pas* » (Ex vice-président de l'Assemblée Populaire de Wilaya, 2019) « *je pense que, humm ! c'est à travers des séances du travail* » (Chef service de la prévention à la Direction de la Protection Civile de la Wilaya de Djelfa, 2019), « *Je ne sais pas* » (Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa, 2019), « *Je ne sais pas, on n'était pas impliqué* » (Chef service technique à l'URBATIA, 2019), « *C'est un projet ministériel mais le mécanisme déclencheur je pense comme d'habitude c'était une idée du cabinet ou du Ministre lui-même* » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019).

La lecture des données tabulaires de l'enquête démontre que les interviewés ont donné beaucoup d'attention à la thématique de la prise de décision, ils ont consacré 01h12min (Figure 88) en discutant sur la prise de décision du projet urbain et du Parc Citadin de Djelfa ; malgré que cette thématique contienne une seule question liée au décideur principal du projet. Pour la première catégorie de questions concernant le projet urbain, des hésitations et un manque de

## Chapitre 7

réponses ont été observés chez certains interlocuteurs, ce qui indique qu'ils ont des difficultés à aborder le sujet du projet urbain, « *Je ne sais pas si on peut parler d'un projet urbain dans notre pays, parce que nous avons des instruments d'urbanisme qui sont fait pour être stockés dans des boites d'archive...* » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019) ; puis à définir la frange urbaine pour la deuxième catégorie des questions « *D'abord nous avons un problème à définir les franges urbaines à cause de leur statut juridique. Donc qui décide c'est vraiment délicat...* » (Enseignant chercheur au Département d'Aménagement de l'Université de Djelfa, 2019).

Vue tabulaire

Rafraichir

Options:  % li  % col

	Prise de décision	Implication des acteurs dans la prise de décision	Déroulement de la prise de décision	Choix du type de financement	Acteurs de financement	choix de localisation	Rayon d'influence	Acteurs de la phase de réalisation	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation	Gestion de coordination et des conflits au	Gestion de la post-réalisation	Bénéficiaire de la rentabilité	Total
Architecte-	04:27	01:30	01:44	00:53	01:23	03:43	03:56	17:35	02:43	03:35	02:12	01:58	48:27
Chef circonscription	02:35	03:28	04:48	02:06	05:41	00:44	03:20	01:49	03:17	04:01	01:01	00:31	33:32
Enseignant	09:19	01:24	02:34	02:26	06:12	05:15	08:11	03:10	01:59	03:45	02:57	01:15	1:04:12
Chef service de	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	00:00
Directeur de la	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	00:00
Directeur technique	01:45	03:24	00:40	05:06	05:11	03:35	02:36	04:22	04:40	05:03	05:05	06:18	48:51
Chef de bureau de la	01:23	00:26	00:56	00:21	01:10	01:08	01:18	01:17	00:17	00:30	00:39	00:34	10:23
Directeur de la	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	00:00
Architecte au bureau	02:10	00:44	01:31	01:06	01:33	01:23	02:04	01:35	00:34	00:47	01:05	00:19	15:20
Chef de bureau des	07:18	06:38	07:58	01:19	03:25	06:23	08:02	09:05	03:13	07:01	10:11	04:02	1:23:01
Ingénieur à la	04:02	01:55	00:55	01:58	02:44	02:49	03:27	05:27	03:55	05:34	02:37	03:24	39:42
Chef service à la	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	00:00
Ex président de	06:59	04:04	03:54	01:28	02:41	04:04	03:44	03:45	01:35	01:06	03:18	02:00	40:37
Ex vice-président de	16:03	03:00	07:04	02:37	05:22	03:51	06:19	07:24	06:19	02:30	01:35	01:56	1:05:18
Chef service de la	01:09	01:00	00:55	00:29	02:20	01:11	00:48	01:12	00:47	00:53	00:49	00:18	12:19
Journaliste-reporter	05:11	02:58	01:13	02:27	04:02	01:43	02:31	01:40	01:58	00:43	01:49	00:37	27:32
Architecte à la	02:06	00:32	01:08	00:55	01:23	00:55	00:33	01:10	00:32	00:37	01:52	00:29	13:14
Chef service	03:44	06:04	00:55	01:01	01:54	11:54	06:56	07:14	04:22	02:47	02:15	02:12	52:08
Chef service des	03:33	03:16	03:17	01:27	08:59	04:37	06:26	04:07	02:35	03:58	04:33	00:31	48:32
Total	1:11:43	39:26	39:32	25:39	54:00	53:15	1:00:11	1:10:52	38:46	42:50	41:58	26:24	10:01:08

Figure 88: Vue tabulaire des entretiens par entrée de temps, cas du projet du Parc Citadin. Source : Sonal, 2019.

A l'échelle locale, la possession et le contrôle de la zone d'incertitude par l'ordonnateur principal de la Wilaya, se manifeste en général par les démarches de choix de la localisation du Parc Citadin. Ce choix a été orienté par le Wali qui a voulu faire face aux consommateurs et vendeurs d'alcool qui ont envahi la région, mettant ainsi en péril la sécurité des familles qui fréquentent le barrage vert, où la proposition d'un autre terrain, d'une forêt urbaine de 20ha au cœur de la ville par le maître d'ouvrage délégué n'avait aucun écho face au pouvoir absolu du Wali qui a exigé un terrain au domaine forestier périurbain Sud-Est, et même sans attendre l'avis favorable de la Conservation des Forêts propriétaire de ces domaines ; l'analyse du contenu implicite des déclarations de certains interviewés a dévoilé que les intervenants dans la commission désignée pour le choix de terrain pour ce Parc, ont été dominés et soumis au choix individuel de l'ordonnateur principal, malgré la présence d'un autre terrain plus adéquat à ce genre de projet, ils se trouvent dépendants à l'incertitude liée au pouvoir du Wali « ... *c'était le choix du Wali, parce que le Wali voulait cette zone, parce qu'il y avait deux choix... il savait que le terrain faisait partie du patrimoine forestier, qu'il allait avoir un conflit entre les*

*deux Directions ou entre les deux Ministères, mais il a continué, il y avait une bonne volonté quand même, il y'avaient des bonnes intentions... » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019).*

### **7.2.2. Zone d'incertitude des 150 Logements Promotionnels Aidés commandée par la hiérarchie du pouvoir**

Le déroulement de la décision de création de 150 logements (LPA) semble ambigu pour la majorité des interviewés. Pour eux, ce qui est passé ou ce qui est décidé au niveau central ne peut pas être compris par un acteur local, cela est ressenti à travers leur hésitation à répondre à la question liée à la manière de prise de décision et à travers leur discours sous-entendu ; *« Je ne sais pas, je n'ai aucune idée » (Architecte à la DL ex chef du projet 150 logements LPA, 2020), « La décision a été livrée par le Wali de Djelfa » (Assistante à la promotion immobilière EURL Maroua, 2020), « Je pense, hum, je pense que le Wali transmet les besoins de la Wilaya au Ministère concerné, c'est eux qui choisissent le programme LPA ou LPP ou LSP, c'est le Wali qui se débrouille » (Chargé de la promotion immobilière, 2020).*

La centralisation de la prise de décision qui semble avoir une teinte commerciale expliquée par la création des programmes répondant aux demandes des promoteurs immobiliers élimine de facto l'aspect participationniste de ce programme *« La décision de ce projet n'était pas prise selon les besoins des citoyens, elle était prise selon le nombre des promoteurs. Une demande a été déposée par les promoteurs au niveau du Ministère de l'Habitat, puis ce dernier prend la décision de créer un tel nombre de logements. Il y a dix promoteurs donc le Ministre donne dix projets LPA » (Ingénieur en aménagement à la DUAC, 2020).* La prise de la décision par les autorités centrales qui viennent en tête et transmettent la mission de l'application des ordres et des règlements aux autorités locales reflètent le modèle des relations hiérarchiques répandu en Algérie (Berezowska Azzag 2012, p. 238). Ces autorités ont le pouvoir absolu de commander et contrôler la zone d'incertitude de ce programme, l'acteur local reste dépendant de leur vision et dominé par cette hiérarchie. Selon (Crozier 1963), l'incertitude est une source unique de dépendance des acteurs par rapport à ceux disposant du pouvoir, car elle oblige les acteurs à se tourner vers d'autres pour obtenir des informations ou des financements. Elle peut également être vue comme une opportunité, car elle offre aux acteurs la possibilité de prendre des initiatives et de s'adapter aux changements.

### **7.2.3. L'incertitude de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits de la frange urbaine Ouest de la ville de Djelfa, du pouvoir décisionnel au pouvoir gestionnaire**

La zone d'incertitude de ce projet concerne la dominance d'un acteur central dès la prise de la décision jusqu'à la réception de l'hôpital. Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière avait le pouvoir absolu dans la prise de décision, la maturation et la gestion du projet jusqu'à sa réception où un nouvel acteur important est apparu avec des marges de manœuvre intéressantes pour être le gestionnaire principal de l'Etablissement Public Hospitalier. Au début, la gestion de l'équipement est censée être la mission de la Direction de la Santé et de la Population, ce changement a mis en place de nouvelles situations, c'est un moment intermédiaire où les acteurs perçoivent que les règles déjà entretenues ne suffisent pas et qu'il faut créer de nouvelles, c'est envisager un nouvel ordre dans le système d'action. Les acteurs concernés doivent apprendre à travailler ensemble, à communiquer et à résoudre des problèmes de manière plus efficace. Ils doivent également apprendre à adopter de nouveaux modèles relationnels et modes de raisonnement afin de s'adapter aux changements qui se produisent. Ainsi que le font remarquer Crozier et Friedberg (1977) « *Tout processus de changement est un processus d'apprentissage c'est-à-dire de découverte voire de création et d'acquisition par les acteurs concernés de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnement, de nouvelles capacités collectives* ».

La phase de la réalisation a connu le changement du maître d'ouvrage délégué, un changement engendrant la transformation du système d'action, et l'adoption de nouveaux modèles relationnels et modes de raisonnement pour s'adapter aux changements qui se produisent. Le Wali a délégué la Direction de la Santé et de la Population comme maître d'ouvrage du projet de l'hôpital par sa spécialité dans le domaine de la santé, cependant son manque d'expérience et son insuffisance en staff technique a incité le Wali de redéléguer la maîtrise d'ouvrage à la Direction du Logement et des Equipements Publics comme étant un constructeur du projet. Ces hésitations et changement ont fortement marqué le déroulement des travaux de réalisation où la réception a été reportée de quelques années, c'est comme le souligne Toubal (2018), la sortie ou l'introduction d'un acteur peut avoir des conséquences sur la structure temporelle des phases et influencer la durée globale du projet. Pourtant, l'intention de ce changement est d'imposer un modèle organisationnel meilleur car plus rationnel, selon Crozier et Friedberg (1977) « *Tout changement proposé pour l'épanouissement des individus,*

*le développement de leurs activités ou l'amélioration du climat ou des performances de l'ensemble qu'ils constituent, passe par la transformation de ces systèmes ».*

#### **7.2.4. Le cas du nouveau Pôle Universitaire de la frange urbaine Est**

Malgré la grandeur et l'importance du projet du deuxième Pôle Universitaire, tous les interviewés ont déclaré qu'il est décidé par le Wali (Figure 89), leurs réponses sont probablement par référence à la décision de création signée par le Wali à titre d'ordonnateur principal de la Wilaya. Cependant, les projets de grande envergure qui ont un impact national ou régional dont le deuxième Pôle Universitaire en fait partie, se décident à l'échelle centrale, à une échelle interministérielle. La centralisation du pouvoir décisionnel est une zone d'incertitude pour les acteurs locaux, qui ne sont pas suffisamment au courant des coulisses décisionnelles, et qui sont dépendants de cette incertitude. La gouvernance de cette action est basée sur une forte centralisation du pouvoir décisionnel au niveau interministériel, où les acteurs locaux sont dépendants de l'incertitude liée à cette centralisation, car la source unique de dépendance des acteurs est l'incertitude (Crozier 1963).

Le comité d'arbitrage, forme dominante de création des projets publics, est également la forme qui caractérise le déroulement de la décision de création de ce projet. En coordination avec la Direction des Equipements Publics, l'Université de Djelfa estime ses besoins en places pédagogiques et en lits résidentiels pour les déposer dans le cadre du comité d'arbitrage pendant la préparation de l'année financière. Le Ministère des Finances donne la décision de création du projet au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le déroulement de cette décision est passé par plusieurs lots entre étude et réalisation des 8000 places pédagogiques en deux tranches, étude et réalisation des 2000 lits, étude et réalisation du restaurant central, et étude et réalisation de l'aménagement du pôle universitaire « *Le Ministère a donné l'étude de ce projet pour les 8000 places pédagogiques en 2010, réalisation de 4000 places en 2011, puis réalisation de 4000 places en 2012. Pour les 2000 lits, le Ministère nous a donné une étude en 2010 et sa réalisation en 2012 dans le cadre du programme national de soutien à la croissance économique, et il nous a donné le restaurant central étude en 2010, et réalisation en 2011. Le Ministère nous a donné aussi une opération d'aménagement du Pôle Universitaire en 2015, on a proposé dans ce cadre la réservation de trois sites pour deux instituts et un hall technologique, pour le hall technologique l'étude est obtenue en 2015, uniquement étude* » (Chef de bureau à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020). La zone d'incertitude de ce projet est liée au pouvoir décisionnel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui

décide le projet au profit de l'Université Ziane Achour de Djelfa, en coordination avec le Ministère des Finances, acteur clé de tous les projets publics.

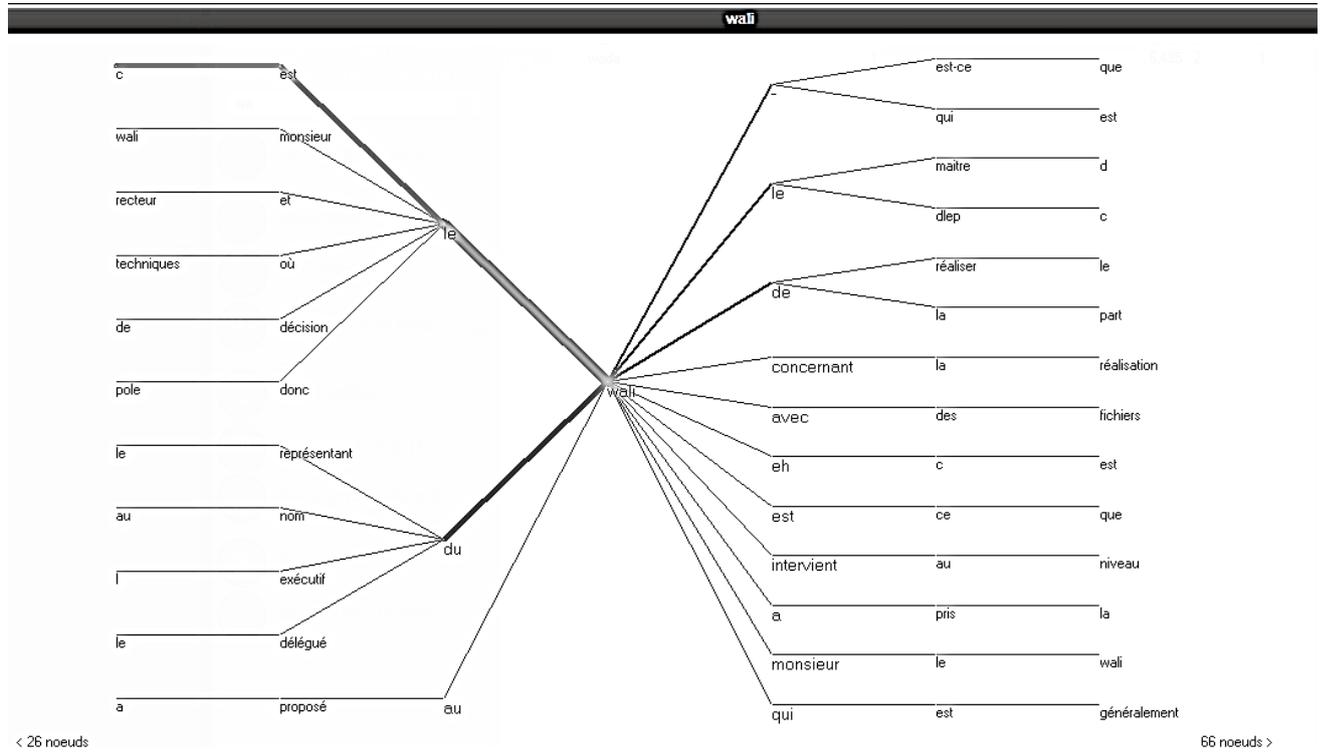


Figure 89: Lecture lexicométrique par mot "Wali" et par catégorie des thématiques liées à la décision. Source : Sonal, 2020.

### 7.2.5. Zone d'incertitude liée au projet de la Gare Routière de la frange urbaine Nord-Est

La gare routière de la ville de Djelfa est créée dans le cadre d'un programme national de création de plusieurs gares routières à l'échelle du territoire national. La décision de ce programme naît suite à l'amélioration de la situation économique du pays par la hausse de la rente pétrolière. Dans l'objectif de promouvoir les services présentés aux voyageurs inter Wilayas, 48 gares routières de classe A ont été créées dans les chefs-lieux des 48 Wilayas, ajoutant à ça plusieurs gares routières de classe B dans des chefs-lieux de communes. La création des gares routières au profit de toutes les Wilayas du territoire national est résultat de la volonté de l'Etat d'améliorer le secteur des travaux publics pour désenclaver les populations dans toutes les régions du pays « *C'était dans le cadre des grands projets du président de la république, il a commencé par les routes et l'infrastructure, cette décision a été prise au niveau de la présidence* » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020).

La décision de création est passée à l'échelle centrale, elle est initiée par le Ministère des Transports en coordination avec le Ministère des Finances qui donne l'accord pour le financement du programme de toutes les gares. Elle est passée *pendant la réunion des travaux du Conseil des Ministres* « *Je vous ai déjà expliqué, c'est un programme national, pris au niveau du Ministère, c'est eux qui ont pris la décision de créer à chaque Wilaya une gare routière, des gares routières de type A, c'est ça.* » (Architecte au BET chargé de l'étude du projet de la Gare Routière de Djelfa, 2020). La spécification du type et du nombre des projets destinés au secteur des travaux publics est la mission du Ministère des Transports qui alloue par la suite le projet aux maîtres d'ouvrages délégués à chaque Wilaya. Les entrevues établies auprès de certains intervenants locaux dans le projet de la Gare Routière de Djelfa ont révélé que la décision de création de ce projet est une décision centralisée du Ministère des Transports (Figure 90), qui entraîne une concentration excessive du pouvoir et une perte de contrôle démocratique qui peut entraîner des conséquences négatives en termes de *gouvernance* de l'action publique « *C'est le Ministre des Transports qui a fait ou a pris la décision* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020). La zone d'incertitude de ce programme concerne la concentration du pouvoir organisationnel dans les mains des parties prenantes au sommet, il n'est pas réparti avec les acteurs locaux qui sont dépendants de cette incertitude.

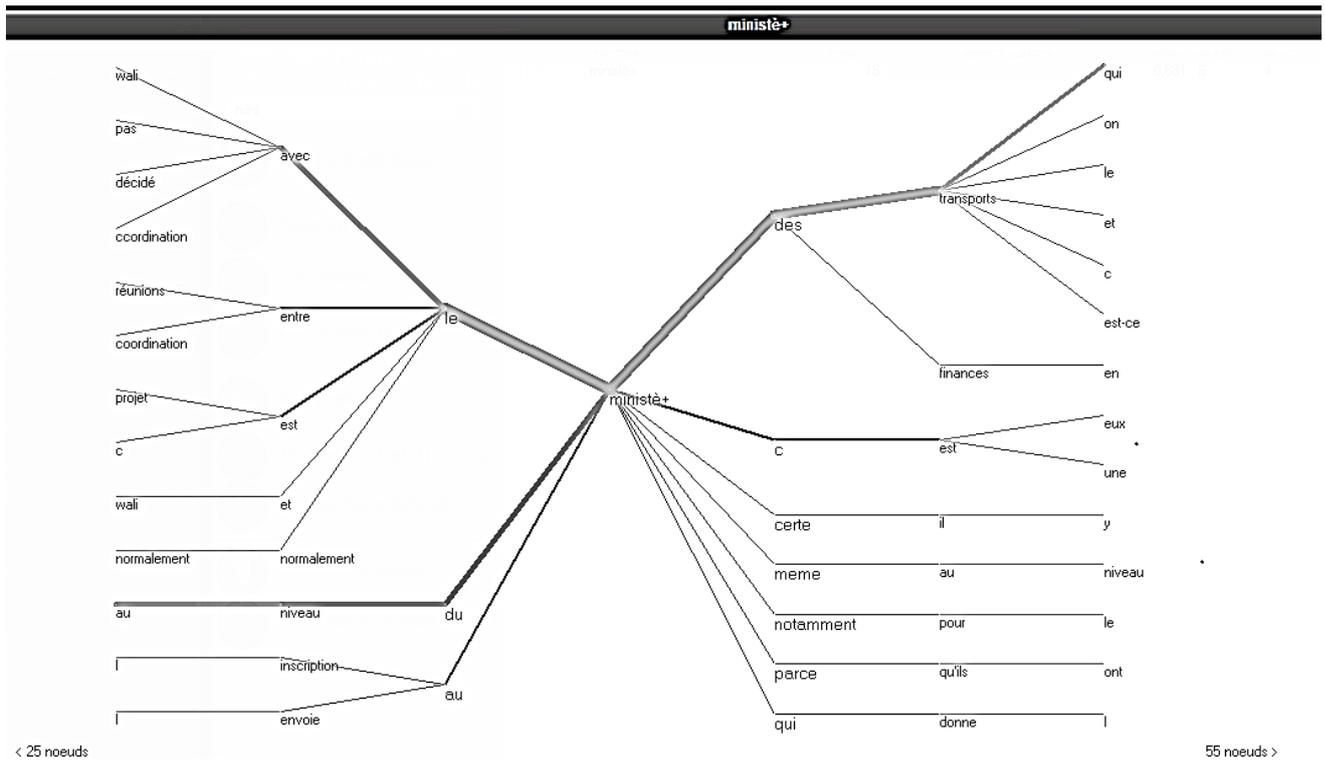


Figure 90: Lecture lexicométrique par mot "Ministère des Transports" et par catégorie des thématiques liées à la décision. Source : Sonal, 2020.

## CONCLUSION

L'analyse de la zone d'incertitude des cinq projets montre que le pouvoir est limité par la structure hiérarchique et institutionnelle, et que l'initiateur du projet dispose et contrôle cette zone à l'échelle centrale. Cette zone est considérée comme ambiguë et inaccessible par les acteurs locaux qui se trouvent dépendants de cette incertitude. Plusieurs chercheurs affirment que l'incertitude est un facteur clé dans la dynamique sociale et politique. Ils soulignent que les individus sont souvent confrontés à un niveau élevé d'incertitude et qu'ils doivent prendre des décisions en l'absence d'informations complètes ou précises. Dans ces situations, ils doivent rechercher l'aide et le soutien d'autres personnes pour naviguer à travers cette incertitude. Cela peut entraîner une forme de dépendance entre les différents acteurs, ce qui peut avoir un impact sur la façon dont ils interagissent entre eux.

La centralisation de la décision des cinq projets analysés entraîne une perte de confiance et de motivation des acteurs locaux, car ils n'ont pas leur mot à dire dans le processus. Ils se trouvent marginalisés et démotivés. Cette situation provoque une mauvaise communication et un manque d'engagement des parties prenantes, ce qui engendre parfois un manque de compréhension et une mauvaise exécution du projet. De plus, la centralisation de la décision peut limiter l'innovation et l'adaptabilité aux changements locaux, ce qui peut entraîner des

## Chapitre 7

résultats inférieurs à ceux attendus. En outre, la centralisation autour d'un acteur central semble avoir des conséquences positives pour le système mais remet en question le caractère démocratique des processus de gouvernance. Le changement dans le processus ou dans les acteurs du projet peuvent mettre en place de nouvelles situations, c'est un moment intermédiaire ou les acteurs perçoivent que les règles déjà entretenues ne suffisent pas et qu'il faut créer de nouvelles, c'est envisager un nouvel ordre dans le système d'action.

## **8. LA MAUVAISE GOUVERNANCE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE LA VILLE DE DJELFA PAR LA NON-PARTICIPATION CITOYENNE A LA PRISE DE LA DECISION ET AU FINANCEMENT**

### **INTRODUCTION**

L'implication de citoyens et des acteurs appartenant à différentes sphères techniques, scientifiques et administratives, vise essentiellement à construire une action avec ceux qui sont concernés par cette action. Elle affecte leur intégration à la réflexion initiale et à l'élaboration des hypothèses, puis elle les implique dans l'aboutissement et dans la présentation des résultats, ainsi qu'aux débats sur les dispositions à prendre (Verdier 2009, p. 75). Dans le cadre de cette démarche participative, les citoyens et les partenaires sont invités à établir une vision globale du projet, et à discuter les idées et les hypothèses qui mènent l'action et à développer ensemble des scénarios qui seront par la suite validés ou modifiés par des professionnels associés au projet. L'objectif premier de notre recherche est de vérifier l'implication des acteurs concernés par les projets publics implantés dans la frange urbaine de Djelfa, notamment le citoyen qui est un acteur principal de la ville et qui était dépourvu depuis fort longtemps de son droit à l'action publique. Nous effectuons cette vérification à travers l'analyse des systèmes concrets d'action du processus des différents projets choisis pour la recherche.

Un système d'action concret est constitué de l'ensemble des interrelations qui se nouent entre les acteurs d'une action de création, de changement de situation ou de résolution d'un problème. Puisque la réussite d'une action est liée à la stabilisation de son système d'acteurs, « *La stabilisation des systèmes d'acteurs autour d'un projet apparaît ainsi plus importante que l'action en elle-même ou son contenu* » (Loudiyi 2008). Dans ce chapitre, on s'intéresse à l'étude des systèmes d'action des principaux intervenants dans les projets implantés dans les franges urbaines de la ville de Djelfa. Les acteurs intervenants dans chaque projet agissent pour la mise en œuvre de leur vision suivant les actions planifiées ou les stratégies qu'ils portent en construisant un consensus entre eux. Selon Pinson (2014), les projets appellent à l'implémentation d'une action collective qui crée un état de consensus entre les acteurs et suit une rationalité processuelle et interactionniste. De ce fait, on étudie le système d'action du processus d'évolution des cinq projets et on vérifie l'implication du citoyen et de l'acteur scientifique dans ce système. Pour ce faire, nous mettons la lumière sur les principales phases du processus du projet en commençant par le système d'action de la prise de la décision en

première section du chapitre, puis le financement qui encadre tout le processus des projets en deuxième section du chapitre.

### **8.1.SYSTÈME D’ACTION CONCRET DE LA PHASE DE LA PRISE DE DÉCISION**

#### **8.1.1. Citoyen et acteur scientifique : acteurs écartés du processus décisionnel du Parc Citadin**

Le processus décisionnel du Parc Citadin a été limité à certains décideurs, à l’échelle centrale, le Ministère de tutelle comme maître d’ouvrage initiateur du programme, il décide le programme et veille à sa répartition sur le territoire national dans le but de protéger l’environnement et de contribuer à la conciliation ville-homme-nature avec le Ministère des Finances avec sa stratégie de collaboration interministérielle et d’accordement du budget nécessaire pour l’aboutissement de tout le programme sur le territoire national, puis à l’échelle locale, le Wali comme ordonnateur principal local qui veille à la délégation du maître d’ouvrage et à la coordination verticale entre les intervenants dans ce processus, et la Direction de l’Environnement de la Wilaya, chargée de la maîtrise d’ouvrage et de la maturation du projet (Figure 93). L’enquête a révélé que ni le citoyen ni le chercheur scientifique ont été impliqués dans ce processus, d’après le discours explicite de plus de la moitié des interviewés, l’acteur scientifique et le citoyen ne sont même pas le dernier maillon de ce processus « *Non, c’est un travail technique* » (Directeur technique de la Commune de Djelfa, 2019), « *Non, je ne pense pas* » (Chef de bureau de la voirie à la Direction des Travaux Publics, 2019). D’autres interviewés n’avaient pas de réponse à la question liée à l’implication du citoyen et de l’acteur scientifique au processus décisionnel « *Je ne peux pas vous répondre parce qu’on n’était pas impliqué en tant qu’acteurs scientifiques* » (Enseignant chercheur au Département d’Aménagement de l’Université de Djelfa, 2019), « *Aucune idée* » (Chef service technique à l’URBATIA, 2019). D’autre part, un nombre réduit d’interviewés pensent que le citoyen a été impliqué via ses élus sans préciser le type d’ élu, leur discours sous-entendu témoigne sur une participation du citoyen au processus décisionnel même indirectement, ce qui s’oppose avec la première catégorie qui confirme l’exclusion du citoyen de ce processus « *Oui, par le biais des élus* » (Directeur de la Programmation et de Suivi Budgétaires et ex-chef de service des instruments d’urbanisme à la DPAT, 2019). L’analyse lexicale du groupe des mots liés à la représentation citoyenne sous le lemme « *représenta+* » (Figure 91) et la lecture du contexte du lemme (Figure 92) illustrent que six interviewés seulement ont attesté la participation représentative du citoyen au processus décisionnel du Parc Citadin via ses représentants dans

## Chapitre 8

les différentes assemblées. Néanmoins, une réponse qui s'oppose complètement avec les déclarations des interviewés est liée à la mobilisation du citoyen contre ce projet « *Le citoyen a été mobilisé contre ce Parc Citadin malheureusement, ils ont rempli les pages Facebook en décourageant le promoteur du Parc Citadin... c'est des apesanteurs négatives, et une mobilisation négative* » (Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa, 2019), l'éloignement du citoyen et d'un nombre d'acteurs locaux comme l'acteur scientifique, a remis en cause la démocratie de cette action urbaine. Si certains chercheurs parlent de la participation décisionnelle où le citoyen décide, planifie, exécute, évalue et gère l'action en partenariat avec l'initiateur ou le maître d'ouvrage (MDSF et ADS 2007), dans le cas du projet du Parc Citadin, le citoyen n'arrive même pas à atteindre le niveau de la participation passive où il est considéré comme un simple bénéficiaire qui reçoit, utilise et consomme ce que l'on planifie et réalise, car ce projet n'a pas encore vu le jour après 12 ans de son lancement « *Malheureusement ça a beaucoup trainé, puis il y'avait la conjoncture et le projet n'a pas vu le jour* » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019).

Formes	Freq.	Spécif.(Lafon)	Prob.	Nb Ent.	Nb Xtr.
6	représenta+		0,020	14	1
	élus			6	
	représenté			1	
	représentation			1	
	représentants			1	
	représente			1	
	représentent			1	

Figure 91: Occurrence du lemme "représenta+" dans l'extrait "implication des acteurs dans la prise de décision du Parc Citadin". Source : Sonal 2022.

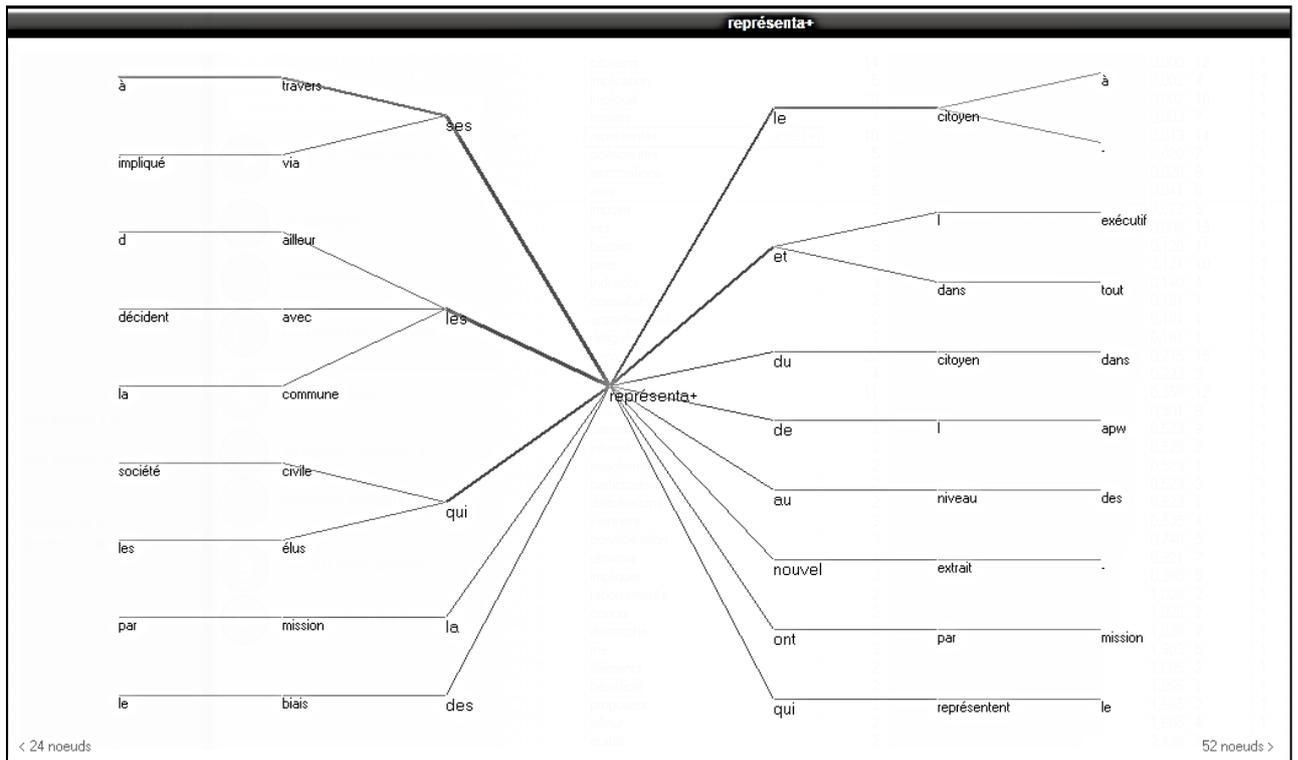


Figure 92: Participation représentative du citoyen dans le processus décisionnel. Source : Sonal 2022.

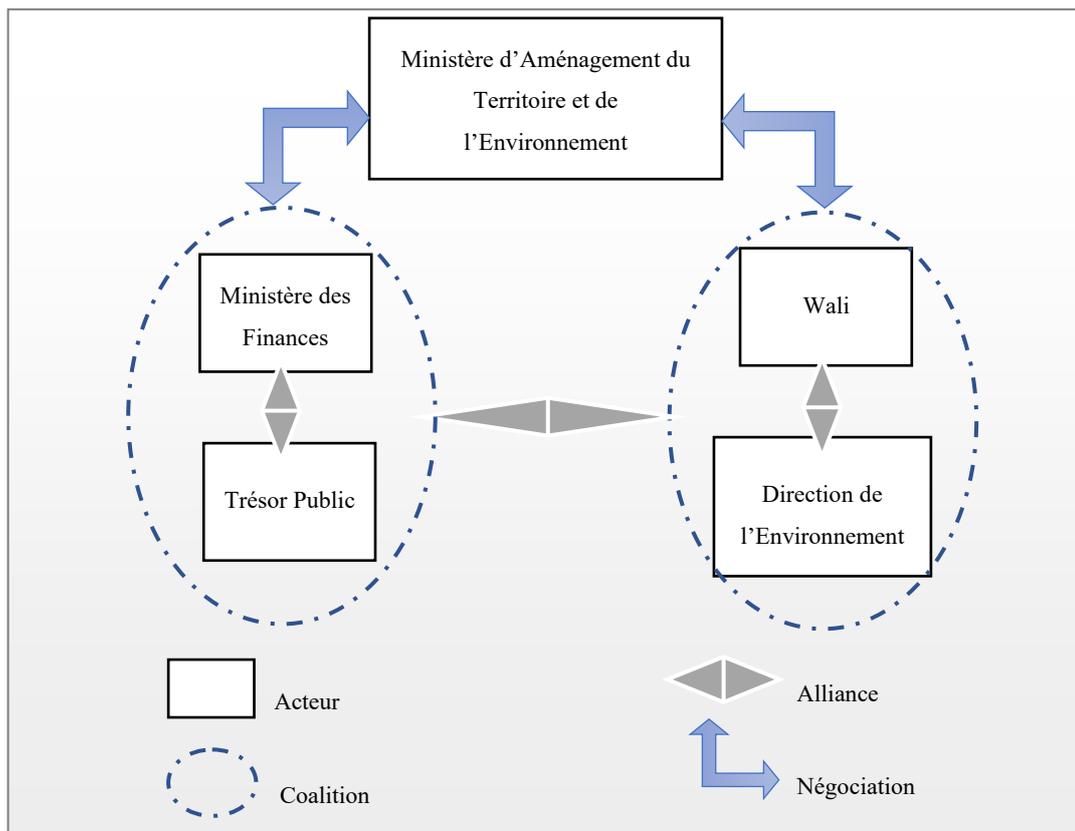


Figure 93: Système d'action concret de la phase de décision du Parc Citadin. Source : Auteure, 2022.

### 8.1.2. Eloignement du citoyen et de l'acteur scientifique du processus décisionnel des 150 logements LPA

La sphère des acteurs impliqués dans le processus de la décision du projet 150 Logements Promotionnels Aidés est limitée aux deux Ministères, principaux décideurs du programme à l'échelle nationale, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme avec sa stratégie de décision du programme et répartition des lots selon le nombre des promoteurs pour promouvoir le logement et le Ministère des Finances avec sa collaboration interministérielle et son allocation des différentes aides, et au Wali de l'époque, à une échelle locale, avec sa stratégie organisationnelle de désignation de l'équipe de la maîtrise d'ouvrage et de coordination entre les différents intervenants. La Direction du Logement et des Equipements Publics et la promotion immobilière EURL Maroua sont des acteurs-alliés désignés qui n'ont pas de stratégies à faire parvenir pendant cette phase. Selon certains interviewés, ces acteurs sont impliqués seulement dans la décision de la répartition du programme à l'échelle locale « *Bon, la décision passe au niveau centralisé, c'est à travers un programme décidé par le Ministère de l'Habitat, sinon pour la décision de la répartition de ce programme destiné à la Wilaya, le Wali se réunit avec son exécutif, dont la Direction du Logement et la DUAC sont les principaux acteurs impliqués* » (Architecte à la Direction du Logement et ex chef du projet des 150 LPA, 2020). La lecture chronométrique des différentes catégories des thématiques révèle que la catégorie thématique liée aux acteurs impliqués et au processus décisionnel est dans les préférences des interviewés, ils lui ont consacré 24.81% du temps global des entretiens consacrés au projet 150 LPA, ce qui lui accorde la position de la catégorie la plus abordée (Figure 94).

La divergence des réponses de certains interviewés constatée à travers leurs discours manifeste et latent démontre la non implication des acteurs locaux du projet à ce processus décisionnel car l'opération a été centralisée et limitée aux deux Ministères à l'échelle centrale, puis au Wali à l'échelle locale « *C'est le Wali (qui est intervenu)* » (Architecte-juriste chargé de l'étude des 150 LPA, 2020), « *L'intervention dans la prise de décision de ce projet a été l'affaire de quelques services concernés tels que la Direction du Logement et des Equipements Publics DLEP de la Wilaya de Djelfa, la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction DUAC de Djelfa, la Daïra de Djelfa, les Domaines et la Caisse Nationale du Logement CNL* » (Assistante à la promotion immobilière EURL Maroua, 2020), « *La décision passe au niveau centralisé* » (Architecte à la Direction des Equipements Publics, 2020). Les déclarations des interviewés sur la décision du programme des 150 logements LPA ont présenté,

## Chapitre 8

selon l'analyse lexicométrique, que la moitié des interviewés ont parlé de la centralisation de la décision. Le contexte du lemme de « central+ » dévoile que la décision est passée à une échelle centrale (Figure 95). La décision de ce projet reste une boîte noire pour l'acteur local malgré les réformes de l'administration et la décentralisation lancée par l'Algérie depuis 2007. D'après Loudiyi (2008), si la loi œuvre pour une réforme des processus de gestion et de planification de l'action, les règles et les modes de gouvernance doivent être développés et engagés volontairement par les porteurs locaux de projets.

THM Thématiques			
1	Prise de décision	24.81%	00h05m51s 4,64%
2	Implication des acteurs dans la prise de décision		00h18m07s 14,36%
3	Déroulement de la prise de décision		00h07m20s 5,81%
4	Choix du type de financement	23.12%	00h08m12s 6,50%
5	Acteurs de financement		00h20m58s 16,62%
6	Choix de localisation	21.00%	00h18m27s 14,62%
7	Rayon d'influence		00h08m03s 6,38%
8	Acteurs de la phase de réalisation	19.41%	00h12m56s 10,25%
9	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation		00h07m33s 5,98%
10	Gestion de coordination et des conflits au moment de réalisation		00h04m01s 3,18%
11	Gestion de la post-réalisation	11.65%	00h11m36s 9,19%
12	Bénéficiaire de la rentabilité		00h03m06s 2,46%
Total			02h06m10s 100,00%

Figure 94: Classement des catégories thématiques suivant les préférences des interviewés sur le projet 150 LPA. Source : Sonal, 2022.

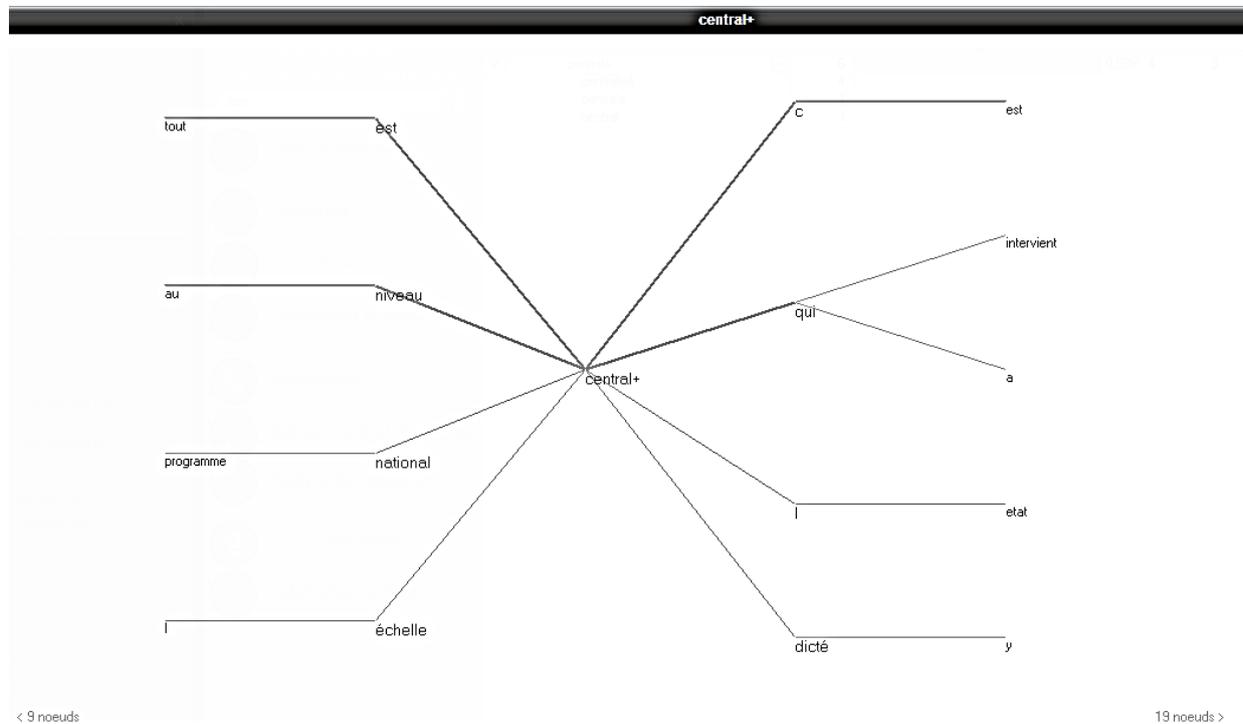


Figure 95: La centralisation de la prise de la décision des 150 LPA selon le contexte du lemme « central+ ». Source : Sonal 2022.

## Chapitre 8

L'implication du citoyen à la prise de décision relativement à la création des programmes de Logements Promotionnels Aidés, n'est pas énoncée par le décret encadrant la procédure de cette création. Tous les interviewés ont nié la participation du citoyen à la prise de décision de ce projet, malgré qu'il doive participer à son financement à titre d'acquéreur. L'écartement de l'acquéreur du processus décisionnel renforce la position des chercheurs (Kadri et Kettaf 2018) sur la non-participation des citoyens dans le processus décisionnel de l'action urbaine en Algérie, malgré que la réglementation encourage et encadre son implication dans les affaires qui concernent son cadre de vie. Cela peut être également expliqué par la complication de la procédure de désignation des acquéreurs acceptés parmi les postulants, car la liste des bénéficiaires n'est communiquée qu'après le démarrage des travaux. Selon l'article n°72 de l'arrêté interministériel du 14 mai 2011 entre le Ministre des Finances et le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le directeur de la Wilaya chargé du logement doit communiquer cette liste au promoteur immobilier dans un délai maximum de trois mois après le démarrage des travaux.

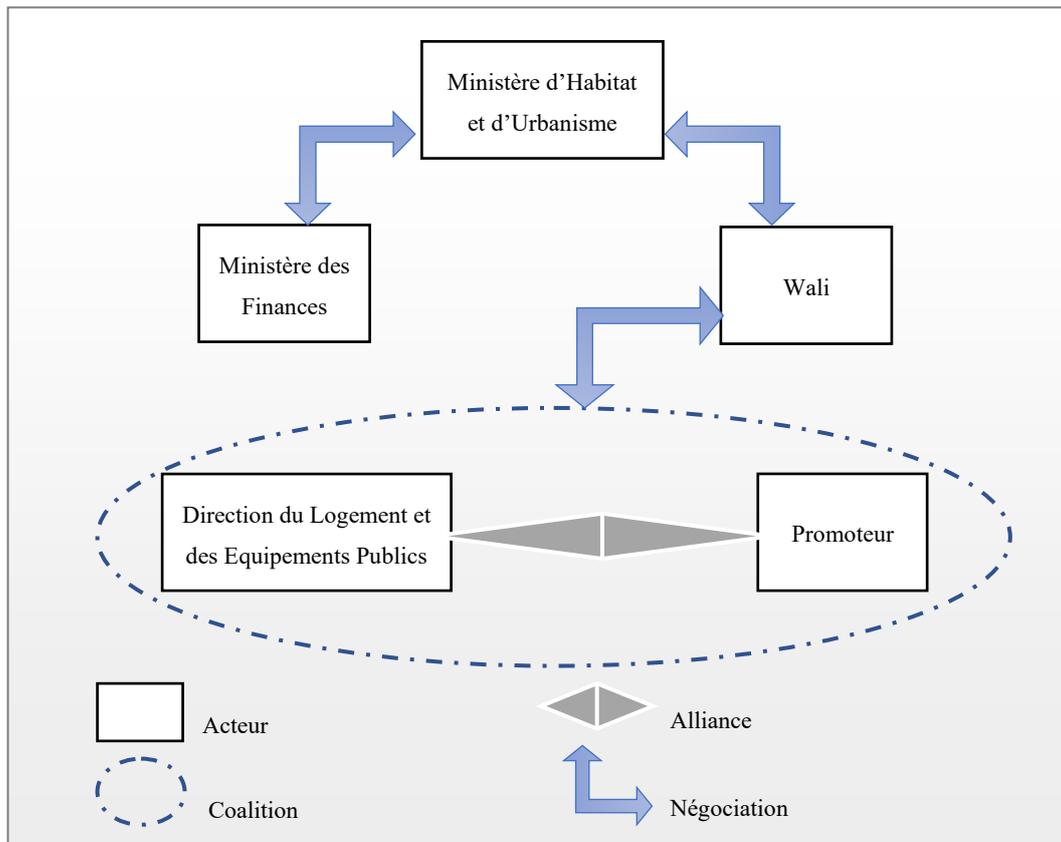


Figure 96: Système d'action concret de la phase de décision des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### **8.1.3. Le citoyen, compté dans la carte sanitaire comme facteur clé mais loin d'être parmi les décideurs de l'EPH 240 lits**

L'implication du citoyen dans la position de prise de décision des projets publics est rare, sauf si la situation passe par voie représentative à travers ses élus ou dans le cas où la décision du projet vient comme réponse à ses demandes, ou à une pression qu'exerce la rue sur les autorités locales et centrales. C'est également le cas pour le projet de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits, le quart des interviewés ont confirmé que le citoyen a participé dans l'initiation de ce projet et que la voix de la rue avait eu une influence sur les autorités qui ont décidé sa création comme réponse aux demandes des habitants « *Ça peut être sous la demande ou la mobilisation de la population, c'est le citoyen qui a demandé la création d'un hôpital à Djelfa, parce qu'à une Wilaya comme celle de Djelfa avec 1600000 habitants, ce n'est pas évident qu'il n'y ait est qu'un seul hôpital 240 lits, les habitants ont fait la pression et se sont mobilisés pour avoir un autre hôpital* » (Chef service à la Direction des Equipement Publics, chef du projet 240 lits, 2020). « *Le citoyen ! donc bien sûr, bien sûr, donc il y a des institutions de la société civile qui ont toujours appelé à réaliser un hôpital de grande envergure à Djelfa à cause de beaucoup problèmes de santé qui ont pesé sur les habitants de Djelfa. Donc il y'avait des responsables qui étaient à l'écoute, il y'avaient des pressions de la société civile, et quand on dit société civile c'est à dire le citoyen* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'hôpital 240 lits, 2020). Les occurrences de la lemmatisation des mots clés liés à la pression qu'exerce le citoyen sur les autorités pour que sa ville bénéficie de ce projet montre la persévérance du quart des interviewés sur cette déclaration (Figure 97). D'autre part, les trois quarts des interviewés ont nié la participation du citoyen dans la prise de décision « *Non, il n'a aucune relation avec la prise de décision* » (Architecte au service de planification et de population à la Direction de la Santé et de la Population, 2020), « *Non, non, le citoyen n'a pas été impliqué, on explique que par le biais des services de la santé qu'on a dévoilé qu'il y a un déficit en services de soins de santé destinés au citoyen et un déficit en lits hospitaliers, ils ont demandé cet hôpital pour combler le vide parce que la ville de Djelfa est devenue attractive et ses services de santé absorbent les populations de plusieurs communes limitrophes. Le citoyen est considéré comme moyen ou comme facteur déterminant de la carte sanitaire* » (Architecte au service des équipements de la Wilaya, chargé de suivi du projet 240 lits, 2020).

Selon certains chercheurs, le fait de prendre le futur usager comme facteur déterminant dans la programmation du projet se comprend comme une participation passive (MDSF et ADS 2007), parce que son rôle n'est pas de prendre le relais de l'orientation avec les partenaires

## Chapitre 8

politiques au sommet (Brachet 2001, p. 64). Pratiquement la participation décisionnelle dans ce projet est inexistante, même si la société civile a exercé sa pression sur les autorités locales ou centrales, elle ne peut pas faire partie du clan qui décide et elle n'est pas consultée ou informée de l'intention de création de ce projet, ce qui fait défaut dans l'action publique en Algérie (Kadri et Kettaf 2018).

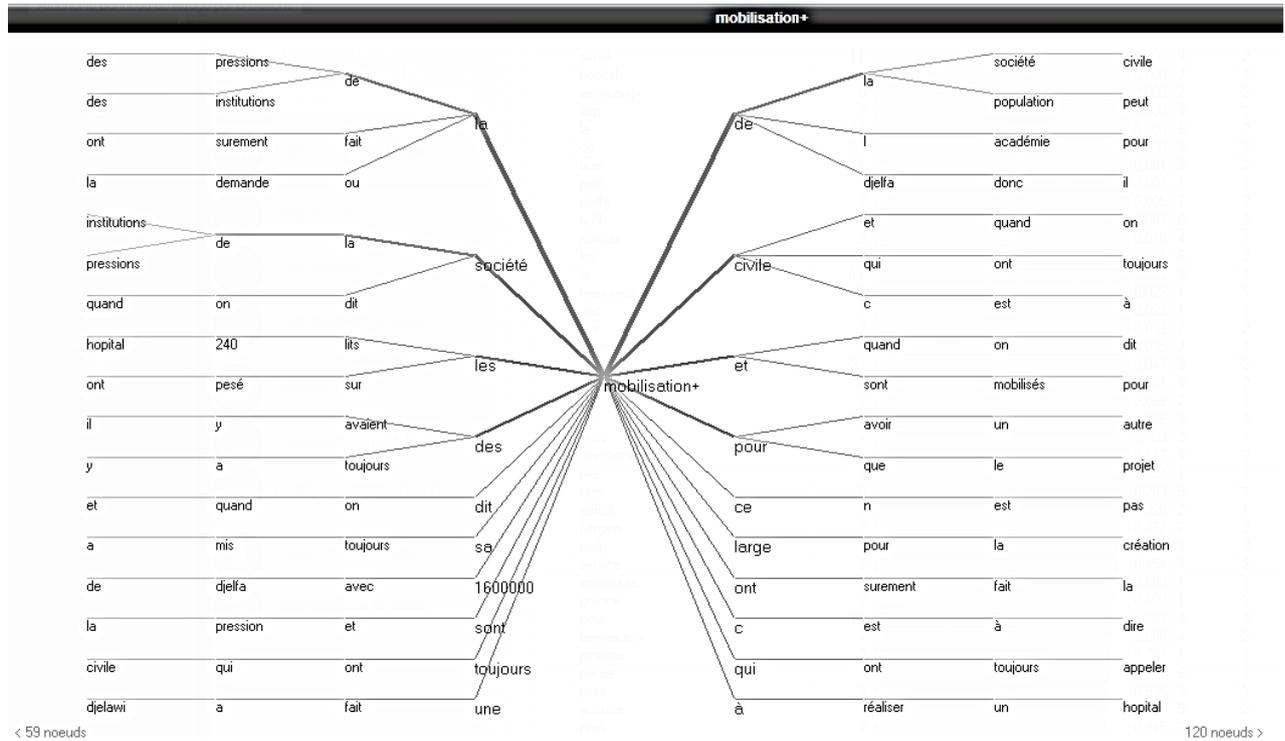


Figure 97: Le contexte du lemme de la « mobilisation+ » de la société civile pour l'obtention du projet de l'hôpital (Sonal 2022)

La stratégie du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière vise la réforme des services sanitaires à travers la décision du programme et la répartition de ses projets sur le territoire national, cette décision est en coordination avec le Ministère des Finances qui alloue le budget nécessaire pour le projet. Selon les déclarations des interviewés, le MSPRH décide la création du projet de l'Établissement Public Hospitalier 240 lits de la ville de Djelfa comme réponse à la demande de la population locale en services sanitaires notamment avec la croissance rapide de la population, avec un taux de croissance estimé à 5,8 % selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008 (Office National des Statistiques 2008). Les interviewés ont attesté que la décision de ce projet est centralisée, elle est prise par le Ministère MSPRH, selon plus de trois-quarts des interviewés « *Le Ministère de la Santé décide à travers un décret dans le journal officiel qu'on va créer et ouvrir un projet d'hôpital* » (Architecte au service de planification et de population à la Direction de la Santé et de la Population, 2020). « *C'est central, décision centralisée dans le cadre de la politique de l'Etat*

*de l'amélioration du secteur de la santé »* (Architecte au service des équipements de la Wilaya, Ex chargé de suivi du projet 240 lits, 2020), la ressemblance des réponses des interviewés est due à leurs positions par rapport au projet, la majorité d'entre eux était responsable d'une tâche au sein du projet 240 lits, on trouve parmi eux des responsables chargés de l'étude, des responsables chargés du suivi, des chefs du projet, etc. Dans l'objectif de faire aboutir le projet à l'échelle locale, le Wali délègue la Direction de la Santé et de la Population et assure la coordination entre les intervenants de cette phase (Figure 98).

Malgré l'importance de l'acteur scientifique dans un projet de santé, il reste écarté des phases les plus importantes de création de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits de Djelfa, sa marginalisation est due à la centralisation de la prise de décision du projet, tous les interviewés qui ont répondu à la question liée à l'implication de l'acteur scientifique ont déclaré qu'il a été écarté de cette phase, ce qui est également le cas de tous les projets publics qui sont décidés sans son implication « *Je ne pense pas* » (Architecte au service de planification et de population à la Direction de la Santé et de la Population, 2020). « *... je crois que non, aucun acteur scientifique n'avait un rôle dans la prise de décision* » (Ingénieur à BERM, ex chargée d'études du projet 240 lits, 2020). Le Directeur de la Santé et de la Population, initiateur du projet à l'échelle locale est un docteur en médecine qui représente l'acteur scientifique dans le processus de décision de ce projet, son intervention en tant qu'initiateur du projet peut refléter la participation indirecte de la sphère scientifique dans la prise de la décision « *Docteur Benchibane était DSP, il était directeur exécutif et il était médecin, il a voulu que l'hôpital suive les normes internationales, bien sûr avec les moyens il est arrivé un petit peu à faire ça, mais pour les scientifiques de votre point de vue je ne pense pas* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'hôpital 240 lits, 2020).

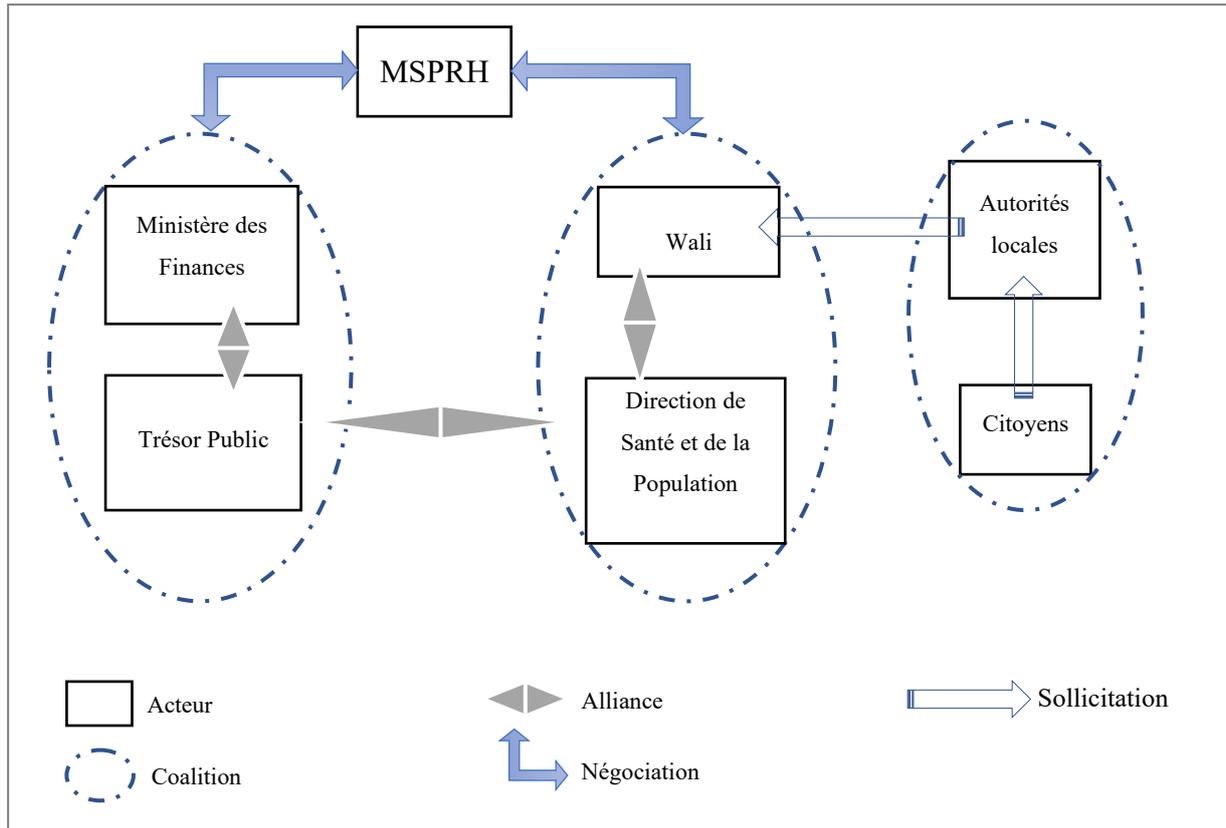


Figure 98: Système d'action concret de la phase de décision de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.

#### 8.1.4. Citoyen, acteur écarté du processus décisionnel du projet du deuxième Pôle Universitaire

Dans le but de renforcer les infrastructures de l'enseignement supérieur et d'introduire de nouvelles disciplines d'enseignement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique décide la réalisation d'un nouveau programme de structures universitaires sur le territoire national, entre autres le nouveau Pôle Universitaire de Djelfa qui a été décidé avec le Ministère des Finances dans une collaboration interministérielle pour attribuer le budget nécessaire pour faire aboutir le projet. Un autre acteur-moteur est impliqué dans ce processus mais à une échelle locale, il s'agit du Wali représentant de l'Etat à l'échelle de la Wilaya qui assure la coordination verticale entre les différents intervenants, et délègue la Direction du Logement et des Equipements Publics pour la maîtrise d'ouvrage, la coordination, le suivi et la maturation du projet. Certains interviewés attestent que l'Université de Djelfa et la Direction des Œuvres Universitaires, acteurs-alliés sont également impliqués dans ce processus en estimant les besoins du secteur et sollicitant les autorités pour pallier au déficit et augmenter la capacité de l'Université et des Œuvres Universitaires en places pédagogiques et en lits résidentiels.

## Chapitre 8

Comme tous les projets analysés, le citoyen est également écarté du processus décisionnel de ce projet suite à sa centralisation. Tous les acteurs interviewés sur le déroulement du projet du deuxième Pôle Universitaire nient l'implication du citoyen à la décision de ce projet et ont répondu par « *Non* » à la question liée à l'implication du citoyen dans ce processus (Figure 99), « *Non, il n'a pas pris la décision avec eux* » (Architecte au centre BERM, ex chargée d'étude du projet du pôle universitaire 2, 2020), « *Non, non, vous pouvez dire qu'il a été impliqué indirectement, mais non pas directement. Indirectement, c'est à dire ils ont des besoins en termes de places pédagogiques, c'est à dire le Directeur de l'Université sait le nombre des étudiants et leurs besoins en places pédagogiques, puisque c'est le citoyen qui va en bénéficier plus tard de ce programme* » (Architecte au BET chargé de l'étude des 8000 places pédagogiques, 2020). Pourtant, la grandeur et l'importance d'un tel projet qui contribue à la modification du paysage urbain et du fonctionnement de toute l'agglomération, nécessite l'implication de tous les acteurs locaux du maître d'ouvrage délégué à l'étudiant et au citoyen. Le rayon d'influence de ce programme dépasse le territoire de sa Wilaya en offrant des places pédagogiques et des services universitaires aux étudiants des autres Wilayas et participe à l'absorption du chômage. Cependant sa portée reste imparfaite aux yeux des protagonistes de la gouvernance et de la bonne administration car le projet n'était pas à la hauteur de mobiliser les citoyens, les futurs usagers et tous les acteurs locaux. Selon Brachet (2001) le moment de la décision doit être traité comme un processus complexe où le citoyen s'implique de différentes formes et à toutes les phases, les citoyens ne veulent pas être souverains d'une manière emblématique par le vote puis écartés.

## Chapitre 8

Chef service de l'urbanisme ex chargé de bureau de l'urbanisme et de la construction	est-ce que le citoyen a été impliqué <b>non</b> - est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué oui oui c'est le recteur le recteur
Architecte au BET chargé d'étude de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	il a été impliqué indirectement mais <b>non</b> pas directement c'est à dire indirectement c'est à dire ils ont des besoins et
Chef de bureau ex chef de projet de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que le citoyen a été impliqué dans la prise de décision <b>non</b> non - est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué c'est l'université et son recteur
Entrepreneur chargé de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que le citoyen a été impliqué <b>non</b> je pense pas est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué sûrement il y a
Architecte au BET chargé d'étude de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que le citoyen a été impliqué <b>non</b> non vous pouvez dire qu'il a été impliqué indirectement mais non pas directement
Architecte à BERM ex chargée d'étude de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que le citoyen a été impliqué <b>non</b> <b>non</b> vous pouvez dire qu'il a été impliqué indirectement mais non pas directement
Architecte à BERM ex chargée d'étude de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué <b>non</b> normalement non - de quelle manière la prise de décision de créer le pôle universitaire 2 a été prise
Architecte à BERM ex chargée d'étude de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué <b>non</b> normalement <b>non</b> - de quelle manière la prise de décision de créer le pôle universitaire 2 a été prise
Architecte à BERM ex chargée d'étude de la réalisation du projet de la deuxième phase de la prise de décision	est-ce que le citoyen a été impliqué <b>non</b> il n'a pas pris la décision avec eux - est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué

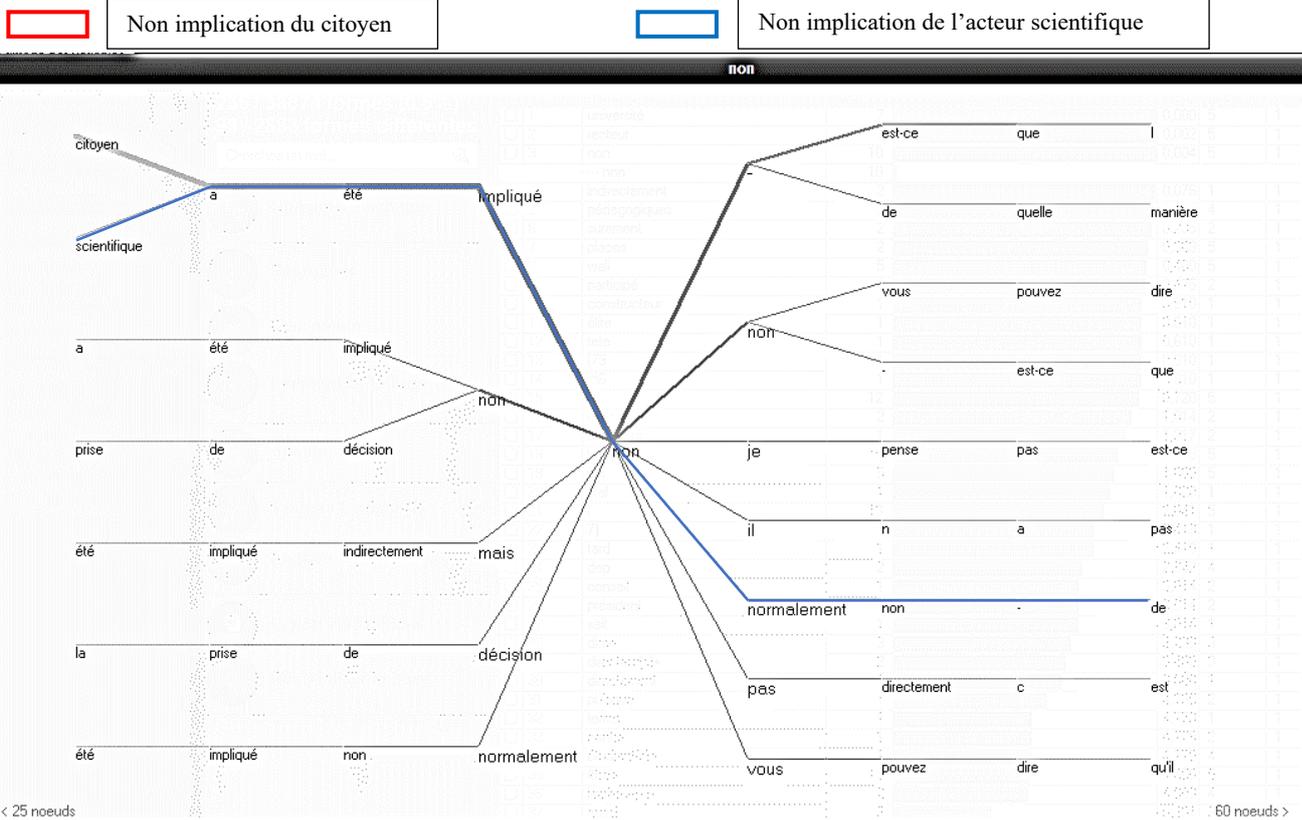


Figure 99: Non implication du citoyen au processus décisionnel du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022.

### 8.1.5. L'acteur scientifique, une partie prenante de la prise de décision du projet du deuxième Pôle Universitaire

La vocation scientifique de ce projet impose l'implication de l'acteur scientifique comme partie prenante dans la prise de la décision, d'abord en tant qu'initiateur qui estime les besoins et sollicite les autorités centrales, puis comme un décideur à l'échelle de la tutelle qui inscrit et déclenche le projet « *Oui, oui, il a été impliqué parce que l'Université, c'est le centre... l'Université est l'acteur scientifique* » (Architecte à BERM, ex chargée de l'étude du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020), certains interviewés voient que l'acteur scientifique est représenté seulement dans la personne du recteur de l'Université de Djelfa (Figure 100) « *Oui, oui, c'est le recteur, le recteur, bien sûr avec son staff administratif* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix

## Chapitre 8

de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020) ; la participation de l'acteur scientifique en amont de ce programme ajoute une détermination scientifique au processus du projet, parce qu'un scientifique est connu par son esprit méthodologique et sa conscience épistémique.

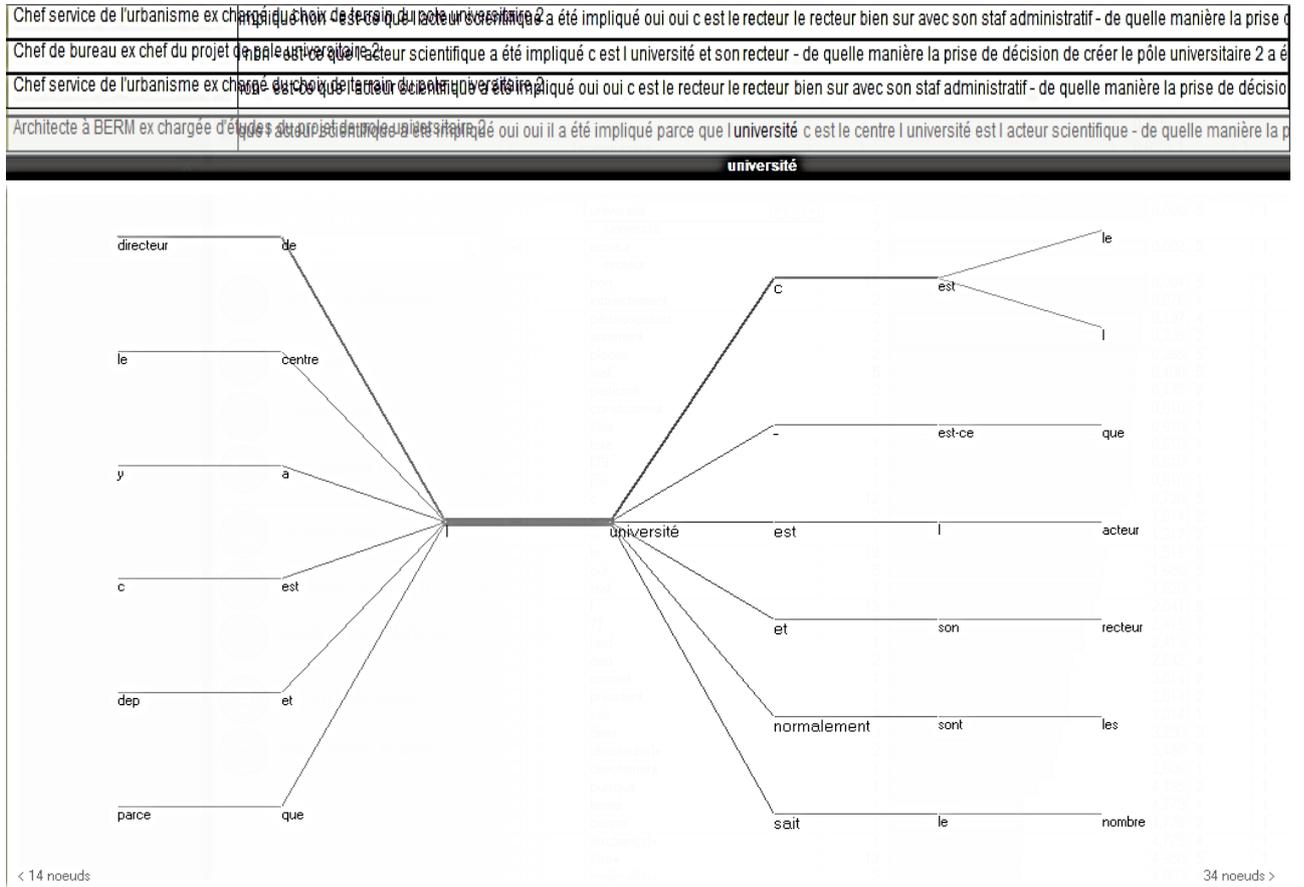


Figure 100: Implication de l'acteur scientifique dans le processus décisionnel du Pôle Universitaire représenté dans l'Université ou son Recteur. Source : Sonal 2022.

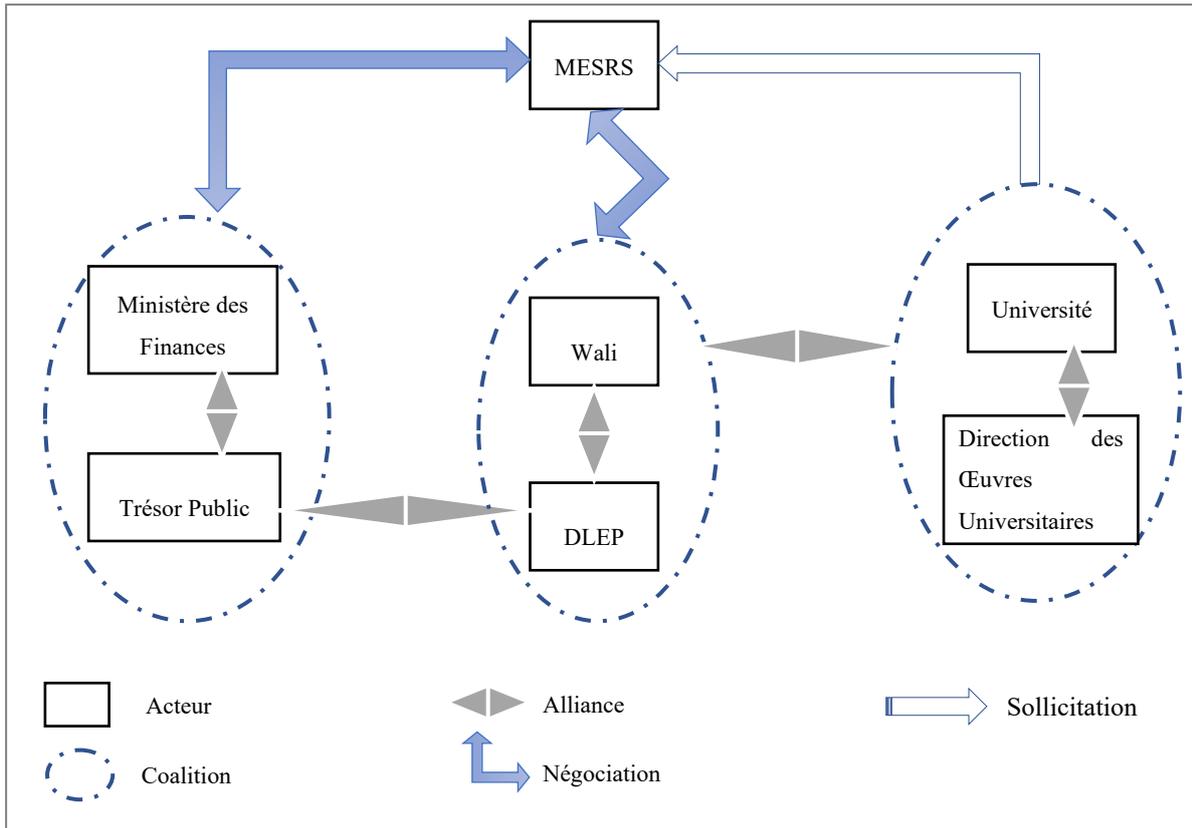


Figure 101: Système d'action concret de la phase de décision du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.

### 8.1.6. Citoyen et acteur scientifique, acteurs clés éloignés du processus décisionnel de la Gare Routière !

La stratégie du Ministère des Transports en matière du programme des Gares Routières est la répartition des projets des Gares de différentes catégories sur le territoire national dans le but de pallier au déficit en infrastructures de transport à l'échelle du territoire national en collaboration interministérielle avec le Ministère des Finances qui attribue le budget nécessaire pour tout le programme ; ces deux acteurs-moteurs sont considérés comme étant les principaux décideurs du programme à l'échelle centrale, tous les interviewés sur le projet de la Gare Routière ont attesté que c'est un programme centralisé « *C'est au niveau du Ministère, parce qu'ils ont fait en 2011 un programme pour chaque Wilaya de créer une gare de type A, c'est à dire chaque Wilaya doit être dotée d'une gare routière. C'est de cette manière que la décision a été faite, c'est au niveau du Ministère des Transports, c'est un programme centralisé* » (Architecte au BET chargé de l'étude de la gare routière, 2020), la lemmatisation des mots « central » « Ministère des Transports » dans la thématique liée au décideur principal de la Gare Routière confirme ce qu'on avance en termes des déclarations des interviewés (Figure 102). L'acteur-moteur à l'échelle locale est le représentant de l'Etat, il veille à appliquer la stratégie

des autorités centrales à l'échelle de Wilaya. Le Wali de Djelfa délègue la Direction des Transports de la maîtrise d'ouvrage du projet de la Gare Routière A et assure la coordination verticale entre les acteurs-moteurs et les acteurs-alliés, et la coordination horizontale entre les différents acteurs-alliés. Bien que la décentralisation de la décision publique devient un leitmotiv des réformes de l'administration prônées par l'Etat, l'organisation administrative et territoriale algérienne demeure caractérisée par une forte centralisation du pouvoir de décision et un excès de formalisme dans les processus de gestion (Belmihoub, M, C 2004). L'inscription du projet au programme national et la centralisation de sa décision entre les mains des acteurs centraux induit la marginalisation de son usager, d'après tous les interviewés la prise de la décision de création de la Gare Routière n'a pas connue l'implication du citoyen, ni de ses représentants « *la participation du citoyen ! ça n'existe pas, le citoyen ne s'implique pas dans la position de prise de décision, c'est une...hum ! il y'a une décision politique* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020). Le futur usager de cette gare n'est même pas informé de l'intention de création de ce projet dans sa ville, il aperçoit seulement le chantier des travaux en passant par le site « *Non, le citoyen n'est pas impliqué dans toutes les phases de ce projet, il observe de loin l'évolution des travaux, dès le début des travaux jusqu'à la fin* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de la Gare Routière de la ville de Djelfa, 2020).

Comme le cas de tous les projets analysés, l'acteur scientifique ou la sphère scientifique est également exclu du processus décisionnel de ce projet. Il n'est pas considéré comme partenaire dans la décision de création des projets publics. Les enquêtes ont également révélé cette réalité, tous les interviewés ont nié l'implication de l'acteur scientifique dans ce processus « *Non, non, il n'y avait pas d'acteurs scientifiques dans la prise de décision* » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020). De ce fait, un tel programme intéressant et d'influence nationale n'est même pas en mesure de mobiliser ses usagers et les acteurs scientifiques, n'aura pas de portée sociétale réelle et ne pourra pas être mené à bien (CEUM 2015, p. 13).

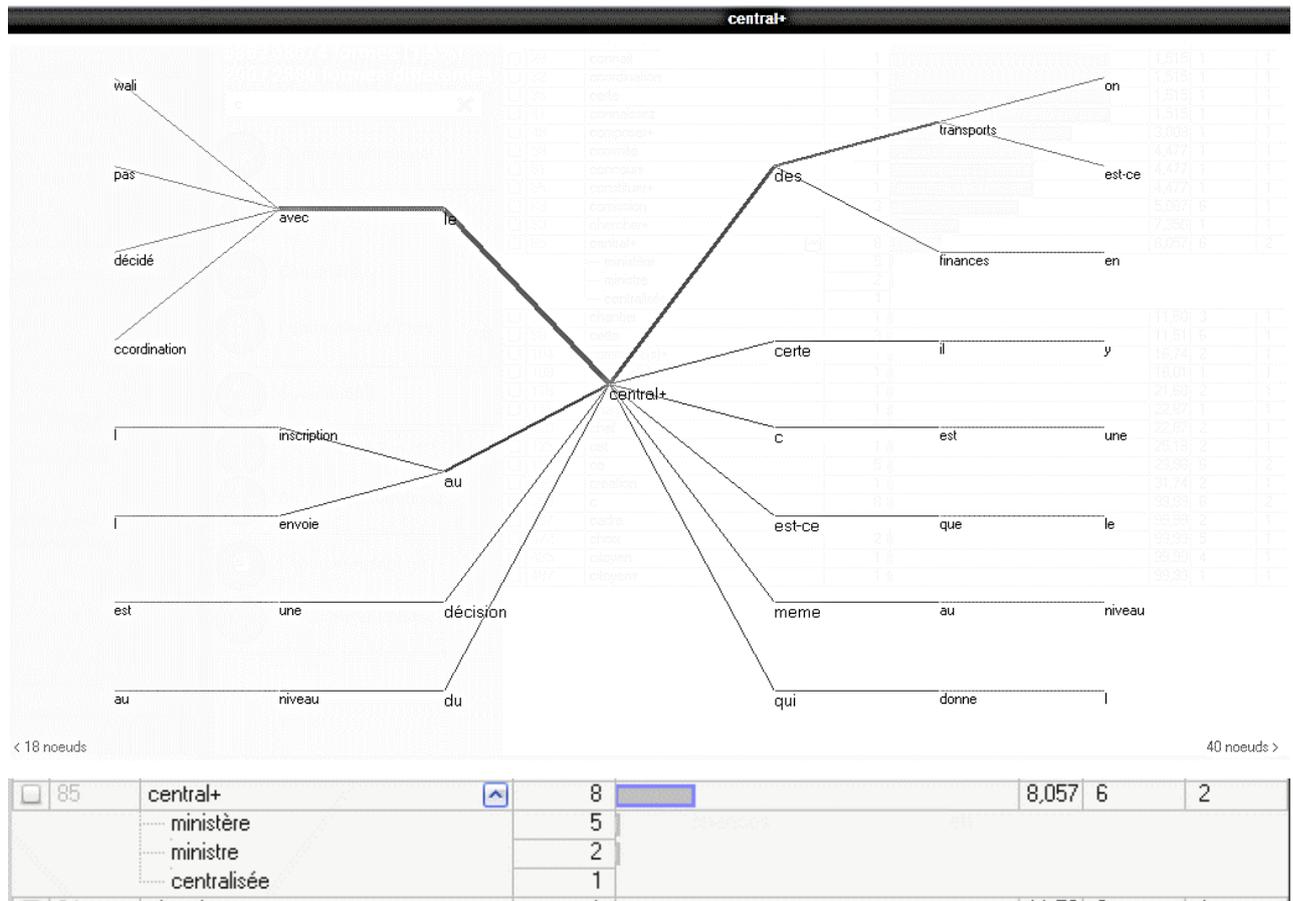


Figure 102: La centralisation de la prise de la décision du projet de la Gare Routière selon le contexte du lemme « central+ ». Source : Sonal 2022.

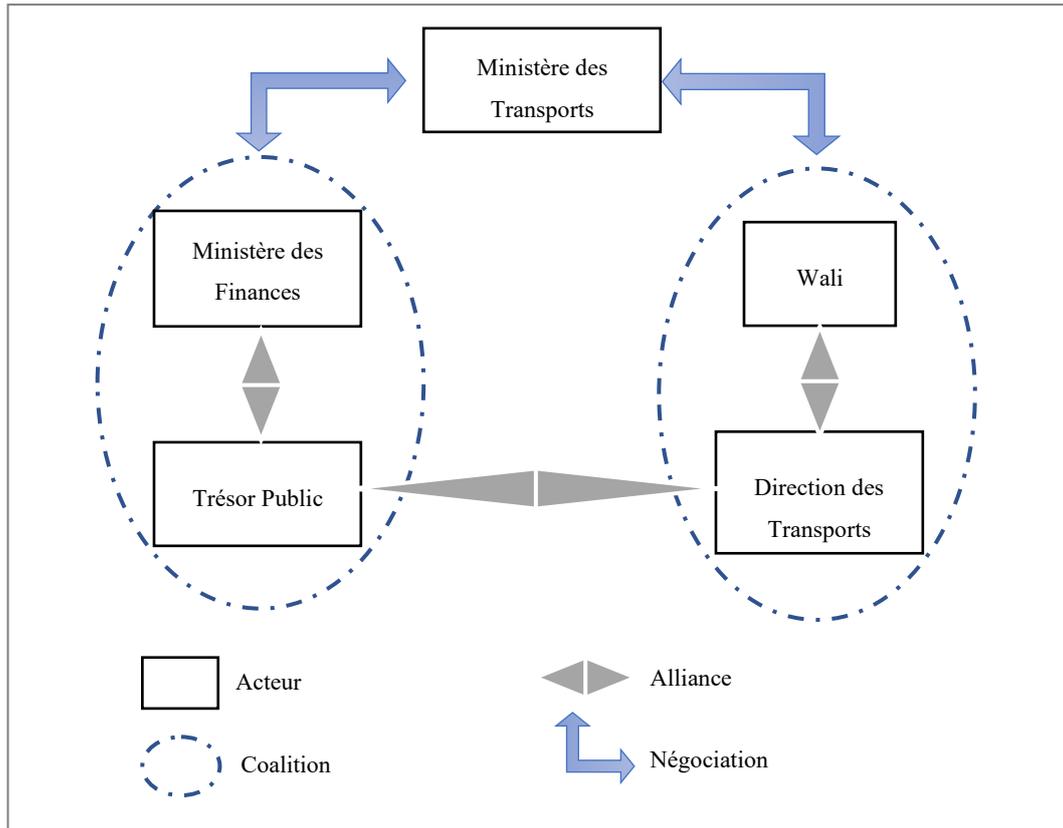


Figure 103: Système d'action concret de la phase de décision de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.

## 8.2.FINANCEMENT DES CINQ PROJETS DE LA FRANGE URBAINE

### 8.2.1. Succession de financeurs du Parc Citadin

Le choix des modalités de financement reste l'affaire du maître d'ouvrage, même s'il a l'intention d'ouvrir le projet à l'investissement privé, il n'implique pas le partenaire privé au choix du mode de financement, le mode de financement du projet du Parc Citadin a été arrêté par le Ministère de tutelle en collaboration avec le Ministère des Finances, qui l'ont inscrit à un programme national, cette procédure n'a pas connue l'implication du partenaire privé, au début il n'était pas question d'allouer le projet aux investisseurs privés. La centralisation de la procédure rend le déroulement des phases en amont ambiguë pour les acteurs locaux, le un cinquième des interviewés n'avaient pas d'idée sur l'instance qui a choisi le mode de financement, le reste des réponses varie entre l'Etat, le Ministère de tutelle et le Ministère des Finances comme acteur du choix de financement. Comme le cas de tous les projets de grande envergure initiés par l'administration centrale, le projet du Parc Citadin est financé par le Ministère de tutelle en coordination avec le Ministère des Finances. Son budget a été estimé à 40 milliards de centimes au début. Selon l'enquête, la majorité des interviewés disent que le projet est financé par l'Etat représenté par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de

l'Environnement et le Ministère des Finances « *C'est l'Etat à travers sa caisse des Hauts Plateaux Centre* » (Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la Direction de l'Environnement et Ex-chef de projet du Parc Citadin, 2019). Ces interviewés ont confirmé que l'Etat est le seul financeur de toutes les étapes du projet<sup>18</sup> : étude, réalisation et gestion. Une autre catégorie a confirmé que le projet est financé par plusieurs financeurs, l'Etat pour le terrain, l'étude et la clôture, puis l'investisseur privé pour l'aménagement « *Au début c'était l'Etat, et à cette phase c'est le promoteur... pour le terrain c'est une désignation, ce n'est pas une acquisition. Sinon il y'avait une succession d'acteurs, clôture, accès et forage c'est l'Etat, aménagement c'est le promoteur* » (Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa, 2019). Le financement de ce projet a connu une succession de deux financeurs maîtres d'ouvrages « *Au début c'était la Direction de l'Environnement qui finançait, actuellement c'est la Conservation des Forêts* » (Chef service de la prévention à la Direction de la Protection Civile de la Wilaya de Djelfa, 2019).

Les entrevues nous ont permis de comprendre le processus de succession de financeurs pour ce projet, qui était au début la propriété de la Direction de l'Environnement, qui finançait l'étude, la réalisation de la clôture, des accès, du forage et du tracé des pistes avec un budget de 15 milliards de centimes, puis le financement du poste avancé de la protection civile par la Direction Générale de la Protection Civile comme deuxième financeur, et comme le terrain appartenait au domaine forestier, la Conservation des Forêts intervenait pour réclamer la propriété du terrain et du projet ; le projet est actuellement la propriété de la Conservation des Forêts qui finance certains lots ; ultérieurement, le projet va connaître un quatrième financeur qui sera le promoteur privé. Pour la possibilité d'intervention du citoyen au financement de ce projet, seulement certains interviewés voient que le citoyen participe indirectement au financement à travers les impôts « *Bien sûr qu'on participe indirectement par les impôts* » (Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa, 2019), « *Le citoyen participe indirectement par les taxes* » (Ingénieur à la Direction de l'Environnement, 2019). Cependant d'autres interviewés infirment la participation du citoyen au financement de ce projet et en général au financement des projets publics « *D'après mon expérience, le citoyen ne participe pas au financement des projets publics, tant les projets sont centralisés donc c'est le*

---

<sup>18</sup> Pour le terrain, l'Etat n'a pas financé son acquisition car il se situe au groupe domaniale, donc c'est une désignation du terrain.

*financement de l'Etat* » (Enseignant chercheur au Département d'Aménagement de l'Université de Djelfa, 2019).

Le financement de l'action publique est très souvent l'affaire du maître d'ouvrage initiateur du projet, en Algérie les projets à caractère public sont financés par l'Etat à travers les différents fonds et caisses alloués au maître d'ouvrage du projet par la division des marchés publics du Ministère des Finances, les réformes de décentralisation qu'adopte l'Algérie et l'adoption progressive de la formule de coopération entre le secteur public et privé pour le secteur du logement, du tourisme, de l'industrie, du transport et de divertissement reste rudimentaire (Moulai 2015, p. 115–126), car le partenaire économique reste dépendant des ressources de l'Etat liées au foncier et au crédit bancaire et le domaine de l'investissement se trouve confronté à la lourdeur des démarches bureaucratiques (SADOUDI 2006). L'inclusion du partenaire économique à l'action publique ne dépasse pas les phases aval, il ne peut pas codécider ou programmer les projets, son rôle reste limité à la réalisation et l'occupation post-réalisation.

### **8.2.2. Financement du projet 150 logements (LPA), une forme de budget participatif**

Puisque la création de la formule de Logement Promotionnel Aidé a été à l'échelle interministérielle, donc le choix du mode de financement passe également à la même échelle, ce qui a été autant confirmé par les déclarations des interviewés ; les spécificités financières sont fixées par l'arrêté interministériel du 11 Joumada Ethania 1432 correspondant au 14 mai 2011 entre le Ministre des Finances et le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme. Selon la formule de vente sur plans, le projet est financé par plusieurs sources, des fonds propres du promoteur immobilier, de l'aide de l'Etat aux acquéreurs à travers la Caisse Nationale du Logement CNL et le Fonds National de Péréquation des Œuvres Sociales FNPOS et des avances des acquéreurs.

La participation de l'acquéreur au financement du logement dans un programme financé partiellement par l'Etat semble être la seule formule de participation citoyenne au financement, on trouve cette formule dans les programmes de Logement Social Participatif (LSP) et de Logement Promotionnel Aidé (LPA). Ce dernier connaît la participation financière de plusieurs intervenants, l'acquéreur finance 57% du budget du projet en tranches suivant l'avancement de travaux, la Caisse Nationale du Logement finance 25% du budget à condition que le postulant n'a jamais bénéficié d'une aide financière, ni lui ni son conjoint, puis le Fonds National de

## Chapitre 8

Péréquation des Œuvres Sociales finance 18% du budget à condition que l'acquéreur a travaillé 3 ans au minimum<sup>19</sup> (Figure 104). Le futur usager est considéré dans ce projet comme un instrument de mise en œuvre et sa participation est seulement physique où il participe à la mise en œuvre d'une action qu'il n'a pas décidé ou programmé.



Figure 104: Acteurs de financement du projet 150 (LPA). Source : Auteure 2022.

Etant donné que cette formule figure parmi les modes de financement participatifs les plus rares en Algérie, la discussion avec les interviewés sur les acteurs de financement de ce projet a fait couler beaucoup d'encre ; l'analyse chronométrique a démontré que la thématique « Acteurs intervenants dans le financement du projet 150 LPA » est la plus intéressante chez les interviewés, ils ont prouvé une tendance à parler sur cette thématique en lui consacrant 16.5% du temps des entretiens, face à 2.2% seulement du temps global destiné à la thématique de la gestion des conflits entre les acteurs de la phase de réalisation (Figure 105) « *c'est la partie la plus importante, le financement, dans ce programme nous avons 70 millions donnés par la CNL pour tous les bénéficiaires, 50 millions par le FNPOS donnés aux employés qui ont travaillé plus de 3ans, 160 millions par le bénéficiaire, par tranches* » (Ingénieur en aménagement à la DUAC, 2020).

---

<sup>19</sup> L'aide du FNPOS concerne le premier programme (LPA), les postulants aux nouveaux programmes (LPA) ne bénéficient pas de cette opportunité.

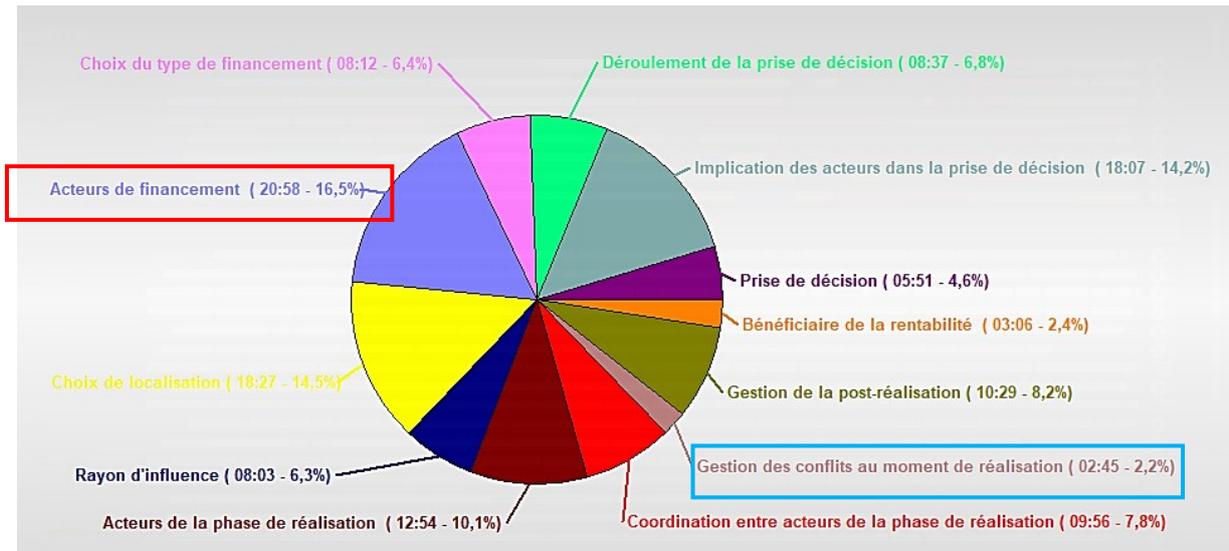


Figure 105 : Graphique circulaire du temps consacré aux différentes thématiques, cas du projet 150 LPA.  
Source : Sonal 2022.

### 8.2.3. Financement strictement public pour des services sanitaires gratuits

Le choix du mode de financement du projet de l'EPH 240 lits est arrêté par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, maître d'ouvrage du projet, en collaboration avec le Ministère des Finances qui l'ont inscrit au programme des hauts plateaux, et lui ont alloué une enveloppe budgétaire de 4.5 milliards DA. L'inscription du projet dans le fond des hauts plateaux lui accorde une importance et une priorité en termes du budget et de suivi, parce que l'aspect financier couvre et organise le déroulement de tout le projet et l'importance du projet vient de l'importance de son budget (Thibault 2018b, p. 133).

Le maître d'ouvrage délégué reçoit une décision du programme signée par l'ordonnateur principal à l'échelle de Wilaya qui porte le numéro d'inscription et le montant alloué par le Ministère des Finances. La décision du programme est délivrée au nom de la Direction de la Santé et de la Population, cependant le manque d'expérience chez son staff technique spécialisé dans le suivi d'un tel projet a incité le Wali de transférer le projet à la Direction du Logement et des Equipements Publics comme un nouveau maître d'ouvrage-concepteur ce qui a perturbé le déroulement des travaux et retardé les échéances, « *Nous... nous recevons la décision qui alloue le montant de l'opération, nous contactons le contrôleur financier pour engager cette décision de 450 milliards destinée à l'hôpital, puis on prépare nos marchés de l'entrepreneur et on envoie le marché au contrôleur qui le révisé puis on commence à payer, au début c'était la Direction de la Santé qui finance ensuite après la transmission du projet, c'est la Direction des Equipements Publics qui finance* » (Chef service à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020).

## Chapitre 8

Le financement de toutes les étapes du projet est assuré par le même budget du même fond, donc c'est le même financeur. Même si le maître de l'ouvrage a changé, le budget et son financeur restent les mêmes « *C'est un seul financeur, sinon le BET, le CTC, le laboratoire sont financés par la Direction de la Santé, une autre étude a été financée par la DLEP, une partie des travaux est financée par la Direction de la Santé, et le reste par la DLEP, l'étude et la réalisation des logements de fonction sont financées par la DLEP, au début six logements de fonction puis on a demandé une réévaluation de l'opération au niveau du Ministère de la Santé à travers un comité d'arbitrage pour réaliser d'autres logements, où on a rajouté d'autres six logements...* » (Chef service à la Direction des Equipement Publics, ex chef du projet 240 lits), tous les interviewés ont confirmé que le financement de ce projet est du même budget « *Oui, oui, toutes ces parties sont financées par le trésor public, sont financées du budget de l'Etat, et l'ordonnateur principal c'est le Wali et le secondaire c'est le directeur d'exécutif, le Directeur des Equipements Publics* » (Architecte au service des équipements de la Wilaya, Ex chargé de suivi du projet 240 lits, 2020). L'Algérie a entamé depuis 2007 de larges réformes des finances des collectivités territoriales et locales dans l'objectif de consolider la décentralisation, cependant les autorités n'ont pas entamé le volet de co-financement des projets publics offrant des services gratuits aux citoyens, cela est pour garantir la gratuité des services notamment ceux du secteur de la santé et de l'éducation. Le citoyen ne participe pas au financement de ce projet ni de loin ni de près, c'est le cas de toute action publique initiée et financée par l'Etat ; les déclarations des interviewés vont dans cette ligne, ils nient tous, explicitement et honnêtement, la participation citoyenne au financement du projet de l'EPH 240 lits (Figure 106) « *Non, impossible, impossible, ces projets sont gérés par l'Etat, et c'est l'Etat qui assure leur financement* » (Chef service à la DEP et chef du projet EPH 240 lits, 2020), « *Pas du tout* » (Architecte à la DEP et chef du projet EPH 240 lits, 2020), « *Non, non, non, pas du tout, donc c'est un financement public, donc le citoyen n'a rien à avoir* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'EPH 240 lits, 2020).



Universitaire, 2020), « *C'est le Ministère des Finances qui donne sous des chapitres au Ministère de l'Enseignement Supérieur, le citoyen ne finance pas* » (Chef service d'urbanisme à la DUAC et ex membre de commission de choix de terrain).

### 8.2.5. Financement du projet de la Gare Routière

Selon tous les interviewés, le financement de ce projet vient du haut, du Ministère des Finances qui inscrit l'opération au nom du Ministère des Transports « *C'est le Ministère des Finances* » (Chef personnel, ex chef de suivi du projet de la Gare Routière à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020), « *C'est le Ministère des Finances, mais il envoie l'opération au nom du Ministère des Transports* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020). Le projet de la Gare Routière est inscrit au programme complémentaire et de soutien à la croissance économique pour le développement des régions des hauts plateaux consacré aux projets d'envergure pour la période 2004-2009. Depuis son lancement jusqu'à sa réception, ce projet a été financé par le budget alloué au Ministère des Transports. Après sa réception, la gestion de la gare routière est devenue l'affaire du groupe de transports terrestres de voyageurs TRANSTEV. Selon tous les interviewés, il n'est pas question d'impliquer le citoyen au financement du projet de la Gare Routière, c'est une action publique financée complètement par le budget de l'Etat à travers son Ministère des Finances dans sa stratégie visant la collaboration interministérielle et l'attribution du budget nécessaire pour tout le programme, le financement de cette action est centralisé « *Non, du tout, il peut participer au financement juste après la création de la Gare Routière, ...après la création de la Gare Routière on donne au citoyen la chance de louer des locaux à l'intérieur de la Gare, on fait une adjudication où tous les postulants participent et on leurs donne ces locaux* » (Coordonnateur régional de SOGRAL et gérant de la Gare Routière, 2020), « *Non, non, non !* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020), « *Non, le citoyen observe seulement dès le début des travaux jusqu'à la fin, il observe de loin l'évolution des travaux* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de la Gare Routière, 2020).

Le choix du mode de financement ou des partenaires passe également à une échelle centrale, selon Moulai (2015), la décentralisation en matière de décision financière en Algérie est de faible degré, tout passe à l'échelle centrale. A l'échelle locale, le Trésor Public veille seulement à accorder le montant de l'opération au maître d'ouvrage délégué en tranches selon l'avancement des démarches du projet.

## CONCLUSION

L'analyse stratégique des cinq projets de la frange urbaine de Djelfa démontre que les systèmes d'action concrets de la prise de décision et de financement n'ont pas connu une participation citoyenne, tandis que la bonne gouvernance induit une participation citoyenne aux différentes phases commençant par le processus décisionnel où les citoyens peuvent décider et planifier avec les initiateurs des projets. La centralisation et la limitation de la décision aux décideurs centraux des cinq projets, a éloigné les citoyens, ce qui remet en cause la démocratisation de l'action urbaine. Pour le projet du Parc Citadin, le citoyen n'arrive même pas à atteindre le niveau de la participation passive qui considère l'utilisateur comme un simple bénéficiaire qui reçoit, utilise et consomme ce que l'on planifie parce que ce projet est mis à l'arrêt. Certains chercheurs considèrent que le fait de prendre le futur usager comme facteur déterminant dans la programmation du projet est une participation passive, parce que son rôle n'est pas de prendre le relais de l'orientation avec les partenaires politiques au sommet (Brachet 2001, p. 64), c'est le cas de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits et du nouveau Pôle Universitaire, leur programmation passe par l'identification des besoins de la population. Mais pratiquement la participation décisionnelle dans ces projets est inexistante, même si la société civile a exercé sa pression sur les autorités pour le cas de l'EPH 240 lits, elle ne peut pas faire partie du clan qui décide et elle n'est pas consultée ou informée de l'intention de création de ces projets, ce qui fait selon Kadri et Kettaf (2018) défaut dans l'action publique en Algérie. Bien que la décentralisation et la gouvernance ont dominé le discours des réformes de l'administration en Algérie, l'organisation administrative reste caractérisée par une forte centralisation du pouvoir de décision, le processus décisionnel demeure une boîte noire pour le citoyen.

La centralisation de la décision du projet signifie que la responsabilité de décider de l'octroi des fonds est concentrée entre les mains des autorités centrales qui initient le projet. En Algérie, l'action publique est financée par l'Etat à travers les différents fonds et caisses alloués au maître d'ouvrage par la division des marchés publics du Ministère des Finances. La coopération public-privé est encore primitive, et les partenaires économiques dépendent encore des ressources de l'Etat en matière de foncier et de financement, leur rôle se limite à la réalisation et à l'occupation post-réalisation des projets. Malgré les réformes qu'adopte l'Algérie en matière des finances des collectivités territoriales et locales dans l'objectif de consolider la décentralisation, les autorités n'ont pas entamé le volet de co-financement des projets publics notamment ceux qui offrent des services gratuits aux citoyens, afin de garantir

## Chapitre 8

la gratuité des services, c'est également le cas pour le projet de l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits et du nouveau Pôle Universitaire. L'analyse des cinq projets a démontré que le citoyen ne peut pas contribuer au financement des projets publics, ils sont plutôt financés par les fonds de l'Etat à travers le Ministère des Finances dans une stratégie visant la collaboration interministérielle et l'attribution des budgets nécessaires pour l'action publique. Le seul projet analysé qui connaît une contribution du futur-usager est celui du Logement Promotionnel Aidé, dans ce programme LPA, le futur-usager est considéré comme un instrument de mise en œuvre et sa participation est seulement physique où il participe à la mise en œuvre d'une action qu'il n'a pas décidé ou programmé.

## **9. LA MAUVAISE GOUVERNANCE DES FRANGES URBAINES DE DJELFA PAR L'EXCLUSION DU CITOYEN DE SYSTEME D'ACTION CONCRET DU CHOIX DE LA LOCALISATION ET DE LA REALISATION**

### **INTRODUCTION**

La vérification de l'hypothèse de départ sur la participation citoyenne et la coordination entre les acteurs des projets d'aménagement des franges urbaines de la ville de Djelfa est l'objectif principal de notre recherche. Pour ce faire, nous nous penchons sur l'analyse des systèmes d'action des principaux intervenants dans un nombre de projets implantés dans ces franges, en essayant de comprendre comment ces systèmes d'action se structurent et comment les citoyens s'impliquent dans ce processus.

Dans le prolongement du chapitre précédent, où nous avons examiné l'implication des acteurs concernés par les projets publics implantés dans la frange urbaine de Djelfa, en mettant particulièrement l'accent sur l'absence remarquable des citoyens de cette dynamique, le présent chapitre se concentre sur trois sections essentielles. Tout d'abord, nous analysons en détail le système d'action concret de la phase du choix de la localisation des projets en première section. Ensuite, nous nous penchons sur l'étude du système d'action concret de la phase des travaux de réalisation en deuxième section. Enfin, nous examinons la gestion de la post-réalisation des projets en dernière section du chapitre, pour vérifier l'implication des citoyens dans la maintenance et l'utilisation à long terme des infrastructures créées.

### **9.1.CHOIX DE LA LOCALISATION DES CINQ PROJETS ETUDIES**

#### **9.1.1. Choix de la localisation du Parc Citadin, participation citoyenne représentative**

Composée de plusieurs directions de l'exécutif de la Wilaya, et présidée par la Direction de l'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, la commission du choix du terrain destiné à l'implantation du projet du Parc Citadin a connu l'implication de plusieurs acteurs de la ville à l'instar de la Direction de l'Environnement, de la SONELGAZ, des services techniques de l'APC, etc. ladite commission de choix de terrain effectue et valide le choix définitif sur la base des propositions de la DUAC sur les différents plans d'occupation des sols effectués par le Centre des Etudes d'Urbanisme URBATIA, acteur clé de l'urbanisme de la ville de Djelfa qui a été écarté du processus du choix de terrain pour le projet du Parc Citadin, le Centre des Etudes d'Urbanisme est responsable de l'affectation des sols des différents POS de la ville suivant les

orientations de la DUAC à travers des séances de consultation mensuelle « *c'est selon les objectifs et les orientations de la DUAC que l'URBATIA établit l'affectation et la proposition des terrains dans les POS, l'URBATIA fait des séances de consultation périodiques chaque mois avec la DUAC pour effectuer l'affectation des terrains* » (Chef service technique à l'URBATIA, 2019). Concernant ce projet, l'URBATIA n'était même pas consulté ou informé de l'implantation de ce projet « *Je ne peux pas vous répondre, on n'était pas impliqué* » (Chef service technique à l'URBATIA, 2019). Un autre acteur qui peut contribuer à la bonne gestion urbaine de la ville a été écarté de la commission de choix de terrain, il s'agit de l'acteur scientifique notamment le chercheur scientifique dans le domaine de l'aménagement et de la gestion de la ville « *On n'était pas impliqué, donc pas de réponse* » (Enseignant chercheur au Département d'Aménagement de l'Université de Djelfa, 2019), s'il est écarté du processus décisionnel suite à la centralisation de ce dernier et de la phase de réalisation par l'absence du cadre législatif qui assure son implication, l'acteur scientifique pouvait être impliqué volontairement par le Wali qui a désigné les membres de la commission ou de la part de la DUAC qui a présidé la commission afin d'ajouter une valeur scientifique à la mission de la commission et d'accroître sa crédibilité. C'est également le cas pour l'écartement du citoyen du choix de localisation du projet, et ce malgré l'implication de plusieurs acteurs de la ville dans cette commission. Le citoyen reste écarté, ni lui ni les associations ne faisaient partie de la commission du choix de terrain. Selon les réponses du tiers des interviewés, le citoyen n'était pas impliqué, tandis que la moitié des interviewés déclare qu'il a été impliqué indirectement à travers ses élus notamment le président de l'APC (Figure 107) « *Il a été impliqué à travers ses élus, surtout le président de l'APC* » (Ex président de l'Assemblée Populaire de la Commune 2012-2017, 2019).

Le choix final effectué par la commission a été guidé par la volonté de protéger le reboisement du barrage vert contre les effets de la périurbanisation et de créer un endroit convivial et sécurisé pour les familles qui ont pris l'habitude de se rendre au barrage vert, là où elles se trouvent menacées par la propagation de vendeurs et consommateurs d'alcool qui ont envahi les lieux « *Le choix était politique et stratégique, c'était pour contrer les gens qui consomment et vendent l'alcool* » (Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa, 2019). Muni de la volonté de protéger les familles contre les fléaux sociaux et de protéger l'espace reboisé déjà existant dans le terrain choisi contre la coupe des arbres et adoptant une stratégie de dominance du mécanisme du choix de la localisation suite à sa position de pouvoir, le Wali a imposé ce terrain à la commission qui avait un autre choix au sein de la ville, presque

## Chapitre 9

la moitié des interviewés ont confirmé que la commission de choix du terrain était dominée par le choix privilégié par le Wali, premier ordonnateur et représentant de l'Etat. L'arbre lexical (Figure 108) montrant les occurrences du lemme « imposer+ » confirme ce qu'on avance sur la dominance des procédures du choix de terrain par le Wali. « *La Direction de l'Environnement a proposé un autre terrain dans la ville avec une surface de 20ha. Mais, le terrain actuel a été imposé à la commission de Wilaya, composée de plusieurs Directions, par un décideur central ou le terrain appartenait au domaine forestier* » (Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la Direction de l'Environnement et Ex-chef du projet du Parc Citadin, 2019), « *...c'était le choix du Wali avec de bonnes intentions* » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019). Par sa position du pouvoir le Wali impose ce terrain sans s'attendre à l'avis de la Conservation des Forêts propriétaire de ces domaines.

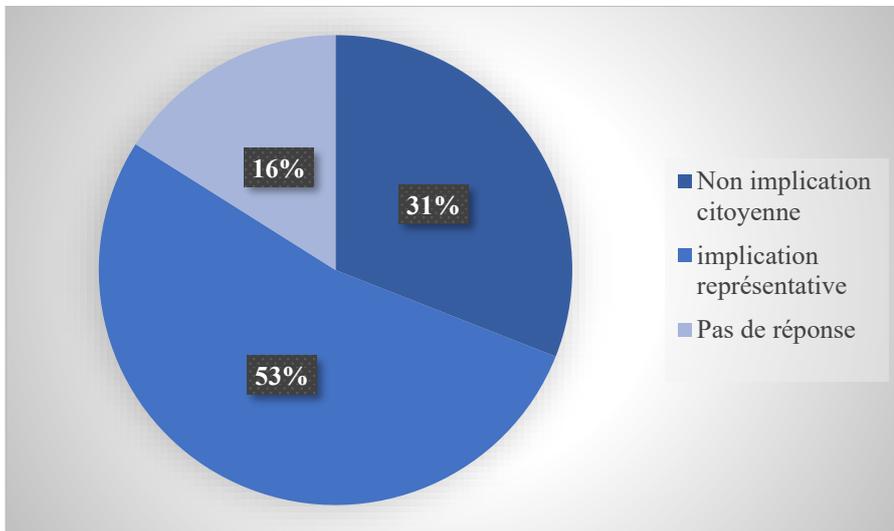


Figure 107 : Implication citoyenne représentative dans le choix de localisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.

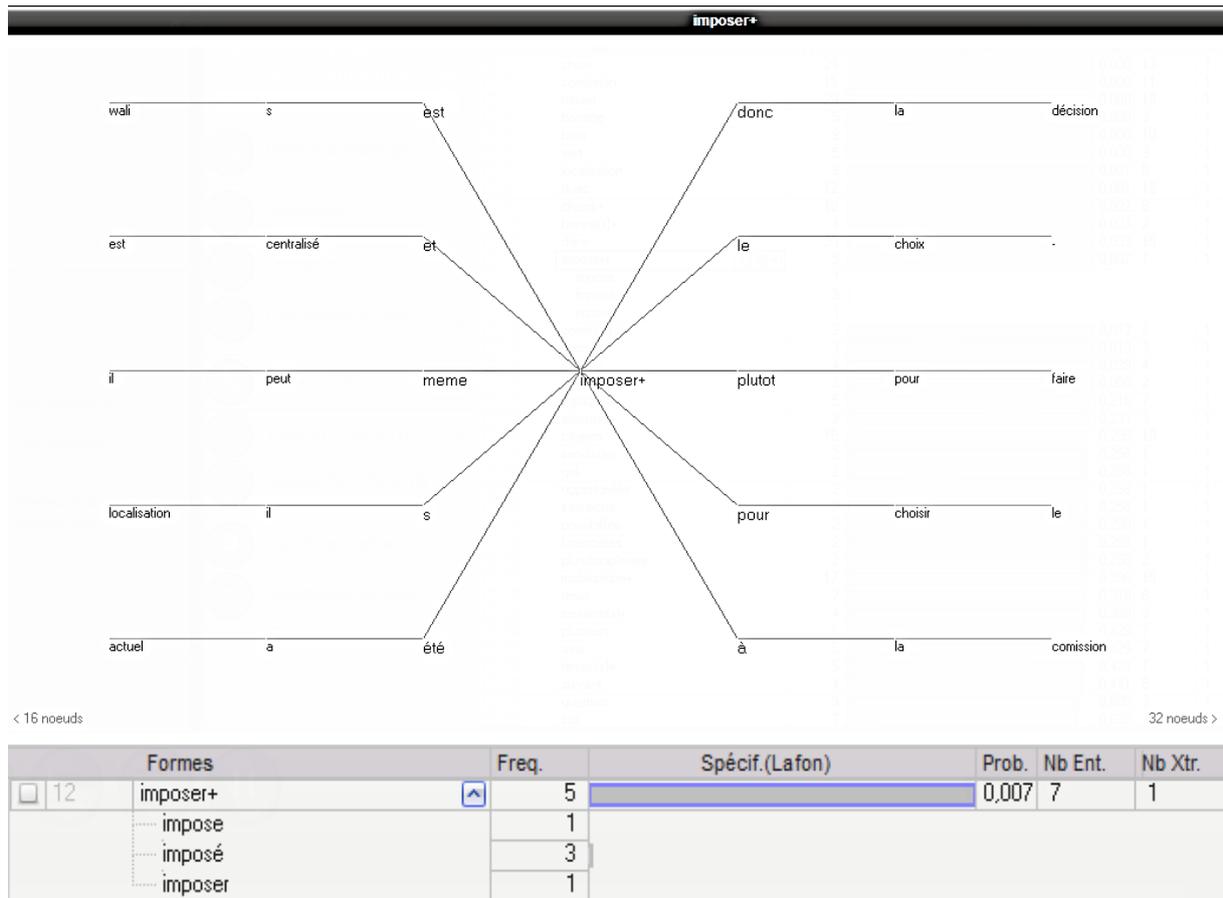


Figure 108: Contexte de lemmatisation « imposer+ » dans la thématique des acteurs de choix de terrain. Source : Sonal 2022.

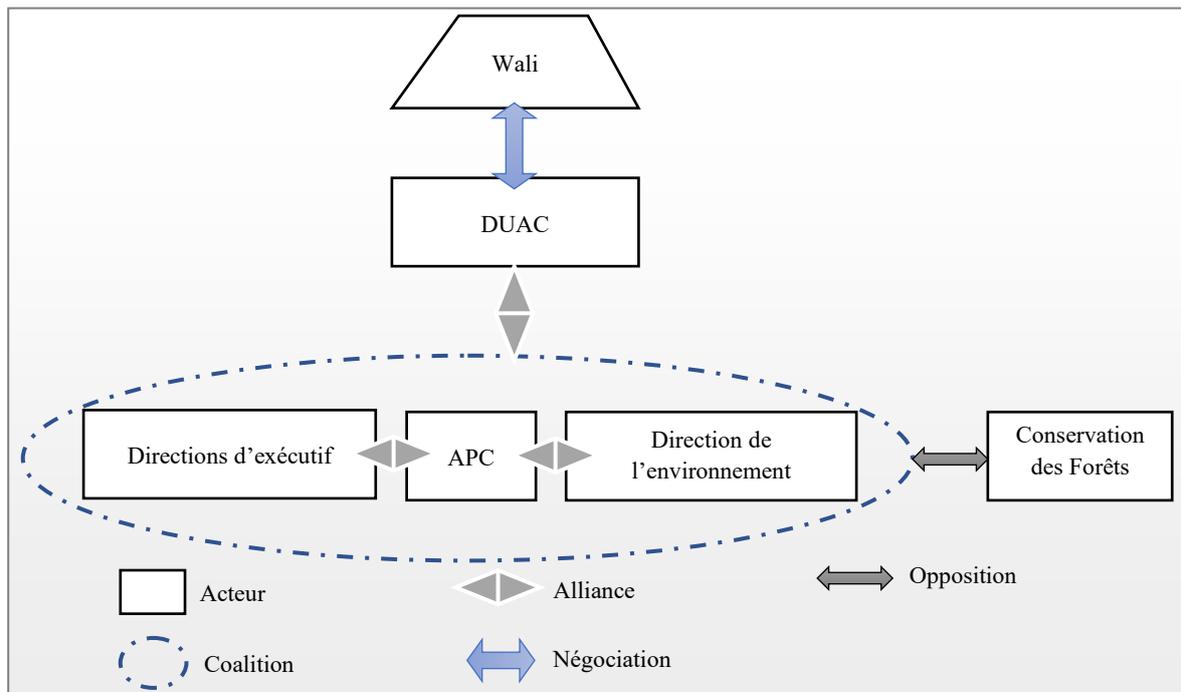


Figure 109: Système d'action concret de la phase de choix de localisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.

### 9.1.2. Non implication de l'acquéreur dans le processus du choix de localisation des 150 logements LPA

La phase relative au choix de la localisation du projet 150 LPA a connu une implication de plusieurs intervenants dans le cadre d'une commission composée de l'ensemble des directions de l'exécutif de la Wilaya. Désignée par le Wali et présidée par la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ladite commission technique de Wilaya a choisi le terrain du projet dans la périphérie Est de la ville et au Nord du nouveau Pôle Universitaire, ce choix a été effectué après l'évaluation de plusieurs propositions du site par la DUAC toujours dans le périurbain de la ville. L'acquéreur ne faisait pas partie de cette commission malgré qu'il participe au financement de son logement, il est seulement représenté par le Président de l'Assemblée Populaire de la Commune (P-APC) ; cette marginalisation est expliquée selon les déclarations de certains interviewés par l'avancement de l'étape du choix de terrain par rapport à la phase de désignation des acquéreurs « *Non, il ne peut pas, parce que l'étape du choix de terrain est avant la participation des bénéficiaires au financement* » (Ingénieur en aménagement à la DUAC, 2020). Mais cela ne devrait pas empêcher l'implication de la société civile qui a été aussi marginalisée. Les chercheurs, la société civile et les ONG parlent aujourd'hui de droit de citoyens à être impliqués dans toutes les phases du projet pour améliorer le cadre qu'ils vont intégrer toute leur vie et créer un état de satisfaction et de compromis entre eux et leur milieu de vie. La logique de participation des citoyens dans des actions qui concernent leurs villes ou leurs quartiers vise à satisfaire leurs besoins et à développer des objectifs communs pour le bien-être de la communauté (CEUM 2015, p. 13). L'éloignement du citoyen de la gestion de son cadre de vie ne fait que renforcer le hiatus entre les administrateurs et les administrés, et par conséquent aggraver les dysfonctionnements urbains (Laghoug 2014).

D'autre part, cette commission ne connaît pas l'implication de l'acteur scientifique. Le chercheur scientifique spécialisé dans le domaine d'aménagement et de développement de la ville appartenant à l'université située à côté du terrain choisi « *Non, le citoyen n'a pas participé au choix de localisation de ce projet... Non, l'acteur scientifique n'a pas participé au choix de localisation du projet* » (Assistante à la promotion immobilière EURL Maroua, 2020) ; d'autres acteurs scientifiques et techniques pouvant compléter la chaîne de la commission sont également marginalisés, tels que les ingénieurs et les experts attachés aux bureaux d'études publiques ou privés SECAUD, URBATIA, etc. L'analyse lexicométrique démontre que les interviewés ont insisté explicitement sur la « non-participation » des citoyens et des acteurs

## Chapitre 9

scientifiques à la commission du choix de terrain de ce projet, ils ont répondu par « non » à ces deux questions vingt-deux fois (Figure 110).

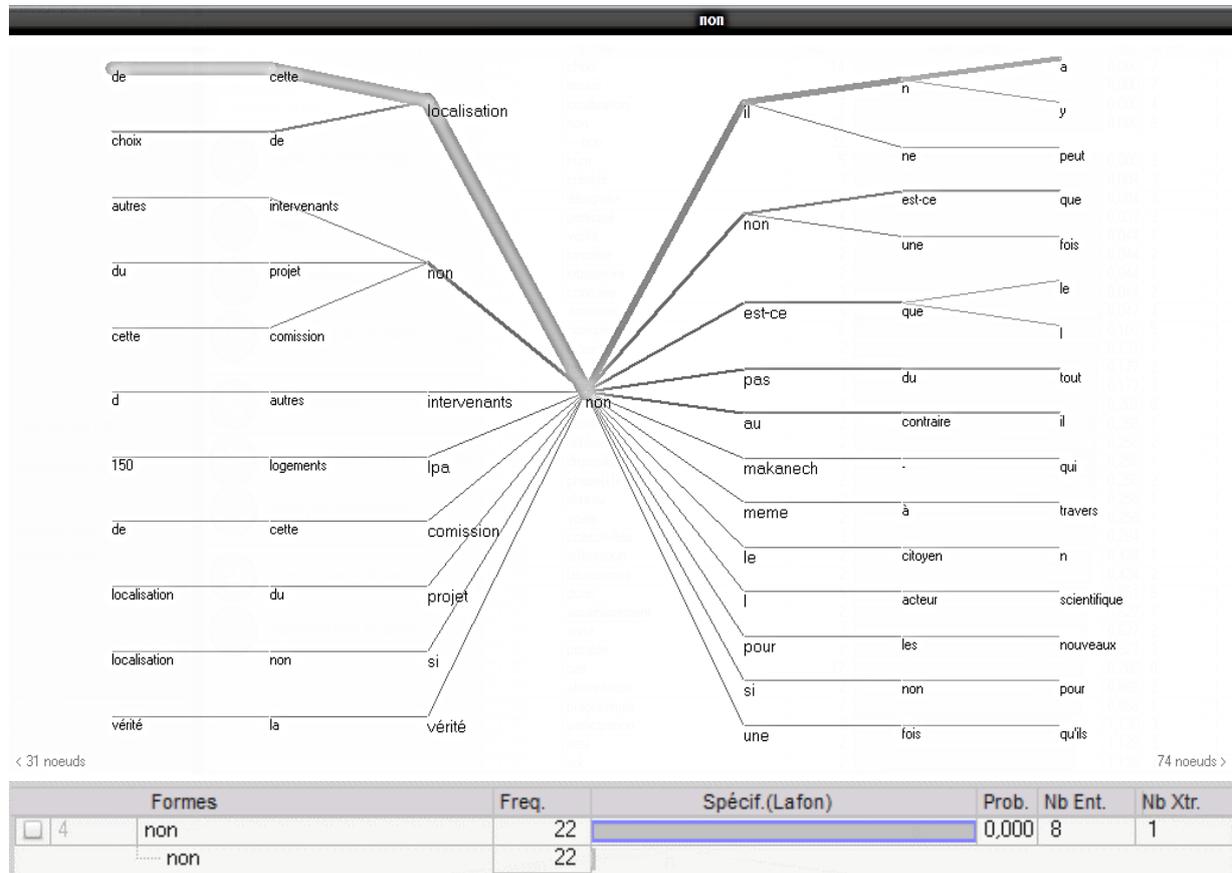


Figure 110: « Non » -implication citoyenne et des acteurs scientifiques au choix du terrain des 150 LPA.  
Source : Sonal 2022.

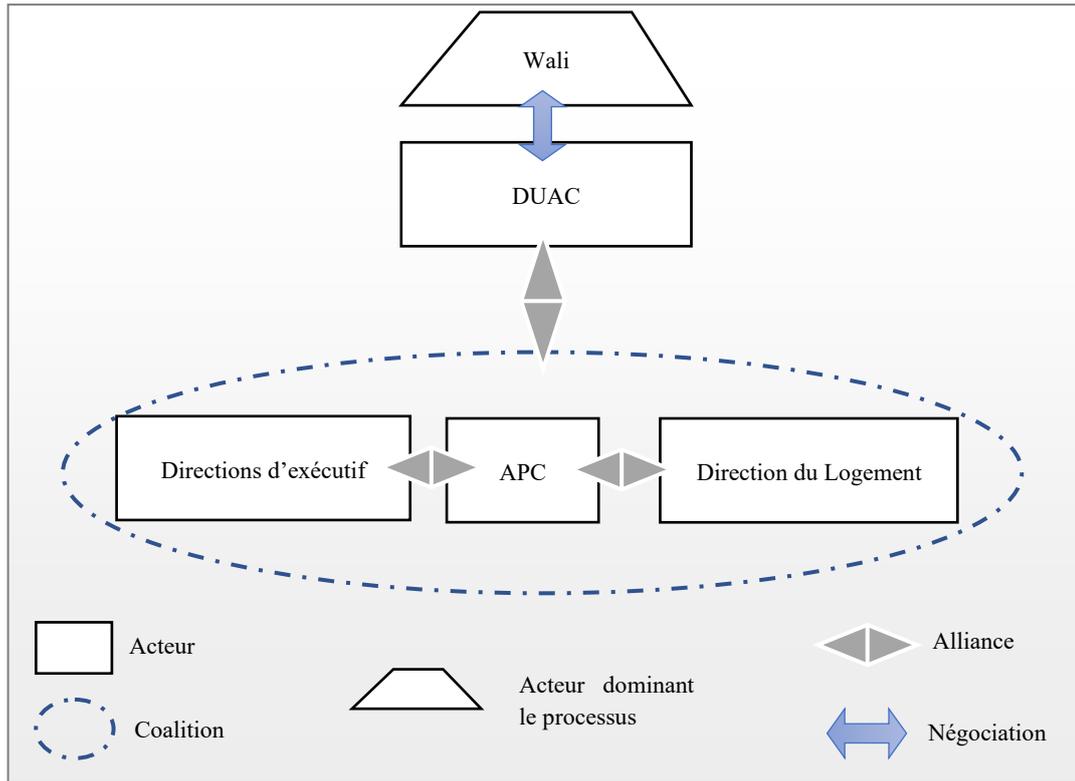


Figure 111: Système d'action concret de la phase de choix de localisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### 9.1.3. Citoyens, associations et acteurs scientifiques éloignés de la commission technique de choix de terrain de l'EPH 240 lits

L'importance du projet de l'hôpital 240 lits pour les autorités les a incité à mobiliser plusieurs intervenants dans le cadre d'une commission désignée par le Wali et présidée par la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction pour choisir une localisation adéquate, plusieurs propositions sont présentées par la DUAC à ladite commission de choix de terrain. La stratégie de cette commission en tant qu'acteur-outil, est d'impliquer tous les services techniques et d'exposer et pondérer les choix proposés afin de trouver un site adéquat pour un tel projet, « *La localisation est choisie par une commission désignée par le Wali et présidée par la DUAC, composée par plusieurs administrations, la Direction de la Protection Civile vérifie la sécurité de la localisation du terrain, les Domaines vérifient si le terrain appartient à l'Etat ou pas, les Cadastres donnent l'historique du terrain, etc.* » (Ingénieur en aménagement à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020). Le choix final s'est porté sur un terrain dans le périurbain Ouest de la ville, aux pieds d'un reboisement et sur un terrain accidenté, malgré la présence des terrains plats et vacants un peu partout ; les autorités ont justifié ce choix par la nécessité d'implanter un hôpital dans la partie Ouest de la ville dépourvue d'équipements hospitaliers « *...on a fait ce choix après avoir constaté que l'inflation démographique est importante dans le côté Ouest de la ville face au manque des*

*services de santé dans ce côté de la ville* » (Architecte au service des équipements de la Wilaya, Ex chargé de suivi du projet 240 lits, 2020). L'implantation du projet a nécessité la coupe des arbres et le terrassement d'une partie de la montagne, ce choix défavorable a détruit une partie du reboisement et a coûté des frais supplémentaires des travaux de terrassement. Malgré l'implication de plusieurs acteurs de la ville dans cette commission, la majorité appartient à la sphère technique ; les scientifiques, les citoyens et les associations sont marginalisés, pourtant leur implication pouvait empêcher ce choix pour protéger le reboisement. Les interviewés sur l'implication des citoyens et des acteurs scientifiques ont attesté que la commission technique n'a pas connu la participation de ces deux acteurs de la ville, un bon nombre de réponses par « *Non* » sur ces deux questions a été illustré par l'analyse lexicométrique qui montre l'apparition de ce mot dix-sept fois dans le contexte (Figure 112) mettant en évidence la non-implication de ces deux acteurs.

En parallèle au choix de terrain, nous soulignons une participation citoyenne négative des riverains de ce projet qui occupent la façade de la voie d'évitement par leurs constructions illicites, ils se mobilisaient contre l'éradication de leurs maisons qui enlaidissent l'image de l'Etablissement Hospitalier et bloquent la réalisation d'une unité de radiothérapie en continuité avec cet établissement, ce qui a incité les autorités de cacher ces maisons avec une clôture en continuité avec celle de l'hôpital pour embellir l'image de cet équipement considéré comme structure importante pour ses services et son architecture contemporaine (Figure 113). De Rynck, Filip et Dezeure, Karolien (2009) soulignent que l'action publique qui ignore l'implication du citoyen en amont parvient très souvent à sa non acceptation par ses riverains, ce qui peut engendrer une mobilisation contre le projet qui peut arriver à son blocage (Vermeulen et Hardy 2016).

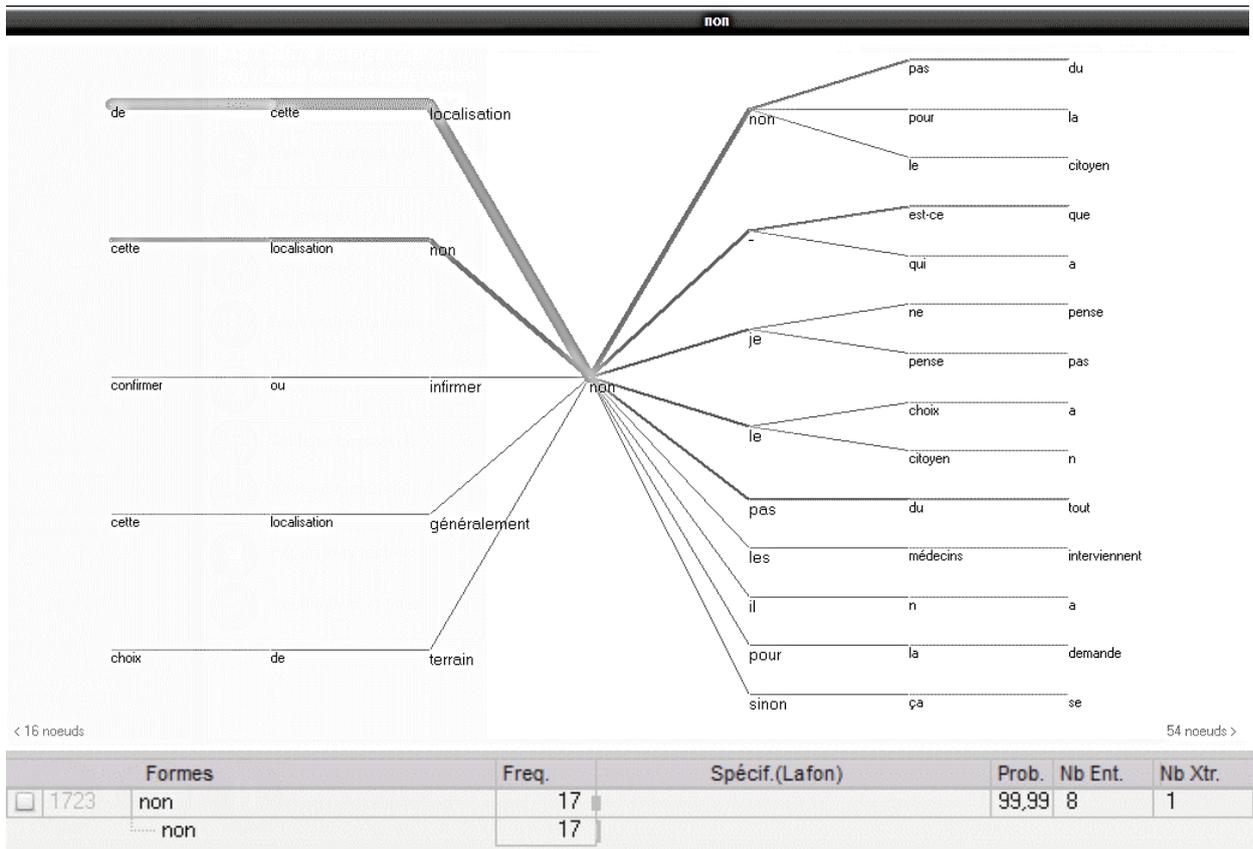


Figure 112: « Non » -implication des citoyens et des acteurs scientifiques au choix du terrain de l’EPH 240 lits.  
 Source : Sonal 2022.



Figure 113: Maisons illicites à côté de l’EPH 240 lits, cachées avec une clôture. Source : BERM 2014.

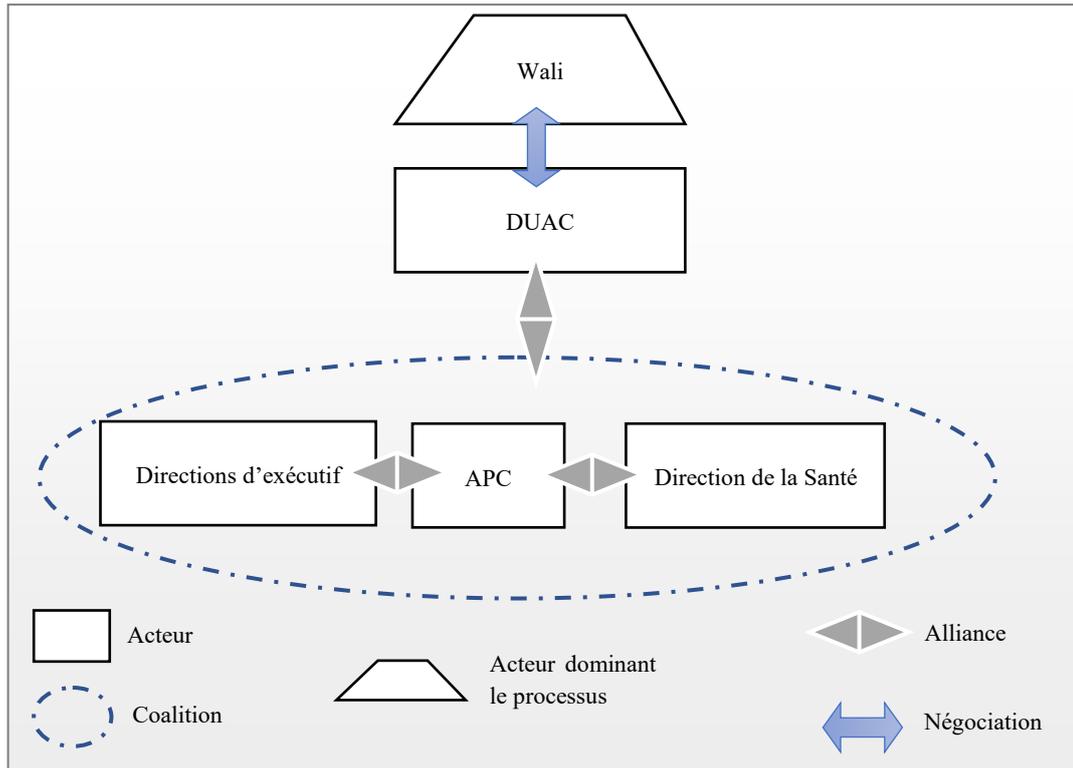


Figure 114: Système d'action concret de la phase de choix de localisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.

#### 9.1.4. Commission pluridisciplinaire de choix de localisation du nouveau Pôle Universitaire

Le choix de la localisation du deuxième Pôle Universitaire est fait par une commission technique, suite à une proposition d'un POS réservé à l'extension de l'Université établie par le Centre d'Etudes Urbaines et de Réalisation en Urbanisme URBATIA, « *C'est dicté par les instruments d'urbanisme, on a déjà destiné un POS dans ce site pour l'Université, il' y a tout un POS qui est destiné au secteur de l'enseignement supérieur* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020). Malgré la réservation d'un POS pour l'extension de l'ancienne université, d'autres sites ont été proposés à la commission technique, au niveau des pôles urbains Nord-Est de Bahrara et Ouest de Berbih dans l'objectif de rééquilibrer les équipements universitaires entre les différents pôles urbains de la ville, « *... normalement, c'est la DUAC. Mais selon la commission du choix de terrain qui est composée des onze services techniques, c'est la commission qui a fait le choix parce qu'il y'avaient plusieurs propositions au pôle urbain Est de Bahrara et le pôle urbain Ouest de Berbih, puis ils ont décidé, ils ont décidé d'implanter ce pôle au niveau... dans le même site que l'ancien Pôle Universitaire* » (Architecte à BERM, ex chargée de l'étude du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020).

## Chapitre 9

Ladite commission technique du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire a éloigné le citoyen de ses intervenants. D'après tous les interviewés, le citoyen n'a pas été impliqué dans cette commission, il a été seulement représenté par le Président de l'Assemblée Populaire de la Commune, le seul représentant élu des citoyens dans les commissions techniques du choix de terrain des projets publics. Selon les protagonistes de la gouvernance, l'implication des élus qui sont dominés et commandés par le pouvoir central n'est pas suffisante pour une bonne gouvernance, la démocratie doit assurer l'implication directe du citoyen « ... *la démocratie est participative ou elle n'est pas* » (Brachet 2001, p. 70).

Certains interviewés s'étonnent de la question liée à l'implication citoyenne dans le choix du terrain destiné au projet, parce que d'après eux, le citoyen ne peut rien ajouter à la mission de cette commission « *Non, non, jamais !* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020), « *Non, il n'a pas, il n'a pas été impliqué parce qu'il n'avait aucun rôle* » (Architecte à BERM, ex chargée de l'étude du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020) ; c'est ce qui a été également constaté à travers les hésitations et les étonnements de la majorité des interviewés sur les cinq projets et cela pour la question de la participation citoyenne dans toutes les phases évoquées dans l'entretien de la recherche.

Le projet du deuxième Pôle Universitaire est le seul projet parmi les cinq projets abordés par la présente recherche que sa commission du choix de terrain a connu l'implication de l'acteur scientifique, du fait uniquement que ce dernier est le futur propriétaire du Pôle Universitaire et qui est le demandeur du projet auprès de sa tutelle. Tous les interviewés ont confirmé la participation de l'acteur scientifique représenté notamment par le recteur de l'université « *Oui, bien sûr, il y'avait le recteur de l'université* » (Chef de bureau à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020), la (Figure 115) illustre les réponses de ces interviewés confirmant l'implication de l'acteur scientifique au choix de la localisation, ils ont insisté sur la réponse « *Oui* » en la répétant douze fois.

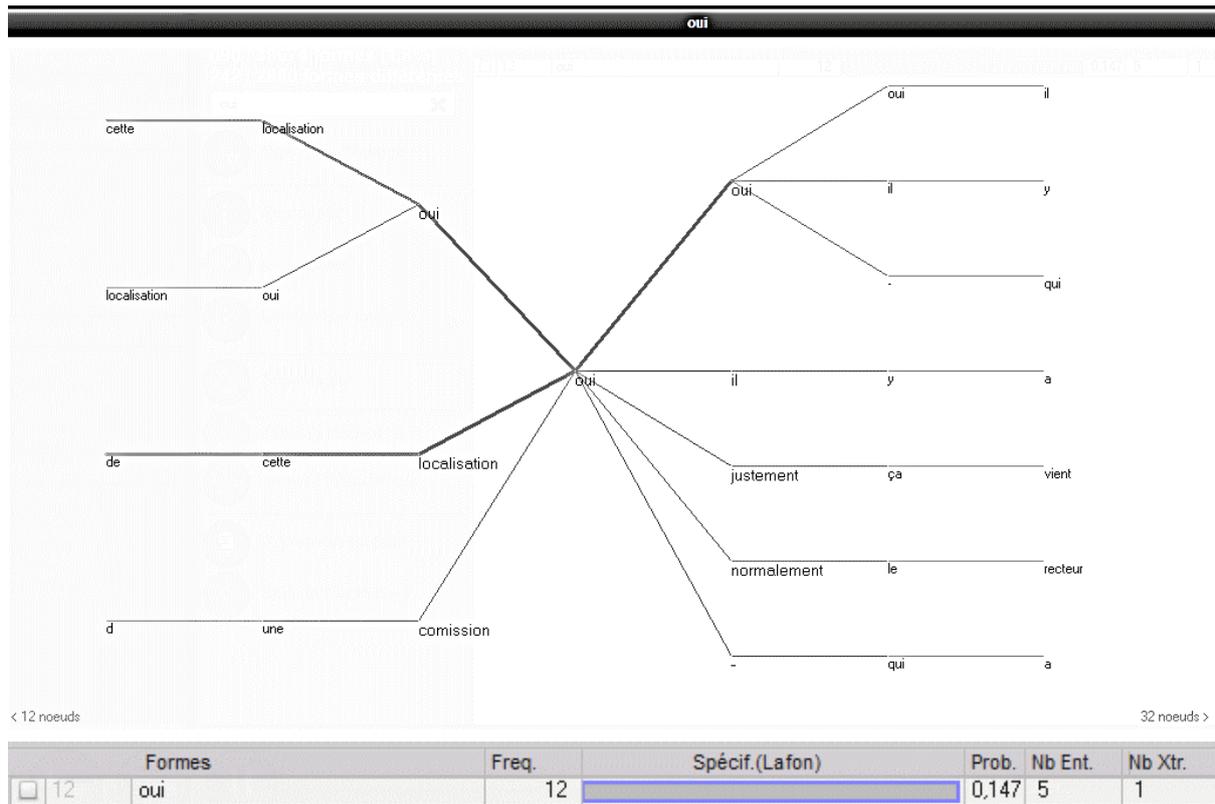


Figure 115: Implication de l'acteur scientifique au processus du choix de terrain du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022.

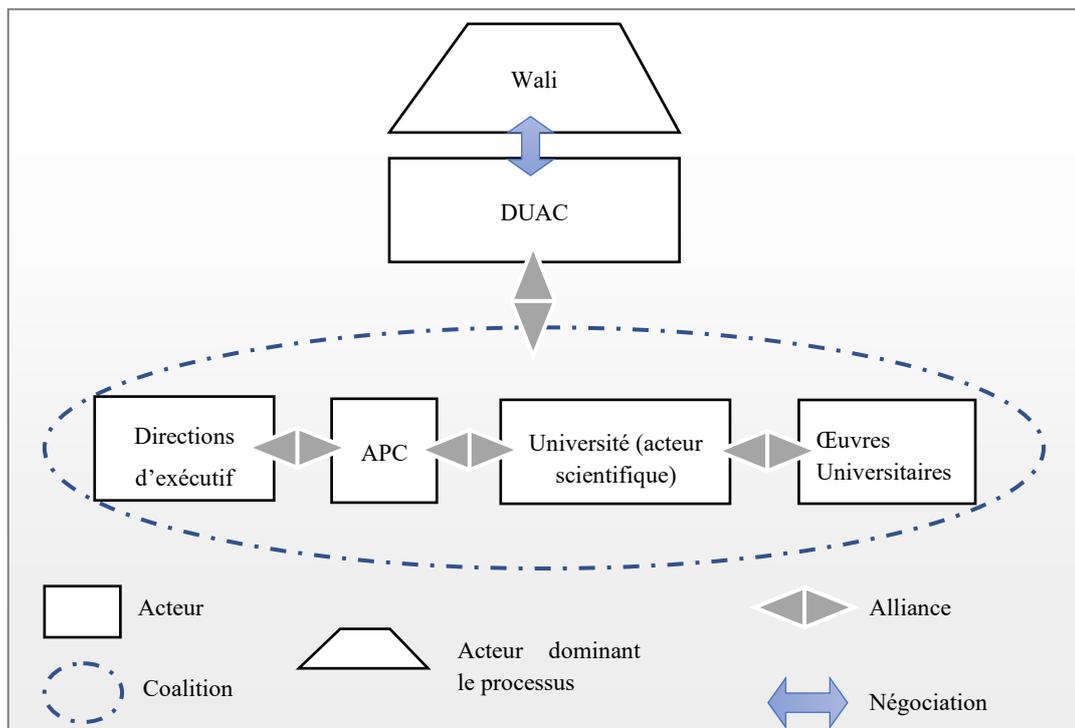


Figure 116: Système d'action concret de la phase de choix de localisation du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.

### **9.1.5. Choix de localisation de la Gare Routière, phase d'implication du maximum d'acteurs de la ville**

Composée de vingt acteurs notamment des directeurs de l'exécutif, la commission de choix de terrain se réunit avant la sortie sur terrain pour discuter les propositions exposées par la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction. Le choix final se porte sur un terrain au Nord-Est de la ville devant le carrefour des deux routes nationales n°46 reliant les Wilayas de Biskra et Djelfa et l'évitement de la route nationale n°1 reliant le Nord au Sud du pays « *La commission a demandé d'abord les propositions des terrains qui se trouvent au niveau des sorties. Au Nord, c'était impossible d'implanter la Gare. Pour la sortie Sud près du village, la commission n'a pas accepté cette proposition, l'essentiel tous les intervenants se mettaient d'accord pour la sortie de la route de Boussaâda parce que c'est l'intersection de la voie d'évitement de la route nationale numéro 01 et la route nationale numéro 46* » (Chef personnel à la Direction des Transports de la Wilaya et chef de suivi du projet de la Gare Routière, 2020), la préparation avant la sortie et la discussion des différents choix à l'avance permet aux membres de la commission de se mettre d'accord sur un choix convenable et stratégique à leurs yeux sur un carrefour important au niveau de la ville « *Notre gare routière reçoit quotidiennement un débit important de voyageurs et de visiteurs, et un débit maximal des bus, il nous a fallu un grand espace avec un grand parking et un grand espace d'attente, c'est pour ça qu'on a créé la Gare Routière et on a choisi sa localisation suivant le POS et suivant l'extension de la ville. On ne l'a pas implantée au Sud parce que c'est la zone industrielle, on ne l'a pas implantée au Nord parce qu'il y a l'obstacle naturel de la montagne, on l'a implantée dans ce carrefour de contournement de la ville* » (Coordonnateur régional de la Société d'Exploitation des Gares Routières d'Algérie, 2020).

Selon certains interviewés, ce choix est considéré comme étant positif parce que cette Gare va rencontrer plus tard le passage du chemin de fer dont sa gare ferroviaire est actuellement achevée en attendant son inauguration et le tracé de tramway qui est en attente de relancement après son gel, « *Le seul point positif dans cette localisation c'est qu'elle se croise au chemin de fer qui est en cours de réalisation, déjà cette gare normalement près de sa façade postérieure il y'a halte de chemin de fer, à ce niveau-là on va ajouter des escaliers pour que les voyageurs descendent à la Gare Routière, où les voyageurs descendent ou montent, sur le même site on va implanter une station de tramway, on a déjà fait le choix de terrain et on attend le budget, c'est à dire on aura sur le même site entre la Gare Routière et la gare ferroviaire un*

*parc pour les camions et une gare de tramway* » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020).

Malgré l'importance de l'implantation du projet pour les habitants de la ville, ils restent écartés de ce processus, ils n'ont pas été consultés sur le choix de la localisation qui leur convient, même la société civile à l'époque de lancement du projet n'était pas vraiment active, le seul représentant qui a assisté à ce choix est le président de l'Assemblée Populaire de la Commune. Les interviewés ont nié l'implication du citoyen au choix de localisation du projet « *Le choix de terrain doit être fait par la commission technique, normalement vous connaissez ça d'après la Direction des Transports, je n'ai jamais vu une commission qui fait appel aux citoyens et demande leurs avis sur l'emplacement d'une gare routière* » (Coordonnateur régional de la Société d'Exploitation des Gares Routières d'Algérie, 2020), « *La sortie sur terrain aurait lieu le 10 décembre 2005 avec 20 acteurs d'exécutifs à cette époque on n'a pas impliqué la société civile* » (Chef personnel à la Direction des Transports de la Wilaya et ex chef de suivi du projet de la Gare Routière, 2020),

Les deux tiers des interviewés ont nié la participation de l'acteur scientifique dans le choix de la localisation « *Non, non, il n'a pas été impliqué* » (Architecte au bureau d'étude technique chargé de l'étude du projet de la Gare Routière, 2020), « *Non, non! il n'a pas participé* » (Chef service de l'urbanisme à la DUAC, ex chargé du choix de terrain de la Gare Routière 2020), face au tiers des interviewés qui voient que l'acteur scientifique a été impliqué, cette catégorie considèrent l'implication des laboratoires techniques et de leurs experts comme étant une implication scientifique par leur exécution des recherches et des expérimentations « *Il y'a seulement les laboratoires qui font l'analyse de terrain* » (Chef personnel à la Direction des Transports de la Wilaya et ex chef de suivi du projet de la Gare Routière, 2020), « *L'expert fait une expertise sur le terrain, argileux ou autre* » (Coordonnateur régional de la Société d'Exploitation des Gares Routières d'Algérie, 2020). Les réponses qui ont nié l'implication du citoyen et de l'acteur scientifique dans la commission de choix de terrain de ce projet sont illustrées dans l'arbre ci-dessous montrant le contexte de non implication de ces acteurs par le mot « *Non* » qui est apparu vingt fois dans leurs réponses à ces questions (Figure 117).

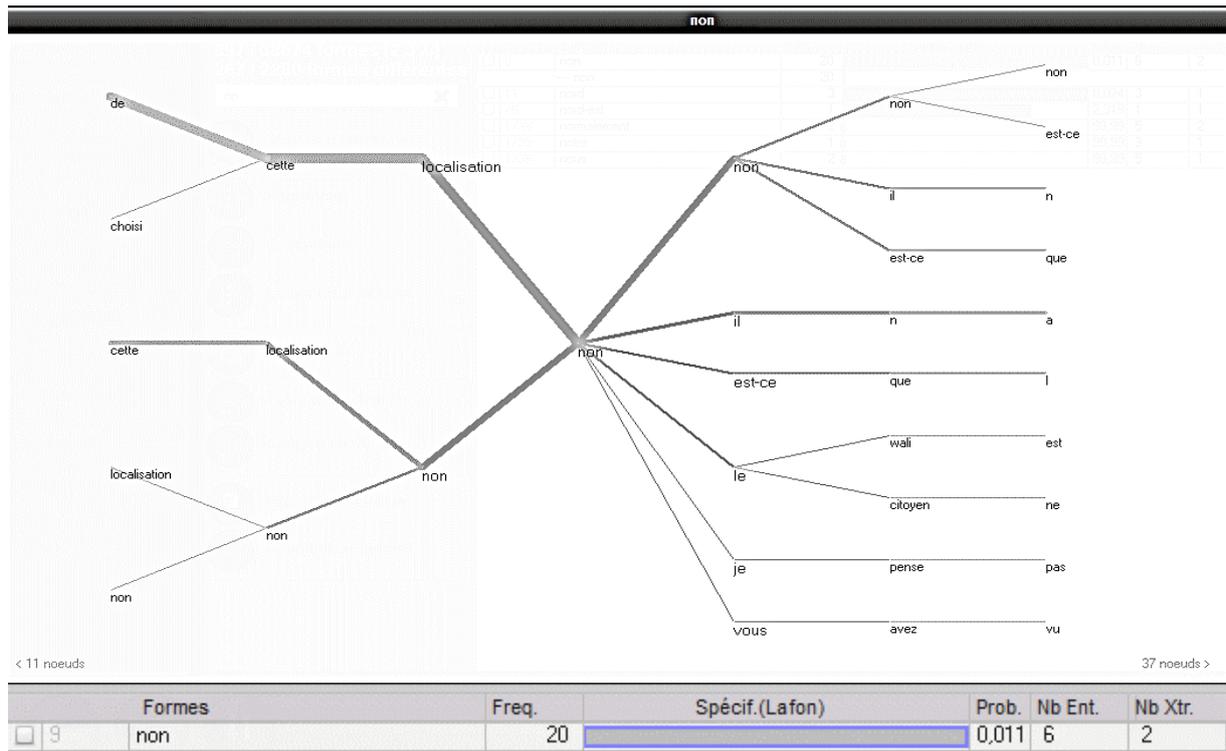


Figure 117: Illustration de la « non-implication » du citoyen et de l’acteur scientifique au processus de choix du terrain de la Gare Routière. Source : Sonal 2022.

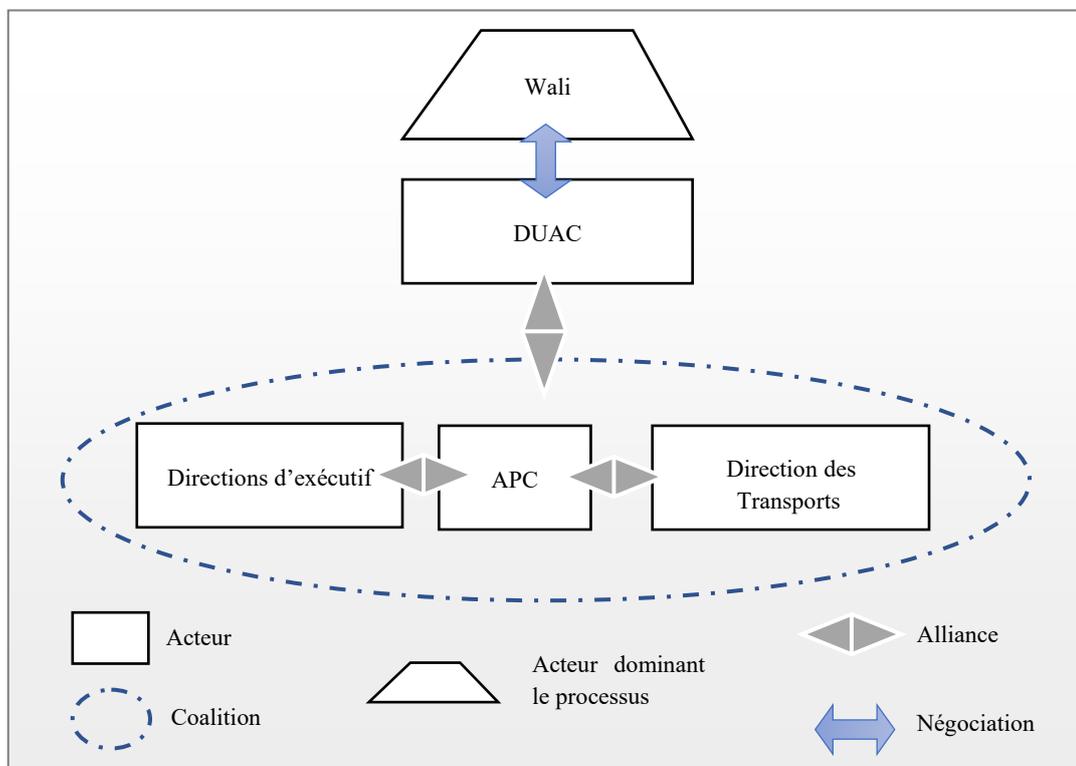


Figure 118: Système d'action concret de la phase de choix de localisation de la Gare Routière. Source : Auteurs 2022.

## **9.2.PHASE DES TRAVAUX DE REALISATION DES PROJETS ETUDIÉS**

### **9.2.1. Réalisation du Parc Citadin, une phase non achevée**

La Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa, maître d'ouvrage délégué a confié la conception et le suivi du Parc Citadin à un bureau d'études pluridisciplinaires d'architecture et d'urbanisme local, puis elle a lancé les différents appels d'offres des travaux suivant plusieurs lots, dont les premiers travaux portent sur l'aménagement de la chaussée d'accès, la réalisation de la première partie de la clôture et la réalisation des entrées dans le lot n° 01 en 2012, la réalisation de la deuxième partie de la clôture et la réalisation d'un forage dans le lot n° 02, les travaux de plantation dans le lot n° 03 en 2014, les travaux de VRD dans le lot n° 04 en 2015 et la réalisation du reste de la clôture et des entrées du parc dans le lot n° 05 en 2015 également ; conformément à l'étude effectuée par le bureau d'études sur une surface importante de 44ha.

En parallèle aux travaux de réalisation, une initiative de reboisement a été lancée en mars 2013 par l'Inspection Divisionnaire des Douanes, la Direction de l'Environnement et la Radio Algérienne de Djelfa dans le cadre de la célébration de la journée internationale des forêts adoptée pour la première fois par les Nations Unies suite à une proposition algérienne. Cette opération a été effectuée dans le périmètre du Parc Citadin en implantant des arbres de Pistacia comme expérience scientifique à la faveur des recherches du Centre National de la Biodiversité. L'appel à l'initiative a été diffusé dans la Radio algérienne de Djelfa et dans la presse électronique Djelfa.Info. Celle-là a regroupé plusieurs intervenants de différents domaines en plus des associations et des clubs de l'environnement, la presse écrite et électronique et la société civile.

Le projet du Parc Citadin a traîné pendant cinq ans sans avoir vu le jour. Il a connu une série de résiliations avec plusieurs entreprises jusqu'en 2017 où sa propriété a été transmise de la Direction de l'Environnement à la Conservation des Forêts suite à l'arrêté ministériel 7 Chaoual 1438 correspondant au 1er juillet 2017, changeant de statut du Parc Citadin à une forêt récréative, en application des dispositions de l'article 15 du décret exécutif n° 06-368 du 26 Ramadhan 1427 correspondant au 19 octobre 2006 fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi. En effet, la Conservation des Forêts de la Wilaya de Djelfa a lancé un nouvel appel d'offres d'études et de réalisation aux promoteurs privés, le Parc Citadin a été pris par un promoteur privé en tant que projet de forêt récréative. Quelques mois plus tard, le contrat a été résilié, car,

la réalisation des forêts récréatives exige l'utilisation des matériaux écologiques chose que les investisseurs n'ont pas pu maîtriser, selon le chef de la Circonscription des Forêts « *L'investisseur a voulu utiliser des matériaux en durs alors que nous avons exigé des matériaux écologiques pour nos projets de forêts récréatives* ».

La sphère des intervenants clés de la phase des travaux est composée des deux acteurs-alliés : la Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa dans la maîtrise d'ouvrage et la maturation du projet et le Trésor Public de la Wilaya qui attribue le budget nécessaire pour les différentes phases du projet ; et des deux acteurs-outils : le bureau d'étude pluridisciplinaire d'architecture et d'urbanisme pour le suivi et l'accompagnement du maître d'ouvrage et les entreprises de réalisation avec les stratégies de l'exécution des plans, le respect des orientations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. La Direction Générale de la Protection Civile est également intervenue en parallèle, avec le bureau d'études techniques et l'entreprise de réalisation qu'elle a délégué pour l'implantation d'un poste avancé de la protection civile sur un point stratégique dans le Parc Citadin et en face au barrage vert (Figure 120).

Le diagramme circulaire de l'analyse chronométrique démontre que le temps de parole consacré à la thématique « Acteurs de la phase de réalisation du Parc Citadin » est la catégorie la plus abordée par l'ensemble des interviewés avec 01h 11min 29sec soit 11.7% du temps global (Figure 119) ; ce qui reflète les préférences des interviewés de parler des blocages et des retards qu'a subi le projet pendant son exécution, cette réalité est également ressentie dans les émotions de l'affliction chez les interviewés lors des entretiens.

D'après tous les interviewés<sup>20</sup>, le citoyen n'a pas été impliqué dans cette phase « *Non, le citoyen n'a aucune relation avec cette phase* » (Chef Circonscription des Forêts de la ville de Djelfa, 2019), « *En réalité, le citoyen n'a pas une relation avec la phase de réalisation, il exprime seulement ses besoins et ses attentes au début, et bénéficie du projet après sa réalisation* » (Ex président de l'Assemblée Populaire de la Commune 2012-2017, 2019), « *Il n'a pas le droit d'assister et de participer à cette phase* » (Ingénieur à la Direction de l'Environnement, 2019). Bien que la loi d'orientation de la ville n°06-06 du 20 février 2006 stipule l'association du citoyen à la gestion des actions et des programmes liés à son cadre de vie, directement ou par le biais du mouvement associatif, la réglementation ne précise pas les

---

<sup>20</sup> Sauf deux interviewés, un enseignant chercheur au département d'aménagement de l'université de Djelfa et un chef service technique à l'URBATIA qui n'ont pas répondu suite à leur marginalisation du processus de réalisation du Parc Citadin.

## Chapitre 9

modalités de son association dans la phase des travaux ; cette phase est limitée aux intervenants techniques et reste inaccessible au citoyen et aux associations qui le représentent, néanmoins le maître d'ouvrage a toutes les prérogatives de faire participer les citoyens et les associations dans la phase de réalisation. L'implication du citoyen pendant cette phase a été limitée seulement au reboisement effectué en parallèle aux travaux de réalisation, encadrée et lancée par le maître d'ouvrage en collaboration avec l'Inspection Divisionnaire des Douanes et la Radio Algérienne de Djelfa dans le cadre de la célébration de la journée internationale des forêts.

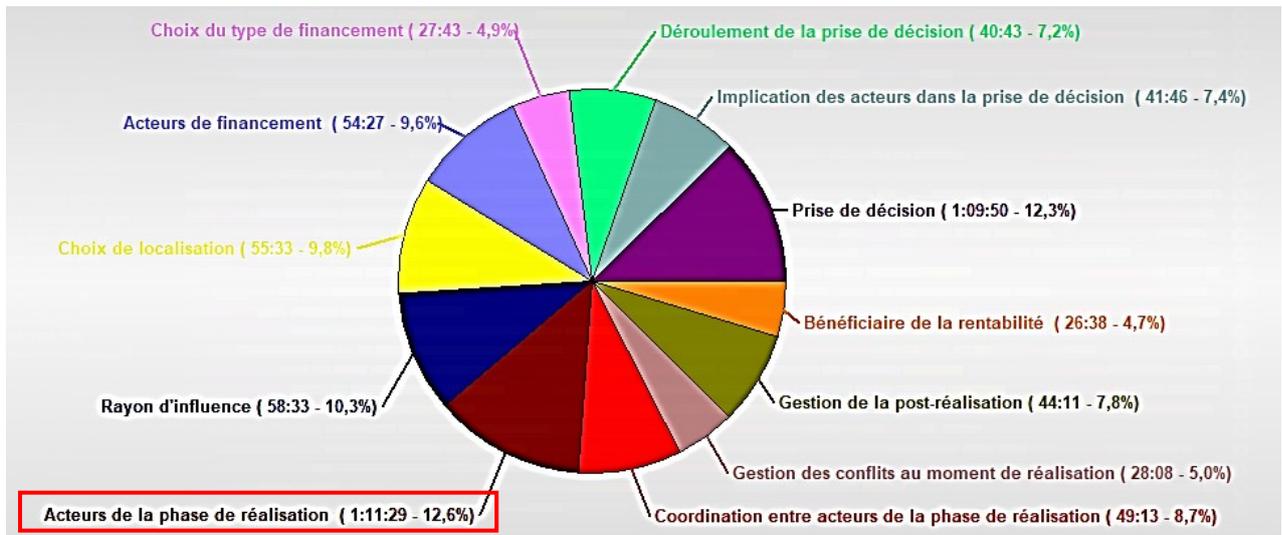


Figure 119: Temps consacré à la thématique "Acteurs de la phase de réalisation". Source : Sonal 2022.

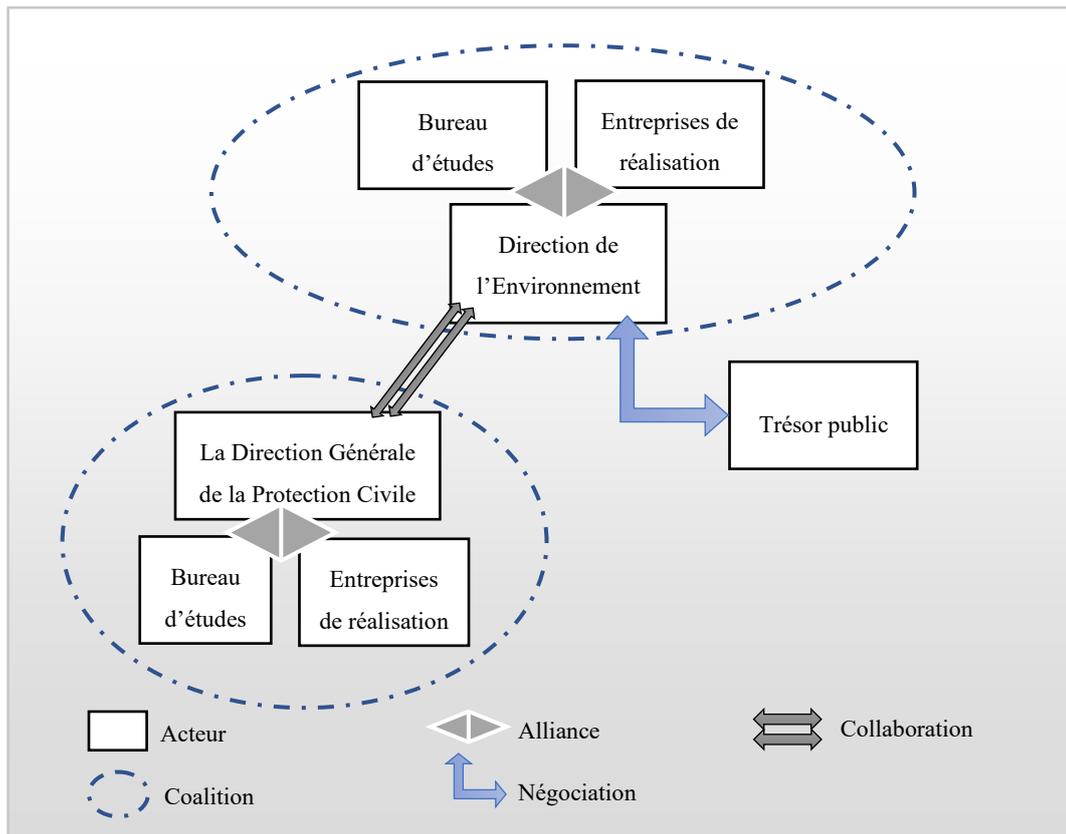


Figure 120: Système d'action concret de la phase de réalisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.

### 9.2.2. Travaux de réalisation du projet 150 LPA, la phase d'implication de l'utilisateur

Contrairement à la phase de décision et de choix de localisation, la phase de réalisation du projet des 150 Logements Promotionnels Aidés connaît une implication de l'utilisateur avec les principaux acteurs dont le maître de l'ouvrage représenté par la Direction du Logement et des Equipements Publics, le promoteur avec son équipe composée du maître d'œuvre et de l'entreprise de réalisation, et les laboratoires techniques à l'instar du CTC (Contrôle Technique de la Construction). L'utilisateur intervient dans cette phase en finançant les différentes tranches selon l'avancement des travaux de réalisation, il intervient aussi pour choisir certains matériaux de revêtement et la menuiserie, etc. Concernant l'implication des acteurs dans la phase de réalisation, une interviewée architecte à la Direction du logement, service Logement Public Locatif déclare « *La Direction du Logement, le CTC, le bénéficiaire, par exemple ce promoteur fait impliquer le bénéficiaire au choix des matériaux* ». La participation citoyenne dans un projet initié par l'Etat et destiné au citoyen se manifeste dans ce projet à travers la participation des acquéreurs dans la phase de réalisation de ce projet en termes de financement et en donnant leurs avis sur les matériaux utilisés et sur la finition du logement, et en proposant une loge gardien et en ajoutant volontairement une clôture du projet, etc. mais cette participation est

fluctuante parce que selon l'AFNOR la participation doit être faite à plusieurs niveaux de diagnostic, de conception, d'action et d'évaluation (Brodhag et al. 2004, p. 164). D'autre part, si cette initiative avait été généralisée sur toutes les phases de la décision à la gestion post-réalisation, le projet pourrait être considéré comme une initiation à une participation citoyenne réelle.

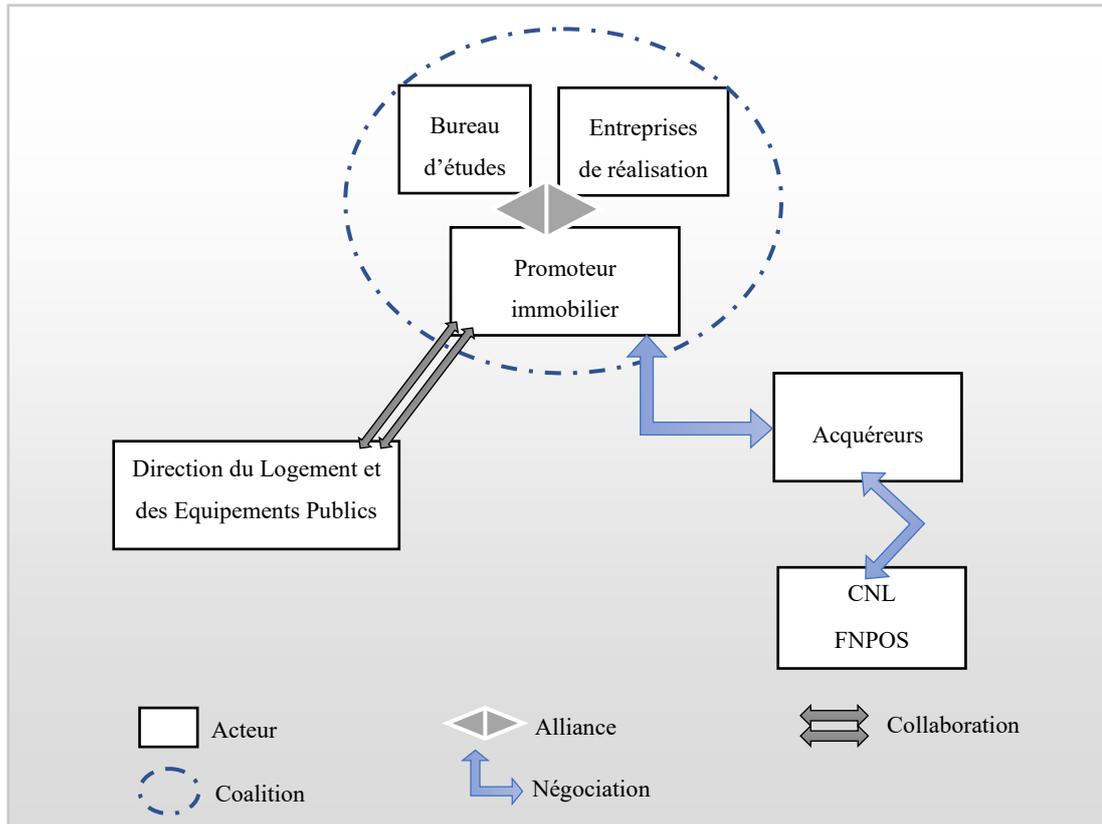


Figure 121: Système d'action concret de la phase de réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### 9.2.3. Travaux de réalisation de l'EPH 240 lits, une multiplicité d'acteurs mais le citoyen est toujours écarté !

Sous la coupe du maître d'ouvrage, les travaux de réalisation de l'hôpital 240 lits sont exécutés principalement par un groupe des entreprises de réalisation, chacune pour un lot du projet : les travaux de terrassement, les différents blocs de services et les logements de fonction, etc. « ... une fois qu'on a terminé l'étude, ils ont commencé la réalisation en divisant le projet en plusieurs lots pour plusieurs entrepreneurs ; déjà celui qui a fait les terrassements du terrain accidenté était un entrepreneur, puis trois entrepreneurs pour la réalisation des blocs, une aile pour chacun » (Architecte à BERM, chargée de l'étude du projet 240 lits, 2020). Certains lots du projet ont été lancés au début par la Direction de la Santé et de la Population, ensuite le reste des lots sont transmis à la Direction des Equipements Publics. Ajoutant à ces acteurs, deux

bureaux d'études techniques choisis par les maîtres d'ouvrage sont intervenus pour veiller à la bonne exécution et la conformité de l'ouvrage et pour assurer le rôle de coordination entre les entreprises.

D'autre part, les visites continues des autorités locales au chantier de travaux, notamment le Wali et le chef service des équipements de la Wilaya reflète l'importance de ce projet pour les autorités locales et pour la ville « *Le principal acteur c'est la DLEP sous la coupe du Wali, bien sûr le Wali visite et surveille l'opération* » (Architecte à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020). Cependant, l'implication de l'acteur scientifique et plus précisément du corps médical à cette phase est très timide, les médecins associés à la Direction de la Santé et de la Population ne visitaient pas le chantier des travaux portant ils sont les mieux positionnés pour suivre la qualité des espaces et des blocs, « *Non, Ils ne sont pas venus, notre Direction a des architectes et des ingénieurs qui ont vérifié les normes et ont respecté les exigences* » (Chef service à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020). D'après la déclaration d'un représentant de la DLEP, deuxième maître d'ouvrage, et ex chef du projet de l'hôpital 240 lits, l'implication de l'acteur scientifique dépend de la volonté de l'entreprise qui est le premier responsable des travaux de la réalisation « *ç'a dépend la conscience de l'entrepreneur qui implique les médecins par exemple au choix des matériaux* » (Chef service à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020) ; pourtant son implication est l'affaire de l'acteur principal qui est le maître d'ouvrage et de l'ordonnateur principal de la Wilaya. Une représentante du maître d'œuvre a confirmé que l'acteur scientifique a été impliqué et consulté pendant la phase de la conception seulement, en effectuant des séances de consultation périodiques entre les concepteurs et les médecins « *Pour nous la SECAUD quand on a ce projet d'hôpital, on a un groupe d'architectes, je me souviens à l'époque que ce groupe sortait pour se réunir avec les médecins de l'ancien hôpital et pour poser des questions sur les exigences et la fonctionnalité des espaces, ils ont même ramenés les plans de l'ancien hôpital* » (Ingénieur à BERM, ex chargée d'études du projet 240 lits, 2020). Même un architecte au sein de la Direction de la Santé et de la Population a nié l'implication de l'acteur scientifique et notamment des médecins dans le processus de réalisation « *Non, la Direction de la Santé et de la Population envoie seulement les architectes sur chantier, on implique les médecins de la DSP seulement pendant l'équipement du projet, non seulement les médecins qui travaillent à la DSP, il y'a aussi les autres médecins travaillant à l'ancien EPH, on les intègres pendant l'équipement de l'hôpital* » (Architecte au service de planification et de population à la Direction de la Santé et de la Population, 2020). De ce fait, tous les indicateurs

## Chapitre 9

infirmant la participation de l'acteur scientifique, particulièrement le médecin, qui n'a pas été impliqué pendant la phase de réalisation, un autre acteur scientifique a été seulement consulté, il s'agit d'un ingénieur-chercheur en agronomie qui a été consulté sur les espèces de plantations à choisir pour l'aménagement extérieur où ses orientations ne sont pas pris en considération « ... ils font intervenir un ingénieur agronome de l'Université pour les choix d'arbres c'était au cours de l'aménagement, donc malgré qu'il a apporté beaucoup de conseils, mais ils n'étaient pas pris en considération par la suite » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'hôpital 240 lits, 2020).

Face à l'implication d'un nombre important des acteurs de réalisation, du suivi et de contrôle, le citoyen reste toujours écarté, d'après les déclarations de tous les interviewés le citoyen n'a pas été impliqué à cette phase « Non, il n'a aucun rôle à jouer » (Ingénieur à BERM, ex chargée d'études du projet 240 lits, 2020), « Non, il n'a rien à faire » (Architecte à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020), de ce fait une mobilisation contre le projet se produisait par ses riverains qui occupent les maisons illicites à côté de l'hôpital, ce qui a été réglé par la suite par les autorités locales « Non, je suppose, en quelques sorte pour les voisins de l'hôpital il y a eu un voisinage, donc il y a eu quelques problèmes mais ils ont été réglés par la suite, sauf cette mobilisation, le citoyen n'a aucune relation, je vous parle de l'historique du projet sans revenir à la réglementation » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'hôpital 240 lits, 2020).

La lecture chronométrique des différentes catégories des thématiques témoigne que la catégorie thématique de la phase de réalisation est dans les préférences des interviewés, ils lui ont consacré 27.68% du temps global des entretiens consacrés au projet de l'EPH 240 lits, ce que lui accorde la position de la catégorie la plus abordée par les interlocuteurs (Figure 122).

T.M. Thématiques			
1	Prise de décision	24.56%	00h08m33s 4,99%
2	Implication des acteurs dans la prise de décision		00h18m30s 10,79%
3	Déroulement de la prise de décision		00h15m03s 8,78%
4	Choix du type de financement	15.40%	00h08m11s 4,77%
5	Acteurs de financement		00h18m14s 10,63%
6	Choix de localisation	21.85%	00h26m30s 15,45%
7	Rayon d'influence		00h10m59s 6,40%
8	Acteurs de la phase de réalisation	27.68%	00h25m41s 14,98%
9	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation		00h12m59s 7,57%
10	Gestion de coordination et des conflits au moment de réalisation		00h08m48s 5,13%
11	Gestion de la post-réalisation	10.52%	00h11m17s 6,58%
12	Bénéficiaire de la rentabilité		00h06m45s 3,94%
Total			02h51m30s 100,00%

Figure 122 : Pourcentage de temps consacré aux différentes catégories de thématiques. Source : Auteure 2022.

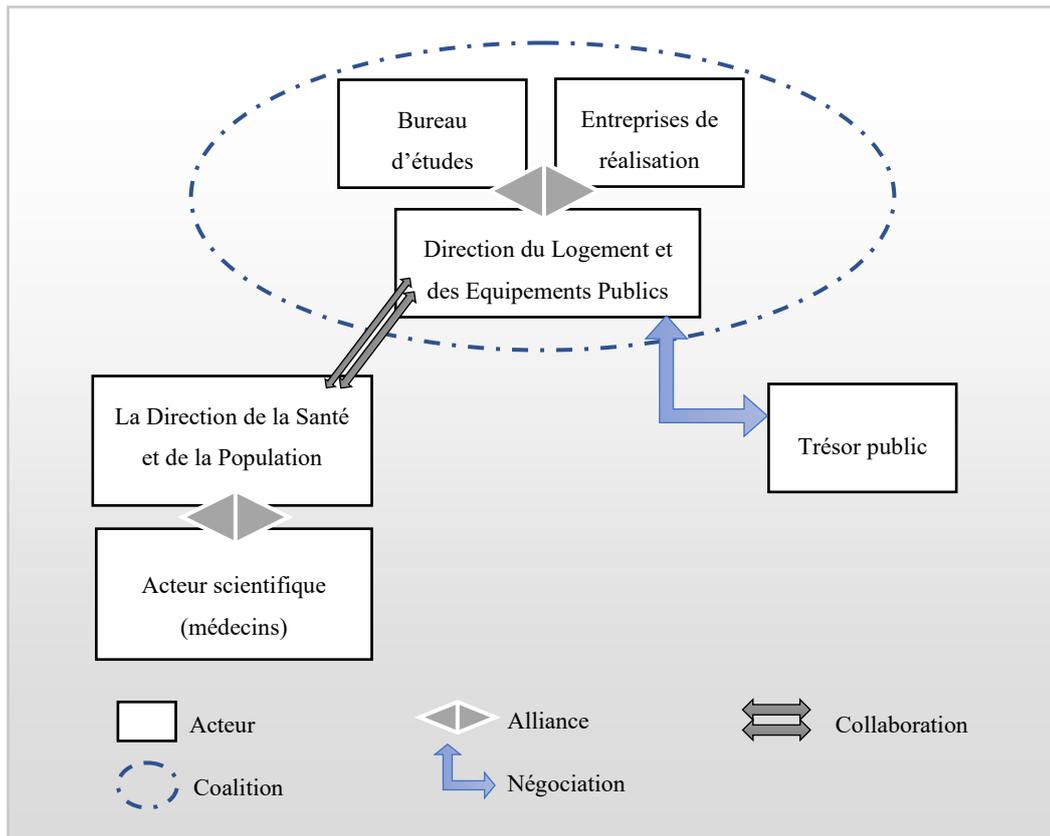


Figure 123: Système d'action concret de la phase de réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

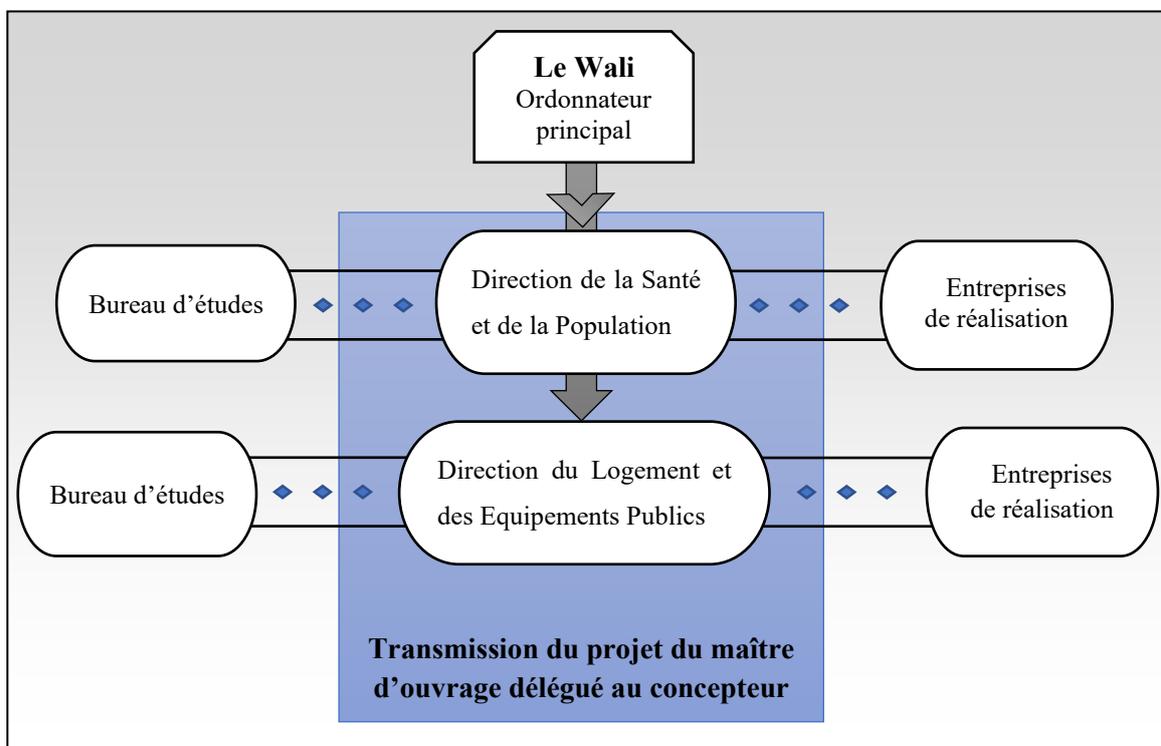


Figure 124: Changement du système des acteurs pendant la réalisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.

#### 9.2.4. Réalisation du nouveau Pôle Universitaire, arène d'une multitude d'intervenants

Après avoir délégué la Direction des Equipements Publics comme maître d'ouvrage concepteur par le Wali, elle est devenue l'acteur principal de la phase des travaux de réalisation accompagnée de l'Université Ziane Achour et la Direction des Œuvres Universitaires comme futurs propriétaires qui assistent et suivent les travaux en envoyant leurs ingénieurs et architectes sur chantier, et des différents bureaux d'études et entreprises de réalisation. Dans l'objectif de faire aboutir le projet dans des bonnes conditions, la Direction du Logement et des Equipements Publics, principal acteur-allié mène une stratégie de maîtrise d'ouvrage, de coordination et de suivi du projet en présence de l'appui du Trésor Public qui alloue le budget nécessaire pour chaque phase et chaque lot. Les bureaux d'études techniques dans le suivi et l'accompagnement du maître d'ouvrage et les entreprises de réalisation algériennes et étrangères dans l'exécution des travaux sont intervenus comme étant des acteurs-outils mobilisés par le maître d'ouvrage. Malgré leur position en tant qu'acteur-allié, l'Université de Djelfa et la Direction des Œuvres Universitaires sont intervenues pendant cette phase juste pour surveiller l'avancement des travaux sans influencer leur déroulement.

Vu l'étendue du projet et son échelle d'influence qui dépasse le territoire de la Wilaya, trois bureaux d'études sont intervenus en plus de vingt entreprises de réalisation « *Il y'a aussi d'autres acteurs qui sont impliqués avec nous, comme les bureaux d'études : 8000 places pédagogiques BET Wada, résidence 2000 lits BERM ex SECAUD, restaurant central BERM, études d'aménagement BERM, Hall technologique BET Massoudi Khaled. Et le troisième intervenant sont les entreprises : pour les 8000 places pédagogiques c'est une entreprise chinoise, le reste est réalisé par 20 entreprises, environ* » (Chef de bureau à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020). Le citoyen ne figure pas parmi les intervenants cités par les interviewés, ces derniers ont nié la participation du citoyen dans la phase des travaux, ni lui, ni les associations qui s'intéressent à la ville, à la société ou à la vie estudiantine « *Non, non, pas du tout* » (Entrepreneur de l'entreprise ETB MOKHTARI, chargé de la réalisation de lots au deuxième Pôle Universitaire, 2020), « *Non, il n'y a pas une association qui s'intéresse à la ville et à son évolution, même pour le PDAU les associations n'assistent pas, pourtant c'est le principal instrument qui contrôle l'évolution de la ville* » (Chef de bureau à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020).

Inhabituellement, l'acteur scientifique fait partie des acteurs de la phase des travaux de réalisation juste parce que c'est lui le maître d'ouvrage réel et le futur gestionnaire des équipements du deuxième Pôle Universitaire, « *Oui, oui, on fait des réunions avec eux, on les implique... l'acteur scientifique a été impliqué dès le début, en effectuant les différentes études on les présente devant le Ministère de l'Enseignement Supérieur, on fait des assises avec ses architectes qui nous font des réserves* » (Chef de bureau à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020), « *Oui, il a participé, les représentants de l'Université ont assisté, ont suivi les travaux et ont donné leurs avis et ont fait leurs réserves; le dernier mot leur revient* » (Entrepreneur de l'entreprise ETB MOKHTARI, chargé de la réalisation de lots au deuxième Pôle Universitaire, 2020).

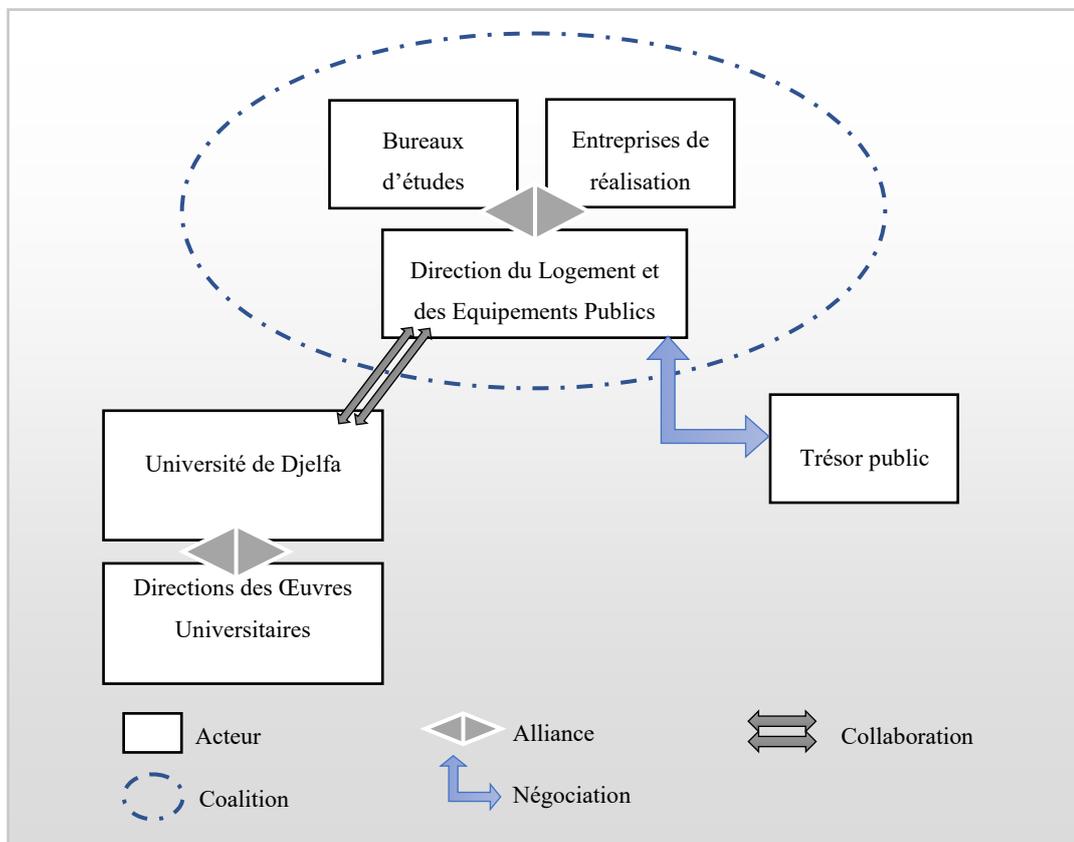


Figure 125: Système d'action concret des acteurs de la phase de réalisation du nouveau Pôle Universitaire.  
Source : Auteure 2022.

### 9.2.5. Réalisation du projet de la Gare Routière

Conformément au code des marchés publics algérien, la phase de réalisation a connu l'interdépendance de trois principaux acteurs, la Direction des Transports, maître d'ouvrage délégué comme premier acteur-allié qui ordonne, chapeaute, oriente et finance cette phase, le bureau d'études techniques, maître d'œuvre et acteur-outil qui assiste le maître d'ouvrage dans

la passation, l'exécution du marché de travaux, l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier, et la réception des travaux, et qui assiste les entreprises dans l'application et le bon respect du dossier architectural et technique ; plus l'entreprise de réalisation, deuxième acteur-outil qui assure l'exécution des travaux de réalisation suivant les différents lots lancés par le maître d'ouvrage, le deuxième acteur-allié intervenant dans cette phase est le Trésor Public de la Wilaya avec une stratégie de collaboration et d'attribution du budget de chaque lot. Les deux tiers des interviewés ont confirmé que cette phase a été chapeautée par la Direction des Transports en tant que maître d'ouvrage et que cette phase a connu l'implication du maître d'œuvre et l'entreprise de réalisation comme acteurs secondaires, la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, les laboratoires techniques et le Trésor Public comme acteurs tertiaires.

La phase des travaux de réalisation de la Gare Routière représente une véritable arène pour les intervenants particulièrement techniques. Cette phase est chapeautée par la Direction des Transports dans la maîtrise d'ouvrage qui assure le financement et le suivi des travaux, d'autres acteurs-outils sont également intervenus, il s'agit du bureau d'études techniques dans la maîtrise d'œuvre en mission de suivi et de coordination entre les intervenants in-situ et de l'entreprise principale avec les entreprises de la sous-traitance dans la mission de la réalisation ; « ... nous visitons le chantier même si nous n'avons pas de l'expérience, nous visitons le chantier pour suivre l'évolution des travaux » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020). Au début, le chantier a connu une certaine perturbation des travaux de la part de l'entreprise de réalisation qui a résilié les travaux après avoir réalisé le quart des travaux. La reprise du projet par une deuxième entreprise a donné un nouvel élan aux travaux « ... l'entreprise pour la réalisation au début il y'avait l'entreprise SARL Eroua et ses partenaires, ils ont réalisé presque 30 % des travaux, puis après la résiliation, on a donné le reste des travaux à l'entreprise Jaouaf Amer pour 70% des travaux » (Chef personnel, ex chef de suivi du projet de la Gare Routière à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020).

Comme tous les projets publics, le citoyen ne fait pas partie de cette phase des travaux ni des autres phases du projet, ce qui a été également confirmé par tous les interviewés sur le projet de la Gare Routière qui ont attesté que le citoyen n'est pas impliqué dans cette phase. D'autre part, d'après les déclarations de la majorité des interviewés, l'acteur scientifique n'est pas intervenu dans la phase des travaux, face à un nombre très réduit des interviewés qui pensent que l'acteur scientifique peut être présent parmi les experts associés aux laboratoires

techniques, le laboratoire de Contrôle Technique de Construction CTC et le Laboratoire Central des Travaux Publics LCTP « *Le laboratoire de contrôle technique de construction CTC et le laboratoire des travaux publics LCTP, on les considère comme acteurs scientifiques qu'on implique dans la réalisation* » (Chef personnel, ex chef de suivi du projet de la Gare Routière à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020).

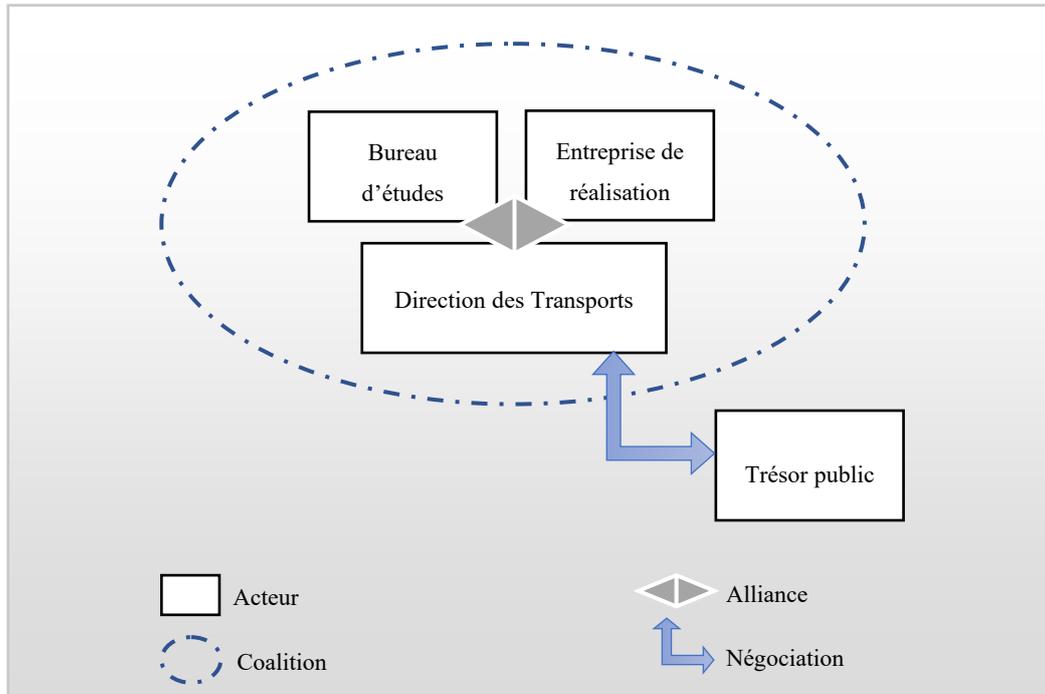


Figure 126: Système d'action concret des acteurs de la phase de réalisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.

### 9.3.GESTION DE LA POST-REALISATION

#### 9.3.1. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité du projet du Parc Citadin

Parler avec les interviewés de la gestion post-réalisation et de la rentabilité du Parc Citadin qui est jusqu'à l'écriture de ces lignes mis à l'arrêt, semble inadéquat, nonobstant nous avons entamé ces deux thématiques d'après ce qui a été programmé par l'initiateur du projet et ce qui a été mentionné dans son cahier de charges. La discussion sur ces deux points a dévoilé le manque de réflexion sur la gestion de ce genre de projet, aucune instance n'a été désignée pour sa gestion et cela a été remarqué à travers l'absence d'une vision claire sur la gestion-post réalisation chez son initiateur. Le chef de projet qui a accompagné les différentes phases de ce projet dès son lancement, le déclare honnêtement et complètement « *On n'avait aucune vision pour sa gestion post-réalisation* » (Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la

Direction de l'Environnement et Ex-chef du projet du Parc Citadin, 2019), cela est aggravé par le manque d'expérience dans la gestion de ce genre de projets chez l'initiateur du projet et son maître d'ouvrage délégué au niveau local, ce dernier doit assurer une bonne gestion des activités sportives et de divertissement programmées dans le programme du projet, il doit garantir des missions de gardiennage, de jardinage, d'entretien de pelouses et de reboisement, et notamment de la maîtrise du domaine de marketing pour faire réussir le projet, l'architecte concepteur de ce projet explique que le maître d'ouvrage n'avait pas les moyens ni les clauses administratives pour gérer le projet « *La Direction de l'Environnement a un problème avec la gestion de ce genre de projets, ils n'ont pas les moyens, ou les mécanismes, ou les chapitres administratifs pour gérer ce genre de projets. Ils ont peur de s'engager dans cette perspective, ils veulent léguer le projet à une entreprise que ce soit une entreprise étatique ou semi-étatique pour gérer ce projet* » (Architecte, concepteur du Parc Citadin, 2019). Ce tas de missions qui ne font pas partie de l'expérience ni des prérogatives de la Direction de l'Environnement l'oblige de confier le Parc à un concessionnaire privé qui pourra le gérer et bénéficier de sa rentabilité, c'est également l'avis de la moitié des interviewés qui voient que le projet devra mieux être géré par un investisseur privé. Actuellement, après la passation de la propriété de ce projet, la Conservation des Forêts va le confier à un investisseur qui établira une nouvelle étude, effectuera le reste des travaux de réalisation et gèrera l'ouvrage.

Compte tenu du travail de recherche nécessaire pour l'entame des questions relatives à la rentabilité d'un projet d'urbanisme ou d'aménagement, il est difficile d'aborder cette thématique dans la présente recherche ; nous nous sommes donc limités à poser la question sur les bénéficiaires prévus du projet, qui tirent profit de ses bénéfices sociaux, économiques ou environnementaux. Dans ce sens, un bon nombre d'interviewés voient que le citoyen est le premier bénéficiaire du projet « *Le projet est mis à l'arrêt, donc actuellement personne ne peut bénéficier de sa rentabilité. Mais logiquement, si les choses marchaient normalement, c'est le citoyen qui est le principal bénéficiaire* » (Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la Direction de l'Environnement et Ex-chef du projet du Parc Citadin, 2019). D'autres interviewés ont précisé l'aspect économique des bénéfices de ce projet et déclarent que le bénéficiaire de la rentabilité de ce projet sera son exploitant qu'il soit public ou privé. Ce projet a été initié par l'administration centrale dans le but de créer des espaces de détente de proximité dans un cadre de programme national où le seul rendement attendu était la viabilité sociale du Parc, surtout dans le cadre de la politique sociale que soutient le gouvernement algérien. Cependant, la conjoncture économique qu'a connu le pays suite au début du contre-choc

pétrolier en 2014 et jusqu'au début de 2015 a fait pencher la balance, et l'Etat commence à penser à la rentabilisation de certains secteurs et de recourir au partenariat public-privé, c'est le cas du projet du Parc Citadin qui est mis à l'arrêt cinq ans après son lancement et qui est réinscrit dans un nouveau projet de forêt récréative.

### **9.3.2. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité du projet 150 LPA**

Les réponses des interviewés sur la gestion post-réalisation du projet 150 Logements Promotionnels Aidés étaient contradictoires, entre ceux qui voient que la gestion post-réalisation est la mission du promoteur, et ceux qui voient que c'est l'affaire de la Direction du Logement et d'autres qui pensent que c'est la mission des acquéreurs. Cette contradiction est expliquée par l'ignorance du volet gestion post-réalisation par la législation, cette dernière n'a pas entamé ce volet surtout pour les parties communes liées aux entrées des immeubles, aux cages d'escalier, au jardin et aires de jeux « ... *on devait faire des sociétés ou des entreprises qui gèrent ces espaces, au moins le promoteur avant de commencer les travaux propose une entreprise de gestion des espaces communs et on fait des accords avec les bénéficiaires pour son paiement* » (Architecte à la DL ex chef service d'équipement à la Wilaya, 2020). Pour ce projet, chaque utilisateur intervient dans la gestion de sa propriété seulement, les acquéreurs gèrent leurs biens seulement, le promoteur gère les locaux de commerce ; les gardiens associés à la promotion immobilière, surveillent les espaces qui ne sont pas encore réalisés et se portent volontaires à surveiller et entretenir les espaces verts et les aires de jeux « *Il y'a quelques gardiens, juste pour surveiller les logements qui sont en cours de réalisation ou pour entretenir et arroser l'espace vert* » (Chargé de la promotion immobilière, 2020), mais cette gestion reste temporaire jusqu'à l'achèvement des travaux des locaux de commerce et de la clinique. Donc la gestion des parties communes pose un véritable problème où les acquéreurs sollicitent à chaque fois la Direction du Logement à la moindre difficulté où malentendu entre les voisins surtout dans le cas des modifications de logements par certains acquéreurs « *Oui, oui, il y'a une gestion post-réalisation, par exemple la Sonelgaz intervient dans les cas de pannes, un responsable de la Direction du Logement appelle la Sonelgaz, même dans le cas de rupture de l'alimentation en eau potable. Dans le cas des modifications de logements par les habitants la DL intervient pour régler les litiges causés par les dépassements de modification de certains habitants* » (Architecte à la Direction du logement, service Logement Public Locatif, 2020). Tandis que le projet n'est pas totalement achevé, le promoteur immobilier intervient aussi dans le règlement de certains problèmes liés à l'insécurité ou à l'insuffisance d'alimentation en eau

potable, etc. « *Oui, il y'a une gestion de la part de la société de la promotion immobilière en réglant certains problèmes des habitants du projet, tels que le problème de l'insuffisance en eau potable* » (Assistante à la promotion immobilière EURL Maroua, 2020). Toutes ces initiatives restent temporaires en particulier à la lumière de l'absence d'un organisme spécialisé dans la gestion post-réalisation des projets co-financés par le citoyen, et de l'absence du fondement juridique encadrant cette opération. La solution éventuelle à ce problème est de créer une association des habitants qui effectuent des opérations de cotisation et organisent les différentes interventions d'entretien, de maintenance, de jardinage et de gardiennage, « *Généralement, les bénéficiaires font une association pour la gestion de leur cité, soit cette association se fait par le promoteur ou par les bénéficiaires, tout dépend de l'acte entre le bénéficiaire et le promoteur... (pour ce projet), ils n'ont pas encore organisé ça, ils doivent faire une association. Le problème c'est que l'Etat n'a pas pensé à ça et n'a pas pris en considération ce volet de gestion des espaces communs* » (Architecte à la Direction du Logement ex chef service d'équipement à la Wilaya, 2020).

La rentabilité de ce projet est relative aux yeux des interviewés, certains la voient seulement économique et d'autres la voient sociale aussi, cela a diversifié les points de vue entre la moitié des interviewés qui voient que ce projet n'est pas rentable, car pour eux la rentabilité doit être seulement économique et la deuxième moitié qui trouve que ce projet est rentable. Certains interviewés pensent que le bénéficiaire de la rentabilité économique du projet est le promoteur, le reste croit que c'est l'acquéreur qui bénéficie de l'utilité sociale du projet. Pour un tel projet, le plus important c'est son utilité sociale liée surtout à la satisfaction de 150 familles en termes d'hébergement, de la disponibilité du transport urbain, de la proximité de certains équipements importants comme l'Université, la Gare Routière, la Sureté Urbaine et la Gendarmerie Nationale ; etc.

### **9.3.3. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité de l'EPH 240 lits**

La mission de la DLEP comme maître d'ouvrage concepteur est accomplie à la fin des travaux et de la réception de l'ouvrage. A ce moment, la Direction de la Santé et de la Population prend le relais d'équiper le projet où les médecins qui ont été marginalisés au début s'impliquent pour choisir l'équipement adéquat à la fonctionnalité de l'établissement, de ce fait, de nombreuses modifications de l'espace sont apportées afin d'installer l'équipement médical. L'ouverture de l'établissement a trainé quelques temps jusqu'à ce que les autorités centrales ont décidé de le transformer en un hôpital mixte civil-militaire, l'établissement lancé par les

services de la santé est actuellement cogéré par une équipe civile désignée par la Direction de la Santé et de la Population et une équipe militaire, un nouvel acteur qui a été absent pendant le processus de création de ce projet, mais introduit avec des marges de manœuvre spécifiques à titre de gestionnaire principal de l'établissement « *Après la réception, le projet est resté un bon moment fermé, puis des autorités à haut niveau ont décidé que l'hôpital soit mixte, il est actuellement géré par l'armée en collaboration avec la Direction de la Santé* » (Architecte à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020).

Economiquement, ce projet n'est pas rentable, car la politique de l'Etat garantit des services sanitaires gratuits. Cependant la seule rentabilité du projet est seulement sociale, offrir des services de soin de proximité aux habitants est l'objectif premier de la création de ce type d'établissement. Presque tous les interviewés ont nié la rentabilité de ce projet « *Bon matériellement ce n'est pas rentable, et quand même il a ajouté un plus à la ville, les gens vont se soigner là-bas, sinon le pourcentage de sa rentabilité même immatériel est faible par rapport à son ampleur* » (Architecte à BERM, chargée d'études du projet 240 lits, 2020).

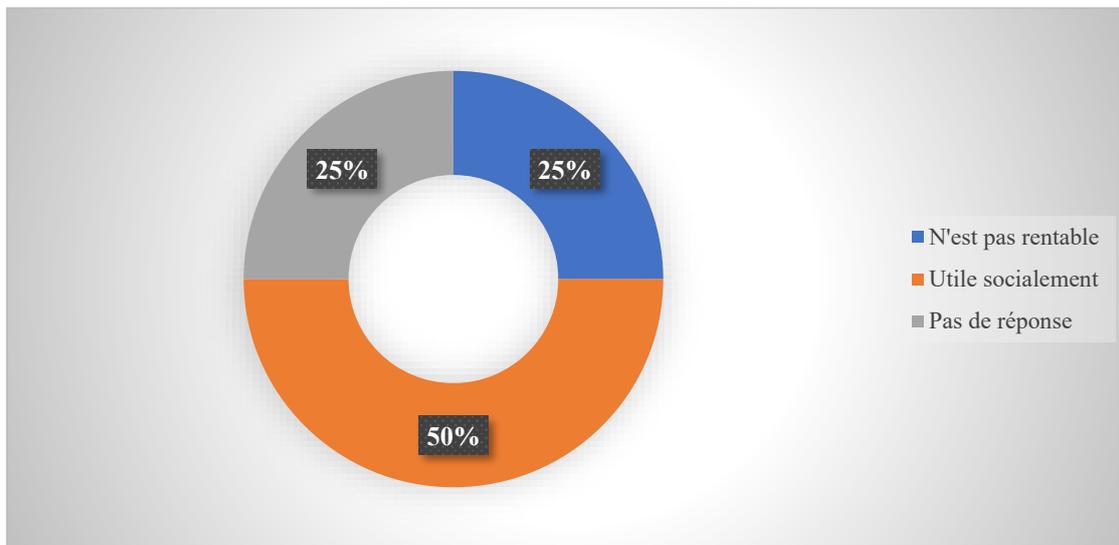


Figure 127: Absence de rentabilité de l'hôpital 240 lits selon les déclarations des interviewés. Source : Auteure 2022.

### 9.3.4. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité du deuxième Pôle Universitaire

Après l'achèvement des travaux par les différentes entreprises, la Direction des Equipements Publics reçoit le projet et le transmet à l'Université Ziane Achour représentée par le Rectorat et la Direction des Œuvres Universitaires. Le Rectorat reçoit, exploite et gère les 8000 places pédagogiques et la Direction des Œuvres Universitaires reçoit, exploite et gère les

2000 lits avec leurs annexes et le restaurant central « *Il y'a deux gérants, les résidences et leurs annexes sont gérées par la Direction des Œuvres Universitaires et les 8000 places pédagogiques sont gérées par le rectorat de l'université* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020). Les services assurés par ce Pôle Universitaire en enseignement, résidence et restauration sont gratuits donc il n'est pas question de s'attendre à la rentabilité économique des services gratuits « *Economiquement, le projet n'est pas rentable, mais on peut dire que sa rentabilité est une rentabilité sociale et académique, c'est l'étudiant qui bénéficie de ce projet* » (Architecte à BERM, ex chargée de l'étude du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020). Ceux qui bénéficient de son utilité sont les étudiants de toute la région en premier lieu puis les employés qui ont bénéficié de la création des postes du travail et les particuliers créateurs de services privés à proximité du Pôle Universitaire « *C'est la population qui bénéficie, les commerçants et les restaurants près de l'Université, sinon face au budget du projet, il ne pourra pas être rentable, il ne rend même pas l'argent de son budget de création* » (Entrepreneur de l'entreprise ETB MOKHTARI, chargé de la réalisation de lots au deuxième Pôle Universitaire, 2020).

### **9.3.5. Gestionnaire de la post-réalisation et bénéficiaire de la rentabilité de la Gare Routière**

La gestion post-réalisation peut comporter les trois volets liés à l'équipement du projet, son exploitation et sa maintenance. L'équipement de l'ouvrage est très souvent une tâche assurée par son maître d'ouvrage initiateur du projet, cette tâche peut être garantie par une autre instance indépendante de la maîtrise d'ouvrage qui assure son exploitation plus tard, comme le cas d'un hôpital qui se réalise par la Direction des Equipements Publics, puis s'équipe et se gère par la Direction de la Santé et de la Population. Dans d'autres cas, l'ouvrage peut être réalisé par une instance, son équipement par une deuxième instance et son exploitation par une troisième instance indépendante des deux premières, c'est le cas des équipements scolaires réalisés par la Direction des Equipements Publics, équipés par la Commune puis exploités et gérés par la Direction de l'Education. Pour l'entretien et la maintenance d'un projet après sa réalisation et dans le cas d'un projet avec un délai de garantie, sa maintenance revient à l'entreprise de réalisation dans un délai de six à douze mois, tout dépend du contrat de garantie défini dans le cahier des clauses administratives (Sayagh, Jullien et Ventura 2008, p. 13), au-

## Chapitre 9

dès de ce délai sa maintenance revient à son exploitant qui peut être le maître d'ouvrage qui a lancé le projet ou une autre instance qui s'occupe de l'exploitation de l'ouvrage et de sa gestion.

Après sa réception par son maître d'ouvrage, la Gare Routière de la ville de Djelfa est confiée à la Société d'Exploitation des Gares Routières d'Algérie SOGRAL qui la cogère avec des micro-entreprises pour le volet hygiène et commerce (le restaurant, la cafétéria et les sanitaires, etc.) ; la particularité de la gestion de cette gare réside dans le fait qu'elle est confiée à un nouvel acteur ne faisant pas partie du processus de sa création, et qui est spécialisé dans la gestion des gares routières à travers le territoire national « *Après la réception du projet, la SOGRAL est désignée pour sa gestion, c'est une société EPIC étatique par action. SOGRAL n'assiste pas et ne propose pas, on lui a fait une proposition, on signe une convention, mais non pas avec SOGRAL directement. Il y'a un groupe de transports terrestres de voyageurs TRANSTEV, ce groupe commande SOGRAL, c'est notre tutelle chapeauté par le Ministère* » (Coordonnateur régional de la Société d'exploitation des Gares Routières d'Algérie, 2020). Donner l'occasion aux jeunes pour participer à la gestion de la Gare Routière est considéré comme un pas intéressant dans la démonopolisation de l'une des phases les plus importantes dans les projets publics « *... d'après ma connaissance on a donné les locaux et les sanitaires aux jeunes investisseurs, il y'a ceux qui ont pris le restaurant et la cafétéria, c'est une sorte de micro-entreprises* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020).

Les acteurs partageant la gestion de la Gare Routière de Djelfa sont les bénéficiaires apparents de sa rentabilité économique, tandis qu'il se trouve un troisième bénéficiaire qui est la Wilaya de Djelfa qui bénéficie d'une marge selon le montant établi au moment de la location de la Gare à la SOGRAL « *Les deux SOGRAL et la Wilaya, puisque la Wilaya a fait une mise aux enchères, puis chaque année la Wilaya a une marge selon le montant établi au départ, pour la Gare Routière c'est deux milliards de centimes donnés par SOGRAL à la Wilaya de Djelfa* » (Architecte au BET chargé de l'étude de la Gare Routière, 2020).

## CONCLUSION

L'analyse stratégique des cinq projets démontre que le citoyen ne figure pas dans leurs systèmes d'action liés au choix de la localisation de ces projets. Malgré que cette phase connaisse l'implication de plusieurs acteurs de la ville, le citoyen reste éloigné, ni lui ni les associations ne font partie des mécanismes du choix de localisation des projets, même s'il est censé co-financer son logement dans le programme LPA, il ne peut pas s'impliquer dans la commission

du choix de sa localisation. C'est également le cas pour l'acteur scientifique qui n'est pas impliqué ni consulté sur le choix, pourtant sa présence pouvait ajouter une valeur scientifique et accroître la crédibilité de la commission. Ces acteurs clés de la ville, écartés du processus de la commission à dominance technique pouvaient être impliqués volontairement par le Wali qui désigne les membres de la commission ou de la part de la DUAC qui la préside. Le citoyen est seulement représenté par le Président de l'Assemblée Populaire de la Commune (P-APC), le seul représentant élu des citoyens dans toutes les commissions techniques du choix de terrain des projets publics. L'implication des élus qui sont dominés et commandés par le pouvoir central ne favorise pas la bonne gouvernance, la démocratisation doit assurer l'implication directe du citoyen, selon Brachet (2001), la démocratie est participative ou elle ne l'est pas.

Bien que les réformes qu'adopte l'Algérie en matière de décentralisation et de gouvernance stipulent l'association du citoyen à la gestion des actions et des programmes liés à son cadre de vie, directement ou par le biais du mouvement associatif, la réglementation ne précise pas les modalités de son implication dans la phase des travaux qui demeure limitée aux intervenants techniques, nonobstant le maître d'ouvrage a toutes les prérogatives de faire participer les citoyens et les associations dans cette phase. Selon Loudiyi (2008), les règles et les modes de gouvernance doivent être développés et engagés volontairement par les porteurs locaux de projets. Le seul projet analysé qui connaît l'implication du futur-usager pendant la phase d'exécution des travaux suite à une initiative individuelle du promoteur est celui des logements LPA, c'est seulement pour que le futur-usager donne ses avis sur les matériaux de revêtement et de menuiserie, mais cette implication reste fluctuante et non organisée.

La réflexion sur la gestion post-réalisation par la législation fait défaut, aucune instance ou démarches sont désignées ou préétablies pour la gestion des projets du Parc Citadin et des Logements Promotionnels Aidés. La gestion post-réalisation des programmes LPA est laissée aux habitants. Pourtant, les habitants des logements collectifs présentent des disparités criardes et ne prennent aucune initiative de concertation commune dans la gestion des espaces communs (Laghoug 2014, p. 14) suite à l'étatisation de la société pendant longtemps, ce qui a créé chez les citoyens des attitudes négatives considérant que les autorités publiques sont la source de toute initiative de gestion et maintenance. Pour les autres projets publics, leur gestion post-réalisation et maintenance reviennent à leurs exploitants qui peuvent être le maître d'ouvrage, initiateur du projet ou une autre instance qui s'occupe de l'exploitation de l'ouvrage et de sa gestion. C'est le cas de la majorité des équipements publics en Algérie. La rentabilité des projets est liée aux dépenses, celui qui dépense aura la récompense, c'est le cas des concessionnaires

## Chapitre 9

de la Gare Routière et du promoteur immobilier des Logements Promotionnels Aidés. L'Etat dans sa politique de gratuité de service et du soutien du social ne s'attend jamais à une rentabilité économique de l'action publique qu'elle engage et finance, tandis que le citoyen qui ne contribue jamais au financement de cette action ne pourra pas bénéficier économiquement, il lui suffit de bénéficier de la gratuité et de l'utilité sociale de l'action publique engagée pour lui.

La portée et la réussite des projets de la frange urbaine dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé de la ville de Djelfa, reste imparfaite aux yeux des protagonistes de la gouvernance et de la bonne administration car toutes ces actions n'étaient pas à la hauteur d'impliquer le citoyen, ainsi que les acteurs locaux surtout ceux appartenant à la sphère scientifique.

## **10. LA MAUVAISE GOUVERNANCE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE DJELFA PAR LA NON-COORDINATION ENTRE LES ACTEURS**

### **INTRODUCTION**

Dans la sociologie de l'action organisée, étudier le système d'action concret pour comprendre la problématique d'organisation des acteurs porteurs des objectifs distincts autour d'une action collective exige d'évoquer la question de coordination au sein de ce système d'action. La coordination dans un système d'action est conçue à travers des règles conduisant et encadrant les échanges entre les partenaires pour éviter les oppositions et les conflits. Selon Friedberg (1993), la coordination entre les acteurs intervenants est essentielle pour comprendre et analyser le processus de l'action collective, elle permet de mobiliser les ressources et les compétences de chaque intervenant, ce qui peut améliorer l'efficacité de l'action et réduire les oppositions et les conflits. La théorie de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg aide à prévoir objectivement les convergences -jeux de coopération- et les divergences -ensembles de conflits- entre les acteurs d'un projet d'aménagement urbain.

En continuité avec le chapitre précédent qui étudie les systèmes d'action du processus d'élaboration des cinq projets pour vérifier l'implication des citoyens, nous consacrons ce chapitre à la vérification de la coordination entre les acteurs intervenants dans les principales phases de projets étudiés pour confirmer ou infirmer la deuxième partie de l'hypothèse de la recherche qui suppose que la mauvaise gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa résulte aussi de la mauvaise coordination entre acteurs venants des différents horizons techniques, administratifs et scientifiques. Dans la première section du présent chapitre, nous abordons la coordination décisionnelle, qui sert à déterminer les rôles et les responsabilités de chaque acteur et de s'assurer que les décisions prises seront bien comprises et mises en œuvre par les acteurs intervenants et à intervenir dans les phases ultérieures. Dans la deuxième section, nous étudions l'état de la coordination entre les intervenants dans le choix de la localisation de projets. Cette coordination est primordiale pour parvenir à un choix adéquat par rapport au projet et à ses futurs usagers, elle doit assurer l'alignement des parties prenantes sur l'influence attendue du projet et l'établissement des relations de confiance et à éviter les conflits potentiels notamment ceux liés au foncier. Dans la troisième section nous vérifions la coordination entre les principaux acteurs de la phase des travaux de réalisation, elle doit rassembler les trois acteurs clés dans un état de consensus pour mener à bien les objectifs du projet et éviter les désagréments et les retards. Et dans la dernière section du chapitre, nous nous intéressons à

l'étude de la régulation des conflits entre les principaux acteurs de la phase d'exécution des travaux qui est pratiquement la phase la plus longue dans le processus et qui connaît l'affrontement entre une variété d'intervenants.

### **10.1. ETAT DE LA COORDINATION DECISIONNELLE DES PROJETS DE LA FRANGE URBAINE DE DJELFA**

#### **10.1.1. La coordination décisionnelle du projet du Parc Citadin**

La prise de décision d'un programme important pour tout le territoire national revêt une importance particulière en termes de préparation, d'acteurs et de coordination. La prise de décision du programme des Parcs Citadins connaît une coordination satisfaisante entre les différentes instances centrales, des réunions de programmation et d'étude de faisabilité passent entre les acteurs centraux. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement lance ce programme en coordination avec le Ministère des Finances, la coordination entre ces parties est fluide car elle se limite seulement à deux administrations centrales et surtout grâce à l'importance accordée à un tel programme national sans précédent. La centralisation de la prise de décision maintient et facilite la coordination entre les acteurs intervenants dans ce processus (Provan et Milward 1995). Dans le sens vertical, la coordination s'impose par la hiérarchie entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement comme maître d'ouvrage principal du projet et la Direction de l'Environnement comme maître d'ouvrage délégué et par les relations instrumentales extra-hiérarchiques entre le pouvoir central du Ministère MATE et le pouvoir local de l'ordonnateur principal de la Wilaya. Dans ce sens, la coordination revêt un caractère d'exécution et est très fréquentielle. Le discours sous-entendu d'une architecte à la Direction du Logement au service Logement Public Locatif, témoigne de la présence d'une coordination transversale entre les acteurs centraux, principaux décideurs du Parc Citadin « *ce projet est décidé à travers des réunions communes entre les deux Ministères* ». Le schéma d'entrevue de la première phase des entretiens destinés aux acteurs intervenant dans le projet du Parc Citadin n'a pas abordé la question de la coordination décisionnelle. Les résultats sont obtenus à partir de l'analyse de discours implicite des interviewés sur les questions « Prise de décision », « Implication des acteurs dans la prise de décision » et « Déroulement de la prise de décision ». Néanmoins, quelques interviewés ont attesté clairement qu'il y'avait une coordination pendant cette phase en répondant aux questions liées au processus décisionnel « *Normalement, une coordination entre les Ministères, le Ministère de l'Environnement, et le Ministère des Finances* » (Chef de bureau de la voirie à la Direction des Travaux Publics, 2019),

un autre interviewé explique qu’il y’avait des séances de travail fréquentielles entre le Directeur de l’Environnement de la Wilaya de Djelfa et sa tutelle, « Dans le cadre de préparation de ce projet, notre ex-directeur visitait très souvent le Ministère de tutelle » (Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la Direction de l’Environnement et Ex-chef de projet du Parc Citadin, 2019), « Une décision centralisée dans le cadre d’un programme national de Dounia Parc pour chaque Wilaya, une coordination interministérielle entre le Ministère de l’Environnement, le Ministère des Finances et le Ministère de l’Intérieur » (Chef service des marchés publics de la Wilaya, 2019).

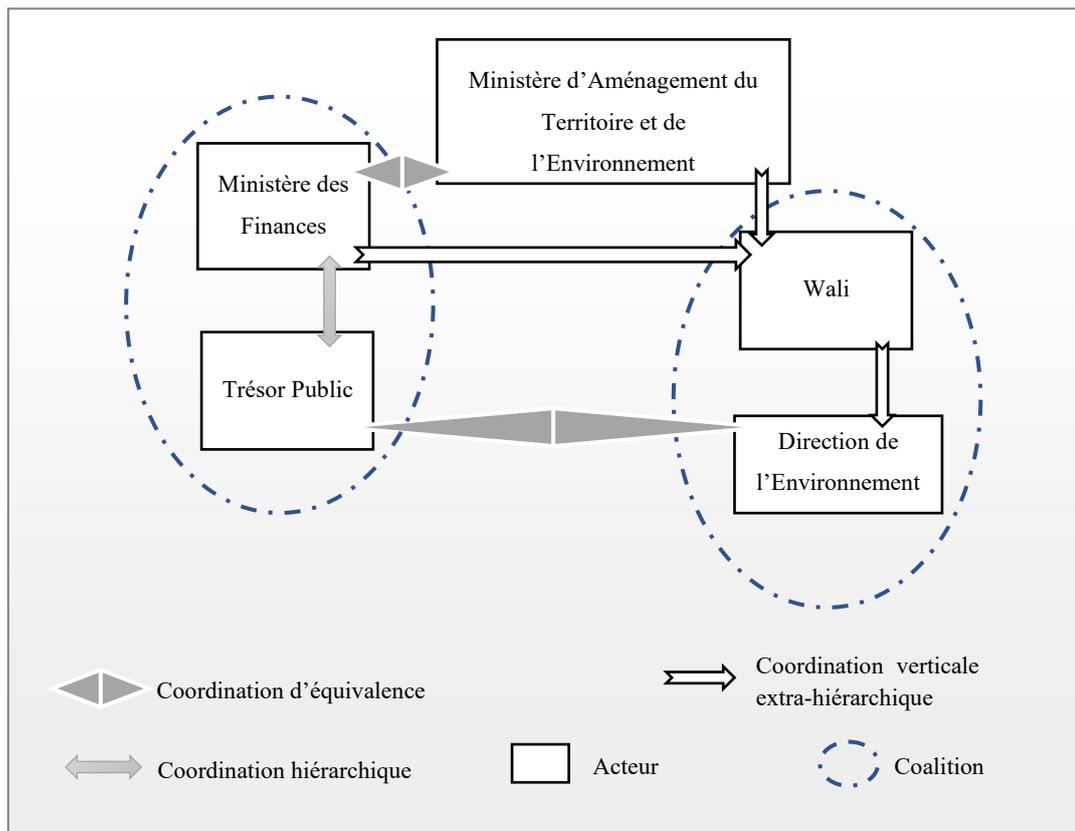


Figure 128: Coordination décisionnelle du projet du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.

### 10.1.2. Phase de la prise de décision : Coordination limitée aux décideurs centraux du programme des logements LPA

Le succès de la coproduction du projet interpelle l'habilité à mener une action collective dès le moment de la définition des projets (Arab 2004, p. 18) et la coordination pendant ce moment s'avère indispensable dans la définition préalable des responsabilités de chaque acteur dans les phases ultérieures. Pour la phase de la prise de décision du programme des Logements Promotionnels Aidés, elle a été limitée à quelques intervenants, les Ministères de l'Habitat et de l'Urbanisme et des Finances à l'échelle nationale, puis le Wali et le Directeur du Logement

et des Equipements Publics à l'échelle locale, ce qui assure une coordination satisfaisante entre eux. La coordination décisionnelle a été évoquée explicitement six fois dans deux contextes différents entre ceux qui confirment sa présence et d'autres qui l'infirmement (Figure 129). Plus de la moitié des interviewés ont répondu qu'il existe une coordination pendant la phase de prise de décision ; selon une assistante à la promotion immobilière EURL Maroua « *Oui, il y'avait une coordination entre les parties de prise de décision* ». La centralisation de la prise de décision a facilité la coordination entre les deux décideurs centraux. Cependant, d'autres interviewés voient que cette centralisation a empêché la coordination entre les parties prenantes au niveau central avec ceux du niveau local « *Parlant de la réalité, non, il n'y avait pas de coordination, tout est centralisé* » (Architecte à la Direction du Logement ex chef du projet 150 logts LPA, 2020). Ces acteurs stratégiques ont des marges de manœuvres spécifiques leur offrant la possibilité de piloter et de commander les règles de jeu, par leurs positions hiérarchiques, ils interviennent dans la conduite des interactions instrumentales et politiques.

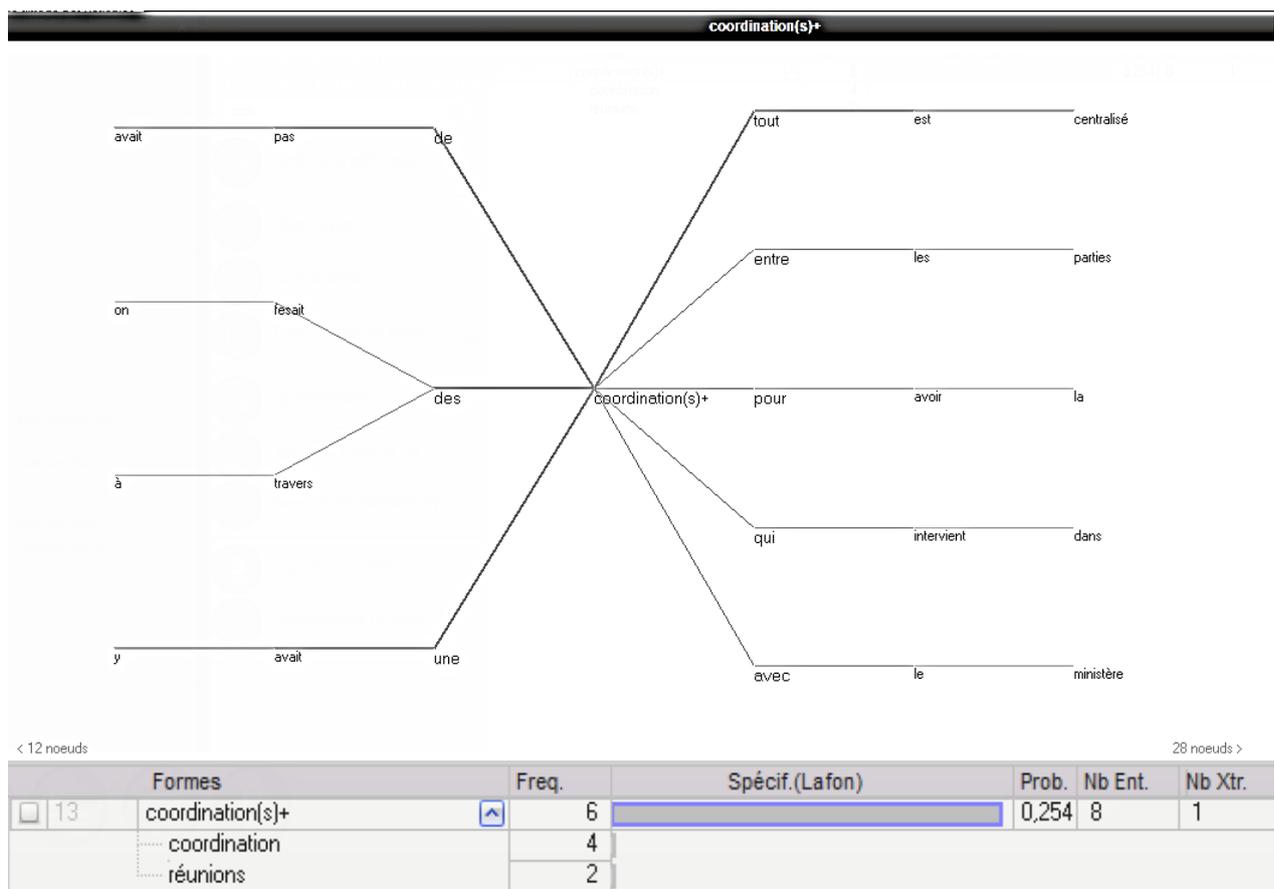


Figure 129: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon des déclarations des interviewés sur le projet 150 LPA. Source : Sonal 2022.

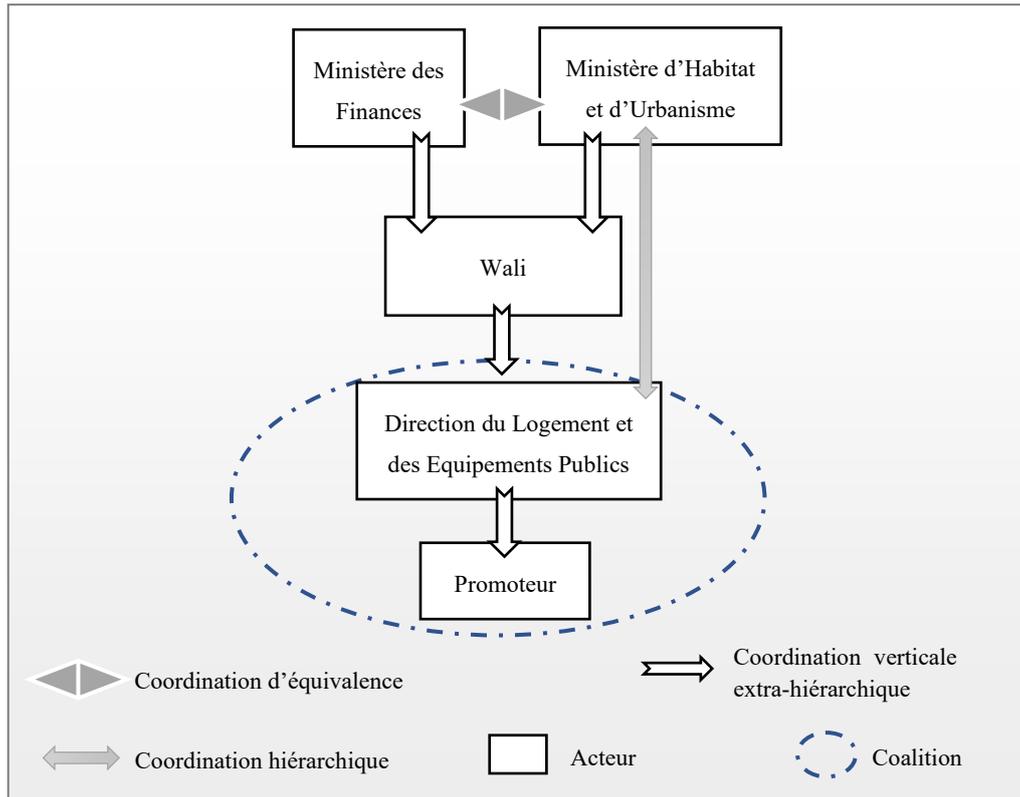


Figure 130: Coordination décisionnelle du projet des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### 10.1.3. Coordination décisionnelle limitée aux décideurs centraux de l'EPH 240 lits

Selon tous les interviewés, la coordination décisionnelle existait entre les initiateurs du projet ; une coordination horizontale entre les responsables centraux, les deux Ministères de la Santé et de la Population et des Finances, et une coordination verticale entre le maître d'ouvrage, le maître d'ouvrage délégué et l'ordonnateur principal de la Wilaya. Donc, presque tous les interviewés ont confirmé que la coordination pendant cette phase a été indispensable pour la maturation du projet (Figure 131) « *Sûrement, il faut qu'elle existe, la coordination !* » (Chef service à la Direction des Équipements publics, ex chef du projet 240 lits, 2020), « ... *c'est un programme du Ministère, en premier lieu, qui coordonne avec le DSP et avec le service des marchés au niveau du Ministère* » (Ingénieur en aménagement à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020), « *Bien sûr, bien sûr, je crois que le Directeur Exécutif de la Santé avait beaucoup de réunions avec le Wali sur ce projet avant de l'inscrire, donc il y'avait un accord bilatéral entre le DSP et le Wali et ensuite ils ont inscrit le projet, donc je crois qu'il y a une coordination entre tous les services de Wilaya* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'hôpital 240 lits, 2020). La limitation du nombre des intervenants et l'équivalence de leurs pouvoirs ont favorisé la présence de la coordination d'équivalence à ce stade du projet,

## Chapitre 10

d'autre part la coordination verticale hiérarchique et extra-hiérarchique est présente entre les décideurs centraux et les acteurs clés locaux, la Direction de la Santé et de la Population, le Trésor Public et le Wali. Malgré la présence de la coordination pendant cette phase, notamment à l'échelle centrale, coordination d'équivalence, ses dispositifs restent classiques et se limitent à des réunions et à des lettres administratives, d'après Nadia Arab (2004) dans le cadre du système classique de production de l'action collective, la coordination est fondée sur le contrôle et la hiérarchie d'un système centralisateur.

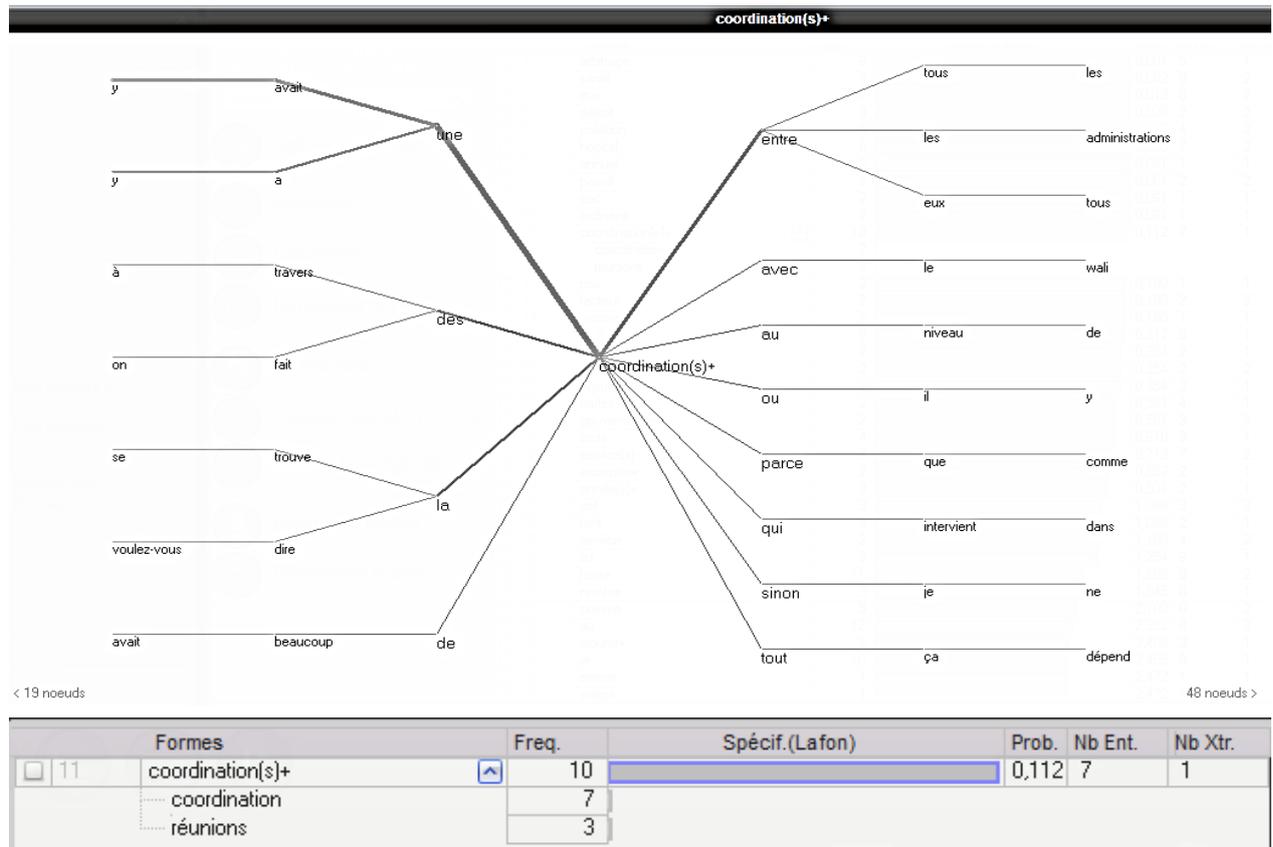


Figure 131: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon des déclarations des interviewés sur le projet EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.

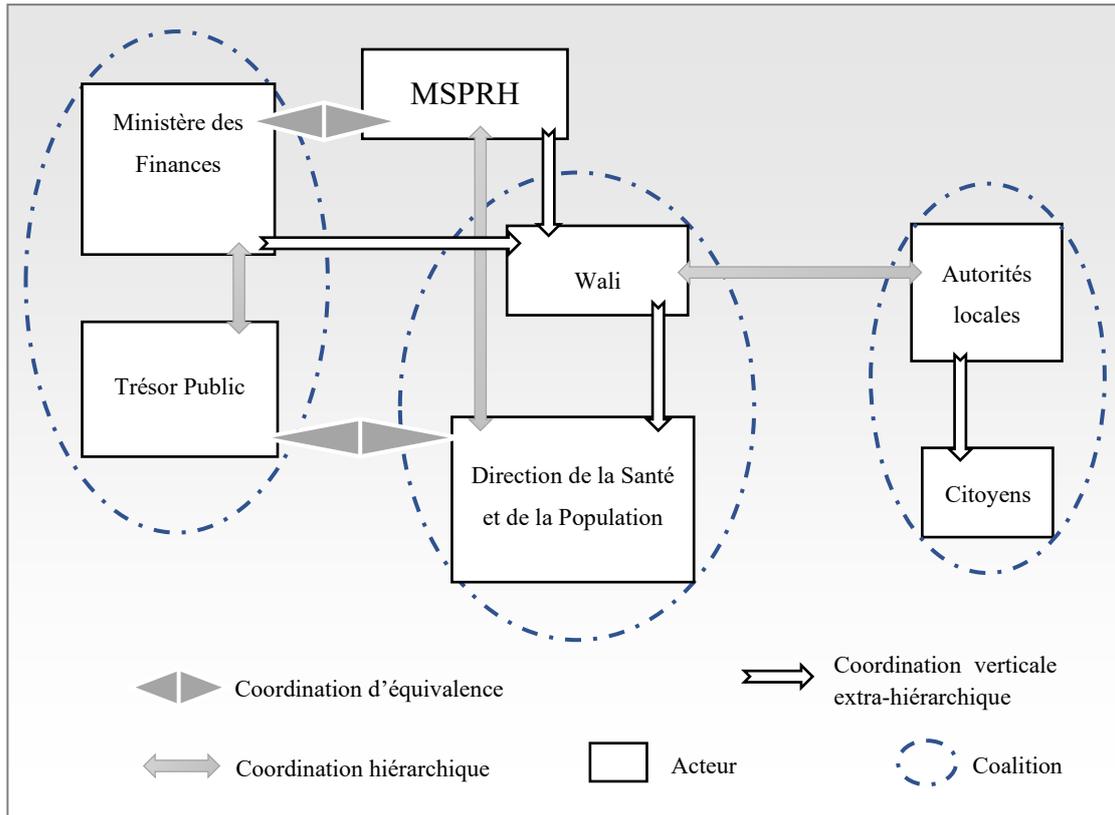


Figure 132: Coordination décisionnelle du projet de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.

#### 10.1.4. Coordination décisionnelle du deuxième Pôle Universitaire

Selon certains interviewés l'initiation au projet du deuxième Pôle Universitaire vient de l'échelle locale à travers l'estimation des besoins de l'Université en places pédagogiques et lits de résidence universitaire, mais le dernier mot revient aux autorités centrales, à la tutelle et au Ministère des Finances qui accorde le budget du projet. Ce caractère de centralisation facilite la coordination décisionnelle entre ces deux principaux acteurs de la prise de la décision, bien sûr l'implication des acteurs locaux comme le Rectorat de l'Université de Djelfa, la Direction des Œuvres Universitaires, le Wali ou son représentant ainsi que la Direction des Equipements Publics dans la phase qui précède la prise de la décision dans le cadre du comité d'arbitrage passe en respectant les règles coordinatrices qu'imposent ces deux acteurs centraux, parties prenantes de la décision. Les déclarations des interviewés contactés sur le déroulement du projet du deuxième Pôle Universitaire vont dans cette ligne en attestant que cette phase de la prise de la décision revêt un caractère de coordination entre les parties prenantes (Figure 133) « *Oui, oui, y'avait une coordination entre l'acteur scientifique, la DEP et le Ministère* » (Architecte à BERM, ex chargée de l'étude du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020), « *Oui, oui, oui, on établit des réunions de coordination en ajoutant chaque proposition* » (Chef de bureau à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020).

## Chapitre 10

Friedberg (1993) souligne que la coordination entre les acteurs peut aider à rendre le processus de prise de décision plus transparent et plus démocratique. En impliquant les acteurs concernés dans le processus décisionnel, les décideurs peuvent prendre en compte plusieurs opinions et points de vue.

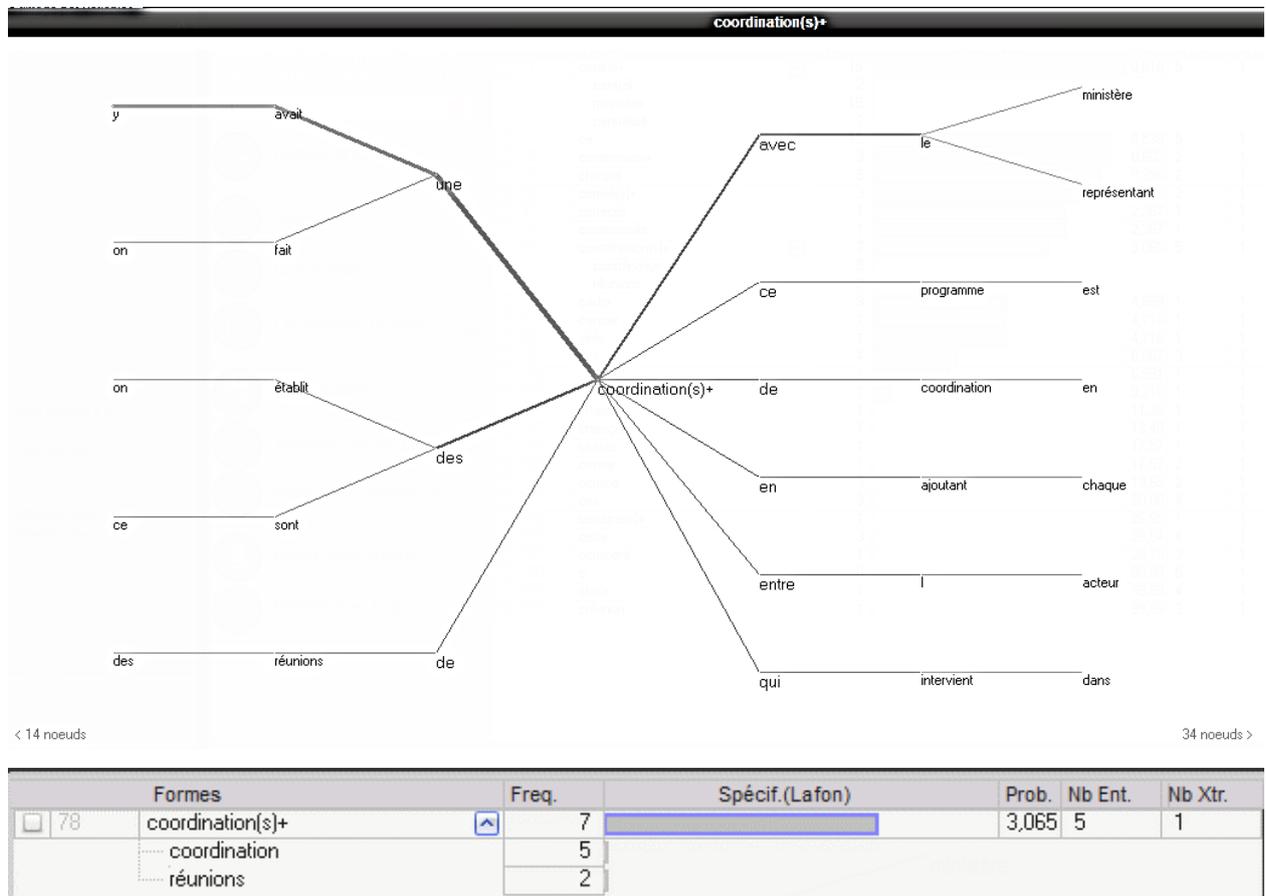


Figure 133: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon les déclarations des interviewés sur le projet du nouveau Pôle Universitaire. Source : Sonal 2022.

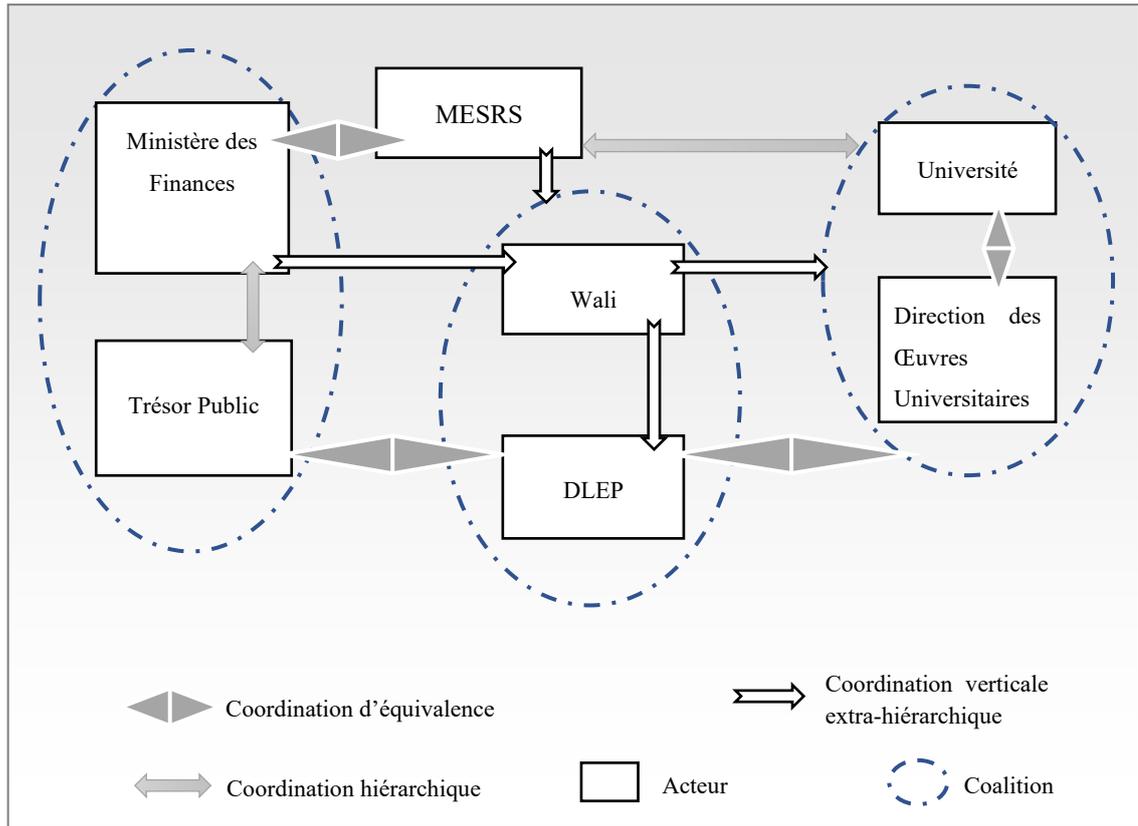


Figure 134: Coordination décisionnelle du projet du deuxième Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.

### 10.1.5. Coordination limitée suite à la centralisation de la prise de décision de la Gare Routière

La décision du projet de la Gare Routière de l'espace périurbain Nord-Est est prise dans le cadre d'un programme national d'amélioration des infrastructures des transports du territoire national. Le caractère de la centralisation qui a marqué le processus décisionnel et l'importance accordée à ce programme, ont facilité la coordination entre les parties prenantes de la décision à l'échelle centrale -le Ministère des Transports et le Ministère des Finances- Selon Provan et Milward (1995), la centralisation de la prise de décision favorise la présence de la coordination notamment à l'échelle centrale.

A l'échelle de la ville de Djelfa, la coordination décisionnelle de sa Gare Routière de Type A (Inter-Wilayas) est acceptable entre la tutelle et les principaux acteurs centraux, la Direction des Transports et le Wali. Tous les interviewés sur ce projet ont confirmé la présence de la coordination entre les intervenants dans la prise de la décision de création de la Gare Routière (Figure 135) « *Oui, il y'avait une coordination entre le Ministère des Transports, le Wali et la Direction des Transports* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, chargé du choix de localisation, 2020), « *Oui, il y'avait une*

*coordination entre ces intervenants* » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020).

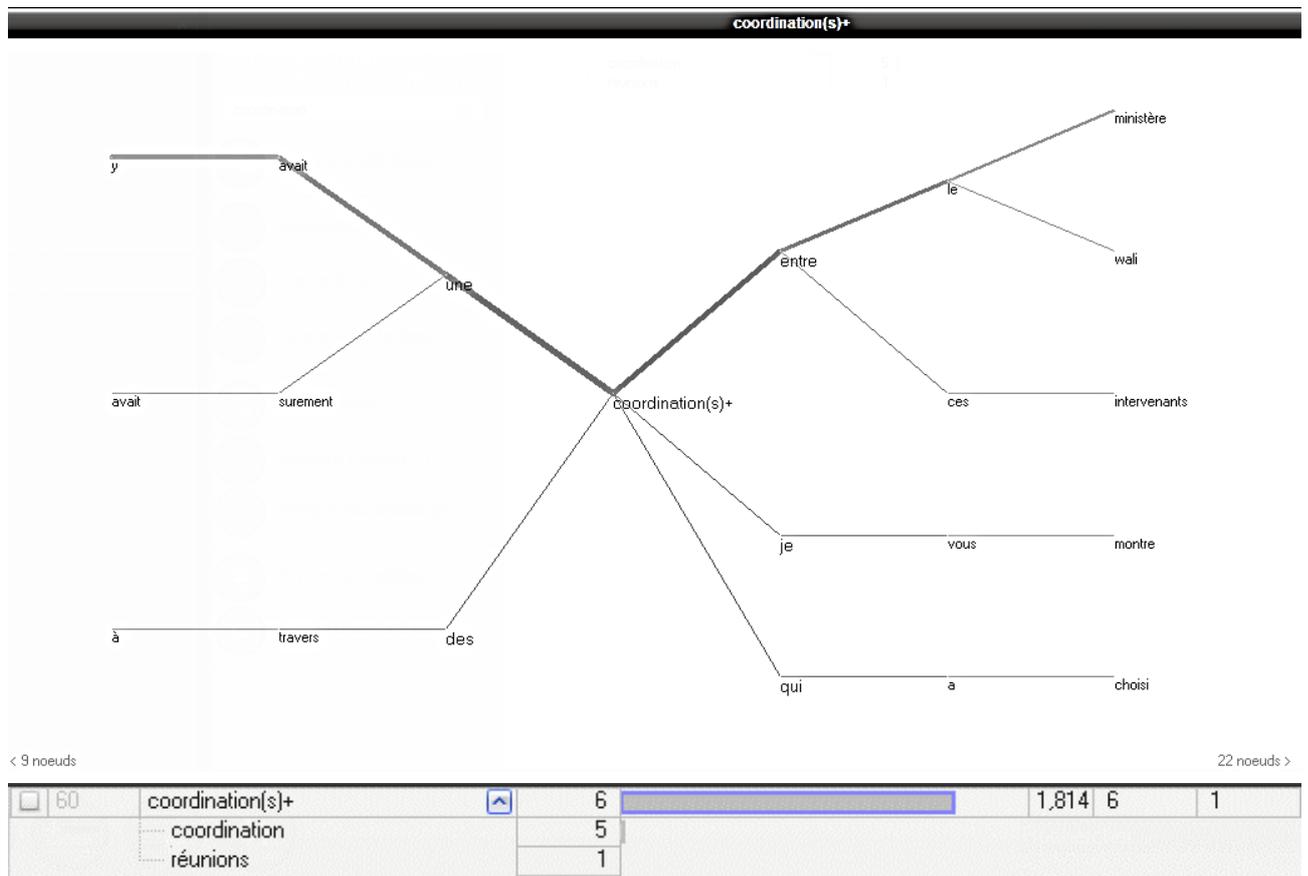


Figure 135: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon les déclarations des interviewés sur le projet de la Gare Routière. Source : Sonal 2022.

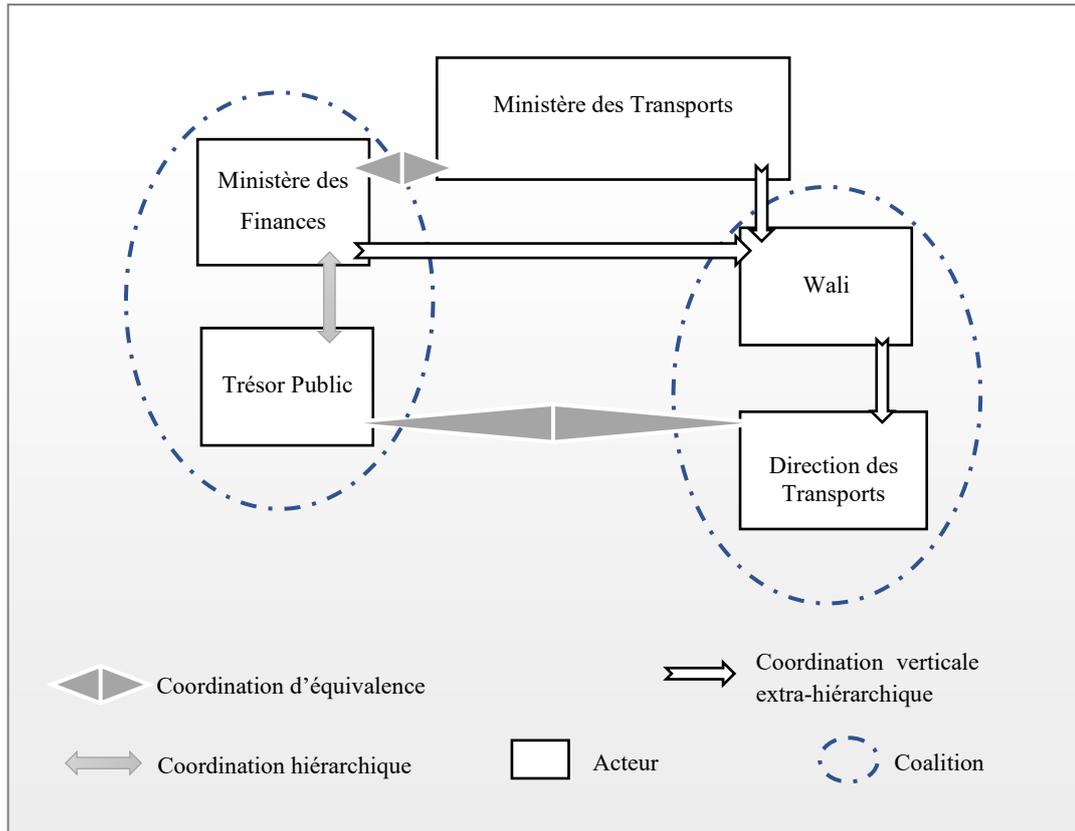


Figure 136: Coordination décisionnelle du projet de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.

## 10.2. ETAT DE COORDINATION ENTRE ACTEURS DU CHOIX DE LOCALISATION

### 10.2.1. Absence de coordination entre acteurs du choix de localisation du Parc Citadin

La phase du choix de localisation d'un projet public semble être la phase la plus fluide en termes d'implication des intervenants multiples et de coordination entre eux. Pour le projet du Parc Citadin et malgré la présence préalable de l'intention de faire participer tous les acteurs intéressés par ce projet par le biais d'une commission technique désignée par le Wali et présidée par la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction, le mécanisme du choix reste dominé par un acteur central et la décision reste également centralisée. Le choix a été principalement orienté par le Wali qui a voulu implanter ce projet dans un terrain choisi individuellement pour faire face aux consommateurs et vendeurs d'alcool qui ont envahi la région. Ce choix a été renforcé par la présence d'un terrain vague déjà boisé dans un endroit bien accessible grâce à la présence du carrefour de la route nationale n°1 avec le chemin de Wilaya n°189. Cependant, la proposition de la Direction de l'Environnement, maître d'ouvrage délégué d'un autre terrain de 20ha à Bentaiba au cœur de la ville est abandonnée face à la

décision centralisée du Wali. Malheureusement, cette forêt ne compte aujourd'hui que 15ha. Cette proposition a été faite pour offrir un parc citadin de proximité aux habitants de la ville, et aussi dans l'objectif de protéger cette forêt contre les effets de dégradation et de grignotage par l'urbanisation. La dominance du mécanisme du choix de localisation par un acteur central a remis en cause la coordination entre les intervenants dans ce processus, et a notamment exclu la Direction de l'Environnement, maître d'ouvrage délégué du projet et la Conservation des Forêts, propriétaire du terrain, considérés comme principaux acteurs de la décision du choix ; le maître d'ouvrage délégué est dominé par les décisions du Wali, il n'est pas en mesure de prendre les décisions et de coordonner les actions à cause de son manque d'organes qualifiés, de structures spécialisées et d'instances de coordination, ce qui est le cas des directions techniques en Algérie (Kadri et Kettaf 2018). Le choix de ce terrain a été effectué en janvier 2011 sans l'avis des services des forêts qui sont les propriétaires de ce terrain et sans l'avis favorable du Conservateur des Forêts qui ne l'a notifié au Secrétariat Général de la Wilaya que le 16/12/2012, c'est-à-dire après le lancement du projet en question. Ce manque de coordination entre les intervenants ainsi que la centralisation de la décision du choix ont contribué plus tard à la perturbation du déroulement du projet et ont créé des conflits entre le maître d'ouvrage du projet et le propriétaire réel du terrain qui est un acteur clé dans la question du conflit lié au foncier (Callen 2011, p. 172) et qui a récupéré le terrain du projet juste après le départ du Wali suite à un arrêté changeant le statut du Parc Citadin en une forêt récréative.

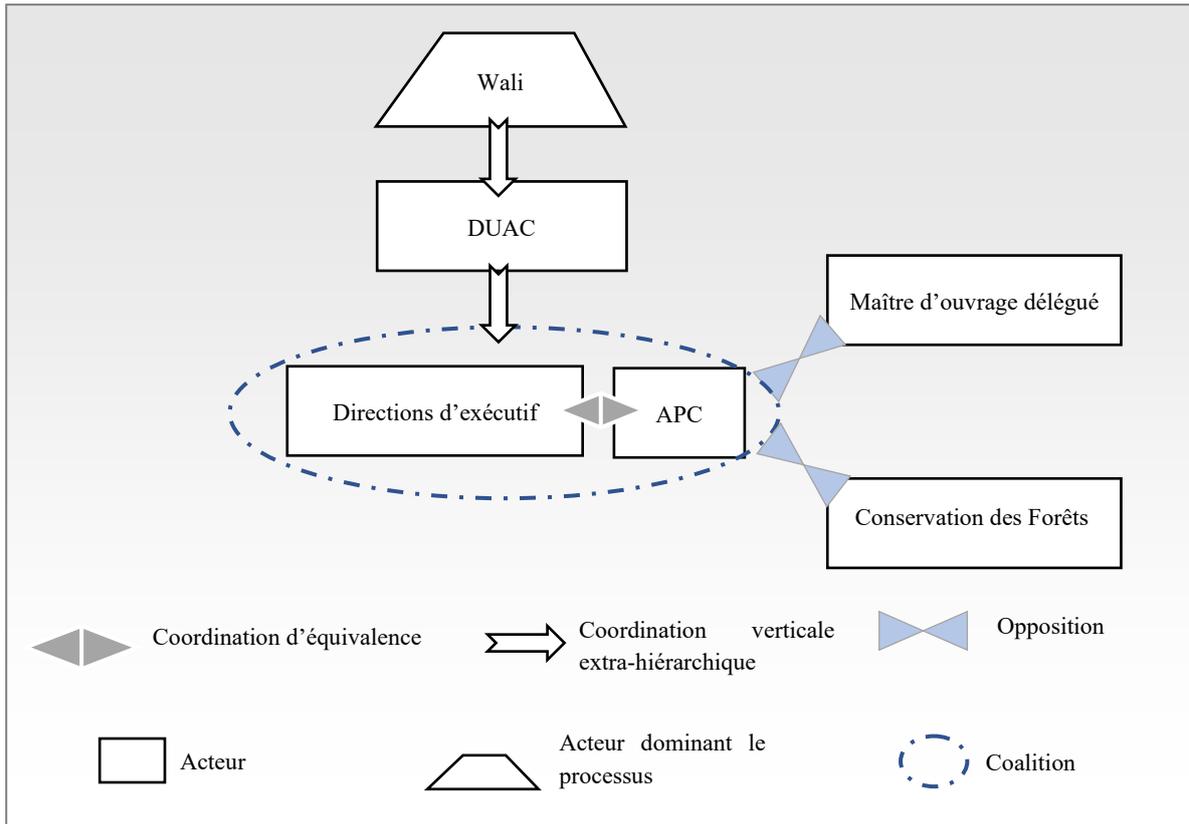


Figure 137: Limitation de coordination entre certains membres de la commission du choix de localisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.

### 10.2.2. Commission du choix de terrain des 150 logements LPA : Une forme de coordination acceptable

Le choix de localisation pour le projet 150 logements LPA a été effectué par une commission technique désignée par le Wali et présidée par la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction, cette commission a connu l'implication de tous l'exécutif de la Wilaya pour discuter autour des propositions de la DUAC ; suite au manque de terrain dans la zone urbaine appropriée au programme de logements. Tous les terrains proposés aux membres de la commission sont périurbains et le choix final se portait sur le périurbain Est de la ville. Ce processus de pondération des choix a connu, selon la majorité des interviewés, une coordination verticale extra hiérarchique entre l'ordonnateur principal et le président de la commission, et entre ce dernier et les différents membres à savoir la Direction du Logement, le P-APC et les directeurs d'exécutif, ces membres travaillent entre eux en coordination horizontale d'équivalence. Le contexte de la lemmatisation « coordination+ » illustre que les déclarations des interviewés ont attesté la présence de la coordination entre les intervenants dans cette phase de choix de localisation (Figure 138) « *Oui, il y'avait une coordination entre plusieurs intervenants de la phase de localisation, la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et*

## Chapitre 10

de Construction, la Direction des Domaines, la Direction de l'Agence Foncière, la Direction de l'Hydraulique et la Direction de l'Agriculture » (Assistante à la promotion immobilière EURL Maroua, 2020), « Oui, il y'a une sorte de coordination par le biais des collectivités locales de degré moins de ce qui est attendu » (Architecte à la Direction du Logement ex chef service d'équipement à la Wilaya, 2020). La phase de choix de la localisation semble être la phase qui rassemble le maximum d'acteurs de la ville autour d'un projet, où les démarches du travail de la commission technique sont considérées comme une forme de coordination entre les acteurs concernés. Cependant, la non implication de l'usager remet en cause cette coordination parce que le maintien du consensus dans l'organisation de l'action publique nécessite la mise en place de dispositifs de coordination associant tous les partenaires y compris les usagers du projet, qu'ils soient des dispositifs de comité de coordination, de pilotage ou du partenariat (Idt 2010, p. 211).

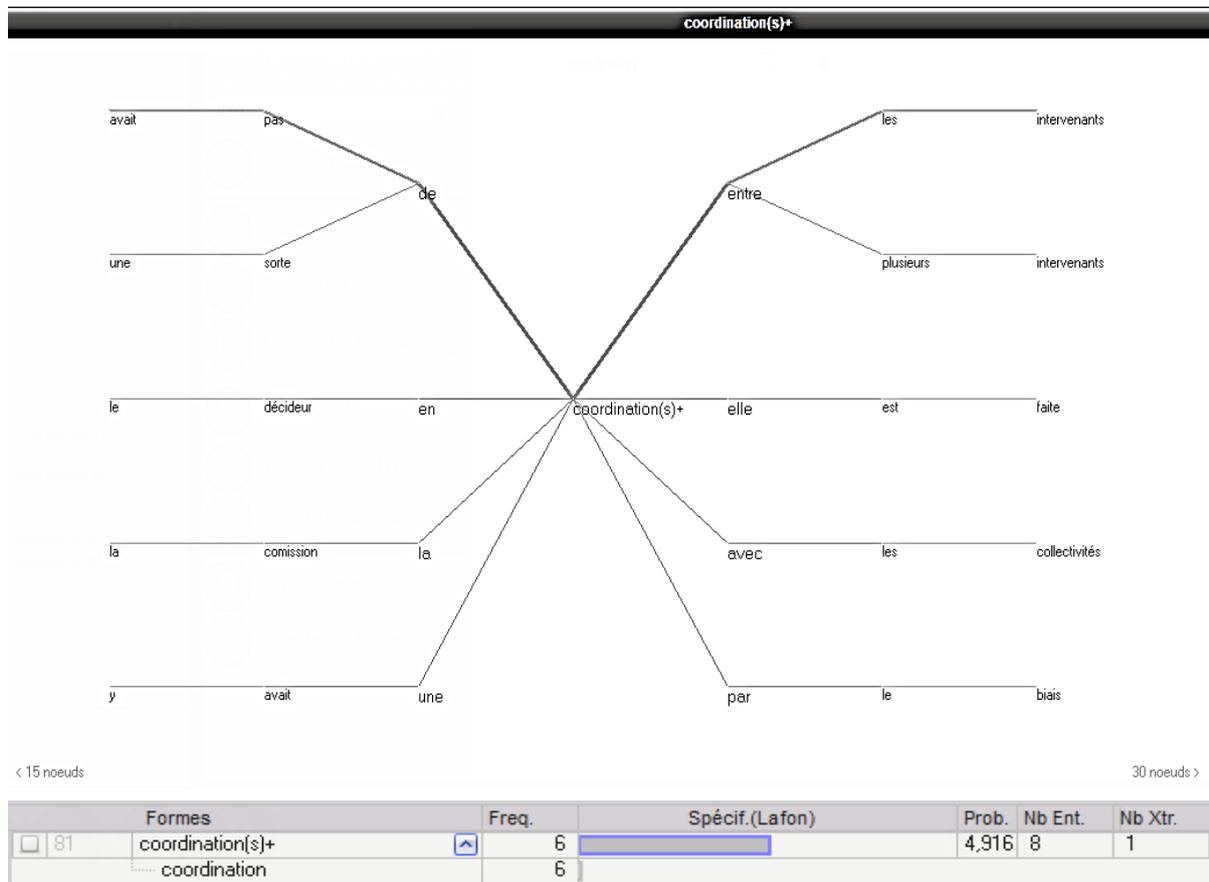


Figure 138: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » selon des déclarations des interviewés sur le projet 150 LPA. Source : Sonal 2022.

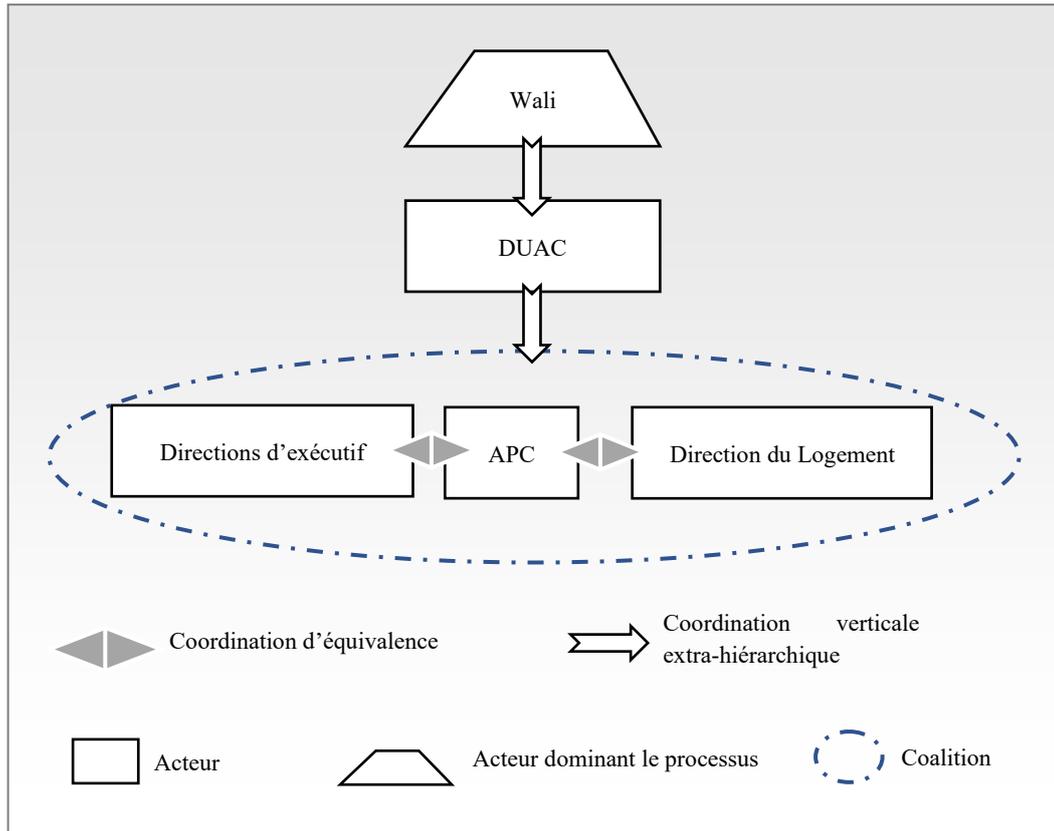


Figure 139: Coordination acceptable entre les membres de commission de choix de localisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### 10.2.3. Coordination entre les acteurs du choix de localisation de l'EPH 240 lits

Tous les interviewés ont confirmé la présence de coordination entre les intervenants dans le choix de localisation du projet de l'Établissement Public Hospitalier 240 lits, dans le cadre d'une commission pluridisciplinaire associant les différents directeurs de l'exécutif ou leurs représentants, les élus et les représentants du Wali (Figure 140) « *Oui, il y'avait une coordination, ces acteurs de la commission avaient l'habitude de travailler ensemble* » (Ingénieur à BERM, ex chargée de l'étude du projet 240 lits, 2020). Le choix a été guidé par les propositions de la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction sur la base des orientations du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Cependant cette coordination ne précède pas l'opération du choix, c'est juste une formalité, ou les concernés se regroupent le jour de la sortie sur terrain pour valider un choix déjà effectué par la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction et par l'ordonnateur principal de la Wilaya « *Avant, il n'y avait pas de coordination, la coordination est seulement en sortant sur site, c'est à dire le jour de choix de terrain seulement, je vous ai dit que la DUAC a déjà son choix sur le POS, et son PDAU est déjà validé pour 20 ans par tous les secteurs* ».

## Chapitre 10

*concernés* » (Architecte au service de planification et de population à la Direction de la Santé et de la Population, 2020).

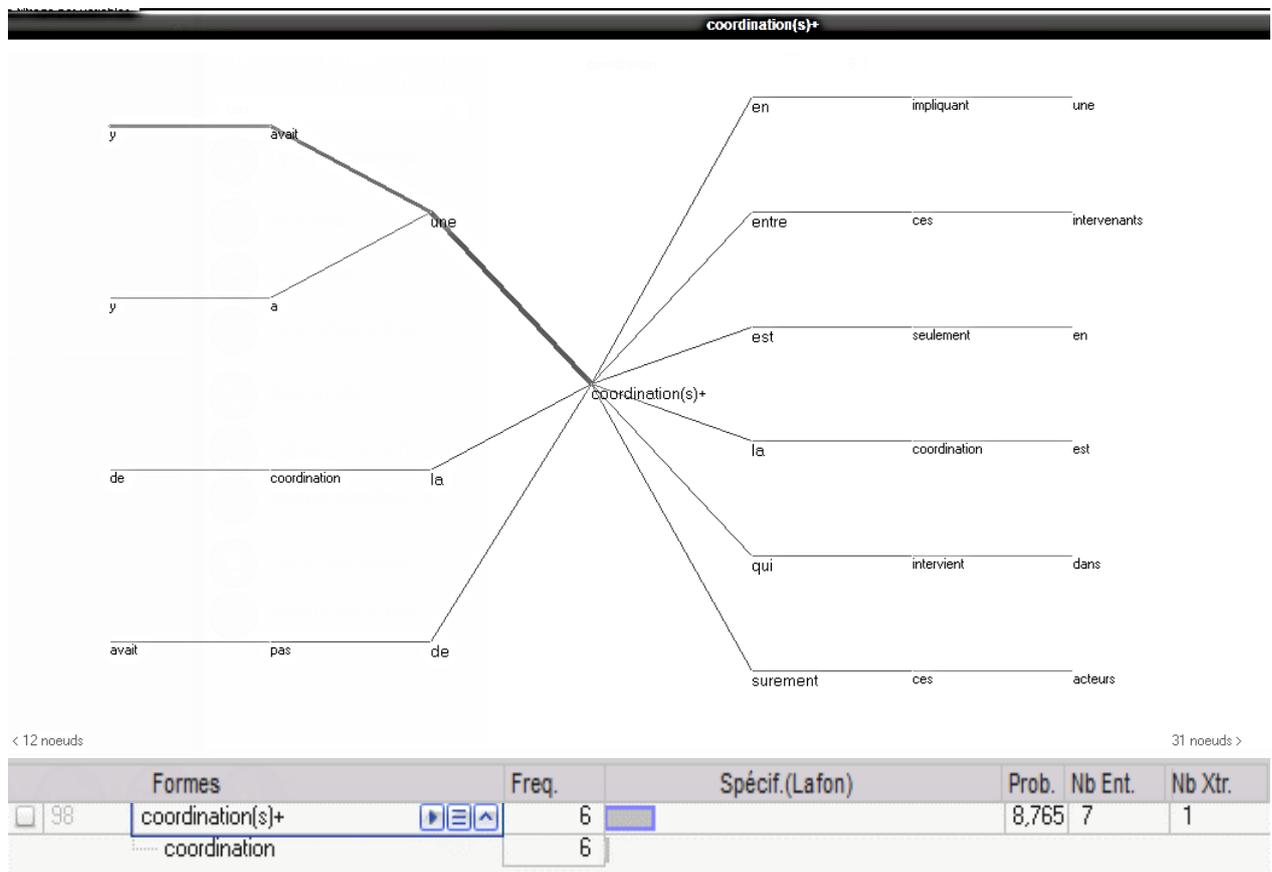


Figure 140: Contexte de la lemmatisation du mot « coordination+ » de la thématique choix de localisation selon des déclarations des interviewés sur le projet EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.

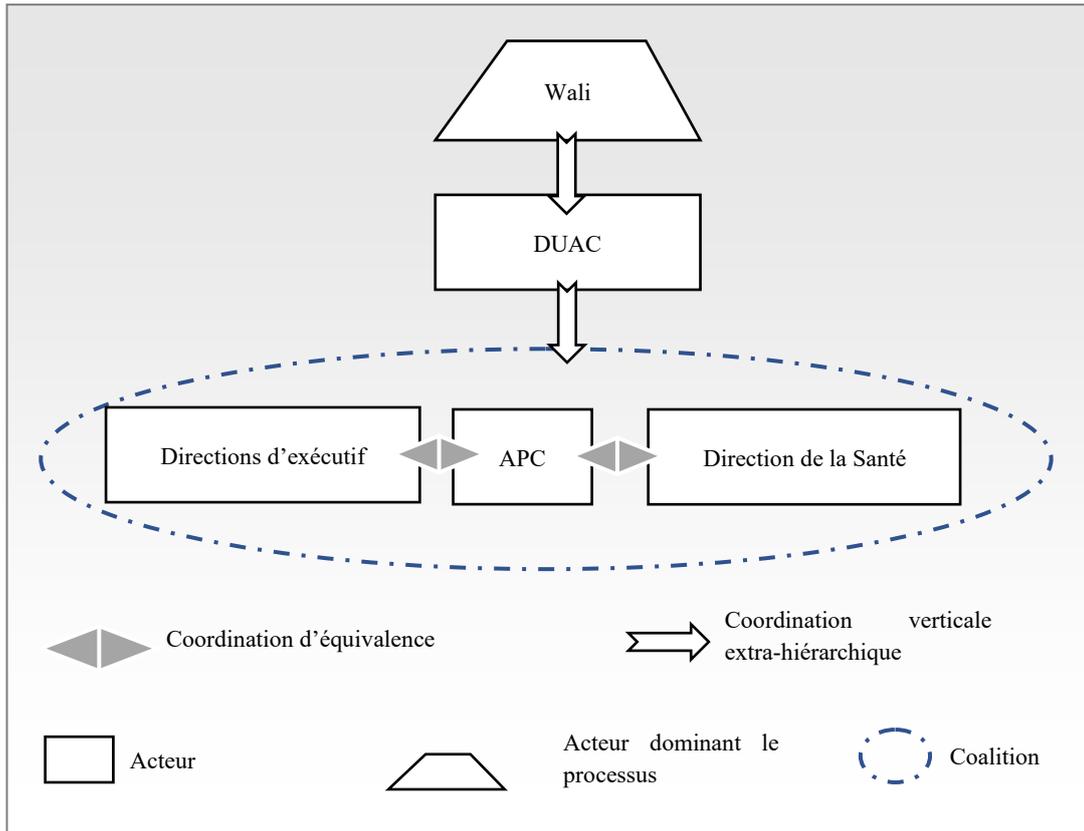


Figure 141: Coordination acceptable pendant le choix de localisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.

#### 10.2.4. Coordination entre les acteurs du choix de localisation du deuxième Pôle Universitaire

La phase du choix de la localisation pour le projet du deuxième Pôle Universitaire regroupe le maximum d'intervenants, la coordination entre une vingtaine d'acteurs se manifeste par des sorties programmées et précédées d'une réunion de coordination. La Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction, en qualité de secrétaire générale de la commission technique du choix du terrain, prend le relais entre acteurs, parties de cette commission en les contactant, programmant les dates cibles et préparant les propositions du terrain « *Oui, y'avait une coordination, je vous explique comment, en plus des instruments d'urbanisme, la DUAC a orienté la commission présidée par le Wali au site déjà proposé par nous, le secrétariat de cette commission est la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction où on effectue ce choix avec tous les secteurs, parce que dans ces projets à chaque secteur son intervention, son avis et éventuellement ses réserves* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020). Les oppositions entre les différents avis et les différentes préférences du choix entre ceux qui préfèrent le POS de l'Université, d'autres qui préfèrent le pôle urbain de Bahrara où d'autres qui privilégient le pôle urbain de Berbih sont réglées par le

Wali qui fait pencher la balance pour le POS de l'Université proposé par le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme « *J'étais contre ce choix, j'avais une vision de rééquilibrer la répartition des équipements universitaires sur les deux pôles urbains de la ville Est et Ouest, ... mais le Wali n'a pas accepté, ... Mais le Wali a exigé la localisation actuelle* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020).

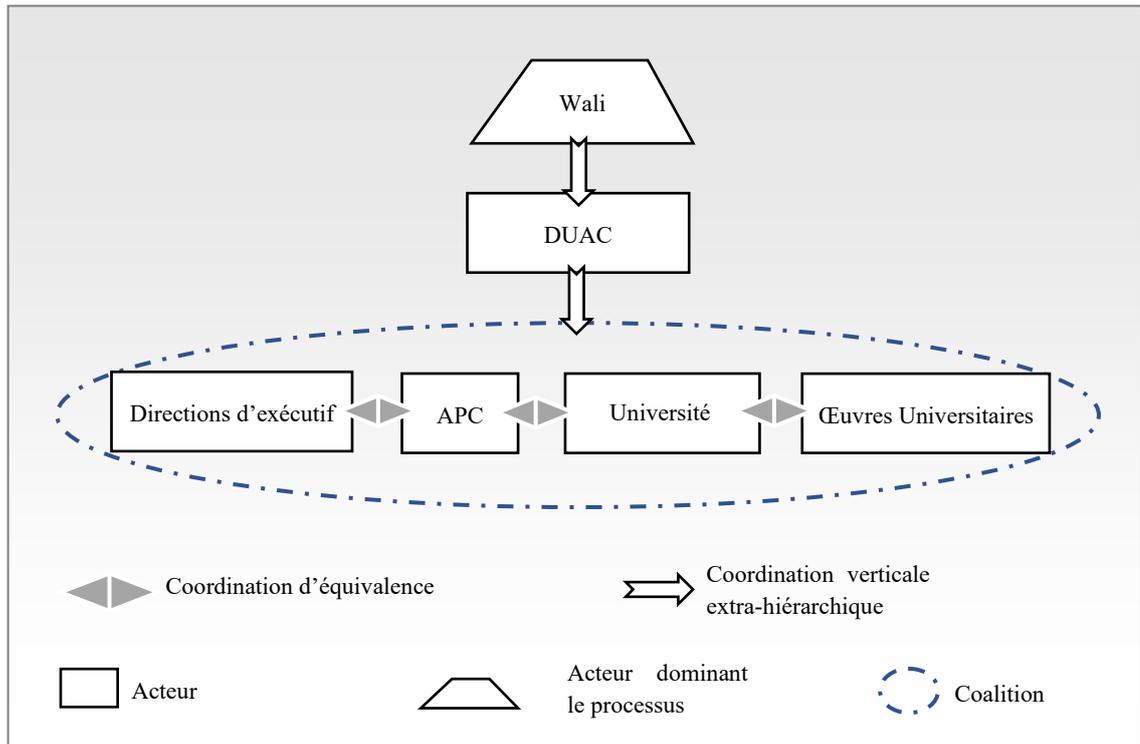


Figure 142: Coordination acceptable entre les intervenants dans le choix de localisation du nouveau Pôle Universitaire. Source : Auteure 2022.

### 10.2.5. Coordination entre les acteurs du choix du terrain de la Gare Routière

L'incapacité de la commission du choix du terrain comme étant un organe de coordination dans le règlement des affrontements et des malentendus entre les intervenants témoigne la déficience de la coordination à cette échelle. Ladite commission de choix de terrain pour le projet de la Gare Routière qui rassemblait vingt acteurs se réunit plusieurs fois pour discuter les propositions faites par la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction et par la Direction des Transports, ces deux principaux intervenants jouaient un rôle important dans la gestion de cette commission et dans l'orientation du choix surtout après le désaccord des membres de cette commission sur le terrain choisi « *Oui, il y'avait une coordination pendant le choix de localisation, mais il y'avaient aussi des malentendus entre les intervenants* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, 2020). Le

choix imposé à la commission se porte sur un terrain vague dans la frange urbaine Nord-Est, devant le carrefour de l'évitement Est de la route nationale n°1 avec la route nationale n°46. Malheureusement, ce terrain est sur une dépression qui rassemble les eaux de pluies pendant les jours pluvieux, ce qui perturbe la fonction de la Gare.



Figure 143 : La Gare Routière de la frange urbaine Nord-Est inondée. Source : Djelfainfo.dz, 2018.

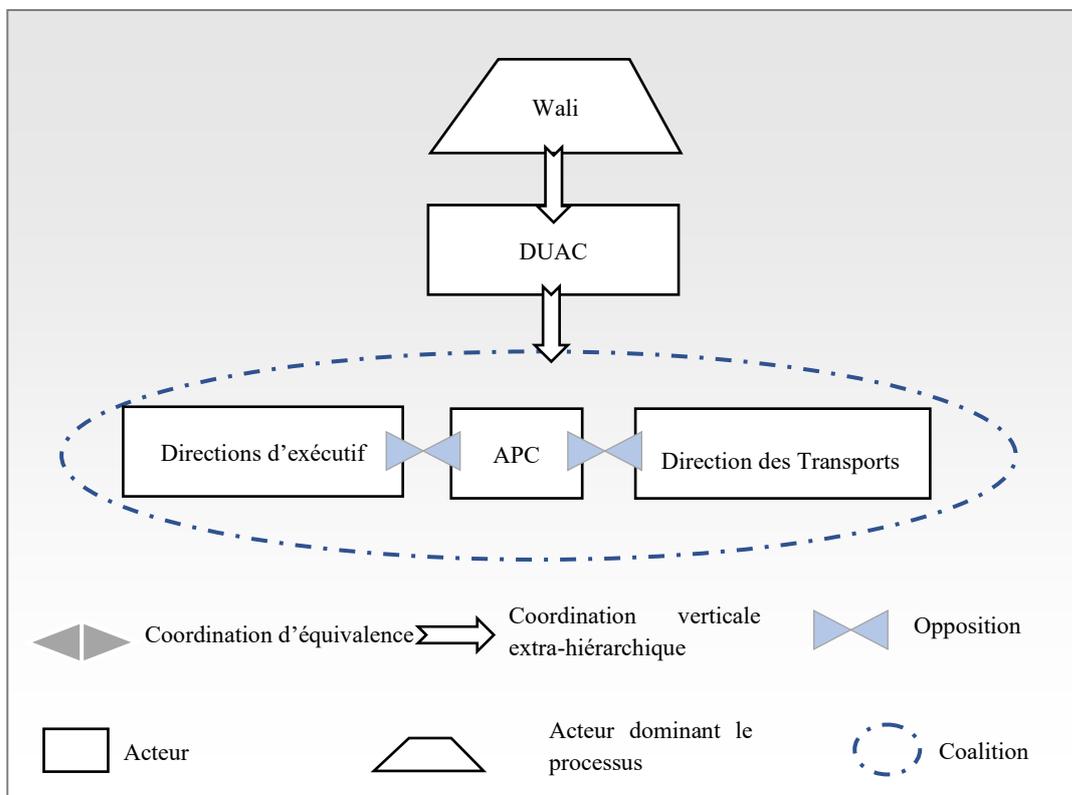


Figure 144: Opposition entre les intervenants dans le choix de localisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.

### **10.3. ETAT DE COORDINATION ENTRE ACTEURS DE LA PHASE DE REALISATION DES CINQ PROJETS ETUDIES**

#### **10.3.1. Absence du mécanisme de coordination entre les acteurs de réalisation du Parc Citadin**

Contrairement à la phase du choix de la localisation qui a connu l'intervention de multiples acteurs intéressés par les affaires de la ville, la phase de la réalisation a été limitée aux principaux acteurs de la phase d'exécution des travaux : la Direction de l'Environnement comme maître d'ouvrage délégué, le bureau d'études pluridisciplinaires d'architecture et d'urbanisme comme maître d'œuvre et les différentes entreprises de réalisation. Selon les déclarations des interviewés, cette étape a connu également l'intervention de la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction, des laboratoires techniques et du Trésor Public comme acteurs tertiaires.

La série de perturbations et d'arrêts qu'a connu la réalisation du Parc Citadin liée notamment à l'insuffisance de son budget et au conflit entre son maître d'ouvrage et le propriétaire du terrain ne favorisait pas la présence d'une coordination propice entre les acteurs. Les formes de coordination technique et d'équivalence étaient limitées aux acteurs de la réalisation des premiers lots du projet (clôture, forage, plantations, accès et pistes) (Figure 146). Selon la moitié des interviewés, cette coordination existait entre les acteurs sortants des trois sphères administrative, technique et scientifique « *oui, il y'avait une coordination entre le CTC, l'hydraulique, l'Institut National de Recherches Forestières, les différents spécialistes : paysagiste, ingénieur, architecte, urbaniste* » (Chef de bureau des écosystèmes et de la biodiversité à la Direction de l'Environnement et Ex-chef du projet du Parc Citadin, 2019) « *oui, la Direction de l'Environnement a un laboratoire de recherches* » (Chef service des marchés publics de la Wilaya, 2019). D'autre part, la deuxième moitié des interviewés a nié la coordination avec l'acteur scientifique, ils ont confirmé que la coordination durant cette étape est limitée aux acteurs appartenant aux sphères techniques et administratives seulement « *Scientifique non, entre les autres acteurs oui* » (Journaliste-reporter et doyen des journalistes de Djelfa, 2019), « *Oui la coordination, scientifique n'existe pas, entre les autres acteurs nous avons certaine fluidité entre eux* » (Enseignant chercheur au Département d'Aménagement de l'Université de Djelfa, 2019). La coordination pendant la phase des travaux est tout simplement technique, elle a été limitée aux trois acteurs classiques maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises de réalisation, entre confirmation et infirmation (Figure 145) de la présence de coordination entre les intervenants dans les travaux de réalisation des premiers lots du Parc

## Chapitre 10

Citadin, les interviewés attestent que les conditions qui côtoient cette étape critique du projet ont défavorisé la présence d'une coordination propice.

En l'absence d'une réglementation et d'un mécanisme réel de coordination entre les intervenants dans un projet public, le maître de l'ouvrage en tant que propriétaire de son projet s'engage à encadrer le mécanisme de coordination entre tous les intervenants, la majorité des interviewés (85%) ont confirmé que la coordination pendant la réalisation des premiers lots du Parc Citadin a été assurée et encadrée par le maître d'ouvrage.

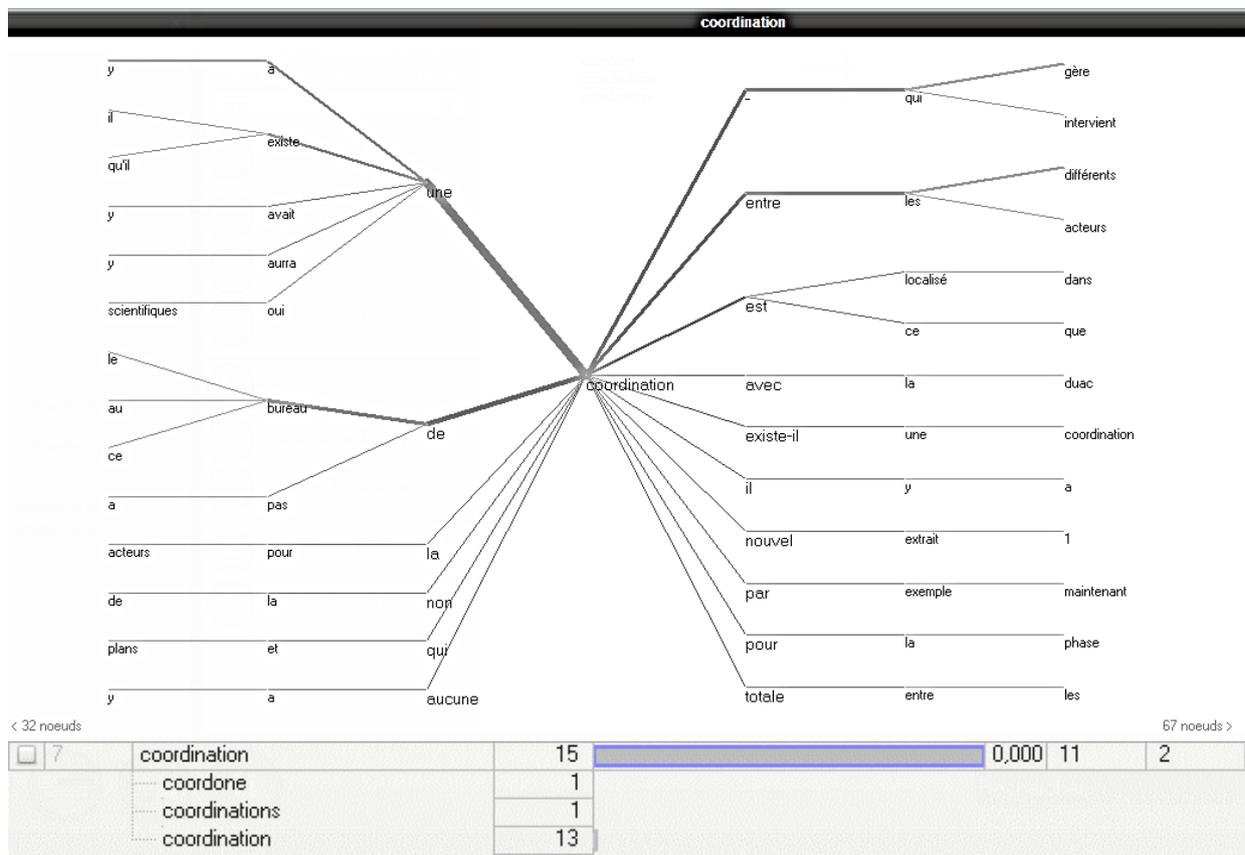


Figure 145: Contexte de lemmatisation « coordination » pendant la réalisation des premiers lots du projet du Parc Citadin. Source : Sonal 2022.

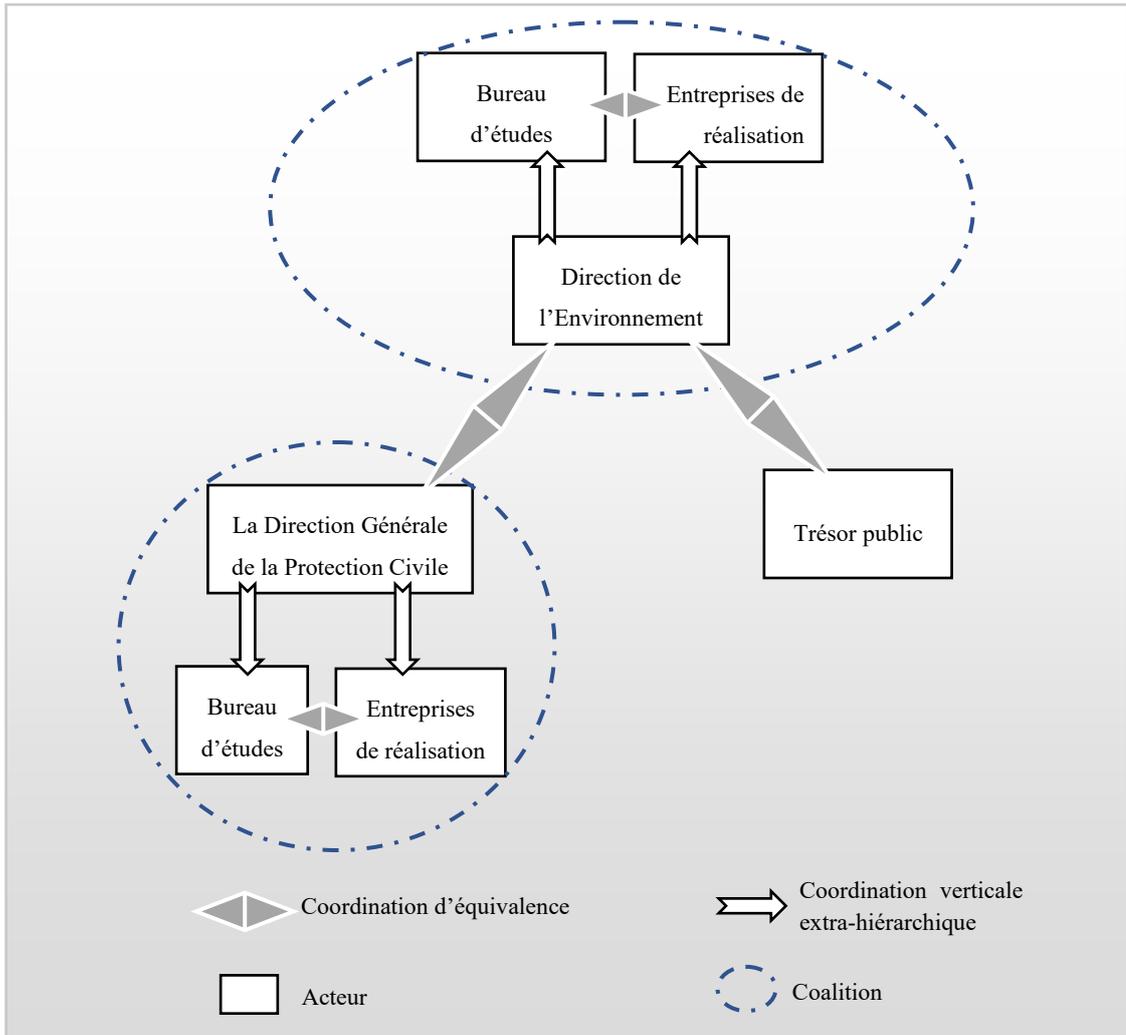


Figure 146: Coordination limitée aux premiers lots des travaux de réalisation du Parc Citadin. Source : Auteure 2022.

### 10.3.2. Coordination entre acteurs de la réalisation des 150 logements LPA

L'analyse tabulaire de la colonne de coordination entre acteurs de la phase de réalisation (Figure 147), démontre que deux interviewés seulement ont donné une importance à cette thématique en dominant le discours avec des taux de réponses qui dépassent les taux d'intervention de l'interviewer. Le taux de réponses du chargé de la promotion immobilière est de l'ordre de 69%, en deuxième lieu l'architecte-juriste, chargé de l'étude avec un taux de réponses de 67%, ces deux interviewés sont considérés comme des principaux intervenants dans la phase des travaux, ils ont une compréhension détaillée des aspects liés à la promotion immobilière et à la dimension juridique et architecturale du projet. Les taux de réponses du reste des interviewés varient seulement entre 31% et 39% et c'est la thématique la moins abordée par les interviewés en plus de la thématique de la gestion de coordination et de conflits, malgré son importance pour le sujet de l'enquête. Cela pourrait suggérer que ces sujets peuvent ne pas être

## Chapitre 10

considérés comme centraux par ces interviewés ou qu'ils pourraient ne pas avoir autant d'expertise ou d'expérience dans ces domaines spécifiques, ces interviewés pourraient avoir des responsabilités moins centrées sur les aspects abordés par ces thématiques.

D'après l'analyse des propos des interviewés, on peut constater que la coordination entre les intervenants de la phase de réalisation des travaux du projet 150 LPA est minime par rapport à celle du choix de localisation parce que cette dernière est dotée d'une commission attribuant à chaque intervenant un rôle et encadrant les interactions entre les acteurs. Plus des deux tiers des interviewés ont montré qu'il existe une coordination pendant cette phase notamment entre le maître d'ouvrage et le promoteur « *Bon, il y'a une coordination avec la DLEP et le promoteur* » (Ingénieur en aménagement à la DUAC, 2020), cependant ces interviewés qui ont confirmé la présence de coordination pendant la phase des travaux de réalisation ont dit qu'elle se trouve seulement entre l'acteur administratif et technique sans l'implication de l'acteur scientifique « *Oui, oui, mais avec l'acteur scientifique n'existe pas, il y'avait une coordination entre les autres acteurs* » (Architecte à la Direction du Logement, service Logement Public Locatif, 2020).

Vue tabulaire

Rafraichir

Options:  % li  % col

	Pas de thématique	Prise de décision	Implication des acteurs dans la prise de décision	Déroulement de la prise de décision	Choix du type de financement	Acteurs de financement	choix de localisation	Rayon d'influence	Acteurs de la phase de réalisation	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation	Gestion de coordination et des conflits au	Gestion de la post-réalisation	Bénéficiaire de la rentabilité	Moyenne
Architecte-juriste- chargé de la	—	28,1%	46,6%	50,8%	43,1%	32,4%	52,6%	57,5%	52,2%	67,8%	43,1%	73,7%	40,7%	52,9%
Ingénieur en	—	12,5%	46,2%	75,2%	70,3%	61,7%	36,7%	40,7%	39,1%	68,9%	50,9%	68,5%	46,2%	55,7%
Architecte à la DL	—	79,4%	62,0%	79,4%	54,2%	70,7%	45,5%	32,7%	51,0%	31,7%	29,0%	64,5%	65,6%	59,2%
Assistante à la	—	16,7%	46,0%	38,9%	18,8%	83,4%	62,2%	75,5%	44,9%	37,8%	37,8%	61,7%	45,2%	61,9%
Architecte à la DL ex	—	66,7%	74,8%	67,7%	58,0%	66,5%	47,3%	60,6%	64,0%	32,6%	65,8%	70,2%	56,3%	62,3%
Architecte à la DL ex	—	59,6%	76,5%	42,9%	50,7%	67,8%	36,8%	37,5%	53,0%	37,8%	30,0%	46,5%	36,4%	52,7%
Moyenne	—	74,5%	78,1%	44,2%	72,6%	—	73,4%	48,5%	60,7%	39,8%	—	86,1%	41,7%	69,5%
Moyenne	—	60,6%	64,6%	59,1%	61,0%	71,1%	55,4%	54,8%	54,3%	51,3%	41,9%	71,0%	52,9%	60,1%

Figure 147 : Vue tabulaire par entrée de pourcentage de réponse, cas du projet 150 logements LPA. Source : Sonal 2022.

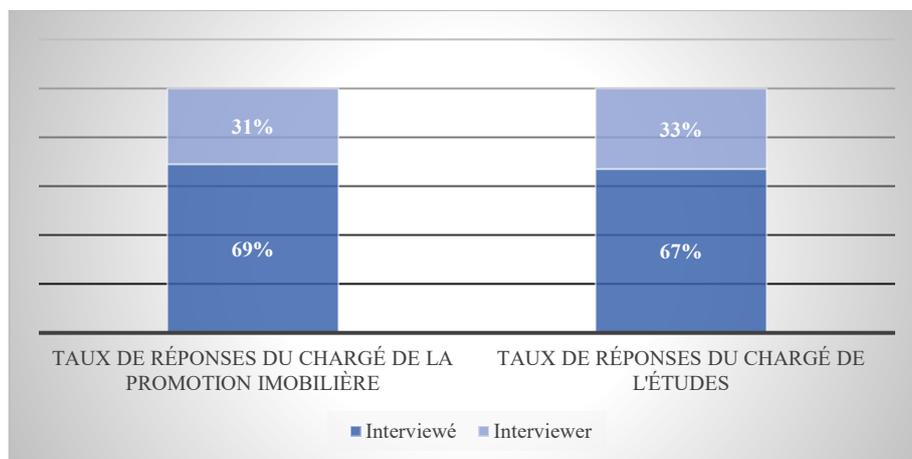


Figure 148 : Taux de réponses des deux interviewés intéressées par la thématique de coordination pendant la phase de réalisation du projet 150 logements LPA. Source : Auteure 2022.

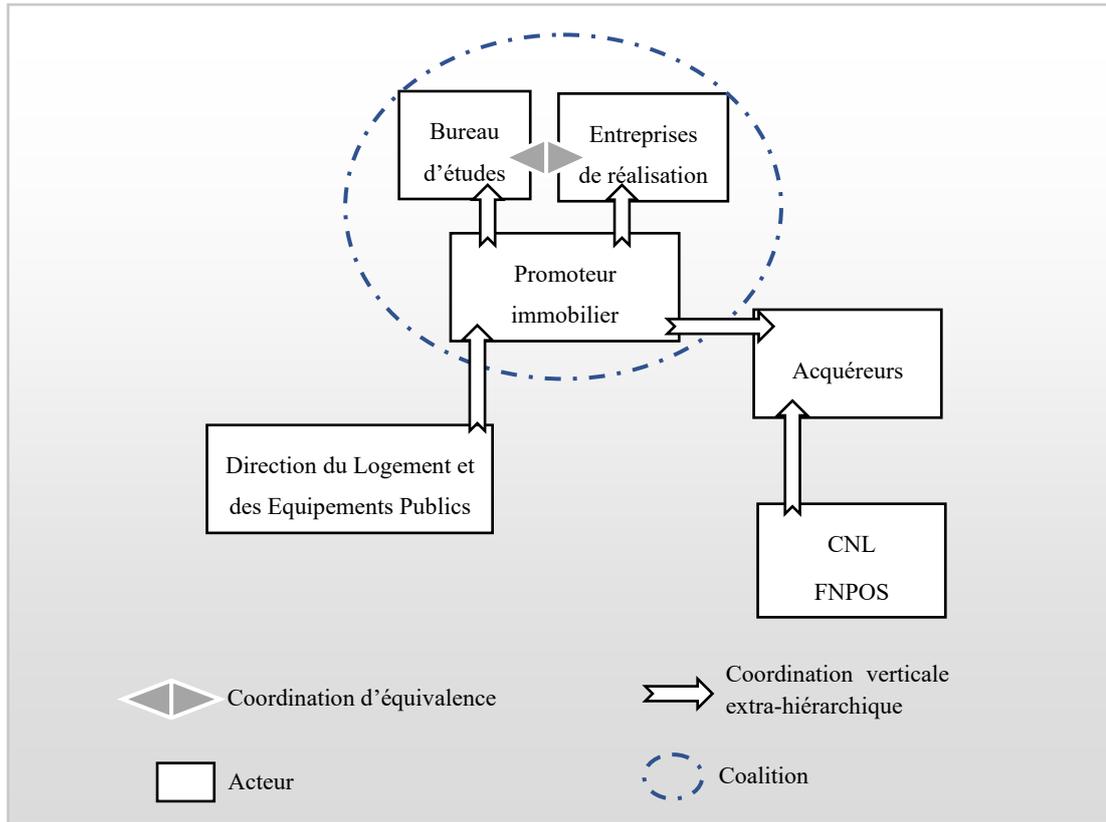


Figure 149: Coordination entre les intervenants dans la réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### 10.3.3. Coordination élémentaire entre les acteurs de réalisation du projet 240 lits

Même si la coordination existe pendant cette phase, elle est très limitée et rudimentaire, elle est seulement entre les trois principaux intervenants classiques plus le Wali qui a joué un rôle important dans la coordination entre les différents intervenants par sa position proche du centre au système décisionnel « *Nous avons à cette phase le CTC, le bureau d'études et nous la DEP, il y'avait une coordination en envoyant des télégrammes pour programmer des visites de chantier ou des réunions, on appelle aussi la Direction de la Santé pour qu'ils participent* » (Chef service à la Direction des Equipement Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020), « *Bien sûr, bien sûr, c'est spécialement pour les blocs opératoires, les dépôts des déchets qui nécessitent un traitement spécifique, c'est pour ces espaces que le médecin intervient et les spécialistes en préservation de l'environnement* » (Architecte au service des équipements de la Wilaya, Ex chargé de suivi du projet 240 lits, 2020). Selon le contexte de la lemmatisation de « coordination », les quatre cinquièmes des interviewés répondant à la question de coordination pendant les travaux de réalisation ont confirmé sa présence entre les intervenants tandis que le cinquième infirme sa présence pendant cette phase (Figure 150) « *Bon, la coordination au sens propre du mot, il n'y avait pas, parce qu'il y'avaient seulement des rencontres entre la DSP, la DLEP et de temps en*

## Chapitre 10

*temps des délégations du Ministère de la Santé » (Architecte à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020).*

La phase des travaux a connu deux coordonnateurs, le premier est la Direction de la Santé et de la Population et le deuxième est la Direction des Equipements Publics, cela est suite au changement du maître d’ouvrage délégué du projet « *Le gérant c’était la DSP, toujours c’était le maître de l’ouvrage la DSP et la DEP avec tous leurs personnels, la DSP était vraiment sous pressions parce qu’il y’a beaucoup de travaux, il y a beaucoup de trucs techniques qui ont été très nouveaux surtout en ce qui concerne la réalisation des chambres pour l’IRM et pour la radiothérapie* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l’hôpital 240 lits, 2020), le Wali, en tant que premier ordonnateur de ce projet, chapeaute la phase de la réalisation avec ses orientations et notamment en transférant le projet de la Direction de la Santé et de la Population à la Direction du Logement et des Equipements Publics « *C’est le maître d’ouvrage, la DEP en concertation avec la DSP, des fois le Wali intervient et donne des orientations* » (Architecte au service des équipements de la Wilaya, Ex chargé de suivi du projet 240 lits, 2020).

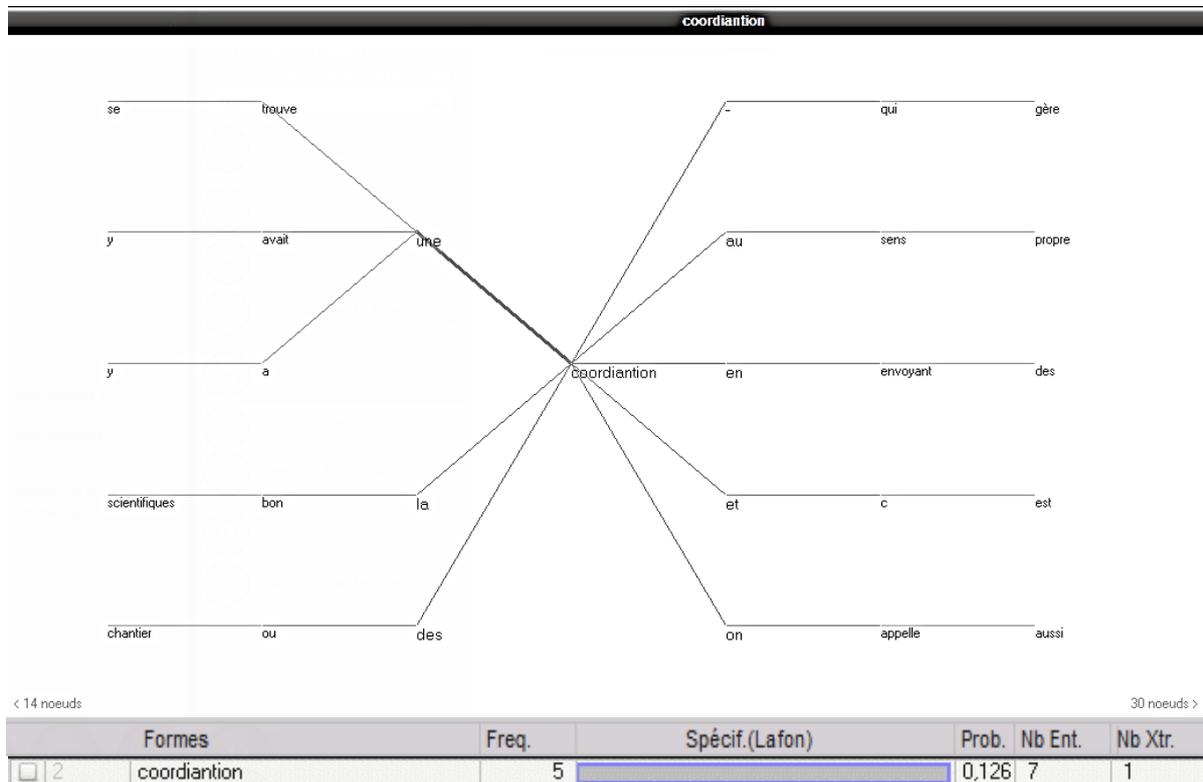


Figure 150: Coordination entre les intervenants dans la réalisation de l’EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.

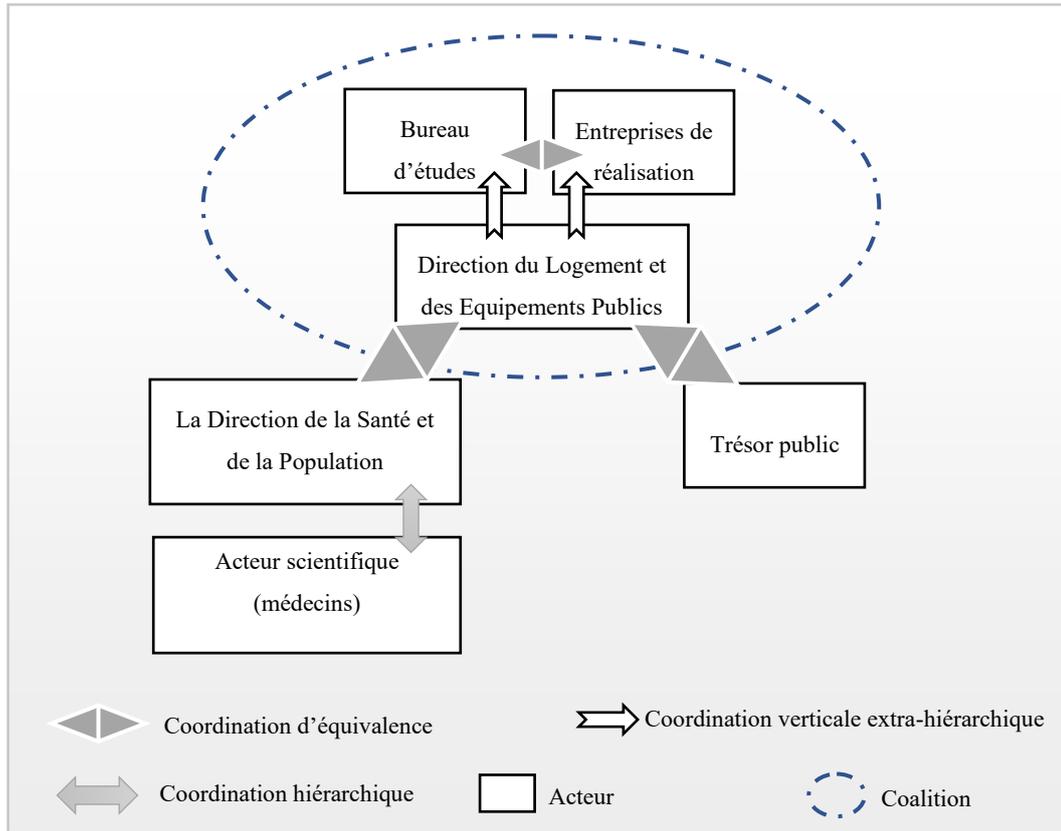


Figure 151: Coordination entre les intervenants dans la réalisation de l'EPH 240 lits. Source : Auteure 2022.

### 10.3.4. Coordination entre les acteurs de réalisation du deuxième Pôle Universitaire

Les travaux de réalisation du deuxième Pôle Universitaire ont connu un nombre important des intervenants notamment in-situ, ce qui rend la coordination entre eux de plus en plus compliquée. Les interviewés sur ce projet ont affirmé la présence de la coordination pendant les travaux de la réalisation particulièrement entre les entreprises, la Direction des Equipement Publics et les bureaux d'étude technique d'une part, puis entre ces acteurs et les deux futurs propriétaires du projet, l'Université Ziane Achour et la Direction des Œuvres Universitaires d'autre part. La Direction des Equipements Publics maître d'ouvrage délégué et constructeur du projet a joué un rôle pivot dans la coordination entre tous ces intervenants « *Oui, c'est géré par nous le maître d'ouvrage délégué, nous programmons des réunions, nous contactons les différents intervenants* » (Chef de bureau à la Direction d'Equipements Publics, ex chef du projet du deuxième Pôle Universitaire, 2020); compte tenu de l'importance du projet pour le territoire inter-wilayas, le Wali a également consacré des réunions entre l'ensemble des intervenants pour pousser les travaux « *Qui chapeaute c'est le Wali, il provoque des réunions dans le cas de nécessité, il peut chaque semaine faire des briefings ou il fait un conseil exécutif, ou bien provoquées par le biais de DEP à travers une*

*lettre ou...* » (Chef service de l'urbanisme à la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction, ex chargé du choix de terrain du deuxième Pôle Universitaire, 2020).

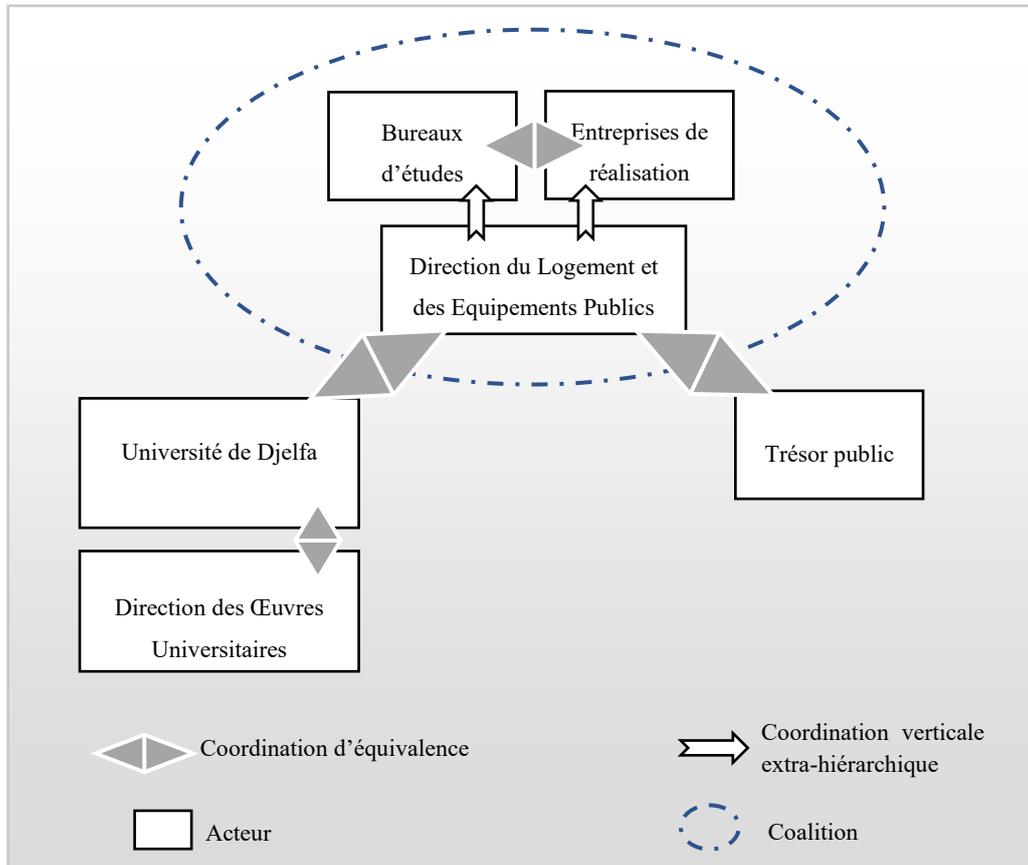


Figure 152: Coordination entre les intervenants dans la réalisation des 150 LPA. Source : Auteure 2022.

### 10.3.5. Coordination entre les acteurs de réalisation de la Gare Routière

La coordination pendant les travaux de réalisation du projet de la Gare Routière a été limitée aux trois acteurs classiques, le maître d'ouvrage délégué, le maître d'œuvre et l'entreprise de réalisation, et entre le maître d'ouvrage délégué et le Trésor Public de la Wilaya, c'est ce que confirme l'entrepreneur, l'un de ces principaux intervenants et qui est constamment présent sur chantier « *Oui, oui bien sûr, seulement les intervenants que j'ai cités auparavant* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de la Gare Routière de la ville de Djelfa, 2020), et ce qui est également affirmé par le chef du projet, représentant de la Direction des Transports « *Oui, oui, il y'avait une coordination, chaque semaine on programme une réunion entre l'entrepreneur, le bureau d'études et le Directeur des Transports* » (Chef personnel, ex chef de suivi du projet de la Gare Routière à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020). D'après la majorité des interviewés, la Direction des Transports maître d'ouvrage assure la gestion de

cette coordination entre les différents intervenants, de sa part l'entrepreneur chargé de la réalisation de ce projet a témoigné du rôle important joué par les ingénieurs et les architectes associés au bureau d'études techniques et à l'entreprise dans la gestion de la coordination entre les principaux acteurs de la phase des travaux de réalisation. Malheureusement, cette coordination a manqué le lancement des travaux par la première entreprise qui a résilié le projet, ce qui constitue l'une des causes de l'arrêt des travaux pour une durée importante, parce que selon Toubal (2018), la sortie ou l'introduction d'un acteur peut avoir des conséquences sur la structure temporelle des phases et influencer la durée globale du projet. Malgré la présence d'une coordination acceptable entre les trois principaux intervenants, elle est presque absente entre ces intervenants et les autres acteurs de cette phase comme le Contrôle Technique de Construction et les élus « *Non, parce qu'il y'avaient seulement la Direction des Transports, le bureau d'études et l'entrepreneur qui se réunissent, il y'avait une coordination entre ces trois intervenants seulement, il y'avaient des rapports qui se livrent au ministère chaque mois sur l'évolution du projet* » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020).

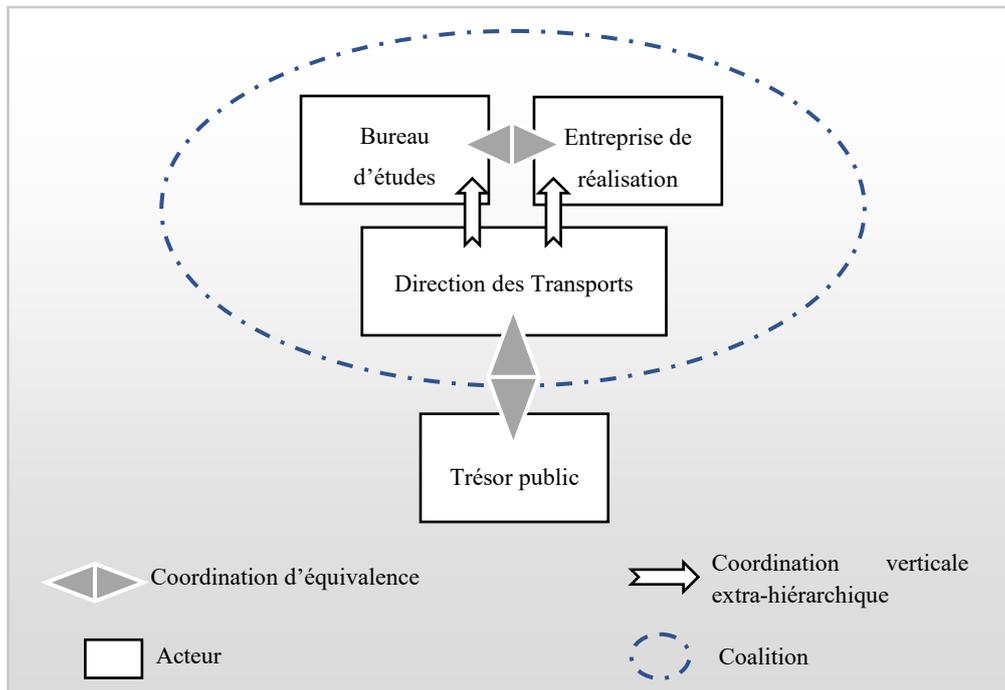


Figure 153 : Coordination entre les acteurs de la réalisation de la Gare Routière. Source : Auteure 2022.

## **10.4. REGULATION DE CONFLITS ENTRE LES INTERVENANTS DANS LA PHASE DE REALISATION DES CINQ PROJETS**

### **10.4.1. Régulation de conflits entre acteurs au moment de réalisation du Parc Citadin**

Le niveau de désaccord et le type d'acteurs parties de ce désaccord, peuvent déterminer le mode de régulation à entreprendre. Pour le projet du Parc Citadin, la gestion des conflits entre les intervenants dans ce projet a pris plusieurs formes suivant le type d'acteurs et le niveau de litige. Pendant la phase de réalisation, la régulation est de forme technique entre les principaux trois intervenants, en impliquant tous les concernés, les malentendus sont réglés à l'amiable. Cette forme de régulation a été orientée et gérée par la Direction de l'Environnement, maître d'ouvrage du projet ; cette phase a connu également l'inertie de l'entreprise de réalisation qui n'a pas respecté les délais et qui a résilié les travaux. Ce problème a été résolu par voie réglementaire. Après la mise en arrêt des travaux de réalisation du projet, la régulation des conflits entre le maître d'ouvrage et le propriétaire réel du terrain sur la propriété du terrain et des lots réalisés du Parc Citadin a pris une forme politique en sollicitant l'intervention du nouveau Wali qui a donné l'autorisation à la Conservation des Forêts de récupérer le terrain du projet en commençant les démarches nécessaires de changement de statut du projet au niveau ministériel. La Figure 154 illustre la persévérance du lemme « conflit » par les interviewés sur la question de l'apparition des conflits entre les intervenants pendant la phase de réalisation, le contexte de cette lemmatisation présenté par l'arbre lexicale dévoile les déclarations qui confirment ou qui infirment la présence des conflits pendant cette phase.



## Chapitre 10

Logement et des Equipements Publics » pour affirmer que le maître d’ouvrage est le responsable de la gestion des conflits entre les acteurs de la phase de réalisation du projet des 150 LPA, cet arbre permet de mieux saisir la distribution des réponses et les associations lexicales dans le contexte de la gestion des conflits. Les variations dans les réponses et l’utilisation de la lemmatisation mettent en lumière le rôle prépondérant attribué au maître d’ouvrage dans la résolution des conflits. L’analyse chronométrique des thématiques certifie que la thématique de gestion des conflits pendant la réalisation des 150 LPA est la moins abordée par les interlocuteurs avec un pourcentage de 2.2% soit 02min 45sec (Figure 156).

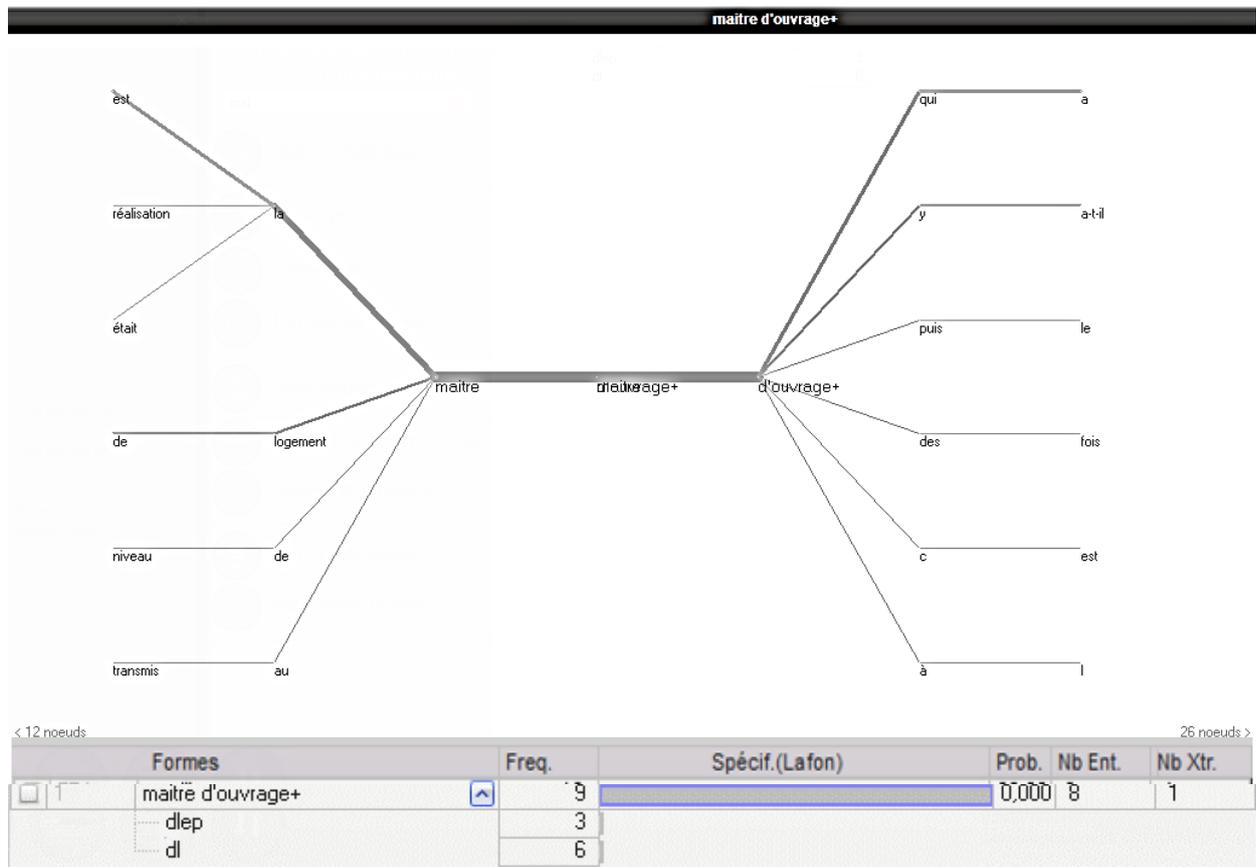


Figure 155: Contexte de la lemmatisation « maître d’ouvrage » gérant des conflits pendant la réalisation des 150 LPA. Source : Sonal 2022.

THM Thématiques			
1	Prise de décision	00h05m51s	4,64%
2	Implication des acteurs dans la prise de décision	00h18m07s	14,36%
3	Déroulement de la prise de décision	00h07m20s	5,81%
4	Choix du type de financement	00h08m12s	6,50%
5	Acteurs de financement	00h20m58s	16,62%
6	Choix de localisation	00h18m27s	14,63%
7	Rayon d'influence	00h08m03s	6,38%
8	Acteurs de la phase de réalisation	00h12m54s	10,23%
9	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation	00h09m56s	7,88%
10	Gestion des conflits au moment de réalisation	00h02m45s	2,18%
11	Gestion de la post-réalisation	00h10m29s	8,31%
12	Bénéficiaire de la rentabilité	00h03m06s	2,46%
Total		02h06m08s	100,00%

Figure 156: Analyse chronométrique par thématiques du projet 150 LPA. Source : Sonal 2022.

### 10.4.3. Régulation de conflits entre acteurs au moment de réalisation de l'EPH 240 lits

D'après Idt (2010) les différences des références techniques et des marges de manœuvre opposent les intervenants de la maîtrise d'ouvrage de ceux de la maîtrise d'œuvre. Ces oppositions sont gérées en revenant aux logiques techniques de chaque partie. C'est la régulation technique qui est le mode le plus souvent appliqué dans la régulation des conflits dans un projet d'aménagement, « *ça nous est arrivé quelques malentendus où la Direction des Equipements Publics les a réglés à l'amiable* » (Architecte à la Direction des Equipements Publics, ex chef du projet 240 lits, 2020), le quart des interviewés ont déclaré que c'est le maître d'œuvre qui est intervenu pour régler les conflits entre les intervenants dans cette phase notamment entre les différentes entreprises de réalisation « *C'était beaucoup plus le bureau d'études, la SECAUD a toujours limité les tâches de chaque entreprise, là où il y a des nuances, c'est toujours la SECAUD avec son personnel et ses ingénieurs qui ont beaucoup d'expériences et qui arrivent à résoudre pratiquement la quasi-totalité des litiges et nuances entre les entreprises de réalisation* » (Entrepreneur chargé de la réalisation de l'hôpital 240 lits, 2020). Ces différences ou malentendus sont réglés par le maître d'ouvrage délégué ou par le bureau d'études qui a joué un rôle déterminant dans la répartition des tâches et le dessin des limites entre les entreprises acteurs clés de la phase des travaux. Le mode de la régulation politique est mis en place par l'ordonnateur principal en intervenant dans la délégation du projet plusieurs fois. L'arbre de lemmatisation « DEP et DSP » (Figure 157) correspondant à la Direction des Equipements Publics et la Direction de la Santé et de la Population illustre que les deux tiers des interviewés ont hésité entre ce qui gère les conflits entre les acteurs de la phase de réalisation qui était divisée en deux parties, les premiers lots sont réalisés pendant la maîtrise d'ouvrage de

## Chapitre 10

la DSP et le reste des lots sont réalisés pendant la maîtrise d’ouvrage de la DEP, tandis que le tiers des interviewés déclarent que la gestion des conflits est la mission du maître d’œuvre qui est constamment présent sur chantier. La gestion du conflit pendant la réalisation de l’EPH 240 lits est la thématique la moins abordée par les interlocuteurs, elle atteint 3.32% de l’ensemble des interviews sur le projet EPH 240 lits (Figure 158), cette proportion est relativement basse, ce qui renforce l’idée que cette thématique n’a pas reçu une attention majeure dans les échanges. Cela pourrait être dû à la perception que cette question n’est pas cruciale pour le projet, ou que les autres thématiques ont été jugées plus importantes.

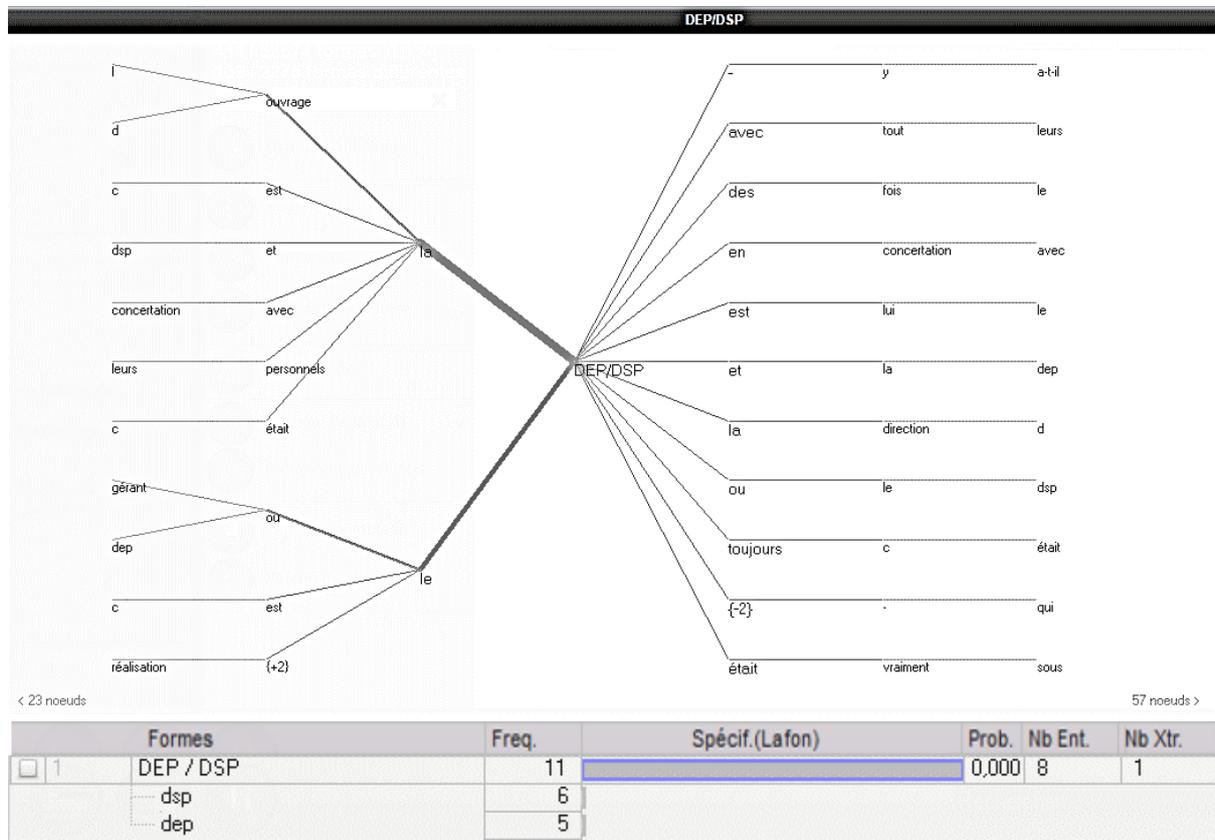


Figure 157: L’arbre de lemmatisation DEP et DSP gérants des conflits entre les acteurs de la phase de réalisation de l’EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.

## Chapitre 10

THM Thématiques		
1	Prise de décision	00h08m33s 4,99%
2	Implication des acteurs dans la prise de décision	00h18m30s 10,79%
3	Déroulement de la prise de décision	00h15m03s 8,78%
4	Choix du type de financement	00h08m11s 4,77%
5	Acteurs de financement	00h18m14s 10,63%
6	Choix de localisation	00h26m30s 15,45%
7	Rayon d'influence	00h10m59s 6,40%
8	Acteurs de la phase de réalisation	00h25m41s 14,98%
9	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation	00h16m04s 9,37%
10	Gestion des conflits au moment de réalisation	00h05m42s 3,32%
11	Gestion de la post-réalisation	00h11m17s 6,58%
12	Bénéficiaire de la rentabilité	00h06m45s 3,94%
Total		02h51m29s 100,00%

Figure 158: Analyse chronométrique par thématique du projet de l'EPH 240 lits. Source : Sonal 2022.

### 10.4.4. Régulation de conflits entre acteurs au moment de réalisation du deuxième Pôle Universitaire

L'intervention de plusieurs acteurs in-situ, le maître d'ouvrage délégué constructeur du projet, les deux propriétaires, de nombreux bureaux d'études techniques et plusieurs entreprises, provoque des oppositions et des malentendus entre ces intervenants. Selon les déclarations de tous les interviewés, ces oppositions sont souvent réglées à l'amiable entre les différents acteurs ou par le maître d'ouvrage délégué représenté par son premier responsable le Directeur des Equipements Publics, c'est une régulation technique « *C'est le DLEP, c'est le DLEP, toujours le DLEP, c'est lui le maître d'ouvrage, c'est lui le délégué du Wali* » (Entrepreneur de l'entreprise ETB MOKHTARI, chargé de la réalisation de lots au deuxième Pôle universitaire, 2020). L'arbre lexical (Figure 159) de la thématique de gestion des conflits entre les intervenants dans la phase des travaux de réalisation du nouveau Pôle Universitaire révèle des associations lexicales et sémantiques entre les termes utilisés par les interviewés dans le contexte de la gestion des conflits. L'apparition de la lemmatisation « DEP » à l'intersection des déclarations de tous les interviewés est significative, indiquant un point central autour duquel les réponses convergent. Cette observation reflète un consensus autour de l'importance de la DEP et de son rôle pivot dans la régulation technique des conflits qui peuvent survenir pendant les travaux entre les intervenants.

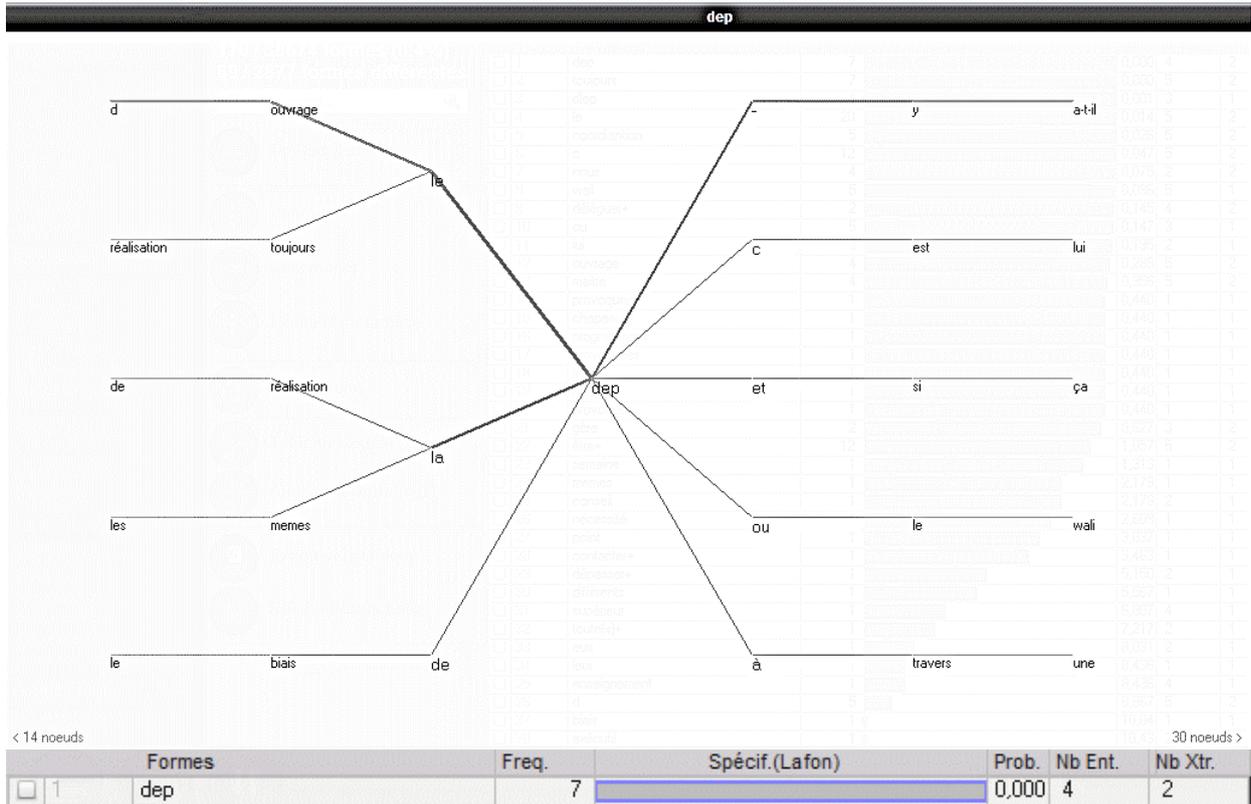


Figure 159: L'arbre lexical de « DEP » gérant des conflits pendant la réalisation du nouveau Pôle Universitaire.  
Source : Sonal 2022.

#### 10.4.5. Gestion de conflits entre acteurs au moment de la réalisation de la Gare Routière

La régulation des conflits pendant les travaux de réalisation de la Gare Routière a pris une forme technique entre les principaux trois intervenants, selon les déclarations des interviewés y'avaient seulement des malentendus habituels qui sont réglés à l'amiable en impliquant tous les concernés, cette forme de régulation a été gérée par la Direction des Transports, maître d'ouvrage du projet selon la majorité des interviewés « *C'est à notre niveau, le Directeur des Transports intervient pour gérer les conflits* » (Chef personnel, ex chef de suivi du projet de la Gare Routière à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020), « *C'est toujours le Directeur des Transports qui intervient dans le cas des problèmes* » (Chef service et chargé du transport terrestre à la Direction des Transports de la Wilaya, 2020), « *C'est le maître d'ouvrage toujours* » (Architecte au BET chargé de l'étude de la Gare Routière, 2020) ; ce qui est illustré dans l'arbre lexical de la lemmatisation « direction(s)+ » correspond au maître d'ouvrage, Directeur des Transports et Direction des Transports issue des déclarations des interviewés sur la thématique de gestion des conflits entre les acteurs de la phase des travaux de réalisation de la Gare Routière (Figure 160). Comme le cas de tous les interviewés sur les

## Chapitre 10

autres projets, les interviewés sur le projet de la Gare Routière n’ont pas donné du temps pour répondre à la question de la gestion des conflits (Figure 161), c’est la thématique la moins abordée dans l’intégralité du corpus, ils l’ont consacré 3.7% seulement du temps global soit 40min 21sec (Figure 162) parce qu’elle contient une seule question sur qui gère les conflits entre les intervenants de la phase de réalisation et les interlocuteurs répondent en un seul extrait et quelquefois en un seul mot. Etant donné que la question sur la gestion des conflits peut souvent se prêter à des réponses courtes et concises, les interviewés aient fourni des réponses en un seul extrait ou en un seul mot. Cela pourrait expliquer la durée limitée allouée à cette thématique et le faible pourcentage de temps global dédié à la gestion des conflits.

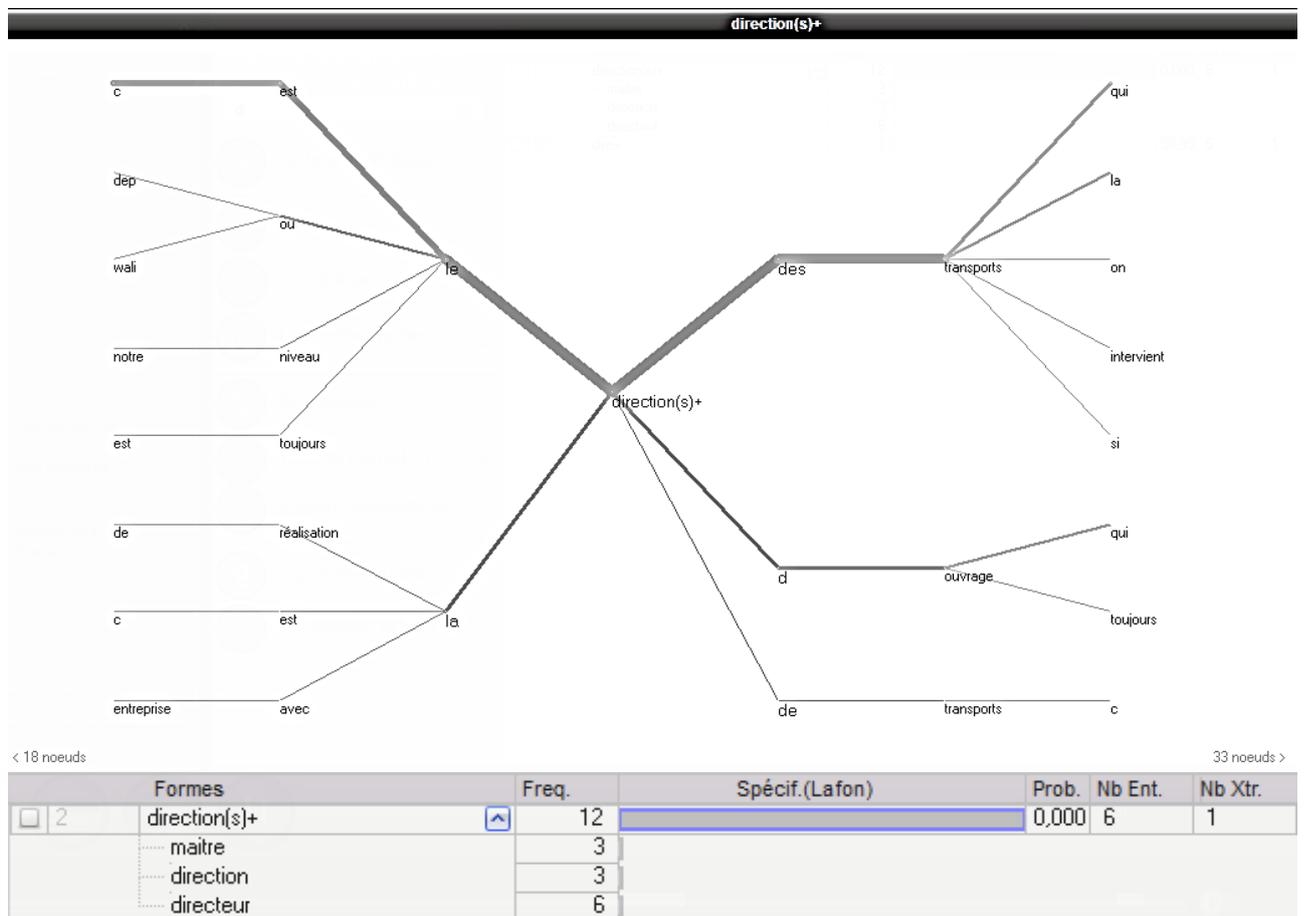


Figure 160: Arbre contextuel de la lemmatisation « direction(s)+ » correspondant au gérant des conflits au moment de réalisation de la Gare Routière. Source : Sonal 2022.

## Chapitre 10

THM Thématiques		
1	Prise de décision	00h09m19s 9,63%
2	Implication des acteurs dans la prise de décision	00h10m50s 11,20%
3	Déroulement de la prise de décision	00h05m40s 5,86%
4	Choix du type de financement	00h09m16s 9,58%
5	Acteurs de financement	00h05m57s 6,15%
6	Choix de localisation	00h15m08s 15,64%
7	Rayon d'influence	00h13m42s 14,16%
8	Acteurs de la phase de réalisation	00h11m14s 11,61%
9	Coordination entre acteurs de la phase de réalisation	00h06m58s 7,20%
10	Gestion des conflits au moment de réalisation	00h02m09s 2,22%
11	Gestion de la post-réalisation	00h04m03s 4,19%
12	Bénéficiaire de la rentabilité	00h02m28s 2,55%
Total		01h36m44s 100,00%

Figure 161: Analyse chronométrique par thématique de la Gare Routière. Source : Sonal 2022.

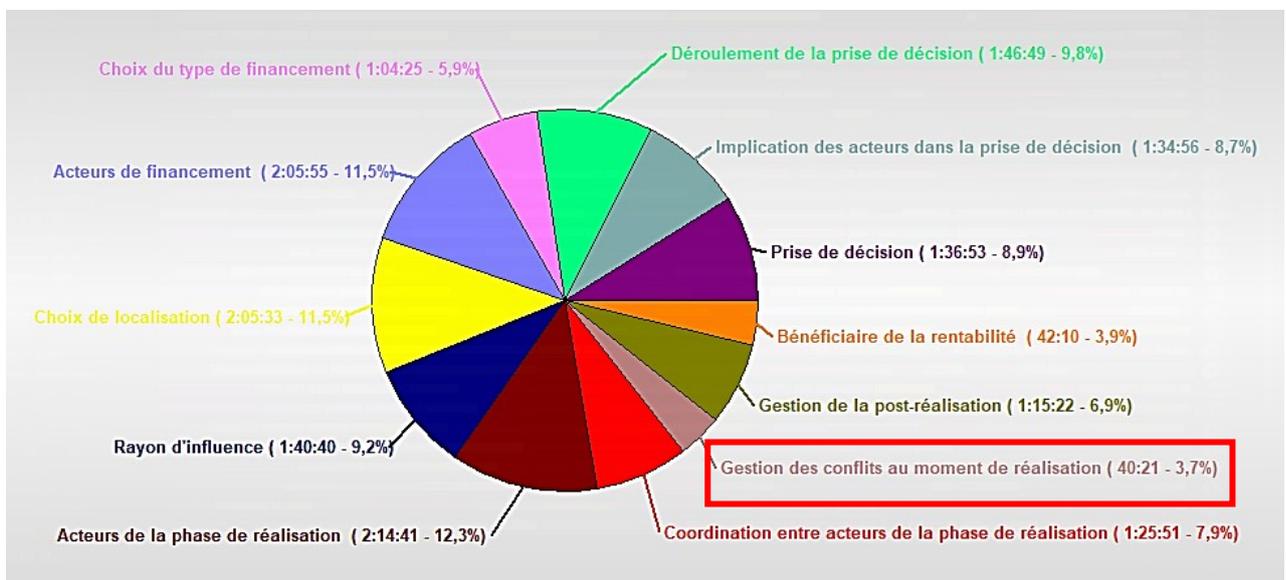


Figure 162: Analyse chronométrique par thématique du corpus des cinq projets. Source : Sonal 2022.

## CONCLUSION

Constituant les règles du jeu qui encadrent les interactions entre les différentes catégories d'acteurs, les dispositifs de coordination assurent le maintien d'un état de consensus dans le système d'action. Pendant la prise de la décision, les dispositifs de coordination entre les acteurs peuvent aider à rendre le processus décisionnel plus transparent et plus démocratique. L'analyse stratégique du système d'action concret des projets d'aménagement de la frange urbaine de Djelfa démontre que la centralisation de leurs processus décisionnels favorise la présence d'une coordination entre les parties prenantes à l'échelle centrale. La limitation du nombre d'acteurs centraux et l'équivalence de leurs pouvoirs ont favorisé la présence de la coordination d'équivalence à ce stade du projet, ces acteurs ont des marges de manœuvres spécifiques par leurs positions hiérarchiques leur permettant de commander les règles de jeu, ils interviennent dans la conduite des interactions instrumentales et politiques. A une autre échelle moins importante, la coordination verticale hiérarchique et extra-hiérarchique se présente entre ces acteurs centraux et les acteurs locaux notamment l'ordonnateur principal de la Wilaya et le maître d'ouvrage délégué, cette coordination est empêchée par la hiérarchie et par la distance géographique. Les dispositifs de cette coordination demeurent classiques, ils se limitent à des réunions et à des lettres administratives. Arab (2004) explique que la coordination à cette échelle se fonde sur le contrôle et la hiérarchie d'un système centralisateur.

Les enquêtes établies au cours de cette recherche ont prouvé que la phase du choix de la localisation rassemble le maximum d'acteurs techniques autour d'une action. La commission technique du choix de terrain est un facteur commun entre le choix de localisation des projets analysés et de tout autre projet public, les démarches du travail de cette commission sont considérées comme un dispositif de coordination entre les acteurs techniques intervenants. Néanmoins, plusieurs insuffisances remettent en cause cette coordination entre autres la dominance de l'ordonnateur principal de la Wilaya, qui est proche du pouvoir central et qui dispose toutes les prérogatives pour dominer le choix surtout pour les projets de grande importance comme le Parc Citadin et le nouveau Pôle Universitaire. Les maîtres d'ouvrage à l'échelle locale se trouvent subordonnés aux décisions centrales de l'ordonnateur principal ; leurs positions sont aggravées par leur manque d'organes qualifiés, de structures spécialisées et d'instances de coordination, comme le constate Kadri et Kettaf (2018) pour toutes les directions techniques en Algérie. D'autre part, le maintien du consensus pendant cette phase nécessite la mise en place de dispositifs de coordination associant tous les partenaires y compris les usagers du projet, c'est ce qui manque dans les procédures du choix de terrain de ces projets, qui ont

exclu certains acteurs de la ville comme le citoyen et les acteurs de la sphère scientifique. Cette coordination ne précède pas l'opération du choix, c'est juste une formalité où les concernés se regroupent le jour de la sortie sur terrain pour valider un choix déjà effectué par l'ordonnateur principal de la Wilaya ou par la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction. L'incapacité de la commission du choix du terrain comme étant un organe de coordination dans le règlement des affrontements et des malentendus entre les intervenants, témoigne également sur l'insuffisance de la coordination pendant cette phase.

Pendant la phase des travaux, les trois principaux intervenants : maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises de réalisation ont travaillé en coordination formelle via des dispositifs institutionnels de contrat et rapport de suivi et d'avancement des travaux ; et informelle par des rencontres non programmées, des contacts, etc. Cette coordination est seulement technique. La coordination pendant cette phase est très classique entre les principaux intervenants classiques qui sont dominés par les orientations du Wali qui jouait le rôle du pilotage par sa position proche du centre du système décisionnel. L'absence ou l'insuffisance de coordination pendant cette phase a marqué un nombre de projets et a perturbé le déroulement des travaux, la réalisation du Parc Citadin par exemple a été confrontée à une série de perturbations et de conflit entre son maître d'ouvrage et le propriétaire réel du terrain, ce qui a empêché la présence d'une coordination propice entre les acteurs et a conduit à l'arrêt de ses travaux. Le lancement des travaux de réalisation de la Gare Routière a été caractérisé par l'absence de coordination avec l'entreprise de réalisation, ce qui a conduit à la résiliation avec elle et par la suite au retard dans la réalisation des travaux.

Les différences dans les références techniques et dans les marges de manœuvre opposent les différents intervenants, ce qui requiert la mise en œuvre des modes de régulation de conflits pour éviter l'échec de l'action ; d'après Abouhani (2011) le système des relations frontales dans les pays du grand Maghreb génère très souvent un dominateur et un dominé ce qui engendre la multiplication des contestations, des recours et des conflits conduisant au manque d'évolution qualitative du projet qui arrive parfois même à enterrer le projet. Le choix du mode de régulation de conflits dépend du niveau de désaccord et du type d'acteurs parties de ce désaccord. Les conflits entre les acteurs techniques sont réglés à l'amiable en impliquant tous les concernés sous la coupe du maître d'ouvrage délégué. La régulation politique régie par le Wali concerne des conflits importants notamment entre les directions techniques comme le cas du Parc Citadin puis l'échec ou l'insuffisance des modes techniques et politiques incitent le recours aux voies réglementaires pour la résolution des conflits.

### CONCLUSION DE LA PARTIE III

L'analyse de l'incertitude des cinq projets révèle que le pouvoir est restreint par une structure hiérarchique et institutionnelle, où l'initiateur du projet détient et contrôle cette zone au niveau central. Cette zone, jugée ambiguë et inaccessible par les acteurs locaux, crée une dépendance vis-à-vis de cette incertitude. En outre, la centralisation des décisions risque de limiter l'innovation et l'adaptabilité aux changements locaux, pouvant ainsi conduire à des résultats en deçà des attentes. Bien que la centralisation autour d'un acteur clé puisse présenter des avantages pour le système, elle soulève des questions sur la nature démocratique des processus de gouvernance.

L'analyse stratégique des cinq projets à Djelfa souligne l'absence de participation citoyenne dans les décisions et le financement, contrairement à ce que préconise une bonne gouvernance impliquant les citoyens dès les phases décisionnelles pour une planification collective avec les initiateurs des projets. La centralisation des décisions entre les mains des acteurs centraux a éloigné les citoyens, compromettant ainsi la démocratisation de l'action urbaine. Malgré le discours sur la décentralisation et la gouvernance en Algérie, le pouvoir décisionnel demeure fortement centralisé, opaques pour les citoyens. Dans ce contexte, l'action publique est principalement financée par l'Etat via divers fonds, laissant peu de place à la coopération public-privé, avec des partenaires économiques dépendants des ressources étatiques en foncier et au financement, leur rôle se limitant à la réalisation et l'occupation post-réalisation des projets.

L'analyse stratégique met en évidence l'absence d'implication citoyenne dans le processus de sélection des sites pour les projets. Bien que plusieurs acteurs urbains soient impliqués à cette étape, les citoyens et les associations en sont exclus. Seul un projet, les logements LPA, implique partiellement les futurs usagers pendant la réalisation, mais de manière non structurée, se limitant à des avis sur certains aspects. De plus, la législation ne prévoit pas de cadre pour la gestion post-projet des Parcs Citadins et des Logements Promotionnels Aidés. Pour les autres projets publics, la gestion après réalisation revient principalement aux exploitants, tels que le maître d'ouvrage ou d'autres entités responsables de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages.

L'analyse du système décisionnel des projets urbains à Djelfa révèle une centralisation favorisant la coordination entre les parties prenantes au niveau central. Cette centralisation restreint le nombre d'acteurs influents, facilitant une coordination équivalente où ces acteurs,

grâce à leur position hiérarchique, dictent les règles du jeu et gèrent les interactions instrumentales et politiques. Malgré une commission technique commune pour le choix des sites, dirigée par l'autorité principale de la Wilaya, plusieurs lacunes entravent cette coordination, notamment la dominance de l'ordonnateur principal de la Wilaya. Pendant la phase de travaux, les principaux intervenants : maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises de réalisation, coopèrent formellement via des contrats et rapports, mais cette coordination reste purement technique. Elle est traditionnelle et influencée par les orientations du Wali, jouant un rôle central dans le système décisionnel.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

### 1. Gouvernance et franges, thématiques compliquées mais complémentaires

Par leur complexité, les territoires périurbains confrontent des enjeux particuliers lié notamment à la maîtrise de l'étalement urbain de la ville, l'équilibre et le compromis de la dualité « ville et campagne », la sécurité alimentaire et la multifonctionnalité des territoires. En plus de ces enjeux, la gouvernance de ces territoires se trouve conditionnée par des enjeux liés à la difficulté de composer avec des acteurs multiples publics et privés, reconnus ou latents ; à la complexité de coordination et concertation d'intérêts différents, aux spécificités territoriales, à la variété des capacités d'acteurs variables, et à la controverse de leurs avis.

En Algérie, maîtriser la périurbanisation ou lutter contre l'étalement urbain est une affaire de gouvernance étatique qui ignore la spécificité des territoires périurbains ; dans les documents d'urbanisme, ces territoires constituent une simple réserve pour l'extension de la ville. Les textes législatifs algériens n'offrent pas la possibilité de l'instauration d'espaces et d'institutions permettant aux différents acteurs une implication efficace dans les problématiques de l'espace périurbain.

L'observation répétitive de l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé de la ville de Djelfa, nous a permis de constituer un inventaire réel de ses franges et a dévoilé que leur planification et gestion posent de multiples dysfonctionnements liés essentiellement à leur gouvernance.

La question qui a déclenché cette recherche tente de comprendre les causes de la mauvaise gouvernance des franges urbaines dans l'écosystème Espace Naturel / Frange / Espace Urbanisé de la ville de Djelfa, et permet de comprendre la relation entre deux thématiques compliquées mais complémentaires, celle de la gouvernance et celle des territoires périurbains. Cette question fondamentale est formulée comme suit :

- Quelles sont les causes qui ont favorisé la mauvaise gouvernance de la frange urbaine de Djelfa ?

Répondre à cette question suppose que le processus d'élaboration de l'action publique, destinée aux espaces périurbains de Djelfa présente une mauvaise stratégie de gouvernance caractérisée par une marginalisation de certains acteurs, dont le citoyen acteur principal qui devait être impliqué en amont ; et à la mauvaise coordination entre les différents acteurs

## Conclusion générale

administratifs et techniques. Donc l'hypothèse qui a structuré cette recherche en répondant à la question fondamentale de départ s'est présentée comme suit :

- Il semble que les causes de la mauvaise gouvernance de la frange urbaine de Djelfa sont liées à la non-participation des citoyens et à la mauvaise coordination entre les acteurs venant des différents horizons techniques, administratifs et scientifiques.

Entre l'analyse de la problématique de la mauvaise gouvernance des franges urbaines et la contribution à la compréhension des causes de cette mauvaise gouvernance, notre hypothèse a structuré ce travail, en consacrant la première partie à l'investigation théorique et conceptuelle sur les concepts clés de l'hypothèse, la deuxième partie au cas d'étude, à l'état de l'art et positionnement épistémologique et à la méthodologie d'investigation. La dernière partie est consacrée à la démonstration en fonction des relations entre les concepts de l'hypothèse. Ces trois parties sont divisées en dix chapitres précédés d'une introduction générale et succédés d'une conclusion générale.

### **2. Investigation théorique et conceptuelle sur les concepts clés de l'hypothèse**

La gouvernance urbaine repose sur le concept de décentralisation institutionnelle, qui signifie que le pouvoir et la responsabilité sont partagés entre différentes entités et niveaux de gouvernement. La gouvernance comme une stratégie conceptuelle implique l'utilisation délibérée de divers dispositifs de gestion pour planifier, organiser et coordonner les activités au sein de la ville. Ces dispositifs peuvent inclure des politiques publiques, des partenariats public-privé, des réglementations, des mécanismes de participation citoyenne et de coordination entre acteurs.

L'Algérie cherche à encourager la bonne gouvernance de la ville par l'adoption de la loi d'orientation de la ville n°06-06 du 20 février 2006, qui fixe les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville. A travers ses différents articles, cette loi promeut la décentralisation des décisions relatives à la ville, la coordination, la concertation, l'information et la bonne gouvernance. Ultérieurement, l'Algérie adopte une stratégie globale du SNAT 2030 pour mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive et durable fondée sur la maîtrise de la gestion urbaine et de la bonne gouvernance. Cependant, ces dispositifs restent inappliqués surtout pour les moyennes et les petites villes.

Le citoyen est au centre des considérations sociétales urbaines et rurales, sa participation au fait urbain suit deux modèles : le modèle « Up-Down », où les décideurs dirigent, et le

## Conclusion générale

modèle « Bottom-Up », où le citoyen peut influencer les décisions. L'histoire de la participation remonte à la Grèce et à Rome, mais elle s'est formalisée dans les années 1960. En France, l'expertise a intégré la participation dans la planification, notamment à Grenoble, en mettant en avant des outils techniques de participation citoyenne. La participation dans un projet d'habiter implique le citoyen à différents niveaux -Diagnostic, Conception, Programmes, Actions et Evaluation- et via plusieurs degrés -Information, Sensibilisation, Consultation, Concertation, Dialogue, Engagement, Négociation, Codécision-

Le Programme des Nations Unies pour le Développement soutient le rôle de la société civile en tant qu'élément fondamental de la gouvernance. Pour garantir une bonne gouvernance, il est essentiel de mettre en place un processus bien défini ainsi que des mécanismes urbains. Ces mécanismes sont liés aux outils de gestion urbaine, au management environnemental, au développement et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication.

La frange urbaine au sens littéral, est définie comme étant une marge séparant deux espaces distincts urbain / rural, urbanisé / naturel, elle peut être interne -dans l'agglomération urbaine- ou externe -à la périphérie de l'agglomération-. Dans notre recherche, l'intérêt est focalisé sur la frange urbaine comme espace composant le territoire périurbain.

Les espaces périurbains sont peuplés d'une variété de résidents provenant de la ville, de la campagne et des villes avoisinantes, chacun apporte avec lui son propre mode de vie et ses habitudes. Par conséquent, il n'est pas possible de considérer les habitants périurbains comme un groupe homogène, ce qui rend l'analyse de l'aspect social de ces zones complexe.

Les termes « ruralisation », « exurbanisation » et « périurbanisation » sont utilisés pour décrire la propagation d'un nouveau territoire périphérique caractérisé par une diversité sociale. Le terme « périurbain » est plus précis pour décrire l'espace intermédiaire entre la ville et la campagne, où ces deux mondes se chevauchent. La périurbanisation française est particulièrement intéressante en raison de son évolution historique et des recherches menées, principalement dans le modèle parisien. L'évolution de la périphérie française a révélé trois configurations distinctes : du « faubourg » traditionnel, à la « banlieue » abritant la majorité des habitants des agglomérations industrialisées de 1870 à 1970, puis à la « périurbanisation » depuis 1970, qui se développe en discontinuité avec la ville centrale.

Les enjeux de représentation sociale et de pratiques résidentielles sont cruciaux dans l'espace périurbain. Les facteurs sociaux tels que la croissance démographique, la

## Conclusion générale

décohabitation, les aides au logement et la recherche d'aménités environnementales sont considérés comme les principales raisons de la périurbanisation.

L'espace périurbain peut être caractérisé par plusieurs fonctions, notamment son aspect naturel, souvent avec des zones cultivées et boisées. Il sert de « poumon vert » pour la ville et fournit également des ressources aux citoyens. Les infrastructures de transport, l'accessibilité, les maisons individuelles spacieuses avec jardins privés et les activités tertiaires performantes font également partie de ses caractéristiques.

La frange urbaine, dans la ville ou à sa périphérie, sépare des espaces de natures et de fonctions différentes. A l'intérieur de la ville, elle sépare les espaces urbanisés des espaces naturels urbains. A la périphérie de l'agglomération, elle marque la limite entre le périurbain et le rural ou le naturel.

Analyser la ville nécessite d'abord de la comprendre comme langage sociétal, et d'identifier les acteurs qui interviennent directement et indirectement dans l'élaboration, la gestion et l'utilisation des projets destinés à la ville, de comprendre comment s'organise leur mobilisation, d'analyser les interactions entre intervenants au cours de l'action et de comprendre les logiques de coordinations entre eux.

Le manque de compétence et d'engagement de la société civile a conduit à son exclusion de la gestion urbaine. Les associations et les élus locaux dénotent la situation des citoyens qui méconnaissent leurs responsabilités réglementaires. En Algérie, la société civile ne remplit pas son rôle en raison du manque d'organisation appropriée et de compétences nécessaires pour participer aux décisions. Des réformes profondes au niveau des organisations, des politiques et des membres de la société civile sont nécessaires pour qu'elle devienne une force influente dans la gouvernance de l'action publique.

La participation d'institutions intersectorielles et d'individus issus de divers domaines dans les activités urbaines est désormais indispensable. Le processus de planification et de gestion ne repose pas uniquement sur le maître d'ouvrage, mais résulte d'une collaboration entre divers acteurs tels que les élus locaux, les initiateurs de projets, les concepteurs, les médiateurs, les partenaires publics-privés et la société civile. Cette approche favorise les collaborations étroites entre différentes sphères de l'action publique et crée un espace d'interaction pour des acteurs aux compétences techniques, administratives, scientifiques et politiques variées. La mise en œuvre du projet urbain nécessite un processus de co-décision, de

## Conclusion générale

co-conception, de co-financement et de co-gestion impliquant une variété d'acteurs. Une politique urbaine doit être mise en place pour encadrer les acteurs et établir un cadre de concentration et de participation, ainsi que des outils contractuels et des institutions pour guider la mise en œuvre.

Les projets urbains englobent des interactions entre deux catégories d'acteurs : les acteurs du processus (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre) et les acteurs du produit (usagers) ; l'approche participative efface les frontières entre ces catégories, permettant à tous les acteurs de contribuer de manière équivalente au processus.

Les interactions entre les acteurs, qu'elles soient instrumentales ou politiques, verticales ou horizontales, hiérarchiques ou extra-hiérarchiques, sont encadrées par des règles dictées par les marges de manœuvre de chaque acteur. La gestion politique de l'action publique offre des marges de manœuvre spécifiques aux acteurs stratégiques pour maintenir un état de consensus.

Les conflits peuvent surgir entre les intervenants du projet en raison de problèmes d'accès au foncier, d'oppositions d'enjeux et d'objectifs, ou de différences de logiques techniques. Des dispositifs politiques, techniques et juridiques sont nécessaires pour résoudre ces conflits.

Le projet urbain est lié à des domaines d'action, chaque action étant couplée à une catégorie d'acteurs responsables de cette action : programmation / maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée, conception / maîtrise d'œuvre, réalisation / maîtrise d'œuvre, utilisation / maîtrise d'usage.

Dans les pays développés, la société civile commence à prendre sa place dans le processus décisionnel, mais en Algérie, la participation citoyenne reste limitée. Les modèles de relations négociées dans le projet urbain attribuent une équivalence aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui travaillent ensemble dès le début, cependant dans le modèle hiérarchique, la maîtrise d'œuvre est chargée par le maître d'ouvrage de la conception, du suivi et du contrôle, tandis que la réalisation est confiée à des entreprises qui peuvent rassembler des entreprises sous-traitantes, ces acteurs sont de tierces personnes déléguées par le maître d'ouvrage. L'appropriation est l'affaire de la maîtrise d'usage, tandis que, la gestion et la maintenance sont une affaire à partager entre la maîtrise d'usage et la maîtrise d'ouvrage ou une instance de concession.

### **3. Cas d'étude, état de l'art, positionnement épistémologique et méthodologie d'investigation**

La sélection de la ville de Djelfa comme objet d'étude découle d'une recherche précédente réalisée dans le cadre de magistère, nous permettant de constater les positivités et les négativités de cette ville ; notamment sa position entourée par ses principaux espaces naturels exposés à l'urbanisation rapide où ses franges avec ces espaces naturels urbains et périurbains commencent à s'urbaniser puis à disparaître. D'autre part, l'absence de certains acteurs importants de la gestion de la ville et de ses espaces naturels constatée pendant des entretiens effectués avec les gestionnaires de la ville et des enquêtes menées auprès des habitants, au cours de cette recherche antérieure, remettent en question l'état de la participation citoyenne et de la gouvernance de la ville.

Située au cœur des Hauts Plateaux, la ville de Djelfa bénéficie d'une position stratégique de carrefour. Cette situation lui permet de jouer un rôle majeur dans la région, d'autant plus qu'elle a connu une croissance rapide due à l'exode rural et urbain à la recherche d'emploi et de services de proximité. Depuis sa création, Djelfa a évolué rapidement en devenant le chef-lieu de sa Wilaya et en développant des zones industrielles. Cela a attiré des populations en quête d'emploi, conduisant à la création des ZHUN et de programmes de logements en masse. Son extension rapide a touché ses périphéries et ses espaces naturels, mettant en péril les forêts et les terres agricoles. La croissance rapide a également entraîné l'urbanisation des zones auparavant préservées.

La périphérie de Djelfa est riche en espaces reboisés et terres agricoles, mais la croissance rapide de la population urbaine a conduit à une urbanisation rapide, modifiant le paysage urbain et menaçant les espaces naturels. Cela a exposé la ville à des risques naturels tels que la désertification, les inondations et les incendies de forêts. Pour faire face à ces défis, une collaboration entre acteurs publics et privés est nécessaire pour planifier le développement des zones périphériques de manière à assurer une gestion efficace de la croissance urbaine.

Des travaux de recherche sur la gouvernance et la construction collective des territoires antérieurs ont été analysés, tels que les travaux de Crozier, Friedberg, Loudiyi, etc., en mettant en évidence leurs objectifs, méthodes et résultats. Cette revue de recherche a montré que notre sujet de recherche, en raison de sa nature pluridisciplinaire, peut être abordé sous différents angles, notamment en sociologie des organisations, en diagnostic territorial, en management, en sciences politiques, en urbanisme, en développement durable, ainsi qu'en sciences sociales.

## Conclusion générale

Tous les travaux examinés reposent sur des approches qualitatives, comme le diagnostic participatif prospectif et l'analyse des configurations socio-spatiales qui influencent les relations entre les acteurs et l'espace. Les techniques utilisées dans ces travaux incluent notamment les entretiens de recherche. Pour notre cas, l'application de cette technique qui repose sur l'entretien semi-directif, nous a permis de mieux comprendre notre hypothèse et de construire le corpus de notre recherche. Cette technique nous a aidé à examiner les positions des intervenants dans les projets d'aménagement périurbain de Djelfa, ainsi qu'à saisir les interactions et la coordination entre les acteurs impliqués dans ces projets.

L'enquête a été menée en deux phases. La première, en 2019, a impliqué dix-neuf entretiens semi-directifs avec des acteurs de la ville, principalement ceux impliqués dans le projet d'aménagement de la frange urbaine Sud-Est par le Parc Citadin. Une deuxième phase, en 2020, a inclus vingt-sept entretiens avec des acteurs intervenant dans d'autres projets du périurbain et de franges urbaines Est, Nord-Est et Nord-Ouest par quatre projets : le nouveau Pôle Universitaire, les 150 Logements Promotionnels Aidés, la Gare Routière classe A et l'Établissement Public Hospitalier 240 lits. Le logiciel Sonal, nous a assisté à l'analyse des données du corpus d'étude, cette analyse comprend une analyse qualitative des données textuelles thématiques ainsi qu'une analyse quantitative des données des informations numériques telles que les mots utilisés et le temps de parole. Pour donner du sens aux résultats et comprendre les réactions des interviewés, une interprétation est effectuée par l'analyse du système des acteurs en appliquant l'analyse stratégique.

### **4. Démonstration en fonction des relations entre les concepts de l'hypothèse**

La vérification de l'hypothèse de recherche induit l'investigation et l'interprétation des résultats obtenus de l'analyse du corpus. Pour ce faire, nous procédons à l'application de l'analyse stratégique du système d'acteurs des cinq projets choisis dans la frange et dans l'espace périurbain. Dans le chapitre sept, nous avons clarifié les projets et exposé l'inventaire des acteurs intervenants, en mettant en lumière leurs enjeux et leurs ressources de pouvoir au sein de l'action organisée. Les acteurs importants dans les processus des projets sont les acteurs moteurs, alliés et outils. Les acteurs secondaires sont les acteurs bénéficiaires, divergents et déchirés. Puis, nous avons mis en évidence leur zone d'incertitude pour comprendre leur jeu d'acteurs dans leur système d'action.

La lecture de la zone d'incertitude des cinq projets nous a permis de comprendre la centralisation du pouvoir entre les mains de certains acteurs, l'initiateur du projet, acteur moteur

## Conclusion générale

à l'échelle centrale, dispose et contrôle cette zone. Les acteurs secondaires sont dépendants à l'incertitude gérée par l'acteur central, ils interagissent en l'absence d'informations complètes et précises, ce qui entraîne une perte de confiance et une démotivation chez eux. La centralisation du pouvoir a empêché l'innovation et l'adaptabilité aux changements à l'échelle locale pour le projet du Parc Citadin qui est mis à l'arrêt et l'EPH 240 lits qui a entraîné plusieurs années.

Le changement dans le processus ou dans les acteurs du projet du Parc Citadin, des 150 LPA, de l'EPH 240 lits et de la Gare Routière a mis en place de nouvelles situations, et a engendré des perturbations plus ou moins longues, où les acteurs saisissent que les règles déjà entretenues ne suffisent pas et qu'il faut créer de nouvelles, en envisageant un nouveau système d'action.

Les acteurs intervenants dans chaque projet agissent pour la mise en œuvre de leur vision suivant les actions planifiées ou les stratégies qu'ils portent en construisant un consensus entre eux. La nécessité de la compréhension des systèmes d'action des intervenants et de leur changement nous a conduit à l'analyse du système de chaque projet pendant les principales phases, notamment : la prise de la décision, le volet du financement, le choix de la localisation, la réalisation et la gestion post-réalisation.

La prise de la décision et le financement des projets étudiés n'ont pas connu une participation du citoyen, l'analyse des systèmes d'action concrets de cinq projets a démontré l'absence du citoyen et de ses représentants de ce processus. L'éloignement du citoyen et d'un nombre d'acteurs locaux comme l'acteur scientifique du processus décisionnel, a remis en cause la démocratie de l'action urbaine de création du Parc Citadin. Le projet est mis à l'arrêt et le citoyen n'est même pas arrivé à la participation passive qui considère l'utilisateur comme un simple bénéficiaire qui reçoit, utilise et consomme ce que l'on planifie.

Le citoyen ne participe pas au financement de l'action publique en Algérie, l'enquête a révélé qu'il était loin d'être un participant au financement du Parc Citadin, malgré que ce projet ait connu la succession d'une série de financeurs, au début on trouve la Direction de l'Environnement, puis la Direction Générale de la Protection Civile, actuellement le projet est la propriété de la Conservation des Forêts qui finance certains lots et il sera ultérieurement financé par un promoteur privé.

## Conclusion générale

La décision du projet des 150 LPA est passée à une échelle centrale, son processus reste une boîte noire pour l'acteur local malgré les réformes de la décentralisation lancée par l'Algérie depuis 2007. L'acquéreur doit participer au financement de son logement, mais il reste éloigné du processus décisionnel de ce projet selon tous les interviewés. Par sa participation au financement, l'acquéreur participe à la mise en œuvre d'une action qu'il n'a pas décidé ou programmé, il est considéré comme un instrument de mise en œuvre. La réglementation concernant les aspects techniques, administratifs et financiers du programme LPA ne prévoit pas la participation de l'acteur scientifique dans le processus de décision ni dans les autres étapes de ce programme.

D'autre part, les citoyens ont exercé une pression sur les autorités pour la réalisation d'un nouvel établissement hospitalier, mais ils restaient éloignés du processus décisionnel et du clan qui décide, ils ne sont ni consulté, ni informé de l'intention de création de ce projet. Ils n'ont pas participé au financement de ce projet ni de loin ni de près. Malgré les larges réformes du secteur des finances qu'a entamé l'Algérie, dans l'objectif de consolider la décentralisation, le co-financement des projets publics qui garantissent des services gratuits n'est pas entamé.

Chez les protagonistes de la gouvernance et de la bonne administration, la portée du nouveau Pôle Universitaire reste imparfaite car ce projet n'a pas été à la hauteur de mobiliser les citoyens, les futurs usagers et tous les acteurs locaux. Tous les interviewés ont déclaré que le citoyen est écarté du processus décisionnel de ce projet suite à sa centralisation. Cette dernière induit la centralisation du financement, c'est aux autorités qui délivrent la décision de financer le projet, et le citoyen n'a aucun rôle à jouer dans le financement de ce dernier.

Pour sa part, l'inscription du projet de la Gare Routière au programme national et la centralisation de sa décision entre les acteurs-moteurs à l'échelle centrale entraîne la marginalisation de son usager, d'après tous les interviewés la prise de la décision de création de la Gare Routière n'a pas connu l'implication du citoyen, ni de ses représentants. Pour la même raison le financement de ce projet est centralisé, son budget vient du programme complémentaire et de soutien à la croissance économique pour le développement des régions des hauts plateaux consacré aux projets d'envergure pour la période 2004-2009.

Bien que les notions de décentralisation et de gouvernance aient été au cœur des discussions sur les réformes administratives en Algérie, le paysage organisationnel demeure marqué par une centralisation conséquente du pouvoir décisionnel. Le processus de prise de décision reste opaque pour le citoyen. La centralisation décisionnelle dans les projets implique

## Conclusion générale

que la responsabilité d'allouer les fonds réside essentiellement entre les mains des autorités centrales qui lancent ces projets. L'action publique est financée par l'Etat par le biais de divers fonds et caisses alloués aux maîtres d'ouvrage par la division des marchés publics du Ministère des Finances. La collaboration entre le secteur public et privé demeure rudimentaire, et les acteurs économiques continuent de dépendre des ressources foncières et financières de l'Etat. Leur rôle se limite à la réalisation et à l'utilisation des projets une fois achevés.

Après avoir étudié les systèmes d'action concrets du processus décisionnel et du volet de financement des cinq projets, cas d'étude, au huitième chapitre, nous avons consacré le neuvième chapitre à l'étude des systèmes d'action concrets du choix de la localisation, de la réalisation et de la gestion post-réalisation pour vérifier l'implication du citoyen dans ces systèmes.

Malgré l'implication de plusieurs acteurs de la ville dans la commission du choix de terrain du Parc Citadin, le citoyen et l'acteur scientifique sont éloignés de ce processus. Pourtant, ils pouvaient être impliqués volontairement par le Wali ou la DUAC qui a présidé cette commission. Le choix du terrain dans la frange Sud-Est a été centralisé et imposé par le Wali à la commission qui avait un autre choix au sein de la ville. Le citoyen est également éloigné de la sphère des acteurs des travaux de la réalisation, qui a été composé des deux acteurs-alliés : la Direction de l'Environnement de la Wilaya de Djelfa et le Trésor Public de la Wilaya, et des deux acteurs-outils : le bureau d'étude pluridisciplinaire et les entreprises de réalisation, en plus de la direction Générale de la Protection Civile qui est intervenue en parallèle, avec le bureau d'études techniques et l'entreprise de réalisation pour l'implantation d'un poste avancé de la protection civile. Le citoyen a été seulement sollicité dans l'opération de reboisement dans le terrain du projet à l'occasion de la journée internationale des forêts.

L'initiateur du projet n'avait pas une vision sur la gestion post-réalisation et la rentabilité du Parc Citadin, aucune instance n'a été désignée pour sa gestion et son maître d'ouvrage délégué n'avait pas les moyens ni les clauses administratives pour gérer ce genre de projets. Après la passation de la propriété de ce projet, la Conservation des Forêts va le confier à un investisseur qui établira une nouvelle étude, effectuera le reste des travaux de réalisation et gèrera l'ouvrage. Le bénéficiaire de la rentabilité de ce projet sera éventuellement son exploitant qu'il soit public ou privé.

L'acquéreur du logement au programme 150 LPA ne faisait pas partie de la commission du choix de la localisation malgré qu'il participe au financement de son logement, il est

## Conclusion générale

seulement représenté par le Président de l'Assemblée Populaire de la Commune (P-APC). L'acteur scientifique, chercheur scientifique dans le domaine de l'aménagement qui est attaché à l'université qui est à côté du terrain choisi, et l'expert technique, attaché aux bureaux d'études publiques ou privés SECAUD, URBATIA, etc. ont été également écartés de cette commission. Pendant la phase de la réalisation, l'acquéreur participe en finançant les différentes tranches en fonction de l'avancement des travaux. De plus, il a un rôle dans la sélection de certains matériaux pour le revêtement ainsi que dans le choix des éléments de menuiserie, entre autres. Si cette approche avait été généralisée à toutes les étapes, depuis la décision initiale jusqu'à la gestion de la post-réalisation, le projet aurait pu être perçu comme une véritable initiative de participation citoyenne.

La législation n'a pas entamé le volet gestion post-réalisation surtout pour les parties communes liées aux entrées des immeubles, aux cages d'escalier, au jardin et aires de jeux. Les acquéreurs gèrent leurs biens seulement c'est-à-dire leurs logements, le promoteur gère les locaux de commerce ; les gardiens associés à la promotion immobilière, surveillent les espaces qui ne sont pas encore réalisés et se portent volontaires à surveiller et entretenir les espaces verts et les aires de jeux, mais ça reste temporaire. Les entrevues ont dévoilé que le bénéficiaire de la rentabilité économique de ce projet est le promoteur, tandis que l'acquéreur bénéficie de son utilité sociale.

Malgré l'implication de plusieurs acteurs de la ville dans une commission du choix de terrain de l'EPH 240 lits, la majorité appartient à la sphère technique ; les scientifiques, les citoyens et les associations sont marginalisés. Le choix de cette commission est défavorable, le terrain choisi aux pieds de la forêt Senelba a causé la destruction d'une partie du reboisement et a coûté des frais supplémentaires des travaux de terrassement du terrain montagneux. Les riverains de ce terrain occupant les maisons illicites sont mobilisés contre l'éradication de leurs maisons qui sont à côté de l'établissement. Pendant les travaux de réalisation de l'EPH 240 lits, un nombre important des acteurs de réalisation, du suivi et de contrôle, est impliqué, mais le citoyen et l'acteur scientifique restent toujours écartés, d'après les déclarations de tous les interviewés le citoyen et l'acteur scientifique n'ont pas été impliqués à cette phase. L'ouverture de cet établissement a connu des retards jusqu'à ce que les autorités centrales prennent la décision de le convertir en un hôpital mixte civil-militaire. L'établissement, initialement lancé par les services de santé, est actuellement soumis à une cogestion. Cette cogestion implique une équipe civile désignée par la Direction de la Santé et de la Population, ainsi qu'une équipe militaire, un nouvel acteur qui n'était pas présent lors du processus de création du projet.

## Conclusion générale

Cependant, ce nouvel acteur a été introduit avec des marges de manœuvre spécifiques en tant que gestionnaire principal de l'établissement. D'un point de vue économique, ce projet ne génère pas de profits, car la politique de l'Etat assure la gratuité des services de santé. Néanmoins, la seule rentabilité que ce projet offre est d'ordre social. En effet, le principal objectif de la création de ce type d'établissement est de fournir des services de soin de proximité aux habitants.

Le projet du deuxième Pôle Universitaire est le seul projet parmi les cinq projets abordés par la présente recherche que sa commission du choix de terrain a connu l'implication de l'acteur scientifique, du fait uniquement que ce dernier est le futur propriétaire du Pôle Universitaire et qui est le demandeur du projet auprès de sa tutelle, cependant, le citoyen a été éloigné de cette commission. Pendant les travaux de réalisation de ce Pôle, un nombre important d'acteurs est intervenu, la Direction du Logement et des Equipements Publics, en tant que principal acteur, l'Université de Djelfa et la Direction des Œuvres Universitaires, les trois bureaux d'études en plus de vingt entreprises de réalisation ; malgré cela, le citoyen n'est pas mentionné parmi ces intervenants évoqués par les interviewés. Ces derniers ont nié l'implication du citoyen pendant la phase des travaux, tout comme les associations qui se préoccupent de la ville, de la société et de la vie estudiantine. En ce qui concerne l'acteur scientifique, il est considéré comme faisant partie des intervenants pendant la phase de réalisation, principalement en tant que maître d'ouvrage effectif et futur gestionnaire des équipements pour le deuxième Pôle Universitaire. Après l'achèvement des travaux dans cet établissement, le Rectorat reçoit, exploite et gère les 8000 places pédagogiques et la Direction des Œuvres Universitaires reçoit, exploite et gère les 2000 lits avec leurs annexes et le restaurant central. Les services assurés par ce Pôle Universitaire en enseignement, résidence et restauration sont gratuits donc il n'est pas question de s'attendre à la rentabilité économique des services gratuits. Ceux qui bénéficient de son utilité sont les étudiants de toute la région en premier lieu puis les employés qui ont bénéficié de la création des postes du travail et les particuliers créateurs de services privés à proximité du Pôle Universitaire.

Une gare routière s'avère importante pour le quotidien des habitants de la ville et des riverains, malgré cela, les habitants de Djelfa n'ont pas été informés ou consultés sur le choix de la localisation du projet de la Gare Routière A, même la société civile à l'époque de lancement du projet n'était pas influente. Les habitants ont été seulement représentés par le président de l'Assemblée Populaire de la Commune. Pour l'implication de l'acteur scientifique, les interviewés ont considéré les laboratoires techniques comme étant une implication

## Conclusion générale

scientifique par leur exécution des recherches et des expérimentations, en contrepartie, le chercheur scientifique associé aux laboratoires de recherche ou à l'université était éloigné. Le citoyen et l'acteur scientifique ne font pas partie de la phase des travaux de réalisation de la Gare Routière. Cette phase a été une arène d'interactions entre des intervenants principalement techniques, elle a été chapeautée par la Direction des Transports dans la maîtrise d'ouvrage, d'autres acteurs-outils sont également intervenus, il s'agit du bureau d'études techniques dans la maîtrise d'œuvre en mission de suivi et de coordination entre les intervenants in-situ et de l'entreprise principale avec les entreprises de la sous-traitance dans la mission de la réalisation.

La gestion post-réalisation de la Gare Routière est confiée à un nouvel acteur ne faisant pas partie du processus de sa création, qui est spécialisé dans la gestion des gares routières à travers le territoire national, la Société d'Exploitation des Gares Routières d'Algérie SOGRAL intervient pour cogérer la gare avec des micro-entreprises pour le volet hygiène et commerce. Ces acteurs sont les bénéficiaires de la rentabilité économique de cet équipement avec la Wilaya de Djelfa qui bénéficie d'une marge selon le montant établi au moment de la location de la Gare à la SOGRAL.

Donc, les chapitres VII, VIII et IX confirment la première partie de l'hypothèse sur la non-participation citoyenne à la gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa, et confirment également la non implication de l'acteur ressortissant de la sphère scientifique, donc la vérification de la deuxième partie de l'hypothèse portera surtout sur la coordination entre la sphère administrative et technique.

En dernier chapitre, nous avons vérifié la deuxième partie de l'hypothèse de la recherche qui suppose que la mauvaise gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa résulte de la mauvaise coordination entre acteurs venants des horizons techniques et administratifs. Nous abordons la coordination décisionnelle, la coordination entre les intervenants dans le choix de la localisation de projets et la coordination entre les principaux acteurs de la phase des travaux de réalisation. Dans la dernière section du chapitre, nous étudions la régulation des conflits entre les principaux acteurs de la phase d'exécution des travaux, considérée comme étant la phase la plus longue dans le processus des projets.

L'analyse stratégique du système d'action concret des cinq projets d'aménagement de la frange urbaine de Djelfa a prouvé que la centralisation de leurs processus décisionnels a aidé la présence d'une coordination entre les décideurs centraux, la limitation de leur nombre et l'équivalence de leurs pouvoirs ont favorisé l'existence de la coordination d'équivalence, ces

## Conclusion générale

acteurs ont des marges de manœuvres spécifiques par leurs positions hiérarchiques leur permettant de commander les règles de jeu, et d'intervenir dans la conduite des interactions instrumentales et politiques. A un degré moins important, la coordination verticale hiérarchique et extra-hiérarchique se présente entre ces acteurs centraux et les acteurs locaux, cette coordination est freinée par la hiérarchie et par la distance géographique.

Considérée comme un dispositif de coordination entre les intervenants, la commission de choix du terrain rassemble le maximum d'acteurs de la ville, ce dispositif est considéré comme étant rudimentaire car il exclut le citoyen et l'acteur scientifique. Les démarches du travail de cette commission font défaut, la coordination est juste une formalité, elle ne précède pas l'opération du choix, les membres de la commission se regroupent le jour de la sortie sur terrain pour confirmer un choix déjà effectué par l'ordonnateur principal de la Wilaya ou par la Direction d'Urbanisme d'Architecture et de Construction. L'incapacité de la commission dans le règlement des affrontements et des malentendus entre les intervenants, et la dominance de l'ordonnateur principal qui impose son choix témoignent également sur l'insuffisance de la coordination pendant cette phase. Tout cela, a été constaté pendant l'analyse du système d'acteurs intervenant pendant le choix de la localisation des cinq projets étudiés.

In-situ, la phase de la réalisation des cinq projets a été une arène d'intervention de trois principaux acteurs : maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprise de réalisation, qui ont travaillé en coordination formelle suivant des contrats et des rapports et des réunions programmées ; et informelle suivant des rencontres non programmées. L'absence ou l'insuffisance des dispositifs de coordination ont perturbé le déroulement des travaux de certains projets. Le déroulement des travaux du Parc Citadin, de l'EPH 240 lits et de la Gare Routière a été marqué par des perturbations, des pauses de travaux et de mise en arrêts suite à l'insuffisance de la coordination entre les intervenants ou les concernés par le projet. Pour le cas du Parc Citadin, les conditions qui côtoient le projet dès son lancement ont défavorisé la présence d'une coordination propice.

La mise en œuvre des modes de régulation de conflits se détermine en fonction du niveau de désaccord et du type d'acteurs parties de ce désaccord. Les conflits entre les acteurs techniques sont réglés à l'amiable en mobilisant tous les concernés sous la coupe du maître d'ouvrage, la régulation politique par le Wali ou par un acteur central s'implique dans le cas des conflits sévères entre des acteurs importants, tandis que la régulation réglementaire s'implique dans le cas de l'insuffisance des formes précédentes dans la régulation des conflits.

## Conclusion générale

La régulation des conflits qui surviennent durant la réalisation du Parc Citadin a pris une forme technique au début entre les trois intervenants dans les travaux de réalisation, puis la voie réglementaire est imposée pour la résiliation avec l'entreprise de réalisation. Après la mise en arrêt des travaux, une régulation politique est imposée entre le maître d'ouvrage délégué et le propriétaire réel du terrain, en faisant intervenir le Wali et le ministère concerné. Pour le cas de l'EPH 240 lits, une régulation technique est établie en faisant intervenir tous les concernés sous la gestion du maître d'ouvrage, puis une régulation politique est imposée par le Wali pour déléguer le projet à un nouveau maître d'ouvrage après l'échec de la Direction de la Santé et de la Population dans sa mission de maîtrise d'ouvrage. En impliquant tous les concernés, une régulation technique est mise en œuvre par le maître d'ouvrage délégué du projet de la Gare Routière pour réguler les conflits qui surviennent entre les acteurs techniques de la phase des travaux, la résiliation du contrat avec la première entreprise de réalisation a pris une forme de régulation réglementaire suivant le cahier des clauses administratives.

Le dernier chapitre confirme la deuxième partie de l'hypothèse sur la mauvaise gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa par l'absence de coordination entre les acteurs ressortissant des différents horizons techniques et administratifs.

### **5. Contraintes, limites et perspectives de la recherche**

Comme tout travail scientifique, le présent travail a été confronté durant les huit années de la recherche, à plusieurs contraintes. Celles-ci sont principalement liées au terrain, ce qui a engendré des retards dans son avancement. Les contraintes les plus contraignantes sur le terrain sont les conditions défavorables lors du déroulement des entrevues, étant donné la nature des interviewés qui sont principalement des responsables administratifs. Nous résumons ces contraintes comme suit :

- La prise de rendez-vous avec les interviewés a pris beaucoup de temps et a nécessité la mobilisation de certains intermédiaires.
- Certains acteurs ont annulé des rendez-vous, et d'autres ont refusé de participer aux entrevues même après notre présence sur place.
- Certains interviewés ont refusé l'enregistrement audio de leurs propos, ce qui nous a poussé à les retranscrire au fur et à mesure de la communication. Cela a prolongé la durée des communications et a perturbé le déroulement des autres entretiens en modifiant les créneaux des rendez-vous.

## Conclusion générale

A un degré moindre, des contraintes techniques ont également affecté le processus de construction du corpus et le traitement des données. Malgré l'utilisation du logiciel Sonal, censé faciliter ce processus, ce dernier a présenté des lacunes techniques entraînant des blocages et des arrêts brusques du programme pendant le travail, qui sont probablement dues à la surcharge de données et des tâches effectuées engendrant une surcharge du système, notamment suite au grand nombre et la taille importante des entretiens à traiter.

En ce qui concerne les limites de notre recherche, nous citons deux limites principales. La première est liée à la programmation des entretiens avec des acteurs stratégiques au niveau central, tels que les représentants des Ministères de Tutelle, ce qui s'est avéré impossible. La deuxième concerne la difficulté d'aborder le volet réglementaire et législatif encadrant les différentes phases d'élaboration des projets, ainsi que la réglementation concernant les acteurs intervenants dans ce processus et les modalités de coordination entre eux.

Notre intérêt pour cette thématique complexe, composée de deux sujets d'actualité : la participation à la gouvernance et à la planification ainsi que la gestion des franges urbaines et des espaces périurbains, nous a permis d'examiner la relation entre la mauvaise gouvernance des franges urbaines et la non-participation citoyenne, d'une part, et la relation entre la mauvaise gouvernance des franges urbaines et le manque de coordination entre les intervenants, d'autre part. Cette attention a également élargi notre perspective en nous conduisant vers d'autres relations prédictives qui peuvent enrichir cette thématique. Nous citons parmi celles-ci :

- Effectuer des recherches sur le rôle que pourra jouer le chercheur scientifique dans la gouvernance des territoires périurbains.
- Analyser les prérogatives du principal ordonnateur de la Wilaya dans la gestion de l'action publique : facteurs de succès ou d'échec ?
- Enquêter sur le rapport entre la mauvaise gouvernance urbaine et la méconnaissance des citoyens envers leurs responsabilités et envers leurs villes.
- Effectuer des études comparatives avec d'autres villes en Algérie, notamment les villes métropoles, pour mieux comprendre les différences et les similitudes dans les pratiques de gouvernance et de coordination dans un contexte différent.
- Enquêter plus en profondeur sur les raisons sous-jacentes de la faible participation citoyenne et étudier les moyens potentiels pour encourager une plus grande implication de la population dans le processus décisionnel.

## Conclusion générale

- Etudier comment l'utilisation de la technologie, comme les applications mobiles, pourrait renforcer la coordination entre les différents acteurs et faciliter la participation citoyenne.
- Approfondir l'analyse des conflits qui ont surgi lors de la réalisation des projets et examiner comment ces conflits ont été gérés et résolus, pourrait fournir des informations importantes sur les dynamiques de pouvoir et les mécanismes de régulation.

**BIBLIOGRAPHIE**

Abouhani, Abdelghani (2011) Gouverner les périphéries urbaines. De la gestion notabiliaire à la gouvernance urbaine au Maroc. Paris : L'Harmattan.

Aktouf, Omar. (1987) Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.

Albarello, Luc (2007) Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique. De Boeck Université. Bruxelles.

Alber, Alex (n.d) Sonal - Mode d'emploi. Université François Rabelais. Tours. En ligne : <file:///D:/Dropbox/www.sonal-info.com>.

Alber, Alex (2010) Voir le son : réflexions sur le traitement des entretiens enregistrés dans le logiciel Sonal. In : Socio-logos, vol. 5. En ligne : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2482>.

Algérie Presse Service (2017) Sellal inaugure un hôpital de 240 lits à Djelfa, 10 avril 2017. En ligne : <https://www.aps.dz/regions/55860-sellal-inaugure-un-h%C3%B4pital-de-240-lits-%C3%A0-djelfa>.

Allen, Barbara; Llorente, Marie (2018) La conception et la conduite de projets urbains durables face au défi de la complexité. In : Denis Martouzet, coord.: Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité. Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, 339-360.

Allie, Louis; Bryant, Christopher Robin (2003) Les Parcs Naturels Régionaux Français: un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu péri-urbain? In : The Canadian journal of regional science, vol. 26, n° 2-3, p. 47-64.

ANAT Délégation Ain Oussera (n.d.) Prospective territoriale pour un développement durable et intégré de la Wilaya de Djelfa 2020, phase de diagnostic. Agence Nationale d'Aménagement du Territoire -Délégation régionale de Ain Oussera.

Angeon, V.; Lardon, S. (2003) Dessiner et comprendre le territoire : quand le jeu devient un processus collectif d'apprentissage et de création. In : B. Debarbieux et S. Lardon, coord.: Figures du projet territorial, La Tour-d'Aigues. Bibliothèque des territoires : l'Aube/DATAR.

## Bibliographie

- ANRH. Djelfa (2018) Données pluviométriques, pluviographiques, climatologiques. Document interne et des bandes des enregistrements des stations pluviographiques des bassins du Zahrez. Agence Nationale des Ressources Hydrauliques.
- ANU (2011). Agence nationale de l'urbanisme.
- Aoun, Oula; Farah, Jihad; Teller, Jacques (2018) Des mégaprojets comme « mondes bricolés ». L'exemple de Dubaï Marina. In : Denis Martouzet, coord.: Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité. Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, 293-314.
- Arab, Nadia (2004) L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier. thèse de doctorat. École nationale des ponts et chaussées, Marne-la-Vallée.
- Authier, Jean-Yves; Coudroy de Lille, Laurent (2015) Chantiers pour l'étude des espaces périurbains. Problèmes de définition. In : Sophie Bouffier, Claude-Isabelle BreLOT et Denis Menjot, coord.: Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations: L'Harmattan, p. 17–64. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01472609/document>.
- Avitablie, Alain (2005) La mise en scène du projet urbain. Pour une structuration des démarches. Paris : L'Harmattan (collection villes en entreprises;).
- Bachar, Keira (2015) L'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie : enjeux et perspectives. Doctorat. L'Université Nantes Angers Le Mans.
- Bachelet, Rémi (2014) Analyse stratégique. MOOC Gestion de projet.
- Bacqué, Marie-Hélène; Mario, Gauthier (2011) Participation, urbanisme et études urbaines Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. In : Participations, p. 36–66. En ligne : <https://doi-org.snd11.arn.dz/10.3917/parti.001.0036>.
- Badan, Xavier. (2017) l'élevage montagnard face au paysage patrimonial : organisation et réseaux. l'exemple des sites “ Causses et Cévennes ” et “ Chaîne des Puys - Faille De Limagne ” d'acteurs autour de la construction d'une nouvelle représentation collective. Doctorat. Université Clermont-Auvergne, Clermont-Auvergne.
- Bauer, Gerard; Roux, Jean-Michel (1976) La rurbanisation ou la ville éparpillée. Paris : Seuil.

## Bibliographie

- Beaujeu-Garnier, Jacqueline (1983) Les espaces péri-urbains. In : Cahiers du CREPIF, vol. 3, p. 7–8.
- Belakhal, Azeddine; Farhi, Abdallah; Mazouz, Said; Naceur, Farida; Zerouala, Mohamed Salah; Boukarzaza, Hosni et al. (2009) Mouvement Associatif et Sauvegarde du Patrimoine architectural et urbain. Etude comparative de cas en Algérie et en France. In : Courrier du Savoir, vol. 09, p. 63–70.
- Belguidoum, Saïd, éd. (2008) La ville en question - analyse des dynamiques urbaines en Algérie. Penser la ville- approches comparatives. Khenchla- Algérie, octobre 2008.
- Belmihoub, M, C (2004) Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : Cas de l'Algérie. United Nations Public Administration Network (UNPAN).
- Benhouhou, Med Naim (2012) L'impact des matériaux sur le confort thermique, dans les zones semi-arides. Cas d'études de la ville de Djelfa. magistère. EPAU, Alger.
- Bennacer, Boutayeb (2014) Le système juridique des associations en Algérie, Lecture critique en vertu de la loi 12/06. النظام القانوني للجمعيات في الجزائر. In : Cahiers de politique et de droit, vol. 10, p. 253–266.
- Berezowska Azzag, Ewa (2011) Projet urbain. Guide méthodologique. Connaitre le contexte de développement durable. 2 t. Alger : Synergie (Collection urbanisme).
- Berezowska Azzag, Ewa (2012) Projet urbain. Guide méthodologique. comprendre la démarche du projet urbain. Alger : Synergie (Collection urbanisme, 2).
- Berger, Martine (1990) La mobilité des couches sociales dans l'espace péri-urbain d'Ile-de-France 1968-1982. In : Revue de géographie de Lyon, vol. 65, n° 3, p. 171–179. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/geoca\\_0035-113x\\_1990\\_num\\_65\\_3\\_5730](https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1990_num_65_3_5730).
- Berger, Martine (1991) L'urbanité des périurbains d'Ile-de-France. De la diversité à la ségrégation. In : Les Annales de la recherche urbaine, vol. 50, p. 56–63. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_1991\\_num\\_50\\_1\\_1580](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1991_num_50_1_1580).
- Berkani, A.; Abbas, L. (n.d.) Tertiariation des espaces périurbains, cas de la commune de Bab-Ezzouar.
- Bernard, Dezert; Metton, Alain; Steinberg, Jean (1991) La périurbanisation en France. Paris : Sedes.

## Bibliographie

- Bernoux, Philippe (1985) *La sociologie des organisations*. Paris : Seuil.
- Bertrand, M.; Blot, F.; Dascon, J.; Gambino, M.; Milian, J.; Molina, G. éd. (2006) *Géographie et représentations : De la nécessité des méthodes qualitatives*. 1er colloque international francophone. Montpellier,, juin 2006.
- Besson, Samantha (2005) *La constitution de la société civile*. In : *Revue Fribourgeoise de Jurisprudence*, p. 323–347. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02516252/document>.
- Bidou, Catherine (1982) *Banlieues et citoyenneté. Les nouvelles fonctions résidentielles de l'espace périurbain*. In : *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 15, p. 56–71. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_1982\\_num\\_15\\_1\\_1038](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1982_num_15_1_1038).
- Blanchet, A.; Ghiglione, R.; Massonnat, J.; Trognon, A. éd. (1987) *Les techniques d'enquête en sciences sociales: observer, interviewer, questionner*. Paris : Dunod.
- Blanchet, A.; Gotman, A. (2007) *L'enquête et ses méthodes, l'entretien*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : Armand Colin (Coll.128).
- Blatrix, Cécile (2009) *La démocratie participative en représentation*. In : *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n° 2, p. 97–119. En ligne : <https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2009-2-page-97.htm>.
- BNEDER (n.d.) *Schéma d'Aménagement de l'EPT Hauts Plateaux Centre 2030 : Diagnostic territorial*. Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural.
- Bouchaïb, Rachida (2008) *Caractérisation des états de surface forestière par télédétection satellitaire de la forêt domaniale de Sénalba Chergui (Djelfa Atlas saharien). Application aux séries I et III*. magistère. Université Abou Bakr Belkaide, Tlemcen. Faculté des sciences. Département de Foresterie.
- Bouzekri, Sara (2014) *La ceinture verte agricole aux portes d'Alger, quel avenir face au développement urbain ? Exemple de la commune des Eucalyptus*. Mémoire de magister, Alger. EPAU.
- Brachet, Philippe (2001) *Service public et démocratie modernes aux niveaux local, national, européen, mondial*. Paris : PUBLISUD.
- Brodhag, C.; Breuil, F.; Gondran, N.; Ossama, F. éd. (2004) *Dictionnaire du développement durable*. Afnor. Paris.

## Bibliographie

Bryant, Christopher Robin (1973) L'agriculture face à la croissance métropolitaine : le cas des exploitations de grande culture expropriées par l'emprise de l'Aéroport Paris- Nord.

In : *Économie Rurale* 95, p. 23–35. DOI: 10.3406/ecoru.1973.1133.

Bryant, Christopher Robin (1989) Entrepreneurs in the rural environment. In : *The Journal of Rural Studies*, vol. 5, n° 4, p. 337–348.

Bryant, Christopher Robin (1995) The role of local actors in transforming the urban fringe. In : *Journal of Rural Studies*, vol. 11, n° 3, p. 255–267. DOI: 10.1016/0743-0167(95)00020-N.

Bryant, Christopher Robin; Buffat, Karine (1999) Local development processes in transforming the urban fringe: the case of Saint Sauveur-des-Monts. In : *Lawrence Valley Geographical Society*, p. 23–31.

Bryant, Christopher Robin; Lemire, D. (1993) Population Distribution and the Management of Urban Growth in Six Selected Urban Regions in Canada. In : ICURR Press.

Bryant, Christopher Robin; Loudiyi, Salma; Laurens, Lucette. (2008) Introduction : Perspectives contemporaines sur la gouvernance des territoires périurbains. In : Salma Loudiyi, Christopher Robin Bryant et Lucette Laurens, coord.: *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche. 75e Congrès de l'ACFAS. Trois-Rivières, Québec, 8 et 9 mai 2007. Université de Montréal; Congrès de l'ACFAS. Montréal: Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale Géographie Université de Montréal*, p. 1–9.

Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (n.d.).

Burgel, Guy (1992) Le périurbain grec : entre banal et spécifique: Les territoires du périurbain de la Méditerranée septentrionale. Colloque d'Aix-en-Provence. Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1992. CEGETREM (UFR de géographie) et le GDR 97 CNRS «Nord-Méditerranée». (*Méditerranée*, 77), p. 45–48. En

ligne : [https://www.persee.fr/doc/medit\\_0025-8296\\_1993\\_num\\_77\\_1\\_2805](https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1993_num_77_1_2805).

Callen, Delphine (2011) La " fabrique péri-urbaine ", système d'acteurs et production des ensembles pavillonnaires dans la Grande Couronne francilienne. thèse de doctorat. UNIVERSITE PARIS I PANTHEON – SORBONNE, Paris. U.F.R. de Géographie, consulté le 20 juin 2020.

CDU, Marya Aquachar-Charpentier, éd. (1997) Le péri-urbain: note de synthèse et bibliographie. Centre de documentation de l'urbanisme (France) : Villes et territoires.

## Bibliographie

- CERVIR, éd. (1995) Les mutations dans le milieu rural. Hommage à Pierre Brunet. colloque de géographie rurale en l'honneur de Pierre Brunet, 17 et 18 septembre 1992. Centre de Recherches sur la Vie Rurale de Caen. Caen : Presses Universitaires de Caen. En ligne : <http://www.histoire-et-societes-rurales.org/datas/produits/pdf/HSR3.pdf>.
- CEUM, éd. (2015) L'URBANISME PARTICIPATIF Aménager la ville avec et pour ses citoyens. Centre d'écologie urbaine de Montréal. Montréal.
- CNTC- Spa Boumerdes (2012) Étude de Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Djelfa. Centre National des Technologies et du Consulting.
- Collicard, J.J; Briquel, V.; Bertrand, N.; Hoggart, K.; Entrena, F.; Kraemer, C. (2004) NEWRUR: urban pressure on rural area a european research programme 2001-2004. En ligne : <https://hal.inrae.fr/hal-02584077>.
- Crowley, John (2003) Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité. In : Critique internationale, vol. 21, n° 4, p. 52–61. En ligne : <https://www.cairn.info/journal-critique-internationale-2003-4-page-52.htm>.
- Crozier, Michel (1963) Le Phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes. Paris : Seuil.
- Crozier, Michel; Friedberg, Erhard (1977) L'acteur et le système: Les contraintes de l'action collective. Paris : Seuil.
- Debarbieux, Bernard; Schaffter, Marius (2008) Y a-t-il une question périurbaine ? In : Salma Loudiyi, Salma ; Bryant, Christopher Robin et Laurens, Lucette, coord.: Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche. 75e Congrès de l'ACFAS. Trois-Rivières, Québec, 8 et 9 mai 2007. Université de Montréal; Congrès de l'ACFAS. Montréal: Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale Géographie Université de Montréal, p. 13–21.
- Dezert, B. Metton, A. Steinberg, J. éd. (1991) La péri-urbanisation en France. Paris : Sedes.
- DPSB (2017) Monographie de la Wilaya de Djelfa. Direction de la programmation et du Suivi Budgétaires.

## Bibliographie

- Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la Wilaya de Djelfa (2012) Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de la Wilaya de Djelfa 2030. « État des lieux » diagnostic prospectif.
- DPAT (2008) Monographie de la Wilaya de Djelfa. Direction de la planification et de l'aménagement du territoire.
- DPSB (2017) Monographie de la Wilaya de Djelfa. Direction de la programmation et du Suivi Budgétaires.
- Dufranes, Emmanuel ; Buhé, Catherine ; Wurtz, Etienne ; Achard, Gilbert ; éd. (2007) Vers un système de management urbain durable. 25e rencontres de l'AUGC. Bordeaux, 23-25 mai 2007.
- Dugeny, F. éd. (2010) Comment traiter les fronts urbains? : les Carnets Pratiques: IAU.
- Duhayon, Jean-Jacques; Meunier-Chabert, Martine (2003) Démarches territoriales et systèmes d'acteurs, rapport de synthèse. cahier n°6 : diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU).
- Duvernoy, I. (2002) Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : l'exemple de l'agglomération albigeoise. In : *European Journal of Geography*, vol. 208. En ligne : <http://cybergeog.revues.org/1965>.
- El Zerey, W.; al. (2009) L'écosystème steppique face à la désertification : cas de la région d'El Bayadh Algérie. In : *Vertigo*, vol. 9, n° 2. En ligne : <http://vertigo.revues.org/index 8821>.
- Friedberg, Erhard (1993) *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*. 1997<sup>e</sup> édition. Paris : Seuil.
- Ghiglione, R. (1987) Questionner. In : Blanchet, A. Ghiglione, R. Massonnat, J. et Trognon, A. coord.: *Les techniques d'enquête en sciences sociales: observer, interviewer, questionner*. Bordas, p. 127–182.
- Ghorra-Gobin, Cynthia (1994) Les mutations du périurbain aux États-Unis. In : *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 38, n° 105, p. 433–441.
- Gigot, Mathieu (2012) Les dimensions territoriales des politiques du patrimoine urbain: instruments, enjeux et jeux d'acteurs dans trois villes du Val de Loire (Angers, Tours et

## Bibliographie

Orléans). Doctorat. Université François-Rabelais, Tours, Tours. En ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/>.

Guillaume, Broc; Benjamin, Caumeil (2018) Analyse de données. France : Boeck Supérieur.

Hafiane, Abderrahim (2011) L'évolution des instruments et des acteurs des politiques urbaines en Algérie après l'indépendance. In : Lamia Zaki, coord.: L'action urbaine au Maghreb: enjeux professionnels et politiques. 1<sup>re</sup> édition. Paris: Karthala et IRMC (Hommes et sociétés), p. 77–96.

Heffaf, Salah Eddine (2011) La reconquête de l'espace public dans le cadre d'un projet urbain -Cas de la ville de Djelfa-. Mmémoire de magistère. Université Mentouri, Constantine.

Idt, Joël (2010) Le pilotage des projets d'aménagement urbain : entre technique et politique. Une analyse basée sur les cas de Paris, Lille, et Chartres. Thèse de doctorat. UNIVERSITÉ PARIS VIII, Paris. Institut Français d'Urbanisme.

Jaillet, M. C.; Jalabert, G. (1982) La production de l'espace urbain périphérique. In : Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, vol. 53, n° 1, p. 7–26.

Jeannot, Gilles; Talha, Anne; Maujean, Sébastien; Grillet, Sven; Jean-Yves, Bion (2003) Le diagnostic territorial : un outil de l'action publique. Cahier n° 4 : Diagnostics de territoires et systèmes d'acteurs. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU).

Jolivet, Delphine (2018) La maturité des projets d'urbanisme : vers une structure temporelle du projet. In : Denis Martouzet, coord.: Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité. Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, 159-193, consulté le 27 juin 2020.

JORA n° 14 (1990) loi n° 90-07 du 03 avril 1990 relative à l'information. En ligne : [https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_isn=9961&p\\_lang=fr](https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=9961&p_lang=fr).

JORA n° 69 (2016) Décret présidentiel n° 16-309 du 28 Safar 1438 correspondant au 28 novembre 2016 portant composition et fonctionnement du Conseil national Economique et social. En ligne : [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz).

JORA n°50 (2015) Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. En ligne : [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz).

## Bibliographie

JORA n°51 (2011) Loi n° 11-04 du 14 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 17 février 2011 fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière. Fundstelle: Journal Officiel de la République Algérienne, vol. 14, n° 14.

Kadri, Youcef; Kettaf, Fadila (2018) Reconquête du quartier ancien Yaghmouracen d'Oran, documents d'urbanisme et jeux d'acteurs en questions. In : *Cybergeo : European Journal of Geography, Aménagement, Urbanisme*, n° 859. En ligne : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.29163>.

Kaufmann, Jean Claude (2011) *L'Entretien Compréhensif* : Armand Colin, consulté le 13 mai 2020.

La Mache, Denis (2018) 4 concepts clés de la sociologie des organisations. chaîne Youtube. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=CugDrucVEYU>.

Laghouag, Hachemi (2014) La Ville algérienne : mal-gouvernance et déficit d'urbanité Réflexions à partir de l'exemple des quartiers de l'habitat social. In : *Revue Des sciences sociales*, n° 18.

Lardon, Sylvie (2008) Quelle ingénierie territoriale pour les territoires péri-urbains ? Proposition d'une démarche. In : Salma Loudiyi, Christopher Robin Bryant et Lucette Laurens, coord.: *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche. 75<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS. Trois-Rivières, Québec, 8 et 9 mai 2007. Université de Montréal; Congrès de l'ACFAS. Montréal: Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale Géographie Université de Montréal.*

Lardon, Sylvie, éd. (2012) *Géoagronomie, paysage et projets de territoire. Sur les traces de Jean-Pierre Deffontaines*. QUAÉ, NSS Dialogues.

Lardon, Sylvie (2015) L'agriculture comme potentiel de développement des territoires périurbains. Analyse par les configurations socio-spatiales. In : *Articulo, Journal of Urban Research*, n° Special issue 6. DOI: 10.4000/articulo.2673.

Lardon, Sylvie; Loudiyi, Salma (2014) Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales. In : *Géocarrefour*, 89/1-2, p. 3–10. En ligne : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9362>.

Lardon, Sylvie; Loudiyi, Salma; Cournut, Eric, E.; Fournier, Jacques Jean-Alain (2012) Les configurations socio-spatiales : outils et dispositifs de gouvernance des territoires. In : *Revue*

## Bibliographie

d'Auvergne, vol. 126, n° 602-603, p. 291–306. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01001204>.

Le Breton, Éric; Corre, Bruno; Steunou, Marion (2012) Ça bouge dans le périurbain !

Rennes : Place Publique. En

ligne : [https://www.researchgate.net/publication/289520207\\_Ca\\_bouge\\_dans\\_le\\_periurbain](https://www.researchgate.net/publication/289520207_Ca_bouge_dans_le_periurbain).

Le Coran Surat Al-Imran 03/Verset 159 Le Coran Surat Al-Imran 03/Verset 159.

Le Coran Surat Al-Shura 42/Verset 38. Le Coran Surat Al-Shura 42/Verset 38.

Loudiyi, Salma (2008) Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont. In : *Norois*, n° 209, p. 37–56. DOI: 10.4000/norois.2615.

Loudiyi, Salma (2010) When rural-urban fringes arise as differentiated place: the socio-economic restructuring of volcanic sources et volcans, France. In : CABI Press, coord.: *The next rural economies: constructing rural place in global economies*.

Loudiyi, Salma; Bryant, Christopher Robin (2008) Quelle gouvernance pour les territoires périurbains? Réflexions théoriques et méthodologiques pour le développement durable des territoires: Développement durable des territoires : De la mobilisation des acteurs aux démarches participatives. Clermont-Ferrand, France, September 2008. En ligne : [https://www.researchgate.net/publication/271074310\\_Quelle\\_gouvernance\\_pour\\_les\\_territoires\\_periurbains\\_Reflexions\\_theoriques\\_et\\_methodologiques\\_pour\\_le\\_developpement\\_durable\\_des\\_territoires](https://www.researchgate.net/publication/271074310_Quelle_gouvernance_pour_les_territoires_periurbains_Reflexions_theoriques_et_methodologiques_pour_le_developpement_durable_des_territoires).

Loudiyi, Salma ; Bryant, Christopher Robin ; Laurens, Lucette ; éd(s). (2008) Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche. 75e Congrès de l'ACFAS. Trois-Rivières, Québec, 8 et 9 mai 2007. Université de Montréal; Congrès de l'ACFAS. Montréal : Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale Géographie Université de Montréal.

Loudiyi, Salma; Maury, Caroline; Lardon, Sylvie (2011) Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles. In : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 11, n° 2.

Martin, Dominique (2012) L'analyse stratégique en perspective. In : *Revue européenne des sciences sociales*, n° 50-2, p. 93–114. DOI: 10.4000/ress.2255.

## Bibliographie

Martouzet, Denis, éd. (2018) *Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité.* Tours. université polytechnique François-Rabelais : Presses universitaires François-Rabelais.

Martouzet, Denis (2018) Une posture épistémologique : l'analyse du projet sans prise en compte des acteurs. In : Martouzet, Denis, coord.: *Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité.* Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, p. 13–25, consulté le 20 juin 2020.

Martouzet, Denis; Le Moigne, Jean-Louis (2018) Sur l'argument « le projet ne s'applique pas au territoire, il se conçoit ». Entretien avec Jean-Louis Le Moigne. In : Martouzet, Denis, coord.: *Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité.* Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, 35-63, consulté le 26 juin 2020.

Martouzet, Denis; Vautier, Claude (2018) La représentation du projet : de l'acteur pilote à l'acteur impliqué. In : Martouzet, Denis, coord.: *Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude. Avec la collaboration de Denis Martouzet. Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité.* Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, 401-412.

Massonat, Jean (1987) Observer. In : A. Blanchet, R. Ghiglione, J. Massonat et A. Trognon, coord.: *Les techniques d'enquête en sciences sociales: observer, interviewer, questionner.* Paris: Dunod, p. 17–79.

MATE (n.d.) *Etude de réalisation de l'aire protégée de Djelfa, Rapport 2 étude générale des zones.* Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

MDSF; ADS (2007) *Boite à outils du développement social, Contribution de la mise en œuvre de l'INDH.* Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité du Maroc. Rabat. En ligne : [https://www.academia.edu/6022505/Bo%C3%A0Ete\\_%C3%A0\\_outils\\_du\\_D%C3%A9veloppement\\_Social](https://www.academia.edu/6022505/Bo%C3%A0Ete_%C3%A0_outils_du_D%C3%A9veloppement_Social).

Hélène Ménard, Rosa Plana-Mallart, éd. (2015a) *Espaces urbains et périurbains dans le monde méditerranéen antique.* Montpellier : Presses Universitaires de la Méditerranée.

## Bibliographie

Ménard, Hélène; Plana-Mallart, Rosa (2015b) Le périurbain comme objet d'étude : état de la question. In : Hélène Ménard et Rosa Plana-Mallart, coord.: Espaces urbains et périurbains dans le monde méditerranéen antique. Montpellier: Presses Universitaires de la Méditerranée (Mondes anciens), p. 15–26. En ligne : [https://www.researchgate.net/profile/Helene-Menard/publication/295198754\\_Le\\_periurbain\\_comme\\_objet\\_d'etude\\_etat\\_de\\_la\\_question/links/56c8246f08ae1106370438c7/Le-periurbain-comme-objet-detude-etat-de-la-question.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Helene-Menard/publication/295198754_Le_periurbain_comme_objet_d'etude_etat_de_la_question/links/56c8246f08ae1106370438c7/Le-periurbain-comme-objet-detude-etat-de-la-question.pdf).

Pierre, Merlin ; Françoise, Choay, éd. (1988) Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. 3<sup>e</sup> édition. Paris : Presses Universitaires de France (Grands dictionnaires), consulté le 19 juin 2020.

MICLAT-Algérie Le CapDeL: Une tripartite innovante de partenariat pour la démocratie participative et le développement local en Algérie. Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire. En ligne : <https://www.interieur.gov.dz/images/FICHE-INFO-Fr-Finale.pdf>.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n.d.) Les aires protégées en Algérie. parcs nationaux, réserves naturelles et zones humides vues par ALSAT. En ligne : <https://www.asal.dz/files/atlas/Atlas.pdf>.

Moine, Alexandre (2006) Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. In : L'Espace géographique, vol. 35, p. 115–132.

Moine, Alexandre; Faivre, Emmanuel (2011) Le territoire comme un système complexe : de la représentation à ... l'action. In : INTI-International Network of Territorial Intelligence, coord.: Interdisciplinarité dans l'aménagement et développement des territoires. 1<sup>ère</sup> Conférence Intercontinentale d'Intelligence Territoriale. Canada, octobre 2011. INTI-International Network of Territorial Intelligence.

Albert Mollet, éd. (1981) Quand les habitants prennent la parole. Ministère du Logement, Plan Construction. Paris : Ministère du Logement, Plan Construction.

Mora, O. (2008) Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030. Paris : Quae.

Mouaziz-Bouchentouf, Najet (2008) Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran. In : Penser la ville – approches comparatives.

Mouissa, Abderrahmane (2011) Potentialités, contraintes et perspectives du développement durable dans les nouveaux plans de développement local « Agenda 21 » cas de la commune de Djelfa. magistère. USTHB, Alger.

## Bibliographie

Moulai, Kamel (2015) Les institutions de l'action publique locale en Algérie : cas des marchés publics dans la wilaya de Tizi-Ouzou. thèse de doctorat ès sciences économiques. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Département des sciences économiques, consulté le 11 juillet 2020.

Muller, Pierre (1990) Les politiques Publiques : PUF (Que sais-je ?).

Navez Bouchanine, Françoise (2004) L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Liban, Mauritanie, Maroc, Algérie. In Recherches PRUD, Synthèse des résultats, document provisoire. PRUD, GEMDEV, ISTED. Paris.

Nguinguiri, Jean-Claude (2003) Gouvernance des aires protégées : l'importance des "normes pratiques" de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo. In : Bulletin de l'APAD, vol. 26. En ligne : <http://apad.revues.org/3563>, consulté le 25 septembre 2015.

Oblet, Thierry (2005) Gouverner la ville: Les voies urbaines de la démocratie moderne : Presses Universitaires de France.

Office National des Statistiques (2008) Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. En ligne : [www.ons.dz](http://www.ons.dz).

ONS (2008) Recensements Général de la Population et de l'Habitat. Office National des Statistiques.

Osmont, Annik; Charles, Goldblum; Langumier, Jean François; LeBris, Emile; Miras, Claude de; Musil, Clément (2008) La gouvernance urbaine dans tous ses états: analyses et propositions du groupe de réflexion sur la gouvernance urbaine. Paris : Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Philippe Bernoux; Jean-Yves Bion; Jean-Claude Cohen; Martine Meunier-Chabert (2001) L'analyse des systèmes d'acteurs: Cahier n°1: Diagnostics de territoire et systèmes d'acteurs.

Pinson, G. (2014) Le projet urbain comme instrument d'action publique. In : P. Lascoumes et P. Le Gales, coord.: Gouverner par les instruments. Paris: Les presses de Sciences Po, p. 199–223.

Prost, Brigitte (1992) Aux marges du système urbain : les espaces «flous» et leur évolution: Les territoires du périurbain de la Méditerranée septentrionale, 1-2. Colloque d'Aix-en-Provence. Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1992. CEGETREM (UFR de géographie) et le GDR 97 CNRS «Nord-Méditerranée». (Méditerranée, 77), p. 37–40.

## Bibliographie

- Provan, K, G; Milward, H, B (1995) A preliminary theory of network effectiveness: A comparative study of four community mental health systems. In : *Administrative Science Quarterly*, vol. 40, p. 1–33.
- Quarantin, F. (2012) L'agriculture périurbaine : entre espace productif et construction territoriale. L'exemple de la communauté de communes du Val de l'Indre. In : E. Gauché et J. Serrano, coord.: rapport de recherche pour la Faculté de Géographie.
- Rebiai, Hanane (2014) Les espaces naturels dans les extensions urbaines de la ville de Djelfa. mémoire de magistère. Ecole polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Alger.
- Rey-Valette, Hélène; Pinto, Mathilde; Maurel, Pierre; Chia, Eduardo; Guihéneuf, Pierre-Yves; Michel, Laura et al. (2011) Guide pour la mise en oeuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires. INRA-Montpellier, éd. Montpellier.
- Romelaer, Pierre (2005) L'entretien de recherche. St. Louis : IDEAS Working Paper Series from RePEc. En ligne : <http://ideas.repec.org/p/dau/papers/123456789-795.html>.
- Sadoudi, Mouloud (2006) L'investissement privé en Algérie, des frustrations passées aux entraves présentes. In : *Les Cahiers du MECAS*, vol. 2.
- Savoie-Zajc, Lorraine (2000) La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques. In : *Canadian Journal of Criminology*, vol. 42, n° 4, p. 522–526.
- Sayagh, Shahinaz; Jullien, Agnès; Ventura, Anne (2008) Rôle des acteurs dans le processus d'élaboration de projets routiers. Analyse de l'approche opérationnelle et recherche de critères décisionnels. In : *Développement durable et territoires*. DOI: 10.4000/developpementdurable.6283.
- Scherzer, Cornelius (1985) Agriculture and recreation in the urban fringe : an attempt to find some answers from England. In : *Garten und landschaft*, n° 3, pp. 52-58.
- Schneider, Daniel K. (2007) *Méthodes qualitatives en sciences sociales. Petite introduction aux méthodes qualitatives*. Genève.
- Serrano, J.; Demazière, C. (2009) Développement économique et gestion de l'espace agricole et naturel, Les tensions au niveau local, le cas de l'agglomération de Tours (France). In : *Territoires Wallons*, p. 123–134.

## Bibliographie

Serrano, José ; Vianey, Gisèle. (2011) Consommation d'espace agricole et relations entre acteurs privés et publics : un management en faveur de l'artificialisation. In : *Norois*, vol. 221, p. 111–124.

Serrano, José (2015) Aménager la multifonctionnalité des espaces périurbains. Tome 1 - Parcours. Habilitation à diriger des recherches.

Serrano, José; Vianey, Gisèle (2014) Patrimonialiser des activités agricoles pour banaliser la consommation d'espaces agricoles périurbains : réflexions à partir du cas de l'agglomération de Tours. In : *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 3, p. 297–314. DOI: 10.3166/ges.16.297-314.

Service de l'urbanisme I.A.U.R.P (1976) Espace naturel & schéma directeur : examen des compatibilités entre affectations concurrentes de l'espaces. La documentation de la France.

Steinberg, Jean (1990) Le développement péri-urbain est-il inédit et spécifique? In : *Villes en parallèle*, 15-16, n° 1, p. 100–109. En ligne : [https://www.persee.fr/doc/vilpa\\_0242-2794\\_1990\\_num\\_15\\_1\\_1077](https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_1990_num_15_1_1077).

Steinberg, Jean (1991) Les habitants péri-urbains. In : B. Dezert, A. Metton et J. Steinberg, coord.: *La péri-urbanisation en France*. Paris: Sedes, p. 165–173.

Stoker, Gerry (1998) Public-Private Partnerships and Urban Governance. In : Jon Pierre, coord.: *Partnerships in Urban Governance*. London: Palgrave Macmillan, p. 34–51. En ligne : [https://doi.org/10.1007/978-1-349-14408-2\\_3](https://doi.org/10.1007/978-1-349-14408-2_3).

Thibault, Serge (2018) Composition et structure du projet. In : Denis Martouzet, coord.: *Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude*. Avec la collaboration de Denis Martouzet. *Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité*. Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, p. 109–147, consulté le 25 juin 2020.

Tille, Micaël (2000) Choix de variantes d'infrastructures routières : méthodes multicritères. thèse de doctorat. École Polytechnique Fédérale de Lausanne, Lausanne.

Toubal, Marc Samer (2018) Temporalité et marge de manœuvre. In : Denis Martouzet, coord.: *Le projet fait les acteurs, Urbanisme, complexité, incertitude*. Avec la collaboration de Denis Martouzet. *Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité*. Tours. université polytechnique François-Rabelais: Presses universitaires François-Rabelais, 219-240.

## Bibliographie

Toussaint, Jean-Yves (2003a) Projets et usages urbains. Fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain. habilitation à diriger des recherches. Université Lumière Lyon 2, Lyon. Institut des Sciences Appliquées de Lyon.

Trenta, Arnaud (2014) La participation associative dans les quartiers populaires. Associations, problèmes publics et configurations politiques locales dans la périphérie urbaine de Paris et de Buenos Aires. Doctorat. Cnam, Lise. Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique.

Tricaud, Pierre-Marie (1996) Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie. Avec la collaboration de Philippe Blancher. Groupe de recherche et d'échanges technologiques. Paris. En ligne : <http://www.cityfarmer.org/pierremarie.html>.

URBATIA, Djelfa (2008) révision du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la commune de Djelfa.

Van Oort, Guy; Lucas, Peter (1997) La frange urbaine : une analyse des processus de conversion. In : Hommes et Terres du Nord, vol. 2, p. 99–105.

Verdier, Phillipe (2009) Le projet urbain participatif. Apprendre à faire la ville avec ses habitants. GAP et Paris : Adels/Yves Michel, consulté le juin 2017.

Vermeulen, Sofie; Corijn, Eric (2015) The Brussels Canal Zone. Negotiating Visions for Urban Planning. Bruxelles : VUBPRESS.

Vermeulen, Sofie; Hardy, Margaux (2016) Communication et participation dans le cadre de grands projets urbains. In : Portfolio, n° 1, p. 121–129. En ligne : <https://www.researchgate.net/publication/311910165>.

Véronique, Biau (2019) La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements. In : Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement, vol. 43. En ligne : <https://journals.openedition.org/tem/5175>.

Véronique, Biau, Guy Tapie, éd. (2009) La fabrication de la ville Métiers et organisations. Parenthèses. Marseille. En ligne : [https://www.editionsparentheses.com/IMG/pdf/p651\\_la\\_fabrication\\_de\\_la\\_ville.pdf](https://www.editionsparentheses.com/IMG/pdf/p651_la_fabrication_de_la_ville.pdf).

Watzlawick, Paul; Bavelas, Janet Beavin; Jackson, Don De Avila (1979) Une logique de la communication : Éditions Points.

## Bibliographie

World Bank (1991) *Managing development: the governance dimension*. Washington (n°34899). En

ligne : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/884111468134710535/pdf/34899.pdf>.

Wuhl, Simon (2009) *La démocratie participative en France : repères historiques. Des années 1960 aux années 2000*. En ligne : <http://www.simonwuhl.org/25.html>.

YADAV, C, S, éd. (1987) *Rural urban fringe. / Frange rurale urbaine*. Concept publishing company. New-Delhi (*Perspectives in urban geography*, 9).

Zucchelli, Alberto (1983) *Intégration à l'urbanisme opérationnel et la composition urbaine*. Alger : OPU.

Annexes

**ANNEXES**

## ANNEXE 01

Les représentants de la société civile de la ville de Djelfa. Tableau établi par l'auteure suivant les données du bureau des associations de la commune de Djelfa, 2019.

Les annexes d'organisations nationales
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Organe National de Protection et Promotion de l'enfance.</li><li>2. Organisation nationale des enfants de Chouhada.</li><li>3. Observatoire national de la société civile.</li><li>4. Croissant-Rouge algérien.</li><li>5. Organisation nationale de la jeunesse et du travail.</li><li>6. Organisation nationale des transporteurs algériens.</li><li>7. Organisation nationale de victimes du terroriste.</li><li>8. Organisation nationale des jeunes pour l'Algérie.</li><li>9. Organisation algérienne d'action de la charité.</li><li>10. Organisation algérienne de l'environnement et de la citoyenneté.</li><li>11. Organisation nationale de la défense des droits des entrepreneurs.</li><li>12. Organisation nationale pour la défense de la paix.</li><li>13. Organisation nationale des jeunes, du travail et de la promotion de la citoyenneté.</li><li>14. Organisation nationale de soutien des liaisons de la société civile.</li><li>15. Organisation nationale de la protection de l'enfant et des jeunes.</li><li>16. Organisation nationale pour l'investissement et la citoyenneté.</li><li>17. Union nationale du mouvement social.</li><li>18. Organisme national du travail pour l'Algérie.</li><li>19. Union générale des travailleurs algériens.</li><li>20. Union nationale de la jeunesse algérienne.</li></ol>
Les annexes d'associations nationales
<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'association algérienne de la promotion de la citoyenneté et des droits de l'homme.</li><li>2. L'association nationale des commerçants et des artisans.</li><li>3. L'association nationale des bibliothèques et des informations algériennes.</li><li>4. L'association nationale de la promotion de la société civile.</li><li>5. L'association algérienne des handicapés.</li><li>6. L'association nationale de prévention contre les accidents routiers.</li><li>7. L'association nationale de la voix des jeunes.</li><li>8. L'association nationale de la promotion de l'activité agricole.</li><li>9. L'association algérienne de la lutte contre les fléaux sociaux.</li></ol>

Les organisations de Wilaya		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'organisation de Wilaya de la protection et de l'orientation du consommateur et son environnement.</li> <li>2. L'organisation de Wilaya des enfants de Chouhada.</li> <li>3. L'union de Wilaya du mouvement associatif, culturel et de la société civile.</li> <li>4. L'union de Wilaya des investisseurs jeunes.</li> <li>5. La fédération de Wilaya des chasseurs.</li> <li>6. La fédération de Wilaya des associations des parents d'élèves.</li> </ol>		
Les associations de Wilaya		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'association de Wilaya de la promotion des jeunes.</li> <li>2. L'association de Wilaya de la famille et de l'enfant.</li> <li>3. L'association de Wilaya des handicapés.</li> <li>4. La ligue de Wilaya de la société civile.</li> <li>5. L'association de Wilaya des saisons de l'environnement.</li> <li>6. L'association de Wilaya de développement humain</li> </ol>		
Les comités de Wilaya		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le comité de Wilaya du croissant rouge algérien</li> <li>2. Le comité de Wilaya des activités touristiques et d'échange entre les jeunes</li> <li>3. Le comité de Wilaya de la promotion de la citoyenneté et des droits de l'homme.</li> <li>4. Le comité de Wilaya de la protection du consommateur.</li> <li>5. Le club de Wilaya de dialogue et de communication entre jeunes.</li> <li>6. Le comité de Wilaya de la santé.</li> </ol>		
Les associations locales		
Caractère	Nombre	Nombre d'adhérents
1. Associations locales culturelles	59	583
2. Associations locales culturelles.	26	254

## Annexes

3. Associations locales sociales.	26	278
4. Associations locales des parents d'élèves.	15	151
5. Associations locales de l'environnement	04	40
6. Associations locales de consommateur	02	20
7. Associations locales de tourisme	02	20

## ANNEXE 02

Grille d'entretien semi-directif destiné à la première catégorie des interviewés sur le projet du Parc Citadin en 2019.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE MOHAMED KHIDER BISKRA

### Grille d'entretien semi-directif

Je vous remercie de bien vouloir me consacrer de votre temps. Je suis enseignante à l'université de Laghouat et en même temps doctorante inscrite au niveau de l'université de Biskra. Je viens vous interviewer dans le cadre d'une recherche portant sur « *La gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa : acteurs et implications* ». Si vous n'y voyez pas d'objection, je vais enregistrer vos propos pour mieux les retenir. Mais vous pouvez être assuré que le tout sera effacé dès la fin de la recherche. Il est bien entendu que tout ce que me direz sera confidentiel.

Acteur interrogé :

Fonction :

Date et lieu de l'entretien :

Durée de l'entretien : de.....à.....

#### 1. Qui participe à la prise de décision de créer un projet urbain ?

##### 1.1. Acteurs de prise de décision

- Qui décide le projet urbain ?
- Est-ce que c'est l'Etat par le biais de ses structures ?
- Est-ce que c'est les organismes techniques ?
- Est-ce que c'est le citoyen ?
- Est-ce que c'est tout le monde ou une partie de ce qu'on

vient d'avancer comme acteurs ?

##### 1.2. Implication citoyenne

- Est-ce que le citoyen est impliqué dans la prise de décision ?

- Qui décide l'implication de citoyen ?

### 1.3.Déroulement de la prise de décision

- De quelle manière la prise de décision est passée ? (à travers des réunions communes, concertations entre les élus de la commune et les associations ou autres moyens)

## 2. **Qui participe au financement du projet urbain ?**

### 2.1. Choix du type de financement

- Qui décide le choix de type de financement ?

### 2.2.Acteurs de financement

- Qui finance ?

- Est-ce que le citoyen participe au financement ?

- Est-ce que c'est le même acteur qui finance les étapes de l'acquisition du terrain, de l'étude et de la réalisation ?

## 3. **Qui participe à la planification du projet urbain ?**

### 3.1.Localisation du projet

- Qui choisit la localisation du projet ?

- Est-ce que le citoyen est impliqué dans le choix de la localisation ?

### 3.2.Influence du projet

- Qui décide et étudie le rayon d'influence du projet ?

- Est-ce que ce sont les attentes et les besoins du citoyen qui déterminent le rayon d'influence du projet ?

## 4. **Qui intervient dans la phase d'aménagement (d'exécution)?**

### 4.1.Acteurs d'aménagement

- Qui est l'acteur principal de cette phase ?

- Qui peut être impliqué ?

- Est-ce que le citoyen est impliqué ?

## 5. **Qui intervient dans la gestion du projet durant et après sa réalisation ?**

### 5.1.Gestion de la coordination et du conflit au moment de la réalisation

- Existe-il une coordination entre les acteurs techniques, administratifs, et scientifiques ?

- Qui gère la coordination entre les différents acteurs au moment de la réalisation ?

- Qui gère les conflits entre acteurs au moment de la réalisation ?

#### 5.2.La gestion de la post-réalisation

- Y-a-t'il une gestion après la réalisation du projet urbain ?

- Qui gère le projet urbain après sa réalisation ?

- Qui bénéficie de sa rentabilité ?

### 6. **Qui décide l'aménagement des franges urbaines de Djelfa ?**

#### 6.1.Prise de décision

- Qui est le décideur principal du parc citadin ?

#### 6.2.Implication

- Qui est intervenu dans la prise de décision ?

- Est-ce que le citoyen a été impliqué ?

#### 6.3.Déroulement de la prise de décision

- De quelle manière la prise de décision d'aménager la frange urbaine Sud-Est a été passée ?

### 7. **Qui intervient dans le financement de l'aménagement de la frange urbaine Sud-Est « Le parc citadin » ?**

#### 7.1.Type de financement

- Qui a choisi le type de financement du parc citadin ?

#### 7.2.Acteurs de financement

- Qui finance ce projet ?

- Est-ce que le citoyen participe au financement de ce projet?

#### 7.3.Financement des différentes phases

- Est-ce que c'est le même acteur qui finance les étapes de l'acquisition du terrain, de l'étude et de la réalisation ?

### 8. **Qui participe à la planification du projet d'aménagement de la frange urbaine Sud-Est ?**

#### 8.1.Localisation du projet dans la frange

- Qui a choisi la localisation de ce projet ?

- Est-ce que le citoyen a été impliqué dans le choix de la localisation ?

8.2. Rayon d'influence

- Qui a décidé et étudié le rayon d'influence de ce projet ?
- Est-ce que ce sont les attentes et les besoins du citoyen qui ont déterminé le rayon d'influence de ce projet ?

**9. Qui intervient dans l'aménagement de la frange urbaine Sud-Est (exécution des travaux du parc citoyen) ?**

9.1. Les intervenants dans la phase d'aménagement

- Qui est l'acteur principal de cette phase ?
- Qui a été impliqué ?
- Est-ce que le citoyen a été impliqué ?

**10. Qui intervient dans la gestion de la frange Sud-Est durant et après son aménagement ?**

10.1. Gestion de la coordination et du conflit au moment de la réalisation

- Existe-il une coordination entre les acteurs techniques, administratifs et scientifiques ?
- Qui gère la coordination entre les différents acteurs au moment de la réalisation ?
- Qui gère les conflits entre acteurs au moment de la réalisation ?

10.2. La gestion de la post-réalisation

- Y-aura-t'il une gestion après la réalisation du projet du parc citoyen ?
- Qui pourra gérer le projet après sa réalisation ?
- Qui pourra bénéficier de sa rentabilité ?

Je vous remercie d'avoir pu vous libérer pour cette rencontre et d'avoir répondu à mes questions.

### ANNEXE 03

Grille d'entretien semi-directif destiné à la deuxième catégorie des interviewés sur les projets -les 150 Logements Promotionnels Aidés, l'Etablissement Public Hospitalier 240 lits, le nouveau Pôle Universitaire et la Gare Routière classe A- pendant la deuxième phase des enquêtes en 2020. La grille présentée ci-après représente celle du projet 150 Logements Promotionnels Aidés de la frange urbaine Est de la ville, les grilles du reste des projets suivent le même modèle.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE MOHAMED KHIDER BISKRA

### **Le cas des 150 logements LPA dans la frange urbaine Est de la ville de Djelfa**

#### **Grille d'entretien semi-directif**

Je vous remercie de bien vouloir me consacrer de votre temps. Je suis enseignante à l'université de Laghouat et en même temps doctorante inscrite au niveau de l'université de Biskra. Je viens vous interviewer dans le cadre d'une recherche portant sur « *La gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa : acteurs et implications* ». Si vous n'y voyez pas d'objection, je vais enregistrer vos propos pour mieux les retenir. Mais vous pouvez être assuré que le tout sera effacé dès la fin de la recherche. Il est bien entendu que tout ce que me direz sera confidentiel.

Acteur interrogé :

Fonction :

Date et lieu de l'entretien :

Durée de l'entretien : de.....à.....

#### **11. Qui décide l'aménagement des franges urbaines de Djelfa ?**

- 11.1. Prise de décision
  - Qui est le décideur principal du projet 150 logements LPA ?
- 11.2. Implication
  - Qui est intervenu dans la prise de décision ?
  - Est-ce que le citoyen a été impliqué ?
  - Est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué ?
- 11.3. Déroulement de la prise de décision
  - De quelle manière la prise de décision de créer le projet 150 logements LPA a été passée ?
- 11.4. Coordination pendant la prise de décision
  - Y'avait-il une coordination entre les acteurs de la prise de décision ?

## **12. Qui intervient dans le financement du projet 150 logements LPA ?**

- 12.1. Type de financement
  - Qui a choisi le type de financement du projet ?
- 12.2. Acteurs de financement
  - Qui a financé ce projet ?
  - Est-ce que le citoyen a participé au financement de ce projet ?
- 12.3. Financement des différentes phases
  - Est-ce que c'est le même acteur qui a financé les étapes de l'acquisition du terrain, de l'étude, de la réalisation et de la gestion post-réalisation ?

## **13. Qui participe à la planification du projet 150 logements LPA ?**

- 13.1. Localisation du projet dans la frange urbaine
  - Qui a choisi la localisation de ce projet dans la frange urbaine Est de la ville ?
  - Est-ce que le citoyen a été impliqué dans le choix de cette localisation ?
  - Est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué dans le choix de cette localisation ?

13.2. Rayon d'influence

- Qui a décidé et étudié le rayon d'influence de ce projet ?
- Est-ce que ce sont les attentes et les besoins du citoyen qui ont déterminé le rayon d'influence de ce projet ?

13.3. Coordination pendant le choix de localisation

- Y'avait-il une coordination entre les acteurs de la phase de choix de localisation ?

**14. Qui intervient dans les travaux de réalisation du projet 150 logements LPA ?**

14.1. Intervenants dans la phase de réalisation

- Qui est l'acteur principal de la phase de réalisation ?
- Qui a été impliqué ?
- Est-ce que le citoyen a été impliqué ?
- Est-ce que l'acteur scientifique a été impliqué ?

**15. Qui intervient dans la gestion du projet 150 logements LPA durant et après sa réalisation ?**

15.1. Gestion de la coordination et du conflit au moment de réalisation

- Y'avait-il une coordination entre les acteurs techniques, administratifs et scientifiques ?
- Qui a géré la coordination entre les différents acteurs au moment de la réalisation ?
- Qui a géré les conflits entre acteurs au moment de la réalisation ?

15.2. La gestion de la post-réalisation

- Y a-t-il une gestion après la réalisation du projet 150 logements LPA ?
- Qui gère le projet après sa réalisation ?
- Qui bénéficie de sa rentabilité ?

Je vous remercie d'avoir pu vous libérer pour cette rencontre et d'avoir répondu à mes questions.

**ANNEXE 04**

Caractéristiques des interviewés sur les projets : les 150 Logements Promotionnels Aidés, l’Etablissement Public Hospitalier 240 lits, le nouveau Pôle Universitaire et la Gare Routière classe A, pendant la deuxième phase des enquêtes en 2020. Etabli par l’auteure, 2020.

Projet	Organisme d'appartenance	Nombre de personnes contactées	Nombre d'entretien effectués	Fonction de l'interviewé	Date et lieu de l'entretien	Durée de l'entretien
150 Logements Promotionnels Aidés	Direction de Logement de la Wilaya de Djelfa	3	3	Architecte à la DL, ex chef du projet 150 logts LPA	24/11/2020 à son bureau	De 15h30 à 16h15
				Architecte à la DL, ex chef service des équipements de la Wilaya	24/11/2020 à son bureau	De 14h20 à 15h10
				Architecte à la DL, service du Logement Public Locatif et Ex-architecte au SECAUD	29/11/2020 à son bureau	De 15h10 à 16h00
	Promotion immobilière EURL Maroua	3	2	Assistante à la promotion immobilière EURL Maroua	26/11/2020 à son bureau	De 13h50 à 14h30
				Chargé de la promotion immobilière	23/11/2020 à son bureau	De 15h00 à 15h40
	Bureau d'études techniques	1	1	Architecte-juriste, chargé de l'étude du projet 150 logts LPA	26/11/2020 à son bureau	De 14h10 à 15h00
	Direction des Equipements Publics	1	1	Architecte à la DEP, ex chef service de logement à la DLEP	26/11/2020 à son bureau	De 10h30 à 11h10
Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction	2	1	Ingénieur-aménagiste à la DUAC	26/11/2020 à son bureau	De 09h00 à 09h45	
Etablissement Public Hospitalier 240 lits	Direction des Equipements Publics	2	2	Chef service, ex chef du projet 240 lits	24/11/2020 à son bureau	De 11h00 à 11h50
				Architecte à la DEP, chef du projet 240 lits	24/11/2020 à son bureau	De 10h00 à 10h50

## Annexes

	Centre d'études BERM ex SECAUD	2	2	Ingénieur à BERM, ex chargée d'études du projet 240 lits	25/11/2020 à son bureau	De 14h05 à 14h50
				Architecte à BERM, chargée d'études du projet 240 lits	29/11/2020 à son domicile	De 19h00 à 19h30
	Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction	1	1	Ingénieur-aménagiste à la DUAC	26/11/2020 à son bureau	De 08h15 à 08h55
	Direction de la Santé et de la Population	2	1	Architecte au service de planification et de population	30/11/2020 à son bureau	De 14h30 à 15h15
	Wilaya, Service des Equipements de la Wilaya	2	1	Architecte au service des Equipements de la Wilaya, Ex chargé de suivi du projet 240 lits	29/11/2020 à son bureau	De 14h10 à 15h30
	ETB LAHOUAL (Entreprise de Travaux et de Bâtiment)	1	1	Entrepreneur chargé de la réalisation de l'EPH 240 lits	01/12/2020 par téléphone	De 10h05 à 11h00
Nouveau Pôle Universitaire	Centre d'études BERM ex SECAUD	2	1	Architecte à BERM, ex chargée d'études du projet de pôle universitaire 2	25/11/2020 à son bureau	De 15h00 à 15h40
	Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction	2	1	Chef service de l'urbanisme, ex chargé du choix de terrain du pôle universitaire 2	29/11/2020 à son bureau	De 08h05 à 09h00
	Direction des Equipements Publics	1	1	Chef de bureau, ex chef du projet de pôle universitaire 2	25/11/2020 à son bureau	De 12h20 à 13h30
	ETB MOKHTARI	3 entreprises sont contactées	1	Entrepreneur chargé de la réalisation des lots au pôle universitaire	03/12/2020 par téléphone	De 18h10 à 18h40
	Bureau d'études chargé de l'étude de 8000 places pédagogiques au pôle universitaire 2	2 BET sont contactés	1	Architecte au BET, chargé du suivi de pôle universitaire 2	29/11/2020 à la Direction des Equipements Publics	De 11h15 à 11h50

## Annexes

Gare Routière classe A	Société d'exploitation des gares routières d'Algérie	1	1	Coordonnateur régional de SOGRAL	30/11/2020 à son bureau	De 10h300 à 12h00
	Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction	2	1	Chef service de l'urbanisme	29/11/2020 à son bureau	De 09h05 à 09h 45
	ETB DJAOUAF	1	1	Entrepreneur chargé de la réalisation de la gare routière	30/11/2020 à son bureau	De 13h15 à 13h40
	Direction des Transports de la Wilaya de Djelfa	2	2	Chef personnel, ex chef de suivi du projet de la gare routière	25/11/2020 à son bureau	De 09h30 à 10h30
				Chef service et chargé du transport terrestre	30/11/2020 à son bureau	De 12h15 à 13h00
	Bureau d'études chargé de l'étude de la gare routière	2	1	Architecte au BET chargé de l'étude de la gare routière	29/11/2020 à la Direction des Equipements Publics	De 10h30 à 11h10

## RESUMES

### Résumé

Maîtriser la croissance des villes et lutter contre l'étalement urbain suppose la bonne gouvernance des opérations de planification et de gestion des territoires périurbains, territoires intermédiaires, entre ce qui est urbain et ce qui est rural, empruntant les caractéristiques de chaque espace de la dualité « ville-campagne ». La bonne gouvernance de ces territoires ne peut réussir qu'à travers l'inclusion efficace des différents acteurs : décideurs, élus, professionnels et citoyens dans une atmosphère de transversalité, responsabilité, participation et transparence.

L'objectif de la présente recherche est de démontrer que le dysfonctionnement et les défaillances constatés au niveau des franges urbaines de la ville de Djelfa, choisie comme contexte d'étude, sont liés à la mauvaise stratégie de gouvernance du processus d'élaboration des opérations destinées à ces espaces, traduite sur l'espace par l'urbanisation rapide, le grignotage de l'espace reboisé et par l'interruption de certains chantiers de travaux d'aménagement de ces franges.

Des entretiens semi-directifs menés auprès des intervenants dans cinq projets de l'action publique destinée aux territoires périurbains des principales directions de l'urbanisation de la ville Est et Ouest ont permis l'investigation sur le type d'acteurs intervenants et sur la coordination entre eux pendant les phases les plus importantes en termes d'interactions entre les acteurs de l'action publique. Les résultats obtenus démontrent que l'incapacité des dispositifs classiques de coordination, la dominance d'un acteur central, l'absence de coordination, l'exclusion de certains acteurs et la mauvaise organisation des marges de manœuvre des intervenants, participent à la mauvaise gouvernance des franges urbaines de la ville de Djelfa.

**Mots-clés :** frange urbaine, espace périurbain, gouvernance urbaine, acteurs, implication citoyenne, coordination.

## **Abstract**

Mastering urban growth and combating urban sprawl necessitates the effective governance of planning and management operations in peri-urban territories, which lie between urban and rural spaces, borrowing characteristics from each aspect of the “city-countryside” duality. The key to successful governance in these territories lies in the active involvement of different stakeholders: decision-makers, elected officials, professionals, and citizens, in an atmosphere of cross-cutting collaboration, responsibility, participation, and transparency.

The main goal of this research is to demonstrate that the dysfunction and observed failures in the urban fringes of Djelfa, chosen as the study context, are linked to the poor governance strategy in the development process of operations targeting these areas. This is reflected in rapid urbanization, encroachment on reforested areas, and the discontinuation of certain development projects within these fringes.

Through conducting semi-directive interviews with key stakeholders in five projects of public action concerning peri-urban territories in the primary urbanization directions of both the East and West sides of the city, the study investigated the involved of actors’ roles and the level of coordination among them during crucial phases with significant interactions within the realm of public action. The results obtained demonstrate that the incapacity of conventional coordination mechanisms, the dominance of a central actor, lack of coordination, exclusion of certain stakeholders, and poor organization of stakeholders’ scope of action all contribute to the poor governance of the urban fringes of Djelfa.

**Keywords:** urban fringe, peri-urban space, urban governance, stakeholders, citizen involvement, coordination.

## ملخص

التحكم في نمو المدن و مكافحة تمددها اللاعقلاني يتطلب الحوكمة الجيدة لعمليات تخطيط و تسيير الأقاليم الشبه الحضرية المحيطة بها، و التي تعتبر أقاليم وسطية بين ما هو حضري و ما هو ريفي، حيث تستمد خصائصها من كل من الفضاءات المكونة للثنائية " المدينة و الريف". لا يمكن للحوكمة الجيدة لهذه الأقاليم أن تنجح إلا من خلال الإشراك الفعلي لمختلف الفاعلين : صانعي القرار، المنتخبين، المهنيين و المواطنين في جو من التعاون، المسؤولية، التشارك و الشفافية.

تهدف هذه الدراسة لإثبات أن الإختلال الوظيفي و الإخفاقات الملاحظة على مستوى الحواف الحضرية لمدينة الجلفة، التي تم إختيارها كسياق للدراسة، تعود لسوء إستراتيجية الحوكمة لمسار صياغة خطط التدخل في هذه الفضاءات، مما يتجلى في النمو الحضري السريع، القضاء على المناطق المشجرة، و توقف بعض مشاريع تهيئة هذه الحواف.

أجريت مقابلات شبه موجهة مع الأطراف المتدخلة في خمس مشاريع عمومية موجهة للأقاليم الشبه الحضرية المحيطة بالمدينة في الجانبين الشرقي و الغربي اللذان يشكلان الإتجاهين الرئيسيين لنمو المدينة. و قد سمحت هذه المقابلات بدراسة نوع المتدخلين و مدى التنسيق بينهم خلال المراحل الأكثر أهمية لهذه المشاريع فيما يتعلق بالتفاعلات بين المتدخلين في السياسة العمومية. أثبتت النتائج المستخلصة أن عدم قدرة آليات التنسيق التقليدية، و سيطرة الفاعل المركزي، و غياب التنسيق، و إستبعاد بعض الأطراف و كذا سوء التنظيم لهوامش مناورة المتدخلين ساهموا في سوء حوكمة الحواف الحضرية لمدينة الجلفة.

**الكلمات المفتاحية :** حافة حضرية، فضاء شبه حضري، حوكمة حضرية، فاعلون، إشراك المواطنين، تنسيق.

